This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

HARVARD
COLLEGE
LIBRARY

BIBLIOTHEQUE
RAISONNE'E
DES OUVRAGES
DES SAVANS
DE L'EUROPE,

Pour les Mois de
JANVIER, FEVRIER & MARS,
1752,
TOME QUARANTE-HUIT.
Premiere Partie.

A AMSTERDAM,
Chez J. WETSTEIN.
MDCCLII.

BP332.1

BIBLIOTHEQUE
RAISONNE'E
DES OUVRAGES DES SAVANS
DE L'EUROPE,

Pour les Mois de

Janvier, Février & Mars,

1752.

ARTICLE I.

DESCRIPTION *des* premières Découvertes *de* l'ancienne Ville d'HERCULANEUM, *Second Extrait.*

EN l'an 1689, dit F. *Picchetti*, Architecte à *Naples*, & fameux Antiquaire, on creuſoit un puits au pied du Mont *Véſuve*, à un mille de la mer, & je remarquai que la terre & la pierre vitrifiée y étoient diſpoſées dans une agréable régularité. Il y avoit d'abord douze paumes de bonne terre; quatre de pierre vitrifiée; trois paumes de terre ſolide; ſix paumes & demie de pierre vitrifiée, ſous laquelle on a trouvé du charbon, des ſerrures de fer, & deux inſcriptions qui font connoître que là étoit ſituée *Pompéia.* Enſuite, dix paumes d'une eſpèce de ſoute; puis deux paumes & demie de pierre vitrifiée; huit de terre fort ſolide; quatre de pierre vitrifiée, mais plus légère & comme par é-

cailles ; vingt-cinq paumes de terre fort ſolide & ſemblable au tuf ; ſeize de pierre vitrifiée très-peſante ; enfin douze paumes de tuf, ſous lequel on trouva de l'eau vive en abondance, qui empêcha de creuſer plus avant (*a*). J'ai fait voir dans l'extrait précédent, que la Ville d'*Herculaneum* a été ruinée par les ſeize paumes de lava ou pierre vitrifiée ; & il eſt aſſez apparent qu'elle étoit bâtie ſur les douze paumes de tuf, au-deſſous duquel on trouva les ſources d'eau vive, puiſque l'entrée dans les ruines eſt au-deſſus de l'eau, à quatre-vingt-huit paumes de profondeur.

Le Prince d'*Elbeuf* étant à *Naples* en 1711, & ayant fait bâtir une Maiſon de campagne auprès de *Portici*, ſur le bord de la mer, en voulut paver le rès-de-chauſſée d'un ciment extraordinaire compoſé de diverſes ſortes de marbre pulvériſé. Et ayant appris qu'en creuſant un puits à *Réſina*, on avoit trouvé des morceaux de marbre jaune, & de diverſes couleurs, il réſolut de faire fouiller dans le même endroit. Mais à-peine les Ouvriers avoient commencé à creuſer de côté dans ce puits, qu'ils pénétrèrent dans une eſpèce de voûte, où ils trouvèrent des ſtatues d'une grande beauté, parmi leſquelles il y avoit un *Hercule* & une *Cléopatre*. En continuant de travailler ils rencontrèrent

(*a*) On voit par une Lettre de Mr. *Georg. Knaptan*, imprimée parmi les *Tranſactions Philoſophiques No.* 58. que les premiers travaux durèrent cinq ans, & que les principales choſes qu'on trouva furent deux colonnes d'albâtre oriental qu'on vendit 5000 Ducats ; & pluſieurs ſtatues dont les plus belles furent vendues, & les autres envoyées en *Lorraine*, ce qui avoit fait la fortune du Duc de *Beliſle*. Voy. Lett. Tom. *I.* p. 159.

rent des colomnes d'albâtre jaſpé qui appartenoient à un Temple de figure ronde, orné en dehors de vingt-quatre de ces colomnes, dont la plupart étoient jaunes. Le dedans du Temple étoit orné d'un pareil nombre de colomnes, qui correſpondoient à celles du dehors, & dans les intervalles deſquelles il y avoit autant de ſtatues de marbre *Grec* jaune. Le Temple étoit pavé de cette même ſorte de marbre. Le Prince fit préſent des ſtatues au Prince *Eugène*, & les lui envoya à *Vienne*. On découvrit en même tems une grande table de marbre avec cette inſcription en lettres de métal: *Appius Pulcher Caii filius Templum Baccho dedicavit ſuo ſumptu Septemvir Epulonum.* Et outre cela une grande quantité de marbre d'*Afrique*, dont on fit des tables. Le bruit de ces découvertes vint aux oreilles du Fiſcal; & pour éviter les droits exorbitans que les Souverains exigent dans ces occaſions, on diſcontinua les travaux, & les choſes reſtèrent dans le même état pendant vingt-ſept ans, c'eſt-à-dire, juſqu'en 1738.

Le Roi des *deux Siciles* étant au mois de Décembre à *Portici*, où il faiſoit bâtir un Palais, ordonna qu'on fît de nouvelles recherches dans l'endroit où celles du Prince d'*Elbeuf* avoient été ſi heureuſes. Et d'abord on trouva les fragmens de deux ſtatues équeſtres de bronze, plus grandes que le naturel. Continuant à fouiller horizontalement à quelques paumes au-deſſus de l'eau du puits, on tira deux ſtatues de marbre *togatæ*, plus grandes que le naturel, l'une deſquelles ſembloit repréſenter *Auguſte*; & puis une autre de la même ſor-

te, après avoir rencontré en chemin des colomnes de brique, fort bien faites, revêtues de ciment, & peintes de diverſes couleurs. Enſuite on rencontra deux morceaux d'une architrave qui appartenoit au Théatre, ſuivant l'inſcription qu'ils avoient, & que voici:

L. ANNIUS. L. F. MAMMIANUS RUFUS, II. VIR. QUINQ. THEATR. O. P. NUMISIUS. P. F. ARCHI. HERCULANEN.....

C'eſt-à-dire, que *Lucius Annius Mammianus Rufus Duumvir Quinquennalis fit bâtir ce Théatre à ſes frais, par l'Architecte Numiſius, pour les habitans d'Herculaneum.* Les lettres de cette inſcription avoient une coudée de haut, & elles étoient tellement défigurées qu'on eut bien de la peine à les raſſembler de manière à faire un ſens. Quoi qu'il en ſoit, ce fut la première preuve démonſtrative qu'on eut que la Ville découverte étoit *Herculaneum*, & non pas *Pompéia*.

Les Ouvriers fouilloient alors autour du Théatre, qu'ils avoient eu le bonheur de rencontrer preſqu'en commençant leurs recherches. Tout auprès des morceaux d'architrave on trouva les fragmens de deux grands chevaux de cuivre doré, l'un deſquels s'étoit tellement froiſſé en tombant ſur le côté, qu'il ne paroiſſoit que comme une moitié de cheval; bientôt après on découvrit des morceaux du chariot auquel ils appartenoient, & qui ſervoit d'ornement à la grande porte du Théatre. Les ſtatues équeſtres ſervoient auſſi ſans-doute à orner le dehors de cet édifice, & elles repréſentoient vraiſemblablement des Empereurs, ce dont on ne peut juger

juger que par conjecture, puiſque les têtes manquent. Le Théatre même avoit 290 pieds de circonférence en dehors, 230 en dedans juſqu'à la ſcène, & 160 de largeur extérieure. Le lieu de la ſcène, ou l'endroit où les Acteurs repréſentoient, avoit 72 pieds de largeur, & ſeulement 30 de profondeur (*a*). Tout l'édifice avoit la figure d'un fer à cheval. Le dehors en étoit élevé ſur des pilaſtres de diſtance en diſtance, faits de briques & ornés de corniches de marbre; ils étoient couverts d'une eſpèce de terraſſe de diverſes couleurs, ſemblable en quelques endroits à du jaſpe, & en d'autres, noire & polie comme le vernis de la *Chine*. Il y avoit en dedans vingt-une rangées de ſiéges, qui partoient d'un même centre, & qui s'élargiſſoient à proportion qu'elles montoient. Elles n'étoient pas partagées de ſept en ſept, par une eſpèce de pailler, comme dans les Théatres de *Rome*; mais il y avoit derrière trois galeries les unes ſur les autres, dont chacune répondoit à ſept rangées de ſiéges; & l'on y montoit par un grand eſcalier. Le reſte de l'édifice conſiſtoit dans un grand quarré long, diviſé en trois parties, qui revenoient, à ce que nous appellons parmi nous, le *Parterre*, le *Théatre*, & le *derrière des Scènes*, où les Acteurs s'habillent. Le devant du Théatre étoit ſupporté ſur une façade d'Ordre Dorique, & avoit trois ouvertures (*b*). On a trouvé

(*a*) Je donne ces meſures d'après les *Mémoires*. Le Marquis *de Venuti* ne les croit pas vrayes, & il en donne d'autres dont il ne répond point, attendu la difficulté qu'il y a à meſurer un édifice comblé de terre & de débris.

(*b*) Les proportions de ce Théatre répondent à celles que donne *Vitruve* Lib. V. 6.

HARVARD
COLLEGE
LIBRARY

deux femmes qu'on ne reconnoît point : on voit dans le même catalogue une ſtatue de marbre de *Veſpaſien*, & une d'*Atalante*, où l'on reconnoît la méthode *Grecque*. Deux très-belles ſtatues dans des chaiſes curules, bien conſervées ; & parmi le grand nombre de petites ſtatues qu'on découvre journellement, on remarque les *Pénates* des *Herculanéens*, & ſelon quelques Antiquaires des *Panthées* ; entr'autres une ſtatue qu'on croit être de *Mercure*, tenant de la main droite une bourſe, & de l'autre une eſpèce de coupe couronnée d'une tortue, dont le nom (*teſtudo*) ſignifie auſſi un inſtrument de muſique dont *Mercure* étoit l'inventeur. Pluſieurs buſtes, entr'autres de *Jupiter Hammon*, *Junon*, *Pallas*, *Cérès*, *Neptune*, *Mercure*, *Janus* à deux viſages ; une petite fille & un petit garçon avec un petit œuf d'or (*bulla aurea*) pendant du col ſur la poitrine ; enfin pluſieurs bas-reliefs de peu de valeur. Le Marquis, fondé ſur de bonnes raiſons, croit que tant de ſtatues ne furent pas miſes dans le Théatre tout à la fois, mais qu'elles y furent placées ſucceſſivement, ſelon les occaſions. Revenons, avec ce Savant, à quelques autres découvertes faites de ſon tems.

Les Anciens avoient des Temples auprès des Théatres, particulièrement de *Bachus* & d'*Hercule*. Les ſacrifices précédoient les jeux, & les jeux étoient rélatifs aux comédies. Il n'eſt pas bien clair ſi les colomnes trouvées par le Prince d'*Elbeuf* appartenoient au Théatre, ou au Temple décrit ci-deſſus, ſuppoſé de *Bachus*, dont on dit avoir trouvé la ſtatue. Mais il eſt certain

certain qu'il y avoit un Temple d'*Hercule* auprès du Théatre; & il eſt apparent que l'*Hercule* de bronze moins grand que le naturel, étoit poſé ſur le haut de l'édifice. Par la maniére confuſe dont les Ouvriers font ces découvertes, en jettant dans l'endroit qu'ils ont nettoyé, la terre qu'ils tirent de celui qu'ils veulent examiner, il eſt impoſſible de ſavoir préciſément ſi les grandes colomnes appartenoient au Théatre, ou ſi elles ſervoient aux porches des Temples voiſins; mais il eſt certain que les plus belles étoient employées à en orner l'intérieur, où elles formoient, au-deſſus de l'autel, une arcade entremêlée de peintures.

On a trouvé dans le Temple d'*Hercule* toute ſorte d'inſtrumens pour les ſacrifices, des coupes, des baſſins, des couteaux, des vaiſſeaux de diverſes figures & grandeurs, avec des manches ornés de bas-reliefs d'un goût bizarre & de peu de valeur. Mais il y avoit une magnifique table de marbre blanc ſupportée ſur trois pieds du même marbre, ſemblables à ceux de quelque animal, & très-délicatement travaillés: la table étoit tout unie. Il y avoit quelques caractères *Etruſques* gravés ſur le milieu, & tout autour, ſur les bords en forme de légende. Il s'y agiſſoit de quelque formule myſtérieuſe touchant les ſacrifices. Ce Temple conſiſtoit dans une grande ſale ruinée par le haut, & couverte de terre. Les murailles en étoient peintes preſque par-tout. On y voyoit des combats de bêtes ſauvages, des tigres, des Méduſes, & des Faunes. Il y avoit au milieu un *Mercure* ailé tenant un enfant entre ſes bras, auprès d'une femme

me assise qui le tenoit par la main, ce qui paroît être *Bacchus* porté en nourrice. Il y avoit des païsages, des animaux réels & imaginaires, sur-tout de très-beaux paons; de l'architecture, des statues, des sacrifices, des maisons, & d'autres édifices, où la perspective étoit observée, à-la-vérité assez irrégulièrement, mais cependant assez pour faire voir l'erreur des Modernes, qui ont affirmé que cet Art étoit inconnu aux Anciens, malgré ce qu'en ont écrit *Plutarque*, *Vitruve*, *Suidas* & *Pline*; ajoûtez *Platon* dans son Dialogue intitulé *le Sophiste*, & *Socrate* dans le dixiéme Livre de sa *République*.

Mais ce qu'il y avoit de plus remarquable, c'étoit deux très-grands tableaux historiques, dont les figures de grandeur naturelle étoient très-bien dessinées; l'ordonnance en étoit exacte, & les couleurs conservoient leur fraîcheur & leur vivacité. On voyoit dans le premier *Thésée* nud, une massue à la main, une bague au doigt, & un manteau rouge pendant de dessus une de ses épaules; entre ses jambes étoit le *Minotaure* nud, ayant le corps d'un homme & la tête d'un taureau. Auprès du Héros étoient les enfans *Grecs*: l'un lui embrasse le genou gauche, l'autre lui baise la main droite, & le troisiéme lui embrasse le bras gauche; pendant qu'une des filles, qui paroît être *Ariadne*, touche modestement sa massue. On y voit une *Victoire* dans l'air, & dans le lointain les murs tortueux du Labyrinte. Le second tableau contient aussi plusieurs figures de grandeur naturelle. On voit au milieu une femme couronnée d'herbes & de fleurs, assise & tenant à la main un bâton

bâton couleur de fer ; du côté gauche est un panier plein de fruits, & tout auprès un Faune qui joue d'une flûte composée de sept roseaux. Vis-à-vis de la femme est un vieillard nud, avec une courte barbe, portant un arc, un carquois, & une massue. Derrière le vieillard est une autre femme couronnée d'épis, auprès de laquelle est une chèvre, qui allaite un petit garçon. On voit au milieu du tableau un aigle, & sur la même ligne un lion assez vif dans une posture tranquile ; ce qui paroît être l'histoire de *Télèphe*.

Les peintures tirées de dessous terre perdoient insensiblement leur éclat, s'écailloient & auroient succombé en très peu de tems à leur commune destinée, sans un vernis admirable dont on les a couvertes, de la composition d'une Officier d'Artillerie nommé Mr. *Mariconi*, au service du Roi des *deux Siciles*. Ce vernis empêche non seulement les peintures de se détruire, mais encore il les fait paroître comme si elles sortoient des mains de l'Ouvrier, en rendant aux couleurs tout leur éclat (*a*). On voit au reste, par ces peintures, que les Anciens avoient l'usage du bleu & du vert, que les Modernes leur refusoient, sur un passage de *Pline* mal expliqué, *Lib.* 35. *c.* 7. (*b*).

Passons à la liste d'autres tableaux. Un *Mercure*

(*a*) Cet heureux expédient est dû au Marquis *de Wenati*, qui étoit des amis de cet Officier, & qui l'engagea à faire l'essai de son vernis sur des fragmens de peu de valeur.

(*b*) Vide G. PHILANDRI *Annot. in* VITRUV. *Lib.* 7. *c.* 7. Il y a un tableau de fleurs où toutes les couleurs sont employées.

cure avec le petit *Bachus*, haut de deux paumes huit pouces, large d'une paume & un pouce. Deux d'une paume huit pouces de haut, ſur une paume quatre pouces de large, repréſentant chacun une Victoire. Un d'une paume ſix pouces de hauteur, ſur quatre paumes deux pouces de largeur, où l'on voit une chaſſe de cerf & de ſanglier. Un autre, avec un pot de fleurs entre deux chèvres, même grandeur. Un où l'on voit un Temple, deux palmes trois pouces de haut, une paume & un pouce de large. Un autre de-même où l'on voit un Temple orné de colomnes, une paume cinq pouces de haut, & deux paumes un pouce de large. Un morceau de la frize qui avoit régné tout autour de la muraille : cette frize avoit huit pouces de haut, & étoit ornée de figures groteſques. Deux tableaux de quatre paumes de haut & de deux de large, avec des perſpectives, des maiſons, & de l'architecture. Un quarré d'une paume dix pouces, repréſentant deux *Muſes*, l'une jouant de la Lyre, & l'autre maſquée. Un d'une paume cinq pouces de hauteur, & deux paumes de largeur, repréſentant un lion, des troupeaux, & des païſages. Un autre de même grandeur, & deux de dix pouces de haut & d'une paume de large, avec des centaures, des édifices, & des païſages. Trois têtes de *Méduſe*, d'une paume de haut & onze pouces de large. Deux têtes d'animaux imaginaires, onze pouces de haut & ſept de large. Un cerf avec un oiſeau qui vole autour de lui, comme pour lui donner des coups de bec ; neuf pouces de haut, une paume de large. Un paon, quatre pouces & demi de haut, & neuf de large.

large. Autre oiſeau de la même grandeur. Une *Bacchante* jouant des timbales; deux paumes deux pouces de haut, ſur une paume de large. Une autre *Bacchante* aſſiſe ſur un tigre, une paume quatre pouces de haut ſur une paume cinq pouces de large. Autre *Bacchante*. Deux Dauphins. Un *Jupiter* embraſſant *Ganimède*, cinq paumes de hauteur ſur quatre & demie de largeur. Toutes ces peintures étoient dans le Temple ſuſ-mentionné, qui doit avoir été magnifique, mais dont l'Architecte eſt inconnu.

Les maiſons qu'on a découvertes auprès du Théatre, font voir qu'il étoit dans la Ville. Parmi ces maiſons il y en avoit une aſſez jolie avec une belle porte, & une grille de fer, qui ſe briſa dès qu'on y toucha. En entrant par le haut & après avoir ôté la terre, on découvrit une petite galerie qui conduiſoit à une ſale baſſe, où il y avoit des vaiſſeaux de criſtal fort épais remplis d'eau; un étui plein d'inſtrumens qui ſervoient à écrire ſur la cire, & des tablettes d'argent pleines de caractères *Grecs*. Dans un coin de la même pièce étoit un eſcalier fort commode, pour monter aux appartemens d'enhaut. La première chambre où l'on entra avoit apparemment été la cuiſine, puiſqu'on y trouva toute ſorte de vaiſſeaux, des œufs miraculeuſement conſervés, des noix & des amandes, qui avoient encore leur couleur naturelle, mais qui étoient pleines de pouſſière. On y trouva auſſi une écritoire avec de l'encre, qui avoit ſa vertu; pour ne rien dire de quantité d'utenciles & ferrailles ſervant aux maiſons, & de pluſieurs médailles de *Néron*, ayant au revers le Temple de *Janus*.

Le

Le pavé étoit en Mosaïque, mais fort commun. On trouva dans un autre endroit les ruines d'un bain, pavé de petits carreaux, & garni d'urenciles à laver, de cuivre doré.

Mais voici un cellier qui mérite d'être décrit. Par une porte de marbre blanc médiocrement grande on entra dans une sale longue de vingt-huit à trente pieds, & large de seize (a). Une porte à un des côtés de cette première sale conduisoit dans une autre de la même longueur, & quarrée. Ces deux sales pavées de marbre, avoient tout autour une espèce de marche ou parapet, d'un pied & demi de haut, qui paroissoit avoir servi de siége, couvert de marbre, ayant près du bord une très-jolie corniche; mais en y regardant de plus près, on apperçut sur le dessus de distance en distance des pierres rondes, d'un plus beau marbre; & les ayant levées, on vit qu'elles servoient à couvrir l'orifice de très-grands vases de terre, qui étoient enterrés jusqu'au col, lequel étoit maçonné dans le parapet. On apperçut aussi dans un des côtés comme une grande fenêtre d'environ cinq pieds de haut, où l'on trouva comme un petit escalier de marbre de diverses couleurs, semblable à ceux qu'on voit sur les autels, où l'on range les cierges & les bocals de fleurs. C'étoit apparemment le buffet où l'on mettoit les verres & autres vases qui appartenoient à ces caves. On détera les grands vases de terre; ils pouvoient contenir chacun dix barils de *Toscane*; mais presque tous cédè-

(a) *Braccia quattordici, e longa otto.* Je prends cette mesure pour deux pieds; elle est comptée pour trois dans la Traduction *Angloise*.

cédèrent à la maladreſſe des Ouvriers, excepté deux, qui avoient des cercles de fer, & qui ſont dans les jardins du Roi.

(*a*) En continuant à travailler du côté de *Portici*, on découvrit une rue de 36 pieds de largeur, avec des parapets de chaque côté, ornés de portiques, pour la commodité des gens de pied. Cette rue conduiſit les Ouvriers à trois bâtimens publics, deux deſquels étoient contigus. Le troiſième, qui étoit le plus grand, n'étoit ſéparé des deux autres que par une rue, qui formoit entr'eux un portique ou veſtibule, qui leur étoit commun, & qui avoit une couverture qui s'étendoit également ſur les trois bâtimens. On ne ſauroit en déterminer poſitivement le nom & l'uſage. On ſait par une inſcription trouvée dans le dernier ſiècle auprès de *Portici*, qu'il y avoit à *Héraclée* un *Calcidicum*; mais il ne paroît pas que ce le ſoit-là, quoiqu'on ne ſache rien au vrai de la diſpoſition, de la conſtruction & de l'uſage de ce bâtiment; car ſi l'on en croit *Vitruve*, c'étoit une vaſte & magnifique ſale bâtie à l'extrémité d'une Baſilique, au-lieu que cet édifice-ci eſt ouvert par le haut, & ne touche à rien, excepté du côté des deux petits Temples. Mais il reſſemble beaucoup mieux au *forum civile* des Anciens, où l'on rendoit la juſtice; celui de *Jules Céſar*, à *Rome*, touchoit aux Temples de la *Paix* & de *Vénus*; celui d'*Auguſte* au Temple de *Mars*; & celui de *Nerva* étoit auprès des Temples de *Pallas*, &

(*a*) Cet article, juſqu'au *Catalogue*, eſt tiré des Mémoires.

& de *Janus Quadriceps*. Ce bâtiment-ci eſt donc le *forum* des *Herculanéens*; c'eſt un parallélogramme long de 178 pieds, & large de 131. Au premier coup d'œil on le prendroit pour un de ces Temples que les Anciens appelloient *Pſeudopères*, vu qu'il y a intérieurement un rang de colonnes qui ſoutiennent la voûte du portique, lequel règne tout autour. Le milieu de cet édifice eſt ouvert, & l'aire en eſt plus baſſe de deux pieds que celle du portique, où l'on monte par trois marches (*a*). A environ 40 pieds loin de l'entrée on trouve deux quarrés chacun de dix-huit pieds de large, hauts de quatre, & appuyés contre les portiques. A l'extrémité il y a un troiſième quarré de 24 pieds en tout ſens, & qui eſt ſemblable aux Sanctuaires des Temples. On y montoit par trois marches; & il y avoit à l'extrémité une longue baze, ſemblable à nos autels, ſur laquelle étoient poſées trois ſtatues de marbre; celle de *Veſpaſien* étoit au milieu; les deux autres étoient aſſiſes dans des chaiſes curules; mais comme les têtes ne ſe trouvent point, on ne ſauroit dire qui elles repréſentent. Aux deux angles des portiques de chaque côté on avoit pratiqué deux niches, dans l'une deſquelles étoit *Néron*, & dans l'autre *Germanicus*, en bronze, de neuf pieds de haut, & d'une grande beauté. Les colonnes qui ſoutenoient le portique, étoient au nombre de 42, y compris celles des deux angles; car il n'y en avoit que de trois côtés, ſavoir 17 à droit & à gauche,

(*a*) Cela reſſemble beaucoup à nos Bourſes marchandes. Je conclus de-là qu'on a fait dans la Ville ſouterraine d'autres recherches, que celles dont il eſt parlé dans ces Mémoires.

gauche, & 8 dans le fond. Une demi-colonne appuyée contre un pilastre répondoit à chaque colonne, & il y avoit alternativement entre ces pilastres des statues de bronze & de marbre. On ne retrouve des premières que quelques fragmens, soit que le *tems* les ait fondues, ou que le tems les ait détruites; mais on a retrouvé, entières ou par morceaux, celles de marbre qui ornoient l'aile gauche; pour les autres, on a pu voir, par les trous où elles étoient, qu'elles ont été enlevées dès longtems. La façade de cet édifice offroit cinq entrées, deux qui répondoient aux portiques, & trois à l'aire du milieu. Elles étoient formées par quatre grands pilastres, qui divisoient le frontispice en cinq parties égales. Il y avoit contre chaque pilastre une statue équestre, savoir deux de bronze, qui sont toutes ruinées; & deux de marbre, dont l'une dédiée à *M. Nonius Balbus* est presqu'entièrement rétablie, & fait l'admiration des Connoisseurs, qui l'élèvent au-dessus de celle de *M. Aurèle*, qui est dans le *Capitole* à *Rome*. Le grand portique extérieur voûté étoit pavé de marbre, & les murailles en étoient peintes à fresque; c'est de-là que l'on a tiré une partie de ces raretés qui sont à-présent dans les Cabinets du Roi.

Les deux Temples opposés à ce grand édifice, n'ont rien de fort particulier; leur figure est oblongue, & fort inégale en grandeur; l'un a 150 pieds de long & 60 de large, l'autre 60 sur 42. Leurs sanctuaires sont à leurs extrémités; celui du grand Temple sort du quarré, celui du petit est pris du quarré même, est fer-

mé de murailles, & a une porte vis-à-vis de laquelle étoient l'autel & la ſtatue de la Divinité qu'on y adoroit : c'eſt exactement ce que les *Romains* appelloient *Ædicula*. Il y avoit dans le Temple même deux autels ; & on avoit pratiqué une petite ſale de chaque côté de la porte, l'une où l'on dépoſoit les offrandes, l'autre où l'on gardoit les vaiſſeaux ſacrés, & les utenciles qui ſervoient aux ſacrifices. Le plus grand Temple avoit deux portes, entre leſquelles on avoit élevé un grand piedeſtal d'environ 12 pieds de front, ſur lequel on a trouvé des fragmens d'un chariot de bronze, ce qui fait croire que c'étoit la baze d'une ſtatue curule.

Ces deux Temples avoient une couverture voûtée ; leurs murailles en dedans étoient ornées de colomnes, entre leſquelles il y avoit alternativement des peintures à freſque & de grandes tables de marbre, où étoient gravés les noms des Magiſtrats qui avoient préſidé à la dédicace de ces Temples, & les noms des Compagnies ou Corps de Marchands aux frais deſquels chaque Temple avoit été bâti ou réparé. Ces inſcriptions placées dans les côtés, prouvent qu'elles n'étoient pas toujours ſur le portail, comme on le croyoit communément.

Les maiſons d'*Herculaneum* n'ont rien d'extraordinaire. Toutes celles qu'on a trouvées dans une étendue de 300 perches de long & 150 de large, ſont uniformes. Les habitans étoient obligés de les entretenir de cette manière, en particulier par deux Edits, l'un de *Claude*, l'autre de *Néron*, gravés ſur des tables de cuivre, qu'on a trouvées fixées contre une muraille en creu-

creuſant près de *Torre del Greco*; ce qui fait voir que la Ville s'étendoit depuis-là juſqu'à *Portici*; mais elle n'étoit pas fort large, étant reſſerrée entre le Mont *Véſuve* & le rivage de la Mer. Les rues ſont droites, avec des parapets de chaque côté, accompagnés d'une baluſtrade pour les gens de pied, & le pavé reſſemble à celui des rues de *Naples*.

Le dedans des maiſons eſt peint à freſque, & repréſente des traits de l'Hiſtoire, ou de la Fable; mais les maiſons du commun ſont tout d'une couleur, la plupart rouge, avec de légers ornemens, comme des oiſeaux perchés ſur des cordes, ou qui y ſont ſuſpendus par les pieds ou par le bec; quelquefois d'autres animaux, ou des fleurs.

(*a*) Les tableaux à freſque, qu'on a tirés de deſſous les ruines, & qui ſont dans le Cabinet du Roi, ſont de toutes grandeurs, & au nombre de 400, la plupart auſſi frais que s'ils étoient modernes; mais à la réſerve d'une douzaine qui ſont de grandeur naturelle, la plupart n'ont que dix à douze pouces de hauteur ſur une largeur proportionnée, repréſentant des amours, des bêtes ſauvages, & des oiſeaux. Ces petites pièces ont leur mérite, mais elles ne ſont pas à comparer aux grandes, où rien ne manque pour l'exactitude du deſſein & la vivacité de l'expreſſion. Cependant il y en a peu qui ne pèchent dans le coloris; la couleur de chair tire trop ſur le rouge, & les dégradations y ſont rarement obſervées. Le fond de ces tableaux eſt ſouvent d'une ſeule couleur. Les plus eſtimées ſont. Le

Un

(*a*) Cet article, juſqu'au journal, eſt tiré des Mémoires.

Un *Hercule* nud de grandeur naturelle. 2. Un *Satyre* tenant une Nymphe entre ſes bras. 3. *Théſée* recevant les remercimens des filles d'*Athènes*, pour les avoir délivrées du *Minotaure*. 4. *Virginie* accompagnée de ſon Père, & de ſon Amant *Julius*, dans le tems que *Marcus Claudius* la reçoit devant le Décemvir *Appius*. 5. Et l'éducation d'*Achiles*, par le Centaure *Chiron*: ce dernier eſt le plus admiré.

Au-reſte il ne faut pas s'étonner que ces peintures paroiſſent ſi fraîches & ſi bien conſervées; elles étoient nouvellement faites lorſque la Ville fut engloutie, puiſqu'il n'y avoit qu'environ ſoixante ans que la peinture à freſque étoit inventée (*a*). Les ouvrages en moſaïque ſont groſſièrement exécutés, ſans goût & ſans deſſein, aſſez ſemblables à nos tapis de *Turquie*. Les baſ-reliefs trouvés juſqu'à-préſent, ne valent pas non plus la peine qu'on en parle, excepté un qui repréſente un ſacrifice.

Malgré le grand nombre de ſtatues qu'on a trouvées, celles de bronze ſont ſi mutilées, qu'à-peine en a-t-on pu rétablir cinq parfaitement, ſavoir: *Néron*, *Germanicus*, *Claudius*, & deux femmes, dont on ignore les noms. Les ſtatues de marbre ſont inconnues juſqu'à-préſent, excepté un *Atlante*, un *Veſpaſien*, un *Mammius Maximus* connu par l'inſcription, & quelques autres de la famille *Balba*. Mais à l'égard des autres, on ne forme que de vaines conjectures.

Le nombre des médailles eſt prodigieux: la plupart ſont Conſulaires & du haut Empire, & de toute ſorte de métal. On n'en a point encore découvert

(*a*) Voy. le Tome précédent pag. 196.

découvert d'*Othon*, quoiqu'on en trouve de tous les Empereurs qui l'ont précédé, ou qui lui ont succédé, jusqu'à *Tite* & *Domitien*, ce qui comprend tout le haut Empire. Celles de *Néron* ne méritent pas qu'on en parle, excepté un médaillon de bronze, ayant d'un côté la tête de cet Empereur avec cette légende: NERO. CLAUDIUS. CAESAR. AUG. GERMANICUS. P. M. TR. P. IMP. P. P. P. Au revers est un homme nud jusqu'à la ceinture, le reste est couvert de draperie, montrant de la droite une espèce de coffre, & tenant de la gauche un gouvernail. Il y a à ses pieds une femme, qui lui présente une corne d'abondance; & on lit autour cette inscription, ANNONA. AUGUSTI. CERES. On croit que la figure assise est *Néron* lui-même, qui tient le gouvernail de l'Etat; & que la femme est l'*Abondance*, qui vient recevoir ses ordres, & lui ouvrir ses trésors. Le *Senatus-Consulum* n'y paroît point. On en trouve de très-belles en bronze de *Vitellius*. La légende autour de la tête est presque toujours la même: A. VITELLIUS. GERMANICUS IMP. AUG. P. M. TR. P. Mais les revers sont différens. Sur quelques-unes c'est *Mars* tenant une pique de la main droite, & portant l'Etendart *Romain* sur l'épaule gauche, sans légende. Sur d'autres, c'est la Paix, tenant d'une main une branche d'olive, & de l'autre une corne d'abondance avec ces mots pour légende, PAX AUGUSTI. Sur le revers de quelques-unes de moyenne grandeur est une figure assise, tenant sur le bras droit le bord de la robe, dont elle semble se cacher le visage, & ayant vis-à-vis d'elle un autel, & pour légende:

SECURITAS POPULI ROMANI. & en bas, S. C. Mais ſur les revers de la première & de la ſeconde ſorte, ces lettres ſont dans le champ. Parmi celles de *Veſpaſien*, il y en a une qui a cette légende autour de la tête: IMP. CÆSAR VESPASIAN. AUG. P. M. TR. P. P. COS. III. Le revers repréſente une femme aſſiſe le dos tourné contre une palme, la tête panchée & appuyée ſur la main, comme une perſonne dans l'affliction. Sous la palme eſt un homme debout, les mains enchaînées derrière le dos, & à côté de lui un trophée d'armes, avec cette légende JUDÆA CAPTA. & au bas S. C. Les médailles avec des chars de triomphe ſont très-rares; on en a trouvé très-peu juſqu'ici de cette ſorte; il n'y en a même qu'une de *Tite*. On lit autour de la tête: T. CÆS. VESP. IMP. PON. TR. POT. COS. II. CENS. Sur le revers eſt un char à quatre chevaux de front, marchant lentement; au-lieu que ceux qui étoient attelés aux chars deſtinés au Cirque, ſemblent galopper: ces chars reſſemblent à une coquille, au-lieu que celui-ci eſt ſemblable à celui qu'on voit dans un bas-relief au côté de l'arc de triomphe élevé à ce Prince par le Peuple *Romain*. Ce char fait donc alluſion au triomphe que le Sénat lui décerna, pour avoir conquis la *Judée*.

Il eſt tems de paſſer au Journal qui ſe trouve à la fin du Livre du Marquis, des découvertes faites depuis le 24 Mai 1739 juſqu'au mois de Juin de l'année ſuivante. Je ne daterai point les articles, & je ne copierai point ceux qui ne me paroîtront pas en valoir la peine. Un grand vaſe de métal. Pluſieurs pièces de marbre poli,

&

& deux très-beaux crampons de métal d'une forme extraordinaire pour joindre des pierres ensemble. Quatorze pièces de marbre poli. Des lettres de bronze très-bien faites, d'une paume de diamètre, avec trois pointes en dessous pour les afficher à une muraille. Un petit masque de terre cuite représentant la tête d'un lion. Deux feuilles de métal, longues de trois paumes, & larges d'une & demie. La tête du grand cheval de bronze entière, sur le front de laquelle étoit un bas-relief représentant une Victoire qui couronnoit l'Empereur à cheval. Des fragmens du char & du corps du cheval. Un bouclier de métal, fort grand. Une tête de marbre très-bien faite. Des piedestaux de marbre, quelques-uns larges de trois paumes, & la statue de *Viciria* mère de *Balbus*. Un cercle de métal de deux paumes de diamètre, & un beau vase de métal avec ses anses, & d'autres fragmens. Divers piedestaux de métal & de marbre, & la statue pédestre (*togata*) de *Balbus*. Deux plats de métal, un grand & l'autre petit. Diverses médailles, une urne de terre de quatre paumes de haut, & une piéce d'une autre inscription des *Coloni allecti*, contenant 63 noms. Trois autres vases, & une urne semblable à celle de ci-dessus. Des fragmens de statue, des morceaux de bronze, huit vases en forme de baquets, de métal, & cinq pentures de métal. Un autre vaisseau de bronze avec un large fond. Un très-beau masque rompu. Le pavé en mosaïque du Temple d'*Hercule*. Quinze piedestaux de marbre, & une lampe de terre de quatre paumes & demie de diamètre. Un très-beau

chandelier de bronze très-bien conservé, & des pièces de métal poli, qui servoient de miroirs. Plusieurs lacrimatoires de cristal & de terre, un cure-oreille de métal, plusieurs flûtes faites d'os, avec deux grandes conques de bronze; une corniche circulaire de marbre, & de petits triangles équilatères de marbre, dont la mosaïque étoit composée. La crinière d'un grand cheval de bronze, & plusieurs morceaux de marbre. Un cilindre de bronze en forme de canon, divisé en quatre parties égales, & vingt-cinq médailles Consulaires d'argent. Un médaillon de marbre d'une paume, sept paumes de diamètre, très-bien conservé, avec des bas-reliefs de chaque côté, dont l'un paroît représenter un sacrifice; de l'autre est un vieillard demi-nud, assis, jouant à la fois de deux flûtes, qu'il tient des deux mains. Un grand morceau de marbre, qui avoit pu servir au haut d'un puits. Un beau masque de bronze, un vase de cristal, & trois grands vases de terre. Deux très-beaux masques, l'un de marbre, l'autre de terre; un grand mortier de marbre, une marmite de bronze de moyenne grandeur, plusieurs morceaux de pierre d'*Egypte*, un pied de lion de marbre très-bien fait, un beau buste de femme, & deux grandes pièces de fer. Un vase de métal d'une palme & demie de diamètre, avec des anses & des pieds. Quatre seaux & une belle serrure de métal. Deux morceaux de colomnes de jaspe, un grand couteau pour égorger les victimes, & une pièce de marbre comme celles dont on se sert pour broyer les couleurs. Quatre grands chandeliers de cuivre, deux desquels sont parfaits;

faits ; des pièces de chapitaux de marbre, & des tuyaux de plomb, qui paroiſſent avoir ſervi à un bain. Trois plats, un autre vaſe de métal, & une brique avec cette inſcription, L. VISELLI. Une pièce de marbre haute de 14 pouces & large de 8, avec trois têtes en bas-relief, & un grand piedeſtal de marbre, large de trois paumes. Un ſeau & d'autres pièces de métal, & un beau maſque de terre. Un buſte de *Janus* à deux faces de marbre, & pluſieurs lacrimatoires de verre. Un très-bel *Hercule* de bronze de deux paumes & demie de haut ; trois chandeliers de métal de quatre paumes de hauteur & deux pouces de largeur. Un porc votif avec des lettres ſur l'épaule, pour marquer le nom du donateur ; une lanterne, un chandelier, un vaſe propre à mettre ſur un trépied. Deux grandes taſſes de métal avec leurs anſes, deux autres vaſes avec leurs manches, ſur l'un deſquels il y avoit une tête de bélier très-bien faite. Un grand vaſe de métal très-curieux. Une jatte, pluſieurs pièces de monnoye d'*Auguſte* & de *Néron*, & une lampe de terre. Un autre buſte de *Janus* ſemblable au premier, & deux pilaſtres avec leurs baſes & leurs chapitaux, ſur leſquels étoient les deux buſtes. Un beau maſque de métal attaché à un fer, repréſentant un chat avec une ſouris dans ſa gueule, un vaſe de terre & une ſerrure de métal. Un trépied avec ſon vaſe. Deux taſſes, trois cuillers ordinaires, & une petite, le tout d'argent. Sept bagues d'or, deux deſquelles ont des cornalines. Un braſſelet d'or très-bien fait, d'où pendoient deux têtes, conſiſtant en deux demi-cercles attachés

avec

avec des boutons du même métal. Des vaiſſeaux de verre; un tube de métal, avec ſon couvercle large de huit pouces; & deux autres ſemblables, larges chacun de quatre pouces. Des cachets avec des lettres, des ſerrures de métal, des caraffes de criſtal avec de l'eau, des pierres quarrées polies de tous les côtés, & trois petits ſeaux de métal. Une pièce de monnoye de *Néron*, peſant une once. Une belle tête de marbre ſéparée de ſon buſte. Un vaiſſeau de bronze pour les ſacrifices. Deux pots de métal, dont l'un étoit encore ſur ſon trépied, deux lampes d'airain, une de terre, & pluſieurs morceaux de plomb. Une grande & très-belle lampe double d'airain avec des chaînes, & qu'on croit avoir pendu à des figures d'aigles dont on a trouvé des fragmens. D'autres médailles d'argent, un bas-relief de treize pouces de diamètre, qui d'un côté repréſente deux maſques, & de l'autre un lièvre. La ſtatue d'un homme nud, tout en pièces, de huit paumes de haut.

On parvint enſuite à des édifices & des maiſons qui avoient des marques de leur ancienne magnificence. On y voyoit une architecture continuée de petites galeries pavées en moſaïque, & peintes en rouge avec des figures groteſques. Il y avoit au bout un eſcalier droit & étroit pour monter en haut. Le bois en étoit réduit en charbon, & tomboit en pièces auſſitôt qu'on y touchoit. Les murailles ſont bien conſervées, & les encoignures ſaines. Le fer eſt tout mangé de la rouille, où l'humidité a pénétré. Les fenêtres n'étoient pas fort grandes; on a trouvé dans quelques-unes des reſtes de lames très-minces

&

& transparentes, qui sont faites de talc ou d'albâtre très-fin.

Voilà, dit le Marquis *de Vénuti*, en finissant ce catalogue, tout ce que j'ai pu observer par moi-même, ayant été obligé de me retirer, avec la permission du Roi, au mois de Juin, à *Cortone*, où mes affaires domestiques m'appelloient. J'ai, ajoûte-t-il, vu des relations de la continuation des travaux depuis mon départ, mais elles sont en si grand nombre & si différentes, qu'elles embarrassent les Curieux bien loin de les satisfaire.

Les travaux furent interrompus par la guerre; le Roi les abandonna pour ne s'occuper que du salut de son Peuple & de la défense de son Royaume. Mais dès que la paix fut rétablie, il fit continuer les recherches, qui eurent un succès inouï. On retrouva d'abord deux statues équestres colossales de marbre, qui faisoient un ornement magnifique, à la grande porte du Théatre, qui répondoit à une grande rue. Elles étoient dédiées aux deux *Balbus* père & fils. L'une étoit brisée, l'autre a été rétablie, & fait aujourd'hui l'ornement de l'entrée du Palais du Roi à *Portici*. On lit sur le piedestal cette inscription: M. NONIO. M. E. BALBO. PR. PRO. COS. HERCULANENSES. Est-ce-là la même statue dont l'Auteur des Mémoires orne un des grands pilastres du *Forum*? Et si cela est, d'où vient cette position si différente? Ou est-ce qu'il y en avoit quatre toutes semblables, dont deux étoient placées devant le Théatre, & deux devant le *Forum*?

On déterra ensuite une statue de l'Empereur

Vi-

Vitellius, très-belle, qu'on a mise sur un nouveau piedestal, dans l'escalier du même Palais. Une statue de *Néron*, de bronze, représenté par quelque Statuaire adulateur, sous la figure de *Jupiter* la foudre à la main. Elle est semblable à une qui fut autrefois trouvée à *Rome*, & qui est à *Londres*, dans le cabinet de Mr. *Charles Frédéric*, laquelle représente ce Tyran sous la figure d'*Apollon* jouant de la lyre. Huit belles statues colossales assises, & plusieurs autres, qui ont été rétablies par Mr. *Canard* fameux Sculpteur. Elles ornent aujourd'hui les sales, les escaliers & les jardins du Palais de Sa Majesté.

On tire continuellement du souterrein un très-grand nombre d'autres vases, trépieds, petites statues, & idoles. Deux magnifiques colomnes de six paumes de haut, qu'on a mises dans la Chapelle du Roi. Une espèce de Livre dont les feuillets sont d'airain, écrits des deux côtés, où est la démission des soldats, & semblable à celui de *Domitien*, que l'on garde dans la Galerie de *Florence*. Il est impossible d'entrer dans le détail du nombre prodigieux de médailles, camayeux, pierres précieuses, & fragmens de toute sorte.

Il faut remarquer qu'on a trouvé dans des vases de métal plusieurs choses réduites en charbon, qui avoient conservé leur ancienne forme, comme des fruits, du grain, du pain, des olives &c. entr'autres un pâté fait dans une poële de métal d'une paume & demie de diamètre, enfermé dans un four, & qui tomba en cendres dès qu'on y toucha. Il y avoit, dans le même endroit, plusieurs utenciles de cuivre. L'Auteur regarde ces phénomènes comme une preuve certaine de ce

qu'il

qu'il avoit avancé, ſavoir qu'*Herculaneum* fut d'abord ruinée par un tremblement de terre, enſuite rétablie, & puis couverte de cendres par le Mont *Véſuve*, après avoir été en partie calcinée par la reverbération & la force du feu, & qu'elle fut enfin couverte de terre, & par la grande éruption, & par celles qui ſont ſurvenues depuis.

Et à l'égard de la ſituation du Théatre & de la Ville, il conclut que les Spectateurs aſſis ſur les gradins tournoient le dos à la mer. Que le *Podium*, le *Proſcenium* & l'*Orcheſtre* ſont encore remplis de terre. Que le *Proſcenium* étoit orné de colomnes de marbre rouge; que parmi les colomnes extérieures étoient les ſtatues coloſſales de bronze, qui ſervoient de perſpective à une rue qui deſcendoit vers la mer. Que des autres côtés du Théatre partoient d'autres rues, vis-à-vis l'une deſquelles étoient les deux ſtatues équeſtres de marbre des *Balbus* père & fils. Qu'autant qu'on en peut juger, la Ville avoit environ un mille & demi de long en tirant vers *Portici*. Qu'il y avoit d'autres ſomptueux édifices, l'un deſquels il conjecture, à cauſe des fondemens, avoir été une Baſilique, où étoit la ſtatue de *Vitellius*, & aux côtés ſix piedeſtaux, avec des ſtatues qui ont été fondues en partie par le feu du *Véſuve*. Qu'outre le Temple d'*Hercule* il y en avoit d'autres, comme d'*Apollon* &c. puiſqu'on a trouvé deux ſtatues de cette Divinité, & d'autres ſtatues coloſſales, entr'autres un petit Temple fait de diverſes ſortes de marbre en moſaïque, dans lequel il y avoit une ſtatue d'or. Cette merveilleuſe collection

tion d'Antiquités deviendra, par le progrès des travaux, plus ample & plus complette; & les Savans y trouveront ſans-ceſſe de nouveaux monumens, pour fixer leurs doutes ſur l'époque d'une infinité de faits hiſtoriques, & ſur les Coutumes, les Arts & les Rites de la Religion des Anciens.

Après avoir lu & relu les Livres dont je me ſuis ſervi, & que j'ai indiqués au commencement de ces extraits, je ne me ſerois pas aviſé d'en regarder les Auteurs, en particulier Mr. le Marquis *de Vénuti*, comme des admirateurs extravagans des peintures d'*Herculaneum*, ſi je ne voyois ce dernier entr'autres traité comme tel dans les Nouvelles Littéraires de *France* (*a*). L'article n'eſt pas fort long; je le copierai tout entier, pour donner en même tems une idée de la manière d'écrire & du ſtile de l'Auteur.

„ Que penſeriez-vous de quelqu'un, *Mon-*
„ *ſieur*, qui vous diroit que *Raphaël* étoit un
„ *enfant* pour le Deſſein, & le *Titien* pour le
„ Coloris? C'eſt à peu près ce qu'oſe dire Mr.
„ *Vénuti*, par comparaiſon aux Artiſtes qui
„ ont travaillé dans *Herculaneum*: il ajoûte que
„ leurs ouvrages prouvent que les Anciens ſa-
„ voient parfaitement la Perſpective. Vous a-
„ vez de la peine à croire tout cela: l'Auteur
„ de la *Lettre ſur les Peintures* de cette an-
„ cienne Ville déterrée, va juſtifier vos dou-
„ tes. C'eſt un Obſervateur éclairé, judicieux,
„ vif

(*a*) C'eſt une Feuille volante, qui ſe diſtribue tous les quinze jours aux ſeuls Souſcripteurs, moyennant une guinée par an; & c'eſt l'Ouvrage de Mr. *Clément*.

„ vif admirateur de ce qui eſt beau, mais ſans
„ fanatiſme; homme de l'Art ſi je ne me trom-
„ pe, paroiſſant du-moins le cultiver avec in-
„ telligence & beaucoup de goût. Il a vu par
„ lui-même tous ces prétendus chef-d'œuvres,
„ auſſi-bien que la rapidité un peu ſuſpecte de
„ la repréſentation, que les *Napolitains* vous
„ en donnent, le lui a permis; il a même deſ-
„ ſiné de mémoire cinq des plus grands mor-
„ ceaux, & des plus propres à faire juger du reſ-
„ te. Le réſultat de ſes obſervations eſt que ces
„ grands Peintres d'*Herculaneum* n'entendoient
„ point du tout la Perſpective; que leur façon
„ de deſſiner & de compoſer en général étoit
„ ſèche, & trop d'après les ſtatues & les baſ-
„ reliefs; que leurs groupes ne ſont que des fi-
„ gures placées avec d'autres; on ne peut pas
„ moins de clair-obſcur; les demi-teintes d'un
„ gris olivâtre, jaunâtre ou rouſſâtre, les om-
„ bres d'un rouge mêlé de noir; des draperies
„ à petits plis la plupart, & n'exprimant jamais
„ la diverſité des étoffes; ſur-tout une grande
„ ignorance de l'expreſſion de la peau & des
„ détails de la Nature. Au-reſte ce qu'on appel-
„ le le *faire* léger & facile, une touche hardie,
„ un pinceau librement manié; les fruits, les
„ fleurs & les vaſes aſſez bien rendus; & les
„ compoſitions de petites figures ordonnées a-
„ vec plus de génie, plus correctement deſſi-
„ nées, & d'une meilleure couleur. Je reviens
„ aux défauts, pour vous avertir qu'on ne pré-
„ tend point en conclure contre la Peinture des
„ Anciens, mais uniquement contre les Pein-
„ tres d'*Herculaneum* (qui après tout n'a jamais

„ été qu'une petite Ville de Province) contre
„ les exagérations de Mr. *Vénuti*, contre les
„ superlatifs de quantité d'autres enthousiastes,
„ & gardez-vous bien, *Monsieur*, d'ajoûter plus
„ de foi à l'Ouvrage qui se fait à *Naples*, &
„ qui vraisemblablement paroîtra quelque jour.
„ *Je n'examine point ici*, dit l'Auteur de la
„ Lettre, *les talens de ceux qui conduisent cette*
„ *grande entreprise, ni de ceux qui dessinent*
„ *cette curieuse partie de l'Antiquité; mais je*
„ *puis vous assurer, pour avoir été à portée*
„ *d'en juger, qu'ils corrigent les défauts de*
„ *Perspective qui se trouvent dans les origi-*
„ *naux, & qu'ils donnent à leurs copies des*
„ *effets de lumière que les Anciens n'ont point*
„ *du tout indiqués.*

Je conviens que les Amateurs de l'Antiquité peuvent avoir quelquefois exagéré, dans leurs écrits, le mérite des peintures trouvées dans *Herculanum*; peut-être y en a-t-il de ceux que je n'ai pas lus, qui ont porté l'admiration jusqu'au *fanatisme* & à *l'enthousiasme*; mais ce qu'il y a de certain, c'est que Mr. le Marquis *de Vénuti* ne dit nulle part, ni pleinement, ni *à peu près*, que *Raphaël* étoit un *enfant* pour le Dessein, & le *Titien* pour le Coloris, par comparaison aux Artistes qui ont travaillé dans *Herculanum*; ni que leurs ouvrages prouvent que les Anciens savoient parfaitement la Perspective. Quant au premier article, je ne trouve point le nom du *Titien* dans tout le Livre; & pour ce qui est de *Raphaël*, il dit que les peintures furent trouvées d'un très-bon goût, & que l'on y reconnoissoit la méthode de *Raphaël*; ce qui

qui eſt faire également l'éloge de ce fameux Artiſte, & des peintures en queſtion (*a*). Pour ce qui eſt de la Perſpective, bien loin d'avoir dit que ces peintures prouvent que les Artiſtes qui ont travaillé dans *Herculaneum* la ſavoient parfaitement, il n'en conclut autre choſe ſinon qu'ils en avoient une idée groſſière, & qu'elle ne leur étoit pas tout-à-fait inconnue, comme on le croyoit en général (*b*). Je ſuis perſuadé que Mr. *Clément* ne trouvera pas mauvais que j'aye relevé une faute, qui ne vient peut-être pas de lui, & qu'il peut avoir copiée d'après la *Lettre* qu'il annonce. P.

(*a*) Quanto fuſſe grande lo ſtupore de riguardanti, é particolarmente degli Eruditi, potrà da ſe ſteſſo imaginarſelo il mio lettore; poichè da medeſimi Pittori furono giudicate di ottimo guſto, é della dolce maniera *ſimile* alle opere di Raffaelo. *Part. II. Cap. VIII. p.* 77.

(*b*) In oltre ſi vedevano paeſi, animali fantaſtici, é veri — é proſpettive di caſe, é fabbriche, coll' ornanzi é indietro molto proportionato, il che era ſtato creduto incognito appreſſo gli Antichi dai moderni Eruditi; Sicchè io conobbi, che la proſpettiva, *benchè poco poſſeduta, o non inteſa bene* dagli Antichi — fu però da eſſi conoſciuta é meſſa in opera. *Ibid. Cap. VII. p.* 73.

ARTICLE II.

NOUVEAU VOYAGE *de* GUINE'E, *contenant une deſcription exacte des Manières, du Terrain, du Climat, des Habillemens, des Bâtimens, de l'Education, des Arts manuels, de l'Agriculture, du Commerce, des Emplois, des Langages, des Rangs de diſtinction, des Habitations, des Divertiſſemens, des Mariages, & généralement de tout ce qu'il y a de*

remarquable parmi les Habitans. Traduit *de l'Anglois de* GUILLAUME SMITH, *Ecuyer.* Deux Tomes 8. *Paris*, chez *Durand* & *Piſſot*, 1751.

L'ABondance des matiéres n'eſt pas ce qui manque à cet Ouvrage, comme l'on peut en juger par le titre même, qui eſt très-propre à en impoſer. Mais pour juger de ſon mérite, il eſt queſtion de ſavoir ſi chaque ſujet eſt traité comme il doit l'être. Un Ouvrage peut embraſſer dans ſon plan un champ fort vaſte, préſenter au Lecteur une grande variété d'objets, & être cependant très-peu inſtructif.

Il faut d'abord convenir que le ſujet eſt par lui-même très-intéreſſant. Les *Portugais*, les *François*, les *Anglois*, les *Hollandois* ont des Etabliſſemens ſur les Côtes de *Guinée*. Tout ce qui a raport au Commerce de ce Païs peut donc être utile à chacune de ces Nations, ſur-tout aujourd'hui que le Commerce excite par-tout une plus grande émulation que jamais, & une jalouſie qui pourra un jour éclater en une guerre ouverte.

On me dira que la *Guinée* eſt ſi fréquentée par les *Européens*, & que nous en avons déjà d'ailleurs tant de rélations, qu'on ne ſauroit guère ignorer la nature du Commerce qui ſe fait ſur ſes Côtes. Mais il y a ſur cela une choſe importante à conſidérer. Les Habitans de ces Côtes ſont inconſtans, & leur Païs eſt peut-être la partie du Monde où il arrive le plus de révolutions. D'un autre côté, les *Européens* qui y trafiquent, ne cher-

cherchent qu'à ſe ſupplanter. Si l'*Anglois* n'oſe attaquer le *François* dans ſes poſſeſſions, il porte le Roi du Païs, ou à lui refuſer l'entrée dans ſes Etats, ou même à lui faire la guerre. Le *François* n'eſt pas fort endurant, il rend la pareille à l'*Anglois* lorſque l'occaſion s'en préſente, & elle ne ſe préſente que trop ſouvent. Careſſez un petit Roi de *Guinée*, vous le faites changer de parti, il renonce bientôt à ſes premiers engagemens. Les *François* viennent, dit-on, d'être inſultés ſur ces Côtes par les *Anglois*: pour s'y maintenir, ils y envoyent une Eſcadre avec des Troupes, des munitions de guerre, & de quoi bâtir un Fort. Les *Anglois* ſont alertes, lorſqu'il eſt queſtion de leur intérêt: ils ſe diſpoſent à s'oppoſer vigoureuſement aux *François*, ſi ceux-ci perſiſtent à vouloir mettre en exécution le projet qu'ils ont formé.

Vous voyez qu'il n'y a rien de ſtable pour le Commerce ſur ces Côtes. Y avez-vous un Etabliſſement, vous pouvez y être troublé, ou par le Souverain du Païs, ou par l'Etranger, qui croit y avoir le même droit que vous. Les nouvelles rélations de ce Païs peuvent donc être toujours intéreſſantes, parce qu'elles peuvent toujours nous apprendre quelque choſe de nouveau. Joignez aux raiſons que je viens d'alléguer, qu'on fait tous les jours de nouvelles découvertes dans l'intérieur de l'*Afrique*, qui ne nous eſt pas encore bien connu.

Je ſuppoſe, au-reſte, que ces rélations ſoient faites par un bon Voyageur, par un Homme qui ait une grande capacité & une curioſité fort étendue, qui examine tout en Philoſophe, qui

ait le don de bien voir ce qu'il voit, & d'en bien juger.

Si l'Auteur de ce *nouveau Voyage* ne réuniſſoit pas toutes ces qualités, il en poſſédoit du-moins une bonne partie. On parle de lui avec éloge dans la Préface de ſon Ouvrage; „ Notre Auteur, dit-on, paroît avoir été un homme de génie & d'une conception très-aiſée; „ vigilant, actif, & ſachant parfaitement tirer „ parti des occaſions extraordinaires qu'on lui „ avoit fournies d'aquérir les connoiſſances „ qu'il cherchoit ". Il étoit employé par la *Compagnie Royale d'Afrique en Angleterre* pour lever les Plans de ſes Etabliſſemens; & muni pour cet effet de pleins-pouvoirs, qui lui ſervoient en même tems à ſatisfaire ſa curioſité à d'autres égards. Il ne fut même reçu par cette Compagnie, qu'après avoir ſubi l'examen ſur la capacité qu'il pouvoit avoir de remplir l'emploi qu'on vouloit lui confier. C'eſt ce que nous apprend la *Commiſſion* dont il fut gratifié le 11 Août 1726, & dont il donne lui-même la copie. Après ce témoignage, il n'eſt guère permis de douter de ſa capacité, & l'on doit s'attendre qu'il a donné à ſa Rélation toute la perfection dont un Ouvrage de cette nature eſt ſuſceptible.

Il faut cependant avouer qu'il eſt extrémement ſuperficiel ſur quantité de choſes, & que ſur d'autres il ne fait que nous apprendre ce que nous ſavions déjà par d'autres Rélations. On ne doit pas s'en étonner. Le ſéjour qu'il a fait ſur les Côtes d'*Afrique* n'a pas été aſſez long pour pouvoir s'inſtruire à fond de tout ce qui

fait

fait le sujet de son Livre. Il nous dit qu'il se rendit le 20 Août 1726 à bord du Vaisseau qui devoit le transporter, & qu'il fut de retour à *Portsmouth* le 27 Septembre 1727. Qu'on juge si ce court espace de tems peut lui avoir permis de tout voir & de tout examiner.

Il y a peu de choses à apprendre sur l'Histoire naturelle. Les seuls Animaux qu'il a dessinés, & dont il donne les figures, sont le Mouton, le Mandril, une espèce de Fourmi, l'Oiseau couronné, le Jackale, l'Eléphant, le Crocodile, le Caméléon, l'Antelope, la Civette, & le Scorpion. On ne voit d'autres Poissons que le Dauphin & le Poisson volant, ni d'autres Plantes que la Mangrove & une Pomme de Pin. A ces Figures joignez celles d'un Nègre qui joue du Balafoe, & vous les avez toutes. Sa Commission porte, qu'il doit lever au juste les Plans, Desseins & Vues des Forts & Etablissemens de la Compagnie Royale d'*Afrique*, de même que des principaux Fleuves, Havres, & autres endroits de Commerce, situés sur la Côte d'*Afrique* depuis *Gambie* jusqu'à *Juida*; & cependant il ne donne ni la description, ni la moindre figure de ces Plans. La raison en est claire. Il n'est pas de l'intérêt de la Compagnie d'*Afrique* que les Etrangers ayent connoissance de l'état de ces Forts.

De tous les Animaux dont l'Auteur donne la figure, le plus singulier, c'est celui que les *Anglois* établis en *Guinée* appellent *Mandril*. Peut-être ne lui ont-ils donné ce nom qu'à cause de la ressemblance qu'il a avec l'Homme; car *Man* en *Anglois* signifie *Homme*. Le corps,

quand il a pris ſa croiſſance, eſt auſſi gros que celui d'un Homme ordinaire. Les jambes ſont beaucoup plus courtes, & les pieds plus longs; les bras & les mains ſont dans la même proportion. La tête eſt d'une groſſeur monſtrueuſe: la face eſt large & platte, ſans autres poils qu'aux ſourcils. Il a le nez fort petit, la bouche large & les lèvres très-minces. La face, qui eſt couverte d'une peau blanche, eſt d'une laideur affreuſe & toute ridée. Les dents ſont larges & fort jaunes, les mains ſont ſans poils. Tout le reſte du corps, à l'exception du viſage & des mains, eſt couvert de poil long & noir. Ces Animaux ne marchent jamais ſur les quatre pattes comme les Singes: quand on les tourmente, ils crient préciſément comme les enfans. On prétend que les mâles cherchent ſouvent à violer les femmes blanches, quand ils les rencontrent dans les Bois. Ils ont preſque toujours le nez morveux, & ſe plaiſent à faire entrer la morve dans la bouche.

Rien de plus dangereux en Mer que la rencontre des Trombes de mer: tombent-elles ſur un Vaiſſeau, elles le font couler à fond. Ce que l'Auteur en dit mérite d'autant plus d'être raporté, qu'il joint à la deſcription qu'il en donne, la manière de les éviter & de prévenir les fâcheux accidens qu'elles cauſent.

„ La force & la chaleur du Soleil ſont ſi violentes en *Guinée*, qu'il n'attire pas ſeulement „ les vapeurs & l'humidité des terres baſſes & „ marécageuſes, mais même des maſſes entières & énormes d'eau qui s'élèvent de la Mer; „ ce qui ſe fait de la manière ſuivante. La ſur-

„ face

„ face de l'eau commence à tourner comme
„ un tourbillon, du centre duquel une maſſe
„ d'eau s'élève, ou plutôt jaillit comme une
„ fontaine à une hauteur conſidérable. Sou-
„ vent, quand le Soleil n'a pas aſſez de force
„ pour ſoutenir un ſi gros poids, cette énorme
„ maſſe d'eau retombe tout d'un coup, & il n'en
„ faut pas davantage, ſi elle tombe ſur un Vaiſ-
„ ſeau, pour le faire couler à fond. Ces mal-
„ heurs ſont indubitablement arrivés à plus
„ d'un Vaiſſeau, dont perſonne n'a échappé pour
„ en donner la nouvelle. Pour prévenir ces ac-
„ cidens, toutes les fois qu'on ſe trouve pro-
„ che d'une Trombe de mer, on tâche de la
„ rompre à coups de canon: car, quand même
„ le boulet ne l'atteindroit pas, la concuſſion
„ de l'air ne manque guère de la rompre, &
„ elle tombe alors ſans faire de mal au Vaiſ-
„ ſeau. Sans cette précaution le Soleil la ſou-
„ tient & la promène à droite & à gauche ſur
„ la ſurface de la Mer, & tout Vaiſſeau qu'elle
„ approche eſt perdu ſans reſſource. Etant vues
„ de loin, elles reſſemblent à des colonnes im-
„ menſes, élevées de la Mer juſqu'au Ciel,
„ où leur ſommet ſe perd & ſe diſperſe ordi-
„ nairement en formant des nues noires. Le
„ Ciel étoit ſerein, quand les Trombes que je
„ vis, commencèrent à s'élever; mais il ſe cou-
„ vrit ſur le champ, & l'on voyoit les nues ſe
„ former des ſommets de ces colonnes. Outre
„ cela, elles ne manquent preſque jamais d'a-
„ mener des orages, terribles, qui arrivent ſur-
„ tout après que le Soleil eſt couché; ce qui
„ nous arriva auſſi la nuit d'après, & je n'ai

„ jamais vu autant d'éclairs, ni entendu autant „ de coups de tonnerre que cette fois-là.

Un article qui doit intéresser nos Négocians *Européens*, c'est celui qui a pour objet la *Côte d'Or*, dont l'Auteur donne une description abrégée d'après ses propres observations. Il est surpris qu'on ne donne ce nom qu'à un certain District, puisque d'autres endroits de la *Guinée* rendent autant ou plus d'or, & de meilleur que celui-ci, principalement le District de *Gambie*. Il est certain que tout l'intérieur de la *Guinée* abonde en Mines d'or; &, quoique les gens du païs ne soient pas assez habiles Mineurs pour savoir où, & comment suivre la veine, ils ne laissent néanmoins pas de trouver des quantités considérables d'or dans plusieurs de leurs mines, qu'ils regardent toutes comme sacrées, au point de ne permettre à aucun Mineur *Européen* de voir leurs mines, ni d'en chercher d'autres. Cependant ils apportent des quantités considérables d'or sur la Côte, pour trafiquer contre d'autres marchandises. Ceux qui demeurent proche la Mer, ont une autre invention de chercher de l'or, que voici.

Dans la saison pluvieuse, après une nuit où il a tombé beaucoup d'eau, on voit toute la Côte couverte de monde, & principalement de femmes, qui ont chacune une couple de jattes ou plats, faits de calebasses. Elles en remplissent le plus grand, de terre ou de sable, qui est entraîné du haut des montagnes par les torrens d'eau qui se déchargent dans les rivières, marais ou lacs. Elles lavent ce sable avec beaucoup d'eau, en tournant continuellement les jattes, &

& l'eau s'écoule par les bords : l'or, s'il y en a, tombe au fond par sa pesanteur. Elles continuent de-même, jusqu'à ce que tout ce qui surnage soit sorti du plat, à l'exception de deux ou trois cuillerées qui restent au fond, & qu'elles ont grand soin de transvuider dans la petite jatte. Elles remplissent de-nouveau le grand plat, & continuent à laver de-même jusques vers midi, que la petite jatte est ordinairement remplie de ce qui a resté au fond de la grande. Elles la remportent chez elles, & relavent ces *féces* avec beaucoup de soin ; elles y trouvent souvent de l'or, tantôt pour 20 ou 30 sous, tantôt pour 12 francs, tantôt pour 2 liards, & fort souvent il n'y en a point du tout. Notre Auteur ne connoît pas d'autre moyen, dont les *Guinéens* se servent pour trouver de l'or. Les *Portugais* savent mieux profiter des richesses du *Brézil* : ils sont bons Mineurs & Artistes ; & de plus toutes les mines leur appartiennent en propre.

Une question d'Histoire naturelle fort curieuse, & agitée depuis très-longtems, c'est celle qui regarde le séjour des Hirondelles d'*Europe* pendant l'Hiver. On nous a appris dans ce Journal (*a*) d'après Mr. *Klein*, qu'on en trouve dans les trous des murs & des rochers ; que d'autres, après s'être attachées aux roseaux, contre lesquels elles forment des groupes comme les Abeilles, sont entraînées par leur pesanteur sous l'eau des Etangs, où elles passent l'Hiver dans un état d'inaction assez semblable à celui des Crisalides.

Mr. *Smith* ne pense pas sur cette question comme

(*a*) Voyez le Tome XLIV. pag. 393.

comme Mr. *Klein*. Il fait de l'Hirondelle & du Martinet, des Oiſeaux de paſſage, qui ſe rendent d'*Europe* en *Afrique* vers l'Autonne. „ On „ voit, dit-il, en *Guinée* quantité d'*Hirondel-* „ *les* & de *Martinets*, pendant tout le cours de „ l'année. Nous en trouvions ſouvent à 20 „ lieues de terre, & pendant la nuit nous en „ avions des troupes conſidérables à bord de „ nos Vaiſſeaux. Ils s'envoloient à la pointe „ du jour, à la pourſuite de petits Inſectes, qui „ leur ſervent de nourriture. Ces Oiſeaux ſui- „ vent ſans-doute le Soleil, en quittant l'Eté „ ces Climats chauds, pour s'en aller en *Eu-* „ *rope*, & en s'en retournant vers l'Autonne, „ comme font les Becaſſes, en venant des Cli- „ mats froids ".

L'opinion de Mr. *Smith* n'eſt qu'une conjecture; celle de Mr. *Klein* eſt fondée ſur des faits, & même ſur des faits bien avérés. Mais la vérité de l'une de ces opinions ne prouve pas abſolument la fauſſeté de l'autre: toutes les deux peuvent être vraies. Quelques *Hirondelles* paſſent vers l'Autonne d'*Europe* en *Afrique*, tandis que d'autres, peut-être moins aviſées ou trop foibles pour entreprendre ce voyage, ſont obligées de ſe réfugier dans des trous, ou de ſe cramponer à des roſeaux. Si les faits allégués par Mr. *Klein* n'étoient pas inconteſtables, on auroit bien de la peine à ſe ranger de ſon côté. Comment concevoir que des Oiſeaux, qui ne ſont pas accoutumés à jeûner longtems quand ils ſont en liberté, puiſſent reſter pluſieurs mois de ſuite renfermés dans des trous de muraille ſans boire ni manger? Comment concevoir que

le

le même Oiſeau qui ne ſauroit vivre un quart-d'heure ſous l'eau, lorſque vous l'y plongez en Eté, puiſſe reſter en vie tout un Hiver au fond d'un Etang, où il eſt tout couvert d'eau?

Ce qui regarde les mœurs, les coutumes, les uſages des *Guinéens*, eſt peut-être la partie la plus curieuſe de ce Voyage, ſi elle n'en eſt pas la plus intéreſſante. Comme l'Auteur n'a pas ſéjourné aſſez longtems en *Guinée* pour s'en inſtruire à fond, preſque tout ce qu'il en raporte n'eſt que le précis des converſations qu'il a eues avec le Sr. *Charles Wheeler*, qui s'en retournoit à *Londres* dans le même Vaiſſeau, après avoir été pendant 10 ans Facteur de la Compagnie Royale d'*Afrique* en *Guinée*. Il ſera facile de remarquer par ce que je vai en dire, que l'Auteur a ſecoué le joug des préjugés, & que nous ne voyons pas tous les mêmes objets avec les mêmes lunettes.

Wheeler, en arrivant en *Guinée*, fut fort choqué & de la façon de penſer des habitans, & de pluſieurs de leurs uſages, dont il ne comprenoit pas d'abord la raiſon. La *Polygamie* lui parut une choſe abominable. Mais s'étant peu à peu familiariſé avec cet uſage, il ne l'enviſagea plus que comme une imitation, peut-être néceſſaire, de ce que les *Patriarches* avoient pratiqué anciennement. Pour juſtifier la Polygamie, les *Guinéens* allèguent les raiſons ſuivantes: 1. parce que cet uſage leur vient de leurs pères; 2. parce qu'ils n'habitent jamais avec leurs femmes quand elles ſont enceintes, ou qu'elles ont leurs règles; 3. parce que deux ou pluſieurs femmes, étant naturellement rivales

les entre elles & jalouſes des faveurs de leur époux, cherchent plus à lui plaîre, que ſi chacune étoit ſeule; 4. parce qu'un homme ayant de quoi changer chez lui, ne cherche pas à ſe débaucher ailleurs. Il y a beaucoup à critiquer, dit *Wheeler*, dans la conduite de tant d'*Européens*, qui à côté d'une femme, qu'ils appellent leur épouſe, en entretiennent deux ou trois ſous le nom de Maîtreſſes.

Les différentes Nations ont des uſages différens, & par conſéquent auſſi des idées différentes d'un même objet. En *Guinée* on regarde comme chaſteté de n'avoir aucun commerce avec une femme pendant ſa groſſeſſe. Les *Européens* ont ſur cela d'autres idées. Leur Religion leur permet ce commerce, dont il ne peut réſulter que le plaiſir; & en leur défendant de prendre plus d'une femme, elle les autoriſe, pour ainſi dire, à agir contre le bien-être de leur poſtérité. Pouvons-nous vivre neuf mois ſans femme, diſent les *Européens*? Epouſez-en trois ou quatre, diſent les *Guinéens*, & vous aurez de quoi vous ſatisfaire, ſans expoſer celle qui eſt enceinte à de fâcheux accidens: vous agiſſez dans vos amours contre la Nature, qui ſe propoſe toujours un but, & ne fait jamais rien en vain. Le Laboureur va-t-il jetter ſa ſemence ſur des pierres, dans les ronces & les épines, où elle ne ſauroit croître? Faites comme ces Oiſeaux qui ne careſſent leurs femelles que lorſqu'elles peuvent être fécondées; ou, ſi vous ne pouvez vous contenir, imitez ces Animaux qui changent d'objets ſuivant le beſoin, mais toujours conformément aux loix de la Nature.

En

En *Europe* les loix les plus sévères ne sauroient refréner la lubricité de la Jeunesse, dont les débordemens font horreur. Il en est autrement en *Guinée*. Les Magistrats entretiennent des femmes publiques dans chaque Ville; & outre cela, un Jeune-homme est le maître d'acheter au Marché une Négresse esclave, de vivre avec elle aussi longtems qu'il veut, & de la revendre ensuite. Ne vaut-il pas mieux avoir pour Maîtresse une belle Esclave, que de débaucher la femme, la fille, la servante de son voisin, où même la sienne propre? On ne connoît point le rapt en *Guinée*, on n'y entend jamais parler ni du détestable crime de Sodomie, ni de celui de Bestialité, l'un & l'autre si communs parmi les *Chrétiens*.

Un *Guinéen* ne couche pas avec une femme en présence d'un autre homme. Entre-t-il dans un lieu public, il laisse sa canne à la porte, pour marquer que la femme est en compagnie; &, si un autre survient, il n'entre pas que le premier ne soit sorti. En *Europe* une troupe de Jeunes-gens entrent ensemble dans un lieu public, & n'y trouvent-ils qu'une seule femme, ils la caressent tour à tour en présence les uns des autres.

Nos *Européens* blâmeront sans-doute la conduite d'un Seigneur *Guinéen*, qui a, outre ses deux femmes, trente à quarante concubines, ou même davantage, avec lesquelles il vit à peu près de la même façon que les Patriarches vivoient avec les leurs. Lorsqu'un Seigneur vient de loin faire visite à un autre Seigneur, & qu'il est résolu de passer quelque tems chez lui, le Maî-

tre

tre de la maiſon lui donne à choiſir une de ſes concubines, pour lui tenir compagnie & pour coucher avec lui pendant ſon ſéjour.

Un jour qu'on offrit à *Wheeler* une jeune Poulette; quel uſage en ferai-je, dit-il? C'eſt lui répondit-on, pour que vous ſoyez ſage & chaſte. Comment, s'écria-t-il! vous voulez que je ſois ſage pendant que vous m'excitez à la débauche! Eſt-ce un péché, lui demanda le Roi, de coucher avec une femme? Oui certes, repliqua *Wheeler*, à moins qu'on ne ſoit marié avec elle. Vous ne l'avez donc jamais fait dans votre païs? repartit le Roi. A cette queſtion notre Facteur *Anglois* reſta interdit, & pria Sa Majeſté *Guinéenne* de vouloir bien le diſpenſer d'y répondre. Prenez-la, prenez-la, lui dit alors ce Prince, il me paroît que vous ſavez l'uſage qu'on en fait. Un inſtant après un des Capitaines du Sérail vint préſenter à *Wheeler* une jeune Beauté, qu'il trouva fort à ſon gré, & qui lui tint lieu de femme pendant le ſéjour qu'il fit à la Cour du Roi.

Il y a dans certains endroits de la *Guinée* un uſage qui a beaucoup de raport avec ce qui vient de ſe pratiquer en *France* à l'occaſion de la naiſſance du Duc *de Bourgogne*. Le Roi aſſemble, un jour de l'année dans ſa Capitale, tous les garçons & toutes les jeunes filles de ſon Royaume, qui veulent y venir. Il y fait ſur le champ autant de mariages qu'il s'en trouve de paires; &, comme il arrive ordinairement qu'il y a plus de filles que de garçons (*a*), il fait

(*a*) D'autres prétendent au contraire, qu'il y a ordinai-

fait tenir un état exact de celles qui n'ont pas pu être mariées dans une telle année, & l'année d'après elles passent les premières, & ne manquent pas de trouver un époux.

Les Femmes de *Guinée* ont sur celles d'*Europe* un grand avantage; leurs couches sont heureuses & presque sans douleurs; & elles n'ont besoin ni de Sages-femmes, ni d'Accoucheurs, ni de Gardes. Les raisons qu'on en donne, c'est qu'elles se privent des plaisirs du mariage pendant tout le tems de leur grossesse, qu'elles s'habillent d'une manière qui ne les gêne point, & que leur train de vie est tout simple & beaucoup plus conforme aux loix de la Nature que celui des Femmes *Européennes*.

Les *Guinéens* n'enterrent jamais les morts dans leurs Villes, ils les transportent à quatre ou cinq milles delà, & les enterrent dans le sable, ou sur le bord d'une rivière voisine: ils allèguent pour raison, que les Villes sont faites pour les vivans, & non pour les morts. „ Je suis persuadé, dit Mr. *Smith* d'après *Weehler*, que „ nous en agirions de-même sans les raisons „ suivantes qui nous en empêchent. Ce sont les „ intérêts des Paroisses, le préjugé touchant „ l'enterrement *Chrétien*, & la résurrection „ du même corps.

Ces Peuples regardent comme leur plus grand malheur d'avoir été visités par les *Chrétiens*. Ils disent que ce sont les *Chrétiens* qui ont inventé

nairement plus de garçons que de filles. Pour savoir ce qui en est, il faudroit consulter les Régîtres mortuaires de plusieurs années & de plusieurs païs.

té le commerce des Eſclaves; qu'avant leur arrivée il régnoit par-tout une paix profonde, & qu'enfin dans tous les endroits où ils abordent, on ne leur voit aporter que des armes meurtrières, du canon, des boulets, des fuſils, des bales, des épées, de la poudre, en un mot tout ce qui peut ſervir à détruire le Genre-humain ou à le réduire en eſclavage. *Ils n'ont pas tort*, dit l'Auteur, *& il ſemble que la guerre eſt le propre des Chrétiens.*

Mais les *Chrétiens* vous diſent qu'ils ne font la guerre que pour avoir une bonne paix; phénomène qu'on n'a jamais vu, & qu'on ne verra jamais. Pour prévenir les guerres, il faudroit détruire cet amour-propre, qui fait le fond de la Nature humaine. Parcourez tous les ſiécles, & jugez de l'avenir par le paſſé. Un petit évènement, une goutte de ſang extravaſé, qui couche un Prince dans le tombeau, renverſe tous vos beaux projets de paix.

ARTICLE III.

REMARQUES *ſur la* Promeſſe *faite au* V. Commandement *du* Décalogue.

MONSIEUR,

VOus me faites quelques queſtions ſur le V. Commandement, à quoi il faut que je tâche de répondre aujourd'hui. Il s'agit proprement de la Promeſſe qui y eſt attachée. Vous avez remarqué que depuis quelque tems, on l'explique un peu différemment de ce que l'on faiſoit autrefois. Vous goûtez aſſez la nouvelle expli-

explication. L'ancienne, dites-vous, ne vous a jamais ſatisfait, & vous en faites fort bien ſentir les défauts.

On prétendoit que Dieu fait eſpérer une longue vie aux Enfans qui s'acquiteront exactement de ce qu'ils doivent à ceux qui leur ont donné la vie. Malheureuſement l'expérience ne s'accordoit point avec ces belles promeſſes : comme elles étoient fréquemment en défaut, c'étoit fournir aux Libertins une occaſion d'attaquer la Religion par cet endroit-là.

Il faut convenir que c'eſt-là une difficulté embaraſſante, & l'on ne voit pas ce que l'on pourroit y répondre de ſatisfaiſant. On eſſayoit à-la-vérité de ſe tirer d'affaire en diſtinguant les deux Oeconomies, & l'on prétendoit que cette Promeſſe avoit eu ſon accompliſſement ſous la Loi. On rappelloit que chez les *Juifs* le violement notoire & malicieux de ce Commandement étoit puni de mort (*a*). Des Enfans aſſez dénaturés pour faire des imprécations contre leurs Parens, ou pour mettre la main ſur eux, étoient lapidés. Mais on voit aſſez que dans la Promeſſe faite au V. Commandement, il ne s'agit pas ſimplement d'éviter un ſuplice capital, elle fait eſpérer quelque choſe de plus.

Auſſi ne s'en tenoit-on pas-là. On ajoûtoit que chez les *Juifs* les promeſſes temporelles avoient beaucoup plus leur accompliſſement que ſous l'*Evangile* ; qu'alors l'obéiſſance filiale, par une diſpenſation particulière de la Providence, étoit récompenſée d'une longue vie. Mais

(*a*) Exod. XXI. 17. Deut. XXI. 18.

Mais il n'eſt pas difficile d'oppoſer des faits contraires. On a des exemples d'Enfans très-ſoumis à leurs Parens ſous l'ancienne Loi, que la mort a enlevés fort jeunes de deſſus la Terre. On ſait qu'*Abija*, Fils du Roi *Jéroboam*, dont l'Ecriture célèbre la piété, mourut étant encore jeune (*a*). Qui oſeroit avancer que dans la Nation des *Juifs*, les Enfans pleins de reſpect pour leurs Parens, ayent tous ſans exception atteint une heureuſe vieilleſſe?

Pour ce qui regarde la Nouvelle Oeconomie, rien de plus hazardé que de dire, comme on fait encore aſſez ſouvent, que les Enfans pleins de reconnoiſſance pour leurs Parens, combleront la meſure de leurs jours, & ne ſeront jamais fauchés par une mort prématurée. Vous avez raiſon, *Monſieur*, quand vous dites que la réponſe que l'on a faite aſſez longtems à ces objections, ſent un peu la défaite & l'échappatoire.

Enfin, à l'aide d'une bonne Critique, on s'eſt tiré de cette difficulté. En examinant attentivement cette Promeſſe, les Interprètes ſe ſont apperçus qu'ils lui donnoient un tout autre ſens que celui du Légiſlateur. Voici donc comment d'habiles Gens l'expliquent depuis quelque tems. Ils croient que cette Promeſſe regardoit proprement les anciens *Juifs*, & qu'elle s'adreſſoit moins aux Particuliers qu'à la Nation entière. Ils nous font remarquer enſuite que *Moïſe* rapporte cette Promeſſe d'une manière un peu différente dans le Chap. V. du *Deutéronome*. *Honorez votre Père & votre Mère*, dit-il, *comme Dieu vous le commande, afin que vos jours ſoient*

(*a*) 1 Rois XIV. 13.

soient prolongés, & que vous prospériez dans le Païs que l'Eternel votre Dieu vous donne (*a*). Il paroît par-là que le Seigneur promet proprement à son Peuple, s'il obéit à ce Commandement, d'affermir son séjour ou son établissement dans la *Terre de Canaan*, dont il l'alloit mettre en possession.

Pour bien entrer dans la pensée de ces Interprètes modernes, il faut rappeller ici quelques faits historiques rapportés dans la *Genèse*, à quoi ils croient que ce Commandement fait allusion. On sait ce qui arriva à *Noé* quelque tems après le Déluge. Ce Patriarche ne connoissant pas encore assez les effets dangereux du Vin, en prit avec quelque excès. Il s'endormit ensuite dans une posture indécente. *Cam*, son fils, en fit des plaisanteries auprès de ses frères. Mais eux, plus respectueux pour leur Père, prirent aussitôt un manteau, & l'en couvrirent. *Noé* après son réveil, ayant su ce qui s'étoit passé, maudit *Canaan* fils de *Cam* (*b*).

Si l'on demande pourquoi la malédiction ne tombe pas sur le coupable lui-même, plutôt que sur son fils, on répond que c'est punir *Cam* de la manière la plus terrible, que de lui prédire le triste sort de ses descendans. On ajoûte que peut-être ce fut *Canaan* qui vit le premier le Patriarche *Noé* dans la posture malhonnête où il s'étoit mis, & qui en avertit son Père. Mais la véritable réponse, c'est que *Moïse*, qui faisoit l'histoire des *Israélites*, & de leur mise en possession dans le Païs de *Canaan*, vouloit faire regar-

(*a*) Deut. v. 16. (*b*) Gen. IX. 25.

regarder les *Cananéens* comme un Peuple maudit de Dieu. On répond encore par-là à une autre difficulté. *Cam* avoit d'autres enfans, il eſt ſurprenant qu'ils ne ſoient pas compris dans cette malédiction. Il y a donc beaucoup d'apparence que *Noé* maudit de-même les autres enfans de *Cam*, & que leur poſtérité fût malheureuſe de quelque manière qu'il n'étoit pas néceſſaire que *Moïſe* rapportât, parce qu'elle ne faiſoit pas à ſon but. Il n'y avoit qu'une partie de la malédiction qui entrât dans ſon plan. Mais laiſſons ces petites queſtions, qui n'entrent ici qu'incidemment.

On ſait que dans l'Ancienne Alliance Dieu avoit attaché une efficace particulière aux bénédictions & aux malédictions que les Pères donnoient à leurs Enfans. On peut donc regarder tous les maux qu'ont ſoufferts les *Cananéens*, leurs défaites, leur exil, leur eſclavage, comme des ſuites funeſtes de la malédiction prononcée contre un de leurs Ancêtres qui avoit manqué de reſpect pour ſon Père. Il eſt fort vraiſemblable que dans la Promeſſe de ce V. Commandement, il y a une alluſion à cette circonſtance de l'Hiſtoire de *Noé*.

Quand Dieu publia ſa Loi, les *Iſraélites* devoient bientôt ſe mettre en poſſeſſion d'un Païs riche & abondant. Ceux qu'ils en alloient dépouiller en devoient être privés, ſur-tout en conſéquence de la malédiction que s'étoit attirée un de leurs Ayeux, en manquant de reſpect pour ſon Père. „ Profitez donc du malheur „ des *Cananéens*, veut leur dire le Légiſlateur. „ Faites de ſérieuſes réflexions ſur toutes les „ mal-

„ malheureuſes ſuites du crime de *Cain*. Que
„ l'on ſoit fort attentif parmi vous à s'acquiter
„ de ce que l'on doit à ceux de qui on tient la
„ vie? Autrement vous pourriez, à votre tour,
„ être chaſſés de ce Païs, comme les *Cana-*
„ *néens*.

Cette Promeſſe, bien examinée, revient donc à ceci. Il ne s'agit plus de prolonger les jours de chaque Particulier, à proportion du reſpect qu'il aura pour ſes Parens, comme on l'entendoit précédemment, mais la Promeſſe eſt Nationale. Dieu fait eſpérer au Peuple d'*Iſraël* de le conſerver, de le maintenir longtems dans la *Terre de Canaan*, & de l'y faire vivre dans la proſpérité, pourvu que parmi eux on rende exactement ce que l'on doit à ceux de qui on tient la vie.

Vous m'avez marqué, *Monſieur*, que vous ne connoiſſiez cette nouvelle explication que d'une manière fort vague & fort générale, que vous ſouhaitiez qu'on vous la développât, & que l'on vous marquât en même tems à qui nous ſommes redevables de cette découverte.

J'oſe dire que vous ne vous adreſſez pas mal pour cela. J'ai vu, par manière de dire, naître cette nouvelle explication. L'époque de ſa naiſſance eſt la dernière année du ſiècle paſſé. Nous nous trouvames un jour une petite troupe de jeunes Théologiens, qui nous entretenions de matières de notre Métier. Cette Promeſſe du V. Commandement fut miſe ſur le tapis. On pouſſa vivement la difficulté, tirée de ce que cette Promeſſe eſt fréquemment en défaut. On ſait que les Jeunes-gens ſont forts ſur la diſpu-

te, & ſe plaiſent à mettre une difficulté dans tout ſon jour. On ſe tourna de tous les côtés pour voir ce que l'on pourroit répondre à ceux qui attaqueroient la Religion par cet endroit-là, & qui feroient toucher au doigt que cette Promeſſe eſt tous les jours démentie par l'expérience.

Après pluſieurs tentatives qui n'étoient pas fort ſatisfaiſantes, je dis à mes Compagnons d'étude que j'avois fait les jours précédens quelques lectures, qui pourroient faire enviſager cette Promeſſe ſous un nouveau point de vue. Je citai d'abord Mr. *Abbadie*, qui a fait voir qu'encore que le Décalogue ſoit proprement la Loi Naturelle renouvellée & retracée aux yeux des *Iſraélites*, il faut cependant le conſidérer comme la Loi Naturelle accommodée à l'état où les *Juifs* ſe trouvoient alors. La délivrance de la *Captivité d'Egypte*, l'introduction dans le *Païs de Canaan*, ſont les principales circonſtances ſur quoi ce Savant appuye. Par ce principe, il rend d'abord raiſon de pluſieurs omiſſions, qui pourroient faire de la peine dans le Décalogue. Il vient enſuite au V. Commandement. L'*Art de ſe connoître ſoi-même* ſe trouva ſous ma main. J'y cherchai le Paſſage que j'avois en vue. Le voici tel que je le lus à nos jeunes Etudians.

„ Les *Cananéens*, qui avoient attiré la colère „ de Dieu par leur idolâtrie, & portoient la pei„ ne de leurs propres péchés, ne laiſſoient pas de „ paroître maudits extérieurement, & interpré„ tativement, comme l'on parle dans l'*Ecole*, „ à l'occaſion du crime de *Cam*, qui découvrit la honte de ſon Père, & fut puni par cette

„ malé-

„ malédiction prophétique, qui préſagea la ruine de la Poſtérité de *Canaan*, Fils de cet impie. On ne peut nier que le Décalogue n'y faſſe une manifeſte allution dans le V. Précepte. Il eſt certain que par cette *Terre* ſur laquelle Dieu leur promet *de prolonger leurs jours*, il faut entendre, non la *Terre des vivans* en général, mais cette *Terre* qui avoit été donnée en partage aux *Iſraélites*; ce qui eſt évident par cette expreſſion, *laquelle le Seigneur ton Dieu te donne*; & il n'y a point de doute que le ſens de la Loi ne ſoit, qu'ils doivent éviter le crime de *Cam*, qui devint funeſte à ſa Poſtérité, & tâcher d'obtenir par une conduite oppoſée la bénédiction de Dieu pour les affermir dans leur poſſeſſion (*a*).

Dans le même tems que j'avois lu chez moi cet Ouvrage de Mr. *Abbadie*, le hazard avoit fait que je m'occupois auſſi du Commentaire de Mr. *Le Clerc* ſur le *Pentateuque*. Cet habile Critique fait remarquer quelque choſe de ſingulier ſur le V. Commandement; c'eſt que dans l'Original, la prolongation des jours dans le *Païs de Canaan*, eſt attribuée à notre Père & à notre Mère, & qu'il y a à la lettre, *afin qu'ils te prolongent tes jours*. Et comment ſont-ils cenſés rendre notre vie longue & heureuſe? Ce ne peut être que par les vœux qu'ils font en notre faveur, que l'on a toujours regardés dans les anciens tems comme devant être ratifiés du Ciel. Cette Remarque Grammaticale appuye parfaitement

(*a*) L'Art de ſe connoître ſoi-même. *Rotterd.* 1692, 8°. 81.

ment l'allusion que Mr. *Abbadie* a fait appercevoir dans ce Commandement, & je ne manquai pas d'en faire usage dans notre petite Conférence Théologique. Le sens est donc, *Honorez vos Parens, afin qu'ils fassent des vœux au Ciel pour votre prospérité.* Allusion manifeste à *Noé*, qui en mourant fit des souhaits pour faire perdre à la Postérité de *Cam* le Païs qu'ils possédoient, & qui leur donna sa malédiction.

Ces deux citations ainsi raprochées, parurent donner le véritable sens de cette Promesse. On n'y chercha plus la longue vie des Enfans soumis à leurs Parens & toujours respectueux; mais voici comment on entendit ce Commandement. „ Voulez-vous que Dieu vous assure la posses- „ sion du *Païs de Canaan*? Voulez-vous qu'il „ vous établisse, d'une manière fixe & durable, „ dans ces heureuses Contrées? Honorez vos „ Pères & vos Mères. Acquitez-vous exacte- „ ment de ce devoir, de peur que vous ne soyez „ aussi chassés de ce Païs, comme les Peuples „ qui l'occupoient avant vous". On voit assez que dans cette Promesse il y a aussi une menace sousentendue.

Mr. *des Maiseaux*, fort connu dans la République des Lettres par divers Ouvrages, étoit alors à *Genève*, où il étudioit en Théologie, & il assista à cette conférence. Il partit peu de tems après pour la *Hollande* & l'*Angleterre*, où il ne tarda pas à mettre l'Enseigne d'Auteur: sa première production fut l'Explication de divers Passages de l'Ecriture Sainte, qui parut dans *la République des Lettres* de Mr. *Bernard* (a), &

(a) *Nov.* 1700 *p.* 498.

& il y développa le ſens du V. Commandement du Décalogue, conformément à ce qu'il avoit ouï dire là-deſſus à *Genève*. Comme il n'a fait aucune mention de la ſource où il avoit puiſé cette explication, il en a eu tout l'honneur. Mr. *Barbeirac*, malgré ſa vaſte lecture, l'en regarde comme l'Inventeur, dans ſa Traduction de *Puſendorff*, & la traite de découverte ingénieuſe (*a*).

J'ai cru, *Monſieur*, que ce petit narré étoit néceſſaire pour répondre à votre queſtion, *A qui c'eſt que nous ſommes redevables de cette nouvelle explication* ? Vous voyez que c'eſt proprement à Mr. *Abbadie*, puiſqu'il eſt le premier qui ait apperçu l'alluſion à ce qui arriva autrefois à *Noé*, lorſque ſon fils *Cam* oublia le reſpect qui eſt dû à un Père. Il eſt vrai que cette Remarque ayant été jettée incidemment dans un Ouvrage où il ne s'agiſſoit pas proprement du Décalogue, on peut dire que cette clé avoit été oubliée, & même qu'on ne s'en étoit jamais ſervi. Elle commençoit à ſe rouiller & à devenir inutile par le non-uſage, lorſque Mr. *des Maiſeaux* l'a tirée de l'obſcurité, l'a polie, & ſur les petites inſtructions tirées de la Conférence Théologique de *Genève*, il a montré comment il faloit s'en ſervir. Depuis ce tems-là cette explication a fait du chemin, elle a été adoptée par la plupart des Théologiens, & elle a paſſé juſque dans les Catéchiſmes publics. On doit donc cette juſtice à Mr. *des Maiſeaux*, que s'il n'eſt pas le Père de cette explication, il a au-moins très-

(*a*) *Droit de la Nature & des Gens. Tom. II. 2de Edit. p.* 251. *dans la Note.*

très-bien rendu ce qu'il avoit ouï dire là-dessus, & que sans sa Dissertation on seroit encore dans l'ancien préjugé de la longue vie promise aux Enfans, à proportion du respect qu'ils auront pour leurs Parens.

Mr. *Abbadie* fait regarder ce V. Commandement comme un Précepte National, & qui regarde en général tout le Peuple d'*Israël*. Cela donne lieu à une petite difficulté qu'il faut éclaircir. Jamais Commandement ne sembla plus regarder chaque Particulier, que celui où l'on dit à ceux qui ont encore leurs Parens, *Honore ton Père & ta Mère*.

Mais, *Monsieur*, vous verrez qu'il est aisé d'y répondre. Je dis donc que cet ordre est National, & qu'il regarde en même tems chaque Particulier qui est dans le cas. Supposons que parmi les *Israélites* on eût extrêmement négligé la soumission où les Enfans doivent être à l'égard de leurs Parens, qu'en seroit-il arrivé? S'ils avoient refusé de les écouter & de recevoir leurs instructions, voici les suites naturelles de cette desobéissance. Premièrement, les idées du vrai Dieu, & de la véritable Religion auroient été bientôt bannies du milieu d'eux, & le vice auroit règné par-tout. Il faut ajoûter que quand on n'obéit pas à son Père, on est peu disposé à se soumettre à ses autres Supérieurs; & quand il n'y a pas de subordination dans un État, il est bien près de sa ruine. Les séditions qui désolent une Nation, ont souvent leur source dans l'indocilité des Enfans. L'ordre qui règne dans la Maison Paternelle, est la mesure de celui qui règnera dans le Gouvernement. La

Subor-

Subordination Domestique est la règle de celle de la Société entière. Voilà comment ce Commandement regarde en même tems les Particuliers & la Nation entière.

J'ai déjà dit que Mr. *Le Clerc* avoit fait une Remarque Critique, qui confirme l'allusion à l'avanture de *Noé*, que Mr. *Abbadie* nous a fait appercevoir dans le V. Commandement. Il nous avertit dans son *Commentaire*, qu'on pourroit traduire, *Afin que ton Père & ta Mère prolongent tes jours. Aben Ezra*, & quelques autres Rabins, l'entendent de la même manière: selon eux, le Législateur a voulu dire que les Parens à qui l'on rendroit le respect qui leur est dû, obtiendroient par leurs prières une vie longue & heureuse à ces Enfans dociles & obéissans.

Ce qu'il y a de singulier, c'est que Mr. *Le Clerc*, qui a beaucoup contribué à faire appercevoir cette allusion aux Bénédictions Patriarchales, n'a point pris garde lui-même que ce V. Commandement est rélatif à l'Histoire de *Noé*. Il a fourni une partie considérable de la découverte, sans l'avoir connue. Voyez, je vous prie, *Monsieur*, son Commentaire sur le *Chap. XX. de l'Exode*. Il est dans l'opinion vulgaire, que Dieu promet une longue vie aux Enfans soumis & obéissans.

Il dit que c'étoit une opinion généralement reçue chez les anciens *Grecs*, qu'une longue vie étoit la récompense ordinaire de la soumission que l'on avoit pour ses Parens, & il cite *Homère* pour son garant. Il est vrai que l'on voit dans divers endroits des Ouvrages de ce Poëte, les horribles imprécations des Pères & des

des Mères contre des Enfans ingrats, exaucées d'une manière bien capable d'effrayer; on y voit les Furies vengereſſes envoyées par les Dieux pour punir ce crime. Mais je doute qu'on y trouve que les Dieux prolongent les jours des Enfans à proportion du reſpect qu'ils ont pour leurs Parens. Au-moins le Paſſage que Mr. *Le Clerc* allègue pour le prouver, dit toute autre choſe. Il fait dire à *Homère* qu'un *Grec* nommé *Simoyſius*, & qui fut tué par *Ajax*, *mourut fort jeune pour n'avoir pas rendu à ſes Parens ce qu'il leur devoit, pour les ſoins qu'ils avoient pris de ſon éducation.* *Homère* dit ſimplement que ce *Simoyſius* étant mort jeune, ne put pas rendre à ſes Parens les devoirs qu'exigeoit la reconnoiſſance, ſoit qu'on entende par-là le devoir de la ſépulture, ſoit les autres engagemens des Enfans envers leurs Parens qui ſe trouvent dans un âge avancé. Ce Savant regarde la mort prématurée de *Simoyſius*, comme une ſuite, une punition de ſon manque de reconnoiſſance; au-lieu qu'*Homère* nous la fait enviſager comme en ayant été la cauſe. Il a voulu dire que cette mort précoce ne lui avoit pas donné le tems de s'acquiter de ſon devoir (*a*).

Il faut, *Monſieur*, que je vous avoue de bonne foi que cette Remarque ſur le contre-ſens de ce vers d'*Homère*, n'eſt pas de moi. Je la tiens de

(*a*) ——— ——— ——— ——— τὸν δὲ τοκῆες
Θρέπτρα φίλοις ἀκίδεσσι, μινυνθάδιος δὲ οἱ αἶσα ....
Remarq. Voici la Traduction Latine,
Neque Parentibus
Nutricationis præmium reddidit, brevis nempe ei vita fuit.
Iliad. Lib. IV. vers. 477.

de l'Abbé *Fraguier*, qui me la communiqua à *Paris* en 1715. Vous savez qu'il étoit plus grand *Grec* que moi. Mais en relevant cette petite mépriſe, il ne laiſſa pas de me marquer une haute eſtime pour Mr. *Le Clerc*. Il parloit du Commentaire ſur le *Pentateuque*, comme de ce que nous avons de meilleur dans ce genre (*a*).

On peut bien ranger auſſi Dom *Calmet* parmi les Auteurs *Catholiques* qui ont fait paroître de l'eſtime pour Mr. *Le Clerc*. Il le cite ſouvent dans ſon Commentaire. Il le ſuit même quelquefois un peu trop aveuglément : témoin la Note ſur le V. Commandement, où il copie reſpectueuſement d'après le Savant de *Hollande*, le vers d'*Homère*, & veut lui faire prouver ce qu'il ne prouve point.

Si j'ai relevé cette équivoque de Mr. *Le Clerc*, je vous prie, *Monſieur*, d'être perſuadé que cela ne diminue en rien la haute idée que j'ai de cet habile

(*a*) Voici une petite anecdote par où l'on pourra juger du cas que l'Abbé *Fraguier* faiſoit des Ouvrages de Mr. *Le Clerc*. Il avoit la mauvaiſe habitude d'étudier la plus grande partie de la nuit, & il s'en trouva très-mal. Il avoit laiſſé une de ſes fenêtres entr'ouverte, & un vent coulis lui relâcha les nerfs du cou d'une manière très-incommode. Sa tête abandonnée à ſon propre poids, lui tomboit continuellement ſur l'épaule, & il fut affligé de cette eſpèce de paralyſie juſqu'à la fin de ſa vie. Quand cet accident lui arriva, il liſoit avec beaucoup d'aplication au milieu de la nuit le Commentaire de Mr. *Le Clerc* ſur l'Ancien Teſtament. L'Abbé d'*Olivet* veut que ce fut le Commentaire du P. *Hardouin* ſur le N. T. que l'on n'avoit encore alors qu'en MS. Mais l'Abbé *Fraguier* nous a dit lui-même que c'étoit celui du Savant de *Hollande*. Il ajoûta même en riant cette réflexion, qui ne laiſſe pas la choſe équivoque. *Je ne ſai ſi le Ciel ne m'a point puni de ce que je prenois trop de goût à la lecture d'un Livre Hérétique.*

habile Homme. J'ai adopté quantité de ſes explications nouvelles ſur des endroits difficiles de l'Ecriture Sainte. On ne peut pas s'empêcher de reconnoître qu'il nous en a donné de très-heureuſes. Il eſt vrai que cette fois je crois qu'il s'y eſt mal pris pour confirmer ſur le V. Commandement, l'ancien préjugé qui paroît inſoutenable. Son ſuffrage pourroit être d'un grand poids, & ſeroit bien capable de prévenir encore quelques perſonnes en faveur de ce ſentiment vulgaire ſur la Promeſſe annexée au Précepte d'honorer ſon Père & ſa Mère. Mais voici une anecdote qui devra achever de les guérir de leur prévention.

Me trouvant en *Hollande*, à la date de la Paix d'*Utrecht*, je vis pluſieurs fois Mr. *Le Clerc*. Un jour je m'entretins avec lui de la Diſſertation de Mr. *des Maiſeaux* ſur le V. Commandement. Il ne l'avoit point vue, & je fus obligé de lui en donner le précis. Il goûta cette nouvelle explication, il en ſentit la juſteſſe, & il n'héſita pas à l'adopter. Je lui marquai ma ſurpriſe, de ce que lorſqu'il travailloit ſur l'*Exode*, elle ne lui étoit point venue dans l'eſprit, d'autant plus qu'une Remarque Critique qu'il avoit faite dans cet endroit ſur l'efficace des Bénédictions Patriarchales, a beaucoup contribué à la découverte, & le mettoit tout-à-fait ſur les voies.

Il me répondit modeſtement qu'il avouoit qu'il n'avoit point entrevû cette heureuſe alluſion à l'Hiſtoire de *Noé*; mais que ce ne ſont pas toujours ceux qui travaillent de ſuite ſur quelque Livre de l'Ecriture Sainte qui ſont le mieux en

main

main pour trouver le dénouement de quelque Paſſage difficile. On ſent bien quelquefois la difficulté; cependant, ajoûta-t-il, on fait chemin pour ne pas trop s'arrêter. Un Critique, qui à tête repoſée médite ſur un Paſſage particulier, trouvera plutôt ces ouvertures heureuſes. Elles lui viennent tout d'un coup dans certains momens lumineux. Elles ſentent preſque l'inſpiration.

Si vous conſultez le Commentaire de *Mr. Chais*, vous ſerez content de ſa Note ſur le V. Commandement. Il remarque judicieuſement que cette Promeſſe ne doit pas s'entendre d'une longue vie, comme ſi c'étoit-là la récompenſe du reſpect que l'on a pour ſes Parens. „ Cette „ Promeſſe n'eſt pas faite aux Particuliers, dit-„ il, mais à la Nation en général. On doit „ moins la regarder comme une prolongation „ de jours, que comme une aſſurance donnée „ à *Iſraël*, que s'il obſerve cette Loi, Dieu „ continuera à le rendre heureux dans le Païs „ de *Canaan*, qu'il le protègera, & lui accor-„ dera une proſpérité ſoutenue dans cet heureux „ Terroir ". Le Commentateur auroit pu ajoûter l'efficace des Bénédictions Patriarchales, & l'alluſion à l'Hiſtoire de *Noé*. S'il ne l'a pas fait, c'eſt apparemment parce que ſes Guides, les Auteurs *Anglois*, n'ont pas touché ces deux articles.

Vous aurez pu voir, *Monſieur*, que depuis un certain tems, quand je donne quelques Remarques Critiques ſur l'Ecriture Sainte, je marque tout de ſuite l'uſage que je crois que les Prédicateurs peuvent en faire dans leurs Sermons.

Pour suivre la même méthode, il est bon d'avertir ceux qui traitent des Devoirs d'un Enfant à l'égard de son Père, qu'ils doivent à l'occasion de cette allusion à l'Histoire de *Noé*, faire bien sentir l'obligation où se trouvent les Enfans de supporter leurs Parens dans leurs foiblesses, & de couvrir leurs défauts. L'irrévérence de *Cam* conduit à insister là-dessus.

Les Vieillards sont quelquefois bizarres & de mauvaise humeur. Mais ni la foiblesse de leur corps, ni celle de leur esprit, ne nous donne pas droit de les mépriser.

Ils ont toujours à l'égard de leurs Enfans un caractère respectable, c'est la qualité de Père, que les infirmités de la vieillesse ne diminuent ni n'affoiblissent point. *Mon Enfant*, disoit le Fils de *Sirach*, *soulage ton Père dans sa vieillesse, & ne l'attriste point durant sa vie. Que si son esprit s'affoiblit, supporte-le, & ne le méprise pas à cause de l'avantage que tu as sur lui. Car la charité dont tu auras usé envers ton Père, ne sera point mise en oubli.*

On trouve un trait dans les *Annales de la Chine* que je suis tenté de rapporter ici, quoique peut-être vous le sachiez déjà. Cette Nation a porté le respect pour les Parens plus loin qu'aucune autre. On peut la proposer pour modèle. Un Magistrat *Chinois* mérita la mort pour ne s'être pas acquité avec intégrité de sa Charge. Son Fils, âgé de quinze ans, alla se jetter aux pieds de l'Empereur, & lui offrit sa vie pour conserver celle de son Père. L'Empereur touché de cette marque de tendresse, accorda au Fils la grace du Père, & voulut, suivant le sage usage

de

de ce Gouvernement distinguer ce Jeune-homme par des marques d'honneur. C'étoit quelque ornement qu'il devoit porter sur son habit, & équivalent aux Ordres de Chevalerie de l'*Europe*. Mais le Fils le refusa, en disant qu'il se feroit beaucoup de peine d'avoir sur lui une marque qui lui rapellât continuellement l'idée d'un Père coupable. Voilà qui donne une idée bien vive de l'amour & du respect que les Enfans doivent avoir pour leurs Pères, quand même ils ont quelques défauts & quelques foiblesses.

La dernière question que vous me faites, *Monsieur*, c'est sur la manière dont *St. Paul* emploie cette Promesse, dans une de ses Epitres. Cet Apôtre donne ce Précepte aux *Ephésiens* dans les mêmes termes que ceux du Décalogue, & il ajoûte que cet Ordre d'honorer nos Pères & nos Mères est *le premier Commandement avec une Promesse* (a). Vous trouvez ces paroles embarassantes, & vous n'avez encore point vu, dites-vous, d'explication satisfaisante là-dessus. Je pense comme vous que ces paroles de *St. Paul* demandent un nouvel examen, mais nous le renverrons, s'il vous plaît, à une autre fois. Il est bon de reprendre haleine. Jusqu'ici je n'ai guère fait que la fonction de Rapporteur. Vous voulez que je fasse celle d'Interprète, & cela sur un Passage difficile. Je vous demande donc un peu de tems pour y penser.

Je suis &c.

(a) *Ephés. VI. 2.*

ARTICLE IV.

ELE'MENS *des* SCIENCES PRINCIPALES. *Par* Mr. DECORE', 12. A Leide 1749.

L'Auteur de cet Ouvrage a mérité l'indignation de tout ce qu'il y a de Métaphyficiens & de Logiciens dans le Monde. C'eſt un *voleur*, comptable au public du prix de 500 volumes que les Libraires lui ont eſcamotés; un *téméraire*, qui prétend dire en 4 feuilles de *Métaphyſique* plus de vérités que *Locke* dans un *in-quarto*, & *Suarez* dans un *in-folio* de 1200 pages; un *ſacrilège*, qui veut que les *accidens des choſes ſoient les choſes mêmes*; un *ingrat*, qui nourri pendant 20 ans dans l'Ecole des *Scholaſtiques*, emploie les 10 années ſuivantes à la renverſer: il eſt tout cela & encore autre choſe, ſi les principes nouveaux qu'il établit ſont ſans ſolidité, & ſi ceux des autres ſont poſés ſur de meilleurs fondemens.

Cet Auteur eſt trop de mes amis pour que j'oſe en dire ni bien ni mal: je me contenterai ſeulement de raconter le deſſein de ſon Ouvrage, & les raiſons ſur quoi il appuye la véhémence de ſes plaintes contre la manière commune de traiter la *Métaphyſique* & la *Logique*; afin que s'il prend envie à quelque habile homme de répondre à l'invitation qui lui eſt faite dans la *Préface* du Livre, il puiſſe le réfuter plus à l'aiſe.

Le titre du Livre eſt *Elémens des Sciences principales, qui ſont la Métaphyſique, la Logique, l'Arithmétique & l'Algèbre, mis à la portée de tout le monde.* Ce qui doit s'entendre de

tout

tout le monde qui a l'esprit sain & qui veut s'instruire. Comme je n'ai que peu de chose à dire des peux dernières parties, c'est par-là que je commence.

L'Auteur prétend que son *Arithmétique*, quoiqu'elle ne consiste qu'en 6 feuilles, est la plus facile & la plus complette qui ait paru ; 1. parce qu'entre la *Numération* & les 4 Règles, il a eu soin de donner une idée de la Progression géométrique sur laquelle les opérations principales sont fondées, ce qui la rend une arithmétique raisonnée ; & 2. parce qu'il accoutume insensiblement son disciple à opérer par balance comme en Algèbre ; ce qui est la plus grande disposition qu'on puisse lui donner pour apprendre à ôter les Asimétries des *Equations*.

Les *Elémens d'Algèbre* contiennent en 7 feuilles, outre les rudimens ordinaires, différentes manières de résoudre les *équations numériques* & *littérales* de tous les degrés, & rapportent en substance, mais d'une manière plus claire & plus préciſe, tout le premier Volume in-4. de l'*Analiſe démontrée* jusqu'au dernier Livre, qui traite des suites infinies.

Les *Elémens de Métaphyſique* ne contiennent que 4 feuilles, & traitent néanmoins toutes les questions principales de l'*Ontologie*, de la *Pſychologie*, & de la *Théologie Naturelle* ; desorte qu'en les suivant on peut, en peu de jours, devenir Métaphyſicien, ſi les principes que l'Auteur établit sont solides.

Il prétend que la Métaphyſique, qui est la Mère de toutes les autres Sciences, pourroit se

traiter de la manière la plus simple, si l'on avoit retranché les erreurs qui se sont glissées dans ses principes : puisque la Science étant par sa définition une connoissance certaine & évidente d'un objet qu'on considère *en général*, il doit être bientôt épuisé, si l'Esprit-humain se contient dans cette généralité, sans descendre à des cas particuliers qui regardent la Pratique & non la Théorie.

Il prétend que les Anciens, & encore plus les Modernes, ont d'abord eu tort de définir la Métaphysique *la Science de l'Etre en général*, & d'employer ensuite les trois quarts & demi de leur tems & de leur papier à contempler & à décrire des *Non-êtres*. Car c'est ainsi qu'ils appellent les *négations*, les *privations*, les *rapports* des choses l'une avec l'autre ; & même c'est ainsi qu'ils doivent appeller tous les objets des *idées abstraites*, puisque celles-ci, selon leurs principes, n'ont point de *prototypes* dans la nature des choses. Or tout le monde sait que la *Métaphysique* ne roule que sur des *idées abstraites* ; desorte que, pour parler conséquemment, ils auroient dû la définir, & prendre pour objet la Science du *Non-être*, plutôt que la Science de l'*Etre* ; ou s'ils vouloient l'appeller la *Science de l'Etre*, ils n'auroient pas dû sortir des ornières.

L'Auteur soutient que toutes nos idées, même les plus abstraites, ont leur *prototype* dans la Nature, & que ces *prototypes* sont très-réels, étant impossible & contradictoire qu'il y ait dans l'esprit un effet sans cause & une représentation sans chose représentée.

Il seroit en effet bien humiliant pour l'Esprit-humain,

humain, qu'aucun objet ne répondît aux idées que nous avons du Vice & de la Vertu, de l'Homme & de l'Humanité, qui ſont des idées abſtraites.

D'où vient donc qu'un Païſan n'eſt nullement en peine de trouver l'objet de la vertu dans l'homme vertueux, du vice dans l'homme vicieux, l'objet de l'homme & de l'humanité dans *Pierre*, *Paul*, &c. tandis que le Philoſophe court & s'égare dans le labyrinthe? C'eſt que celui-ci a perdu le fil de direction que la nature lui avoit mis en main, & que celui-là s'y eſt tenu.

J'appérçois de loin un animal qui ſe remue, diſoit le ſubtil *Scot*, il y a plus de trois ſiécles; cet animal approche, & je vois que c'eſt un tel homme. Donc l'animal & cet homme ſont des réalités diſtinguées l'une de l'autre, & cela hors de mon eſprit.

Je vois, diſoit-il, la même cire, tantôt ronde, tantôt quarrée; le même homme, tantôt vertueux, tantôt vicieux. Donc la rondeur, la quadrature, la vertu, le vice, ſont de petits Etres qui vont & qui viennent, tandis que la même cire & le même homme demeurent.

Ces raiſonnemens des *Scholaſtiques* ne ſont que des toiles d'Araignées. Mais croiroit-on que ces toiles d'Araignées ſoient la baſe & le fondement de la plus grande diſſipation des *Eſpèces* qui ſe faſſe dans le Monde, & que certains Potentats de l'*Europe* auroient de quoi entretenir en tout tems de nombreuſes armées, s'ils pouvoient ſeulement perſuader à leurs ſujets que la *rondeur* d'une choſe eſt la choſe même qui eſt ronde?

Que deviendroient les Déciſions inhumaines, & par conſéquent l'Autorité des derniers Conciles, ſi tout le monde étoit convaincu que la Vertu n'eſt autre choſe que l'homme vertueux; que la Foi n'eſt pas un Être diſtingué de celui qui croit, l'Eſpérance de celui qui eſpère, la Charité de celui qui aime?

L'Auteur coupe juſqu'à la racine de ces prétentions, en démontrant que *les modes des choſes ſont les choſes mêmes*, conſidérées d'une manière *incompletre*, par la faculté qu'a notre eſprit de faire des abſtractions, & par l'impuiſſance où il eſt de ſe repréſenter tout-à-la-fois tout ce que ſont les choſes.

Si on lui objecte que les modes paſſent & que les choſes demeurent, il répond que les choſes paſſent auſſi & changent d'état, deſorte que ce changement de mode n'eſt qu'un changement d'état, & que les modes des choſes ne ſont que les états des choſes.

Dira-t-on maintenant que l'état d'une choſe peut s'en ſéparer, & que la puiſſance de Dieu peut détruire une choſe & conſerver en même tems ſon état?

L'Auteur prétend que les Modernes ſe ſont jettés dans une extrémité oppoſée, en ſoutenant que les idées des modes n'ont point de *prototypes* hors de notre eſprit. Car comme nous n'avons qu'une connoiſſance obſcure des ſubſtances des choſes, & que tous nos jugemens & nos raiſonnemens roulent ſur leurs modes, ſi ceux-ci ſont ſans prototypes, les ſubſtances le ſont de-même, & nous voilà *Pirrhoniens* ou du-moins *Idéaliſtes*. Les Modernes ſe fondent ſur ce

ce principe, *que les idées abſtraites ſe forment par abſtraction.* Mais qui ne ſait que les idées ſont déjà formées avant que l'eſprit exerce ſur elles la faculté d'abſtraire, de-même qu'un tableau eſt néceſſairement formé avant qu'on en examine ſéparément les traits ? D'où il s'enſuit, que ſi nos idées avoient des *prototypes* avant, elles les ont encore après l'abſtraction. Ces Philoſophes ont-ils bien penſé que toutes les propriétés des Eſprits & des Corps ſont des idées abſtraites ? Qu'il ſuffit que les Corps, par exemple, ſoient réellement étendus, ſolides, impénétrables, mobiles, &c. pour que l'extenſion, la ſolidité, l'impénétrabilité, le mouvement, ayent des *prototypes* dans la nature des choſes ; que les Corps ſoient réellement lumineux, colorés, ſonores, ſavoureux, odoriférans, pour que la lumière, les couleurs, les ſens, les ſaveurs & les ſenteurs ayent des objets réels hors de notre eſprit ? Que de-même qu'un miroir ſeroit quelque choſe de monſtrueux s'il faiſoit appercevoir des effets ſans cauſe, & des repréſentations ſans choſes repréſentées ; ainſi notre eſprit ſeroit un ouvrage indigne de ſon Auteur, s'il étoit ſujet à la moindre illuſion dans une opération où il eſt purement *paſſif.*

Notre Auteur obſerve que chaque choſe a deux eſſences, l'une *idéale* & l'autre *extraidéale* ; que les *Scholaſtiques* ſe trompent en ce qu'ils ſuppoſent que l'eſſence *extraidéale* contient ſes modes, comme s'il y avoit dans les Corps de petits êtres diſtingués d'eux, au-lieu qu'ils ſont les corps mêmes ; & que les *Modernes* ont raiſon de croire, que l'Eſſence *idéale* contient tous

ſes modes, & tort de penſer qu'ils n'ont point de *prototypes*.

Si quelqu'un demande de quelle néceſſité, ou même de quelle utilité ſont ces réflexions, l'Auteur le renvoie à l'*Eſſai de* LOCKE *ſur l'Entendement Humain*, ou, s'il n'a pas le tems de feuilleter un ſi gros Volume, aux *Réflexions Philoſophiques ſur l'origine des Langues & la ſignification des Mots*. On ſent qu'un des plus grands Métaphyſiciens de notre ſiècle eſt l'Auteur de cette nouvelle Pièce, inſérée dans la *Nouv. Biblioth. German. Tom.* 8. *p.* 335.

C'eſt principalement à conſerver des morceaux auſſi précieux que celui-ci, que les Journaux ſont deſtinés, & nous ſommes ravis de pouvoir enrichir le nôtre de ces *Réflexions*, dit le ſavant Editeur dans une note.

Ce que nous appellons *nos Sciences*, dit ce Métaphyſicien (*n.* 12.) „ dépend ſi intimement „ des *expreſſions* de nos premières idées, qu'il „ me ſemble que les queſtions & les propoſi„ tions ſeroient toutes différentes, ſi l'on en a„ voit établi d'autres.

Notre Auteur croit que c'eſt de la clarté de nos premières perceptions que dépend le progrès des Sciences, & qu'on ne peut rien avancer avec des idées obſcures, quelques *expreſſions* qu'on leur donne.

„ Il me ſemble", continue ce Métaphyſicien (*n.* 13.) „ qu'on n'auroit jamais fait ni queſtions „ ni propoſitions, ſi l'on s'en étoit tenu aux pre„ mières expreſſions ſimples A. B. C. D. &c.

Il ſemble à notre Auteur, que A exprimant (*n.* 7.) *je vois un arbre*, & B *je vois un cheval*, voilà

voilà déjà deux propoſitions qu'on auroit faites; & que celui qui verroit d'un peu loin A & B, pourroit ſe demander, *eſt-ce que A eſt A? eſt-ce que B eſt B?*

Ce Métaphyſicien dépeint *ibid.* les déſordres & la confuſion de la Métaphyſique ordinaire. „ Après avoir ainſi compoſé ", dit-il, „ les expreſſions, nous avons méconnu notre „ Ouvrage, nous avons pris chacune des par„ ties des expreſſions pour des choſes, nous a„ vons combiné les *parties des expreſſions* en„ tre elles, pour y découvrir des rapports de „ convenances & d'oppoſitions, & de-là eſt né „ ce que nous appellons *nos Sciences.*

Cet habile homme auroit pu ajoûter que nous avons pris trop ſouvent les idées pour les choſes, & les choſes pour rien.

Il nous donne (n. 14.) une aſſez juſte idée de l'*Univerſalité*, ſinon qu'il met pour *baſe*, pour *ſujet*, & enſuite (n. 15.) pour *ſubſtance* l'*étendue* par rapport à cheval, à lion, à corbeau &c. quoique dans le fond l'*étendue* ne ſoit qu'une propriété, un mode, & un attribut de ces ſortes de ſujets. Toutes les idées *univerſelles* des ſubſtances ou des modes ſont contenues dans des idées individuelles, & ce qui eſt contenu dans un autre n'eſt guère propre à en être le *ſoutien* & la *baſe.*

Cette remarque eſt propre à notre Auteur, & lui paroît eſſentielle: l'idée d'un cheval, d'un lion, d'un corbeau, contient eſſentiellement l'idée de l'*étendue*; mais l'idée de l'*étendue* ne contient eſſentiellement rien de tout cela, puiſqu'on peut l'avoir ſans tout cela.

Ce

Ce Métaphyſicien remarque encore, avec raiſon (n. 17. & 18.) que les Philoſophes ne ſont pas eux-mêmes d'accord ſur ce qu'il faut prendre pour *ſubſtance* & pour *mode*. „ Ceux-ci, „ dit-il, prennent l'*Eſpace* pour une *ſubſtance*, „ & croient qu'on peut le concevoir ſeul in- „ dépendamment de la *Matière*; ceux-là n'en „ font qu'un *mode*, & croient qu'il ne ſauroit „ ſubſiſter ſans la *Matière*. Les uns ne regar- „ dent la *Penſée* que comme le *mode* de quel- „ qu'autre *ſubſtance*, les autres la prennent pour „ le *ſubſtance* elle-même.

Notre Auteur prétend que toutes les controverſes ſur l'*Eſpace* entre *Clarcke*, *Leibnitz*, & tant d'autres, ne ſont dues qu'à la mépriſe des Métaphyſiciens ſur la notion de l'*Etre*, n'ayant jamais pu s'imaginer que ce qui n'exiſtoit pas fût un *Etre réel*. Or l'*Eſpace* étoit quelque choſe de trop ſenſible pour nier qu'il fût un *Etre réel*. Delà les uns ont conclu qu'il eſt un *Etre exiſtant*. Quand on leur demande enſuite ſi cet *Etre exiſtant* eſt *ſubſtance* ou *mode*, ſi cette *ſubſtance* eſt matérielle ou immatérielle, ou de quelle *ſubſtance* il eſt *mode*; s'il eſt éternel ou créé, & quand il commença d'exiſter, ils ne ſavent que dire; parce qu'ils cherchent l'*Eſpace* dans la claſſe des *Etres exiſtans* où il ne ſe trouve pas, & qu'ils comptent tous les *Non-êtres* pour des riens. Voyez ſur cela les *Oeuvres de Mr. le Marquis d'*ARGENS.

C'eſt ainſi qu'un de nos Teinturiers frappé d'un beau *noir* ſorti de ſa cuve, vous dira que la couleur *noire* eſt quelque choſe de bien *réel*, & il aura raiſon puiſqu'elle a des propriétés: mais

mais enſuite il vous ſoutiendra que ce *noir* exiſte, quoiqu'il ne ſoit qu'une négation d'exiſtence des ſept couleurs primitives. Un Aveugle, plus intéreſſé à trouver le vrai, vous dira que ſon mal eſt bien *réel*, mais qu'il n'eſt qu'une privation.

D'un autre côté *Deſcartes* & *Leibnitz*, fondés ſur ce principe, qu'il n'y a d'*Etres réels* que ceux qui exiſtent, ont ſoutenu conſéquemment, que l'*Eſpace vuide* n'eſt qu'une idée, & que le *Plein* extraidéal eſt donc infini.

Les *Cartéſiens* ſoutiennent même l'impoſſibilité de l'*Eſpace vuide*. On a beau leur objecter que Dieu peut détruire tout l'air qui eſt dans une chambre, & conſerver les parois; ils répondent qu'une chambre ſuppoſe néceſſairement quatre parois ſéparées, mais qu'en ce cas elles ſeroient unies immédiatement l'une à l'autre, puiſqu'il n'y auroit rien entre deux.

Voilà où ſont réduits ceux qui ont pour principe, que *tout ce qui n'exiſte pas n'eſt rien*; au-lieu que dans ceux de notre Auteur on peut repliquer, qu'il eſt impoſſible que ces quatre parois ſoient unies immédiatement, quand il y a des corps poſſibles exiſtans ou non exiſtans entre elles.

Notre Auteur remarque que le *vuide* eſt l'oppoſé du *plein*, comme les ténèbres le ſont de la lumière; que l'un augmente à meſure que l'autre diminue; & que comme perſonne ne s'aviſe de penſer que le *plein* ſoit autre choſe que la matière qui exiſte, le *vuide* n'eſt que la matière qui n'exiſte pas.

Auſſi la Matière a-t-elle toutes les propriétés de l'*Eſpace*. Avant qu'elle exiſte, elle n'a

ni

ni commencement, ni fin, ni étendue, ni solidité, ni impénétrabilité, ni divisibilité; mais elle a tout cela en puissance, de même que l'*Espace vuide*, qui peut devenir un *Espace plein*.

Nous ne connoissons ce qui est grand que par rapport à ce qui est petit; ce qui est spacieux que par rapport à ce qui est moins spacieux. L'Esprit-humain a beau s'agiter, il n'aura jamais qu'une idée relative de l'*Espace*.

Le Métaphysicien (n. 25.) doute si cette proposition, *il y a un arbre*, est autre chose qu'un abrégé de toutes ces perceptions, *je vois, j'ai vu, je verrai un arbre*. Ce qui est tout propre à jetter les hommes dans l'abîme du doute universel.

Car il ajoûte (n. 28.) „ Que sert-il de dire, „ qu'il y a quelque chose qui est cause que j'ai „ les perceptions, *je vois, je touche, j'entens*, „ si jamais ce que je vois, ce que je touche, „ ce que j'entens ne lui ressemble? J'avoue „ qu'il y a une cause d'où dépendent toutes „ nos perceptions, parce que rien n'est comme „ il est sans raison suffisante. Mais quelle est „ cette cause? je ne puis le pénétrer, puisque „ *rien de ce que j'ai ne lui ressemble*. Renfermons-nous sur cela dans les bornes qui sont „ prescrites à notre intelligence.

Notre Auteur se flate d'avoir réfuté toutes ces objections, en démontrant 1. qu'une chose ne peut jamais ressembler à une autre chose, à moins qu'elle n'en diffère. 2. Que toutes nos idées étant des représentations, il est aussi contradictoire de dire, qu'il y a des idées sans objets, que d'avancer qu'il y a des effets sans cause;

ſe ; qu'elles ont toutes leurs *prototypes*. 3. Que l'Eſprit-humain peut bien former de faux jugemens, mais qu'il ne peut jamais imaginer aucun de ces *Etres de raiſon* dont les *Scholaſtiques* ont ſurchargé la Métaphyſique ; que par conſéquent tout ce qui eſt *imaginable* & *intelligible* eſt un *Etre*, un Objet réel, ſoit qu'il exiſte ou qu'il n'exiſte pas. 4. Que ce n'eſt ni dans nos ſens, ni dans nos ſenſations, ni dans nos idées qu'il faut chercher la ſource de nos erreurs ; parce que nos ſens ne rapportent jamais ce qui n'eſt pas, & que nos ſenſations & nos idées ne ſont pas des jugemens.

Delà notre Auteur ſe plaint que les plus grands Philoſophes nous entretiennent avec eux dans des équivoques perpétuelles, en nous étalant les *erreurs de la vue*, de l'*ouïe*, du *tact*, en confondant même les organes des ſens avec les ſens. Témoin le *P. Malebranche*, qui dans ſon premier Livre de la *Recherche de la Vérité* emploie au-moins cinq chapitres ſur les *erreurs de nos yeux*. Sans doute ce Père a eu des raiſons particulières pour revenir aux *erreurs de nos yeux*, après avoir établi dans les chapitres 5. & 14. *que ce ne ſont ni nos ſens, ni nos ſenſations, qui nous trompent*, mais que l'erreur ſe trouve entièrement dans nos *jugemens* & dans notre *liberté*.

Cela eſt ſi vrai, que ſi nos ſens & nos ſenſations nous trompoient, nous pourrions rejetter nos erreurs ſur l'Auteur de notre être. En deux mots, l'homme a un ſens-commun & cinq organes. Le ſens-commun, eſt ſon eſprit, qui ne ſe trompe jamais, tandis qu'il ſe borne à exer-

cer

cer des ſenſations. Les organes ſont quelquefois défectueux, mais non pas erronés : c'eſt à l'*Anatomiſte* à nous en montrer les défauts, & c'eſt au *Métaphyſicien* à chercher l'erreur où elle ſe trouve. Celui-là nous dira, pourquoi les rayons de lumière traverſant l'humeur aqueuſe d'un *Ictérique*, vont toujours frapper ſa rétine comme il la frapperoient s'ils étoient réfléchis vers l'œil par un drap jaune. Mais le *Métaphyſicien* nous apprendra que c'eſt raiſonner fort mal que de dire, *je vois clairement & diſtinctement du jaune.* Donc *ce jaune eſt hors de mon œil.*

L'*Eſſai* de Mr. LOCKE ſur l'*Entendement Humain* a fait l'admiration de tous les Connoiſſeurs. Il a rédigé en un *in-quarto* l'énorme *in-folio* du Patriarche des Métaphyſiciens, *Suarez.* Mais ce grand Génie, pour avoir retenu l'ancien principe dont on eſt imbu, qu'il y a des *Etres de raiſon*, des Idées *vraies* & des Idées *fauſſes*, des Idées *réelles* & des Idées *chimériques*, des Idées avec *prototypes* & des Idées ſans *prototypes*, n'a pu réſoudre les difficultés qui ſe préſentoient dans cette ſuppoſition, ſans recourir continuellement à la *Grammaire.* Notre Auteur croit, ſous correction, que ce gros *in-quarto* ſe réduiroit à un bien petit volume, ſi l'on en retranchoit les queſtions *grammaticales*, & qu'on en rendît les démonſtrations plus préciſes.

La première queſtion, *par exemple*, eſt conçue en ces termes, *S'il y a des principes innés.* Mr. *Locke* employe preſque 70 pages à démontrer la négative par *induction.* Notre Auteur penſe qu'il ne faut pas ſept lignes pour établir

blir cette vérité *à priori*, voici comment.

Tout ce qui s'appelle principe eſt un jugement.
Or il n'y a point de jugement inné.
Donc il n'y a point de principe inné.

La première propoſition eſt hors de doute.

La ſeconde eſt auſſi certaine, qu'il l'eſt qu'un *fœtus* humain eſt incapable d'affirmer ou de nier quoi que ce fût. Or tout le monde ſait que c'eſt l'affirmation ou la négation qui fait l'eſſence du jugement. Donc chercher s'il y a des principes innés, c'eſt chercher s'il y a des affirmations ou des négations innées, ce qui eſt ridicule.

Ce n'eſt qu'après une lecture fréquente des *Métaphyſiciens* anciens & modernes continuée pendant 30 années, que notre Auteur s'eſt cru obligé d'expoſer ſes penſées pour épargner aux autres les peines qu'il s'eſt données. Malgré les travaux des Auteurs auxquels il donne toute ſa reconnoiſſance, il croit pouvoir dire de la *Métaphyſique* moderne, ce que le Chancelier *Bacon* diſoit de celle de ſon tems: que *de la maniére dont on s'y eſt pris juſqu'à-préſent, on ne découvrira jamais les formes des choſes.* Auſſi n'eſt-il pas ſurpris que certains Savans du premier ordre préférent, aujourd'hui même, à la *Métaphyſique* artificielle une *Métaphyſique* naturelle.

Notre Auteur ſe flatte que les Elémens qu'il en donne, ne s'en écartent guère.

Après avoir dit dans une courte Préface que la *Métaphyſique* influe ſur toutes les Sciences, & qu'elle intervient dans tous nos raiſonnemens, puiſqu'il eſt impoſſible d'en faire aucun ſans ſe-

ſervir d'une idée moyenne *abſtraite*, il en partage les Elémens en 4 Sections.

Dans la première il traite de l'*Entendement-humain & de l'Origine des Idées*.

Cet Entendement n'eſt autre choſe qu'un certain état de l'ame, que nous appellons la faculté d'appercevoir les choſes à l'occaſion des objets qui frappent les organes des ſens; à peu près comme une Orgue a la faculté de former des ſons différens à l'occaſion des touches différentes que l'on remue en dehors.

Cet Entendement eſt *actif* & *paſſif*; *actif* dans la formation des jugemens & des raiſonnemens; *paſſif* dans les idées qu'il conçoit.

Il falloit un nom pour exprimer certains changemens d'état qui arrivent à l'ame. On les nomme des changemens d'idées, & à-meſure que ces changemens varient, nous diſons que nos idées changent.

Les changemens d'états qui arrivent à notre ame, ſuppoſent des changemens d'états arrivés dans nos corps; comme les changemens de ſons dans une Orgue, ſuppoſent un changement dans les touches. Cela eſt ſi vrai, que le corps ſe fatigue par les changemens d'état qui arrivent à l'ame, & ſe remet quand elle eſt tranquille.

Si l'on remue cent fois la même touche, l'Orgue donnera cent fois le même ſon; & ſi l'on agite cent fois la même fibre nerveuſe, l'ame aura cent fois la même idée.

Ce n'eſt ni l'Orgue ni l'Organiſte qui eſt la vraie cauſe efficiente du ſon extraidéal. Il eſt un mouvement tremblant, & tout mouvement eſt l'ef-

l'effet d'une loi naturelle. De-même ce ne ſont ni les objets extérieurs, ni les nerfs agités qui produiſent les idées; elles réſultent des Loix établies par l'Auteur de la Nature.

C'eſt une erreur de croire que les idées ſoient diſtinguées de l'Entendement comme une cauſe l'eſt de ſon effet. *L'état d'une choſe eſt la choſe même*; & quand l'état change, c'eſt la choſe qui change. Croiroit-on que des Théologiens par milliers ſont encore aujourd'hui de ſentiment contraire, & que rien n'eſt ſi rebattu dans les Ecoles que cette ridicule queſtion: *Si Dieu peut mettre la penſée dans une pierre, après l'avoir ſéparée de l'Entendement*?

L'Objet de nos idées eſt quelque choſe, ou rien. Or il n'eſt pas rien; car il a au-moins la propriété d'être intelligible, & le rien n'en a aucune. Donc il eſt quelque choſe. Eh! qui peut ſe former une idée de ce qui n'eſt pas intelligible? On a tort de dire que le Point Mathématique n'eſt rien de réel. Il eſt vrai qu'il n'a nulle étendue, mais c'eſt une grandeur qui commence réellement à s'étendre, c'eſt un commencement de grandeur.

On a tort de dire que le Monde n'étoit rien du tout avant qu'il exiſtât. L'exiſtence n'eſt qu'un mode qui arrive aux choſes. Avant la création de ce Monde, Dieu le voyoit; & ce Monde qu'il voyoit alors, étoit-il autre que celui qui exiſte maintenant?

On a tort de confondre les *eſſences* des choſes avec leur exiſtence. Bien des choſes ont une exiſtence commune, dont les *eſſences* ſont très-différentes.

Nous considérons une seule & même chose sous trois états différens; comme *future*, comme *présente*, & comme *passée*; c'est seulement l'état qui varie.

Si un individu n'est le *même* qu'autant qu'il continue d'exister, comme l'enseigne Mr. *Locke*, il seroit contradictoire que le *même* homme ressuscitât. Cela est clair. C'est sur ces principes que notre Auteur bâtit sa Métaphysique. Il la définit *la Science de l'Etre en général*, & prend pour un être bien réel *tout ce qui est intelligible*, puisqu'il a des propriétés.

Par-là il fait main basse sur les idées *fausses*, sur les idées *chimériques*, sur les idées sans *prototype*, & sur toutes les questions des *Scholastiques* touchant les *Etres de raison*. Car il n'y en a pas de tels, & même il est impossible qu'il y en ait. L'objet total de l'*Entendement* étant ce qui est *intelligible*, il ne peut non plus se représenter une montagne sans vallée qu'une montagne sans sommet; parce que l'idée d'une montagne contient essentiellement vallée & sommet. Notre Auteur ne comprend pas Mr. *Locke*, quand il nous donne pour une proposition claire comme un axiôme, celle-ci: *la montagne est plus haute que la vallée*.

Ensuite notre Auteur, se tenant à sa définition, se garde bien de diviser son objet, qui est l'*Etre en général*, en *Etre* & *Non-être*: division qui a quelque chose de choquant, & qui oblige d'admettre un milieu entre *quelque chose* & *rien*. Il divise donc l'*Etre en général* en *positif* & *négatif*: division qui n'est pas celle du genre en

ses

ſes eſpèces, mais celle du ſujet en ſes accidens.

Ainſi l'a compris le grand *Newton*, quand il a diviſé l'*Etre étendu* en grandeurs *poſitives* & *négatives*; ce qu'il n'auroit jamais pu faire, ſi l'*Etre en général* n'eût été ſuſceptible d'une pareille diviſion; puiſque *ce qui répugne au genre, répugne à l'eſpèce.*

Ainſi l'a compris le judicieux Auteur de l'*Eſprit des Loix*, quand il dit, au *Ch. I. qu'il y avoit des loix poſſibles & des rapports de juſtice avant qu'il y eût des hommes.* Comptoit-il tout cela pour des riens?

Ainſi même l'a conçu Mr *Locke*, dans l'endroit où il diſtingue des *mots poſitifs* & des *mots négatifs*, pour déſigner ſans-doute par les poſitifs des Objets ſous l'état d'*exiſtence*, & par les négatifs des Objets ſous l'état de *non-exiſtence.* N'eſt-ce pas ainſi que la lumière s'appelle tantôt *ténèbres*, & tantôt *lumière exiſtante*?

„ La première plaie de l'Entendement-hu-
„ main, dit le Chancelier *Bacon*, eſt de ſe laiſſer
„ plutôt frapper par les choſes poſitives que par
„ les négatives, au-lieu qu'il devroit égale-
„ ment ſe prêter aux unes & aux autres. Ce grand-homme fait voir l'utilité de cette maxime, par l'exemple d'un homme qui ſe trouva dans le Temple de *Neptune.* Comme les Sacrificateurs, en lui montrant les images de ceux qui après l'invocation de ce Dieu étoient échappés du naufrage, le preſſoient de dire, *s'il n'en reconnoiſſoit pas* la puiſſance. *Où ſont*, répondit-il, *les images de ceux qui ont péri après avoir invoqué Neptune*?

Notre Auteur obſerve que ces hommes péris,

étoient les mêmes qui avoient existé, & les mêmes qui doivent réfuſciter. Ils n'étoient rien d'existant, mais ils n'étoient pas tout à-fait rien. On pouvoit leur attribuer mille propriétés, & *ce qui n'eſt rien n'en a aucune.*

Selon les principes de Mr. *Locke*, toute idée qui n'eſt pas *chimérique* eſt *réelle*, & cette réalité ſe tient du côté de l'objet repréſenté. Donc ſi ces hommes péris ſont des *Etres*, il faut avouer qu'ils ſont des *Etres réels*, dont l'exiſtence n'a été qu'un mode.

De ces principes ſi ſimples, *nulle chimère n'eſt intelligible, tout ce qui eſt intelligible eſt un Etre réel* poſitif ou négatif, notre Auteur tire la ſolution des principales difficultés qui embarraſſent l'*Entologie* & la *Pſychologie*.

Car de-là on conçoit nettement, que l'*Eſſence* d'une choſe eſt tout ce qu'elle eſt indépendamment de tous les changemens qui lui arrivent. 2. Que le premier point de ſon *exiſtence* eſt le premier changement qu'elle ſubit. 3. Que la *ſubſtance* d'une choſe eſt ſon *Eſſence* même, conſidérée comme étant la *baſe* & le *ſujet* de tous les changemens dont elle eſt ſuſceptible: Qu'on a tort par conſéquent de dire, que *nous ne connoiſſons ni les ſubſtances ni la nature intime des choſes*, & qu'il ſuffit d'avouer que nous les connoiſſons d'une manière *incomplette*. 4. Que les *modes* ou les *accidens* des choſes ſont les choſes mêmes conſidérées par rapport à l'état où elles ſe trouvent. Que les idées, par exemple, & les jugemens de notre ame, ſont l'ame qui penſe & qui juge, & que la *rondeur* & la *blancheur* d'un pain ſont le pain rond

nond & blanc. On conçoit aiſément que la puiſſance de Dieu faſſe paſſer un pain d'un état à un autre état oppoſé; mais dire qu'il puiſſe ainſi faire paſſer le pain & lui conſerver ſon état, c'eſt le comble de l'extravagance, & la contradiction la plus manifeſte. A l'égard de Dieu qui voit les choſes d'une manière complette & ſans abſtraction, tous leurs modes ſont eſſentiels: *in omni ſubjecto bene determinato omnes modi ſunt eſſentiales*, dit le ſavant *s'Graveſande*. 5. On conçoit de-là comment les Eſſences des choſes ſont *éternelles*, *invariables* & *increées*; puiſqu'elles ont demeuré ſous l'état de *négation* tout le tems qu'elles n'ont pas joui de l'état d'exiſtence, & qu'elles n'ont pu varier que dans leur état. Avant la Création les choſes *étoient*, mais elles n'étoient pas *faites*; elles n'avoient qu'une bonté objective & négative. Après la Création *Dieu vit tout ce qu'il avoit fait, & il étoit très-bon*, poſitivement. 6. Par ces principes le Métaphyſicien définit plus facilement la *Création* du Monde, ſa *Conſervation* & la *Réſurrection* des Morts, qu'un Phyſicien ne définit la production d'un Champignon. Car la *Création* eſt le paſſage du Monde de l'état de non-exiſtence à l'état d'exiſtence. Créer, n'eſt pas faire une choſe de rien. La *Conſervation* eſt la continuation de ce paſſage. La *Réſurrection* eſt, au-moins, le ſecond paſſage de l'homme de l'état de non-exiſtence à celui d'exiſtence. Le ſavant *Bulfinger* déſire une meilleure preuve que toutes celles qui ont paru, pour démontrer que le Monde n'a pu exiſter éternellement; voici celle que notre Auteur propoſe.

Le Sage voit néceſſairement tout ce qu'il *fait* avant de le faire. Dieu eſt infiniment ſage. Donc il a vu le Monde néceſſairement avant de le faire, & par conſéquent il l'a vu néceſſairement ſous un état de non-exiſtence.

A l'égard de la *Pſychologie*, notre Auteur prétend que ſi ce qui n'eſt rien ne peut être repréſenté ni intelligible, il ſuit delà, qu'il n'y a nulle idée *fauſſe*, nulle idée *chimérique*, nulle idée *ſans prototypes*, & que nos *ſens* ne nous trompent jamais.

Le célèbre *Wolf* a cru, que l'idée d'un habit *rouge* devenu *verd*, n'étoit qu'une chimère dans l'eſprit d'un homme qui rêve, parce que rien ne ſe fait ſans une *raiſon ſuffiſante*. Notre Auteur prétend, que la raiſon de ce changement eſt très-réelle dans le changement du mouvement des fibres du cerveau cauſé par une circulation dérangée, qui les remue comme feroit la lumière dans le tems qu'il veille.

Il nie qu'un bâton droit planté dans l'eau paroiſſe rompu. C'eſt le rayon de lumière réfléchi du bâton à l'œil qui le paroît, & qui l'eſt effectivement.

Il nie qu'une tour quarrée, conſidérée de loin, paroiſſe ronde; ce ſont les rayons de lumière réfléchis par la tour qui perdent leurs angles en chemin, & qui s'arrondiſſent par la réſiſtance de l'air qu'ils pénètrent.

De-là notre Auteur obſerve, que *quelques deux idées que notre eſprit compare, l'une contient l'autre ou l'exclut.* Que dans le premier des deux cas rapportés tantôt, c'eſt, par exemple, l'idée du rayon réfléchi qui contient l'idée de

de la courbure, & que l'idée du bâton l'exclut. Que dans le second cas, ce sont les rayons qui contiennent l'idée d'une figure ronde, & que l'idée de la tour quarrée l'exclut.

Notre Auteur ne connoît d'autre fondement de la Logique, que ce principe si simple & si naturel. Car dans tous nos jugemens & dans tous nos raisonnemens de quoi s'agit-il ? De savoir si une idée contient l'autre positivement, ou négativement (ce dernier mot signifie l'exclusion).

Si le sujet contient l'attribut *immédiatement*, la proposition est évidente par elle-même, & aussi *indémontrable* que le seroit celle-ci, *le premier anneau d'une chaîne soutient le second*. Tous les *premiers principes* ont ce caractère. Ainsi quand *Bayle*, dans son *Commentaire Philosophique p. 2. ch.* 10. entreprend de prouver que les Démonstrations de Géométrie sont plus claires que celles de la Religion par ce principe indémontrable, *le tout égale ses parties*, c'est ignorance ou tour de-passe-passe.

Si le sujet contient médiatement l'attribut, dans ce cas il y aura entre deux une ou plusieurs idées moyennes par où l'esprit doit passer avant de rien conclure. Ainsi pour conclure que *le premier anneau d'une chaîne soutient le troisième*, nous jugeons auparavant qu'il contient le second, & que celui-ci contient le troisième. S'il est question du *quatrième anneau*, nous passons du premier au second, du second au troisième, & du troisième au quatrième en descendant ; ou bien si en remontant nous passons du quatrième au troisième, du troisième au second, & du second au premier, avant de conclure que

le quatrième anneau eſt ſoutenu par le premier.

On voit déjà que tout l'artifice du raiſonnement conſiſte dans l'*invention* & dans la *diſpoſition* des idées moyennes entre le ſujet & la choſe qu'on lui attribue.

Et parce qu'en traitant les Sciences toute idée moyenne eſt néceſſairement une idée abſtraite, notre Auteur fait rouler ſa ſeconde ſection ſur la *faculté d'abſtraire*, & montre en quoi conſiſte l'*abſtraction*, qui ne forme pas les *idées*, mais les ſépare dans l'eſprit pour les contempler à part, & voir plus nettement ce qu'elles contiennent, ſans ni affirmer ni nier que leur objet extraidéal ſoit auſſi diviſible qu'elles.

De-là l'Axiôme, *abſtrahentium non eſt mendacium.*

Comme toute concluſion ſcientifique eſt *univerſelle*, & ſuppoſe par conſéquent des idées moyennes *univerſelles*, notre Auteur emploie la *troiſième ſection* de ſes Elémens à expliquer ce que c'eſt que l'univerſalité des idées.

Il y a des choſes qui ſe reſſemblent *réellement* plus entre elles qu'elles ne reſſemblent à d'autres choſes; cette reſſemblance eſt le *prototype* des idées univerſelles. L'Or, l'Argent, le Cuivre, le Fer, le Plomb, l'Etain, chacune de ces eſpèces eſt un *Métal* & en a toutes les propriétés.

Pluſieurs Modernes ont parlé des *idées univerſelles*, comme ſi elles contenoient des *idées particulières.* Notre Auteur prétend que c'eſt tout le contraire. Si l'idée de l'Or étoit contenue dans l'idée univerſelle de Métal, par-tout où il y a du Métal il y auroit de l'Or, comme par-tout où il y a de l'Or il y a du Métal.

Les

Les *idées universelles* sont des idées particulières élevées à l'universalité, comme les propositions universelles sont des propositions particulières considérées universellement, en vertu d'une induction que l'esprit humain a formée: je vois, par exemple, qu'il *est impossible que ceci soit & ne soit pas, que cela soit & ne soit pas.* De-là je déduis par l'*Analyse* cette proposition générale, qui est le premier principe dans la *Synthèse: il est généralement impossible qu'une chose soit & ne soit pas.*

C'est ainsi qu'un Père juste établit sur mille réflexions particulières ce premier principe de Morale qu'il inculque à ses Enfans, *Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qui vous fût fait.* C'est par-là qu'il commence à les instruire, & c'est ainsi qu'on abrège le chemin en enseignant les Sciences par la méthode synthétique.

Mr. *Locke* traite fort au long cette matière au Livre IV. Il conclut pag. 489. que *notre connoissance générale touchant les Substances n'est presque rien du tout*, parce qu'elle dépend uniquement de nos *idées abstraites.* Il nie aussi *pag.* 495. que des Axiômes ayent jamais été *les fondemens d'aucune Science.* Enfin *pag.* 512. il compte pour des propositions *frivoles* & purement verbales celles-ci: l'*Or est un Métal*, l'*Or est pesant.* Mais si cela est, que deviendra celle ci, l'Or est un Métal pesant, jaune, fusible, ductile, &c. ? Et si cette définition est purement verbale, que deviendront toutes les autres ? Ces propositions, *Dieu est Esprit*, *Dieu est juste*, seront-elles aussi frivoles? Un homme peut avoir une

une idée claire du *Métal* & de la *pesanteur*, & n'avoir qu'une idée obscure de l'Or, est-il inutile de lui apprendre que l'Or est un *Métal* le plus *pesant* de tous?

La IV. Section des Elémens de notre Auteur traite des *Essences des choses* & de leurs possibilités. Un Corps possible, une Ame raisonnable possible, & une union possible entre ces deux parties, soit qu'elles existent ou non, voilà l'*essence* de l'homme.

Notre Auteur ne conçoit pas Mr. *de Leibnitz*, quand il infère que Dieu a créé le meilleur Monde possible *de nécessité morale*; parce qu'il est infiniment sage, & que le Sage choisit toujours ce qu'il y a de meilleur. Car quand les prémisses d'un syllogisme sont vraies de *nécessité absolue*, la conséquence ne l'est-elle pas aussi? *Qui prouve trop ne prouve rien.*

Dans les principes de notre Auteur, c'est le choix de Dieu qui donne la *bonté* aux choses, au-lieu que le choix du Sage qui n'est pas Dieu, la présuppose.

Notre Auteur ne conçoit pas l'opinion de *Descartes* & de *Pierre Poiret*, qui regardent les *Essences* des choses à l'égard de Dieu comme tout-à-fait *arbitraires*; puisque si cela étoit, nous ne pourrions nous assurer d'aucune vérité: car au moment même de l'affirmation, il seroit possible que la chose changeât, par exemple que la Matière pensât.

Il ne comprend pas le savant *Bulfinger*, quand il dit qu'*une chose commence ou cesse d'exister, quand elle change tellement qu'elle se revêt d'une nouvelle essence, & se dépouille de*

de l'ancienne. On peut concevoir une choſe indépendamment de ſes modes; mais comment la concevoir ſans ſon eſſence, même par abſtraction?

Notre Auteur croit que la *corruption d'une choſe eſt la génération d'une autre choſe* comme cauſe *matérielle*, mais que la cauſe *efficiente* de la corruption & de la génération eſt une loi naturelle. Qu'autant qu'il eſt indigne du Philoſophe de recourir à la *Cauſe Première* ſans néceſſité, autant cela eſt louable quand le beſoin y oblige. Qu'il y a dans la partie matérielle qui compoſe les productions naturelles, un degré de corruption marqué, au-delà duquel leurs *Eſſences* changent d'état & paſſent à celui de *non-xiſtence*; qu'en vertu de la même loi, ces parties corrompues ſont dans une tendance continuelle à devenir parties compoſantes d'une autre *Eſſence*, laquelle paſſe à l'état d'exiſtence au moment que les conditions preſcrites ſont poſées, comme cela paroît dans toutes les fermentations. Que les productions naturelles dans le premier inſtant de leur exiſtence, ne peuvent pas plus tomber ſous nos ſens que le Point Mathématique.

De-là notre Auteur paſſe à la *Cauſe Première*, & entre dans les principales queſtions de la *Théologie Naturelle.*

Les *Elémens de Logique* contiennent auſſi quatre feuilles en trois ſections.

La première traite des *rapports* entre nos *idées*, la ſeconde des *jugemens*, & la troiſième des *raiſonnemens.*

La Logique eſt l'Art de découvrir le vrai & le faux.

Pour

Pour ne pas multiplier les Règles, notre Auteur suppose que tous nos jugemens négatifs sont équivalemment affirmatifs. Juger qu'un homme n'est ni prudent ni docile, c'est juger qu'il est non prudent ou imprudent, non docile ou indocile, &c.

Juger est affirmer qu'une idée contient une autre idée.

Voici la Règle de nos jugemens. *Nos jugemens sont vrais, si l'idée contenante en est le sujet, & si l'idée contenue en est l'attribut. Ils sont faux si cet ordre est renversé.*

Quand on dit *l'impie est un sot*, cela est vrai, parce que l'impiété contient l'idée de la folie. Mais quand on dit *le sot est un impie*, cela est faux, parce que la folie ne contient pas l'idée de l'impiété.

Si l'idée contenante n'est pas le sujet du jugement selon l'ordre de la *position*, on trouvera qu'elle l'est selon l'ordre de la *construction*.

Si nos jugemens roulent sur les essences des choses, il n'est pas besoin qu'ils soient définis. Dire *l'homme peut exister*, ou *tout homme peut exister*, c'est la même chose. Mais s'ils roulent sur l'état des choses, il faut précisément les définir. Dire *l'homme existe*, cela est faux, parce que l'idée de l'homme ne contient pas toujours l'idée de l'existence; il falloit seulement dire, *quelque homme existe*.

Notre Auteur observe que tout ce qu'on appelle *propositions causales*, doit se rapporter à la classe des raisonnemens, & que tout raisonnement peut s'exprimer par une proposition causale. Celle-ci est le syllogisme des Conversations,

tions, qui ſuit la même règle que le ſyllogiſme de l'Ecole.

On dit en converſation: *je ſuis ſain, parce que j'ai la faculté d'exercer toutes les actions naturelles*: & l'on dit dans l'Ecole:

Quiconque a la faculté d'exercer toutes les actions naturelles eſt ſain.

Or *j'ai cette faculté.*

Donc, *je ſuis ſain.*

Ariſtote & *Galien* ont donné, dit-on, une vingtaine de *Modes* ou de Règles pour meſurer la valeur de tous les ſyllogiſmes poſſibles. Notre Auteur trouve ces Règles aſſez juſtes, mais impraticables par leur multiplicité: c'eſt comme ſi un Architecte s'aviſoit de porter toujours ſur lui une vingtaine de Règles, dans le tems qu'une ſeule ſuffit pour toutes.

La Règle que propoſe notre Auteur eſt des plus ſimples, & contient toutes les autres. La voici.

Si le ſyllogiſme eſt vrai, c'eſt parce que le ſujet de la concluſion contient l'idée moyenne, *& que* l'idée moyenne *en contient l'attribut. Et ſi le ſyllogiſme eſt faux, c'eſt parce que* l'idée moyenne *contient ou eſt contenue dans le ſujet & dans l'attribut.*

Il eſt vrai, par exemple, que le premier anneau d'une chaîne ſoutient le troiſième, quand le *ſecond* ſoutient le troiſième & eſt ſoutenu par le premier. Mais quand c'eſt le ſecond anneau qui ſoutient le premier & le troiſième ou qui en eſt ſoutenu, alors il eſt faux que le premier ſoutienne le troiſième.

Notre Auteur prétend que cette Règle fondamentale eſt à l'épreuve de tous les ſyllogiſmes & de tous les ſophiſmes. Un

Un raiſonnement en forme eſt compoſé d'autant de ſyllogiſmes qu'il y a d'idées moyennes entre le ſujet & l'attribut. Alors le ſujet de la queſtion contient immédiatement la première idée moyenne. Celle-ci la ſeconde, la ſeconde la troiſième, & ainſi de ſuite juſqu'à la dernière, qui contient de-même l'attribut du ſujet. C'eſt une chaîne dont le premier anneau ſoutient le ſecond, le ſecond le troiſième, le pénultième le dernier: d'où il ſuit évidemment, que *le premier anneau ſoutient le dernier.*

Notre Auteur nie que les *Syllogiſmes* conditionnels ſoient de vrais *Syllogiſmes*, parce qu'en gardant la même forme, on en peut faire de bons & de mauvais.

Enfin, quel que ſoit le ſuccès des travaux de notre Auteur, il croit ſes efforts aſſez juſtifiés par cette ſentence du judicieux *Hooker*, à laquelle Mr. *Locke* ſouſcrit pag. 568. *Si l'on pouvoit fournir les vrais ſecours du ſavoir & de l'art de raiſonner, il y auroit ſans-doute preſqu'autant de différence par rapport à la ſolidité du jugement entre les hommes qui s'en ſerviroient & ce que les hommes ſont préſentement, qu'entre les hommes d'à-préſent & des imbécilles.*

La vérité ne paroît jamais mieux, qu'après avoir été contredite; & puiſqu'il s'agit ici d'abréger conſidérablement le chemin des Sciences, le Public y perdroit-il ſi quelque habile homme s'aviſoit de ſe rendre à l'invitation que notre Auteur fait dans ſa Préface à quiconque ſe ſent autant en état que lui, de combattre d'eſprit ſans que le cœur s'en mêle?

AR.

ARTICLE V.

MEMOIRES *concernant* CHRISTINE, *Reine de* SUEDE, &c. IIIme. & dernier Extrait.

APrès avoir fait connoître dans les deux Tomes précédens de ce Journal, les *Mémoires de* CHRISTINE Reine de *Suède*, il nous reſte à parler des Pièces juſtificatives dont notre Auteur les a enrichis, des Ouvrages mêmes de *Chriſtine*, d'autres compoſés à ſon honneur, & des ornemens par leſquels Mr. *Arckenholtz* a voulu embellir cette édition. On trouve à leur ſuite une liſte des Médailles frappées ſous le règne ou par l'ordre de *Chriſtine*. Des cent-huit Médailles dont parle notre Auteur, il n'y en a aucune qui n'indique l'an, ou qui ne rapporte l'occaſion où elle a été frappée, & qui ne développe le ſens caché ſous les légendes, & les différentes explications que les Savans en ont données. Pour produire un exemple de l'exactitude de l'Auteur à cet égard, nous rapporterons ce qu'il dit touchant la trente-ſeptième Médaille p. 337. „ La tête de *Chriſtine* repréſen-„ tée en chevelure & bouclée avec le caſque „ entouré de laurier, & ſon nom CHRISTINA „ vis-à-vis. *Revers.* La Reine ſous la même „ figure debout, tendant la main droite vers un „ laurier, & portant une branche à la main gau-„ che. Vis-à vis on lit le mot REPERTRIX.

„ Voici l'explication que Mr. *Brenner* en „ donne. La Fable diſant que le laurier, ſym-„ bole des Devins, a été découvert dans l'*E-„ monie* près de *Tempé*, & *Chriſtine* ayant

„ cultivé les Sciences & les Arts en *Suède* à
„ un plus haut degré qu'ils n'y étoient avant
„ ſon tems, c'eſt de droit qu'elle s'en fait re-
„ garder comme la première inventrice dans ce
„ Païs-là. Mais Mr. *Berch*, Chef & Sécre-
„ taire du Collège des Antiquités de *Suède*,
„ ne convient pas tout-à-fait de cette explica-
„ tion. Il croit plutôt que cette Médaille ſe
„ rapporte à la concluſion de la Paix de *Weſt-*
„ *phalie*. Car, m'a-t-il dit, l'arbre, près duquel
„ *Pallas* ſe tient debout avec une branche de
„ laurier à la main, ne peut pas être un laurier,
„ parce que ce ſeroit une répétition reprehenſi-
„ ble: mais c'eſt plutôt un olivier, qui, com-
„ me tout le monde le ſait, eſt le ſymbole de la
„ Paix; la Reine voulant faire entendre, que
„ même dans le progrès heureux de ſes Armes,
„ elle avoit toujours des idées pacifiques, qui
„ occaſionnèrent à la fin la Paix mémorable
„ de *Weſtphalie*". Cette Médaille ſe trouve dans le Tome I. de ces *Mémoires* p. 351.

Un Hiſtorien reſſemble aſſez à un Accuſateur, que le Juge refuſe de croire, à moins qu'il ne produiſe des témoins & des preuves non équivoques de ce qu'il avance. Le Public de même; ce Juge deſintéreſſé & ſévère, exige avec raiſon que l'Hiſtorien indique les ſources où il puiſe, s'il veut que ſon témoignage ne perde rien de ſon poids. Mr. *Arckenholtz* paroît avoir voulu ſatisfaire en cela le Lecteur, en renvoyant à l'Appendix, (qu'il fait ſuivre après la liſte des Médailles) LXXXVIII. Pièces juſtificatives & rélatives à ces *Mémoires*. Chaque Pièce y eſt rapportée dans ſa Langue originale,

&

& accompagnée d'une Version *Françoise*, excepté les Lettres de quelques Savans & les Poëmes qu'il n'a pas cru devoir traduire; & quoique parmi ces Pièces il y en ait qui pourroient ennuyer quelques Lecteurs, il est cependant certain qu'il a mieux valu les donner en entier, que d'en extraire des lambeaux, & d'ôter par-là au Lecteur la liberté de juger par la connexion, si on en a tiré dans ces *Mémoires* tout le parti qu'on devoit en tirer. Nous n'estimerions cependant pas moins le travail de l'Auteur, s'il avoit omis le Numero III. de l'Appendix, qui contient un parallèle souvent fade & burlesque de *Gustave-Adolphe* & d'*Epaminondas*, fait en forme de Lettre, & adressé au Chancelier *Axel Oxenstierna* par Mr. *de Rusdorff*, Conseiller du Roi de *Bohême*, Electeur *Palatin*, du $\frac{6}{16}$ Décembre 1632.

Du reste on trouve dans cet Appendix nombre de Lettres des Savans qui ont été en rélation avec *Christine*, & qui n'avoient pas encore été imprimées. Mais quoique notre Auteur semble s'être donné beaucoup de peines pour mettre dans un beau jour l'Histoire Litéraire du tems de cette Reine, il n'a pu épuiser cependant tellement la matière, qu'on n'y trouvât à glaner. Il nous est tombé entre les mains une Lettre d'*Archibaldus*, *Cassellensis Episcopus*, à *Christine*; & comme cette Princesse semble avoir protégé cet Evêque, *Irlandois* de nation, & qu'autant que nous nous en souvenons, notre Auteur n'en a pas parlé dans ses *Mémoires*, nous allons la donner, plutôt que de copier quelque Pièce de l'Appendix, qui la plupart sont trop longues pour être placées ici.

Gratias Sacræ Veſtræ Majeſtati magnæ. Auguſtiſſima & Clementiſſima Regina, Dominæ mea optima. Maximas ago majoreſque etiam habeo, quod me ſolius magni tui nominis fama allectum, & in has oras ab ultimo ferme cardine occidentis appulſum benigniſſime exceperis, magniſque curis, moleſtiis & doloribus non modo liberaveris, ſed conſervaveris etiam, & ornaveris, mihique priſtinæ meæ vitæ conſuetudinem temporum iniquitate intercluſam aperueris; ut præter alia mea ſtudia quibus in Suecia veſtra tuo populo proſim, opemque aliquam huic Clero feram ad promovendum ea ſtudia quibus maxime debent delectari, ante omnia & inprimis Si ullum in me ſit flumen ingenii, ulla ſcribendi aut dicendi tanta vis, tantaque copia, quæ non dicam exornare, ſed enarrare res tuas geſtas poſſit: ſæpe ante oculos ponam, ſicut libenter ſoleo crebris apud omnes uſurpare ſermonibus: omnes ſummorum Imperatorum: omnes exterarum gentium, potentiſſimorumque populorum omnes, Clariſſimorum Regum res geſtas, cum tuis vix contentionum magnitudine, vel præliorum numero, nec celeritate conficiendi, poſſe conferri: nec ampliores terras citius cujuſquam paſſibus potuiſſe peragrari, quam tuis non dicam curſibus, quam victoriis ſunt illuſtratæ. Quæ quidem niſi ita magna eſſe quis fateatur, ut ea vix cujuſquam mens capere poſſit, amens ſit. Unum tamen ſupereſt his omnibus majus: quod animum ipſum viceris tuum: quod iracundiam adeo cohibueris, ut victoriam ipſam temperaris: adverſarios nobilitate, ingenio, virtute præſtantes non modo extuleris jacentes, ſed & eorum priſ-

tinam

tinam dignitatem amplificaveris, hac beata pace, per te unam & ſolam, tuis conſiliis, tua prudentia, tuis inſtitutis tam in Germania quam in circumjacentibus regionibus facta, ſincera, ſolida, firma & ſtabilita. Unum illud cum pace Veſtræ Majeſtati ſubjicio, expectare ſervum tuum deſtinatum ſubſidium, & precabitur.

ARCHIBALDUS Caſſeliens.

Deux Tables ſuivent l'Appendix. La première eſt une Table des Lettres de *Chriſtine* contenues dans ces *Mémoires*, auxquelles on a joint les dates & les noms des perſonnes à qui elles ont été écrites, les lieux d'où elles ont été tirées, & ce qu'elles contiennent. L'autre eſt une Table alphabétique des noms des perſonnes à qui cette Reine a écrit ces Lettres, & que l'on trouve aux pages marquées dans la Table précédente.

Un des plus beaux morceaux dont notre Auteur a orné ces *Mémoires*, eſt ſans-contredit l'Ouvrage de loiſir de *Chriſtine*, qu'il a placé avec deux autres de ſes Ouvrages après ces deux Tables. L'Auteur de l'*Hiſtoire des intrigues galantes de* CHRISTINE, avoit promis dans ſa Préface de faire imprimer enſuite les maximes & les ſentences de cette Reine, qui ſont, dit-il, de la force de celles du Duc *de la Rochefoucauld*. „ C'eſt apparemment cet Ouvrage-ci, „ dit Mr. *Arckenholtz*, mais qui pourtant n'a „ point paru juſqu'à-préſent. On ne croit pas „ que ce ſoit le même que celui dont parle „ *Iſaac Voſſius* dans une de ſes Lettres à *Nic.* „ *Heinſius*, & qu'il dit avoir été recueilli par

„ *Bourdelot*, ſous le titre d'*Apophthegmes de la*
„ *Reine* CHRISTINE, & devoit être publié. Du-
„ moins s'il eût été mis au jour en ce tems-là,
„ on préſume que *Chriſtine* n'ayant peut-être
„ pas alors pris la réſolution de quitter la Cou-
„ ronne, encore moins de changer de Religion,
„ on n'y auroit pas vu à l'honneur de la Reli-
„ gion *Catholique* les penſées que l'on trouve
„ dans ce Recueil-ci. Il eſt même à croire que
„ les tendres & flateuſes expreſſions avec leſ-
„ quelles l'Egliſe *Catholique-Romaine* y eſt
„ préconiſée, partent moins du cœur de *Chriſ-*
„ *tine*, que de la plume du Sr. *Galdenblad* ſon
„ Sécretaire. Pour entrer dans cette penſée, on
„ n'a qu'à ſe ſouvenir de la Lettre inſérée dans
„ ces Mémoires de cette Reine au Sr. *Waſ-*
„ *muth*, conçue en termes auſſi hyperboliques
„ ſur ce même ſujet, & contreſignée par le Sr.
„ *Galdenblad*, & des remarques qui y ſont fai-
„ tes ſur cette Lettre & ſur ce Sécretaire de
„ *Chriſtine*. Qu'on ſe rappelle auſſi des Lettres
„ qu'elle a écrites elle-même à ſes Amis, & où
„ elle leur parle à cœur ouvert, & l'on ſe ſou-
„ viendra en même tems de ce qui a été remar-
„ qué là-deſſus, ſavoir, que tout cela ne peut
„ pas bien ſe concilier avec la bigotterie, & que
„ *Chriſtine* étoit trop ſenſée & trop éclairée
„ pour être bigotte, & donner dans une dévo-
„ tion ſuperſtitieuſe ".

„ Quoi qu'il en ſoit, continue notre Auteur,
„ on a fait tout ſon poſſible pour avoir une
„ bonne copie de ces Maximes & Sentences de
„ cette Reine. Outre celle de S. E. Mr. le
„ Comte *de Bielke*, & d'autres, qu'on en a vues

„ en

„ en *Suède*, on a confronté celle qu'on publie, „ avec le Manuſcrit qui ſe conſerve dans la ſu„ perbe Bibliothèque de Sir *Hans Sloane* à *Chel„ ſea* près de *Londres*. Mais de toutes les co„ pies qu'on a pu trouver, on a cru que celle „ de l'illuſtre Comte *Jean Oxenſtierna* étoit „ d'autant meilleure, que ſe trouvant à *Rome* „ après la mort de *Chriſtine*, il l'avoit tirée, „ comme il le marque lui-même, ſur l'origi„ nal écrit de la main de la Reine, lequel ſe „ trouva dans ſon Cabinet. C'eſt auſſi ſur cette „ copie-là que celle-ci a été collationnée. En„ fin, pour ce qui eſt de l'Ouvrage même, & „ du tems qu'il a été compoſé, la Reine y mar„ que elle-même l'année 1680, qui étoit l'é„ poque de la grande brouillerie entre le Roi „ de *France* & le Pape *Innocent XI*. Si ce „ Traité a été alors tel qu'il paroît ici, ou ſi „ *Chriſtine* l'a retouché depuis & y a ajoûté „ d'autres penſées, c'eſt ce qu'on ne ſauroit di„ re. — Si toutes les penſées ne ſont pas nou„ velles, il y en a au-moins une bonne partie qui „ le ſont, ou en elles-mêmes, ou par le tour „ que *Chriſtine* y a ſu donner; & par où l'on „ verra que le cœur de l'homme lui étoit bien „ connu, & que ſon eſprit n'avoit pas moins „ d'agrément & de ſublimité, que de pénétra„ tion & de juſteſſe ".

Pour faciliter aux Lecteurs les moyens de trouver d'abord les Sentences qu'ils cherchent, on les a diviſées en Centuries, enſorte que l'Auteur qui voudra appuyer quelque propoſition de quelques-unes de ces Sentences, ou Réflexions, pourra dire: V. *la Réflexion.... de la... Centurie*

turie de l'Ouvrage de Loiſir de la Reine CHRISTINE. Cet Ouvrage eſt compoſé d'environ douze Centuries; & comme on y voit cette Princeſſe ſans déguiſement, on avouera auſſi qu'il s'y trouve des Maximes & des Sentences qui ne ſont pas tout-à-fait dignes de ſon cœur, ni de ſon rang: d'autres ne ſont pas de ſon cru, mais priſes de ce qu'elle avoit lu & retenu des Auteurs anciens (*a*). Pour donner à nos Lecteurs une idée de cet Ouvrage, nous copierons de la ſeconde Centurie depuis la 40. Sentence juſqu'à la 63. où *Chriſtine* fait le portrait de pluſieurs Grands-hommes de l'Antiquité.

40 On accuſe *Céſar* à tort de s'être érigé en Tyran, ſi commander à *Rome* étoit le plus important ſervice qu'on lui pouvoit rendre.

41 Ceux qui tuèrent *Céſar* firent plus de mal à *Rome*, que ne lui firent les Triumvirats & toutes les Guerres Civiles.

42 On ne peut pardonner à *Brutus* la mort de *Céſar*: à cela près c'étoit un honnête-homme que *Brutus*.

43 Il faut, & du mérite & de la fortune, pour être grand & heureux.

44 Le Mérite & la Fortune ne peuvent ſe paſſer l'un de l'autre.

45 Les Grands-hommes ont des preſſentimens de leur deſtin, qui les trompent rarement.

46 Tout ce qu'il y a de terrible & de fatal, ſe préſente quand on eſt ſur le point d'exécuter un grand deſſein.

47 L'invincible perſévérance ne s'étonne de rien.

48 *Céſar*

(*a*) A la fin de cet Ouvrage on trouve ces paroles: „Cet „ Ouvrage eſt de qui ne déſire ni ne craint rien, & qui „ n'impoſe auſſi rien à perſonne".

48 *Céſar* au bord du *Rubicon* raiſonna juſte: il vit dans ce moment tout ce qu'il pouvoit eſpérer & tout ce qu'il devoit craindre: mais le ſort étoit jetté, il faloit le paſſer: la Gloire & la Fortune l'attendoient à l'autre bord: c'étoit fait de lui, s'il leur eût tourné le dos, il faloit périr ou régner.

49 On peut être homme d'honneur ſans être grand-homme, mais on ne ſauroit être grand-homme ſans être homme d'honneur.

50 *Dioclétien* eut raiſon de refuſer l'Empire qu'il avoit quitté.

51 Les Grands-hommes & les Sots font quelquefois les mêmes choſes, mais il les font d'une manière très-différente.

52 Les Hommes deſapprouvent toujours ce qu'ils ne ſont pas capables de faire.

53 Il y a des Royaumes qui font grands les Rois: il y a des Rois qui font grands les Royaumes.

54 Le caractère d'*Alcibiade* eſt grand & admirable.

55 Parmi les Philoſophes, *Socrate*, *Platon*, *Ariſtote*, *Diogène*, *Epicure*, & *Epictète*, méritent l'admiration.

56 Ceux qui accuſent *Epicure* d'avoir été voluptueux, ſeroient plus chaſtes qu'ils ne ſont; & mourroient de faim, s'ils vivoient comme lui.

57 *Platon* & *Ariſtote* étoient deux grands Philoſophes, mais d'un caractère très-différent.

58 *Platon* ne ſemble avoir travaillé que pour la gloire de ſon Maître.

59 *Ariſtote* ingrat & malhonnête n'a jamais parlé ni de ſon Maître, ni de ſon Diſciple.

60 L'épitaphe de *Sardanapale* vaut bien la Philoſophie de tout autre, à la Religion près.

61 Les *Pauls-Emiles* & les *Scipions* ont été de grands-hommes & de fort honnêtes-gens.

62 *Cicéron* étoit l'unique Poltron capable de grandes choſes.

63 *Caton* tout admirable qu'il paroiſſoit, étoit trop opiniâtre.

L'autre Ouvrage eſt intitulé *Réflexions diverſes ſur la vie & ſur les actions du Grand* ALEXANDRE, *par* CHRISTINE *Reine de Suède*. Ces réflexions ont été tirées d'un Manuſcrit, qui ſe trouvoit autrefois parmi les Livres du Cabinet de feue la Reine de *Suède*, *Ulrique Eléonore*, d'où il a été tranſporté dans la Bibliothèque du Roi de *Suède* à *Stockholm*. „ Rien „ n'étoit plus conforme au génie de *Chriſtine*, „ dit Mr. *Arckenholtz*, qui aimoit les faits d'é„ clat & le héroïſme, que d'entreprendre un tel „ Commentaire critique ſur la vie d'un hom„ me qui paſſe pour le plus grand Héros de „ l'Antiquité, duquel auſſi elle faiſoit ſon Hé„ ros; dont elle adopta le nom à ſa première „ arrivée à *Rome*; & dont par la compoſition „ de cet Ouvrage, elle voulut peut-être juſti„ fier l'adoption à la Poſtérité. Quoi qu'il en „ ſoit, perſonne n'ignore qu'entre pluſieurs per„ ſonnes qui ont décrit & développé la vie de „ ce fameux Conquérant, *Plutarque* eſt un de „ ceux qui y ont le mieux réuſſi, dans ſon Ou„ vrage ſi ſpirituel & ſi judicieux en même tems „ des *Vies des Hommes Illuſtres de la Grèce* „ *& de Rome*. Auſſi a-t-il été traduit en plu„ ſieurs Langues, & la *France* en a-t-elle pro„ duit en ſa Langue trois différentes —. Ce „ qui paroît au-deſſus de tout, dit *Dacier*, ce „ ſont les Comparaiſons de *Plutarque*. Mais „ par malheur, ajoûte-t-il, il nous en manque „ quatre & des plus importantes, & parmi cel„ les-là, celle d'*Alexandre* & de *Céſar*. C'eſt

„ à

„ à quoi Mr. *Dacier*, & avant lui Mr. *Tallemant*, ſe ſont crus obligés de ſuppléer : mais „ tous deux conviennent, que c'étoit pour eux „ une hardie & dangereuſe affaire, que de prendre la place de *Plutarque* ſur une ſemblable „ matière.

„ *Chriſtine*, continue notre Auteur, n'auroit „ pas eſtimé cette tâche au deſſus de ſes forces, „ puiſque non ſeulement elle a ôté s'écarter „ quelquefois des ſentimens de *Plutarque* & „ d'autres Hiſtoriens de la vie d'*Alexandre*, „ mais encore juſtifier leurs jugemens par des „ raiſons ſolides, ou les confirmer par de nouvelles réflexions en d'autres endroits. On „ croiroit même que Mr. *Dacier* avoit lu ce „ Manuſcrit de *Chriſtine*, y ayant entr'elle & „ lui beaucoup de conformité d'idées & de raiſonnemens en plus d'un endroit ; comme „ quand il excuſe, par les mêmes raiſons qu'employe cette Princeſſe, la mort de *Clitus*, & „ blâme celle de *Parménion* ; auſſi-bien que la „ déloyauté d'*Alexandre*, d'avoir fait paſſer au „ fil de l'épée une Garniſon, après la Capitulation qu'il lui avoit accordée. Quoique rien „ n'empêche que les Eſprits les plus originaux „ ſe rencontrent en fait de Morale & de Réflexions, on trouvera toutefois que *Chriſtine* „ en fait voir ici beaucoup qui lui ſont particulières & toutes nouvelles, par exemple ſur „ l'action d'*Epheſtion*, qui donna le Royaume „ dont *Alexandre* lui avoit fait préſent, à un „ Prince de la Race Royale de *Sidon*, dont *Alexandre* fut ſi charmé. Cependant, comme „ *Chriſtine* même le dit, cette grande action a

„ été

„ été ſi peu remarquée des Hiſtoriens, que la „ plupart de ceux qui l'ont lue, la ſavent à „ peine.

„ Enfin on eſpère que cet Ouvrage, quoi„ que d'un ſtile tout ſimple & pour ainſi dire „ ſans façon, ſera pourtant jugé digne de *Chriſ„ tine*, pour le choix des traits de l'hiſtoire de „ ſon Héros qu'il renferme, & pour les fines & „ judicieuſes conſidérations dont elle les accom„ pagne ". Il eſt fâcheux qu'il y manque quelque choſe dans un ou deux endroits, & que ce Traité finiſſe par *& cætera:* mais on ne croit pas qu'il ait jamais été plus fini & mieux achevé qu'on le donne ici. Voyons comment cette Princeſſe examine toutes les actions du Héros qui fait le ſujet de ſes réflexions.

„ Les Rois, dit-elle p. 61. ſont de méchans „ coureurs; vouloir les vaincre aux *Jeux O„ lympiques*, n'étoit pas aſpirer à une victoire „ ſignalée. Si *Alexandre* ſe piquoit de courir, „ il faloit plutôt diſputer cette gloire aux daims „ comme faiſoit ſon *Achille*, qui les ayant at„ teint par la viteſſe de ſes piés, les arrêtoit par „ la force de ſon bras. Cependant ces ſenti„ mens d'une fauſſe ambition ont été applau„ dis de tous ceux qui ſe ſont laiſſés éblouir par „ ces faux brillans. Quand il confeſſa qu'il é„ toit plus redevable à ſon *Ariſtote* qu'au Roi „ ſon Père, parce que ce Philoſophe l'avoit „ rendu digne de la vie, qu'il avoit reçue de „ *Philippe*, ce ſentiment étoit noble, grand & „ digne d'*Alexandre*. N'en déplaiſe à tous ceux „ qui l'ont blâmé mal-à-propos ſur la penſée „ qu'il eut ſur la nudité de *Diogène*, elle *fut*

„ digne

„ digne de lui & de cette noble ambition, qui „ eſt tout, & qui eſt ſi peu connue. D'avoir „ ſauvé la maiſon de *Pindare* dans la ruine de „ *Thèbes*, eſt une action qui vaut ſon prix ; mais „ il auroit mieux fait d'épargner toute la ville, „ en conſidération d'*Epaminondas*, ou plutôt „ en conſidération de ſoi-même, &c.

Le troiſième & dernier Ouvrage attribué à *Chriſtine*, eſt la *Paſtorale d'Endymion*, compoſée par *Alexandre Guidi* ſur les idées de cette Princeſſe, qui l'a embellie de ſtrophes & de vers de ſa façon. „ Ayant parlé ci-deſſus de „ la Pièce Dramatique d'*Endymion* & de ſon „ Auteur, dit Mr. *Arkenholtz*, il eſt juſte que „ je rende compte au Public de ce que je l'ai „ adoptée dans cet Ouvrage, & de ce que je „ l'inſère ici tout au long, comme une Pièce „ appartenant à la Reine *Chriſtine*, quoiqu'elle ſoit compoſée pas l'Abbé *Alexandre Guidi*. Pour en éclaircir le Lecteur, je me ſervirai des récits que les deux meilleurs Auteurs *Italiens*, ſavoir le Chanoine *Creſcimbeni*, & le Profeſſeur *Jean Vincent Gravina*, nous ont laiſſés de la vie & des écrits de *Guidi*.

„ Il nâquit à *Padoue* en 1650. Avant que „ d'avoir atteint l'âge de ſeize ans, il s'étoit déjà attiré une ſi grande attention du Public par „ ſes Poëſies dans le Genre Lyrique, que *Ranuce* II. Duc de *Parme*, le fit venir à ſa Cour. „ Ce fut-là qu'il ſe fortifia de plus en plus dans „ le panchant où ſon génie le portoit naturellement. Arrivé à *Rome* vers l'année 1683, „ où la nouveauté des tours & du ſtile qu'on „ remarqua dans ſes compoſitions, avoit déjà

„ fait

„ fait connoître son nom, il y fut bientôt re-
„ çu dans les meilleures Maisons, & particu-
„ lièrement à la Cour de *Christine*, qui voulut
„ le connoître. Le Cardinal *Decio Azzolini*,
„ grand amateur & connoisseur de la Poësie,
„ l'y avoit introduit; & la Reine, après une
„ réception fort gracieuse, lui donna un sujet
„ de composition. Il s'en acquitta si bien, que
„ dès-lors elle conçut le dessein de l'engager à
„ son service. La Reine le fit donc demander
„ au Duc de *Parme*. Ce Prince, agréable-
„ ment flatté des politesses & charmé du grand
„ goût de *Christine*, répondit sur le champ
„ qu'il le lui cédoit volontiers. Ce fut de cet-
„ te façon que *Guidi* entra en 1685 à la Cour
„ de la Reine, laquelle non seulement lui fit
„ assigner une pension honorable, mais l'ag-
„ grégea aussi à son Académie Royale, com-
„ posée de la fleur des Savans de *Rome*.

„ *Guidi* ne s'y trouva jamais desœuvré.
„ Tantôt il présentoit à la Reine sa Maîtres-
„ se des Pièces de Poësie de sa propre inven-
„ tion, tantôt quelque Ouvrage Dramatique,
„ auquel il avoit travaillé en s'assujettissant au
„ plan que *Christine* lui avoit tracé, dont quel-
„ ques-uns furent chantés & accompagnés de
„ son Académie de Musique. Il s'en trouve
„ de l'une & de l'autre sorte dans l'édition des
„ Oeuvres de *Guidi* publiées par *Crescimbeni*.
„ *Christine*, charmée de la fécondité du gé-
„ nie de son Poëte, de la délicatesse de ses pen-
„ sées & de la finesse de ses expressions, l'en-
„ couragea toujours par de fréquentes libéra-
„ lités, & le recommanda si bien au Pape *Inno-*

cent

„ *cent* XI. qu'elle lui fit avoir un bon Bé-
„ néfice, deſorte que *Guidi* ſe trouvoit fort à
„ ſon aiſe.

„ Comme il s'étoit propoſé de perfectionner
„ par ſa nouvelle méthode l'Art Poëtique *Ita-*
„ *lien*, *Chriſtine* lui fournit elle-même les idées
„ d'un nouveau ſujet Dramatique tiré de la
„ fable d'*Endymion*. Environ l'an 1687 elle
„ lui commit non ſeulement l'exécution de ſon
„ idée, mais elle voulut auſſi y inſérer ſes pro-
„ pres penſées & des vers de ſa façon. Elle fit
„ cela, dit l'Auteur de la vie de *Guidi*, pour
„ marquer l'affection particulière qu'elle avoit
„ pour lui: car les ſentimens & de la Reine &
„ du Poëte étant également grands & héroï-
„ ques, il ſe trouve dans cette Pièce une ſi gran-
„ de conformité d'idées & d'expreſſions, que
„ priſes & mêlées enſemble on ne ſauroit diſ-
„ tinguer auquel des deux elles appartiennent:
„ deſorte qu'il paroiſſoit que la Reine penſoit
„ avec l'entendement de *Guidi*, & que *Guidi*
„ écrivoit avec les ſentimens de la Reine, com-
„ me il s'en loue lui-même dans ſon Epitre dé-
„ dicatoire. *Chriſtine*, qui avoit intention de
„ faire repréſenter cette Pièce avec les orne-
„ mens de la Muſique, avoit ordonné qu'elle
„ fût diviſée en cinq Actes, & qu'on y inſérât
„ des airs convenables, en ajoûtant des chœurs
„ à la fin de chaque Acte. Mais elle ne vécut
„ pas aſſez pour la faire repréſenter ſur ſon
„ Théatre ".

„ Comme *Alexandre Guidi*, auſſi-bien que
„ tous ceux qui ont parlé de cette Pièce Dra-
„ matique, conviennent que *Chriſtine*, non

„ ſeule-

„ ſeulement en a formé l'idée & en a règlé „ l'ordonnance elle-même, mais l'a auſſi embellie de quelques images & *couleurs poëtiques* de ſa façon, comme *Crejcimbeni* les „ appelle; nous avons cru, dit notre Auteur, „ être en droit de pouvoir lui attribuer cet Ouvrage, tant à cauſe de l'invention & de la „ diſpoſition qui appartiennent à la Reine, qu'à „ cauſe d'une partie de la compoſition & des „ ſtrophes, que l'Auteur lui a attribuées lui-même, & leſquelles pour les diſtinguer du reſte „ de ce Poëme, nous avons fait imprimer d'un „ plus gros caractère *Italique* ".

Mr. *Arckenholtz* a trouvé bon d'ajoûter encore à ces Mémoires deux Panégyriques, qui y ont du rapport. Voici le titre du premier: *Harangue Panégyrique, à la vertu & l'honneur de la Séréniſſime Princeſſe & Dame, Madame*, CHRISTINE, *Reine de Suède, des Goths & des Wandales*, &c. faite en *Latin* par Mr. *Jean Freinshemius*, Hiſtoriographe & Profeſſeur Royal dans la très-célèbre Univerſité d'*Upſal*, quand Sa Majeſté célébroit le premier jour de la vingt-unième année de ſa nativité, à *Stockholm* le 8 Décembre 1647. Et traduite en *François*, par Mr. *Jonas Hambræus*, Profeſſeur extraordinaire du Roi ès Langues *Hébraïque*, *Syriaque* & *Arabique*, & Prédicateur de Sa Majeſté de *Suède* près des Ambaſſadeurs, Princes Etrangers & de l'Armée *Allemande*, étant au Service de Sa Majeſté Très-Chrétienne. Cette Harangue, qui eſt de dix-huit pages, eſt belle & remplie de ſentences, que *Freinshemius* avoit ouï dire à *Chriſtine*, & dont il a

ſu

ſu faire uſage adroitement. On pourroit par-là augmenter le premier Ouvrage de *Chriſtine*, puiſqu'elle n'a pas deſavoué ces Sentences, quand *Freinsbemius* les lui attribua en prononçant cette Harangue en ſa préſence. L'autre Harangue, qui remplit vingt-quatre pages, a pour titre: *Panégyrique à la Séréniſſime Reine de Suède, par E.* SPANHEIM. Prononcé à *Genève en* 1652. Cette Pièce ne nous a pas paru égaler la beauté de l'autre: l'Auteur donne dans la minutie, & l'on diroit qu'il a eu d'étroites liaiſons avec la nourrice de *Chriſtine*: il n'a pas tenu aſſurément à lui de trouver quelque évènement ſingulier arrivé à cette Princeſſe dans le berceau, tel que ceux que les Poëtes ont racontés d'*Hercule*. La fin nous a paru le plus bel endroit du Panégyrique, la voici:

„ C'eſt ainſi, MADAME, que votre renom-
„ mée ſera éternelle & bienheureuſe: qu'une
„ poſtérité, qui ne ſera pas ingrate, l'accompa-
„ gnera de toute ſorte d'applaudiſſemens. C'eſt
„ ainſi que par tous les âges & par la bouche de
„ tous les Ordres vous ſerez proclamée haute-
„ ment la Protectrice de la Foi & des Lettres;
„ le prodige du Sexe, la victorieuſe du nôtre,
„ l'étonnement des Peuples, la merveille du
„ *Septentrion*, les délices de votre Empire, la
„ gloire du Siècle; & afin que je comprenne
„ tout en un nom, mais un nom dont le Mon-
„ de n'a jamais vu de ſi auguſte, & l'Egliſe
„ n'en aura point de plus agréable, c'eſt ainſi
„ que vous témoignez d'être véritablement
„ *Chriſtine*".

Enfin Mr. *Arckenholtz* donne encore une liſte

des Harangues & d'autres Pièces panégyriques en vers & en proſe faites à l'honneur de ſon Héroïne, parmi leſquelles, celles qui ſe trouvent marquées d'une S à la fin, ont été compoſées par des *Suédois*. Suit de-plus une note „ des „ Pièces en Mſſ. inſérées tout au long, ou par „ extraits, ou bien citées en preuves de paſſages „ qui ſe rencontrent dans ces *Mémoires*, con- „ cernant la Reine *Chriſtine*; le nombre des „ Pièces eſt marqué à la fin de chaque article. On trouve enſuite une Liſte Alphabétique des Auteurs imprimés dont on s'eſt ſervi & qu'on a cités, le nombre deſquels ſe monte à 747. Enfin une ample Table des matières termine ce ſecond Tome. La quantité de choſes intéreſſantes & de faits importans rapportés dans ces *Mémoires*, nous font ſouhaiter que Mr. *Arckenholtz* ſoit bientôt en état de nous donner un Supplément, comme il le fait eſpérer.

ARTICLE VI.

HISTOIRE *des* ARABES *ſous le Gouvernement des* CALIFES, *par Mr. l'Abbé de* MARIGNY. Tomes III. & IV. 12. *Paris* 1750.

VOici la ſuite & la fin d'un Ouvrage, dont nous n'avons donné qu'une idée générale dans l'Extrait des deux premiers Tomes (*a*). Pour le faire connoître d'une manière plus particulière, nous allons puiſer dans le corps même de l'Hiſtoire, qui contient preſque ſous chaque règne, ou quelque évènement frapant, ou quelque

(*a*) Voyez le Tome 46, page 379 de ce Journal.

que trait rare & singulier. Ces morceaux, quoique détachés & réduits en abrégé, fourniront de quoi faire connoître au Lecteur le fonds même sur lequel l'Auteur a travaillé. Ce fonds n'est certainement pas ingrat; mais, pour en profiter, il falloit qu'il fût cultivé, comme il vient de l'être, par un habile homme, qui en a fait disparoître les ronces & les épines.

L'histoire de la vie de *Mahadi* est courte, mais curieuse par la variété des faits qu'elle renferme. Ce Prince est le vingt-deuxième Calife qui occupa le trône depuis *Mahomet*, & le troisième de la Dynastie des *Abbassides*. Cette Dynastie s'est rendue également célèbre par les grands hommes qu'elle a produits, & sur-tout par les progrès que firent les Sciences & les Arts sous les Princes de cette Auguste Famille.

On raporte de *Mahadi* divers traits qui font honneur à sa mémoire. Voici un exemple bien frapant de sa douceur & de sa complaisance. Etant un jour prêt à commencer la prière dans la *Mosquée*, un *Arabe* de la lie du Peuple s'approcha pour lui dire qu'il voudroit avoir l'honneur de faire la prière avec lui, mais qu'il n'avoit pas encore fait son ablution (*a*). Le Calife promit à ce *Musulman* de ne point commencer la prière qu'il ne fût purifié, & il eut en effet la complaisance d'attendre qu'il eût fait son ablution.

Mahadi étoit dévot, pieux; sa Religion étoit éclairée. Passant un jour par *Médine* pour faire sa

(*a*) C'est une loi chez les Mahométans de ne point faire la prière qu'on ne se soit lavé auparavant.

ſa prière au ſépulcre du Prophète, un particulier lui préſenta une pantoufle, qu'on aſſuroit avoir ſervi à *Mahomet*. Le Calife reçut ce préſent avec beaucoup de vénération, & fit donner dix mille dragmes d'argent à celui qui la lui avoit aportée. Ce n'eſt pas que *Mahadi* fût bien perſuadé que cette pantoufle fût une relique du Prophète; mais il crut prudemment ne devoir point paroître douter d'un fait qui paſſoit pour conſtant à Médine. *Mahomet*, dit-il à un de ſes Favoris, *n'a peut-être jamais vu cette pantoufle; mais ſi je l'avois refuſée, le Peuple qui croit qu'elle a véritablement appartenu au Prophète, auroit cru que je l'aurois mépriſée, & il en auroit pu réſulter beaucoup de ſcandale.* A quoi ſe réduiroit la Religion du Peuple, ſi on en banniſſoit ce qu'elle a de ſenſible & de myſtérieux! Il y a de la prudence à laiſſer les hommes dans des erreurs dont il ne réſulte ni bien ni mal. La Religion bien épurée n'a jamais été que pour un très petit nombre de Sages.

Mahadi étant en route pour regagner ſa Capitale, fut ſurpris d'un orage ſi affreux, qu'il ſembloit que le feu du Ciel menaçoit de bruler cette Contrée. Vivement touché de la conſternation où il voyoit les malheureux habitans des campagnes, il mit pied à terre, & ſe jettant à genoux il s'écria: *Seigneur, ſi c'eſt ma vie que vous demandez, je ſuis prêt à recevoir vos juſtes châtimens; mais je vous prie d'épargner vos Fidèles.* Ce bon Prince s'imaginoit apparemment que Dieu ne fait éclater le tonnerre que pour épouvanter les Humains. La foudre écraſe & les bons & les méchans. N'y eût-il aucun

Hom-

Homme sur la Terre, il y auroit des orages & des tempêtes. Ces phénomènes de la Nature n'ont nul raport avec l'Homme.

Une autre fois ce Calife s'étant égaré à la chasse, & se trouvant accablé de faim, de soif, & de fatigue, entra dans la cabane d'un Païsan *Arabe*, à qui il demanda s'il n'avoit rien à lui donner pour se rafraichir. L'*Arabe* lui ayant présenté du pain bis & un peu de lait, *Mahadi* le pria de lui trouver quelque autre chose. Le Païsan alla aussitôt chercher une eruche de vin, dont le Calife but quelques coups. *Mahadi* lui demanda ensuite s'il le connoissoit. *Non*, répondit l'*Arabe*. *Je suis*, dit ce Prince, *un des principaux Seigneurs de la Cour du Calife.* Il but ensuite un autre coup, & demanda encore au Païsan s'il le connoissoit. Celui-ci lui répondit qu'il venoit de lui dire qui il étoit. *Ce n'est pas cela*, reprit *Mahadi*, *je suis encore plus grand que je ne vous l'ai dit.* Là-dessus il but encore un coup, & répéta ensuite sa première demande. L'*Arabe* impatient, lui repliqua qu'il venoit de s'expliquer lui-même à ce sujet. *Non*, dit le Prince, *je ne vous ai pas tout appris, je suis le Calife, devant qui tout le monde se prosterne.*

A ces paroles l'*Arabe*, au-lieu de se prosterner, prit sa cruche avec précipitation, pour la raporter où il l'avoit prise. Le Calife étonné lui en ayant demandé la cause: *C'est*, dit l'Arabe, *parce que si vous buviez encore un coup, j'aurois peur que vous ne fussiez le Prophète, & qu'enfin à un dernier coup, vous ne prétendissiez me faire acroire que vous êtes le Dieu tout-puissant.*

Mahadi ne put s'empêcher de rire de la réponſe de ce Païſan. Ses gens qui le cherchoient par-tout l'ayant alors rencontré dans cet endroit, il leur raconta ſon avanture, & fit donner à ſon Hôte une veſte & une bourſe pleine d'or. Celui-ci ravi d'un préſent auſſi magnifique, fit au Prince beaucoup de remercimens, & ajoûta en plaiſantant. *Je vous tiendrois toujours pour un homme véritable, quand même vous augmenteriez vos qualités juſqu'à la quatrième & même juſqu'à la cinquième fois.*

Hadi, Fils & Succeſſeur de *Mahadi*, traita avec beaucoup de rigueur une Secte de Fanatiques, qui travailloient depuis du tems à établir une doctrine également oppoſée à la Religion *Muſulmane*, & au bon ordre de la Société Civile. Ils admettoient deux Principes éternels, l'un du Bien, l'autre du Mal: ils prétendoient qu'on ne devoit poſſéder aucun bien en propre, & qu'il n'étoit pas permis de manger de la chair des Animaux.

Ces Sectaires, qu'on appelloit *Zendiens*, avoient commencé à répandre leurs dogmes ſous les dernières années du Califat de *Mahadi*, qui avoit pris la précaution de les proſcrire de ſes Etats, d'où la plupart allèrent ſe répandre en *Aſie*, en *Europe*, & particulièrement en *France*, où ils furent connus ſous le nom d'*Albigeois* (*a*). Quelques-uns d'entre eux ayant reparu immédiatement après la mort du dernier Calife, *Hadi* ſon fils prit les meſures les plus efficaces pour éteindre promptement ce parti. Il fit planter

(*a*) Il me ſemble que Mr. l'Abbé *de Marigny* fait venir les *Albigeois* de bien loin.

ter dans *Bagdet* un grand nombre de potences, auxquelles on pendit tous les *Zendiens* que l'on pût découvrir, ſans épargner ceux qui les favoriſoient.

Voilà le *contrains-les d'entrer* mis en exécution d'une manière bien terrible. La peine n'eſt pas proportionnée au mal; elle eſt trop grande. Mais un habile homme a fait cette remarque, que les perſécutions pour cauſe de Religion ne font d'ordinaire qu'irriter le mal, ſi elles ne ſont pouſſées à outrance.

Haroun, qui ſuccèda à *Hadi* l'an 786, avoit beaucoup de goût pour les Sciences; il protégeoit les Savans, & aimoit à s'entretenir avec eux. Les Poëtes étoient auſſi parfaitement bien reçus à ſa Cour; mais connoiſſeur en Poéſie, & Poëte lui-même, il ſavoit apprécier leurs ouvrages, & ne recevoit que ceux qui méritoient d'être couronnés.

Ce Calife fut le premier qui s'appliqua à cultiver les Sciences & les Arts. Il appella des Savans dans ſes Etats, les y reçut avec diſtinction, & leur aſſigna des penſions & des récompenſes. Lorſqu'il faiſoit la viſite de ſes Provinces, & même quand il étoit à la tête de ſes Troupes, il avoit toujours auprès de lui un certain nombre de perſonnes choiſies, avec leſquelles il s'entretenoit ordinairement ſur divers genres de Littérature.

Ce fut par les ordres de ce Prince que l'on traduiſit en *Arabe* la plupart des Auteurs *Grecs* & *Latins*. Il en fit faire un grand nombre de copies, pour les répandre dans ſon Empire, afin de procurer aux Curieux la facilité de puiſer

ſer commodément dans des ſources auſſi abondantes. On vit alors paroître en *Arabie*, l'*Iliade* & l'*Odyſſée* d'*Homère*, & les différens Ouvrages des grands-hommes qui avoient paru autrefois avec tant d'éclat dans *Athènes* & dans *Rome*.

Le but de *Haroun*, en inſpirant à ſes Peuples l'amour des Lettres, étoit de les policer, & de diminuer un peu cette barbarie qui leur étoit comme naturelle. Cette entrepriſe eut un heureux ſuccès. Les mœurs commencèrent à s'adoucir: les eſprits devenant plus ſolides, s'adonnèrent aux belles connoiſſances; & l'on vit avec le tems s'élever parmi eux des perſonnages diſtingués qui s'acquirent la plus haute réputation. *Haroun* eut l'honneur de commencer ce grand ouvrage, & de l'animer par ſon exemple; mais ce ne fut que ſous ſes ſucceſſeurs qu'on conduiſit cette entrepriſe à une certaine perfection.

Haroun eut de grandes liaiſons avec *Charlemagne*, & ſembla ſe faire honneur de le prendre pour modèle dans la plupart des réglemens qu'il fit pour policer ſes Peuples, & établir le bon ordre dans ſes Etats. Ces deux Princes s'envoyèrent réciproquement des Ambaſſadeurs, & ſe firent des préſens dignes de Souverains auſſi riches & auſſi puiſſans. Les Auteurs d'Occident qui parlent de cette liaiſon, donnent au Calife le nom d'*Aaron*, & le qualifient de *Roi de Perſe*. Voici ce qu'un Auteur moderne (*a*) rapporte au ſujet des préſens que le Calife fit à *Charlemagne*.

„ On vit arriver preſque en même tems (*b*), „ des

(*a*) P. Barre, *Hiſt. génér. d'Allemagne*, Tom. II. pag. 490.
(*b*) Vers l'an de J. C. 805.

„ des Ambaſſadeurs d'*Aaron*, Roi de *Perſe*,
„ qui envoyoit à l'Empereur de riches préſens.
„ Outre les parfums, les étoſes précieuſes, les
„ baumes, les bois aromatiques, il y avoit deux
„ pièces très remarquables. La première étoit
„ une Tente d'une hauteur prodigieuſe, où ſe
„ trouvoient toutes les chambres qui forment
„ un appartement complet. Elles étoient diſtri-
„ buées ſuivant le goût & l'uſage des Orien-
„ taux, & revêtues des plus riches étoſes de *Per-*
„ *ſe*. Au fond d'un ſuperbe veſtibule, ſoutenu
„ par des colonnes garnies de lames d'or & d'ar-
„ gent, s'élevoit un Trône où l'or & les dia-
„ mans mêlés enſemble, jettoient un éclat qui
„ éblouiſſoit les yeux. La ſeconde pièce étoit
„ une Horloge à eau (*c*), d'une ſtructure fort
„ ſingulière & fort rare pour le tems : elle étoit
„ d'airain, & ſonnoit les heures.

Amin, Succeſſeur de *Haroun*, deshonora le Trône par ſa vie molle, ſa fainéantiſe & ſa lâcheté. Qu'on juge de ſon indolence par les traits que voici.

Ce Prince étoit à *Bagdet*, occupé à faire une partie d'échecs avec ſon Favori *Kouter*, lorſqu'on vint lui annoncer que ſes Peuples s'étoient révoltés, que *Mamon* ſon frère s'étoit fait proclamer Calife, & que l'Ennemi étoit déjà aux portes de la Ville. *Qu'on me donne un moment de repos*, répondit-il froidement ; *je ſuis prêt de fai-*

(*c*) *Du Cange*, dans ſes Annales, dit que cette Horloge, qui étoit d'airain, marquoit les heures par la chute de quelques balles de métal ſur ſon timbre, & par des cavaliers qui ouvroient & fermoient des portes ſuivant le nombre des heures.

faire un grand coup ; qu'on ne me trouble point ; je vais donner échec & mat à Kouter.

Une autre fois étant occupé à prendre le divertiſſement de la pêche avec le même Favori, il répondit à l'Envoyé qui venoit l'informer de la défaite de ſes Troupes : *Eh ! qu'on me laiſſe un peu tranquille ; depuis que je ſuis ici* Kouter *a déjà pris deux gros poiſſons, & pour moi je n'en ai encore pu prendre aucun.*

Mamon porta ſur le Trône des qualités bien différentes de ſon imbécille prédéceſſeur. Ce Prince aima & reſpecta la Vertu. Il protégea les Gens de bien & les Savans. Les ſages établiſſemens qui avoient langui ſous le règne d'*Amin*, reprirent vigueur ſous le Califat de *Mamon* ; & les Sciences parvinrent par ſes ſoins à un point d'élevation qui a rendu ſa mémoire immortelle. Il enchérit même ſur ſes prédéceſſeurs par les dépenſes prodigieuſes qu'il fit pour attirer dans ſes Etats les Savans étrangers qui avoient la plus grande réputation. Il fit conſtruire des Ecoles publiques, où l'on pratiqua des logemens commodes pour les Gens de Lettres qu'il deſtinoit à faire des leçons ſur les Sciences de toute eſpèce. Il établit en même tems une Académie, où les Savans s'aſſembloient pour conférer entre eux ſur les points de Littérature qui ne pouvoient être traités que par de grands Maîtres.

Mamon, afin d'animer de plus en plus le goût des *Arabes* pour les Sciences, ſe trouvoit ſouvent aux Aſſemblées des Savans. Il alloit même viſiter les Ecoles, & ſe faiſoit un plaiſir d'entendre les diſputes ſur les queſtions qui s'y agitoient

toient. La considération dont il honoroit ceux qui étoient chargés d'enseigner, les faisoit écouter avec le plus grand respect par tous ceux qui venoient assister à leurs leçons. Loin de les regarder comme des gens qui exerçoient un emploi peu honorable, *Mamon* affectoit de leur accorder les plus hautes distinctions. Il les recevoit à sa Cour, s'entretenoit familièrement avec eux, & il les appelloit communément *les Maitres de l'Ame, les Précepteurs de l'Esprit humain*. C'étoit, disoit-il, des hommes privilégiés du Ciel, nés pour être la lumière des Nations, & pour dissiper les ténèbres de l'ignorance, qui est la mère de la barbarie & de la férocité.

On vit alors à *Bagdet* un concours nombreux de Gens de Lettres, la plupart appellés par le Calife. Le commerce de ces Savans renouvella dans les Courtisans le goût des Lettres; & bientôt la Capitale des *Musulmans* devint, pour ainsi dire, une Ecole publique, dans laquelle on voyoit régner la plus grande émulation; moyen assuré pour encourager les Sciences, & les porter au plus haut point de perfection. La Médecine, la Physique, la Morale, la Métaphysique, l'Astronomie; en un mot, toutes les belles Connoissances devinrent l'objet des occupations du Calife, des Grands de sa Cour, & de tous ceux parmi le Peuple qui pouvoient vaquer à ces sortes d'études.

Mamon anima ces heureux commencemens par les récompenses qu'il assigna à ceux qui se distinguoient; &, afin de faciliter le progrès des études, il consacra des sommes immenses en

Bâ-

Bâtimens ſuperbes, dont les uns étoient deſtinés pour ſervir de Bibliothèques publiques, où chacun pouvoit aller jouir librement des tréſors de Littérature qu'il y faiſoit ramaſſer de toutes parts. D'autres étoient conſacrés aux progrès de certaines Sciences particulières. Il fit conſtruire, par exemple, un Obſervatoire, où tous ceux qui s'adonnoient à l'Aſtronomie pouvoient travailler d'autant plus commodément, qu'ils y trouvoient tous les ſecours néceſſaires pour cette étude.

Ce Prince ne tarda pas à jouir du fruit de ſes travaux. Il vit dès ces commencemens des Auteurs illuſtres en tout genre, qui s'acquirent la plus haute réputation, & contribuèrent à répandre au loin la gloire du Monarque qui les protégeoit ſi généreuſement. Tels furent *Abbas de Méru*, célèbre Calculateur, qui dreſſa des Tables Aſtronomiques avec beaucoup de préciſion: *Ahmed-ebn-Cothaïr*, qui rectifia les Tables de *Ptolomée*, & les publia avec des explications & des remarques très ſavantes; & quantité d'autres, ſoit *Muſulmans*, ſoit *Juifs*, ſoit *Chrétiens*, qui tous eurent également part à l'amitié & aux faveurs du Calife. Ce Prince ne crut pas que la différence de Religion dût l'empêcher de répandre ſes libéralités ſur des perſonnes qui faiſoient tant d'honneur aux Lettres.

Sous les règnes précédens on avoit vu des Sujets diſgraciés ſans raiſon, des punitions cruelles, & même des têtes tranchées ſur des prétextes aſſez légers. Au contraire, ſous *Mamon*, tout ſe ſoutint avec une ſage égalité. On ne vit point

point d'effusion de sang; & l'on peut dire que si son règne fut celui des Sciences, il le fut aussi de la douceur & de la modération. En voici un exemple bien sensible.

Ibrahim avoit été élevé au Califat dans la Ville de *Bagdet*, lorsque *Mamon* son neveu étoit encore dans le *Khoraſſan*. *Ibrahim* s'étant démis de la Couronne, dès que son neveu s'étoit approché de *Bagdet* avec ses Troupes, avoit pris soin de se cacher dans cette même ville; &, en effet, au moyen d'un habit de femme, dont il se travestit, il demeura *incognito* à *Bagdet* pendant plusieurs années. Il fut enfin découvert, arrêté; & le Conseil ayant été assemblé, les Ministres opinèrent unanimement à la mort, prétendant que si l'on molliſſoit dans une pareille circonstance, il en pourroit résulter de fâcheux inconvéniens pour la suite.

On amena au Calife l'infortuné *Ibrahim* en habit de femme, comme on l'avoit pris. Dès qu'il fut entré dans l'apartement de *Mamon*, il se prosterna pour saluer ce Prince, puis, lui adressant la parole, il lui dit: *Dieu vous donne sa paix, Seigneur Commandant des Fidèles; ſi vous vous vengez, vous uſez de vos droits: ſi vous pardonnez, vous montrez votre vertu. Si ma faute eſt grande, votre clémence l'eſt encore plus.*

L'avis de mon Conſeil, répondit le Calife, *vous condamne à la mort. Vos Conſeillers, Seigneur*, interrompit Ibrahim, *ont jugé ſelon la coutume & les maximes politiques du Gouvernement; mais en me pardonnant, vous n'agirez point ſelon la coutume, & vous n'aurez point de ſemblable parmi les Souverains.*

Ma-

Mamon, qui étoit naturellement porté à la clémence, & qui trouvoit d'ailleurs qu'*Ibrahim* étoit assez puni d'avoir passé plusieurs années dans des inquiétudes continuelles, pour une faute qu'il n'avoit commise que malgré lui, embrassa tendrement ce Prince, en lui disant avec émotion : *Soyez assuré, mon oncle, que je ne vous ferai aucun déplaisir.* En effet, il lui fit expédier sa grace sur le champ, & lui donna auprès de lui un rang & une fortune convenables à sa naissance. Ce jour si heureux pour *Ibrahim* devint un jour de fête à la Cour de *Bagdet*. Les Courtisans, à l'envi l'un de l'autre, vinrent complimenter le Calife sur un évènement qui faisoit tant d'honneur à sa clémence & à sa générosité. Ce Prince, sensible à l'effet que produisit dans les esprits la grace qu'il venoit d'accorder, s'écria avec effusion de cœur : *Eh ! si l'on savoit combien j'ai de plaisir à pardonner, tous ceux qui m'ont offensé viendroient me faire l'aveu de leurs fautes.*

Ce Calife mourut d'une indigestion que lui causèrent des dattes & de l'eau froide. Sur le point de rendre le dernier soupir il proféra ces paroles : *O toi qui ne meurs point, Etre Suprême, prens pitié d'un pauvre mourant.* Telle fut la fin d'un Prince dont tous les Historiens ont parlé unanimement comme du plus accompli de tous les Souverains, aussi recommandable par sa bravoure, que par la sagesse & la douceur de sa conduite.

Voilà pour tous les Souverains un beau modèle à suivre. Mais malheureusement il est rare qu'on leur mette entre les mains ces monumens

mens hiſtoriques où ils pourroient puiſer des exemples ſi dignes d'admiration, & qu'eux ſeuls peuvent imiter, parce qu'ils ne conviennent qu'à eux ſeuls Nous avons aujourdhui dans le *Nord* une Tête couronnée, à qui ces monumens ne ſont pas inconnus. Mais ce Grand Roi n'a pas beſoin de modèle, il eſt lui-même un modèle accompli :

Quo nihil majus meliusve terris
Fata donavere, bonique Divi:
Nec dabunt, quamvis redeant in aurum
Tempora priſcum (*a*).

(*a*) Horace, *Liv. IV. Od. II. v.* 37.

ARTICLE VII.

NOVUS THESAURUS Juris Civilis & Canonici *continens varia & rariſſima optimorum Interpretum, inprimis Hiſpanorum & Gallorum, Opera tam edita antehac quam inedita*, &c. ex collectione & muſeo G. MEERMAN Tom. II.

C'eſt-à-dire,

NOUVEAU TRESOR *de* Droit Civil *& de* Droit Canon, *ou Recueil de divers Ouvrages de Juriſconſultes Eſpagnols & François*. Par Mr. GERARD MEERMAN, à la *Haye* chez *De Hondt*. Tom. II. pag. 754. ſans la Préface (*a*).

LEs Ouvrages qui compoſent ce volume ſont au nombre de dix. Nous allons les paſſer en

(*a*) Voy. Tom. 47. 1 part. pag. 134. de cette Biblioth.

en revue & en préſenter à nos Lecteurs, non des Extraits ſuivis, mais une ſimple Notice. C'eſt à quoi nous nous ſommes bornés pour le I Tome; & c'eſt en effet tout ce que nous pouvons faire ſans nous jetter dans une longueur exceſſive.

I. JOANNIS SUAREZ DE MENDOZA *Commentarii ad Legem Aquiliam. De Mendoza* nâquit en *Amérique* dans une ville de la nouvelle *Grenade* appellée *Monpox*. Hors d'état de ſatisfaire dans ſa patrie le goût qu'il ſe ſentit de bonne heure pour les Sciences, il vint en *Eſpagne*. Il fit ſes études de Droit Civil & de Droit Canon à *Salamanque*. Entre autres habiles gens des lumières de qui *de Mendoza* ſut profiter, il s'attacha ſur-tout à *François Ramos del Manzano*, le plus grand Juriſconſulte qu'il y eût alors en *Eſpagne*, qui à ſon tour conçut pour lui une eſtime toute ſingulière. Il fit de rapides progrès ſous un ſi grand Maître, & de ſon diſciple il parvint bientôt à l'honneur d'être ſon collègue. *De Mendoza* ne remplit pas longtems la Chaire de Droit Civil qu'il avoit obtenue à *Salamanque*. Ses talens & ſon mérite demandoient un plus grand théatre. Il fut fait Membre du Conſeil des *Indes* qui ſiège à *Séville*. Il en étoit Préſident en 1669, & quelques années auparavant il étoit entré dans l'Ordre de Prêtriſe. L'Ouvrage de ſa façon qu'on nous donne ici, avoit été imprimé en 1640. à *Salamanque*, mais il étoit devenu ſi rare que Mr. *Noodt*, qui écrivoit ſur la même matière cinquante ans après, ne le connoiſſoit point. *François Baudouin* avoit publié un *Traité de la Loi Aquilienne* longtems avant que

que *de Mendoza* écrivit sur la même matière. Celui-ci craignit de se voir accuser de plagiat, & de ne pouvoir s'en justifier pleinement, à cause de la rareté dont étoit alors le Livre de *Baudouin*. Il prit le parti de le faire réimprimer à la suite du sien. Ceux qui voudront s'assurer par eux-mêmes que l'Ouvrage de *de Mendoza* l'emporte à tous égards infiniment sur celui de *Baudouin*, trouveront ce dernier dans le *Tom. I.* de *Jurisprudentia Romana & Attica*, où il n'occupe que six pages. Il n'est pas aussi aisé de décider de la préférence entre le Commentaire de notre Auteur & celui de Mr. *Noodt*. Ils ont chacun leurs avantages. *Noodt* est plus serré, plus concis: il ne sort jamais de son sujet: il rejette tout ce qui n'y est pas immédiatement lié: son Ouvrage est plus court des trois quarts que celui dont nous annonçons la réimpression. Celui-ci est plus riche, plus étoffé; il y a plus d'élégance, plus de ces écarts heureux qui plaîsent parce qu'ils intruisent, & dont on sait toujours gré à un Auteur, qui d'ailleurs comme le nôtre ne perd jamais entièrement de vue son sujet principal, ou du-moins ne le perd que pour quelques instans. On trouve dans l'un & dans l'autre beaucoup de savoir, de jugement, & de bonne critique. Ils méritent tous deux d'être lus avec soin, & cela d'autant mieux que l'Auteur qui est venu le dernier, n'a rien emprunté du premier.

Donnons quelques exemples de ces traits d'érudition dont le Commentaire de notre Auteur est parsemé.

Les Loix des XII. Tables permettent de tuer

un voleur de jour, s'il ſe défend à main armée. Elles exigent ſeulement de la perſonne lèſée une précaution, qu'elles expriment par ces mots : *quiritato endoque plorato. Feſtus* a décidé qu'*endo plorato* eſt pour *implorato*, & les Gloſſateurs *Grecs* rendent le mot dans le même ſens (*a*). *De Mendoza* prétend qu'*Endo* étoit un Dieu de l'ancienne *Rome* protecteur des malheureux, dont c'étoit l'uſage d'implorer à grands cris l'aſſiſtance dans le péril, & il croit que c'eſt de cette invocation qu'il s'agit ici. Il allègue des Inſcriptions qui portent *Deo Endo velico præſtantiſſimi & præſentiſſimi numinis*, & d'autres où ce Dieu eſt qualifié de *Dieu tutélaire*.

On croit que ce ſont les Nations du *Nord* qui en ſe débordant en *Europe*, y ont porté l'uſage barbare du Duël. Mais cela ne ſauroit être vrai de l'*Eſpagne*. *De Mendoza* remarque que cette brutale coutume y étoit ſi ancienne, qu'il eſt impoſſible d'en indiquer l'origine. *Scipion* l'y trouva établie au raport de *Tite-Live*, & il fut obligé de la tolérer. L'Auteur rapporte enſuite le duël qui fut fait pour décider quel des deux *Breviaires*, le *Romain* ou le *Gothique*, ſeroit ſuivi en *Eſpagne* : duël qui ſe fit avec le conſentement du Roi & du Légat du Pape. Le Champion du *Breviaire Gothique* y fut tué. *Henri III.* permit aux Peuples des *Aſturies* & de *Biſcaye* de terminer leurs différends par la même voie. Enfin l'uſage du Duël n'a pu être reprimé en *Eſpagne* que par la peine de l'excommunication, peine plus redoutable à cette Nation

(*a*) Ils le rendent par ἐπιβόητον.

tion qu'à aucune autre. Il y a des maladies qu'on ne guérit qu'au moyen d'autres maladies, qui quelque incommodes qu'elles ſoient en elles-mêmes, deviennent dans ces occaſions de ſalutaires remèdes. Il en eſt de-même des préjugés des Peuples.

Les *Duumvirs* étoient les premiers Magiſtrats des Villes municipales. On en changeoit tous les ans. Un Concile d'*Elibéri* leur défendit d'entrer dans l'Égliſe pendant l'année qu'ils étoient en charge. *De Mendoza* cherche la raiſon d'un Decret qui au premier coup d'œil paroît ſi étrange. Il la trouve en ce que les *Duumvirs* étoient obligés, & même contraints, de donner au Peuple des Spectacles, où entre autres actes d'idolâtrie, on portoit en proceſſion les ſimulacres des Dieux.

L'anniverſaire de la fondation de *Rome* ſe célébroit par diverſes cérémonies. En particulier le ſoir on faiſoit des feux de foin & de paille, que l'on traverſoit en ſautant. On comptoit d'expier par-là les fautes qu'on pouvoit avoir commiſes. Cet uſage ſe perpétua dans le *Chriſtianiſme*, & s'étendit aux nouvelles lunes, & à la veille de la *Saint Jean*. On y attacha d'autres prétendues utilités; & les Conciles furent obligés d'employer leur autorité à abolir ces ſuperſtitieuſes pratiques. Dans bien des lieux les feux de la *Saint Jean* ſont encore à la mode, mais ils ne ſervent plus que d'amuſement. C'eſt ainſi que le Peuple, fort attaché à l'extérieur & au matériel des anciennes pratiques, en oublie aiſément l'eſprit & le but. Ces feux de l'anniverſaire de *Rome* donnent lieu à une queſtion de

Droit assez frivole, & dont on voit avec peine qu'un aussi bon esprit que le Jurisconsulte *Paul* se soit occupé. On suppose que deux esclaves en sautant ces feux se sont heurtés, qu'ils y sont tombés, & ce qui ne semble en aucune façon possible, que l'un des deux y a été consumé par les flammes; & l'on demande si le Maître de l'esclave qui a péri est autorisé par la *Loi Aquilienne* à exiger un dédommagement du Maître de l'autre esclave. Voyez *l.* 45 §. 3. *ff. ad Leg. Aquil.*

II. ANTONII QUINTANADUENGNÆ *de Jurisdictione & Imperio Lib. II.* Cet Auteur nâquit à *Burgos*. Après avoir été Professeur en Droit-Canon & Avocat, il fut élevé par *Philippe III.* à des Charges très-importantes, & décoré du titre de Marquis de *Floresta*. Il mourut en 1626 ou 1628. L'Ouvrage qu'on réimprime ici, avoit paru à *Madrit* en 1598. L'Auteur s'y est fait un plan très-vaste. Il embrasse tout ce qui regarde les droits & les attributions des Magistrats *Romains*, la manière de procéder dans leurs différens Tribunaux, en un mot tout ce qui appartient à l'administration de la Justice & au Gouvernement intérieur du Peuple *Romain*. Il recherche ensuite ce que les Decrets des Papes, les Canons des Conciles, & la Coutume ont introduit principalement en *Espagne*, & il discute sur tout cela les opinions des Interprètes. Son Ouvrage est ainsi partagé en deux Livres, dont le premier roule sur les principes du Droit *Romain*, & le second sur ceux d'une Jurisprudence plus moderne & du Droit Canon. L'Ouvrage que le célèbre Mr. *Noodt* a publié sous

le

le même titre, ne renferme qu'une petite partie des matières qu'embraſſe celui de notre Auteur, duquel il ne paroît pas avoir eu connoiſſance.

III. FRANCISCI CALLETII *Commentarius ad Titulum de Evictionibus* 45. *Lib. VIII. Cod.* L'Auteur de cet Ouvrage ne s'y borne pas aux déciſions du Droit *Romain*, il remonte juſqu'aux principes de l'équité naturelle, & fait auſſi uſage des règles du Droit *François*. On regarde communément le Traité de *Mangilius*, Juriſconſulte *Italien*, comme le meilleur que l'on ait ſur cette matière. L'Editeur, à qui perſonne ne conteſtera la qualité de bon juge, trouve que celui de *Callet* eſt à tous égards préférable à celui-là. Au-reſte *Callet* étoit Profeſſeur à *Poitiers*, où il fit imprimer cet Ouvrage en 1627.

IV. & V. NICOLAI FERNANDEZ DE CASTRO, *aquæductus novæ & antiquæ Romæ, ſive prælectio extemporanea ad Theodoſium & Valentinianum in leg. ad reparat.* 7. *Cod de aquæd. Lib. XI. Ejuſdem exterminium Gallorum ſive prælectio ſolemnis ad Flav. Conſtantinum in l. unica Cod. de Gladiator. penit. toll. Lib. XI. De Caſtro*, qui de Profeſſeur à *Salamanque* parvint à pluſieurs autres Charges plus importantes, & mourut Préſident du Conſeil de Finances de *Milan*, & Chevalier de l'Ordre de *St. Jaques*, publia les deux Ecrits dont on vient de lire les titres en 1640 & 1643. Le premier roule ſur le ſens d'une Loi très-difficile, qui après l'explication de l'Auteur paroît revenir à ceci. Les Empereurs *Théodoſe* & *Valentinien* affectent à la réparation des Aqueducs

de *Conſtantinople* deux ſortes de revenus publics. 1. Ceux qui ſe retiroient *ex ſcalis hujus inclitæ urbis*. C'étoient des degrés de pierre par leſquels on deſcendoit vers la mer, & qui facilitoient l'embarquement ſoit des paſſagers, ſoit des marchandiſes. Les vaiſſeaux ſe tenoient devant ces degrés, & il eſt probable que cet impôt ſe payoit par les Maîtres de ces vaiſſeaux. Selon les anciennes Deſcriptions de *Conſtantinople*, il y avoit trois pareilles ſorties vers la mer, *tres ſcalæ*. 2. L'autre impôt aſſigné pour la réparation des Aqueducs, ſe prenoit ſur des Ouvriers appellés *Cyziceni*. L'Auteur conjecture qu'ils étoient ainſi nommés, parce qu'ils travailloient à *Conſtantinople* le beau marbre qu'on y apportoit de *Cyzique*. Les Empereurs défendent en outre de faire contribuer aux fraix de cette réparation, ceux qui jouiſſent du droit d'avoir de l'eau dans leur maiſon. La raiſon qu'ils allèguent de leur volonté à cet égard, eſt des plus frivoles. Ils diſent que ce ſeroit vendre l'eau, ce qui leur paroît exécrable. Mais il importe peu de quelle manière une Ordonnance eſt motivée; l'eſſentiel eſt qu'elle ſoit bonne & utile. Quand les Princes ont de bonnes intentions, de la droiture & du zèle, on leur pardonne aiſément des fautes de Logique.

L'autre Diſſertation de *de Caſtro* explique une Loi de *Conſtantin*, par laquelle ce Prince défend qu'à l'avenir il y ait des Gladiateurs. Cette Loi fut faite l'année même de la tenue du Concile de *Nicée*, & probablement lorſque *Conſtantin* revenoit de cette aſſemblée. Cet Empereur n'eſt pas le premier qui ait voulu abolir une coutume auſſi

auſſi horrible. Mais les meſures qu'on avoit priſes juſqu'alors dans ce deſſein, n'avoient produit que peu d'effet, tant les Peuples étoient paſſionnés pour cette ſorte de Spectacle. La Conſtitution même de *Conſtantin* ne put pas déraciner entièrement cet uſage barbare Il y a preuve qu'il ſubſiſtoit encore du tems d'*Arcadien* & d'*Honorius*; & c'eſt apparemment ſous ces Princes qu'il prit fin. Cette Loi, qui ſe trouve en entier dans le *Code Théodoſien*, a été tronquée dans celui de *Juſtinien*. L'Auteur reproche à *Tribonien* ce retranchement, & d'autres dans le même goût; & il remarque que pluſieurs Loix qui étoient très-claires, ont été obſcurcies par cette ſorte de mutilation, au point de n'être plus intelligibles.

VI. JOANNIS ALTAMIRANI & VELASQUEZ *in priores XIII. Libros & XX. Quæſtionum Q. Cervidii Scævolæ Commentarius.* Cet Ouvrage après avoir reſté pendant plus d'un ſiècle manuſcrit, fut imprimé en *Eſpagne* en 1739. Edition qui ne s'eſt point répandue chez les Etrangers, où juſqu'ici ce Traité a été entièrement inconnu. L'Auteur étoit *Portugais*, & fut Profeſſeur à *Salamanque*. C'eſt à peu près tout ce qu'on ſait de ſa vie.

Q. Cervidius Scævola vivoit ſous *Marc-Aurèle*. Il fut pour la Juriſprudence l'Oracle de ſon ſiècle. Il eut la gloire d'être ſouvent conſulté par cet Empereur Philoſophe. C'eſt ſur ſon exemple & par ſes leçons que ſe formèrent ces grands Juriſconſultes *Papinien*, *Ulpien*, *Paul*. Il compoſa pluſieurs Ouvrages, dont on trouve des morceaux conſidérables diſperſés dans les *Pan-*

dectes. Entre autres il avoit écrit XX. Livres de *Queſtions*. C'eſt ce dernier Traité que *Vélaſquez* s'eſt attaché à reſtituer. Il a raſſemblé du-moins pour les XII premiers Livres & une partie du XIII. les fragmens qui en reſtent, & les a éclaircis par un Commentaire ſavant & judicieux. On y reconnoît le goût & la méthode du grand *Cujas*, qu'il avoit pris pour modèles & qu'il imitoit avec ſuccès. Cette édition eſt augmentée d'un morceau que Mr. *Meerman* tient de Mr. *Mayanſius*, Bibliothécaire du Roi d'*Eſpagne*, lequel avoit fourni l'Ouvrage même au premier Editeur.

VII. THOMÆ PAPILLONII *Commentarii in quatuor priores titulos Libri primi Digeſtorum*. *Papillon* étoit Avocat au Parlement de *Paris*. Il a fait d'autres Ecrits très-eſtimés. Celui-ci fut imprimé pour la première fois en 1624, & dédié au Chancelier de *France*. Les quatre premiers Titres des *Pandectes* ſont proprement les préliminaires du *Droit Romain*, puiſqu'ils en contiennent l'Hiſtoire, qu'ils en indiquent les principes & les règles générales, & qu'ils font connoître les différentes parties dont il eſt compoſé L'Ouvrage de *Papillon* eſt donc déjà fort intéreſſant par ce qui en fait le ſujet, il ne l'eſt pas moins par la manière dont ce ſujet eſt traité. C'eſt un Commentaire étendu ſans inutilités ni verbiage, ſavant ſans un étalage fatigant de citations ſuperflues, extrêmement judicieux, & écrit dans un ſtile que la clarté & une élégante & noble ſimplicité caractériſent. Quelques Ouvrages dans ce goût ſuffiſent pour rendre recommandable & précieux un Recueil où l'on ſait

bien

bien que tout ne peut pas être de la même force.

VIII. Suit une Diatribe d'un ſavant Allemand *de venditione Liberorum.* Elle fut imprimée à *Ulme* en 1700, & elle étoit devenue rare. L'Auteur (Mr. JEAN PHILIPPE DATTIUS Conſeiller du Duc de *Wirtemberg*) y raſſemble, ſinon avec ordre & avec choix, du-moins avec beaucoup d'érudition, ce que le *Droit Romain*, les *Loix Germaniques* & l'*Hiſtoire* fourniſſent ſur le ſujet qu'il traite; ſujet curieux ſur lequel on n'avoit point d'Ouvrage à part, arrêtons-nous y quelques momens.

Au rapport de *Tacite* il n'étoit pas rare de voir chez les *Germains* un homme mettre ſa liberté pour enjeu, & ſubir l'eſclavage s'il lui arrivoit de perdre. On trouve dans les anciennes Loix de ces Peuples, des traces de ce mépris pour la liberté. Elles autoriſoient la vente qu'un homme libre faiſoit de ſoi-même. Les exemples de contrats ſi deshonorans pour l'humanité, ſe multiplièrent dans les Siècles VII. VIII. & IX. Le droit que ces contrats donnoient aux Acheteurs, alloit juſqu'à pouvoir revendre, échanger leurs nouveaux eſclaves, leur impoſer une diſcipline, c'eſt-à-dire ſans-doute les châtier, & en un mot en diſpoſer à leur volonté. L'Acte par lequel on paſſoit ainſi au pouvoir d'un autre, s'appelloit *obnoxiatio.* Nous en tranſcrirons en marge une formule priſe de *Marculphe* (*a*). Chez ces Na-

(*a*) *Dum & inſtante adverſario fragilitatem meam prævalente in caſus graves cecidi, unde mortis periculum incurrere potueramus: ſed dum veſtra pietas me jam morti adjudicatum, de pecunia veſtra redemiſtis, vel pro meo ſcelere res veſtras quam plures dediſtis, & ego de rebus meis unde veſtra beneficia re-*

Nations un Père avoit droit de vendre ſon fils, ſi l'indigence ou quelque autre néceſſité l'y obligeoit. Mais par une Loi de *Charles le chauve*, qui paroît modelée ſur une Conſtitution de *Valentinien III.* qui ſe trouve dans le *Code Théodoſien*, le fils pouvoit être racheté en rendant le prix qu'on en avoit payé & un cinquième en ſus. Dans ces tems-là les Egliſes avoient auſſi leurs eſclaves, & ſelon notre Auteur il y a des exemples de ces eſclaves troqués contre des chevaux. On initioit dans cet eſclavage de plus d'une manière, & entre autres en paſſant autour du cou du malheureux récipiendaire la corde de la cloche de l'Egliſe. *Aimoin*, Moine de *Fleuri*, rapporte qu'une jeune Fille de qualité nommée *Adélaïde* fut portée au ſépulcre de *St. Benoit* qui étoit dans cette Abaye, pour y être guérie aux conditions que ſi le Saint ne la ſoulageoit pas, elle ſeroit ramenée à ſes parens, *cum infirmitate-etiam libertatem habens*; & que s'il la guériſſoit, elle ſeroit pour toujours eſclave du Saint, c'eſt-à-dire ſans-doute de ſes Moines. La guériſon eut lieu, & l'eſclavage auſſi. Cette Fille fut mariée dans la ſuite, & eut des fils dont la poſtérité, dit *Aimoin*, eſt encore au ſervice des Frères, & ne leur eſt pas inutile.

Par le *Droit Romain* un homme libre ne pouvoit

pendere debuiſſem non habeo; ideo pro hoc ſtatum ingenuitatis meæ vobis viſus ſum obnoxiaſſe, ita ut ab hac die de veſtro ſervitio penitus non diſcedam. Sed quidquid reliqui faciunt de veſtro aut agentium veſtrorum imperio facere ſpondeo, quod ſi non fecero aut me per quodlibet ingenium de ſervitio veſtro abſtrahere voluero, licentiam habeatis mihi qualemcunque volueritis, diſciplinam ponere, vel venundare, aut quod vobis placuerit de me facere. Marculph. Form. II. 28.

voit être vendu ni par lui ni par d'autres. Pour ce qui eſt des enfans, il faut diſtinguer trois tems. Les premières Loix de *Rome* avoient porté ſi loin la puiſſance paternelle, qu'un Père pouvoit vendre ſon fils juſqu'à trois fois. L'étude de la Philoſophie, qui s'introduiſit à *Rome* vers la fin de la République, adoucit la dureté de cette Juriſprudence. On apperçut la dignité naturelle de l'homme, & les enfans ne furent plus une marchandiſe dont le Père pût diſpoſer. Telle fut la doctrine des Juriſconſultes & la diſpoſition des Loix dans le commencement de la Monarchie. La part que les Armées prirent dans le Gouvernement qui en devint toujours plus dur, les guerres continuelles entre les prétendans à l'Empire & contre les ennemis du dehors, les famines & les autres malheurs que ces guerres entraînèrent, tout cela influa ſur la Juriſprudence. Un uſage barbare autoriſa les exacteurs des droits du Fiſc de mettre à l'enchère les enfans de celui qui n'étoit pas en état de payer. Et d'un autre côté les Empereurs, pour éviter de plus grands maux, ſe crurent obligés de permettre aux Pères indigens de vendre leurs enfans, & en particulier ceux qui ne venoient que de naître. *Conſtantin* eſt le premier dont il reſte dans les *Codes Théodoſien* & *Juſtinien* des Conſtitutions ſur ce ſujet. Mais il faut qu'avant lui d'autres Empereurs euſſent ſtatué la même choſe; du-moins dans une de ſes Conſtitutions *Conſtantin* rapelle celles de ſes prédéceſſeurs, *ſecundum ſtatuta priorum Principum.*

IX. Petri Vanderani *de privilegiis Creditorum Commentarius. Van der Aa*, Profeſ-

ſeur

ſeur en Droit à *Louvain*, & ſucceſſivement Conſeiller du Conſeil de *Brabant*, & Préſident de celui de *Luxembourg*, eſt l'Auteur de ce Commentaire. Il mourut en 1594.

X. PETRI DE ABAUNZA *ad titul.* 15. *de Sagittariis Lib. V. Decretalium Prælectio.* Cet Auteur mourut en 1649. Il étoit de *Séville*, où il exerça l'emploi d'Avocat. Il fut auſſi Profeſſeur en Droit. Il publia cet Ouvrage en 1627. Tout ce qui regarde les flèches, y eſt fort approfondi. On diſſerte ſur le nom de cette ſorte d'armes, on en recherche l'inventeur, on en décrit les différentes formes, on ſpécifie de quoi les flèches ſe faiſoient. On articule bien en détail les Peuples qui en ont fait uſage, les perſonnages, Dieux & hommes, qui ſe ſont illuſtrés par leur adreſſe à s'en ſervir, & les exemples les plus remarquables de gens tués à coups de flèches. On donne les récipés avec quoi on empoiſonnoit cette arme. On traite des Baliſtes, dont on donne une figure mal copiée d'après *Juſte Lipſe*, mais qui dans *Lipſe* même n'eſt pas fort intelligible. Dans cet ample amas de citations entaſſées, il n'y en a que de *Latines*; & certes c'eſt dommage. De combien de paſſages d'Auteurs *Grecs* où il eſt parlé de flèches, *Abaunza* n'eut-il pas pu enrichir ſon Ouvrage, s'il eût puiſé dans ces ſources? Je n'ai pas beſoin de dire d'après Mr. *Meerman*, que cet Auteur eſt moins judicieux qu'érudit; on le voit de reſte. Le titre des Décretales dont cet Ouvrage eſt le commentaire, eſt aſſez curieux & aſſez court pour être tranſcrit. *Artem illam mortiferam & odibilem balliſtariorum & ſagit-*

gittariorum adversus Christianos & Catholicos exercerí de cætero sub anathemate prohibemus.

Si le Lecteur compare cette notice avec celle du premier Tome, il s'appercevra aisément qu'en gros le volume que nous avons en main, l'emporte de beaucoup sur l'autre, & répond à tous égards mieux au titre de tout l'Ouvrage. Un Editeur vulgaire eût suivi un autre ordre. Il eût formé son premier rang de tout ce qui pouvoit figurer avec le plus d'avantage, & prévenir en faveur du reste. Mais quiconque n'a en vue que l'utilité du Public & la perfection de la Science, dédaigne ces petits artifices, & *Non fumum ex fulgore, sed ex fumo dare lucem cogitat.* ——

ARTICLE VIII.

HISTOIRE *de la* JAMAÏQUE, *traduite de l'Anglois par Mr..... ancien Officier de Dragons.* Vol. *in* 12. *Londres*, chez *Noorse* 1751.

CEtte partie du Nouveau Monde, dont l'Auteur donne la description, n'a aucune ressemblance avec celui que nous habitons. La Nature l'a enrichie de grands avantages, mais elle y traite en vraie marâtre les *Européens* qui vont s'y transplanter. A peine l'Auteur a-t-il pu remarquer sur un seul visage, l'œil gai & le teint fleuri de l'*Anglois*. Tous les habitans ont l'air mal sain, le coloris pâle & terreux, & le corps maigre. On les prendroit pour des cadavres ambulans, encore revêtus de leur drap mortuaire. Cependant ils tirent parti de la vie le mieux qu'ils

qu'ils peuvent, & ſont de bonne humeur dans la converſation. Si la mort a plus de beſogne ici qu'ailleurs, du-moins la voit-on venir avec plus d'indifférence. On y vit bien, on careſſe ſes amis, on boit de bon cœur, on y gagne de l'argent, & du reſte on ne s'embaraſſe pas beaucoup de l'avenir. Ce ſont autant d'*Epicuriens*, qui, ſans jamais penſer à la mort, ſans en craindre les horreurs, ſortent de cette vie comme l'on ſort d'un feſtin.

Quid tibi tantopere eſt mortalis, quod nimis ægris
Luctibus indulges? quid mortem congemis, ac fles?
Nam, ſi grata fuit tibi vita anteacta, priorque,
Et non omnia pertuſum congeſta quaſi in vas
Commoda perfluxere, atque ingrata interiere:
Cur non, ut plenus vitæ conviva, recedis (a)?

La *Jamaique* a des beautés qui charment. La Nature propice, en revanche d'une chaleur étoufante qu'on y reſpire, l'a enrichie de divers avantages dont peu de Contrées peuvent ſe glorifier. Elle eſt ſituée au 17me. degré 40 minutes de Latitude Septentrionale. Sa longueur eſt d'environ 160 milles, & ſa largeur de 55. Une chaîne de Montagnes, qui va à peu près de l'Eſt à l'Oueſt, la partage d'un bout à l'autre. Pluſieurs belles Rivières y prennent leur ſource, & coulant des deux côtés vers la Mer, y forment de beaux Canaux qui arroſent en paſſant les Vallées, & fourniſſent aux habitans une eau douce & fraîche, avec abondance de Poiſſons de différentes eſpèces. Aucune de ces Rivières n'eſt

(a) Lucrèce, *Liv.* III. v. 950, & ſuiv.

n'eſt navigable, & ne pourroit le devenir qu'avec des dépenſes immenſes: mais quelques-unes ſont aſſez larges pour qu'on puiſſe voiturer les Sucres dans des Canots, des Plantations les plus reculées de l'Ile juſqu'au bord de la Mer. Les unes diſparoiſſent, quand les orages ſont finis, ou changent leurs cours, ou perdent leur nom. D'autres coulent ſous terre pluſieurs milles.

Les Montagnes, ainſi que la plus grande partie de l'Ile, ſont couvertes de Bois, qui ne ceſſent jamais d'être verds, en quelque ſaiſon que ce ſoit. Il fait ici un Printems éternel, & les fleurs naiſſantes du mois d'Avril n'effacent pas les beautés de celui de Décembre. Vous y voyez le Cèdre, le *Lignum vitæ*, le *Mahogany*, & cent ſortes d'arbres, parer le ſommet des Montagnes, mêler bizarement leurs branchages, confondre agréablement les différentes nuances de leur verdure, & former de jolis Boſquets & de fraîches retraites; les uns élever une tête altière, & les autres ſe nourrir & végéter à l'abri de leur ombre favorable.

Les Vallées qui ſont cultivées, n'offrent pas de moindres agrémens. Elles portent de même les vertes livrées de la Nature, & ne plaiſent pas moins aux yeux, quoiqu'elles doivent leurs beautés à l'Art. Elles produiſent les plus riches plantes de l'Univers, telles que les Cannes de Sucre, le Ginger, ſorte d'épicerie, & autres de cette eſpèce, qui ſont bien plus lucratives pour leurs propriétaires, qu'une part dans les Mines du *Potoſi*. On y voit une quantité prodigieuſe d'Orangers & de Limoniers. Enfin les fruits ſont ſi communs, qu'on ne les regarde preſ-

preſque pas. Vous pouvez à droite & à gauche des chemins cueillir le Starapple, le Goiave, le Citron, le Mamet, & cent autres ſortes. On pourroit s'imaginer être ici dans une eſpèce de Paradis, ſi tous ces avantages n'y étoient contrebalancés par d'aſſez grands des-agrémens.

Ces Rivières ſi belles ſont habitées par de terribles Alligators. Les Prairies & les Marais ſont remplies de Guanas. Bien des Montagnes ſont impraticables par la prodigieuſe quantité de Serpens & d'autres animaux dangereux qu'elles nourriſſent; & l'on eſt expoſé à l'ardeur exceſſive d'un Soleil étoufant, qui rend ce Climat fort mal ſain.

Le plus grand jour eſt d'un peu plus de treize heures, & la nuit proportionnément. Vers les neuf heures du matin le chaud eſt ſi violent, qu'il ſeroit inſupportable, ſi le Vent de mer, qui s'élève ordinairement vers ce tems-là, ne le tempéroit & ne le rendoit aſſez moderé pour permettre aux Nègres de travailler à la terre, & à chacun de faire ſa beſogne.

Sans la faveur conſtante de ce Vent, qui ſouffle juſqu'à cinq heures de l'après-dîné, ce lieu ſeroit inhabitable. A ſon approche, on voit la Mer ſe rider preſque imperceptiblement: le Vent ne fait que gliſſer ſur la ſurface, & l'effleurer ſi légèrement, qu'elle reſte toujours parfaitement unie. Une demie-heure après qu'il a commencé à ſe faire ſentir ſur le rivage, il ſouffle aſſez gaillardement, & s'augmente par degrés juſqu'à midi, qu'il eſt communément très-grand. Il continue avec la même force juſqu'à deux ou trois heures, qu'il commençe à diminuer

&

& à perdre petit-à-petit de ſa violence ; & enfin il ceſſe entièrement vers les cinq heures, & ne revient plus juſqu'au lendemain. Le Peuple lui donne le nom de *Médecin* ; & véritablement ce nom lui convient aſſez : car, s'il ne ſoufloit pas, le Païs s'en reſſentiroit cruellement. La température chaude & humide de l'air dans cette Ile y feroit bientôt naître la peſte, ou quelque autre maladie ; & tout ne ſeroit bientôt plus qu'un déſert.

On a à la *Jamaique* deux Printems, c'eſt-à-dire, deux ſaiſons pour ſemer. On n'y connoit point, comme en *Europe*, un Printems, un Eté, un Autonne, & un Hiver. On a le tems ſec, & le tems des pluies, & voilà tout le partage de l'année : encore n'eſt-il pas toujours régulier ; car il varie en pluſieurs Cantons. Vers la Vallée de la Montagne bleue, & dans pluſieurs Cantons montagneux, il pleut tous les jours plus ou moins, tant que l'année dure, & on y plante les cannes de Sucre au même tems qu'on a coutume de les couper ailleurs. Vers le côté du Nord les ſaiſons ſont aſſez réglées : on commence à planter juſqu'à Noël. Pendant tout ce tems-là on y eſt aſſuré d'avoir des pluies, après quoi c'en eſt fait juſqu'en Mars, qu'elles recommencent & durent pendant les deux mois ſuivans. Vers le Sud, au contraire, les Plantations ont beaucoup ſouffert.

La Liguanie eſt tout à-fait deſſechée, & des Sucreries qui rendoient d'ordinaire pluſieurs centaines de muids de Sucre, ſont maintenant métamorphoſées en pâturages pour les Beſtiaux. Tel eſt auſſi l'état de quelques autres quartiers, autrefois les meilleurs & les plus riches de toute l'I-

le, & maintenant preſque bons à rien, hors à engraiſſer des Beſtiaux. La raiſon de ce dérangement vient, dit-on, de la grande quantité de bois qu'on coupe: car il n'eſt pas douteux que les arbres raſſemblent & retiennent beaucoup d'exhalaiſons, qui retombent enſuite en roſée & en pluies; & ce n'eſt auſſi que dans les Cantons où les arbres ſont rares, que les eaux ſont mal ſaines & ſaumâtres.

Les *Jamaïcains* appellent Juillet, Août & Septembre, les mois des Ouragans, parce qu'ils ſont alors fort fréquens, & à peine eſt-il un ſeul jour qu'on n'eſſuie quelque choſe d'approchant. Il y a des Eclairs toute la nuit ſans qu'il tonne cependant, mais quand le Tonnerre ſe fait entendre il eſt terrible: il gronde avec un fracas épouvantable, & cauſe quelquefois de grands deſordres. On eſt auſſi expoſé à des Tremblemens de terre en Février & Mars. Il y en a quelquefois de très-conſidérables.

Il n'y a qu'un tiers de l'Ile d'habité. Les Plantations ſont autour de l'Ile: on n'en voit aucune à quelque diſtance un peu grande de la Mer, où plus de la moitié des terres, bien loin d'être cultivées, ne ſont pas même encore défrichées: on n'y rencontre que des Bois immenſes. Un Particulier qui a obtenu par Patentes trois ou quatre mille acres de terrein, en a peut-être cinq cens mis en valeur, & le reſte lui eſt inutile.

L'Ile eſt entourée de pluſieurs excellentes Bayes. Pour les Villes, on n'en compte que trois un peu remarquables, *Port-Royal*, *Kingſton*, & la *Ville Eſpagnole* ou *Spaniſh-Town*.

Port-

Port-Royal étoit autrefois le plus beau Port de l'*Amérique*, il regorgeoit de richeſſes & de commerce; mais aujourd'hui c'eſt peu de choſe. *Kingſton* a été bâtie depuis le grand tremblement de terre de 1692, qui renverſa preſque tout *Port-Royal*. Le plan en fut donné par le Colonel *Lilly* encore vivant, & c'eſt à préſent une Ville grande & floriſſante. *Spaniſch-Town*, ou la *Ville Eſpagnole*, eſt la Capitale de l'Ile. C'eſt le lieu de la réſidence du Gouverneur, de l'Aſſemblée & des Juſtices ſupérieures. Les *Eſpagnols* qui l'ont bâtie, l'avoient nommée *Saint-Iago de la Véga*, nom qu'on lui donne encore dans tous les Actes & Ecrits publics. C'étoit alors une Ville fort grande & fort peuplée: elle contenoit plus de 2000 feux: mais elle eſt réduite aujourd'hui à une enceinte aſſez petite: elle a tout au plus 500 habitans. Il y a encore pluſieurs autres Villes, mais de peu d'importance.

Les Boiſſons les plus communes à la *Jamaïque* ſont le Vin de *Madère*, & le Ponche de Rum. Le premier mêlé avec de l'eau eſt la boiſſon des honnêtes-gens: le Peuple & les Domeſtique uſent beaucoup de l'autre. Le Vin de *Madère* eſt fort ſain, & convient fort à la température de ce Climat. On compte qu'il en débarque dans l'Ile tous les ans dix mille Pipes, ſoit pour y être conſommées, ou pour être vendues dans les Colonies voiſines. Le Ponche de Rum eſt bien nommé *Kill-devil*, ou *Tue-diable*; car il n'y a peut-être pas d'années qu'il ne faſſe périr un millier de perſonnes. Lorſque les nouveaux débarqués en font le moindre excès, ils s'expoſent extrêmement; car cette li-

queur échaufe le ſang, & cauſe bientôt une fièvre, qui en peu d'heures vous met au tombeau. Les Boiſſons communes qui viennent d'*Europe*, ſont extrêmement chères. Croiroit-on qu'une bouteille de mauvaiſe Bierre coute une demi-couronne, le Vin gris 7 Schelings & 6 ſous, & ainſi du reſte.

Le Pain que l'on mange communément eſt fait ou d'une eſpèce de Plantain, qui eſt la *Banane*, ou d'*Yam*, qui eſt la *Caſſave*. Ce n'eſt pas que l'on n'ait à la *Jamaïque* de la farine, que l'on tire de la *Nouvelle Angleterre* & des Colonies du Nord: même il n'y a point de maiſon qui n'ait un four pour ſon uſage particulier: mais leur Pain, où ils mettent du levain au-lieu de levure, eſt ſi mauvais, que peu de gens en veulent manger. Les Cochons ſont extrêmement communs; il y a peu de Plantations où l'on n'en ait par centaines: leur chair eſt d'une douceur & d'une délicateſſe au-deſſus de toute autre. Le Bœuf maigre & coriace n'eſt guère bon qu'à faire de la ſoupe. Le Mouton & l'Agneau ſont paſſables. N'oublions pas de faire obſerver ici, que les Moutons n'ont point de laine, mais une eſpèce de poil de Chèvre.

Les Nègres vivent de Harangs & de Poiſſon ſalé, qu'ils ont à bon marché. Un grand ragout pour eux ce ſont des Rats. L'Ile eſt couverte de ces Animaux, qui ont leurs nids auprès des cannes de Sucre, dont le ſuc leur ſert de nourriture. Ce mets délicat eſt pour les Nègres, ainſi que les Chats, tout ce qu'il y a au monde de plus friand; & ils ne croient pas avoir fait chère complette, lorſqu'il n'y en a pas

pas quelques-uns dans leurs fricaſſées.

Les *Jamaïcains* s'habillent fort légérement. En général, ils ne portent que des bas de fil, des caleçons de toile, & une veſte de-même, un mouchoir lié autour de la tête, & un chapeau par deſſus. On ne porte la perruque que le Dimanche, & les jours d'Aſſemblée des Etats: alors les honnêtes-gens ſont mis proprement en habits de ſoie, avec des veſtes garnies d'argent. Les Valets ont des ſousguenilles de gros drap d'*Osnabrug*, boutonnées au cou & aux poignets, de longs caleçons de-même, une chemiſe rayée, & point de bas. Pour les Nègres, la plupart vont tout nuds, excepté ceux qui accompagnent leurs Maîtres.

Les Dames y ſont tout auſſi bien miſes, & auſſi magnifiquement qu'en *Europe*. Leur habillement du matin eſt une robe de chambre négligée: avant le dîner elles quittent ce deshabillé, & prennent des habits propres, riches & de bon goût. Leurs Femmes de chambre ont ordinairement une robe de toile de *Hollande*, unie ou rayée, & une coeffure toute ſimple. Les Négreſſes ſont, preſque toutes, nues comme la main: elles ne ſavent ce que c'eſt que la honte, & ſont étonnées de voir les *Européens*, par modeſtie, détourner la vue à leur rencontre. Mais dans les Villes, elles portent des eſpèces de jupons: pluſieurs même y ſont miſes aſſez proprement: ce ſont de jeunes-gens qui en font la dépenſe: Dieu ſait dans quelles vues!

La Science ne fait nulle part plus triſte figure qu'ici. Il n'y a pas une ſeule Ecole publique dans toute l'Ile; & il ne ſemble pas même que

l'on s'en ſoucie. L'emploi d'enſeigner eſt regardé comme mépriſable, & l'on ne voudroit pas hanter ceux qui en font profeſſion. Lire, écrire, dreſſer des comptes, c'eſt toute l'éducation que l'on demande; & encore le ſait-on fort mal. Un homme qui auroit quelques talens, & qui voudroit ſe charger de ce ſoin, ſeroit mépriſé, & mourroit de faim. Quelques perſonnes néanmoins cultivent ici les Sciences, mais en très-petit nombre.

Un enfant juſqu'à l'âge de ſept à huit ans, paſſe ſon tems à badiner avec les Nègres, à adopter leur langage corrompu, leurs manières de vivre, & tous les vices que peut produire la fréquentation de ces Etres brutaux, incapables de penſer. Alors peut-être l'enverra-t-on chez un Maître: mais un jeune-homme de quelque choſe ne doit pas être puni: s'il profite, à la bonne heure: s'il n'apprend rien, eh bien, qu'y faire? Quand il ſait un peu lire, il va chez un Maître à danſer, commence à ſe donner des airs, apprend les lieux communs de la converſation, & paſſe la journée en viſites ou en débauches. C'eſt là l'éducation ordinaire.

Il ſe trouve des Dames qui aiment la lecture, mais le plus grand nombre ont la fureur de la danſe, ſont fort coquettes, cherchent beaucoup par leur parure à s'attirer des Amans, & finiſſent pour la plupart par s'abandonner aux moindres de ces très-humbles Eſclaves.

Il n'y a peut-être pas de Païs où les punitions ſoient plus ſévères qu'à la *Jamaïque*: du moins il n'y en a point où les Eſclaves ſoient punis avec tant de barbarie, & où on les faſſe périr plus

plus cruellement. Un Nègre rebelle, ou qui aura battu deux fois un Blanc, eſt condamné aux flammes. On le conduit au lieu de l'exécution : on le couche ſur le ventre, attaché avec des chaînes, les bras & les jambes étendues ; enſuite on lui met le feu aux pieds, qui gagne ainſi petit-à-petit juſqu'aux parties ſupérieures. Quelquefois on les fait mourir de faim, que l'on irrite même par la vue d'un pain qu'on ſuſpend devant eux. „ J'ai vu, dit l'Auteur, de ces malheureux ſe manger les bras, & expirer dans „ des douleurs terribles, & égales à celles d'un „ homme qui périt au milieu des plus horribles „ tourmens.

Ce que les *Jamaïcains* craignent le plus, ce ſont les Ouragans & les Tremblemens de terre. Ils ruinent leurs biens, leur ôtent la vie, ou la mettent au moins en danger. L'Auteur cite le 7 Juin 1692, comme le jour fatal où les habitans éprouvèrent les plus grands malheurs qu'on puiſſe eſſuier. Des Villes furent abîmées, des Montagnes ſéparées en deux, & toute l'Ile offrit le tableau d'une déſolation univerſelle. Après ces Ouragans ou Tremblemens de terre, le ſéjour de l'Ile devient mal ſain ; & ceux qui échapent à la fureur de ces terribles évènemens, ſont dans la crainte d'être emportés par les maladies qui ne manquent jamais de les ſuivre.

Quelques-uns prétendent qu'il ſe fait tous les 7 ans dans cette Ile une révolution totale des vivans, & qu'il meurt dans cet eſpace de tems autant d'hommes que l'on y compte d'habitans à la fois. Il n'eſt pas douteux que la multitude des mourans laiſſeroit bientôt l'Ile déſerte, ſi

tous les jours il n'y ſurvenoit pas d'*Angleterre* de nouvelles recrues. Mais malgré leur grand nombre, l'Ile ſe peuple bien lentement; car l'Auteur ne connoit pas vingt nouvelles Plantations depuis douze ans.

Les maladies dont on eſt attaqué communément, ſont la Fièvre chaude & la Colique. Les Fièvres en général ſont extrêmement violentes, & emportent les malades en peu d'heures: peu de gens en ſont exemts à leur première arrivée dans l'Ile, & c'eſt la raiſon pourquoi ils y meurent ſitôt après s'y être établis. Pour la Colique, c'eſt peut-être la plus douloureuſe que l'on puiſſe reſſentir. Pluſieurs en reſtent perclus pour toujours. Leurs remèdes ordinaires ſont des médecines douces & des lavemens. Dès qu'on eſt un peu ſoulagé, on vous ordonne les bains chauds, qui ſont d'un excellent uſage pour remettre les malades en parfaite ſanté, & leur rendre l'entière faculté de ſe ſervir de leurs membres.

Les Productions ordinaires de la *Jamaique* ſont le Sucre, le Rum, le Gingembre, le Coton, le Café, l'Indigo, le Piment, le Cacao, pluſieurs eſpèces de Bois, & quelques Drogues médécinales. L'Ile produit auſſi du Tabac, mais en petite quantité: c'eſt la raiſon pourquoi on n'en plante que pour la proviſion & l'uſage des Nègres, qui ne ſauroient s'en paſſer. Aucune eſpèce de Graines d'*Europe* ne croît ici. On y a ſeulement le Mahis ou Blé d'Inde (*a*), celui de *Guinée*, pluſieurs ſortes de Pois, & grand

(*a*) Il y a deux ſortes de *Mahis*, le grand & le petit. Il s'en conſomme parmi les Nègres une prodigieuſe quantité. Ils le conſervent en le ſuſpendant par la tige dans des lieux ſecs, & cela pendant des années entières.

grand nombre de Racines. Les Fruits y viennent en abondance, Oranges de la *Chine* & de *Séville*, Limons doux & communs, Citrons, Grenades, Cormes, Saddocks, Papas (*a*), Guſtard-apples (*b*), Star-apples, Guavas, Poires d'Alicada, Poires épineuſes, Melons, Courges, & pluſieurs eſpèces de Graines que l'on trouve partout dans les Bois.

Voilà en peu de mots tout ce qui peut ſervir à donner une idée aſſez juſte de la *Jamaïque*. Mais l'Auteur ne ſe borne pas-là. A cette deſcription il joint l'hiſtoire de cette Ile, c'eſt-à-dire, de ſa découverte par *Chriſtophe Colomb*, & de ſa conquête par les *Anglois*: il conduit cette hiſtoire juſqu'au tems où la Colonie *Angloiſe* fut dans ſon plus haut degré de gloire, & où l'argent étoit ſi abondant à *Port-Royal*, que cette Ville paſſoit pour la plus riche de l'Univers.

Vous trouvez ici un morceau aſſez curieux qui ne contient que la vie & les exploits du fameux

(*a*) Le Papa eſt un fruit de la groſſeur du Melon muſcat, creux de-même, avec autant de reſſemblance au dedans & au dehors pour la forme & la couleur. Il eſt fort agréable dans ſa maturité: on le fait cuire avec la viande comme les Navets.

(*b*) Le Guſtard-apples ou la Couſtarde, eſt une ſorte de Pomme de la groſſeur d'une Grenade, & preſque de la même couleur. Sa peau tient le milieu pour la ſubſtance & l'épaiſſeur entre celle de la Grenade, & celle de l'Orange de *Séville*, plus ſouple que celle-ci, plus caſſante que la première. Ce qui la rend fort remarquable, c'eſt qu'elle eſt environnée de petits nœuds, comme autant de clous. La chair en eſt blanche, douce & agréable, & le goût en eſt ſi ſemblable à la Couſtarde, ou Flan à l'*Angloiſe*, que cela lui en a fait donner le nom.

meux *Henri Morgan*, dont le nom eſt encore à préſent la terreur des *Eſpagnols*, & dont la réputation ne mourra jamais dans l'Ile. Un Homme de naiſſance baſſe & obſcure, ſans ſavoir, ſans reſſource, ſoutenu par ſa ſeule intrépidité, parvient à la Dignité de Lieutenant-Gouverneur d'une des plus belles Colonies *Angloiſes* en *Amérique*. Après avoir fait des actions incroyables, il s'empare avec une poignée de monde de pluſieurs Villes, défait des milliers d'Ennemis, & répand la terreur de ſon nom dans les Cantons les plus reculés du *Nouveau-Monde*, où ce nom ſeul faiſoit trembler les Vicerois à la tête de leurs Armées.

Ces exploits de *Morgan*, & des autres Pirates qui l'accompagnèrent dans ſes expéditions, entrent naturellement dans le plan de l'Auteur; ils font partie de l'Hiſtoire de la *Jamaïque*, qu'il conduit juſqu'au mois de Novembre 1739, que l'Amiral *Vernon* ſe rendit maître de *Porto-Bello*. Dans le reſte de l'Ouvrage le Lecteur trouvera de quoi s'inſtruire ſur la forme du Gouvernement, ſur le Commerce de l'Ile, & ſur ce qu'elle produit de plus remarquable. Les figures qui ſervent à l'intelligence des Plantes, & de quelques Poiſſons, n'offrent rien qu'on ne connût déjà par d'autres rélations.

Je ne dirai qu'un mot de l'importance de cette Colonie, qui mérite toute l'attention de l'*Angleterre*, par les grands avantages qu'elle procure. Son principal Commerce eſt avec la *Grande-Bretagne*: elle en fait très-peu avec les autres Nations, à moins que ce ne ſoit en contrebande. On charge tous les ans plus de 500 Vaiſ-

ſeaux

seaux des denrées que produit l'Ile ; & on y porte quantité de marchandises, sur lesquelles on gagne 50 pour 100. Ces 500 Vaisseaux, évalués à 150 tonneaux chacun, portent le nombre de 57000 tonneaux. Ils ont besoin pour la manœuvre au moins de 6000 Matelots ; & les Familles occupées en *Europe* à la construction & à l'armement de ces Bâtimens, font au moins 16000 ames. Il s'embarque à la *Jamaïque* environ 100000 muids de Sucre, à 200 muids seulement par Vaisseau ; commerce qui nourrit plus de 20000 personnes, & en enrichit plusieurs. Le produit du Sucre monte à peu près à un million de livres, en ne l'estimant que 20 Sh. le cent pesant, & le muid sur le pied de mille pesant. On peut évaluer à plus de 100000 liv. le montant des autres denrées de cette Ile, en échange desquelles on aporte celles des Manufactures de la *Grande-Bretagne*. Car excepté le Vin de *Madère* & le Punch de Rum, tout ce que l'on consume à la *Jamaïque*, vivres, boissons, nippes, vient d'*Angleterre* ; & par cette consommation on y donne à vivre à plus de 40000 bouches, sans compter les détailleurs des marchandises, que l'on peut évaluer à 10000.

On peut conclurre delà que la *Jamaïque* fait par son Commerce subsister plus de 100000 ames, sans compter 40000 Blancs au moins, dont 17000 sont propres à porter les armes, & établis dans son sein, ce qui fait 140000, & tous *Anglois*. Qu'on imagine par-là de quelle importance elle est pour l'Etat !

Un autre avantage de la *Jamaïque*, c'est sa situation au centre des Etablissemens des *Espagnols*

gnols en *Amérique*. Aucun Vaiſſeau ne peut aller vers le Continent, ou en revenir, ſans paſſer à la vue de cette Ile ; & combien n'en tomberoit-il pas entre les mains des *Anglois*, s'ils en armoient en courſe un nombre ſuffiſant, & qu'ils euſſent de bons Officiers? Auroient-ils à craindre la guerre ; & le profit qu'ils raporteroient de ces priſes, ne les dédommageroit-il pas des fraix de l'armement? La Flotte qui vient de *Carthagène*, touche à l'*Ile Eſpagnole*, d'où elle ne peut faire voile à la *Havanne* qu'en paſſant dans les Parages *Anglois*. A la *Havanne* eſt le rendez-vous général de la Flotte, & l'on ſent aiſément combien ſa jonction entière importe à ſa ſureté : or rien ne ſeroit plus aiſé aux *Anglois* que de la traverſer, en ſe rendant maîtres des Mers qui les environnent.

Il y a plus. Chaque année on porte de la *Jamaïque* en *Angleterre* au moins 300000 pièces de huit. On juge ſans peine que ce n'eſt pas un médiocre avantage pour la Nation. En un mot, cette Ile eſt une Foire ſubſiſtante, où ſe débitent toutes les eſpèces de marchandiſes que produit la *Grande-Bretagne*, & qui ſont payées argent comptant, ou échangées contre d'autres au choix du Vendeur.

ARTICLE IX.

SERMONS *on the following ſubjects*, &c. . . . To which is added *a Critical Diſſertation on* I. Cor. XI. 10, &c.

C'eſt-

C'eſt-à-dire,

SERMONS *ſur* divers ſujets. *Auxquels on a joint* une Diſſertation Critique *ſur* 1. COR. XI. 10. &c. Par STRICKLAND GOUGH, Maître-ès-Arts, & Miniſtre des Egliſes de *Swafield* & de *Swinſtead* dans la Comté de *Lincoln*. A *Londres*, chez *J. Noon* dans *Cheapſide*, & *A. Millar* dans le *Strand* 1750. 8. ſecond Extrait (*a*).

J'Ai promis, & je l'aurois exécuté plutôt ſans divers contretems qui ſont ſurvenus, de rendre un compte particulier de celui de ces Sermons qui roule ſur l'action d'*Elizée* qui maudit les Enfans de *Béthel* pour l'avoir appellé *Tête chauve*, &c. Le Texte qui en renferme l'hiſtoire, eſt pris du 2. des *Rois* II. 23, 24. *Il monta enſuite delà à Béthel, & comme il étoit en chemin, il ſortit de petits enfans de cette ville, qui ſe moquèrent de lui, diſant, Monte pelé, Monte pelé. Mais il ſe retourna vers eux, & les regardant il les maudit au nom de l'Eternel; & auſſitôt il ſortit deux ourſes de la forêt, qui déchirèrent quarante-deux de ces enfans.*

C'eſt ici un des Paſſages de l'Ecriture que les Libertins & les Déiſtes ont de tout tems pris à tâche de relever, pour décrier ou tourner en ridicule la Révélation. Le fameux *Tindal*, entre autres, dans ſon *Chriſtianiſme auſſi ancien que le Monde* (*b*), ſoutient hautement que ce trait

(*a*) *Voyez le premier dans la ſeconde Partie du Tome XLVI. de cette Bibliothèque.*

(*b*) P. 265. de la 11e. Edition.

trait d'hiſtoire renferme quelque choſe de ſi barbare, qu'on ne ſauroit abſolument le juſtifier. A l'entendre, l'inſulte que les Enfans de *Béthel* firent à *Elizée* n'étoit qu'une *peccadille*, qu'un jeu d'enfans, qui ne méritoit pas ſeulement le fouët, bien loin de mériter le terrible châtiment qui leur fut infligé: le Prophète ſe montre ici un homme violent & emporté, que la moindre bagatelle étoit capable de mettre en fureur; le nom de Dieu eſt viſiblement profané pour autoriſer ſes imprécations; & le fait des deux Ourſes qui ſe jettèrent en conſéquence ſur ces pauvres Enfans, & en déchirèrent quarante-deux, n'eſt qu'un conte fait à plaiſir, ou tout au plus qu'un pur accident ſans aucune intervention ou opération immédiate de la Providence.

Mr. *Gough* ſe propoſe de faire voir que tout cela eſt également injuſte & mal fondé. Il remarque d'abord que le terme *Hébreu* que nos Verſions ont rendu par celui d'*Enfans*, ſignifie auſſi ſouvent dans l'Ecriture de *Jeunes-gens*, des *Adultes*, & celui de *petit* qui y eſt joint, ne marque pas ſeulement petit en ſtature ou en meſure, mais encore petit en qualité; deſorte qu'on peut très-bien traduire *de Jeunes-gens du bas étage*, ou *d'entre le petit-peuple*. Cependant il ne veut pas ſe prévaloir abſolument de cette interprétation; & pour donner aux ennemis de la Révélation tout l'avantage qu'ils peuvent ſouhaiter, il admet pour un moment le ſens que la Verſion ordinaire préſente à l'eſprit.

Suppoſé, *dit-il*, que ce fuſſent des Enfans auſſi *petits* qu'on le voudra, pourvu qu'on ſe ſouvienne néanmoins qu'ils étoient aſſez *grands* pour

pour courir après le Prophète, & lui dire des injures, c'en eſt aſſez pour juſtifier ſa conduite & celle de la Providence à leur égard. En général les Enfans, ſur-tout ceux de cet âge, ſont auſſi-bien que les Adultes, des objets propres de châtiment; & le but des châtimens publics n'eſt pas tant de punir les coupables, que d'empêcher par leur exemple que d'autres ne tombent en pareille faute. Il étoit d'ailleurs du génie de la Diſpenſation *Judaïque de viſiter l'iniquité des Pères ſur les Enfans*, ſur-tout en fait d'idolâtrie, comme il paroît par le ſecond Commandement; & l'on peut juger combien les habitans de *Béthel* étoient adonnés à ce crime, ſi l'on conſidère que le culte des Veaux d'or que *Jéroboham* avoit établi, ſubſiſtoit dans ce lieu depuis plus de ſoixante-dix ans, & y continua même juſqu'au tems de *Joſias*, c'eſt-à-dire l'eſpace de trois-cens-cinquante ans. Veut-on un autre exemple frappant de l'extrême corruption de ce Peuple environ ce tems-là? on n'a qu'à ſe rappeller ce qui eſt dit de *Hiel*, probablement un des Principaux ou Magiſtrats de cette Ville, *qu'il rebâtit Jéricho* (*a*), malgré la malédiction que *Joſué* avoit prononcée ſur ſes ruines: *Maudit ſoit devant l'Eternel l'homme qui entreprendra de rebâtir cette ville de Jéricho; il en jettera les fondemens ſur ſon premier-né, & il en placera les portes ſur ſon puiſné* (*b*): malédiction qui s'accomplit à la lettre ſur *Hiel*, comme le remarque expreſſément l'Auteur du premier Livre des *Rois*. De-

plus,

(*a*) 1. Rois XVI. 34. (*b*) Joſ. VI. 26.

plus, le grand nombre d'Enfans qui s'aſſemblèrent pour inſulter *Elizée*, a tout l'air d'un deſſein prémédité ; & ſi c'étoient de *petits* Enfans, on ne ſauroit douter que leurs Parens ne les euſſent envoyés dans cette vue, & ne leur euſſent ordonné de faire ce qu'ils firent. Mais ſoit que ce fuſſent des Enfans ou des Adultes, leur conduite envers le Prophète, de quelque côté qu'on l'enviſage, étoit ſi criminelle, qu'elle méritoit bien le châtiment qu'ils ſubirent.

1. Ils inſultoient à un Vieillard vénérable par ſon âge, & qui étoit en tout ſens leur Supérieur, ce qui a toujours été regardé parmi les Peuples les plus civiliſés comme une inſolence digne de punition. *Juvenal*, parlant de l'Age d'or, dit que dans ces heureux tems on auroit cru que la mort ſeule pouvoit expier le crime d'un Jeune-homme qui auroit manqué de reſpect pour les Perſonnes âgées, quelque élevé en dignité, ou quelque riche qu'il fût d'ailleurs (*a*). La Loi de *Moïſe* ordonnoit expreſſément aux *Juifs* de *ſe lever devant les cheveux blancs & d'honorer le vieillard* (*b*) ; & *Job* ſe plaint amèrement comme d'un ſurcroit d'affliction, que *ceux même qui étoient plus jeunes que lui ſe moquoient de lui* (*c*). C'eſt uniquement à la mauvaiſe éducation qu'on donne aujourd'hui aux Enfans, aux libertés qu'on leur laiſſe prendre, aux indécences qu'on leur paſſe, ou au déſir de déprimer la Révélation, qu'il faut attri-

(*a*) Juven. Sat. 13. L. 54.
(*b*) Lévit. XIX. 32. (*c*) XXX. 1.

attribuer le panchant de certaines personnes à regarder comme une bagatelle l'insulte des Jeunes-gens de *Béthel*, & à n'y appercevoir autre chose qu'un simple sobriquet donné à *Elizée* sans aucun mauvais dessein, & fondé sur ce qu'il avoit *la tête chauve*.

Mais que sera-ce, si l'on considère 2. qu'à la qualité de Vieillard vénérable *Elizée* joignoit celle de Prophète de l'Eternel, & de Prophète même des plus distingués, comme il paroît par l'Histoire Sainte (*a*), qu'il étoit connu des habitans de *Béthel* sur ce pied-là, & par conséquent que l'insulte qu'ils lui firent étoit des plus criminelles, & retomboit sur Dieu même dont il étoit l'Envoyé? Enfin ces paroles outrageantes *Monte pelé*, *Monte pelé*, font visiblement allusion à l'ascension d'*Elie*, & semblent avoir pour but de la tourner en ridicule, comme si ceux qui les prononcèrent eussent dit en dérision à *Elizée*. „ Va, va après ton Maître, Tête chau„ ve, Monte aussi au Ciel, nous ne voulons „ rien de toi ". Mais dans ce cas, quelle complication de crimes ne renfermoit pas cette insulte? C'étoit traiter de fable ce qui venoit d'arriver à *Elie* presque sous leurs yeux, c'étoit se moquer d'une des plus grandes merveilles que Dieu eût opéré au milieu de son Peuple; c'étoit attaquer directement sa sagesse & sa puissance, comme si cet évènement eût été indigne de lui ou au-dessus de ses forces; c'étoit s'obstiner dans

(*a*) L'Auteur cite ici au long la belle description du caractère d'*Elie*, & d'*Elizée*, qu'on trouve dans l'*Ecclésiastique*, XLVIII. 1, &c.

dans l'idolâtrie, rejetter le nouveau motif de conversion qu'il leur offroit, & s'opposer aux miséricordieux desseins de la Providence. Et ce qui n'étoit pas une petite aggravation de l'impiété des habitans de *Béthel* & de leur insolente audace, c'est qu'ils avoient au milieu d'eux un Collège de Prophètes, où la mission divine d'*Elizée* étoit hautement reconnue, & où l'enlèvement de son Maître avoit même été prédit à l'avance (*a*).

C'est donc envain que pour faire disparoître l'atrocité de l'insulte, & pour prouver l'injustice du châtiment qui en fut la suite, on insiste sur ce que c'étoient de *petits Enfans*, ou des Enfans en bas-âge, incapables de raison, & par conséquent de péché. Car outre que cela n'est nullement probable, comme on l'a déjà remarqué, quand on les supposeroit parfaitement innocens, leurs Parens qui les embouchèrent l'étoient-ils? Ne méritoient-ils pas justement d'être punis? Et s'ils le furent en la personne de leurs enfans, peut-être le châtiment leur fut-il plus sensible & produisit-il plus d'effet au milieu de cette ville idolâtre, que s'ils l'avoient subi eux-mêmes? Et comme ces enfans avoient été les instrumens de leur crime, on ne doit pas être surpris qu'ils le devinrent de leur punition, & que Dieu en fît un exemple public qui servît à détourner les générations futures d'une si insolente audace. Il n'y a pas plus d'injustice en cela, qu'il n'y en a que des enfans soient réduits à la mendicité par la confiscation des Biens de leurs Pères coupables

(*a*) Voy. ce qui précède le Texte.

bles de haute-trahiſon, ou de quelque autre grand crime. En fait de châtimens publics, auſſi-bien qu'en fait de récompenſes, la raiſon veut que l'on n'ait pas tant d'égard aux Particuliers qui ſouffrent ou qui ſont diſtingués, qu'à l'utilité qui en peut revenir à la Société en général. C'eſt pour cela principalement que ſous la *Théocratie Judaïque*, comme on l'a dit plus haut, *l'iniquité des Pères*, & ſur-tout leur idolâtrie, étoit *viſitée* ou punie *ſur leurs enfans*, même *juſqu'en la quatrième génération*. Et il paroît par l'Hiſtoire Sainte que ce crime n'avoit en aucun tems été plus univerſel & plus autoriſé parmi les *Juifs* que ſous le règne d'*Achab* & de *Jizabel*, la plus audacieuſe fautrice de l'Idolâtrie & de toute ſorte d'impiétés qui fut jamais. Quelle apparence qu'au milieu d'une ſi grande corruption les Loix divines contre le culte des faux Dieux fuſſent miſes en force? Et quoi de plus propre à en rétablir l'autorité, que des châtimens publics qui partoient viſiblement du Ciel, tels que celui dont il s'agit ici, & quelques autres qui le précédèrent?

En effet, quoique l'Hiſtorien Sacré ne diſe pas expreſſément que Dieu avoit fait ſortir de la Forêt voiſine & envoyé contre ces Enfans les deux Ourſes qui en déchirèrent quarante-deux, la choſe parle d'elle-même. Le Prophète *les maudit au nom de l'Eternel, & ſur le champ il ſortit deux Ourſes*, &c. Il n'y a point de Lecteur impartial qui ne conclue de ces paroles, que ceci arriva par une direction particulière de la Providence, ſur-tout s'il conſidère bien toute l'atrocité du crime des habitans de *Béthel*, tel

qu'on vient de le repréſenter. Envain ſoutient-on qu'il eſt tout-à-fait improbable que ces bêtes ſauvages ayent dévoré un ſi grand nombre de perſonnes, aux portes d'une ville bien peuplée, & avant qu'on ait pu leur donner la chaſſe; & prétend-on tirer de-là des raiſons de révoquer en doute cette hiſtoire? Qui ne ſait que leur férocité égale leur force qui eſt ſurprenante, ſurtout lorſqu'elles ſont preſſées de la faim ou privées de leurs petits? Auſſi voyons-nous que les Ecrivains Sacrés l'allèguent ſouvent comme l'image la plus frappante de fureur & de déſolation qu'ils puſſent concevoir. *Que l'homme*, dit Salomon, *rencontre plutôt une Ourſe qui a perdu ſes petits, qu'un fou dans ſa folie* (*a*). Et le Prophète *Oſée* introduit Dieu menaçant ſon Peuple en ces termes: *Je les rencontrerai comme une Ourſe à qui on a ôté ſes petits, & je déchirerai la taye de leurs cœurs* (*b*). De-plus, ſi l'on fait attention que ces animaux, naturellement féroces, étoient dans cette rencontre des inſtrumens de la Vengeance Divine, le carnage qu'ils firent ne paroîtra rien moins qu'incroyable. Dieu qui les envoyoit ne pouvoit-il pas leur donner l'activité & la force néceſſaires pour une pareille exécution, ſuppoſé qu'ils en manquaſſent?

De tout ce qu'on vient de dire, il paroît clairement que rien n'eſt plus mal fondé ni plus injuſte que la conduite de *Tindal* & des autres Déiſtes de ſa trempe, qui voudroient faire regarder *Elizée* comme un homme vindicatif, violent

(*a*) Prov. XVII. 12. (*b*) Oſ. XIII. 8.

lent & emporté, ſous prétexte qu'il eſt dit qu'*il maudit les petits enfans de Béthel*? Car quoique ce ſoit une choſe ſouverainement odieuſe de faire des imprécations, & dont il n'y a que les gens paſſionnés & cruels qui puiſſent ſe rendre coupables, ce que le Prophète fit dans cette rencontre, ne ſauroit être appellé de ce nom. Le terme de l'Original emporte ſimplement ici, comme en pluſieurs autres endroits de l'Ecriture, qu'il prononça la ſentence de malédiction ou de punition portée contre eux dans le Ciel; ce qui faiſoit partie de l'office des Prophètes, comme il paroît par ces paroles de *Balac* à *Balaam*, lorſqu'il l'envoya chercher pour maudire ſes ennemis. *Je ſai que celui que tu béniras ſera bénit, & que celui que tu maudiras ſera maudit*: & par la réponſe de *Balaam*. *Quand Balac me donneroit ſa maiſon pleine d'or & d'argent, je ne pourrois pas tranſgreſſer le commandement de l'Eternel, pour faire aucune choſe petite ou grande* (*a*), ou, comme il s'exprime parlant à *Balac* lui-même, *pour faire ni bien ni mal de mon chef, mais je dirai*, ou je prononcerai *ce que l'Eternel me dira*, ou m'inſpirera (*b*). Ajoûtez à cela que l'Hiſtorien Sacré dit expreſſément qu'*Elizée maudit* ceux qui l'inſultoient, *au nom de l'Eternel*, c'eſt-à-dire, par ſon ordre, par ſon inſpiration immédiate; ce dont on ne ſauroit douter, s'il eſt vrai, comme on l'a prouvé, que ce fut par une direction particulière de la Providence que les deux Ourſes ſortirent de la forêt & ſe jettèrent ſur eux; car

(*a*) Nomb. XXII. 6, 18. (*b*) Ibid. XXIV. 12.

car on ne dira pas, j'eſpère, qu'elle n'intervint dans cette rencontre que pour ſatisfaire l'humeur violente & vindicative de ſon Miniſtre.

Mr. *Gough*, après avoir ainſi éclairci & défendu ce morceau d'hiſtoire contre les objections des Libertins & des Déiſtes, en tire d'excellentes Leçons de Morale, ſur-tout par rapport à l'éducation des Enfans, qui n'eſt malheureuſement que trop négligée, ou trop mal entendue dans le ſiècle où nous vivons; & c'eſt à quoi le conduiſent les raiſonnemens qu'il a faits ſur la ſuppoſition qu'il a bien voulu accorder, que c'étoient de petits enfans qui inſultèrent le Prophète *Elizée*. Mais quoique tout ce qu'il dit ſur ce ſujet ſoit & très-bien exprimé & très-juſte, je ſuis obligé de le paſſer pour venir à la *Diſſertation critique* qui eſt à la ſuite de ces Sermons, & dont j'ai promis de rendre compte parce qu'elle m'a paru fort curieuſe.

Elle roule ſur ce paſſage obſcur de 1. *Corinthiens* XI. 10. *C'eſt pourquoi la femme, à cauſe des Anges, doit avoir ſur la tête une marque de la puiſſance ſous laquelle elle eſt.* L'Auteur remarque d'abord avec beaucoup de raiſon, qu'on ne ſauroit rendre de plus grand ſervice à la Religion *Chrétienne*, après en avoir démontré la vérité, expliqué les dogmes, juſtifié & recommandé les préceptes, que d'éclaircir les paſſages difficiles des Livres où elle eſt contenue, leſquels ont de tout tems embaraſſé les Savans auſſi-bien que les Ignorans, & malgré mille efforts de Critique demeurent auſſi obſcurs que jamais. „ Ce n'eſt pas, *dit-il*, une „ objection valable contre l'autorité de ces Li-

vres

„ vres Sacrés, qu'il s'y trouve des paſſages de
„ cette nature; car la différence prodigieuſe des
„ Langues, des Coutumes & des Opinions vul-
„ gaires, & divers autres accidens, ne peuvent
„ que répandre à la longue, & pour des Peu-
„ ples éloignés, une grande obſcurité ſur bien
„ des choſes qui étoient très-claires & faciles à
„ entendre dans le tems & dans les lieux où el-
„ les ont été écrites. D'ailleurs, l'entêtement
„ pour les explications myſtiques & ſublimes
„ eſt cauſe que bien des gens n'apperçoivent
„ pas, ou qu'ils rejettent, & quelquefois même
„ mépriſent le ſens ſimple & naturel; & lorſ-
„ qu'un paſſage a été pendant longtems regardé
„ comme la croix des Interprètes, on déſeſpè-
„ re aiſément de pouvoir jamais l'entendre. Il
„ ſe trouve auſſi des Théologiens, & en grand
„ nombre, qui craignent ſi fort de s'écarter du
„ chemin battu, que toute explication nouvel-
„ le leur paroît dangereuſe pour la Foi. En-
„ fin, je ne ſai quel ridicule orgueil poſſède cer-
„ tains Eſprits, qui s'érigeant en Savans du pre-
„ mier ordre, regardent avec mépris tout ce
„ que d'autres peuvent avancer pour éclaircir
„ le Texte ſacré & qui n'eſt pas conforme à
„ leurs idées, comme ſi eux ſeuls avoient la
„ ſcience en partage, & qu'elle dût mourir avec
„ eux.

L'examen du paſſage dont il s'agit, ne juſtifie que trop ces réflexions. La plupart des Commentateurs l'ont toujours regardé comme des plus difficiles. Le fameux Mr. *Locke* lui-même avoue ingenûment qu'il ne ſait qu'en faire, & n'offre pas la moindre conjecture pour l'éclair-

cir. *Bèze* allègue deux explications tirées d'autres Auteurs, mais il déclare en même tems que ni l'une ni l'autre ne le ſatisfait; & la vérité eſt que preſque toutes celles qu'on a données juſqu'ici ne paroiſſent pas fort raiſonnables, & ne font pas grand honneur à *St. Paul*.

Tous les Interprètes conviennent que le terme de l'Original (*a*), qui ſignifie proprement *autorité, pouvoir*, déſigne ici un *voile* dont les femmes ſe couvroient anciennement la tête. Auſſi toutes les Verſions l'ont rendu ou par ce dernier mot, ou par un équivalent, *la femme doit porter ſur la tête une enſeigne, une marque qu'elle eſt ſous puiſſance*, ou *la marque de la puiſſance, de l'autorité ſous laquelle elle eſt*. Sans alléguer ici l'autorité de *Tertullien*, qui prétend que Dieu preſcrivit aux femmes l'uſage du voile d'abord après la chute, il eſt certain que cet uſage s'établit de très-bonne heure, & que le voile fut univerſellement regardé comme une marque de ſujettion. *Abimélech*, Roi de *Guérar*, y fait viſiblement alluſion quand il dit à *Sara* en la reprenant de ce qu'elle s'étoit donnée pour la ſœur d'*Abraham*, *voici il t'eſt un voile ſur les yeux devant tous ceux qui ſont avec toi & devant tous les autres* (*b*). Il eſt dit de *Rebecca* qu'ayant apperçu de loin *Iſaac* à qui elle étoit fiancée, & qui venoit à ſa rencontre, *elle prit un voile & s'en couvrit* (*c*), en ſigne de pudeur & de ſoumiſſion. C'étoit auſſi la coutume parmi les Femmes *Grecques* & *Romaines* de porter un voile ſur la tête, & on y atta-

(*a*) Ἐξουσία. (*b*) Gen. XX. 16. (*c*) Ibid. XXIV. 65.

attachoit précisément la même idée, comme il paroît par l'exemple d'*Hélène* & de *Thétis* dans *Homère*. Le mot *nupta* que les *Latins* emploient pour désigner une femme mariée, signifie à la lettre une personne couverte d'un voile, *à nubere se*, se couvrir; & le terme Hébreu *redid* un voile, vient du verbe *radad*, gouverner, ou soumettre (*a*).

Il est clair par ce que *St. Paul* dit dans ce Chapitre, que les femmes de *Corinthe* qui avoient nouvellement embrassé le *Christianisme*, ôtoient ce voile dans les Assemblées religieuses & y paroissoient la tête découverte, du-moins pendant qu'elles *prioient* & qu'elles *prophétisoient*. L'Auteur se contentant du fait, ce qui suffisoit pour son dessein, n'en recherche pas ici la raison, mais nous verrons dans la suite qu'il en allègue une fort solide. Je remarquerai seulement en passant, puisque l'occasion s'en présente, qu'il y a bien de l'apparence que les femmes, dont la plus grande partie étoient originairement *Juives*, suivoient en cela les usages de la Synagogue, où elles ôtoient ou relevoient leurs voiles, parce qu'elles y étoient séparées des hommes, au-lieu que dans les Assemblées des *Chrétiens* il n'y avoit pas de telle séparation, desorte qu'il étoit tout-à-fait indécent que les femmes y parussent découvertes (*b*).

Mais qu'est-ce que l'Apôtre entend par les fonctions qu'il leur attribue, de *prier* & de *prophé-*

(*a*) Vid. Isa. XLV. 1. & Ps. CXLIV. 2.

(*b*) Voyez la Préface & les Notes du N. Testament de Mrs. *de Beausobre* & *Lenfant*, qui ont rapport à cette matière.

phétiſer dans l'Egliſe? Dans le Chapitre XIV. 34. il leur défend expreſſément de parler en public : *Que vos femmes*, dit-il, *gardent le ſilence dans les Aſſemblées, car il ne leur eſt point permis d'y parler, mais elles doivent être dans la ſoumiſſion, conformément à ce que dit la Loi.* Il ne s'agit donc pas ici de *prier*, & de *prophétiſer*, c'eſt-à-dire d'enſeigner, d'exhorter, ou de prédire l'avenir, à haute voix, comme faiſoient les Prophètes proprement ainſi nommés & les Miniſtres de l'Evangile; mais ſimplement d'aſſiſter aux Prières publiques de l'Egliſe & de les ſuivre de l'eſprit, en diſant *Amen* à la fin ſuivant la coutume de ces tems-là (*a*), ce qui étoit en effet *prier*. Pour ce qui eſt du terme de *prophétiſer* qui y eſt joint, l'explication en paroît un peu plus difficile; cependant ſi l'on ſe rappelle que ce terme eſt ſouvent appliqué dans l'Ecriture Sainte au ſimple chant des Pſeaumes, & que c'étoit dès-lors l'uſage des *Chrétiens*, comme il l'a toujours été depuis, que les hommes & les femmes joigniſſent leurs voix pour chanter les louanges de Dieu dans les Aſſemblées religieuſes, on comprendra facilement que *St. Paul* n'a voulu dire autre choſe, ſinon que les femmes devoient ſe couvrir la tête d'un voile, & quand elles prioient, & quand elles chantoient des hymnes en public. L'Auteur ſe dit redevable de cette explication, qui eſt ſimple & naturelle, au fameux *Mède*, qui l'a établie d'une manière très-ſolide dans le 16. de ſes *Diſcours* publiés *in-folio*; & pour épargner à ſes Lecteurs la

(*a*) Voy. 1. Cor. XIV. 16.

la peine de feuilleter, il produit les paſſages que ce Savant a allégués en faveur de ſon opinion. Voyez *Exode* XV. 21, 22. 1. *Sam.* X. 5 & 10. 1 *Chron.* XXV. 1 & 3. *Luc* II. 38. Ajoûtez à cela qu'il paroît par 1 *Cor.* XIV. 26. *Coloſſ.* III. 16. *Epheſ.* V. 19. que le chant des Pſeaumes ou des Hymnes ſacrées étoit un don & un fruit de l'Eſprit; deſorte qu'on ne doit pas être ſurpris que *St. Paul* ait appliqué à cet acte public de dévotion le terme de *prophétiſer*, & que parlant des femmes qui s'en acquittoient, il ait dit qu'elles *prophétiſoient dans l'Egliſe*. C'eſt même une choſe digne de remarque, que le mot Latin *vaticinari*, qui y répond, ſignifie également *prophétiſer* & *faire des vers*.

Ce qu'on vient de dire fait voir que ſi les femmes ôtoient leurs voiles dans les Aſſemblées des *Chrétiens*, ce n'étoit pas, comme quelques Commentateurs l'ont penſé, à l'imitation des *Bacchantes* ou des *Pythies* parmi les *Payens*; puiſqu'il ne leur étoit pas permis d'exercer aucune fonction du Miniſtère ſacré, ni de faire autre choſe que de ſe joindre au reſte des Fidèles dans le chant des Pſeaumes & la Prière. D'ailleurs il n'y avoit rien dans le Culte public des *Chrétiens* qui reſſemblât le moins du monde aux prétendues inſpirations, ou plutôt aux indécentes & ſcandaleuſes fureurs de ces Prophéteſſes du Menſonge. L'Auteur croit donc beaucoup plus probable, que cet abus des femmes de *Corinthe* venoit de ce qu'elles s'imaginoient mal à propos que le *Chriſtianiſme* avoit aboli la ſupériorité de l'homme ſur la femme, & mis les deux ſexes ſur un pied d'égalité. Opinion qui non

non ſeulement étoit contraire à l'ordre de la Nature, & à l'inſtitution expreſſe de Dieu immédiatement après la chute de nos premiers Pères, mais qui de-plus ne pouvoit que mettre un obſtacle à la propagation de l'Evangile par l'éloignement qu'elle ne manqueroit pas d'inſpirer aux hommes pour une Religion qui leur enlevoit ainſi, ou du-moins qu'on ſuppoſoit leur enlever leur grande prérogative, ou leur ſupériorité naturelle ſur les femmes. Auſſi voyons-nous que *St. Paul* dans cet endroit s'applique particulièrement à établir cette ſupériorité, & que les Apôtres en général la ſuppoſent partout, & recommandent ſouvent aux femmes la ſoumiſſion & l'obéiſſance à leurs maris. Si le motif que Mr. *Gough* attribue ici aux femmes de *Corinthe* lorſqu'elles ôtoient leurs voiles dans les Aſſemblées des *Chrétiens* n'eût pas eu lieu, à quel propos *St. Paul* auroit-il ſi fort inſiſté ſur la ſupériorité de l'homme qui devoit les porter à garder leur voile, qui étoit une marque de ſujettion? Ne ſuffiſoit-il pas qu'il leur repréſentât, comme il fait dans la ſuite, l'indécence d'une pareille conduite? Au-lieu de cela, il leur dit d'abord avec un ton d'autorité. *Je veux que vous ſachiez que Jéſus-Chriſt eſt le Chef de tout homme, & que l'homme eſt le chef de la femme* &c..... *Toute femme donc qui prie ou qui prophétiſe, n'ayant pas la tête couverte d'un voile, deshonore ſon chef* (*a*). Il y revient encore plus bas (*b*), *la femme*, dit-il, *eſt la gloire de l'homme; car l'homme n'a pas été tiré*

(*a*) Vers 2 & 4. (*b*) Vers 6, 7 & 8.

tiré de la femme, mais la femme a été tirée de l'homme; & l'homme auſſi n'a pas été créé pour la femme, mais la femme a été créée pour l'homme. C'eſt pourquoi, conclut-il, *la femme, à cauſe des Anges, doit avoir ſur la tête la marque de la puiſſance ſous laquelle elle eſt.*

Avant que d'expliquer ce qu'il faut entendre ici par les *Anges*, l'Auteur a cru qu'il n'étoit pas hors de propos, pour éclaircir toute cette matière, de développer l'autre partie du raiſonnement de *St. Paul*, tirée des règles de la bienſéance. Il recherche donc 1. dans quel ſens cet Apôtre a pu dire que *la nature enſeigne qu'il eſt honteux à l'homme de porter de longs cheveux, & qu'il eſt au-contraire honorable à la femme de porter les cheveux longs* (*a*). 2. Comment c'eſt que *tout homme qui prie ou qui prophétiſe, la tête couverte d'un voile, deshonore ſon chef* (*b*). Je ne le ſuivrai pas dans cette diſcuſſion qui occupe plus de quinze pages, quelque curieuſe & remplie d'érudition qu'elle ſoit, parce que cela me mèneroit trop loin. Je dirai ſeulement en deux mots, que la *nature* n'eſt ici autre choſe que la *coutume*, ſelon laquelle les femmes ont toujours porté de longs cheveux, & les hommes des cheveux courts; deſorte qu'il étoit de la *bienſéance* que les uns & les autres ſe conformaſſent à un uſage ſi généralement établi, & qu'au-contraire ceux ou celles qui s'en éloignoient, faiſoient une action *honteuſe* ou indécente. D'ailleurs, le terme de l'Original que nos Verſions

(*a*) vers 13, 14. (*b*) vers 3.

sions traduisent par *porter de longs cheveux*, ne signifie pas proprement cela, mais *nourrir, orner sa chevelure*; ce qui a quelque chose d'efféminé, & par conséquent d'indécent pour les hommes. A l'égard de cette autre expression, que *tout homme qui prie ou prophétise la tête couverte d'un voile deshonore son chef*, elle est fondée sur ce que le voile étant une marque de sujettion pour les femmes, un homme ne pouvoit s'en couvrir dans les Exercices publics de dévotion sans renoncer en quelque manière à sa supériorité naturelle, & ainsi *deshonorer son chef*, JESUS-CHRIST, dont la Religion n'avoit apporté aucun changement à l'institution primitive du Créateur, ni aux usages établis en conséquence, comme on l'a remarqué plus haut. Cette explication paroît fort naturelle, & fondée sur ce qu'on a dit du mauvais effet que ne pouvoit manquer de produire l'opinion que l'Evangile avoit aboli l'autorité de l'homme sur la femme, & mis une parfaite égalité entre les deux sexes.

L'Auteur passe ensuite à ce qui fait ici la plus grande difficulté, je veux dire cette expression particulière, *à cause des Anges*, dont l'Apôtre se sert comme renfermant une nouvelle raison qui devoit porter les femmes à ne pas ôter leur voile dans les Assemblées religieuses. Il réfute d'abord en deux mots le sentiment de ceux qui l'expliquent des *Anges* proprement ainsi nommés, & remarque très-bien que le terme de l'Original signifie aussi souvent un *Messager*, ou un *Espion*. C'est dans ce dernier sens qu'il le prend ici, supposant que des E-

Etrangers, c'eſt-à-dire des *Payens* ou des *Juifs* incrédules, venoient d'eux-mêmes, ou envoyés par d'autres, pour épier ce qui ſe paſſoit dans les Aſſemblées des *Chrétiens*; ce qui devoit naturellement porter ces derniers à s'y conduire avec toute la bienſéance & toute la circonſpection poſſibles, pour ne pas donner lieu aux premiers de publier des choſes deſavantageuſes de leur Culte, & par-là d'empêcher les progrès de l'Evangile.

Il eſt certain que dans le *N. Teſtament*, auſſi-bien que dans la *Verſion des Septante*, le mot *Grec* ἄγγελος eſt très-ſouvent employé pour déſigner un *Meſſager*. Les Diſciples que *Jean-Baptiſte* envoya pour s'informer de JESUS s'il étoit le *Meſſie*, ſont appellés de ce nom, *Jean VII.* 24. Il n'emporte pas même toujours l'idée que nous attachons au terme de *Meſſager*, c'eſt-à-dire d'*Homme envoyé*; car il eſt dérivé d'un verbe qui ſignifie ſimplement *rapporter* ou *annoncer*, ἀγγέλλω, deſorte qu'il ne marque ſouvent autre choſe qu'une perſonne qui apporte ou qui publie des nouvelles. C'eſt ainſi que les *Septante* ont appellé chacun de ceux qui apportérent à *Job* la nouvelle des malheurs qui venoient de lui arriver, quoique perſonne ne les eût envoyés, puiſqu'ils déclarent l'un après l'autre, *Et je ſuis échappé moi ſeul pour te le rapporter*, *Job I.*

Ce même mot, que les Auteurs de nos Verſions ont conſtamment rendu, & fort mal-à-propos, par celui d'*Anges*, ſignifie auſſi un *Eſpion*, comme on peut s'en convaincre par la lecture des Auteurs *Grecs*, & en particulier de la

la seconde Tragédie d'*Eschyle*, où celui qui fait le personnage d'Espion, est appellé Ἄγγελος κατάσκοπος. Mais si l'on veut un Passage plus formel, tiré de l'*Ecriture Sainte* même, les Espions que *Josué* envoya à *Jéricho*, & qui par toute cette histoire ne peuvent être regardés comme de simples *Messagers*, sont expressément appellés par *St. Jaques* Ἄγγελοι, des *Anges*, comme nos Versions ont ridiculement traduit, au-lieu de traduire des *Espions*, comme la nature du sujet le demandoit (*a*).

Si donc il paroît que des Etrangers infidèles venoient épier ou observer ce qui se passoit dans les Assemblées des *Chrétiens*, on ne sauroit douter qu'il ne faille ici entendre par les *Anges* des *Espions* prêts à publier ce qu'ils auroient vu & ouï à leur desavantage. Or c'est ce que suppose clairement tout le discours de St. *Paul* dans ce Chapitre & dans les suivans jusqu'à la fin du XIV. dont le but est de corriger certains abus grossiers qui s'étoient glissés dans le Culte public, savoir 1. la manière indécente dont les femmes assistoient à ce Culte; 2. les irrégularités qui se commettoient dans la célébration de l'Eucharistie; 3. la confusion & le mauvais effet que l'abus des dons spirituels, surtout celui des Langues, causoit dans les Assemblées religieuses. Ce que l'Apôtre dit sur ces divers sujets, est principalement fondé sur les règles de la bienséance, aussi conclut-il de cette manière: *Que tout se fasse avec bienséance & avec ordre* (*b*): ce qui suppose que les *Chrétiens*

(*a*) Jaques II. 25. (*b*) Chap. XIV. 40.

tiens avoient ou pouvoient avoir des Etrangers pour témoins de leur conduite dans l'Eglise. Mais on ne sauroit en douter après avoir lu ces paroles du même Chapitre vers. 23. *Quand donc toute l'Eglise est assemblée, si tous parlent en des langues étrangères, & qu'il y entre des gens du commun-peuple ou des infidèles, ne diront-ils pas que vous avez perdu le sens? Mais si tous prophétisent, & qu'il y entre quelque infidèle ou quelqu'un du commun-peuple, tous le convainquent, tous le condamnent; les secrets de son cœur se découvrent; & se prosternant la face en terre, il adorera Dieu, & publiera que Dieu est véritablement parmi vous.*

Si l'on objecte que les *Chrétiens* étoient alors en trop petit nombre & trop méprisés, pour que les *Payens* se donnassent la peine d'aller ou d'envoyer dans leurs Assemblées, à dessein de s'instruire de ce qui se passoit, comme il paroît par les fausses idées que leurs Auteurs en ont données, & par l'exemple de *Pline* lui-même, qui plus de cent ans après que l'Evangile eut commencé d'être prêché, ne savoit comment rendre compte à l'Empereur *Trajan* de cette nouvelle Religion, & fut obligé pour s'assurer de la vérité, de faire mettre à la question une Diaconisse (*a*); Mr. *Gough* répond qu'il suffit que la chose fût possible pour autoriser *St. Paul* à parler comme il fait. D'ailleurs, les *Payens* n'étoient pas les seuls *Infidèles* qui pouvoient venir dans les Assemblées des

(*a*) Plin. Ep. Lib. X. 97.

des *Chrétiens*, la plus grande partie des *Juifs* l'étoient; & ſi l'on ſe rappelle leur haine extrême pour eux, & les efforts qu'ils firent pour les accabler ſans reſſource, on ne ſauroit douter qu'ils ne fiſſent leur affaire d'épier leur conduite, & ce qui ſe paſſoit dans leur Culte public, pour y trouver des ſujets de noircir leur Religion & d'en arrêter les progrès. Ajoûtez à cela, qu'il y avoit parmi les *Chrétiens* mêmes de *faux frères*, *qui ſe fourroient* dans leurs Aſſemblées, & *s'y gliſſoient couvertement*, *pour épier la liberté que nous avons en* JESUS-CHRIST (*a*). Et conſidérant l'oppoſition que *St. Paul* lui-même avoit éprouvée de la part de ces faux frères à *Corinthe*, auſſi-bien qu'en *Galatie* & ailleurs, il étoit tout naturel qu'il exhortât ſes Proſélytes à aſſiſter au Culte public avec toute la circonſpection & toute la décence poſſibles, de peur que s'ils ſe conduiſoient autrement, ſes ennemis n'en priſſent occaſion de mal parler de lui & de ſon miniſtère.

Pour rendre l'argument de l'Apôtre encore plus intelligible, l'Auteur voudroit qu'on plaçât le verſet 11. après le 15. comme formant la concluſion, *c'eſt pourquoi la femme, à cauſe des Anges*, &c; en quoi il a ſans-doute raiſon, puiſque ce qui ſuit ce verſet juſqu'au 16. appartient viſiblement au même ſujet. Il n'avoit pas beſoin de ſe couvrir, comme il fait ici, de l'autorité de Mr. *Locke*, qui dans ſon *Eſſai pour faciliter l'intelligence des Epitres de St. Paul*, qu'il a mis à la tête de ſon Commentaire, prou-

(*a*) Gal. II. 4.

trouve au long que le ſtile de cet Apôtre eſt ſi entrecoupé de parenthèſes & ſi plein de tranſpoſitions, qu'il en devient obſcur; c'eſt ce que ſavent tous ceux qui ont lu les Epitres avec quelque attention dans l'Original; & par-tout où l'on rencontre cette eſpèce d'embarras on eſt très-autoriſé à remettre les choſes dans leur ordre naturel. Si les Interprètes & les Traducteurs y avoient fait attention dans cet endroit, & avoient placé le verſet 11. après le 15. comme l'Auteur le propoſe, le raiſonnement de *St. Paul* n'auroit pas fait tant de peine, ni donné lieu à tant d'explications différentes; car il eſt aſſez clair de lui-même, & les parties en ſont bien liées. „ C'eſt une choſe contraire, „ *veut-il dire*, aux règles de la bienſéance que „ la coutume a établies, que les femmes paroiſſent en public la tête découverte, ou ſans „ le voile, qui eſt une marque de leur ſujettion „ naturelle à leurs maris, à quoi l'Evangile „ n'a apporté aucun changement. Qu'elles prennent donc garde d'aſſiſter à vos Aſſemblées „ religieuſes la tête voilée, qu'elles ne donnent aucun lieu de les ſoupçonner d'immodeſtie ou de vanité, de peur qu'on ne publie des choſes desavantageuſes de vous & „ de votre Religion". *C'eſt pourquoi la femme doit avoir un voile ſur la tête, à cauſe des Anges*, c'eſt ainſi qu'on auroit dû traduire, plutôt que *la marque de la puiſſance ſous laquelle elle eſt*, qui eſt une explication, & non une traduction. L'Auteur a raiſon de dire, dans une Note marginale, que ſi le terme de l'Original ~~εξουσια~~ vient, comme il lui paroît très-

probable, d'*ἔστι licet*, on auroit mieux fait de le rendre par l'*habillement* ou le *couvrechef ordinaire & autorisé par la coutume*, qui étoit le voile.

Au reste, il nous apprend dans une *Apostille*, que depuis la première Edition de cette Dissertation en 1742, il a eu le plaisir de voir qu'elle a été approuvée de divers Savans, & entre autres des Auteurs des *Recherches libres & desintéressées sur une révision de la Liturgie Anglicane*, &c. lesquels ont proposé d'insérer son explication de ce Passage difficile dans une nouvelle Version de la *Bible*, qui est fort désirée. Il nous apprend encore que son bon Ami Mr. *Birch*, qui a une connoissance très-étendue des Livres & des choses, & qui ne se distingue pas moins par son urbanité que par sa grande Littérature, lui a communiqué un Livre intitulé *Historico-Philologico-Theologica*, publié à *Brème* en 1702 par (*a*) *Gerard Croese*,

(*a*) *Gerard Croese* étoit natif d'*Amsterdam*, avoit étudié à *Leyde*, & à son retour de *Smyrne*, où je suppose qu'il étoit allé en qualité de Chapelain, (car l'Auteur n'en dit rien) on lui offrit la place de Ministre de l'Eglise *Hollandoise* à *Norwich*, qu'il accepta. Mais après y avoir demeuré quelque tems, il préféra un établissement qui se présentoit dans sa patrie, & il fut fait Ministre d'*Alblas* proche de *Dort*, où il mourut en 1710, âgé de soixante-huit ans. Les Editeurs du Livre dont on vient de parler, disent que c'étoit un habile homme, qui avoit publié deux autres Ouvrages considérables, savoir *Historia Quakererum*, & *Homerus Ebraïzans*. Je doute fort pourtant que son autorité soit d'assez grand poids dans la République des Lettres pour que Mr. *Gough* dût le citer en sa faveur, & je m'imagine plutôt qu'il ne l'a fait que de peur qu'on ne l'accusât de l'avoir pillé s'il n'en prenoit aucune connoissance, & s'il n'avertis-

ſe, dans lequel cet Auteur a donné préciſément la même explication, qu'il confirme par des Paſ-

ſa-

tiſſoit qu'il n'a vu ſon Livre que longtems après la premiére Edition de cette Diſſertation.

Je ne ſaurois finir cet Article ſans dire ingénument ma penſée ſur ces mots *à cauſe des Anges.* Quoique l'explication que l'Auteur en donne ici ſoit très-ingénieuſe & très-naturelle, j'ai beaucoup de panchant à croire qu'ils ont été fourrés dans le Texte par quelque Copiſte ignorant ou entêté des Idées *Platoniciennes*; car ils n'ont aucun rapport avec les raiſonnemens précédens de l'Apôtre, dont ce verſet 11. eſt viſiblement la concluſion, comme on l'a déjà remarqué; & c'eſt à mon avis une choſe tout-à-fait hors d'œuvre, & qu'on ne doit pas imputer à *St. Paul*, qui fait paroître par-tout une grande force de raiſonnement, que de faire entrer dans une concluſion générale de prémiſſes qu'il avoit auparavant établies avec beaucoup de ſoin, un argument d'une eſpéce toute différente, qu'il n'explique même pas, & qu'il ne fait qu'indiquer comme en paſſant.

Mais s'il n'y a point ici d'interpolation, il pourroit bien y avoir une variante; & je me ſouviens à cette occaſion qu'un habile homme de ma connoiſſance, mort depuis pluſieurs années, me diſoit un jour. „ On a „ fait bien du bruit pour peu de choſe, & les Interprètes ſe ſont bien alambiqué l'eſprit pour expliquer „ ce que *St. Paul* n'avoit jamais dit. Il avoit ſans-doute écrit... .... ἐπὶ τῆς κεφαλῆς διὰ τοὺς ἀγκαλῶν, *ad caruram brachii, ad ulnas*; c'eſt-à-dire, *la femme doit porter ſur la tête un voile qui deſcende juſqu'aux coudes.* Mais „ quelque Ignorant dans les premiers ſiécles a changé „ ἀγκαλῶν en ἀγγέλους, & l'amour du merveilleux a fait „ que ce changement a paſſé peu à peu d'un Exemplaire à tous les autres. Au-reſte, la prépoſition διὰ régit ſouvent le génitif, dans ce ſens, comme διὰ τελους *juſques à la fin*, &c. Mais ſi cela ne ſatisfait pas, „ on peut ſuppoſer qu'il y avoit dans l'Original de *St. Paul* διὰ τὰς ἀγκάλας à l'accuſatif, dont on aura pu „ également faire τὰς ἀγγέλους". Cette conjecture paroît fort ingénieuſe, & je la préférerois à toutes les explications des Interprètes, ſi nous avions un ſeul Manuſcrit de quelque antiquité qui eût ἀγκάλων ou ἀγκάλας,

ſages non ſeulement d'*Eſchyle*, mais encore d'*Homère*, d'*Euripide* & de *Sophocle*, où le terme d'Αγγελος eſt pris dans le ſens d'*Eſpion*.

au-lieu d'ἀγγέλους. Juſqu'à ce qu'on en puiſſe produire quelqu'un, le ſentiment de Mr. *Gough* doit l'emporter ſur tout autre, comme étant à mon avis le mieux fondé & le plus conforme à toute la ſuite du diſcours de l'Apôtre & aux circonſtances de ce tems-là.

ARTICLE X.

CONSULTATIONES MEDICÆ; ſive *Sylloge Epiſtolarum* cum *Reſponſis* HERMANNI BOERHAAVE in Britanniâ primùm editæ, nunc aliquot exemplis auctiores: acceſſerunt ejuſdem *Introductio ad Praxin Clinicam* & *Prælectiones de Calculo*. Editio Gottingenſis altera, aucta & emendata, *Gottingæ* 1752. 8.

c'eſt-à-dire,

CONSULTATIONS *de* MEDECINE ou *Recueil de Lettres avec les Réponſes de* H. BOERHAAVE; publié premièrement en *Angleterre*, mais augmenté préſentement de quelques *nouvelles Conſultations*; à quoi on a joint l'*Introduction à la Pratique Clinique* & *les Leçons ſur la Gravelle* par le même. Seconde édition de *Gottingue*, augmentée & corrigée. A *Gottingue* 1752. 8.

LE grand nom que l'illuſtre *Boerhaave* s'eſt acquis, & l'heureux ſuccès dont ſes Ordonnances étoient ordinairement ſuivies, ont fait que de ſes Diſciples, ſavans & remplis de reconſ-

connoiſſance pour leur Maître, ſe ſont perſuadés qu'ils obligeroient beaucoup le Public de recueillir & de publier tout ce qu'ils ont pu découvrir être ſorti de la bouche de ce Grand-homme, ou parti de ſa plume. En effet Mr. *Boerhaave* étoit de ce petit nombre d'hommes privilégiés, dont les ſimples conjectures ſont reſpectables & dignes de toute l'attention. Mr. *Haller* s'eſt ſur-tout diſtingué parmi ceux qui n'ont rien négligé pour immortaliſer la mémoire de leur Maître, & il vient d'en donner une nouvelle preuve, ayant fait imprimer ſous ſes yeux l'Ouvrage que nous annonçons.

On avoit déjà publié à *Londres* toutes les Lettres qu'il avoit été poſſible de recueillir, écrites à Mr. *Boerhaave* par divers Médecins, pour le conſulter ſur des maladies difficiles ou opiniâtres, & on y avoit joint les réponſes de ce célèbre Profeſſeur. Cette édition fut contrefaite à *Gottingue*, & ſon prompt débit fit penſer le Libraire à en donner une nouvelle. Mr. *Haller* ſe chargea de la diriger, & de l'augmenter de façon qu'elle pût paſſer pour la plus complette. Afin de faire bien connoître ce que l'on trouve de plus dans cette nouvelle édition, Mr. *Haller* a diviſé l'Ouvrage en deux tomes, dont le premier, qui eſt de 234 pages, contient tout ce qui avoit été publié à *Londres*; & il a réſervé le ſecond pour les Pièces qui paroiſſent aujourd'hui pour la première fois, ou dont une partie avoit été imprimée ſéparément.

Dans la Préface Mr. *Haller* nous apprend qu'il a augmenté cette édition de 19 Conſultations que différens Amis lui ont fournies. Il tient

les huit dernières de Mr. *Bernard*, Docteur en Médecine à *Amsterdam*. De ces huit, sept, qui étoient écrites en *Anglois*, ont été traduites en *Latin* par Mr. *Oeder*, Docteur en Médecine à *Coppenhague*. Les quatre qui précèdent ces dernières, ont été données à Mr. *Haller* par Mrs. *Giller* & *Zellweger*. De la collection de Mr. *Daniel* Mr. *Haller* en a tiré deux, que Mr. *Papen*, Médecin à *Gottingue*, a traduites en *Latin*. Une autre Consultation a été fournie par Mr. *Richter*, & Mr. *Runge* en a fourni une autre. Mr. *Haller* ajoûte encore qu'il n'en a pu ramasser davantage, & que du reste il a rangé le tout dans l'ordre chronologique, qui n'avoit pas été exactement observé dans les premières éditions: il a cependant ajoûté quelques cas & des extraits de lettres, qui parloient de certaines maladies traitées par Mr. *Boerhaave*. A la fin du premier tome le Libraire a ajoûté deux cas que feu Mr. *Boerhaave* avoit traités dans l'Hôpital de *Leyde*; tous deux sont de maladies chroniques: le premier est celui d'un homme tombé dans une grande cachexie, l'autre d'une paralysie. A la fin du second tome se trouve l'*Introductio in Praxin Clinicam*, qui avoit été imprimée séparément à *Leyde* en 1740 in-quarto, & les *Prælectiones publicæ de Calculo*, qui avoient paru à *Londres* en 1741. Une table des matières contenues dans ces deux tomes termine cet Ouvrage.

Nous nous bornerons dans cet extrait à raporter en abrégé les principales choses que contient le second tome: le premier étant entre les mains d'un assez grand nombre de personnes, en-

enſorte que les matières qu'il renferme ſont ſuffiſamment connues, & que d'ailleurs on en a déjà rendu compte dans ce Journal. Le ſixième cas renferme la réponſe que fit Mr. *Boerhaave* lorſqu'il fut conſulté ſur la dyſſenterie qui ravageoit en *Hongrie* l'Armée Impériale. Ce mal attaquoit ſubitement les perſonnes ſaines, & leur ôtoit l'appétit: de-là Mr. *Boerhaave* concluoit que le venin qui produiſoit cette maladie, étant avalé avec la ſalive, détruiſoit l'action du ventricule, d'où celles des autres viſcères étoient pareillement altérées. Ce ſentiment ſe confirme encore de ce que le ſommeil qui dépend de l'eſtomac, diſparoiſſoit en même tems.

Il eſt connu que de grandes nauſées peuvent tellement abattre tout-à-coup les perſonnes les plus robuſtes & qui ſe portent le mieux, qu'elles tomberont, par terre de foibleſſe ſans qu'elles puiſſent dire d'où cela provient. Mr. *Boerhaave* l'attribue à une altération arrivée dans les nerfs de la huitième paire, qui ſont communs au cœur & à l'eſtomac. Il appuye ce ſentiment par ce qui arrive lorſque le goſier eſt irrité; par le mouvement de la mer, ou lorſqu'on va en voiture à reculons; par le ſoulèvement de cœur que produit l'aſpect de certaines choſes; par les tremblemens de terre, & une infinité d'autres choſes qui prouvent que les forces d'un *Hercule* peuvent être abattues ſi l'eſtomac languit par des nauſées. Il faut encore remarquer, que lorſque ce viſcère eſt dans cet état, le pylore ne fait plus ſon office, & laiſſe paſſer les alimens crus dans les inteſtins, qui débilités par le même venin, & ſurchargés par ce qui vient

de l'eſtomac, perdent leur force & relâchent les vaiſſeaux du foye & du méſentère; d'où il arrive que les artères perdant le liquide le plus ſubtil, le mal augmente de plus en plus, les humeurs ſe corrompent, & qu'il naît enfin une fièvre étique accompagnée d'une colliquation de tout le corps & d'une perte totale des forces.

Le propre de ce venin, ſelon l'opinion de Mr. *Boerhaave*, eſt d'attaquer les nerfs, principalement ceux de l'eſtomac, & de réſoudre les humeurs & ſur-tout la bile en une matière putride, d'où naiſſent enſuite tous les autres ſymptômes. Une conſidération exacte de tout ceci, a fait connoître à Mr. *Boerhaave* ce qu'il faudroit faire pour prévenir ce mal. Il conſeille de bruler tous les ſoirs de la poudre à canon dans les tentes, enſorte que la fumée y reſte; que le pain des Soldats ſoit fait de bon froment, bien levé & bien cuit; que l'eau ſoit pure & gardée dans des barils ſoufrés, de la manière que l'on ſoufre les vins; car rien ne réſiſte mieux à cette pourriture & ne la détruit plus ſurement, que la fumée de ſoufre. Pour faire ceci ſans peine Mr. *Boerhaave* veut que les barils ſoient très-grands, & que la centième partie reſte vuide; qu'enſuite on introduiſe un morceau de linge ſoufré & allumé, & qu'on le laiſſe dans le baril juſqu'à ce qu'il ſoit éteint. Il conſeille enſuite de le bien boucher & de le ſecouer, afin que la fumée du ſoufre pénètre toute l'eau, qui ainſi préparée peut ſervir une heure après de boiſſon. Il conſeille encore de prendre tous les matins à jeun une demi-once de pain trempé dans de l'eau-de-vie ou dans du genèvre. Tout ceci, dit notre célèbre

lèbre Professeur, quoique fort simple & peu de chose, est d'un grand secours, & contribue plus qu'on ne sauroit croire à rétablir la santé si on l'observe comme il faut.

Ayant ainsi indiqué les moyens de prévenir cette maladie, il passe à d'autres par lesquels on peut guérir ceux qui en sont déjà attaqués. Il veut que dès que le mal commence, le malade prenne deux onces d'émétique commun & fraîchement fait, & qu'après l'avoir avalé il ne prenne plus rien avant d'avoir vomi. Dès qu'il aura vomi il doit avaler huit onces d'eau tiède; ce qu'il faut continuer toutes les fois qu'il aura rendu, jusqu'à ce que l'eau reste. Alors il doit prendre quatre onces de bon vin, & une heure après deux grains d'opium dissous dans une demi-once de bon vinaigre. Ceci doit être répété le lendemain & le jour d'après, & Mr. *Boerhaave* croit que la cure est faite en grande partie.

Si quelqu'un avoit de la répugnance pour les vomitifs, notre illustre Professeur conseille de se servir à leur place, trois jours consécutifs, de purgations qu'il prescrit en ajoûtant la manière dont elles doivent être préparées. Après que le venin sera ainsi chassé du corps, il donne un autre remède dont le malade doit se servir onze jours de suite avec du vin. Si les envies d'aller fatiguent le malade, Mr. *Boerhaave* prescrit un lavement par lequel on pourra faire passer ces envies. Voilà la méthode par laquelle il a cru que ce mal si funeste aux Armées pouvoit être prévenu & guéri. Cette consulte avoit été communiquée à Mr. *Haller* en manuscrit, mais il a découvert qu'elle avoit été imprimée en 1740 dans

dans un *Journal Allemand* qui a pour titre *Hamburgiſche Berichte:* cependant nous croyons qu'on lui ſaura gré de l'avoir inſérée ici à ſa véritable place.

Nous ne raporterons plus qu'un cas aſſez remarquable contenu dans ces Lettres. Mr. *Jean Ryan*, Médecin, conſulta Mr. *Boerhaave* ſur la paralyſie d'un enfant de trois ans, qui s'étendoit, au côté droit, depuis la hanche juſqu'au pied inclusivement, ſans que néanmoins l'enfant eût perdu tout ſentiment dans la partie affligée. On ne pouvoit ſans-doute pas accuſer ce pauvre innocent d'avoir commis aucun excès qui lui eût attiré ce mal, & d'ailleurs il étoit né de parens ſains & robuſtes; mais le malheur voulut qu'on lui donna une Nourrice qui étoit gâtée de la vérole, & peu de tems après l'enfant fut tourmenté pendant pluſieurs mois d'une diarrhée, tantôt ſéreuſe & tantôt bilieuſe, qui à la fin fut arrêtée par des remèdes, enſorte qu'il parut pendant un an entier ſe porter parfaitement bien; du-reſte il étoit aſſez replet & d'un tempérament phlegmatique. Mr. *Ryan* étant appellé pour le voir, s'arrêta principalement à examiner par où il devoit commencer la cure, & ayant égard au mal de la Nourrice, il crut que c'étoit ce même mal qui en épaiſſiſſant les humeurs avoit cauſé cette paralyſie. Il commença par purger l'enfant avec le mercure, &c. & à lui faire prendre une décoction uſitée en pareil cas; mais il voulut tâcher ſur-tout de détruire la cauſe qui étoit dans la partie affectée. Pour cet effet il ordonna un bain médécinal, & faiſoit frotter la jambe de l'enfant avec de la flanelle rouge im-

imbibée de la fumée de quelques gommes. Plusieurs jours après il fit encore laver cette jambe avec de l'eau de lavende, &c. & appliquer des emplâtres, huiles, &c. A la fin il réſolut d'eſſayer les bains chauds, & c'eſt ce dernier remède qui ſoulagea le plus l'enfant, car depuis ce tems-là il remua un peu le pied & la jambe. Ce qui fit que Mr. *Ryan* eut recours à Mr. *Boerhaave*, ce fut un ſymptôme qui lui parut ſingulier. Depuis huit à dix jours cette pauvre petite créature avoit commencé à ſe plaindre d'une douleur au fondement. Mr. *Ryan* l'examina, croyant que les vaiſſeaux hémorrhoïdals, ou l'inteſtin même, étoient enflés; mais n'y découvrant rien il ſoupçonna que les excrémens étoient peut-être trop durs: les parens l'ayant aſſuré du contraire, il crut que ces douleurs pouvoient être excitées par une trop grande chaleur interne, cauſée par l'uſage de remèdes échauffans: mais ce qui l'embarraſſoit, étoit que dans cette ſuppoſition il ne pouvoit expliquer comment cette douleur revenoit toujours dans le même tems, quoiqu'elle ne durât qu'un peu plus d'une demi-heure. Mr. *Ryan* pria donc Mr. *Boerhaave* de vouloir lui dire ſon ſentiment ſur la manière dont il avoit traité cette paralyſie, & de lui apprendre ce qu'il y avoit à faire de plus. Mr. *Boerhaave* lui répondit qu'il louoit beaucoup ſa ſagacité, & approuvoit fort ſa méthode; qu'il lui conſeilloit de continuer l'uſage des mêmes remèdes, & d'examiner ſi une tumeur à l'entour des grands nerfs iſchiatiques ne cauſoit pas par compreſſion la paralyſie. Qu'il avoit ſouvent remarqué qu'en pareil cas rien n'aidoit, ſi la tumeur

meur n'étoit diſſipée auparavant. Il vouloit auſſi que tous les mois on appliquât un véſicatoire de mouches cantharides à la cuiſſe; & que pour boiſſon ordinaire l'enfant prît l'infuſion du *Raphanus ruſticanus*, corrigé avec du miel; qu'il ſe promenât tous les jours en voiture, & fît plutôt ſa demeure à la campagne que dans la ville.

Les autres Lettres ſont toutes de la même importance, & méritent bien qu'on les liſe avec attention. Il ſeroit à ſouhaiter que les Médecins les plus célèbres vouluſſent ou euſſent le loiſir de publier de la même manière leurs conſultes, faites pour des cas arrivés réellement; pendant que ces volumes d'Obſervations ne renferment ſouvent que des cas chimériques, inventés dans le cabinet, & d'aucune d'utilité pour la pratique. On pourroit dans une nouvelle édition augmenter ce Recueil de quelques Conſultations tirées de l'Ouvrage que le Chirurgien *Titſingh* a publié à *Amſterdam* 1751, ſous le titre de *Ruſt-Uuren, beſteed tot opbouw der loffelyke Heelkonſt*: c'eſt-à-dire, *Heures de loiſir employées au progrès de la* Chirurgie.

ARTICLE XI.

LETTRES *Hiſtoriques & Dogmatiques ſur les Jubilés & les Indulgences*, &c. par Mr. CHAIS. Second Extrait (*a*).

IL nous reſte à rendre compte des deux derniers volumes de ce ſavant Ouvrage: quoiqu'ils roulent

(*a*) Voyez le premier dans le Tome 47. de cette *Bibliothèque* 1. *Part.*

lent sur une matière plus Dogmatique que premier, ils ne sont pas moins intéressans, & mplis de faits curieux. On y examine le fonment des Jubilés, savoir la Doctrine des Inlgences; on y développe les sentimens très-brouillés de l'*Eglise Romaine* sur cette maère; on recherche l'origine de ces Indulgences, n en suit l'histoire jusqu'à notre tems, on en lève les abus & les inconvéniens, & l'on en verse les fondemens. Donnons une idée abrége de ces différens articles.

Bien des gens parmi les *Protestans* se font s idées très-fausses de la Doctrine de l'*Eglise omaine* sur cette matière, & s'imaginent qu'elle donne des indulgences pour les peines éternelles: c'est lui faire tort; elle attribue comme nous à la seule satisfaction de J. C. la rémission de nos offenses, & de la peine éternelle qu'elles méritent: ce n'est que de certaines peines temporelles, soit de cette Vie, soit du Purgatoire, qu'elle prétend délivrer par ses indulgences: elles sont, selon la définition d'un de ses Docteurs (*a*), la rémission de la peine temporelle due à nos péchés; rémission que l'Eglise accorde aux Fidèles par l'application qui leur est faite des satisfactions surabondantes & infinies de N. S. J. C. & des Saints à certaines conditions: c'est l'idée que le Pape en donne dans sa Lettre circulaire, & que l'on trouvera développée avec autant de netteté que d'impartialité dans notre Auteur. Ces indulgences sont de plusieurs espèces;

(*a*) De la Frezeliére, Evêque de la Rochelle, *Instruction Pastorale sur le Jubilé.*

pèces; il y en a de locales, de perſonnelles, de générales; de non plénières, de plénières, & pléniſſimes, telles que ſont celles du *Jubilé*, qui diffèrent encore d'autres indulgences plénières, parce qu'elles ſont plus ſolemnelles, plus ſures, & privilégiées à différens égards: elles ſont d'ailleurs attachées à certaines conditions, ſoit habituelles, ſavoir d'être repentant & en état de grace avec Dieu; ſoit actuelles, qui ſont le voyage de *Rome*, la viſite des Egliſes, (qui n'eſt pas une petite affaire, puiſqu'elle oblige à faire plus de cent bonnes lieues), les prières dans ces Egliſes, des jeûnes & des aumônes.

Les indulgences dans le ſens de l'*Egliſe Romaine* ont été inconnues chez les *Juifs*, & juſqu'au dixième ſiècle chez les *Chrétiens*, quoiqu'en puiſſent dire les Théologiens *Romains*, dont les plus célèbres jouant miſérablement ſur le mot d'*Indulgence*, voudroient faire voir l'origine des leurs, dans celle dont J. C. uſa pour la Femme adultère, pour le bon Larron, & d'autres pécheurs; dans celle de *St. Paul* pour l'Inceſtueux de *Corinthe*, & de *St. Jean* pour un Libertin, dont *Clément d'Alexandrie* raporte l'hiſtoire ou plutôt la fable ſuivante.

Un Jeune-homme que *St. Jean* avoit converti, je ne ſai où, & confié à l'Evêque du lieu, ſe corrompit enſuite juſqu'au point de devenir Capitaine de Voleurs. Quelque tems après *St. Jean*, informé de ce malheur, monte à cheval quoiqu'âgé de cent ans, & court après ſa brebis perdue: il fut pris par les compagnons de ce voleur, c'étoit ce qu'il vouloit: ils le mènent à leur Chef, qui le reconnoiſſant & ne pouvant ſoute-

ſoutenir ſa vue, prit la fuite. L'Apôtre le pourſuit en criant: *Mon fils, pourquoi me fuyez-vous? votre ſalut n'eſt pas déſeſpéré, je rendrai compte pour vous à Dieu; & s'il faut mourir pour vous, comme J. C. eſt mort pour nous tous, je donnerai mon ame pour la vôtre; arrêtez-vous, croyez; J. C. m'a envoyé à vous.* A ces mots le farouche Jeune-homme demeure étonné; ſes yeux étoient attachés à la terre; à l'inſtant il jetta ſes armes, & fit de grands cris, verſant un torrent de larmes; puis il embraſſa le ſaint Vieillard, & fut baptizé une ſeconde fois par les larmes qu'il répandoit; il cachoit ſa main meurtrière, mais l'Apôtre la voyant lavée par la pénitence, de tout le ſang qu'elle avoit répandu, la baiſa, ramena ſon diſciple à l'Egliſe, & l'y rétablit. Et voilà par conſéquent une indulgence accordée par *St. Jean.* N'eſt-ce pas ſe moquer du monde, que de vouloir chercher dans de pareils traits, quand même on les ſuppoſeroit vrais, l'origine des Indulgences à la *Romaine*?

Il n'eſt pas moins abſurde de la chercher dans l'indulgence, c'eſt-à-dire la douceur dont l'Egliſe uſoit envers les Pénitens dans les premiers ſiècles, en les recevant à la communion de l'Egliſe dont ils avoient été ſuſpendus à cauſe de leurs péchés; & en abrégeant le tems de leur pénitence, ſoit ſur les preuves qu'ils donnoient de leur ſincérité, ſoit ſur les recommandations des Martyrs, c'eſt-à-dire des *Chrétiens* détenus dans les priſons, ou condamnés au travail des carrières ou des mines. Quelle différence entre cette ſorte d'indulgence, & celles de l'*Egliſe Romaine* qui ne s'accordent que par le Pape, qu'à des

Fidèles contrits, confessés & communiés, & pour suppléer à ce qu'ils doivent à la Justice Divine, pour se racheter des peines temporelles du péché; au-lieu que l'indulgence des premiers siècles étoit accordée par le Clergé de chaque Eglise, à des pécheurs actuellement hors de sa communion, & seulement pour abréger les rigueurs de la Pénitence publique. Que doit-on penser après cela de Mr. *de Meaux*, qui voudroit persuader que les Martyrs étoient regardés dans l'ancienne Eglise comme ayant part à l'œuvre de la rédemption, & qui abuse pour cela du passage de *St. Paul* Col. I. 24.?

On ne trouve rien de plus favorable à la doctrine de l'*Eglise Romaine* dans la pratique de l'Eglise soit d'Occident, soit d'Orient, depuis le V. jusqu'au X. Siècle. Mais on y découvre ce qui a donné lieu dans la suite au trafic indigne que les Papes ont fait de la rémission des péchés. C'est dans ce tems que furent recueillis les divers Canons, & les diverses Règles sur les degrés & la mesure des pénitences imposées aux pécheurs: ces *Recueils* appellés *pénitentiels* dont on trouve dans notre Auteur quelques extraits curieux, contenoient des listes de péchés avec la pénitence exigée selon leur nature: listes scandaleuses par les honteux détails de crimes qu'elles contenoient. La longueur & la rigueur des peines que ces *Pénitentiels* infligeoient, ne trouvant pas toute la soumission possible dans les *Chrétiens*, on recourut à des relaxations, des commutations & des rédemptions de ces pénitences mêmes à prix d'argent, d'abord destiné aux Pauvres, mais ensuite appliqué au profit des Pré-

Prêtres & des Moines, qui en devinrent fort indulgens. De-là une infinité d'abus; des Riches, par exemple, qui prétendoient avoir donné satisfaction en payant des gens pour chanter & jeûner à leur place. Mais quelle différence encore de ces relaxations & rédemptions de peines d'avec les indulgences d'aujourd'hui! Aussi a-t-on des aveux formels de plusieurs Théologiens de l'*Eglise Romaine* sur la nouveauté des Indulgences, & sur le silence de l'Ecriture, & des anciens Docteurs, touchant cette doctrine.

C'est depuis le XI. Siècle jusqu'à la tenue du Concile de *Trente* au milieu du XVI. que la doctrine reçue aujourd'hui sur les Indulgences dans l'*Eglise Romaine*, a commencé & a pris sa dernière forme. Déjà sur la fin du X. Siècle on avoit imaginé le moyen singulier de la flagellation pour s'épargner les longues peines de la pénitence: en récitant trois fois le Pseautier avec trois mille coups de fouet on gagnoit une année d'indulgence; & selon qu'on étoit adroit à cet exercice, on gagnoit un plus grand nombre d'années en moins de tems. Un certain Hermite *Italien* nommé *Dominique* venoit à bout en six jours de gagner cent ans, c'est-à-dire de réciter 300 fois le Pseautier & de s'appliquer 300000 coups de discipline, & plusieurs personnes l'imitèrent. Cette manière de gagner des indulgences ne fit cependant pas fortune. On en introduisit une autre qui eut plus de succès. Ce fut de contribuer de ses deniers à bâtir des Eglises, ou même à quelque autre Ouvrage public. Les Evêques qui y trouvoient leur compte, multiplièrent sans fin ces indulgences,

au point que les Papes ſe crurent obligés d'y remédier ; ils y travaillèrent aſſez inutilement, & bientôt eux-mêmes ſe prévalurent de leur puiſſance pour donner des indulgences tout autrement étendues que celles des Evêques. Ils en attachèrent ſur-tout aux expéditions militaires contre les Infidèles, les Hérétiques & les Ennemis du St. Siège. *Gregoire VII.* eut le premier recours à cette fraude pieuſe pour maintenir ſon autorité, & promit à ceux qui abandonneroient le parti de l'Empereur *Henri IV.* une entière rémiſſion de leurs péchés. Ses ſucceſſeurs ſuivirent avec empreſſement cet exemple : de-là les Croiſades publiées pour retirer la Terre Sainte des mains des Infidèles, d'abord par *Urbain* II. puis par les Papes qui vinrent après lui, avec promeſſe pour ceux qui concourroient à cette guerre, ſoit en perſonne, ſoit par leur argent, du relâchement des pénitences qu'ils méritoient pour leurs péchés. Ce fut le coup de mort pour la Diſcipline de l'Egliſe : car quand l'ivreſſe des Croiſades fut paſſée, on n'en revint point aux anciennes pénitences ; les Papes & les Evêques avoient trop bien trouvé leur compte aux indulgences pécuniaires pour ne pas conſerver cet uſage, & les Peuples préféroient volontiers cette méthode aux longues auſtérités de la Pénitence. Envain pluſieurs Théologiens, & entr'autres *Pierre le Chantre*, deſaprouvèrent cet abus ; on imagina mille ſubtilités frivoles pour l'accréditer ; & enfin l'an 1230 *Alexandre de Halès* imagina le Tréſor des mérites ſurabondans de notre Sauveur & des Saints, pour ſervir d'équivalent aux peines canoniques qu'on n'exigeoit plus.

Rai-

Raiſonnablement, les Indulgences qui n'étoient qu'un adouciſſement de ces peines; auroient dû tomber avec elles; mais l'intérêt du Clergé, & des Papes en particulier, ne le permit pas; le profit qu'ils en tiroient, les engagea au contraire à multiplier & à étendre ces indulgences de la façon la plus ſcandaleuſe. La viſitation des Egliſes, des ſtations dans différens endroits réputés ſaints, l'enrollement dans les différentes Confrairies, le récit de quelques oraiſons puériles ou ſuperſtitieuſes, l'uſage de porter quelques reliquaires, des chapelets ou des grains bénits par les Papes, tout cela devint autant de moyens de gagner des indulgences: & les remontrances d'un petit nombre de Docteurs plus ſages, ou plus éclairés que les autres, ne corrigèrent point cet abus. Non contens de multiplier ainſi les indulgences, les Papes en étendirent la valeur, en en donnant ſans ménagement de plénières, ou pour pluſieurs milliers d'années. Sans ſortir de *Rome*, outre 42 indulgences plénières qu'on y peut gagner tous les ans, on aſſure que la ſomme totale des indulgences non plénières, qui ſe trouvent attachées à différentes ſtations annuelles, monte à plus d'un million d'années; & *Rodriguez* dit qu'il y en a tant dans l'Egliſe de *St. Jean de Latran* QUE DIEU SEUL PEUT LES COMPTER. Rien n'eſt plus ſingulier en ce genre, qu'une Bulle d'*Adrien VI.* contenant les indulgences qu'il accorde aux chapelets ou grains qu'il bénit, en voici quelques articles.

„ Quiconque tenant un de ces chapelets ré-
„ citera un *Pater* & un *Ave*, il délivrera ce
„ jour-là trois ames des tourmens du Purga-

„ toire. Celui qui un Vendredi récitera 5 *Pa-*
„ *ter* & 5 *Ave* à l'honneur des 5 playes de J.
„ C. gagnera 70000 ans de pardons & la ré-
„ miſſion de tous ſes péchés.

„ En récitant un Samedi 7 *Pater* & 7 *Ave*
„ à l'honneur des 7 Joyes de *Notre-Dame*, on
„ gagnera des indulgences ſans nombre.

„ Sa Sainteté permet que les grains qu'elle a
„ bénits, communiquent la même vertu à tous
„ les grains qu'ils toucheront; mais ces derniers
„ n'en pourront toucher d'autres avec la même
„ efficace, &c.

On voit par cette Bulle une autre innovation dans la doctrine des Indulgences, c'eſt qu'on les étend aux Ames détenues dans le Purgatoire; il y en a un nombre infini qui ont cette vertu, & la Bulle de la Croiſade ſeule peut mettre les *Eſpagnols* en état de délivrer toutes les Ames de ce Feu imaginaire. Ces indulgences ſont en même tems attachées aux conditions les plus faciles; telle eſt entr'autres la fameuſe Indulgence de la Portioncule, qui accorde aux *Frères Mineurs* le pouvoir de tirer autant d'Ames du Purgatoire, qu'ils entrent de fois dans l'Egliſe de *Notre-Dame des Anges* ou *de Portiongule*, & qu'ils en ſortent depuis les premières Vêpres du 1. d'Août juſqu'aux ſecondes Vêpres du jour ſuivant. Rendons cependant juſtice à l'*Egliſe Romaine*. Les Indulgences pour les Morts ſont contraires aux Principes de ſa Théologie; pluſieurs de ſes Conciles & de ſes Théologiens les plus aprouvés, aſſurent en plus d'une manière qu'on ne peut point compter ſur l'efficace de ces indulgences. Mais quelle impoſture n'eſt-

ce

ce donc pas de vendre hautement au Peuple comme bonne une marchandiſe dont on reconnoît l'inutilité; ſur laquelle les Papes ni les Riches ne comptent pas beaucoup, puiſque malgré toutes les indulgences plénières qu'ils peuvent avoir reçues, ils ont grand ſoin qu'on diſe après leur mort un grand nombre de Meſſes pour tirer leurs ames du Purgatoire? Et quelle ſtupidité n'eſt-ce pas au Peuple de fermer les yeux ſur toutes ces contradictions, & de ſe repaître de cette fumée?

Les Papes ont fait pis encore que d'étendre leurs indulgences aux Ames détenues dans le Purgatoire; contre le ſentiment des Théologiens de leur Communion, qui penſent tous, ſelon le Jéſuite *Maldonat*, que l'indulgence ne remet pas la coulpe mais la peine; les Bulles Jubilaires promettent très-ſouvent la rémiſſion de l'une auſſi-bien que de l'autre; & l'on n'a fait que de vains efforts pour détruire l'autenticité de ces Bulles, ou pour ſauver la contradiction.

Un autre abus non moins criant dans la matière des Indulgences, c'eſt le honteux trafic & le commerce frauduleux que les Papes en ont fait pendant les XIII. XIV. & XV. Siècles. Envain s'efforce-t-on de nier ou de pallier le fait: notre ſavant Auteur démontre d'une manière ſans replique quatre choſes ſur ce ſujet. 1. Que les Papes d'alors autoriſèrent, ſoit directement ſoit indirectement, la vénalité des Indulgences. 2. Qu'ils envoyèrent de tous côtés des Quêteurs pour recueillir l'argent qui en provenoit. 3. Que ces Quêteurs commirent de leur ſu des extorſions inſupportables, & s'abandonnèrent

nèrent aux plus indignes excès. 4. Que néanmoins les Papes les maintinrent auſſi longtems qu'il leur fut poſſible, & qu'ils ne conſentirent à en abolir l'office, que quand ils ne purent plus ſe diſpenſer de le faire. Il faut voir tous ces détails dans l'Ouvrage même, qui ne peut que perdre à être abrégé. Une preuve ſans replique entr'autres de la vénalité des Indulgences, c'eſt la taxe de la *Chancellerie Romaine*; Liſte ſcandaleuſe de crimes, où leur abſolution eſt miſe à prix d'argent; Livre dans lequel, ſelon le témoignage de *Claude* d'*Eſpence*, zèlé Docteur *Papiſte*, „ on peut apprendre plus d'énormités „ & plus de crimes que dans tous les Livres „ des *Sommiſtes*. Et de ces crimes il y en a „ quelques-uns dont on propoſe à vendre la „ permiſſion de les commettre; & de tous on „ en met en vente l'abſolution quand on les a „ commis. Ce même Docteur, après avoir ajoûté qu'il s'y trouve des abſolutions, des licences, des impunités pour les Adultères, Simoniaques, Fauſſaires, Parricides, Maris qui tuent leurs femmes, Mères qui étouffent leurs enfans, Inceſtueux, &c. conclut en s'écriant. „ Que *Rome* ſoit couverte de honte! Qu'elle „ ceſſe de produire cet horrible catalogue de ſes „ crimes!

On trouve ici une notice des différentes éditions de cet horrible Livre, & l'on allègue des raiſons très-probables d'attribuer l'invention de ces taxes au Pape *Jean XXII.*

Nous voici parvenus au III. Volume de cet Ouvrage, où l'on examine l'hiſtoire des Indulgences depuis le commencement du XVI. Siècle

cle juſqu'à-préſent, & les abus qui ſubſiſtent encore dans cette matière, malgré le Concile de *Trente* aſſemblé en partie pour les réformer. C'eſt à regret que nous ſommes obligés d'abréger ici notre Auteur, toujours plus intéreſſant & plus inſtructif. *Léon X.* en 1516, prit le double prétexte de pouſſer le Bâtiment de l'Egliſe de *St. Pierre* entrepris par ſon prédéceſſeur *Jules II.* & de faire une croiſade contre les *Turcs*, pour publier les Indulgences les plus étendues, & pour ſoutenir par-là ſa magnificence & ſon faſte. Il comptoit ſi ſurement ſur cette reſſource, qu'il aſſigna d'avance une partie de leur provenu à diverſes perſonnes, & entr'autres à la Princeſſe *Cibo* ſa ſœur. Des gens avides & inſinuans furent envoyés de tous côtés pour en recueillir les deniers. *Arcimboldi*, *Tetzel*, *Samſon*, & d'autres choiſis pour cela, ſe diſtinguèrent par leurs extorſions, leurs impiétés, & toutes ſortes d'excès. *Tetzel* diſoit „ que quand même quelqu'un auroit violé „ la *Mère de Dieu*, il ſeroit abſous de ce cri„ me par les indulgences qu'il débitoit. *Samſon* „ ramaſſa, à ce qu'on pretend, en *Allemagne* „ & en *Suiſſe* juſqu'à 800000 écus.

On voyoit tous les jours ces Quêteurs dans les cabarets employer en toutes ſortes de débauches l'argent qu'ils recueilloient, & jouer au dez publiquement la rémiſſion des péchés. Cela fit naître un ſoulèvement général, *Zwingle* en *Suiſſe*, *Luther* en *Saxe*, élevèrent leur voix contre ces abus. C'eſt à tort qu'on a accuſé *Luther* d'avoir été pouſſé par ſa jalouſie, parce que dans la diſtribution des indulgences on a-

voit préféré les *Dominicains* aux *Auguſtins* de l'Ordre deſquels il étoit : il eſt faux que les *Dominicains* n'euſſent pas été employés auparavant dans ce trafic, & il eſt faux que *Luther* eût attendu juſqu'alors à parler. D'ailleurs *Zwingle* & *Luther* ne firent que ſuivre en cela une nuée de Serviteurs de Dieu qui les avoient précédés ; & il n'y avoit qu'un cri au commencement du XVI. Siècle contre les Indulgences. Le Cordelier *Maillard* diſoit dans un ſermon. „ Il y a des porteurs d'indulgences, „ qui diſent que s'ils ſavoient que leur Père „ n'en prît pas, ils ne prieroient jamais pour lui ; „ qu'ils s'en aillent à tous les diables. Un „ autre diſoit, ce ne ſont que des Caffards, qui „ prêchent ces indulgences avec une infinité de „ menſonges pour tromper le Peuple ; petits „ diables de cabarets, car il n'eſt queſtion que „ de jouer & de paillarder. Tous ces cris ne déconcertérent point *Léon X.* Il confirma la doctrine des Indulgences, & s'obſtina à refuſer un Concile aux vœux des plus gens de bien. On auroit pu attendre quelque choſe de mieux des lumières & de la probité de ſon ſucceſſeur *Adrien VI.* La mort prévint le bien qu'il auroit pu faire ; & *Clément VII.* qui lui ſuccéda, ſut toujours éluder la convocation d'un Concile. Enfin *Paul III.* qui vint après lui, ne put tenir contre les inſtances de divers Princes & de l'Empereur en particulier ; il fit ouvrir le Concile à *Trente* le 25 Décembre 1545. Le prélude de cette Aſſemblée, occaſionné en partie par l'abus des indulgences, fut une nouvelle publication d'Indulgences ; & les Légats du

Pape

Pape qui préſidoient au Concile, trouvèrent le ſecret de renvoyer la queſtion ſur cette matière juſqu'à la XXI. Seſſion, tenue le 16 Juillet 1562, dans laquelle on abolit quoiqu'à regret les Quêteurs. Ce ne fut que le 4 Décembre 1563, qu'on en vint au fond de la queſtion, & qu'on porta un Decret, dont notre Auteur montre parfaitement l'inutilité, l'abſurdité & les contradictions.

D'abord on n'y définit point les Indulgences, on n'y décide rien ſur leur nature, & cette équivoque laiſſée à deſſein, rend au-moins inutiles toutes les déciſions de ce Decret. On y dit que J. C. a accordé à l'Egliſe le pouvoir de conférer des indulgences, & qu'elle a uſé de cette puiſſance dès les premiers tems; ce qui eſt faux s'il s'agit des Indulgences à la *Romaine*; & ce que perſonne ne conteſte, s'il s'agit du pouvoir d'adoucir les peines canoniques, les cenſures, ou les excommunications impoſées aux pécheurs. On condamne dans ce Decret toute recherche de *profits criminels* dans la diſtribution des indulgences, c'eſt-à-dire donc qu'on ne renonce pas à tout profit: & comme d'ailleurs on n'y prend aucune meſure convenable pour en réformer les autres abus, tout ſe réduit à en abolir la groſſière vénalité, & à déguiſer le reſte aux Peuples. Auſſi y trouve-t-on encore actuellement, en tout ou en partie, les mêmes abus qui y étoient avant le Concile.

1. Leur nombre eſt plutôt multiplié que diminué depuis ce tems-là. *Drelincourt* a écrit que de ſon tems on pouvoit gagner en un Carême 152280 ans de pardon dans la ſeule Egliſe des

des *Feuillans* au Fauxbourg *St. Honoré* à *Paris*; & plus de cent ans après le Concile, la Congrégation des Indulgences abolit par un Decret 25 classes d'indulgences, qui chacune en renferment plusieurs espéces qui avoient été introduites ou reçues depuis.

2. Les Indulgences sont encore attachées aux plus chetives conditions: on trouve ici sur ce sujet la copie d'une indulgence obtenue pendant le dernier Jubilé, pour quelques sequins, par un Gentilhomme *Anglois*, dans laquelle on lui accorde indulgence plénière pour l'article de la mort, pour lui & trente autres personnes, pourvu qu'ils invoquent alors, sinon de la bouche, du-moins du cœur, le très-saint nom de JESUS.

3. On attribue encore aujourd'hui aux Indulgencer de l'efficace pour les Ames du Purgatoire.

4. Si l'on ne peut plus dire qu'on les met à l'enchère comme autrefois, on n'oseroit soutenir qu'on en ait entièrement aboli la vénalité. La Bulle de la Croisade se vend toujours, & tous les sujets du Roi d'*Espagne* sont obligés de l'acheter. L'usage si commun des Autels privilégiés occasionne un trafic journalier & réel des Indulgences, & toujours par ces moyens ou par d'autres, ou à titre d'aumônes, elles enrichissent réellement le Clergé. Voici un plaisant trait à ce sujet rapporté dans le *Voyage d'Espagne* de Madame *d'Aunoy*. Le Comte de *Villa Média* étant un jour dans une Eglise donna quatre pistoles à un Religieux qui demandoit pour les Ames du Purgatoire. Ah Seigneur! dit le bon Père, vous venez de délivrer une Ame du Purgatoire. Le Comte en donna encore autant:

tant : Voilà, dit le Religieux, une autre Ame délivrée. Il lui donna ainſi ſix pièces de ſuite ; & à chacune le Moine ſe recrioit : L'Ame vient de ſortir du Purgatoire. *M'en aſſurez-vous*, dit le Comte. *Oui Seigneur*, reprit le Moine, *elles ſont à-préſent au Ciel. Rendez-moi donc mon argent*, repliqua le Comte, *il ſeroit inutile qu'il vous reſtât, ces ames ne retourneront pas en Purgatoire.*

Rome ne s'eſt donc réformée en rien, ou qu'en très-peu de choſe, dans l'uſage des Indulgences ; & elles ouvrent toujours, de-même que le Jubilé, la porte au relâchement, ſoit par les promeſſes vagues que l'on fait d'une entière rémiſſion des péchés plus facile à obtenir dans ce tems-là, ſoit par des diſpenſes qui favoriſent directement le crime, ſoit par des conceſſions qui le facilitent.

Enfin tout l'édifice du Jubilé & des Indulgences porte ſur des fondemens abſolument ruineux. C'eſt à le montrer que l'Auteur employe la fin de cet excellent Ouvrage. Il y prouve très-ſolidement l'abſurdité du Dogme des Satisfactions Humaines, & du Purgatoire. Cette ridicule chimère, dit-il élégamment, l'épouvantail des ignorans, la riſée des bons eſprits, mais la toiſon d'or du Clergé, où cependant il y a bien des ingrats qui s'enrichiſſent ſans ſe piquer autrement de la croire. On montre enſuite que quand même il ſeroit vrai que les Fidèles ont à ſouffrir diverſes peines pour achever l'expiation de leurs fautes, les Conducteurs de l'Egliſe n'auroient pas droit de les en diſpenſer, & par conſéquent que

que ce ſecond fondement des Jubilés & des Indulgences eſt auſſi ruineux que le premier. On renverſe enfin avec la même facilité le troiſième fondement de la Doctrine de l'*Egliſe Romaine* ſur cette matière, ſavoir l'exiſtence d'un Tréſor des ſouffrances ſurabondantes de J. C. & des Saints, & le pouvoir prétendu du Pape de puiſer dans ce Tréſor, & d'en diſtribuer à ſon gré les richeſſes. Il ne ſe peut rien de mieux que la manière dont notre Auteur relève ces abſurdités.„ Comment, dit-il, quand les Papes l'ordonnent, ce qu'un Saint a ſouffert de „ trop il y a 1800 ans, ſupplée-t-il à ce qu'un „ Fidèle devroit ſouffrir aujourd'hui pour ſatisfaire non ſeulement à l'Egliſe, mais à Dieu-„ même? Comment faut-il concevoir, par „ exemple, que les auſtérités & les jeûnes ſuperflus de *Jean-Baptiſte*, ſont aujourd'hui à „ la volonté du Pape, une compenſation & une ſatisfaction pour les peines temporelles „ dues à l'intempérance de tel ou tel Fidèle „ pénitent? Seroit-ce parler ſérieuſement, que „ de dire, tel ou tel Pénitent réconcilié avec „ Dieu auroit pourtant été condamné par la „ Juſtice Divine à brûler deux ou trois cens „ ans dans le Purgatoire à-cauſe des péchés „ que Dieu lui a pardonnés, n'étoit que *Benoit XIV.* a trouvé à-propos, le jour de ſon „ couronnement, que l'on prît des ſouffrances „ ſurabondantes de *St. Pierre*, de *St. Paul* & „ des autres Martyrs, autant qu'il en falloit „ pour payer l'équivalent des peines que ce Pénitent auroit ſouffert au-delà du tombeau avant que d'entrer en Paradis? .... Je de-

„ man-

„ manderois encore comment il ſe peut que
„ dans ce Tréſor dont les Papes ſont les Eco-
„ nômes, la partie qui eſt compoſée du ſuper-
„ flu des ſouffrances des Saints ne ſoit pas en-
„ tièrement conſumée depuis tant de ſiècles que
„ les Papes y ont puiſé à pleines mains. Je ſe-
„ rois ſur-tout curieux de ſavoir, dans quelle
„ proportion les mérites infinis de J. C. opè-
„ rent, lorsque, mêlés à ceux des Saints, on
„ les applique au rachat des peines du péché.

Les Théologiens de l'*Egliſe Romaine* ſont ſi embaraſſés de toutes ces queſtions qui ſe préſentent naturellement, qu'ils ſe retranchent à avouer qu'il ne faut pas éplucher trop curieuſement ces matières. L'Auteur finit ſon Ouvrage en préſentant en racourci l'idée qu'on doit ſe faire du Jubilé & des Indulgences ſur tout ce qu'il en a dit. Il y oppoſe les Principes des *Réformés* ſur la rémiſſion des péchés, & ſur les moyens d'y avoir part. Il fait remarquer la ſageſſe de leur Diſcipline, & fait des vœux, auxquels tous les *Chrétiens* doivent joindre les leurs, pour que les Loix de l'Evangile, d'où elle eſt empruntée, ſoient obſervées par-tout.

On trouve à la fin de ce volume 6 Pièces citées ou indiquées dans le corps de l'Ouvrage; ſavoir 1. la Bulle de *Benoit XIV.* pour l'indiction du Jubilé de 1750; 2. ſa Lettre circulaire à tous les Prélats ſur la préparation au Jubilé; 3. la Bulle pour l'extenſion du Jubilé à tout le *Monde Catholique*; 4. le Mandement de l'Archevêque de *Paris* pour le Jubilé en 1751; 5. la Publication des *Catholiques-Romains* de *Hollande*; & 6. leur Inſtruction à ce ſujet.

AR-

ARTICLE XII.

HISTOIRE CRITIQUE *de l'*AME *des* BETES, *contenant les Sentimens des Philoſophes anciens, & ceux des modernes ſur cette matière. Dédiée à* Mr. *de* MACHAULT, *Miniſtre & Controleur Général des Finances.* Par Mr. GUER, Avocat. Deux Tomes, grand 8. A *Amſterdam* (*a*), chez F. *Changuion*, 1749.

L'Auteur de cette production a mêlé l'agréable à l'utile, le ſérieux au badin & à l'enjoué. Tout y plaît, tout y eſt inſtructif & animé. La ſcène eſt charmante par la grande variété des objets qu'elle préſente. Le ſujet n'eſt cependant pas nouveau, mais il eſt traité de façon qu'on lui trouve toutes les graces de la nouveauté. On y apprend mille choſes curieuſes; mais rien, abſolument rien, de ce qui regarde la nature de l'Ame des Bêtes.

Quoi! Il eſt queſtion de l'Ame des Bêtes, & l'Auteur ne dit pas ſeulement ce que c'eſt; ne voilà-t-il pas un plaiſant homme! Lecteur, que voudriez-vous qu'il en dît, il ne ſait lui-même ce que c'eſt. Et comment connoîtroit-il cette Ame, il ne connoît pas même la ſienne. Vous alliez trop loin dans vos déciſions, vous parliez comme un Docteur, qui croit tout ſavoir; & lui, plus modeſte que vous, il vous ramène au

(*a*) Ou plutôt à *Genève*, car cet Ouvrage n'a pas été imprimé en *Hollande*.

au point d'ignorance d'où vous étiez parti, il vous fait voir votre erreur, votre vanité ; il vous apprend à douter, non pas de tout, mais de ce qui surpasse la petite sphère de vos lumières, & à dire avec une de nos plus charmantes Muses :

Que l'esprit de l'Homme est borné !
Quelque tems qu'il donne à l'étude,
Quelque pénétrant qu'il soit né,
Il ne sait rien à fond, rien avec certitude.
De ténèbres pour lui tout est environné.
La lumière qui vient du sçavoir le plus rare,
N'est qu'un fatal éclair, un brillant qui l'égare :
Bien plus que l'ignorance elle est à redouter.
Longues erreurs qu'elle a fait naître,
Vous ne prouvez que trop, que chercher à connoître,
N'est souvent qu'apprendre à douter (*a*).

Il ne croît pas avec *Descartes* que les Animaux ne sont que des Machines. Ils sont tous capables de connoissance & de sentiment, ils en ont tous, plus ou moins. Le Chien a de la sagacité, de la reconnoissance, de l'attachement. La plupart des opérations des Bêtes sont les mêmes que celles qu'on remarque dans l'Homme ; & si elles sont les mêmes, est-il possible de croire que le principe en soit différent ? Si elles partent dans l'Homme d'un sentiment de douleur ou d'amitié, ne doivent-elles pas être la suite des mêmes sentimens dans la Bête ? Où l'on voit les mêmes effets, le bon-sens, la raison ne dictent-ils pas que l'on doit y supposer les mêmes causes ?

Voi-

(*a*) Madame *Desboulieres*.

Voilà, ce que croit l'Auteur, & ſa croyance eſt fondée ſur des faits ſans nombre, ſur des faits que nous admirons tous, & que ceux, dont il combat l'opinion, ne cherchent pas même à lui conteſter.

Mais qu'on ne lui demande pas, ſi le principe qui ſent & qui connoît dans les Bêtes, eſt différent de la Machine; ſi ce principe eſt ſpirituel & intelligent, ou s'il ne l'eſt pas; s'il eſt eſprit, ou s'il eſt matière. „ Je ne puis, dit-il, rien „ dire de plus, ou, ſi l'on veut, je n'en ſai rien; je „ ne me mets pas même en peine de l'examiner, „ ni d'établir ſur cela aucun Syſtême. Content „ de m'être bien convaincu que les Bêtes ne „ ſont ni de purs Automates, ni guidées par „ l'Inſtinct, ni animées par une Forme Subſtantielle, mon ame ſe refuſe ici à tous les „ *dons* qu'on prétendroit tirer de cette perſuaſion où je ſuis. Je n'ai garde de ſonger à bâtir & à édifier, tandis que j'ignore, & que „ perſonne n'a pu m'appreter juſqu'ici quels „ matériaux je dois mettre en œuvre.

Vous voyez que le but de l'Auteur n'eſt pas de former un Syſtême ſur la nature & le principe de l'Ame des Bêtes. Il auroit mauvaiſe grace. C'eſt le plus grand, le plus terrible, le plus impitoyable deſtructeur de Syſtêmes que je connoiſſe. Il fait main-baſſe ſur tout, il frappe, il ébranle, il renverſe, il détruit tout juſqu'aux fondemens. Il n'eſt qu'Hiſtorien, mais ſa narration eſt très-amuſante, & aſſaiſonnée du ſel piquant de la Critique. Son grand but eſt de convertir les Philoſophes; il veut leur faire avouer qu'ils ſe ſont lourdement trompés. Mais réuſ-

réuſſira-t-il dans cette entrepriſe! Hélas! j'en doute. Peu ſe trouveront diſpoſés à dire comme *Deſcartes: Je ne ſuis revenu de ma Philoſophie, que depuis que je ſuis ici* (*a*).

Le plan de l'Ouvrage de Mr. *Guer* eſt tout ſimple & très-naturel. Il le diviſe en deux parties. Dans la première, il expoſe ce que les Anciens ont penſé de la nature de l'Ame des Bêtes; & dans la ſeconde, il rapporte ce que les ſiècles plus voiſins de nous ont imaginé ſur la même matière. Dans l'une & dans l'autre il ne perd pas de vue le caractère d'Hiſtorien dont il s'eſt chargé. Il remonte juſqu'à l'origine de la Philoſophie: delà parcourant les ſentimens divers de tous les ſiècles ſur la queſtion dont il s'agit, il paſſe en revue tous les Philoſophes anciens & modernes; il expoſe leurs opinions, leurs Syſtêmes différens avec la plus grande impartialité, comme auſſi avec le plus de clarté & de préciſion qu'il eſt poſſible. „ S'il m'en „ eſt échapé quelqu'un, dit-il, ce ne peut être „ que celui de quelque Ecrivain obſcur qui ne „ m'aura pas été connu, ou que je n'aurai pas „ cru mériter de trouver place dans ma liſte. „ A l'égard des autres, je n'en ai négligé aucun, pas même les Auteurs les plus badins". J'en connois cependant un aſſez grand nombre, qu'il n'a pas ſeulement cités, & qui méritoient bien de l'être.

Il n'y a que les Pères & les Ecrivains Eccléſiaſtiques, dont il n'a pas cru devoir diſcuter les opinions au ſujet du principe qui donne la

(*a*) C'eſt-à-dire parmi les Morts. Voyez le *troiſième faux Démétrius* & *Deſcartes* dans les *Dialogues des Morts* par *Fontenelle*.

la vie aux Animaux. La raiſon qu'il en donne, c'eſt que ces pieux Ecrivains n'ayant pas cherché à paſſer pour Philoſophes, *on auroit tort de vouloir leur faire un crime, ou de prétendre ſe prévaloir de ce qu'ils ont dit à ce ſujet.* Cette raiſon eſt frivole. N'a-t-il pas plutôt craint les murmures & la cenſure de certains Théologiens, grands admirateurs des Pères, quoique la plupart de leurs Ouvrages méritent à peine d'être lus.

On ne reprochera point à l'Auteur, & il s'en flatte lui-même, d'avoir répandu ſur ſon ſujet une Métaphyſique trop abſtraite, trop ſombre, & trop ennuyeuſe. Ecarts, digreſſions, peintures amuſantes, citations de toutes eſpèces, à propos & hors de propos, réflexions badines & enjouées, quelquefois ſatiriques, *ſouvent folles & extravagantes*, comme il le dit lui-même, tout lui eſt bon: il met tout à profit. C'eſt dommage que nous ne puiſſions donner de ſon Ouvrage qu'une idée très-ſuperficielle; mais la carrière qu'il parcourt eſt trop longue pour que nous le ſuivions pas à pas. Il faut donc nous renfermer dans des bornes très-étroites, & du reſte renvoyer le Lecteur au Livre même, qui mérite à tous égards d'être lu d'un bout à l'autre.

Les anciens Sages n'admettoient qu'une ſeule Subſtance, éternelle, infinie, dont tous les Etres tiroient leur nature, chacun ſelon le degré de perfection qui lui convient (*b*). Dans leur Syſtême, Dieu étoit un Feu très-pur, une Lumière toute brillante; l'Ame un Air très-délié & fort ſubtil. De ce principe généralement reçu, d'une Subſtance unique & indiviſible, naiſ-

ſoit

(*b*) Voyez Apulée, *de Dogmat. Platon.*

soit cette conséquence, que toutes les Ames, tant celles des Hommes que celles des Animaux, avoient une origine commune; & pour prouver qu'elles participoient également à la Divinité, on se servoit de ce merveilleux raisonnement, sur lequel *Platon* a fondé en partie sa démonstration de l'immortalité de l'Ame: „ Tout ce qui est animé, se meut de lui-„ même: Or tout ce qui se meut de lui-mê-„ me, est increé, il est exemt de toute altéra-„ tion, il est éternel: Donc l'Ame, qui certai-„ nement se meut d'elle-même, est éternelle, „ & une portion de la Divinité même (*a*).

Delà le Dogme de la Métempsycose; delà cette espèce de confraternité, que les Anciens imaginoient entre l'Homme & les Animaux. Cette Doctrine étoit celle des *Egyptiens*, des *Arabes*, des *Chaldéens*, des *Perses*, des *Indiens* & des *Gaulois*.

Il est difficile d'asseoir sur ce que l'Ecriture nous apprend, aucun jugement fixe de ce que les *Juifs* ont pensé de l'Ame des Bêtes. *Moïse* décide nettement, que *l'Ame de toute chair est dans le sang*. Il dit ailleurs que le *sang des Bêtes leur tient lieu d'Ame*; & le Prophète Royal ne balance point à priver la Brute de toute connoissance & de tout entendement. Quelques autres Prophètes, au contraire, semblent avoir tenu une opinion toute opposée. *Isaïe* donne au Bœuf & à l'Ane la connoissance de leur étable, & du Maître qui les nourrit. La Genèse attribue de l'esprit au Serpent, qu'elle appelle le

(*a*) *Cicéron*, dans ses *Tusculanes*, Liv. I.

le plus fin de tous les Animaux ; & l'Evangile même nous exhorte à être prudens comme les Serpens, & simples comme la Colombe.

Mr. *Guer* dit dans sa Préface : *Je ne me suis gêné sur rien ; je me suis montré dans mon deshabillé.* Ici pourtant il fait le plongeon, il n'oſe paroître à découvert. Il imite parfaitement ces nouveaux Soldats, qui baiſſent la tête aux premiers coups que l'on tire. A-t-il tort ? Le regard terrible des Inquiſiteurs le gêne ; n'ôſant dire tout-à-fait ce qu'il penſe, il ſe cache ſous le voile d'une feinte incapacité. „ Je laiſſe, dit-il, „ à de plus habiles que moi le ſoin de concilier ces contradictions apparentes. Il me ſuffit d'avoir montré, que les Défenſeurs du Syſtême des Automates, & leurs Adverſaires „ trouvent également dans les Livres Saints de „ quoi s'autoriſer dans leurs ſentimens, peut-„ être diroit-on beaucoup mieux, dans leurs „ viſions ". *Caute & aſtute.* Auſſi l'Auteur eſt-il Avocat.

La plupart des Philoſophes *Grecs* ſont fort mal-menés dans cet Ouvrage. *Socrate* même, dont on voudroit faire un Saint, y eſt encore moins épargné qu'aucun autre. *Platon* l'a traité d'inconſtant, *Cicéron* d'uſurier, d'autres d'yvrogne, de voleur & d'adultère. Tout le monde ſait l'hiſtoire de ſes amours avec *Alcibiade* ; & perſonne n'ignore ce trait du Satyrique François :

Et Socrate, l'honneur de la prophane Grèce,
Qu'étoit-il en effet de près examiné,
Qu'un mortel, comme un autre, au mal déterminé,
Et malgré la vertu, dont il faiſoit parade,

Très-

Très-équivoque ami du jeune Alcibiade (a).

La Morale d'*Ariſtipe* étoit tout-à-fait commode. Il faiſoit conſiſter tout le ſouverain bonheur dans la volupté, même dans la volupté des ſens la plus groſſière. En conſéquence de ce principe, il enſeignoit ſans détour, qu'il eſt permis au Sage de commettre un adultère, de fréquenter les femmes publiques, de ſe parjurer, & dans l'occaſion de commettre un ſacrilège. Ce Philoſophe prêchoit d'exemple, toute ſa conduite étoit une expreſſion vive de ſa Morale. Le vilain homme!

Diogène le *Cynique*, ce Philoſophe tout déguenillé, ſale, mal-propre, puant, vilain, dégoutant, qui monté ſur la pierre d'un carrefour comme un Tabarin, ſembloit étaler ſa craſſe & ſes haillons, étoit ſorti, de-même qu'*Ariſtipe*, de l'Ecole de *Socrate*. Voilà les dignes Elèves que ce Père de la Morale ſavoit former!

Dans cette Secte des *Cyniques*, comme dans celle des Philoſophes de *Cyrène*, il ſeroit inutile de chercher aucun Syſtême ſur l'Ame des Bêtes. *Ariſtipe* & ſes Sectateurs étoient autant de Pourceaux, qui ne vivoient que pour leur ventre. *Diogène* & ſes Confrères étoient de vrais chiens ſans pudeur & ſans retenue. Tous ces Philoſophes prétendus avoient trop de conformité avec les Animaux, pour qu'on puiſſe croire qu'ils ayent jamais penſé à mettre entre eux & l'Homme aucune différence.

Platon, que pluſieurs de nos Modernes ont regardé comme un Apôtre, a été aſſez lâche, pour

(a) *Deſpréaux*, Sat. de l'*Équivoque*.

pour déguiſer ſes ſentimens au point de reconnoître l'unité d'un Dieu, & de parler cependant par-tout des Dieux au pluriel, pour s'accommoder au langage de la Multitude. Il a même pouſſé l'impiété juſqu'à établir pour maxime dans ſon *Timée*, qu'il eſt mauvais de faire connoître au Peuple l'Auteur de cet Univers, & qu'on doit obéir à la Coutume, quoique tout ce que la Tradition raconte des Dieux ſoit ſans vraiſemblance. Du reſte, cet Evangéliſte de la Divinité en avoit des idées ſi ſaines & ſi pures, qu'à l'exemple des autres Philoſophes ſes prédéceſſeurs, il admettoit la néceſſité & l'éternité de la Matière (*a*); & il a pouſſé ſi loin l'éloge de cet Univers & de tous les Etres qu'il renferme, qu'il a oſé l'appeller un Dieu très-bon & très-grand (*b*).

C'eſt une choſe conſtante que *Platon* ne reconnoiſſoit d'autre Divinité, que l'Ame du Monde, l'Ame univerſelle, dont toutes les Ames particulières ne ſont que des écoulemens & des parcelles. A l'égard de l'Ame des Bêtes, ſes ſentimens étoient conformes à l'opinion *Pythagoricienne*. Il admettoit dans les Animaux, de l'intelligence & de la raiſon; & dans un de ſes Dialogues il nous apprend comme un fait certain, que dans l'Age d'or les Hommes raiſonnoient & s'entretenoient avec les Bêtes. Ailleurs il établit clairement le Syſtême de la Métempſycoſe, aſſurant que nos Ames paſſeront dans les corps de divers Animaux, & pré-

ci-

(*a*) Voyez *Cicéron* dans ſes *Queſt. Académ.* Liv. IV.
(*b*) Dans ſon *Timée*. Voyez auſſi *Cicéron*, de la *Nat. des Dieux*. Liv. I.

ciſément dans le corps de ceux qui ſympatiſent le plus avec nos mœurs & nos inclinations paſſées. Ainſi l'Ame de *Malherbe* a peut-être animé depuis ſa mort plus d'une Abeille; l'Ame de *Lulli* s'eſt réfugiée dans le corps d'un Roſſignol; celle de quelques-uns de nos Auteurs paſſera ſans-doute dans celui de cet Animal, dont le Fabuliſte François a dit:

..... *La chetive pécore.*
S'enfla ſi bien qu'elle creva (*c*).

Ariſtote, que des *Chrétiens* peu ſenſés ſe ſont efforcés d'élever juſqu'au troiſième Ciel, ſemble n'avoir admis d'autre Divinité que la Nature, qu'il regardoit comme un Principe actif, une Cauſe plénière, capable de tout, par le pouvoir illimité qu'il lui attribue. Il a hautement ſoutenu l'éternité du Monde, & a oſé nier la Providence, ſoutenant que l'Etre Suprême ne ſe mêle point des choſes d'ici-bas, qu'il ne veut pas même, & qu'il ne peut pas s'en mêler.

On prétend qu'il eſt le Père des *Formes Subſtancielles*, auxquelles il attribuoit toutes les opérations des Animaux, & que nos *Péripatéticiens* ont rendues ſi fameuſes dans les Ecoles. Mais, ſuivant Mr. *Guer*, bien loin qu'*Ariſtote* ait ſoutenu le Syſtême des Formes Subſtantielles, il n'eſt guère poſſible de définir, s'il a jamais eu aucune opinion fixe ſur cet article. Dans ſes Livres de l'Ame, il enſeigne poſitivement, que celle des Animaux eſt une ſubſtance corruptible: ailleurs il expoſe clairement l'hypothèſe qui fait des Bêtes de pures Machines; &,

(*c*) La Fontaine.

&, dans un autre endroit, il leur refuse l'intelligence, leur accordant seulement une ombre de connoissance & de raison. Quelques-uns croient que dans ses Livres de l'Ame il établit clairement son immortalité; d'autres soutiennent qu'il y enseigne évidemment tout le contraire, & prétendent être en état de le démontrer. Ce qu'il y a de constant, c'est que sa définition de l'Ame est fort équivoque. Il la définit, *l'acte premier du corps organique ayant la vie en puissance.* De tout cela l'Auteur conclut qu'il est inutile de s'alambiquer l'esprit à chercher ce qu'a cru ce Philosophe au sujet de l'Ame des Bêtes.

On doit penser la même chose de ceux des Disciples d'*Aristote*, qui lui succédèrent dans le *Lycée*. Les plus célèbres furent *Théophraste*, *Démétrius de Phalère*, *Lycon*, *Ariston*, *Straton*, &c. De ces Philosophes, aucun ne nous a rien appris sur la matière qui fait le sujet de cet Ouvrage. Le dernier sur-tout étoit un impie, qui bien loin d'être en état de nous fournir quelques découvertes sur la question de l'Ame des Bêtes, ne savoit pas même ce que c'étoit que Dieu. Il ne se signala, qu'en poussant jusqu'à l'extravagance le principe déjà absurde & impertinent de son Maître, qu'il n'y a point d'autre Divinité que la Nature, sans se mettre en peine de définir ce qu'il entendoit par cette Nature: terme équivoque, qui peut avoir un bon sens dans un esprit qui pense bien, mais qui dans la bouche d'un Matérialiste, tel que *Straton*, ne signifie en effet que l'universalité des Etres.

Mr. *Guer* est un terrible homme, il n'épargne personne. Après avoir foudroyé les *Grecs*, il

il tombe sur les *Romains*, qu'il maltraite les uns après les autres. Il sait qu'il n'a rien à craindre; il n'attaque que des morts. Voyons un peu ce qu'il en dit.

Le Système de *Lucrèce* est également impie & insensé. Ce Poëte ne le composa que lorsqu'il étoit fou, & dans les intervalles de raison, que lui laissoient certains accès de folie, causés par un philtre amoureux, qu'une Maîtresse lui avoit fait prendre.

La lâcheté, la bassesse d'ame de *Cicéron*, est marquée à un point, qui ne lui fait point du tout d'honneur. Vil adulateur, cœur faux, ame double, flateur éternel de tous les hommes puissans & en place, il fut l'ami, le panégyriste de tous ceux dont la protection lui parut utile. *Platonicien* mitigé, il croyoit que le vrai & le faux sont tellement confondus & incorporés ensemble, que l'œil le plus perçant ne sauroit parvenir à les démêler: d'où il suit qu'il est inutile de chercher la vérité, & qu'il n'y a que des probabilités dans le Monde.

Y a-t-il des Dieux, ou n'y en a-t-il point? L'Ame humaine peut-elle se flatter de l'espérance d'une douce immortalité, ou l'Homme périt-il tout entier à la mort? Vous en croirez ce qu'il vous plaîra, tout est égal à *Cicéron*: sur ces points importans il n'adopte aucun sentiment; il est toujours prêt à disputer pour & contre. Ici partisan déclaré de l'existence de Dieu & de la spiritualité; là *Pyrrhonien* décidé, tournant en ridicule toute espèce de Culte & de Religion, & se moquant publiquement, ou avec ses amis, de tout ce qui se dit d'une autre vie. Avec ce tour d'es-

d'eſprit, il n'eſt pas ſurprenant qu'il n'ait pris aucun parti ſur la nature de l'Ame des Bêtes.

Dans le ſiècle le plus beau, le plus floriſſant, le plus brillant, le plus éclairé de l'Empire *Romain*, il ne ſe rencontre aucun Philoſophe de ſpéculation & de profeſſion. *Virgile* daigne à peine dans un endroit (*a*) effleurer en paſſant le ſyſtême de l'Ame univerſelle, ou de l'Ame du Monde; & ſi dans un autre (*b*) il paroît adopter celui de *Pybagore*, ou de la Tranſmigration des Ames, ce n'eſt que pour en prendre occaſion de faire ſa cour à *Auguſte* & à ſa Nation, qu'il flatte agréablement par une fiction ingénieuſe. *Ovide*, *Tibulle*, *Horace*, &c. étoient des Poëtes galans & libertins, qui employoient leur tems & leur eſprit à toute autre choſe qu'à philoſopher. Ils ſuivoient tous la doctrine d'*Epicure*, parce qu'ils vivoient tous en vrais *Epicuriens*.

Senèque avoit beaucoup d'eſprit. On trouve dans ſes Ouvrages des choſes admirables ſur la Divinité & ſur l'immortalité de l'Ame: il donne en quelques endroits des préceptes de la Morale la plus pure & la plus ſaine. Mais tournez la médaille, vous verrez tout un autre homme. C'eſt un Philoſophe Athée, qui ne reconnoît point d'autre Dieu que l'Ame du Monde, qui enſeigne ouvertement qu'il ne faut craindre ni les Dieux ni les Hommes; que l'Ame eſt mortelle, & qu'on doit ſe moquer de tout ce qui ſe dit d'une autre vie.

Pline le Naturaliſte eſt auſſi un Philoſophe Athée. Il ne reconnoît point d'autre Dieu que l'Univers: *c'eſt*, ſelon lui, *l'Ouvrage & l'Ouvrier*,

(*a*) *Georgiq.* Liv. IV. (*b*) *Eneïde*, Liv. VI.

vrier, c'eſt la Nature univerſelle. Il admettoit non ſeulement de la connoiſſance, mais même de la religion dans les Bêtes.

Mais le plus eſtimé, & le plus eſtimable peut-être de tous les Philoſophes du dernier âge, c'eſt *Porphyre*, qui fleuriſſoit ſous *Aurélien.* Il prétend que les Animaux ſont, comme nous, doués d'une Ame raiſonnable & intelligente. Il dit ſur cela tout ce qu'on peut alléguer de meilleur & de plus fort; & Mr *Guer* en donne un extrait qui mérite d'être lu.

Des Anciens, l'Auteur paſſe aux Modernes. L'Antiquité gagne au parallèle qu'il fait des uns & des autres. On radote aujourd'hui, comme on radotoit il y a deux mille ans. On fait plus; on travaille, on s'échaufe, on ſue: pourquoi? pour habiller à la moderne les rêveries de nos anciens Pères.

Il dit peu de choſe des *Arabes* & des *Scholaſtiques*; leur Philoſophie ne mérite que le mépris.

Deſcartes n'eſt pas l'inventeur du Syſtême des Automates. Avant *St. Auguſtin*, & du tems même de ce Père, il ſe trouvoit des Philoſophes qui croyoient que les Bêtes n'ont point d'Ame. Et l'an 1554 un Médecin *Eſpagnol*, nommé *Goméſius Péreira*, publia un Livre (*c*), où il expoſoit le même ſyſtême. L'Auteur attaque ce ſyſtême de la belle manière, & le ruine de fond en comble. Il prétend qu'il réunit toutes les incertitudes, toutes les abſurdités, toutes les extravagances auxquelles la plupart des autres ſont ſujets, & qu'il favoriſe encore plus directement

(*c*) Ce Livre a pour titre *Antoniana Margarita.* Voyez *Bayle* Dict. Crit. Art, *Péreira.*

rectement l'impiété des Libertins & des Incrédules. Il reconnoît cependant de bonne foi, que ce n'eſt point à *Deſcartes*, mais à quelques-uns de ſes Diſciples, qu'on doit attribuer toutes ces impertinences.

On ſait le ſort du Syſtême du Père *Boujeau*; Jéſuite (*a*). Lorſqu'il vit le jour, on en rit d'abord, comme en effet il n'y avoit qu'à rire; on ſe fâcha enſuite; & on en fit autant de bruit, que s'il s'étoit agi de la ruine de la Religion & du renverſement de la Morale. Mr. *Guer* croit que le plus grand défaut de cet Ouvrage eſt d'avoir été fait par un Religieux, & peut-être par un Jéſuite.

On trouvera dans l'*Hiſtoire Critique* de notre Auteur, l'anatomie du Syſtême aſſez mal imaginé, & très-mal ſoutenu, du Miniſtre *Boullier*, Auteur de l'*Eſſai Philoſophique ſur l'Ame des Bêtes*. Ce Miniſtre, à l'exemple de *Diogène le Cynique*, cherche depuis longtems des Hommes, & ne trouve que des Bêtes. On connoît ce trait de la Préface de ſon Eſſai: *Je ſouffrirai patiemment les Cenſeurs, pourvu que je trouve des Juges*. Voici le Juge trouvé en la perſonne de Mr. *Guer*, nous verrons ſi notre Eccléſiaſtique ſouffrira patiemment la cenſure.

Dans le Syſtême de Mr. *Boullier*, les Bêtes ont une Ame ſpirituelle & immatérielle, mais eſſentiellement différente de l'Ame humaine. Celle des Bêtes n'eſt, ſelon lui, qu'un principe purement ſenſitif; elles ne raiſonnent point, elles ne réfléchiſſent point, elles ne font aucun

choix

(*a*) Auteur de l'*Amuſement Philoſophique ſur le Langage des Bêtes*. On en a donné un Extrait dans ce Journal.

choix libre, elles ne ſont capables que d'idées confuſes, particulières & bornées.

Belle fiction! „ Ne ſuis-je pas en droit de vous „ répondre, lui dit ſur cela Mr. *Guer*, que „ c'eſt un fait que vous avancez *gratis*, ſans „ preuve, ſans fondement? Car qui vous l'a „ dit? Avez-vous interrogé les Animaux pour „ apprendre d'eux s'ils réfléchiſſent ou s'ils ne „ réfléchiſſent point; s'ils ont ou s'ils n'ont pas „ ce que vous appellez des idées univerſelles? „ Ou plutôt, ſans que vous les interrogiez, „ ne ſemblent-ils pas vous dire par leurs actions, „ que malgré votre Philoſophie ils poſſèdent „ tout cela dans un degré plus éminent que vous; „ & que, puiſque vous découvrez tous les „ jours dans les uns plus d'invention, d'induſ- „ trie & de ſagacité; dans d'autres plus de ſa- „ geſſe & de prudence; plus de tendreſſe, de „ fidélité & d'attachement dans ceux-ci; dans „ ceux-là plus de retenue, de modération & „ de tempérance que dans l'Homme même, „ vous devez naturellement en conclure qu'ils „ raiſonnent & qu'ils réfléchiſſent beaucoup „ plus excellemment que lui? Car revenons, „ s'il vous plaît, à votre principe. Vous dites „ que les Bêtes ont *une Ame ſpirituelle & im-* „ *matérielle*, & par cet endroit eſſentiellement „ de la même nature que l'Ame humaine: „ pourquoi? Parce que remarquant un raport „ très-grand, une convenance ſenſible entre les „ opérations humaines & celles des Animaux, „ vous jugez que les unes & les autres doivent „ avoir une cauſe ſemblable; & que, puiſque „ dans l'Homme elles partent d'un principe „ ſpi-

„ ſpirituel & intelligent, elles ne peuvent en a-
„ voir d'autre dans les Bêtes. Voilà ſans-con-
„ tredit le ſeul fondement de votre Syſtême. Je
„ vous défie d'en propoſer d'autre : il eſt ap-
„ puyé ſur ce raiſonnement, ou il n'eſt appuyé
„ ſur rien. Or puiſque ce raport, cette conve-
„ nance & cette conformité entre les opérations
„ de l'Homme & celle de la Brute prouve, ſe-
„ lon vous, qu'il y a dans les Bêtes une Ame
„ ſpirituelle ſemblable à l'Ame humaine, quel-
„ ques degrés de perfection de plus démontrent
„ donc invinciblement plus de perfection dans
„ la cauſe : d'où il s'enſuit que, puiſque vous
„ convenez qu'en certaines occaſions les Bêtes
„ opèrent d'une manière plus parfaite que
„ l'Homme même, vous êtes obligé de reçon-
„ noître dans elles une Ame plus parfaite, &
„ d'un degré ſupérieur à l'Ame humaine.

Mr. *Guer*, après avoir réfuté ce Miniſtre par des argumens *ad hominem*, auxquels il n'y a rien de ſolide à répondre, après avoir entièrement ruiné le grand principe qui ſert de baſe & de fondement à ſon ſyſtême, il paſſe aux conſéquences qu'il dit être effrayantes, & qui le ſont en effet.

La plupart de nos Lecteurs croient peut-être qu'il faut aller juſqu'aux *Indes* & au *Japon*, pour retrouver dans des *Bramines*, des *Bonzes*, ou des *Talapoins*, l'opinion extravagante & ridicule de la Métempſycoſe. Cela n'eſt pas néceſſaire. On ſait déraiſonner à Amſterdam & à Londres, comme à Déli & à Pékin. Il eſt vrai que Mr. *Boullier* borne ce cercle de Tranſmigrations à la ſphère des Animaux. Mais qui lui

a dit qu'elle ne doit pas s'étendre auſſi juſqu'à l'Ame humaine? La Foi, répond-il. La Foi! Plaiſante réponſe! Ainſi, ſans la Révélation, nous devrions croire que nos Ames circuleront & voltigeront un jour de corps en corps. On voit bien qu'il ne fait revivre ce ſentiment abſurde, que pour ſortir avec honneur d'un ſyſtême également dangereux & dans ſes conſéquences & dans ſon principe. Mais que dis-je, pour en ſortir avec honneur! *Moi*, dit Mr. *Guer*, je *prétens qu'il n'en peut ſortir qu'avec les étriviéres*; *& je le prouve.* Je renvoie le Lecteur à l'Ouvrage même: il verra que notre Cenſeur n'y épargne pas plus les vivans que les morts.

ARTICLE XIII.

ÉLOGE HISTORIQUE de feu Mr. CRAMER, *Profeſſeur de Philoſophie & de Mathématiques* dans *l'Académie* de *Genève.*

LA perte que nous venons de faire de Mr. *Cramer* n'eſt point un deuil particulier à ſa Famille ou à ſes Amis, c'eſt une perte générale. Elle affecte tous les ordres de l'Etat, le Magiſtrat, l'Académie, les Gens de Lettres, la Société, les bons Citoyens: chacun s'empreſſe à lui rendre un juſte tribut d'eſtime & de vénération: on regrette en lui l'Homme illuſtre, qui étoit propre à tout, & qui réuniſſoit aux plus belles qualités du cœur les plus heureux & les plus vaſtes talens. Un tendre, mais triſte ſouvenir, fait ſentir vivement tout le prix du Bien que nous poſſédions, & tout le malheur d'en être privés.

La Religion perd un Philoſophe *Chrétien*, chez qui une Raiſon éclairée & une ſaine Théologie di-

rigeoient conſtamment la pratique, & dont l'Exemple parlant lui ſervoit de défenſe contre les frivoles diſcours du faux Bel-Eſprit. Jamais la bonne Philoſophie n'eut de plus digne partiſan. Il en portoit la lumière dans tous les ſujets. Il étoit tout à la fois Hiſtorien de la Nature & Obſervateur exact; Phyſicien retenu & prudent à former des Syſtèmes, mais ſûr dans ſes déciſions; Eſprit juſte, Métaphyſicien ſublime & ſage, Moraliſte toujours aimable. Il pénétroit tout avec une ſagacité admirable; il ne laiſſoit rien en arrière. Il écartoit toujours l'inutile, & en ſe rendant raiſon de tout à lui-même, il rendoit aux autres tout aiſé, clair, & agréable; auſſi ne le quitoit-on jamais ſans s'être inſtruit. Il ſembloit né pour les Mathématiques, & ne s'être occupé qu'à les cultiver. Il avoit porté l'ordre dans l'ordre même; tout étoit ſoumis à ſon Calcul. Les Courbes dans leurs replis les plus tortueux n'avoient rien de caché pour lui, ni de myſtérieux pour ceux qui ſous un tel Maître cherchoient à les connoître. Nulle partie des Mathématiques, quelque vaſte que ſoit cet objet, ne lui avoit échappé. Les Savans qui ont été en commerce avec lui, ou qui ont lu l'excellent Ouvrage qu'il nous a laiſſé, qui peut-être en ont profité, & qui ſurement l'ont couronné de leurs éloges; ceux des Etrangers qui l'ont conſulté, les Artiſtes qui avoient recours à lui, tous pourroient témoigner ici qu'il avoit ſaiſi toutes les Sciences qu'embraſſe l'Etude des Mathématiques, qu'il les avoit également aprofondies, & qu'il étoit en état de communiquer ſur chacune d'excellens avis & des ouvertures nouvelles; fruit heureux d'une étude réfléchie. Les Belles-Lettres, l'Hiſtoire, l'Antiquité, le regretteront à juſte titre, comme un Amateur éclairé, délicat, judicieux. Les Langues ſavantes & les Langues modernes n'avoient pour lui rien de rebutant

tant ni de difficile. Il en poſſédoit pluſieurs qu'il cultivoit avec goût, & dont il connoiſſoit toutes les graces & les fineſſes. Orateur grave & éloquent, il parloit lorſque l'occaſion le demandoit, avec toute la force & la nobleſſe du Prince de l'Eloquence; orné quand il le falloit, une imagination belle, riante & vraie, ſe montroit dans tout ce qu'il diſoit ou qu'il écrivoit. Il s'exprimoit dans la converſation & ſur tous les ſujets avec autant d'énergie & de clarté que de facilité. Les Siècles paſſés, & le Siècle préſent, l'Etude des Hommes & des Empires; l'Hiſtoire de ſa Patrie juſques dans ſes plus petits détails, tout lui étoit connu. Il avoit tout lu, tout vu, & tout ſe préſentoit à lui & aux autres par ſa bouche avec une clarté qui lui étoit propre. Critique pénétrant & juſte, une connoiſſance exacte de l'Antiquité ne lui manquoit pas; il la poſſédoit ſans ſéchereſſe, & en faiſoit uſage ſans affectation. (*a*). On ſait d'ailleurs avec quelle ſagacité il perçoit dans les myſtères des Chyffres, de l'Ecriture la plus ſurannée,

(*a*) „ Entre diverſes preuves que l'on pourroit donner de la ſagacité de Mr. *Cramer*, on ſe contentera „ de raporter ici l'heureuſe explication d'une eſpèce de „ Manuſcrit que poſſède la Bibliothèque Publique de „ *Genève*. Ce ſont des Tablettes couvertes de cire noire „ ſur leſquelles on trouve les comptes de la dépenſe de „ la Maiſon de *Philippe le Bel*, Roi de *France*, pendant „ ſix mois d'une année, qui peut être l'an 1308 ou environ. Comme il y avoit un grand nombre d'abréviations, „ de mots effacés & de lacunes, & que d'ailleurs l'écriture en eſt très-difficile à lire, Mr. *Cramer* entreprit & „ vint à bout d'en faire une copie exactement conforme „ à l'original pour le nombre des mots, des lignes & „ des feuilles, dans laquelle il a ſubſtitué en lettres rouges tous les caractères & les mots abrégés ou effacés. „ De façon que l'on a par-là une imitation parfaite de „ l'original, qui en rend la lecture très-aiſée, & qui l'un „ & l'autre ſont l'admiration de tous les Curieux. Je citerai ici Mr. l'Abbé *Le Beuf*, qui viſitant la Bibliothè-

née, & des Titres les plus anciens; ce n'étoit qu'un jeu pour lui. Ouvrages de Goût, de Littérature moderne, Ouvrages d'Imagination, Poëſies, Théorie de la Muſique, Peintures, Gravures, tout lui étoit familier. Et à l'entendre raiſonner avec les gens du Monde ou les gens à talent, on auroit cru qu'il ne s'étoit jamais occupé d'autres objets que de ceux dont il s'agiſſoit dans ce moment. On ne craint point de le dire, ni d'en trop dire, peut-être y a-t-il eu peu d'hommes que l'on ait pu nommer à plus juſte titre une *Encyclopédie vivante*. Que de traits! que de circonſtances d'une vie, hélas! trop courte, confirmeroient l'idée bien imparfaite que l'on vient de donner d'un ſi excellent homme!

Né à *Genève* en 1704, dans le ſein d'une famille recommandable, Mr. *Gabriel Cramer* ne tarda pas à répondre aux ſoins que l'on donnoit à ſon éducation. Son Père, ſavant lui-même dans la Profeſſion de Médecin qu'il exerçoit avec réputation, voyoit avec plaiſir les talens ſe partager entre ſes fils, & ſe réunir par leurs progrès & l'émulation qui règnoit entr'eux. La portion du ſecond fut la Philoſophie & les Mathématiques. Il en prit les Principes & il en étudia les Elémens ſous les Profeſſeurs qui les enſeignoient alors dans l'Académie de *Genève*; mais on peut dire qu'il eut pour Maîtres, ſon goût, ſon génie & ſon aplication. Il les ſuivit, & ſes progrès furent rapides. S'il ſatisfit ce goût dominant pour les Mathématiques, ce ne fut point aux dépens de ſes autres Etudes; tout marcha d'un pas à peu près égal & avec ordre. Il n'y a point d'Enfance pour les Grands-hommes, auſſi le vit-on fort jeune aſpirer à avoir entrée dans une Aſſemblée de gens de goût, où

» que de *Genève* donna à cet Ouvrage tous les éloges » qu'il mérite, d'autant mieux que tout cela fut fait en » très-peu de jours, & ſans rien prendre ſur les autres » occupations de *Mr. Cramer*."

où l'on s'occupoit de Belles-Lettres: il y liſoit ſon *Horace*, & il ne le liſoit pas en Ecolier. Il ne fut pas embaraſſé non plus à tenir ſa place dans une autre petite Société Littéraire, où l'on liſoit & où chacun expliquoit un Chapitre des *Elémens de Phyſique* de Mr. *'s Graveſande*; Livre qui dans ces tems-là bien plus qu'aujourd'hui avoit beſoin d'éclairciſſemens. Il les donnoit à ſon tour. Il ſoutint des Thèſes ſur le Son, qui annoncèrent dès lors le grand Phyſicien. S'il alloit à la Campagne, ce n'étoit pas tant pour y prendre les amuſemens ordinaires à la jeuneſſe, que pour y jouir du ſpectacle d'un beau Ciel. Ses Cartes de jeu étoient des Cartes Aſtronomiques, ſon Livre de Recréation, le croiroit-on? c'étoit le profond Commentaire de Mr. *Stirling* ſur les Lignes du 3me. ordre. C'eſt ainſi que par un travail aſſidu il ſe formoit à toutes les difficultés du Calcul. Il avançoit à grands pas dans l'étude de la Philoſophie, & il ſe frayoit un chemin à des ſuccès plus éclatans.

Que ne peut-on peindre ici la ſurpriſe qu'il cauſa, & les aplaudiſſemens qu'il reçut, lorſqu'à 19 ans, Aſſocié d'âge, de goût & de talens à un digne Ami (*a*), toujours ſon émule & jamais ſon rival dans la même carrière d'études & de ſuccès, on les vit l'un & l'autre prétendre à une Chaire de Philoſophie vacante dans l'Académie de *Genève*; mais prévenus par un (*b*) Concurrent reſpectable qui la remplit encore aujourd'hui ſi dignement, on ne les accuſa point de témérité, on ſe crut heureux de pouvoir leur offrir une Chaire de Mathématique qui fut partagée entre deux jeunes Savans, dont l'âge diſparoiſſoit par l'étendue de leurs connoiſſances. Quel bien & quel honneur n'ont-ils pas fait, & toujours de concert, à l'Académie! avec quelle facilité, avec

(*a*) Mr. Calendrin. (*b*) Mr. le Profeſſeur *de Larive*.

vec quelle exactitude, avec quelle méthode Mr. *Cramer* n'a-t-il pas exercé cette Profession des Mathématiques pendant l'espace de 25 ans! Ce qu'il savoit déjà, l'excitoit à chercher de nouvelles lumières. Il crut en 1727 devoir aller cultiver les Mathématiques sous des Maîtres aussi célébres que Mrs. *Bernoully*, qui méritoient bien un Elève tel que Mr. *Cramer*. Il ne tarda pas à partager & leurs trésors & leurs lauriers. Un séjour à *Basle* de quelques mois suffisoit à un génie à qui rien n'étoit difficile. Il passa delà dans les Pays Etrangers, & il s'attira par-tout l'amitié, la confiance, & les égards des Gens de lettres, & de tous les Savans, dans le nombre desquels on peut distinguer l'illustre Mr. *'s Gravesande*, qui l'honora toujours depuis d'une amitié particulière. On reconut dès-lors en lui celui qui pourroit être un jour le Maître de ceux chez qui il alloit s'instruire(*a*). Après un séjour de deux ans, soit en *Angleterre*, où il s'arrêta le plus longtems, soit en *Hollande*, ou à *Paris*, il revint dans sa Patrie, chargé de précieuses dépouilles, & en état de remplir les espérances qu'on en avoit justement conçues. Ce fut alors qu'il s'occupa plus sérieusement que jamais de ses études, & de celles de la Jeunesse qui lui étoit confiée. Distrait souvent par une multiplicité d'objets & d'idées auxquelles il falloit qu'il donnât son attention, & qui chez lui n'étoient jamais aprofondies à demi, il ne put qu'ébaucher une infinité d'Ouvrages, dont il avoit tous les matériaux bien arrangés, mais dont l'édifice entier ne pouvoit sitôt être amené à la perfection qu'il exigeoit toujours de lui-même. Les Elémens seroient devenus entre ses mains des Livres profonds; c'est sur les débris de quelques Cours que l'on en juge ainsi. Une méthode claire & lu-

(*a*) C'est ainsi qu'en parloit un Savant du premier ordre qui le vit alors à *Paris*.

lumineuſe ſe répandoit ſur toutes les Sciences qu'il enſeignoit. Son cher Collègue Mr. *Calendrin* ayant été appellé à la Chaire de Philoſophie, il fut chargé ſeul de celle de Mathématique. Ce n'étoit point un fardeau trop peſant pour lui; on y joignit un Titre de Profeſſeur en Philoſophie, récompenſe honorable & bien méritée, par les nouvelles preuves qu'il donna à cette occaſion de ſa grande capacité. Son zèle pour les Sciences, & des ſentimens de reconnoiſſance ne lui permirent pas de ſe refuſer à l'Edition des Oeuvres de Mrs. *Jaques* & *Jean Bernoully*, qui parut à *Genève* en 1742 & 1744 en 6 Volumes *in*-4. Travail plus pénible que glorieux. C'eſt à la ſuite de cet Ouvrage, & du *Commercium Epiſtolicum* de Mrs. *Leibnitz* & *J. Bernoully*, lequel il fit auſſi imprimer à *Genève* en 1745, que verſé dans tous les Secrets du Calcul des infiniment petits, & de la célèbre diſpute élevée entre *Newton* & *Leibnitz*, il diſoit ſouvent (& ſur des preuves qui lui étoient particulières) qu'il n'eût pas été difficile de mettre d'accord ces deux Grands-hommes ſur la découverte de ce nouveau Monde Géométrique. La même méthode, quoique ſous des noms & des caractères différens, lui ſembloit acquérir une nouvelle certitude pour avoir été trouvée dans le même tems & ſans communication par les deux plus grands Géomètres. Mr. *Wolff* lui avoit déjà l'obligation de l'Edition *in*-4. faite à *Genève* en 1741 de ſes Oeuvres Mathématiques, mais en particulier d'une 2de. Edition du 1. vol. qui n'eſt pas le moins bon, ni le moins parfait. Déjà & depuis aſſez longtems Mr. *Cramer* ſuivoit avec plaiſir l'Analyſe géométrique des Anciens; une lecture approfondie des premiers Géomètres lui avoit fourni des idées neuves ſur les uſages que l'on en pouvoit tirer. Il auroit été peut-être l'Hiſtorien exact de l'origine de cette Méthode & de ſes progrès, ſi rappel-

léau Calcul & aux Découvertes des Modernes par la théorie des Lignes Courbes, il n'eût été obligé de convenir que ces premiers tems, & ces premiers efforts, quoiqu'accompagnés de beaucoup de génie, étoient bien imparfaits en comparaiſon des rapides progrès que l'on a faits de nos jours au moyen de l'Algèbre & du Calcul Perfectionné. Cette théorie des Lignes Courbes ſe préſenta à lui comme un ſujet intéreſſant, dont l'aplication eſt d'un uſage infini dans toutes les Sciences liées aux Mathématiques. Il lui parut qu'elle n'étoit encore qu'ébauchée, & qu'on pouvoit la mener à une ſorte de perfection. Il s'y apliqua; & comme l'ordre & la clarté faiſoient le caractère diſtinctif de ſon eſprit & de ſa méthode, il vit bientôt que la clef de cette théorie dépendoit de l'ordre que l'on pourroit mettre dans cette infinité de lignes courbes; que leurs diviſions & ſubdiviſions en Claſſes, Genres & Eſpèces, dépendoient elles-mêmes des Branches infinies & des Points ſinguliers de chaque ligne; & que pour les déterminer, & en même tems leurs équations qui les font connoître ſi heureuſement, on n'a point de méthode plus ſure ni plus générale que celle des Suites infinies. Il ſuivit cette route indiquée ſeulement par le grand *Newton*. Par elle il a marché à pas ſûrs dans l'intérieur d'un vaſte pays, dont on peut dire qu'il n'y avoit que les bords de bien connus; & il y fait marcher les jeunes Géomètres à l'aide d'une infinité d'exemples bien choiſis, dont il appuye & ſes règles & ſes démonſtrations. Cet Ouvrage, publié ſous le titre d'*Introduction à la théorie des Lignes courbes* (*a*), l'occupa pendant bien des années, parce qu'il le compoſa plus d'une fois. Ne cherchant pas tant à ſe montrer lui-même, qu'à bien faire connoître la matière qu'il traitoit, le ſuccès a répondu à ſes ſoins. Il ne négligea pas pour ce-

(*a*) Ce Livre n'a paru qu'en 1750, mais dès l'an 1746 il étoit en état d'être donné au Public.

cela, & dans le même tems, d'autres vues & d'autres occupations. Ses correſpondances avec les Savans de l'*Europe* s'étendoient & ſe multiplioient tous les jours; ce qui reſte de ſes Lettres dans ſon cabinet, prouve qu'elles étoient tout autant de Diſſertations ſavantes. C'eſt un précieux dépôt pour les Sciences, & en même tems un témoignage de la conſidération qu'il s'étoit acquiſe. On y trouveroit des choſes très-curieuſes ſur la propagation du Son (*a*), ſur la détermination des orbites & des mouvemens des Planètes, ſur la fameuſe queſtion des Forces vives, ſur le mouvement de l'apogée de la Lune, & ſur divers Ouvrages qui parurent dans ces tems-là, ſur leſquels les Auteurs ſouhaitoient d'avoir ſon jugement. On y verroit auſſi pluſieurs ſujets de Métaphyſique traités avec autant de liberté que de ſolidité. C'eſt dans cette ſuite de Lettres écrites à Mrs. *Bernoully*, aux plus célèbres Académiciens de *Paris*, & à d'autres Savans de la même ville; à Mr. *'s Graveſande*; en *Angleterre*, à Mrs. *Stirling*, *Jurin* & *Maclaurin*; en *Allemagne* à Mrs. *Euler* & *Formey*; & à pluſieurs autres perſonnes qui verroient ici leurs noms ſans peine, & dont le commerce & l'amitié feroient honneur à Mr. *Cramer*. C'eſt-là que l'on reconnoîtroit l'homme ſavant & l'homme univerſel. Les Thèſes ſoutenues ſous lui, & les Diſcours prononcés dans les Aſſemblées Académiques, ſont encore des preuves non équivoques de ſa vaſte littérature & de ſon bon goût. Il y a traité des ſujets intéreſſans, tels que l'Analogie, la Gravité, le Syſtême du Globe terreſtre; les dangers auxquels nos Paſſions nous expoſent; la crédibilité que l'on doit au témoignage; l'invention des Chiffres *Arabes*; le rapport des phyſionomies avec le caractère.

(*a*) Voyez le *Journal des Savans* Mars 1741, où l'on trouve des Lettres de Mr. *Cramer* à Mr. *de Mairan*.

ractère & les mœurs. Cette énumération, que l'on pourroit aiſément augmenter, ſuffit pour faire voir que ſon eſprit & ſes études embraſſoient tout. Son ame épriſe d'une noble & ſolide gloire, cherchoit l'utile plutôt que le brillant; auſſi ſe prêtoit-il à tout ce qui pouvoit faire quelque bien à ſa Patrie ou aux Lettres. Il travailloit ſouvent dans les Archives de la République pour y mettre un ordre dont on pût tirer des facilités; il porta l'eſprit Mathématique dans les Régîtres Mortuaires; & conſulté ſur des matières qui ſembloient devoir lui être étrangères, telles que des queſtions de Théologie & de Critique des Livres Sacrés, il donna des éclairciſſemens, dont on ſera ſans-doute un bon uſage. Tant de travaux littéraires méritoient quelques récompenſes; auſſi fut-il ſenſible à la manière dont il ſe vit appellé & admis en divers tems à diverſes Académies & Sociétés ſavantes, telles que celles de *Londres*, de *Berlin*, de *Montpellier*, de *Lyon*, & de l'*Inſtitut de Bologne*.

Après un aſſez long tems conſacré ainſi aux Sciences, Mr. *Cramer* crut pouvoir profiter d'une occaſion agréable qui ſe préſentoit pour faire un ſecond voyage à *Paris*. C'étoit une ſuite des engagemens que ſon mérite bien reconnu & ſon amour pour le progrès des Lettres lui faiſoit ſouvent contracter. Il ne craignoit point que les fonctions de ſon emploi puſſent ſoufrir de ſon abſence, puiſqu'il les remettoit en des mains auſſi habiles que celles de Mr. le Profeſſeur *Jalabert* ſon Elève, ſon Ami & ſon Collègue. Il accompagna en 1747 le Prince héréditaire de SAXE GOTHA dans cette Capitale des Arts & des Sciences, ſéjour digne par-là de notre Philoſophe. Quelle moiſſon d'éloges & d'aplaudiſſemens n'y recueillit-il pas, ſans les avoir pour but de ſes recherches! Les Savans en tous genres s'empreſſoient à le voir, il les ſatisfaiſoit tous; & ils ont dit ſouvent que

s'il

fil fût entré dans leur Académie, il eût été indifférent dans quelle classe de Sciences on l'eût placé. Les Gens de goût, les Grands, les Femmes, qui là plus qu'ailleurs, savent distinguer, & se plaîsent à vivre avec les Gens de lettres, les ignorans même, tous le recherchoient & l'écoutoient avec plaisir; ils étoient surpris de voir un Savant aimable apporter l'urbanité dans *Paris* même, ou bientôt il ne fut plus étranger. Il y vécut plus d'une année dans une dissipation bien règlée, savante & agréable. Il n'y négligea rien de tout ce qui s'offrit de bon à ses yeux clairvoyans. Il n'y eut peut-être que sa santé qui pût souffrir d'un régime différent de celui qu'il avoit suivi jusqu'alors.

Rendu à lui-même, à ses Etudes, à sa Patrie, à sa Famille, & à ses Amis, il continua d'en faire les délices; car l'homme savant étoit en même tems l'homme agréable dans la Société & dans le sein de sa famille. Il y étoit chéri, parce qu'il chérissoit lui-même l'intérieur d'une maison où le bon esprit, le savoir & le mérite formoient l'union la plus douce. Quelque tems après son retour il fut appellé d'une commune voix à occuper une Chaire de Professeur en Philosophie. Il y débuta par une Harangue (*a*), où l'on ne sait ce qu'on doit admirer le plus, des idées ou du stile; le sujet répondoit à l'occasion (*b*); c'étoit l'utilité de l'Etude de la Philosophie pour former de grands Magistrats; il y faisoit un beau portrait de l'Homme d'Etat Philosophe, & sans le vouloir c'étoit se peindre lui-même.

Il eut encore la satisfaction de voir l'effet qu'avoit produit son séjour à *Paris*, par le glorieux témoignage que lui rendirent les Membres de l'*Aca-*

dé-

(*a*) Qui a été imprimée à *Genève* en 1750.

(*b*) Mr. *Calendrin* son Collègue venoit d'être élevé à la dignité de Conseiller d'Etat.

démie Royale des Sciences, en le propoſant pour Aſſocié Etranger; mais des recommandations ſupérieures en diſpoſèrent autrement, ſans que le vrai mérite en reçût aucune atteinte. Faiſant ainſi l'ornement de ſa Patrie, il cherchoit à rendre ſon zèle & ſon amour pour elle encore plus efficaces. Secondant en cela ce même Ami qui eſt devenu auſſi excellent Magiſtrat qu'il avoit été ſavant Profeſſeur (*a*), il ſe livroit aux occaſions de ſervir cette Patrie, lorſqu'une maladie peu écoutée dans ſes commencemens, & trop rapide dans ſes progrès, l'obligea d'entreprendre un nouveau voyage, qui dès le 13. jour, le 5 de Janvier de cette année 1752, fut arrêté par une mort funeſte (*b*). A l'âge de 48 ans, & lorſqu'on ſe flattoit d'en jouir encore longtems, l'illuſtre Mr. *Cramer* eſt enlevé aux vœux de tous ſes Concitoyens. Sentiment douloureux! Regrets & larmes qui ne tariront jamais! puis-je refuſer à l'amitié la douceur de réunir ici tous les traits d'un ſi heureux caractère?

Sous une phyſionomie douce, ouverte & agréable, je trouve le *Chrétien* par principes & par choix, le bon Patriote, le Politique prudent & capable des meilleures vues, le zèlé Citoyen, le ſage & le grand Philoſophe, le profond Mathématicien, le Savant univerſel, le beau & vaſte Génie, l'Homme vertueux, modeſte, ſimple, ennemi de toute affectation, l'ami de la Vérité, qu'il ſut découvrir & trouver par-tout; l'Homme poli, prévenant, & riche d'un fond qu'il communiquoit toujours ſans s'apauvrir; l'Ami bon & diſcret, le Fils reſpectueux & tendre, & le Frère chéri; le Maître éclairé, le Guide ſûr & l'excellent Modèle, le bon Juge en tous genres, l'Amateur de l'Ordre & des Règles, l'Homme de goût, aimable & aimé de tous. Que

(*a*) Mr. *Calendrin*.

(*b*) Il eſt mort à *Bagnols* en *Languedoc*. Sa mort a été douce. Il s'eſt éteint comme une lumière qui manque d'huile.

Que de rélations ne ſoutenoit-il pas! Que de liens rompus par ſa mort!

Genève 15 Février 1752.

AVERTISSEMENT.

L'Editeur de ce Journal met actuellement en vente *MORELLI Theſaurus Numiſmatum Imperatorum Romanorum a J. Ceſare uſque ad Domitianum cum commentariis Schlegelii, Haverkampi & Gori.* III Tomes *in folio.* Les deux premiers tomes de ce magnifique Ouvrage renferment la Deſcription des Médailles, dont les Planches forment ſeules le contenu du troiſième: on y trouve à la fin, outre quelques autres précieux Reſtes d'Antiquité, la *Colonne Trajane*, deſſinée & gravée de la main même de ce fameux Antiquaire, & diſtribuée en dix grandes Planches. La beauté de la Gravure, jointe à l'explication nouvelle & préciſe que Mr. *Gori* en a donnée, engagea Mr. *de Weſtſtein* à faire tirer ſéparément ſur du Papier Royal un très-petit nombre d'exemplaires de ce beau Morceau, & à le publier en attendant que le grand Ouvrage s'achevât. C'eſt le même dont il eſt fait mention dans la Partie précédente de ce Journal, où, ſous le titre de *Columna Trajana &c.* il forme l'Article VI.

Ce grand Tréſor, magnifique en lui-même, reçoit un nouveau luſtre par une belle Epitre Dédicatoire à Sa Majeſté l'Empereur régnant, à qui Mr. *de Weſtſtein* le conſacre avec raiſon, comme Succeſſeur glorieux de ces premiers Fondateurs du vaſte *Empire Romain*, dont on expoſe & éclaircit ici en même tems les plus autentiques & les plus reſpectables Monumens. Suit la Préface, qui eſt de la façon de Mr. *P. Weſſeling*, Savant diſtingué. Il faut la lire pour juſtifier pleinement le Libraire ſur le retardement exceſſif d'un Ouvrage après lequel ont langui les Curieux depuis la publication faite en 1734 des deux Tomes du *Tréſor des Médailles des Familles Romaines* du même *Morel*. On ne peut attribuer ce retardement qu'aux obſtacles & aux contretems fâcheux qui ſont ſurvenus, & que Mr. *de Weſtſtein* n'a ſurmontés, qu'en s'armant de patience, & en ſacrifiant, par une noble émulation, ſes propres intérêts au Bien public. Pour bien juger de ce ſacrifice, & des ſoins qu'il a pris, il ſuffit d'examiner de quelle manière il a conduit à leur perfection les Ouvrages importans qu'il a donnés coup ſur coup, dans un tems qui ſembloit annoncer la décadence des Sciences avec la ruine de la Librairie.

A R-

ARTICLE XIV.

NOUVELLES ACADÉMIQUES.

LISTE *des* Professeurs *de l'*Université *de* ROME, qu'on appelle *Sapienza.*

Monseigneur *Clement Argenvilliere*, Romain, *Avocat* du Consistoire, *Recteur* Député.

PROFESSEURS *en* Théologie.

Le Révérend Père Maître Frère *Vincent Marie Ferretti*, d'Ancone, Procureur-Général de l'Ordre des FF. Prêcheurs, & pour lui.

Père Maître Frère *Thomas Boninsegni* de Sienne, Substitut du même Ordre.

Père Maître Frère *Charles Dominique de Moya* de Milan, Mineur Convent. Professeur extraordinaire en Théologie.

Père Maître *Augustin Antoine Georgi* de Bologne, Professeur de l'Ecriture Sainte.

Père Don *Federic del Giudice*, Napolitain, Abbé des Célestins, Professeur extraordinaire en Théologie dogmatique.

Père Maître *Polycarpe Burgos*, de Grenade, de l'Ordre des Carmes, Professeur en Théologie morale.

Père Maître *Bartolomai de Valle & Savedra* de Cordoue, Carme, Coadjuteur.

Le Père Don *Josef Caraffa*, Napolitain, Théatin, Professeur d'Histoire Ecclésiastique.

PROFESSEURS *en* Droit.

Monsieur le Docteur *Celestin Civarroni* de Leonessa, Professeur des Pandectes.

Monseigneur *Thomas Antoine Emaldi* de Lugo, Chambellan privé & Sécretaire des Lettres Latines du Pape, Professeur du Decret de Gratien.

Monsieur le Docteur *Jaques Balsarini*, de Modène, Professeur des Matières Criminelles.

le Docteur *Pierre Antoine Danieli*, Romain, Professeur des Instituts Criminels.

le Docteur *Dario Guicciardi*, de Telio, Diocèse de Como, Professeur des Instituts du Droit Canonique.

le Docteur *Michel Ange Petrocchi*, de Pistoie, Professeur des Instituts Civiles.

Mon-

le Docteur *Silverie Orbini*, Romain, Professeur extraordinaire.

PROFESSEURS *en* Médecine.

Tous les Docteurs

Alexandre Pascoli de Pérouse, Professeur de Médecine pratique.

François Soldati, Romain, Professeur de Médecine théorique.

Côme Grilli de Messine, Professeur de Médecine pratique.

Marc-Ange Marcangeli de Sabine, Professeur des Instituts de Médecine théorique.

François-Aurèle Gianneschi de Sienne, Professeur de Botanique.

Noël Saliceti de Nebbie en Corse, Professeur de Chirurgie & de Botanique.

Louis Filipp Giraldi de Ferrare, Professeur de Chimie.

Révérend Père Abbé Don *Jean-François Maratti*, Romain, de la Congrégation de Vallombrose, Professeur de Botanique Pratique.

Autres PROFESSEURS.

Révérend Père Frère *Laurent Savorini* de Venise, Mineur Conventuel, Professeur de Logique & de Métaphysique.

Père Frère *François Jacquier de Vitre*, de l'Ordre des Minimes, Professeur de Physique expérimentale.

Père *Jule-César Lomellini*, de Gènes, Clerc Rég. Mineur, Professeur de Philosophie morale.

Père Don *Césarée Pozzi* de Bologne, Olivetain, Professeur des Mathématiques.

Père *Thomas le Seur*, François, de l'Ordre des Minimes, Professeur des Mathématiques.

Père *Paulin de St. Joseph*, de Lucques, des Ecoles pieuses, Professeur extraordinaire de Rhétorique & des Humanités.

Monsieur l'Abbé *Domenique Teoli*, Romain, Professeur pour l'Hébreu.

l'Abbé *Jean-Battiste Gautier*, Romain, Professeur pour le Grec & les Humanités Grecques.

l'Abbé *Joseph-Louis Asseman*, de Syrie, Maronite, Professeur pour la Langue Syriaque & pour les Antiquités Chrétiennes.

l'Abbé *Thomas Eva* d'Alep, Professeur de Langue Arabique.

TA-

TABLE DES ARTICLES.

I. PREMIERES DECOUVERTES *de* l'Ancienne Ville *d'*HERCULANEUM, *second Extrait.* pag. 3
II. NOUVEAU VOYAGE *de* GUINE'E. 35
III. REMARQUES *sur la* Promesse *faite au* V. Commandement *du* Décalogue. 50
IV. ELE'MENS *des* Sciences principales. 68
V. MEMOIRES *concernant* la Reine CHRISTINE, 3me. & *dernier Extrait.* 97
VI. HISTOIRE *des* ARABES, la suite. 114
VII. NOUVEAU TRESOR *de* Droit &c. *Tom.* II. 127
VIII. HISTOIRE *de la* JAMAÏQUE. 141
IX. SERMONS *sur* divers sujets &c. IId. *Extrait.* 157
X. CONSULTATIONS *de* MEDECINE, &c. 182
XI. LETTRES Historiques *sur les* Jubilés &c. IId. *Extrait.* 190
XII. HISTOIRE *critique de* l'Ame *des* Bêtes. 208
XIII. ELOGE Historique *de feu* Mr. CRAMER. 225
XIV. NOUVELLES Académiques. 238

BIBLIOTHEQUE
RAISONNE'E
DES OUVRAGES
DES SAVANS
DE L'EUROPE,

Pour les Mois

D'AVRIL, MAI & JUIN,

1752.

TOME QUARANTE-HUIT.

Seconde Partie.

A AMSTERDAM,
Chez J. WETSTEIN.
MDCCLII.

BIBLIOTHEQUE
RAISONNE'E
DES OUVRAGES DES SAVANS
DE L'EUROPE,

Pour les Mois

d'Avril, Mai & Juin,

1752.

ARTICLE I.

An ESSAY *on* SPIRIT wherein the Doctrine of the Trinity is considered in the light of Nature and Reason &c.

C'est-à-dire :

ESSAI sur l'ESPRIT, *où l'on examine la Doctrine de la Trinité, selon les lumières de la Nature & de la Raison, & selon l'idée qu'en avoient les anciens* Hébreux; *& où on la compare avec la Doctrine de* l'ancien & du nouveau Testament. *Avec une Recherche des Sentimens des Pères de la Primitive Eglise; & de la Doctrine de la Trinité, telle que la professoient les* Egyptiens, *les* Pythagoriciens *& les* Platoniciens; *& des Remarques sur les Symboles d'*Athanase *&* de Nicée. Imprimé sur la Copie de Dublin, corrigé & augmenté

par l'Auteur, à Londres chez J. Noon & G. Woodfall. MDCCLI. 8. de 152. p. & 64. pour la Dédicace.

LE Dogme de la Trinité, tel qu'il a été établi par le fameux Concile de *Nicée*, & enſeigné depuis ce tems-là dans preſque toutes les Communions *Chrétiennes*, a toujours fait, & fait encore aujourd'hui de la peine à bien d'honnêtes-gens, par la difficulté qu'il y a à concevoir comment trois Perſonnes très-diſtinctes, qui paroiſſent avoir, en particulier dans l'ouvrage de la Redemption, des fonctions toutes différentes, & des intérêts oppoſés, ne ſont pourtant qu'une ſeule & individuelle Eſſence. Delà tant de diviſions & de ſchismes qui ont déchiré l'Egliſe; delà tant d'héréſies qui l'ont défigurée, en particulier celle d'*Arius*, que l'Auteur de cet Eſſai préſente dans un nouveau jour. Il n'eſt pas le premier qui ait propoſé ſes doutes au Public ſur le ſujet en queſtion, & qui ait tâché d'imaginer un ſyſtème qui fût du reſſort de la Raiſon. Mais ceux qui l'ont fait, ont preſque toujours au lieu de s'en repentir. L'Auteur (on dit que c'eſt l'Evêque de *Clogher*) ne l'ignoroit pas; auſſi a-t-il pris les précautions qu'il a cru néceſſaires pour n'être pas accuſé de donner du ſcandale, & de troubler la paix de l'Egliſe.

D'abord il a écrit ſon Livre dans un goût métaphyſique, qui le met hors de la portée du Vulgaire; enſuite il n'avoit fait imprimer de la première édition que le nombre d'exemplaires ſuffiſant pour en donner aux Evêques d'*Irlande*, & peut-être à quelques autres Théologiens du pre-

premier rang, dans l'espérance qu'ils en conféreroient ensemble, & qu'ils travailleroient de concert, ou à rétablir les choses dans l'état où il croit qu'elles devroient être, ou à le convaincre lui-même de son erreur; & ce n'a été qu'après avoir vu son Livre sans effet, qu'il a permis qu'on le rendît public par cette nouvelle édition. Enfin il débute par un Discours préliminaire en forme de Dédicace au Primat d'*Irlande*, où il allègue modestement les fortes raisons qui l'ont engagé d'écrire.

Disons-en quelque chose, pour mettre nos lecteurs en état de juger si elles sont suffisantes.

Les diverses Communions ont jugé à propos de dresser des Articles de la Foi dont elles font profession, & de la Discipline qu'elles observent dans le Culte: c'est un sage moyen pour conserver l'unité, & l'uniformité extérieure. Mais on y entre dans un trop grand détail, & l'on y propose, comme des objets de la Foi des Fidèles, quantité de choses abstraites, fort au-dessus de l'intelligence du Peuple, & sur lesquelles il est moralement impossible que deux personnes pensent de-même. L'Eglise *Anglicane* a ses Canons & ses Articles, dont elle exige la signature, surtout de la part des Candidats qui se présentent pour recevoir les Ordres Sacrés; & où l'on remarque le même défaut. Il est vrai que la plupart n'en regardent la signature que comme une simple formalité, desorte qu'ils les signent bien souvent sans les avoir lus. Mais il y en a quelques-uns, qui envisagent cette signature comme l'engagement le plus solemnel, & qui ne sont point sans inquiétude lorsqu'ils viennent à considérer sé-

rieusement toute l'étendue de cette obligation. Les quatre premiers Canons, par exemple, exigent du Candidat son entier & sincère *assentiment* & *consentement*, non seulement aux Articles de Foi, mais encore à *tout* ce qui est contenu dans le Livre des *Communes Prières*. Ce n'étoit pas l'intention du Législateur, puisque l'Arrêt du Parlement, qui ordonne la déclaration de cet assentiment, ne le requiert uniquement qu'*à l'égard de l'usage* des choses contenues dans ce Livre. Mais ces mots, si propres à tranquilliser les Consciences délicates, ont été retranchés, on ne sait comment, du Formulaire qui se lit dans les Eglises; desorte qu'aujourd'hui on fait une promesse qu'il n'est pas possible de tenir, vu qu'il entre dans cette promesse un grand nombre de propositions, auxquelles chacun, parmi les personnes qui pensent, donne une interprétation différente, & que personne n'est sûr d'entendre dans le sens des Compilateurs; voilà ce qui a engagé l'Auteur à mettre la main à la plume.

Le premier Formulaire dont on ait connoissance, fut dressé au Concile de *Nicée*, où la fameuse Dispute touchant la *Trinité* fut décidée en faveur de la *Consubstantialité*; mais si *Constantin* le fit signer aux Evêques, il leur laissa la liberté de donner au mot *consubstantiel* le sens qu'ils voudroient. Ainsi, quand *Eusèbe de Césarée* eut compris que, par ce mot, il pouvoit entendre que *le Fils n'étoit pas de la même substance que les Créatures faites par lui*, il signa, & bientôt après *Arius* en fit de-même. Mais dès que *Rome* eut usurpé ce pouvoir, elle commença à exiger une foi implicite à ses infaillibles décisions; & les

Recusans

Romains furent frappés d'anathème & condamnés au feu. Mais l'Eglise d'*Irlande* ne prétend point à l'infaillibilité; & si elle exige des signatures, ce n'est que pour maintenir l'ordre & la paix, bien loin d'approuver ces zélés imitateurs des Bigots de *Rome*, qui, entêtés de leurs idées d'Orthodoxie, traitent de *parjure*, ou du-moins d'*hypocrite*, quiconque ose s'en écarter.

Cependant il reste une difficulté à l'égard de ceux qui n'approuvent pas tous les Articles de la Religion établie, ni tout ce que la Liturgie contient; car il leur est naturel de souhaiter qu'on remédie aux erreurs qu'ils croyent y découvrir; & en même tems ils n'ignorent pas que ceux qui osent trouver à redire aux Canons, ou aux Articles de Foi, deviennent d'abord des Perturbateurs de l'Eglise, & sont traités de Schismatiques, ou d'Hérétiques, noms odieux dans l'esprit du Vulgaire. Il est bien difficile de réformer la Religion; mais si l'on considère l'état où étoit cette Nation durant le *Papisme*, on doit bénir Dieu du succès de la *Réformation*, puisqu'elle fut portée aussi loin que les circonstances pouvoient le permettre. Le *Christianisme* ne prit pas tout d'un coup la place du *Judaïsme*; *St. Paul* en observoit les cérémonies longtems après avoir prêché l'Evangile, & JESUS-CHRIST cachoit à ses Disciples des choses qu'*ils n'étoient pas en état de porter* (*a*). Quelqu'excellente que soit la Constitution de ces Royaumes, tant Civile qu'Ecclésiastique, elle peut encore se perfectionner; car si l'Eglise n'est pas plus infaillible que l'Etat, pourquoi

(*a*) Act. XVIII. 2. XXI. 24. Jean XVI. 12.

quoi ne pas corriger l'une aussi-bien que l'autre ?

La Religion *Chrétienne* porta le nom d'*Hérésie* jusqu'à *Constantin*, qui dans sa Lettre à *Chrestus*, Evêque de *Syracuse*, l'appelle l'*Hérésie catholique* (a). *Hérésie* est la même chose que *Secte* ou *Opinion* en général; mais chez les Auteurs Ecclésiastiques, c'est tout sentiment contraire à la Foi Orthodoxe. La Religion dominante d'un Pays est ce qui en constitue l'Orthodoxie, & l'on y appelle *hérétique* quiconque y professe une Religion différente. Delà vient que les *Chrétiens* furent d'abord appellés *hérétiques* en *Judée*, parce qu'ils avoient quitté le *Judaïsme*; & à *Rome*, parce qu'ils refusoient de s'y joindre aux *Payens*. Un hérétique peut donc avoir raison, & ce n'est point une fausse doctrine qui le caractérise. A-la-vérité, si ceux dont il diffère étoient infaillibles, comme les Apôtres, il s'ensuivroit qu'il seroit dans l'erreur; & alors, si après les avis nécessaires il ne se repentoit pas, il faudroit l'excommunier, de peur que d'autres ne suivissent son exemple. Ainsi *St. Paul* conseille à *Tite* de rejetter un hérétique qui persiste dans son hérésie, après avoir été averti plus d'une fois d'y renoncer. Il paroît delà, que l'hérésie est moins une erreur du jugement que de la volonté; car on doit instruire celui qui se trompe, faute de juger bien des choses; mais on avertit celui qui est dans une erreur volontaire; & s'il ne se soumet pas à des avis réitérés, on doit le rejetter, c'est-à-dire l'exclure de la communion visible de l'Eglise, & des avantages qui peuvent

y

(a) Τὸν αἱρέσεως τῆς καθολικῆς. Euseb. Hist. Eccl. l. 10, c. 5.

y être attachés ; droit qui appartient au Gouvernement à qui ſes Loix fondamentales tiennent lieu d'infaillibilité.

Mais puiſque c'eſt moins l'erreur qui caractériſe l'Hérétique, que la profeſſion d'un ſentiment différent de celui de la multitude, d'où peut venir l'idée odieuſe qu'on attache à ce mot, ſi ce n'eſt d'un amour-propre outré, qui nous fait chérir nos opinions, & haïr ceux qui les contrediſent ? Car on ne voit pas pourquoi les hommes ſe déplairoient les uns aux autres, plutôt à cauſe de la différence d'opinion, que parce qu'ils ne ſont pas de la même taille, ou qu'ils n'ont pas la même phiſionomie. Et cependant on les a vus, de tout tems, & dans tous les Pays, porter l'animoſité aux derniers excès pour des opinions purement ſpéculatives. S'il s'agiſſoit de l'intérêt, il n'y auroit rien d'extraordinaire, comme quand *Demetrius* d'*Ephèſe* (*a*) ſouleva le peuple contre *St. Paul*. Mais il n'eſt pas auſſi aiſé de dire, pourquoi les hommes en haïſſent d'autres pour des ſentimens différens, qui ne les intéreſſent qu'autant que chacun doit contribuer de ſon mieux au bonheur de ſon prochain ; mais alors on doit y travailler par les voyes de la douceur, & jamais autrement. Qu'un homme ſoit *Juif*, *Turc*, ou *Payen*, je ne dois pas avoir plus d'averſion pour lui à cauſe de ſa Religion, que parce que nous ne ſommes pas nés ſous le même climat, & que nous ne parlons pas la même langue. Combien de *Chrétiens* qui ſeroient *Mahométans*, s'ils étoient nés en *Turquie* ? Et combien de *Mahométans* ne ſeroient pas *Chrétiens*, s'ils euſſent reçu le jour & l'édu-

(*a*) Act. XIX. 24.

l'éducation parmi nous ? Celui que la Providence a fait naître dans la vraie Religion, & qu'il a doué de grands talens, en doit bénir le Créateur, mais il ne doit pas en prendre occasion de haïr ceux qui n'ont pas reçu les mêmes avantages. Et si le contraire arrive, c'est un effet de l'orgueil, qui ne nous permet pas de nous contenter du témoignage de notre conscience, & qui nous pousse à vouloir nous attirer des Admirateurs & des Sectateurs.

L'Hérésie consiste, selon *Athanase*, à suivre par préférence, son propre sentiment, & à le faire recevoir à d'autres (*a*). Que doit donc faire un membre de l'Eglise établie, s'il croit y découvrir des erreurs dans la Doctrine & dans la Discipline ? Faut-il qu'il garde le silence, crainte de troubler la paix, & d'être traité d'hérétique ou de schismatique ? Ou faut-il qu'il se retire de cette Eglise, pour faire secte à part ? Dans le premier cas, la vérité seroit bientôt bannie de la Terre ; l'erreur se présente toujours sous des dehors séduisans ; & si la vérité ne travailloit pas quelquefois à sa propre défense, l'erreur envahiroit le Monde entier. Et pour ce qui est du second, comme il n'y a point de Constitution Civile ou Ecclésiastique exempte d'erreurs sur la Terre, il sera réduit à vivre seul jusqu'à ce qu'il entre dans la société des Anges. Il doit donc en prenant un juste milieu, se conduire à l'égard du spirituel comme il feroit à l'égard du temporel, c'est-à-dire faire ses remontrances aux Législateurs, sans abandonner la Constitution, quand même

(*a*) Πόθεν λέγονται Αἱρέσεις; Ἀπὸ τῦ αἱρεῖσθαι τὶ ἴδιον καὶ κατὰ ἐξακολουθεῖν. *Unde dicitur Hæresis ? Ab eligendo & prosequendo sententiam suam propriam.*

même on ne feroit pas ce qu'il déſire. Qu'on ne dîſe pas que de pareilles démarches mettent la Religion en danger, puiſque l'Egliſe ne ſuccombera jamais aux efforts de l'Enfer; qu'il n'eſt pas toujours tems de dire la vérité, puiſqu'il ſuffit de la dire avec prudence. Quelles circonſtances plus favorables doit-on attendre pour dire ce que l'on penſe? Si l'on ſe tait aujourd'hui, comment juſtifier les plaintes des *Proteſtans* contre la *Tranſſubſtantiation*, & les autres impiétés de l'Egliſe *Romaine*, puiſqu'on ſe ſervoit alors des mêmes raiſonnemens? Qu'on agiſſe donc avec prudence, mais qu'on agiſſe, & qu'on purge d'erreur nos Symboles & nos Formulaires.

Cette Réformation ne ſe peut faire ſans le concours du Gouvernement Civil, dont il eſt à ſouhaiter que l'Egliſe ne ſoit jamais indépendante; mais les Eccléſiaſtiques ont la voye de la repréſentation. D'ailleurs il ne paroît pas dans l'Hiſtoire, qu'ils ayent jamais procuré de Réformation conſidérable dans la Religion, parce que le gros du Clergé, qui eſt toujours le moins éclairé, eſt auſſi le plus entêté des vieilles opinions. Il faut donc que la Réforme ſe faſſe par quelques Eccléſiaſtiques diſtingués, ſoutenus des perſonnes les plus conſidérables & les plus ſages d'entre les Laïques. Je ſupprime les complimens que l'Auteur fait ici au Primat, & quelques autres articles peu importans, pour paſſer au Livre même, dont je donnerai le précis, avec quelques remarques de ma façon.

On peut dire avec *Spinoſa*, dans un ſens vague, qu'il n'y a point d'autre Subſtance que Dieu, dans la Nature; delà vient qu'il s'appelle *celui qui*

qui eſt (*a*). En effet il n'y a point de proportion entre Dieu & les Etres qu'il a créés, ils ne ſont rien en comparaiſon de lui. Mais dans un ſens rigoureux & philoſophique, il y a autre choſe que Dieu dans la Nature. Nous en ſommes convaincus par le ſentiment intime que nous avons de notre propre exiſtence ; & ce ſentiment nous conduit à l'idée d'une première Cauſe, qui eſt unique, parce que deux premières Cauſes ſont une contradiction dans les termes. D'où il ſuit, que tout ce qui exiſte outre cette première Cauſe, ſoit *engendré*, *émané*, *créé* ou *produit*, doit ſon exiſtence à la volonté & à la puiſſance de cette première Cauſe.

Nous ſommes tout de même convaincus par ſentiment, que nous ſommes compoſés de deux ſubſtances, le Corps & l'Eſprit, que nous ne connoiſſons que par leurs propriétés, leſquelles étant tout oppoſées, nous en concluons qu'il y a la même différence entre leurs natures ; & comme la Matière nous paroît incapable d'action, nous jugeons que tout mouvement eſt cauſé par l'Eſprit : mais nous ne ſaurions expliquer comment deux choſes ſi différentes peuvent influer l'une ſur l'autre. Il ne nous paroît rien de merveilleux, par exemple, dans la chute d'une pierre, parce que rien n'eſt plus commun ; mais pour peu qu'on y faſſe réflexion, on voit que c'eſt quelqu'Eſprit qui règle la détermination & l'intervalle de ce mouvement. C'eſt auſſi l'Eſprit qui produit la réſiſtance de la matière, qui com-

(*a*) Exod. III. 14. Les LXX. ont rendu ce paſſage par, ἐγώ εἰμι ὁ ὤν. c'eſt probablement delà que *Platon* a emprunté l'idée qu'il donne du nom de Dieu, dans ſon *Timée*.

comme telle n'a aucun pouvoir actif : elle peut, par sa propre inertie demeurer en repos ; mais si elle n'étoit pas retenue par une puissance active, une montagne céderoit à l'effort d'un enfant. C'est la force attractive de l'Esprit qui en constitue la résistance, ou la gravité ; & cette force, proportionnée aux masses, fait toute la différence du poids des Corps. Et comme il n'y a rien qui puisse agir où il n'est pas, il suit delà que la gravitation n'opère pas à proportion de la superficie des Corps, mais en raison de la quantité de matière ; parce que la plus petite partie de matière attractive est dirigée dans ses mouvemens, par un Esprit qui y est uni, & qui a reçu du Créateur l'intelligence nécessaire pour s'acquiter de ces fonctions, & contribuer de sa part à maintenir l'œconomie de l'Univers. Toute la Nature est donc en vie, & l'Univers est plein d'Esprits, créés avec diverses propriétés, selon leur emploi.

Tous ces Agens ne sont doués ni de liberté, ni de volonté ; ce qu'ils doivent faire, ils le font régulièrement & constamment. Mais si le Créateur leur accorde ces deux facultés, il faut qu'il les rende en même tems susceptibles de peine & de plaisir, seuls principes de la détermination de la volonté. Le sentiment ou la crainte de la douleur nous excite à de nouveaux mouvemens pour nous en délivrer, & nous procurer du plaisir : d'où il paroît que le *mal* tire son origine de la bonté de Dieu, en qui il sera enfin absorbé, quand la douleur ne sera plus. Et comme la peine & le plaisir peuvent le produire mutuellement, il arrive que des Agens libres, trompés par leurs passions,

sous, ou par leur ignorance, peuvent choisir le mal sous les apparences du bien. C'est en cela que consiste la liberté de l'Homme; non pas à pouvoir choisir le mal, mais à pouvoir choisir un bien entre plusieurs autres, réel ou apparent.

„ Et la différence qu'il y a entre la liberté de „ Dieu & celle de l'Homme, c'est que comme les hommes, sujets à se tromper, peuvent „ choisir un bien apparent au-lieu d'un bien „ réel, ils sont libres par ce moyen, c'est-à-„ dire parce qu'ils sont sujets à se tromper, de „ choisir le mal au-lieu du bien: au-lieu que Dieu „ qui ne peut être trompé, est seulement libre „ de choisir, parmi une infinité de biens réels, „ celui que sa volonté & sa sagesse préferent. „ Enfin la vertu, la sagesse & la prudence dans „ l'homme, ne sont que les noms des diverses „ facultés qui lui ont été données, & des diverses „ ses méthodes dont il se sert pour éviter le mal „ & parvenir au bonheur. D'où il suit aussi, „ qu'on peut regarder l'amour-propre comme „ le principe de toute action libre, & comme „ le fondement de toute la *Morale*".

L'Auteur réduit à deux les moyens par où nous acquérons les idées, la sensation & la réflexion, & il fait consister dans cette dernière faculté la différence qu'il y a entre l'ame de l'Homme & celle de la Brute. Il lui paroît difficile de déterminer s'il y en a du tout entre les Esprits de la même espèce; & selon lui tous les Esprits en général pourroient bien ne différer que par les divers organes auxquels ils sont unis; il est bien que l'Esprit qui fait l'orage & les tempêtes, peut, étant uni à d'autres organes, penser rai-

raisonner, aimer, haïr, & devenir un foudre de guerre.

Outre ceux qui appartiennent à notre Globe, il eſt certain que toute l'étendue eſt pleine d'Eſprits, qui ont reçu divers degrés d'activité & de puiſſance, depuis le plus bas juſqu'au plus haut degré de perfection, que des Etres créés puiſſent recevoir. Quoique ce degré de perfection ſoit au-deſſus de notre intelligence, il eſt pourtant certain qu'il eſt limité en tout autre Etre que Dieu, & que Dieu n'a pas la puiſſance de créer ou de produire un Etre qui ſoit indépendant de lui, & tout-puiſſant comme lui. Ce n'eſt pas qu'il ne puiſſe communiquer à ſes créatures une très-grande portion de ſes attributs, & donner à une créature d'un ordre ſupérieur la puiſſance de créer un Monde; mais cette puiſſance doit avoir des bornes, & être ſubordonnée à l'Etre ſuprême.

Comme Dieu eſt éternel & toujours agiſſant, il peut avoir créé, depuis ſi longtems, des Etres doués d'intelligence, qu'on ne peut déſigner leur durée que par l'éternité. Car c'eſt une ſuppoſition indigne d'un Philoſophe, & qui répugne à l'éternité de Dieu, de dire que dans l'étendue immenſe il n'y a point d'autres Eſprits que ceux qui ont rélation à cette petite maſſe de terre & d'eau que nous habitons, & qu'avant notre Monde Dieu n'en avoit point créé d'autre. Ces Intelligences peuvent ſe connoître réciproquement; les ſupérieures connoiſſent certainement les inférieures, mais il n'en eſt pas de-même de celles-ci à l'égard des autres, faute d'organes aſſez délicats: nous pouvons donc être environnés

nés d'une foule d'Esprits sans le savoir, à-moins qu'ils ne prennent des formes susceptibles de nos sens.

Hésiode & *Platon* (*a*) parlent d'Esprits employés par les Dieux au gouvernement du Monde. Ils avoient emprunté cette doctrine des *Juifs* (*b*), qui croyoient que Dieu avoit établi des Anges pour présider aux différens Etats; mais qu'*Israel* étoit *la portion* & *l'héritage de l'Eternel*. Par *Eternel*, ils entendoient un *Etre* aux soins duquel l'Etre suprême les avoit confiés (*c*). *St. Paul* dit *que Dieu a assujetti le monde aux Anges* (*d*); & *St. Jude*, qu'ils ont été condamnés pour ne s'être pas acquité fidèlement des divers emplois (gouvernemens) qui leur avoient été donnés (*e*). Il n'est pas si aisé de fixer le sentiment des *Juifs* depuis le Messie. Ce qu'on en sait de plus précis, se trouve dans un passage d'*Eusèbe* Evêque de *Césarée*, qui vivoit parmi eux. Le passage est trop long pour être copié, mais voici à quoi il se réduit: c'est que tous les Théologiens *Hébreux*, croyoient un Dieu suprême, tout-puissant, éternel: ensuite ils rendoient un culte religieux au *Chef* engendré du Père, & son premier né, qu'ils appelloient aussi le *Logos*, *l'image* & la *sagesse de Dieu*, le *Prince des armées du Seigneur*, & l'*Ange de son Conseil*: enfin, ils adoroient une troisième Puis-

(*a*) Plato de Legibus L. IV.
(*b*) Vid. Euseb. Præp. Evang. p. 103.
(*c*) Deut. XXXII. 8, 9. conf. 1 Cor. X. 16.
(*d*) Hébr. II. 5.
(*e*) 2. Pier. II. 4. Ce sens se découvre à l'aide d'un ingénieux commentaire de l'Auteur.

Puiſſance, qu'ils appelloient le St. ESPRIT, qui les illuminoit & les inſpiroit (*a*). *Euſèbe* dit ailleurs, que les *Juifs* faiſoient une ſeconde Eſſence du *Logos*, qui étoit engendré de la première Cauſe (*b*). Enfin il cite un endroit de *Philon*, où il appelle le *Logos* le *ſecond Dieu*, à l'image de qui l'homme avoit été créé (*c*); *le fils premier-né de Dieu*, à qui Dieu a commis le ſoin de toutes choſes, *comme un grand Roi députe un Miniſtre pour agir ſous lui* (*d*); & l'inſpecteur d'*Iſrael* (*e*).

Si l'on conſulte l'Ancien Teſtament, on verra que les *Juifs* y avoient puiſé cette Doctrine, touchant les Anges & les différens noms donnés par *Philon* à cette ſeconde Eſſence de *Logos*. Il faut lire en *Daniel* ce qu'il dit des Anges *Gabriel* & *Michel*, dont le premier lui déclare les choſes à-venir, & le ſecond eſt appellé le *premier Prince*, qui protège les enfans d'*Iſraël* (*f*). Dans un paſſage du Cantique de *Moyſe*, rendu ſelon la Verſion des LXX. il eſt dit que le *Très-haut a établi les bornes des Nations ſelon le nombre des Anges*, & *que la portion du Seigneur eſt ſon peuple Jacob*, & *Iſraël ſon héritage*. Sur quoi *Euſèbe* remarque que le *Très-haut* c'eſt Dieu le Père; Le *Seigneur*, c'eſt le *Logos*, le Roi & le Gouverneur de toutes choſes, à qui le Père donne en partage le gouvernement d'*Iſraël* (*g*). Cet Ange, ce *Logos* eſt auſſi appellé *Dieu*

(*a*) Euſeb. Præp. Evang. l. 7. c. 15.
(*b*) Ib. c. 12. (*c*) Ib. c. 13.
(*d*) Ὅτα τὰς μεγάλα βασιλεὺς ἀρχὰς διαθήκηται.
(*e*) Ὁ ὁρῶν Ἰσραὴλ.
(*f*) Dan. VIII. 18. IX. 21. X. 13, 20, 21. XII. 1.
(*g*) Euſeb. Dem. Evang. l. 4. c. 7.

Dieu en plusieurs endroits ; par exemple, *Hoſée* parlant par l'autorité du grand JEHOVA dit : *Je ferai miſéricorde à la maiſon de Juda, & je les délivrerai par l'Eternel leur Dieu, ou par* JEHOVA (*a*). L'Auteur ſuit la même méthode touchant une troiſième Perſonne, qu'il appelle le St. ESPRIT. Ces deux Anges ſont, ſelon lui, *Michel* & *Gabriel* (*b*), les mêmes qui ont parlé aux hommes, en pluſieurs occaſions, à *Abraham*, à *Lot*, &c. C'eſt *Michel* ou le *Logos* qui a délivré les *Iſraélites* de la ſervitude d'*Egypte*, tué les premiers-nés, donné la loi ſur le *Sinaï* &c. C'eſt *Gabriel* qui inſpira *Moyſe* & les Prophètes, & qui parla par leur bouche. Ces deux Etres ſont appellés *éternels*, parce qu'ils ont reçu l'exiſtence avant le Monde, avant lequel il n'y avoit point de moyens pour meſurer le tems ; & ils ont droit à l'adoration & aux hommages des Mortels, non de leur propre nature, mais à cauſe de l'autorité qu'ils ont reçue.

Voilà, ſelon mon Auteur, la Doctrine de la Trinité, telle qu'elle eſt contenue dans le Vieux Teſtament. Il prétend prouver enſuite, qu'elle s'accorde parfaitement avec le Nouveau, auſſi-bien qu'avec la Raiſon ; car il eſt très-raiſonnable de ſuppoſer que l'Etre ſuprême ait jugé à propos de gouverner l'Univers, par le moyen d'Etres ſubalternes à qui il en a commis le ſoin, pour leur donner l'occaſion d'exercer les diverſes facultés dont il les a revêtus. Ouvrez le

N.

(*a*) Oſée I. 7.

(*b*) Le premier ſignifie *image de Dieu*, l'autre *la force* ou *la puiſſance de Dieu*.

N. T. vous y verrez que, *quoiqu'il y en ait plusieurs qui ſont appellés Dieux, puiſqu'en effet il y a pluſieurs Dieux & pluſieurs Seigneurs, nous n'avons pourtant qu'un ſeul Dieu, qui eſt le Père, de qui ſont toutes choſes, & nous en lui, & un ſeul Seigneur, qui eſt Jéſus-Chriſt, par lequel ſont toutes choſes & nous par lui* (*a*). C'eſt à-dire qu'il n'y a qu'un Dieu ſuprême, à l'égard duquel JESUS-CHRIST eſt ſimplement Seigneur, & non pas Dieu: Le Père *lui ayant donné un nom qui eſt au-deſſus de tous les noms, afin que toute langue confeſſe que Jéſus-Chriſt eſt le Seigneur à la gloire de Dieu le Père* (*b*), *qui eſt le ſeul Prince, le Roi des Rois, & le Seigneur des Seigneurs; le ſeul immortel, qui habite une lumière inacceſſible, que* nul homme n'a vu ni ne peut voir (*c*); *car perſonne ne vit jamais Dieu*: (*d*) donc ce *ſeul unique & inviſible Dieu* ne ſauroit être le même, que ce *Dieu qui a été manifeſté en chair* (*e*).

Il paroît delà, continue notre Auteur, que les Apôtres ont fait une diſtinction entre la divinité du Père & celle du Fils, & que quoique le titre de *Dieu* ſoit donné à ce dernier, il n'y a, à parler exactement, que Dieu le Père à qui cette appellation convienne; c'eſt pourquoi le Symbole de *Nicée* commence, comme tous les anciens Symboles, par ces mots: *Je crois en Dieu le Père tout-puiſſant* &c. Dans ce ſens, le Fils même l'appelle *le ſeul vrai Dieu* (*f*). Ce titre

(*a*) Col. I. 16. (*b*) Phil. II. 9. 11.
(*c*) Jean I. 18. VI. 46. 1. Tim. VI. 15. 16.
(*d*) 1. Jean IV. 12.
(*e*) 1. Tim. III. 16. conf. Exod. XXXIII. 20, 23.
(*f*) Jean XVII. 3.

titre de DIEU ne ſert donc à l'égard des autres Etres à qui il eſt donné, qu'à déſigner quelque pouvoir divin, dont Dieu le Père les a revêtus. *Jehova* dit *à Moyſe* en l'envoyant à *Pharaon*: *Tu lui ſeras pour Dieu* (*a*), *Voici je t'ai établi pour être Dieu à Pharaon* (*b*). Ainſi quand *toute puiſſance a été donnée au fils, dans le Ciel & ſur la Terre*, il a été fait Dieu, à l'égard des Etres qui habitent ce Ciel & cette Terre, & non à l'égard de celui qui lui a communiqué cette puiſſance, puiſqu'il lui demeurera aſſujetti dans ſon plus haut degré de gloire (*c*).

Dans ce ſyſtème il n'eſt pas étonnant que les Apôtres ayent fait paſſer à JESUS-CHRIST tous les titres de *Parole*, de *Sageſſe*, d'*Image de Dieu* &c. donnés par les *Juifs* à la ſeconde Eſſence, puiſqu'ils étoient *Juifs* eux-mêmes. *St. Paul* l'appelle l'*image du Dieu inviſible*; c'eſt-à-dire, l'image viſible, ou le *député* du Dieu inviſible, ſelon le ſens du mot *image* (*d*). Le titre de DIEU que les *Juifs* attribuoient à leur *Logos*, lui eſt donné en pluſieurs paſſages du N. T. mais il y en a auſſi un grand nombre d'autres qui font ſentir expreſſément la ſupériorité de Dieu le Père ſur le Fils. *Dieu a fait Seigneur & Chriſt, ce Jéſus que vous avez crucifié* (*e*). *O Dieu, ton Dieu t'a oint* &c (*f*). Et JESUS-CHRIST prêt de mourir, non ſeulement *offrit* au Père *des prières & des ſuplications, comme à celui qui le pouvoit ſauver de la mort* (*g*), mais

(*a*) Exod. IV. 16. (*b*) Ib. VII. 1. (*c*) 1. Cor. XV. 27. 28.
(*d*) Col. I. 15. Baſil. de Spir. Sanct. c. 18.
(*e*) Act. II. 36. (*f*) Hebr. I. 8. (*g*) Ib. V. 7.

mais encore il s'écria à haute voix, *mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné* (*a*)? Après sa résurrection il dit: *je monte à mon Père & à votre Père, à mon Dieu & à votre Dieu* (*b*). Durant le cours de son Ministère, il déclare que le *Père est plus grand* que lui (*c*), qu'il on a reçu des ordres & qu'il les accomplit (*d*). *St. Paul* dit, que *le Chef de Christ c'est Dieu* (*e*); *il a donné au Fils d'avoir la vie en lui-même, & il lui a donné le pouvoir de juger, parce qu'il est fils de l'homme* (*f*), c'est-à-dire, par voye de récompense, à cause de son incarnation. Ainsi après avoir accompli la rédemption, *il a été couronné de gloire & d'honneur* (*g*); & au-lieu que sa domination étoit bornée auparavant au Peuple d'*Israël*, elle a été étendue sur toutes les nations de la Terre (*h*). Delà vient que le St. ESPRIT, qui n'illuminoit autrefois que les Prophètes des *Juifs*, a été communiqué par JESUS-CHRIST à tous les Croyans de quelque nation qu'ils soient.

Or *St. Jean* donne à cet Esprit le nom d'*Ange*; il dit que Dieu lui a révélé ces choses *par son Ange* (*i*); & ensuite il dit que c'est l'Esprit qui parle (*k*). Il faut encore remarquer, que quoiqu'il soit dit que la Vierge *avoit conçu du St. Esprit*, cependant le messager qui lui est envoyé se nomme *Gabriel*, qui, sous l'ancienne Oecono-

(*a*) Matt. XXVII. 46. (*b*) Jean XX. 17.
(*c*) Jean XIV. 28. X. 29. (*d*) Ib. IX. 4. XII. 49 &c.
(*e*) 1. Cor. XI. 3.
(*f*) Jean V. 26. 27. (*g*) Hebr. II. 9.
(*h*) Jean XVII. 2. Act. XVII. 26. Dan. VII. 14.
(*i*) Apoc. I. 1. (*k*) Ib. II. 7, 11, 17, 19.

nomie, avoit été envoyé à *Daniel*, pour l'inſtruire. Et il paroît du récit qu'en fait *St. Matthieu*, „ que l'Eſprit préexiſtant du *Logos*, étant, par la „ toute-puiſſance & la volonté de Dieu, introduit, par le miniſtère du ST. ESPRIT, dans „ le ſein de la Vierge, elle conçut & enfanta „ JESUS; ainſi le *Logos* uni à la nature humaine fut incarné & fait homme". Et pendant ſon ſéjour ſur la Terre, il fut continuellement ſous la conduite du ST. ESPRIT (*a*); il ne paroît même nulle part, que JESUS-CHRIST ait eu aucun pouvoir ſur le ST. ESPRIT avant ſon aſcenſion; au-contraire, *St. Jean* dit que *le St. Eſprit n'avoit pas été donné, parce que Jéſus-Chriſt n'étoit pas encore glorifié* (*b*).

L'Auteur conclut de ce qu'il a dit, „ qu'il „ n'y a qu'un ſeul Dieu ſuprême, qui peut avoir „ créé une ſuite infinie d'Eſprits ſubordonnés „ les uns aux autres; quelques-uns desquels, par „ une autorité reçue du Dieu Suprême, peuvent „ agir en qualité de *Dieux*, à l'égard des Etres „ inférieurs commis à leur charge". Il lui paroît auſſi, tant des ſentimens des *Juifs*, que par le V. & le N. Teſtament, que c'eſt-là la méthode que Dieu a ſuivie dans le gouvernement de l'Univers; en ſe réſervant cependant l'attribut incommunicable de *Suprême*, dont il eſt contradictoire qu'il veuille, ou qu'il puiſſe ſe dévêtir.

Il ſoutient enſuite, que les Pères des trois premiers ſiècles ont été du même ſentiment; il pourroit citer *Juſtin Martyr*, *Athenagoras*, *Tatien*,

(*a*) Matt. IV. 1. Luc IV. 13. 14. Matt. XII. 8. &c.
(*b*) Jean VII. 39.

tien, *Irenée*, l'*Auteur des Reconnoissances*, *Tertullien*, *Clément* d'*Alexandrie*, *Lactance*, & plusieurs autres; mais il se contente d'en appeller à l'aveu de trois des plus fameux Théologiens d'*Angleterre*, dont deux étoient *consubstantialistes*, qui déclarent, que si les Pères soutenoient l'éternité & la divinité du Fils, ils étoient fort éloignés de soutenir à son égard une *coëgalité* avec le Père, excluant toute *dépendance*, *subordination*, & *infériorité* (*a*). Ce n'est pas qu'on regarde les Pères comme infaillibles, mais du-moins leur témoignage fait voir quel étoit le sentiment de l'Eglise de leur tems. Il est vrai que les Pères qui sortoient presque tous de l'Ecole de *Platon*, ont été accusés d'avoir introduit la doctrine de ce Philosophe dans le *Christianisme*, & de l'avoir corrompu; mais il est certain au-contraire, que la conformité de la doctrine des *Platoniciens* avec celle des *Chrétiens* sur la Trinité, faisoit que les premiers embrassoient volontiers l'Evangile; autrement ils ne se seroient pas si aisément convertis.

Les *Payens* croyoient une Trinité. On trouve dans *Jamblique*, ce qu'étoit celle des *Egyptiens* (*b*); le passage, tout obscur qu'il est, sert à expliquer ce que dit *Simplicius* sur la Trinité des *Pithagoriciens*. L'Auteur fait voir qu'ils étoient à peu près d'accord avec les *Platoniciens*. *Platon* n'avoit parlé que par énigmes, mais ses Disciples moins timides réduisirent son système en for-

(*a*) *Chillingworth*, dans sa vie, par *Desmaizeaux* p. 51. L'Evêque *Bull* in suâ Def. Fid. Nic. Sect. XI. c. 9. § 22. Et *Cudworth*, Système intellectuel Liv. I. c. 4. p. 585.

(*b*) Au com. de la VIII. Sect. Simp. in Phys Arist. fol. 50.

forme : voici ce que dit un des plus ſavans d'entr'eux : *Uſque ad très Hypoſtaſes*, dicit Plato, *Dei progredi Eſſentiam ; & eſſe quidem dicit Deum ſummum bonum ; poſt illum autem ſecundum Conditorem ; tertium autem mundi animam* (*a*). Selon les *Pythagoriciens*, il y avoit, *le premier unique, au-deſſus de l'Etre & de toute exiſtence : Le ſecond unique auſſi, qui eſt l'exiſtence même & l'intelligence, & s'apelle idée* : Et le troiſième, qu'ils appellent *animal* (*b*). Ils s'accordoient auſſi à l'égard des fonctions de ces trois Dieux ; le premier étoit au-deſſus de tout, le ſecond communiquoit l'exiſtence aux autres Etres, & étoit l'architecte de l'Univers ; le troiſième, qui participoit des deux autres, étoit l'ame qui animoit & vivifioit le Monde. Cette doctrine étoit ſi approchante de celle des *Chrétiens*, que *Clément d'Alexandrie*, qui reconnoiſſoit une ſubordination dans les perſonnes de la Trinité, parlant d'un paſſage de *Platon*, dit : *Je ne l'entends point autrement que de la ſainte Trinité ; le troiſième étant le St. Eſprit, & le ſecond le Fils par qui tout a été fait, ſelon la volonté du Père* (*c*). Mais *Cyrille d'Alexandrie*, qui étoit *conſubſtantialiſte*, dit en parlant de la Philoſophie *Platonicienne*, „ que la Trinité de *Platon* auroit été „ parfaitement d'accord avec la *Chrétienne*, s'il „ avoit ſu accommoder la juſte idée de *conſubſtantialité* avec ſes trois hypoſtaſes, deſorte „ qu'il

(*a*) Porphyr. dans St. Cyril. cont. Julien B. VIII.
(*b*) Simpl. l. c.
(*c*) Clem. Alex. ſtrom. l. 5. p. 710. edit. Pot.

„ qu'il n'y eût eu qu'une essence spécifique de
„ la Divinité, qu'on n'eût distinguée par aucu-
„ ne diversité naturelle, & qu'ainsi une Hypo-
„ stase n'eût pas été inférieure ou subordonnée
„ à l'autre " (*a*).

Au-reste la doctrine des *Hypostases* n'étoit point celle du Concile de *Nicée*, mais des *Ariens*, aussi-bien que des *Platoniciens*. Il est vrai que les *Consubstantialistes* l'adoptèrent dans la suite, & l'insérèrent dans le Symbole qui porte le nom d'*Athanase*, mais qui ne peut être de lui, puisqu'il soutenoit, avec le reste des Pères de *Nicée*, qu'il n'y avoit dans la Trinité qu'une *Hypostase* aussi-bien qu'une *Ousia*, puisque, selon eux, ces deux mots signifioient la même chose; en quoi ils avoient raison, puisque l'un signifie un *Etre* ou *Existence*, & l'autre une *Subsistance* ou *Substance*; desorte que dire qu'il y a dans la Trinité une *Ousia* & trois *Hypostases*, c'est dire qu'il y a *une Substance* & *trois Substances*; ce qui est une contradiction dans les termes. C'est ce que l'Auteur continue à prouver, en comparant les Symboles d'*Athanase* & de *Nicée*, dont l'un damne ceux qui ne croiront pas trois hypostases dans la Trinité, & l'autre ceux qui y en supposeront plus d'une. Il observe encore que le Dogme de la Génération éternelle reçu aujourd'hui, ne s'accorde point avec ce que le Symbole de *Nicée* dit touchant la génération du Fils. Il continue à tirer quelques conséquences absurdes de la Trinité, telle qu'elle est exposée dans ces Symboles; & comme telle il la met

(*a*) Cyril. cont. Jul. l. 8.

met avec la Transſubstantiation de l'Egliſe *Romaine*, & la croit ſortie de la même fabrique. Il reconnoît enfin que la Trinité eſt révélée dans l'Ecriture, mais il voudroit qu'on s'en tînt aux ſimples expreſſions du texte (*a*). Il s'agiroit à-préſent de donner les remarques que j'ai promiſes, mais elles groſſiroient trop cet Extrait; & elles viendront plus à propos, lorſque nous rendrons compte des réponſes qui paroiſſent, ou qui paroîtront dans la ſuite, & qui, ſelon leur ſolidité, ſeront ſuivies ou d'une retractation, ou d'une réplique ſelon la promeſſe de l'Auteur.

ARTICLE II.

REFLEXIONS CRITIQUES *ſur divers Sujets*. Vol. 8. de 340. pages, ſans la Préface. *Londres*, chez *Prevôt & Compagnie*. 1751.

L'Auteur de cet Ouvrage, tout hardi qu'il eſt, n'a pourtant pas oſé ſe nommer; & il a fort bien fait. C'en étoit fait & de ſa réputation, & peut-être de ſa liberté, s'il eût paru à viſage découvert. St. *Paul* a dit: *les choſes inviſibles de Dieu apparoiſſent par la création du Monde, conſidérant ſa Sapience éternelle, & ſa Divinité par ſes œuvres*. Voilà le grand argument de l'Apôtre pour prouver l'exiſtence d'un Dieu. *Vous voyez de l'ordre dans ce Monde*, diſoit Platon: *donc il y un Eſprit ſouverainement intelligent: donc il y a un Dieu*. *Newton*, le grand *Newton*, n'apportoit point d'autre preuve de l'exiſtence d'un

(*a*) Matt. XXVIII. 19.

d'un Etre Suprême. Et tous nos Prédicateurs prouvent-ils autrement cette vérité ? Leur Théologie sur cet article est toute physique ; c'est celle de *Derham*.

Erreur que cela, dit notre Anonyme. *Cet argument si vanté doit être regardé non pas comme une preuve, mais comme une simple confirmation, qui suppose les autres argumens.* Lui-même avoit été longtems dans la prévention commune en faveur de cette preuve ; elle lui avoit paru & la plus frappante de toutes & la plus sensible, aussi-bien que la plus commode & la plus populaire. A force de chercher, de raisonner, il a trouvé enfin qu'il s'étoit trompé, & il a changé d'avis. Il n'écoute que sa raison, il la respecte plus que l'opinion & l'autorité des Hommes. „ En „ considérant de près cette preuve, dit-il, j'ai „ cru y voir clairement les inconvéniens que „ je remarque. Et ce que j'avois observé là-dessus, je me suis cru en plein droit de le publier. „ Je n'ai point pensé, que parce que cette preuve porte le nom de *Preuve de l'Existence de* „ *Dieu*, & que nombre de gens le lui donnent, „ elle en dût être plus sacrée, ni qu'elle dût être „ au-dessus de l'examen & de la critique. Il y a „ longtems qu'on est revenu du préjugé absurde, qui vouloit que le respect pour une certaine Vérité s'étendît à toutes les preuves communes dont on se servoit pour l'établir ; qu'on „ passât toutes ces preuves, bonnes ou mauvaises, en faveur de la cause qu'elles appuyoient, „ & qu'on les reçût toutes sans distinction, „ comme on les trouve dans les lieux communs.

Voilà un Athée, diront d'abord les faux *Zélés*,

lés. Mais qu'on ſe garde bien de porter ce jugement. L'Auteur n'eſt rien moins que cela, & il y auroit de l'injuſtice à l'en accuſer. Il n'enſeigne ni l'Athéiſme, ni l'Irreligion. Il croit qu'il y a un Dieu, il en prouve même l'exiſtence, mais par des argumens tirés de la Métaphyſique. Il eſt *Chrétien*, & il ſe fait gloire de l'être. „ Je défie, dit-il, hautement de tels ac-„ cuſateurs de produire une ſeule propoſition, „ tirée de cet Ouvrage, qui ſoit contraire, ſoit „ à la vérité de l'Exiſtence de Dieu, pour laquelle l'Auteur verſeroit ſon ſang; ſoit aux „ principes communs de la *Foi Chrétienne*, „ dans laquelle il proteſte de vouloir vivre & „ mourir. Je les ſomme publiquement de le „ faire, ſous peine de ſe préſenter comme de très-„ infames calomniateurs.

Cet aveu, qui me paroît très-ſincère, met l'Auteur à l'abri de tout reproche d'Athéiſme & d'Irreligion. Il y a plus encore en ſa faveur. D'un bout de l'Ouvrage à l'autre, vous trouvez quantité de traits qui marquent un caractère d'honnête-homme & de bon citoyen. S'il eſt dans l'erreur, c'eſt pour avoir voulu l'éviter, c'eſt pour avoir ſuivi ſes lumières. L'eſprit peut s'aveugler, ſans que le cœur ſoit de la partie. Le moyen d'éviter l'erreur, lorſque la Raiſon même nous tend des pièges!

Mais voici ce qu'on trouvera de plus révoltant dans le procédé de l'Auteur. Téméraire, lui dira-t-on, vous ôtez aux Hommes le ſeul flambeau qui les éclaire! Ont-ils de meilleure preuve de l'exiſtence d'un Dieu que celle qui ſe tire de la beauté, de l'ordre & de l'arrangement

du

du Monde? Y en a-t-il de plus ſimple, de plus commode, de plus frappante, de plus proportionnée à toutes ſortes d'eſprits? Cette preuve s'offre à chaque pas: chaque partie de ce vaſte Univers rappelle à l'Homme l'idée de ſon Créateur.

Quels témoins éclatans devant moi raſſemblés!
Répondez, Cieux & Mers; & vous, Terre, parlez,
Quel bras peut vous ſuſpendre innombrables Etoiles?
Nuit brillante, dis-nous qui t'a donné tes voiles?
O Cieux, que de grandeur, & quelle majeſté!
J'y reconnois un Maître à qui rien n'a couté.
Dans vos vaſtes déſerts il ſème la lumière,
Ainſi que dans nos champs il ſème la pouſſière.
Toi qu'annonce l'Aurore, admirable flambeau,
Aſtre toujours le même, Aſtre toujours nouveau,
Par quel ordre, ô Soleil, viens-tu du ſein de l'onde
Nous rendre les rayons de ta clarté féconde?
Tous les jours je t'attens, tu reviens tous les jours:
Eſt-ce moi qui t'appelle, & qui régle ton cours?

L'Auteur a prévu cette objection, & il y répond. Il faut, dit-il, qu'on m'avoue que ſi la preuve en queſtion eſt fauſſe, il faut la ſacrifier, ſans peine & ſans ſcrupule, à l'intérêt de la Vérité. Plus le ſujet dont il s'agit, celui de l'Exiſtence de Dieu, eſt grand & important, plus il eſt à propos d'en bannir toute eſpèce d'erreur & de fauſſeté. Il ne faut pas qu'une Vérité ſi capitale, unique baſe de la Religion & de nos eſpérances, ſoit admiſe & fondée ſur une Raiſon vaine & ſophiſtique; que la preuve en ſoit une illuſion, & non une démonſtration. Il ne faut

pas

pas qu'une telle Vérité ſoit appuyée ſur des preuves apparentes, & qui ne l'établiſſent point; mais ſur des preuves réelles, & qui l'établiſſent ſolidement.

A ces raiſons il joint l'exemple & l'autorité. „ Je n'avance rien, dit-il, au ſujet de la preu„ ve en queſtion, que nombre d'Auteurs & de „ Philoſophes illuſtres n'en ayent dit avant moi. „ Pluſieurs Grands-hommes, à qui on ne peut „ diſputer, ni la ſupériorité de génie, ni le reſ„ pect pour la Religion, ne ſe ſont fait aucu„ ne peine de témoigner, qu'ils ne faiſoient pas „ un grand cas de la preuve dont il s'agit, priſe de l'Art & des Fins de la Nature; qu'ils „ regardoient cette preuve comme populaire & „ bonne pour le Commun, mais peu propre de „ ſatisfaire un Philoſophe; comme une preuve „ ſubalterne, qui doit marcher après les autres „ argumens, qui les ſuppoſe & ne peut s'en paſ„ ſer; qui eſt bien moins une preuve directe, & „ proprement telle, qu'une ſimple confirma„ tion". L'Auteur cite l'autorité du Docteur *Clarke*; il auroit pu citer celle de l'illuſtre *Maupertuis*.

Que l'Auteur me permette de lui faire une objection. Si cette preuve n'eſt pas bonne pour un Philoſophe, elle n'eſt donc pas ſolide, elle eſt donc fauſſe, c'eſt donc une *raiſon vaine & ſophiſtique*. Qu'on y prenne bien garde, cette conſéquence n'eſt autre choſe que la thèſe même qu'il établit. Or ſi cette preuve eſt fauſſe, comment peut-elle être bonne pour le Commun? Ce qui eſt réellement faux, ce qui eſt faux *en ſoi*, ne ſauroit jamais faire preuve de rien. Ce ſe-

ſeroit donner le nom de preuve à l'erreur même & au menſonge. L'Auteur, en s'expliquant, n'éclaircit point la matière. *C'eſt*, dit-il, *non une preuve directe, mais une preuve ſubalterne, une ſimple confirmation qui ſuppoſe les autres argumens.* Mais n'eſt-ce pas-là une contradiction? Comment ce qui eſt *faux*, ce qui eſt un pur *ſophiſme*, peut-il ſervir de *confirmation* à ce qui eſt vrai? C'eſt mettre preſque au même rang deux choſes qui ſe détruiſent, la Vérité & le Menſonge. Ou bien c'eſt dire avec *Platon* que, *pour le profit des Hommes, il eſt ſouvent beſoin de les piper.*

Mais la queſtion principale, celle qui mérite toute l'attention du Lecteur, c'eſt de ſavoir ſi la critique de notre Philoſophe eſt juſte & bien fondée, ou ſi elle ne l'eſt pas. Si elle eſt juſte, il prétend qu'il a été *non ſeulement en liberté, mais même dans l'obligation néceſſaire de rompre le ſilence*, pour déſabuſer & le Philoſophe & le Chrétien. C'eſt un ſervice qu'il croit rendre & à l'un & à l'autre. Eſt-il rien de plus honteux pour un Philoſophe, que d'aller à la Vérité par le chemin de l'Erreur? Ce mêlange de l'Erreur avec la Vérité balance, ou plutôt détruit tout le prix de la connoiſſance de celle-ci. A l'égard du Chrétien, quelle idée doit-on ſe former de ſa Foi, ſi elle n'a pas le Vrai pour objet, ſi elle n'eſt ni bien fondée, ni appuyée ſur des raiſons ſolides? Qu'eſt-ce qu'une Foi qui ſe trouve jointe avec cette ſorte d'imprudence & de témérité, condamnable, ſouvent dangereuſe, qui conſiſte à prendre, en fait de raiſons, le Faux pour le Vrai, & à ſe laiſſer éblouir par un faux rai-

raiſonnement? *Les uns*, dit Montagne, *ſont accroire au monde, qu'ils croyent ce qu'ils ne croyent pas.* Tels ſont ces Prêtres & ces Conducteurs du Peuple qui n'agiſſent que par des vues d'intérêt. *Les autres, en plus grand nombre, ſe le ſont accroire à eux-meſmes, ne ſçachants pas pénetrer que c'eſt que croire.* Telle eſt la Foi du Peuple, c'eſt-à dire, de la plus grande partie des Hommes.

Pour décider la queſtion, venons au fait, examinons les raiſons de l'Auteur. L'inconvénient qui ſe trouve dans la preuve ſi vantée des merveilles de la Nature, & du ſpectacle qu'elle offre à nos yeux, *c'eſt*, dit ce Philoſophe, *qu'elle jette dans l'abſurdité du progrès à l'infini. On demandera enſuite, qui eſt l'Auteur de cet Auteur, & ainſi de ſuite. Je répons en convenant que ceci conduit à l'abſurdité du progrès à l'infini; mais eſt-ce ma faute? Il faut s'en prendre à la ſolution même qu'on me donne. C'eſt d'elle que vient l'abſurdité; c'eſt l'inconvénient inévitable qu'elle entraine.*

Demande-t-on à notre Philoſophe, qui eſt-ce qui a produit tout ce beau ſpectacle de la Nature? Il demande à ſon tour, qui eſt-ce qui a produit le génie, l'habileté, la raiſon qu'il a fallu pour tout cela? „ Je n'avois, dit-il, d'abord „ qu'un embaras; c'étoit de ſavoir ce qui peut „ avoir produit ce Monde ſi bien ordonné, ſi „ plein de merveilles. Pour m'en tirer, vous „ me jettez dans un autre un peu plus grand, ſa- „ voir d'où peut-être venu, le merveilleux Au- „ teur, le ſubtil Artiſan, qui a fait tout cela. Au- „ lieu d'une merveille, en voici deux; & la

„ der-

„ dernière renchérit même sur l'autre.

Ceux qui prétendent que la seule vue des merveilles de la Nature suffit pour se convaincre de l'Existence de Dieu, ne se mettent pas dans le vrai point de vue qui convient à la question, & ils ne la saisissent pas dans toute son étendue.

Premièrement, ils jugent du Tout par une partie, & même par une très petite partie; car ce que nous connoissons du Monde, ou de la totalité des Etres, quelque vaste qu'il nous paroisse, pourroit bien n'être qu'un point dans l'immensité de l'Etre, & quelque chose de moins qu'une goutte d'eau dans l'Océan. Or n'y a-t-il pas de l'absurdité de vouloir qu'une si petite partie de l'objet, dont on cherche le principe, serve de base au Système qui doit rendre raison du Principe de tout ce qui est?

Secondement, on se presse trop de mettre des bornes à la fécondité de ce Principe quelconque, en vertu duquel tout ce qui est, existe, & de décider de ce qu'il peut ou ne peut pas produire; de ce qui peut ou ne peut pas sortir de son sein, infiniment fécond, comme on le doit supposer. Or jusqu'à ce qu'on ait éclairci par le secours de la Métaphysique, la nature du Principe de l'Etre, de la raison qui fait que ce qui est, existe; jusqu'à ce qu'on se soit assuré que c'est un Agent, un Etre intelligent & existant par soi, il est impossible que la structure du Monde, & tout l'art de la Nature deviennent jamais preuve de rien.

L'induction prise de l'analogie ne sert ici de rien, si elle n'est appuyée de la Métaphysique. Nous disons qu'une Montre est faite par un Hor-

loger, un Habit par un Tailleur, &c. parce que nous voyons & que nous connoiſſons la ſource de ces productions de l'Art humain. Mais en eſt-il de même de la production d'un Monde? Connoiſſons-nous aſſez la nature des choſes & l'immenſité de l'Etre, pour décider qu'un Monde *ne peut venir à être* que de la manière que nous le concevons, d'après ce que nous voyons faire à l'Art? Qui ſait s'il n'y a point dans le ſein de l'Etre mille reſſources dont nous n'avons pas même l'idée?

On a ſoupçonné, qu'outre les Corps & les Eſprits, il peut y avoir dans l'Univers bien d'autres Etres, d'autres eſpèces de Subſtances, dont nous n'avons point de notion. Qui ſait s'il n'en eſt pas de même en matière de Forces productrices, & de Reſſources qui peuvent ſe trouver dans l'Etre, pour telles & telles productions? Celui qui s'élève de la conſidération des Ouvrages de l'Art humain, à celle du Monde entier, ſort de ſa ſphère, & paſſe dans un autre, où il ſe peut que tout change & ſoit d'un autre ordre.

Telles ſont les principales objections que notre Philoſophe allègue contre la preuve la plus ſenſible de l'Exiſtence d'un Dieu. Mais ces objections, quelque éblouiſſantes qu'elles ſoient, ſont-elles ſans replique, & détruiſent-elles cette preuve qui parle ſi fortement à tous les Hommes? Je ne vois pas qu'elles la détruiſent.

1. *Cette preuve*, dites-vous, *jette dans l'abſurdité du progrès à l'infini.* Point du tout. Dès qu'il eſt démontré que ce Monde, ou cette partie de l'Univers que nous voyons, n'eſt pas éternelle, je trouve l'Etre qui exiſte par lui-même,

me, l'Etre absolument nécessaire, essentiellement existant, par conséquent éternel, unique, infini, tout-puissant, tout intelligent, actif, l'Auteur & le Créateur de tous les autres Etres, la Cause directe ou indirecte, mais libre, de tout ce qui est ou peut être. Cet Etre une fois trouvé, vous me faites une question très-mal fondée, lorsque vous me demandez : *qui est l'Auteur de cet Auteur* ? Reste donc à faire voir que ce Monde que nous voyons, n'est pas éternel ; & je renvoie sur cela aux preuves qu'on en a données dans une infinité d'Ouvrages écrits contre *Lucrèce*, contre *Spinosa*, & contre tous les Matérialistes.

2. Votre seconde objection n'a pas plus de force que la première. *Nous ne connoissons*, dites-vous, *qu'une très-petite partie du Monde. Or n'y a-t-il pas de l'absurdité de vouloir qu'une si petite partie serve de base au Système qui doit rendre raison du Principe de tout ce qui est* ? Je ne vois pas où se trouve l'*absurdité*. La réponse que je viens de faire à votre première objection, peut encore avoir lieu ici. Si cette petite partie du Monde n'est pas éternelle, elle a pour Auteur l'Etre nécessairement existant. Or si cet Etre est l'Auteur de cette partie, il doit l'être aussi de toutes les autres parties, qui forment ensemble ce que nous appellons l'Univers. L'Etre qui a créé, formé, arrangé, cette petite partie du Monde que je connois, c'est l'Etre existant par lui-même, l'Etre unique, éternel, tout-puissant. Or, dites-moi, je vous prie, si l'autre partie du Monde que je ne connois pas, quelque immense, quelque parfaite que vous la sup-

ſuppoſiez, ne doit pas auſſi avoir pour Auteur ce même Etre qui a donné l'exiſtence à cette partie du Monde qui tombe ſous mes ſens, & dont les merveilles me raviſſent? Il n'eſt pas même beſoin que je connoiſſe toutes les parties du ſpectacle que m'offre la Nature; il ſuffit que j'en connoiſſe quelques-unes, pour que je ſois fondé à tirer cette concluſion. *Les Oiſeaux ont deux ailes*, diſoit *Newton: donc*, ajoûtoit-il, *il y a un Dieu, un Créateur intelligent.* Voilà ce que croyoit très-bien ſavoir celui qui ſavoit ſi bien douter. Cette ſeule preuve de l'exiſtence d'un Dieu lui ſuffiſoit.

3. Vous prétendez *qu'il eſt impoſſible que la ſtructure du Monde devienne jamais preuve de rien*, juſqu'à ce qu'on ait fait voir *par le ſecours de la Métaphyſique que le Principe de l'Etre eſt un Agent, un Etre intelligent, & exiſtant par ſoi.* Mais permettez-moi de vous dire que vous renverſez l'ordre des idées. Je vois un Monde, qui ne ſubſiſte pas par lui-même; & je dis, il y a donc un Etre qui l'a créé. Voilà l'*Agent* trouvé; car comment créer ſans agir? Je vois dans ce Monde une infinité de plans & de deſſeins; & je dis, donc cet Agent eſt un Etre intelligent. La Raiſon me dicte que l'Etre qui a tout créé, ne ſauroit avoir été créé, puiſqu'il ſeroit Créature & Créateur en même tems; ce qui eſt contradictoire. S'il n'a pas été créé, il *exiſte donc par ſoi*: c'eſt donc un Etre néceſſaire, un Etre qui ne peut pas ne point être.

Voilà le fil qui me conduit tout naturellement, & ſans le ſecours de la Métaphyſique à la connoiſſance d'un Dieu. Anéantiſſez ce Monde,

de, détruisez sa structure, faites disparoître ses merveilles, je ne vois plus qu'un Vuide immense, & Dieu m'échape. C'est dans l'exécution du plan magnifique de l'Univers, ou même de la moindre de ses parties, que je vois le Créateur, & que j'admire sa puissance.

Les Cieux instruisent la Terre
A révérer leur Auteur.
Tout ce que leur Globe enserre
Célèbre un Dieu Créateur.
Quel plus sublime Cantique
Que ce Concert magnifique
De tous les célestes Corps;
Quelle grandeur infinie,
Quelle divine harmonie,
Résulte de leurs accords (*a*)!

4. Votre dernière objection est peut-être la plus forte de toutes; c'est celle qui a le plus exercé nos Philosophes *Chrétiens*, & dont même quelques-uns prétendent qu'on n'a pas encore donné la solution. *Connoissons-nous assez la nature des choses, pour décider qu'un Monde ne peut venir à être que de la manière que nous le concevons? Qui sait s'il n'y a pas dans le sein de l'Etre mille ressources dont nous n'avons pas même l'idée? Qui sait s'il ne se trouve pas dans l'Etre des Forces productrices pour telles & telles productions?*

Si je ne me trompe, vous entendez ici par *l'Etre*, l'Univers entier; & par les *ressources* & les *Forces productrices* de cet Etre, vous désignez

(*a*) Rousseau, dans sa deuxième Ode Sacrée.

la Nature, ou cette vertu, ce mécanisme, qui produit tous les phénomènes que nous remarquons dans le Monde. Ainsi en réduisant votre question en principe, vous établissez, ou peu s'en faut, le système de *Spinosa*, qui ne reconnoissoit pour Dieu qu'une *Nature naturante*, & une *Nature naturée* (a). Selon ce Philosophe, l'Univers est un Tout, existant nécessairement, qui se dévelope sans-cesse: c'est un même Etre, dont la nature est d'être immuable dans sa substance, & éternellement varié dans ses modifications. Vos *Forces productrices* peuvent-elles être autre chose que le *Natura naturans*? Et les *productions* de ces *Forces* diffèrent-elles du *Natura naturata*? Si ces Forces productrices n'ont point Dieu pour Auteur, elles sont donc la cause des productions du Monde & de ses merveilles, & Dieu n'est alors qu'un composé de l'Assemblage de tous les Etres qui forment ce qu'on appelle l'Univers.

Est-ne Dei sedes nisi Terra, & Pontus & Aër,
Et Cœlum & Virtus, Superos quid quærimus ultra?
Jupiter est quodcumque vides, quocumque moveris (b).

Mais, qu'il y ait dans le Monde des *Forces productrices*; qu'il y ait, comme vous dites qu'on l'a *soupçonné* & même affirmé, *outre les Corps & les Esprits, bien d'autres Etres, d'autres espèces de Substances à nous inconnues*; que s'ensuivra-

(a) *Natura naturans, Natura naturata.*
(b) Lucan. *Phars.* Lib. III.

vra-t-il delà ? Que les merveilles de l'Univers ne prouvent pas l'existence d'un Dieu Créateur ? Je ne vois pas que l'on puisse tirer cette conséquence, si l'on ne prouve d'un côté que la Matière est éternelle, & de l'autre, que le mouvement lui est essentiel. Les *Spinosistes* le supposent, mais ils ne l'ont pas prouvé, & ne le prouveront jamais.

Une autre question importante, que notre Philosophe examine, c'est celle du *vrai Principe de la Morale*. Il faut distinguer deux choses dans ses réflexions sur ce sujet. L'une, c'est l'examen qu'il fait de tous les Systêmes, qui donnent *l'Intérêt quelconque de l'Homme* pour la source & le principe de tous les Devoirs. L'autre, c'est la revue qu'il fait aussi des diverses Hypothèses qu'on propose, pour expliquer la différence, supposée réelle, du Juste & de l'Injuste, *indépendamment de tout intérêt*.

Sur le premier point, il croit avoir fait quelque chose de très-utile & pour la Religion & pour la Morale, s'il a pu réussir à réfuter & à détruire tous les Systêmes de cet ordre. „ Certainement, dit-il, s'il est permis à tant d'Auteurs de produire des Systêmes aussi faux & „ aussi mal digérés, que ceux-là le sont ; de défigurer par-là, ou plutôt d'anéantir la Morale ; d'en faire disparoître les vrais principes, „ qui est le point dont tout dépend ; de brouiller ou de confondre les idées du Juste & de „ l'Utile, de l'Honnête & de l'Intérêt ; & de „ produire conséquemment une Morale froide, incomplette, inefficace, qui n'a que le „ nom de commun avec la Morale de *Jésus-Christ* ;

„ *Chriſt*; à plus forte raiſon doit-il être permis
„ de combattre ces Hypothèſes frivoles, & ſou-
„ vent dangereuſes; d'en montrer publiquement
„ le foible; & de défendre la réalité & la né-
„ ceſſité abſolue, en Morale, des idées primi-
„ tives de Juſtice, d'Ordre, de Convenance &
„ de Vertu, contre ceux qui voudroient les ſup-
„ primer.

A l'égard du ſecond point, l'Auteur prie le Lecteur de conſidérer, que l'examen qu'il fait des diverſes façons d'expliquer la différence intrinſèque du Juſte & de l'Injuſte, étoit une choſe néceſſaire par raport au but qu'il s'étoit propoſé. Ce but eſſentiel eſt de réveiller l'attention des vrais Philoſophes ſur cette queſtion capitale, & par malheur très-négligée; de les exciter à l'approfondir par une analyſe exacte, & avec une toute autre préciſion qu'on ne l'a fait juſques-ici; pour cela de montrer clairement le beſoin d'un tel éclairciſſement, & qu'il s'en faut beaucoup que ce ſujet ne ſoit ſuffiſamment démêlé, comme il ſemble qu'on affecte ſouvent de le ſuppoſer. Tout cela demandoit néceſſairement un examen des Hypothèſes principales, qu'on a propoſées juſqu'ici là-deſſus, & que l'Auteur indiquât ce qu'elles laiſſent encore d'obſcurité & de difficulté dans la queſtion.

Quand il parle de la négligence avec laquelle on a traité cette queſtion ſi importante, il prétend qu'il n'avance rien dont chacun ne puiſſe facilement ſe convaincre par lui-même. „ On
„ diroit qu'il y ait eu une eſpèce d'accord en-
„ tre les plus grands-hommes, Philoſophes &
„ Théologiens, de paſſer légèrement ſur ce ſu-

„ jet,

„ jet, & de le traiter ſuperficiellement & avec né-
„ gligence. La ſubtilité qu'ils ſavent ſi bien trou-
„ ver ſur d'autres ſujets, les abandonne ici. Vous
„ ouvrirez de gros volumes, contenant des Sy-
„ ſtêmes très-étendus *de Droit*, *de Morale*,
„ *d'Eſprit des Loix*, &c. ſans y trouver, ſur
„ les principes & ſur le fondement primitif de
„ la Morale, que des choſes vagues, froides &
„ ſuperficielles, ſouvent des choſes hazardées &
„ qu'on ſuppoſe ſans diſcuſſion". A peine eſt-il poſſible d'alléguer une queſtion, ſur laquelle il y ait autant de Syſtêmes & d'Opinions différentes, ſouvent oppoſées, que ſur celle des vrais Principes de la Morale.

De cette diverſité d'opinions ſur un point ſi important nait la néceſſité de l'aprofondir & de l'éclaircir, à proportion du beſoin qu'il en a. C'eſt ce que l'Auteur a tâché de faire. Il propoſe ſur le *Fondement de la Morale* une Hypothèſe, qui, ſi elle ne lève point toutes les difficultés, peut du-moins fournir des ouvertures utiles pour en trouver la ſolution. Je ne dirai qu'un mot, ſoit des objections qu'il forme contre les Syſtêmes ordinaires, ſoit des raiſons qu'il allègue en faveur de la nouvelle Hypothèſe qu'il établit.

On peut réduire à deux Syſtêmes généraux toutes les Méthodes différentes qu'on a employées pour établir les vrais Principes de la Morale. L'un ſuppoſe une différence naturelle & eſſentielle entre le Juſte & l'Injuſte, le Vice & la Vertu, l'Ordre & le Deſordre; différence qui eſt la ſource primitive du Devoir & de l'Obligation. L'autre aſſigne pour fondement de nos Devoirs

un Intérêt quelconque, l'Intérêt, par exemple, de la Société, ou de l'Individu, ou bien un Intérêt de perfection, de bonheur, de plaisirs, de sentimens agréables, &c.

Le Système de ceux qui prétendent fonder les Devoirs de l'Homme sur le seul Intérêt, est sujet à deux grands inconvéniens. Le premier de ces inconvéniens, c'est d'anéantir toutes les perfections morales de Dieu, d'en rendre la preuve impossible, & l'idée même chimérique. L'autre, c'est de ne pouvoir établir les Devoirs de l'Homme que d'une manière très-défectueuse, & tellement incomplette, qu'en plusieurs rencontres il faut changer de langage, & nommer *Vertu* ce qu'on appelloit *Vice*, & *Vice* ce que l'on nommoit *Vertu*.

Le premier inconvénient se fait d'abord sentir. Supposez que tout ce qui s'appelle *Vertu*, *Devoir*, &c. se réduise au soin de procurer sa perfection, son bonheur, un intérêt quelconque; que sera-ce que la Vertu pour un Etre très-parfait, très-heureux, très-suffisant à lui-même? Il n'y a donc plus en Dieu ni Sagesse, ni Justice, ni Sainteté, ni Fidélité; rien, en un mot, de tout ce qui s'appelle perfections morales.

Vous direz que la *Bonté* de Dieu se manifeste suffisamment par le soin qu'il prend de ses Créatures, & de l'Homme en particulier. Mais que répondrez-vous à ceux qui vous objecteront, qu'il y a dans le Monde pour le moins autant de mal que de bien, si même le mal ne l'emporte pas? Tout ce qui peut résulter de ce qu'on appelle marques de bonté répandues dans l'Univers, c'est simplement qu'il y a eu en Dieu une vo-

volonté que les choses fussent ainsi. Mais ce n'est point une preuve, un indice certain, de ce qui s'appelle *Bonté*, c'est-à-dire, disposition, ou *Volonté fixe*, de prendre intérêt au bien des Créatures, & de le procurer. Ce n'est pas assez de quelques actes particuliers, ni même d'un grand nombre, pour conclure à une disposition fixe, à une volonté constante, à une vertu. Dites-vous que Dieu ayant choisi le meilleur plan possible, le mal a nécessairement dû être lié avec quelque grand bien; l'Auteur vous répond: Que savez-vous si ce bien, que vous vantez, n'est pas lié, dans le plan total, avec quelque grand mal?

Le Système de l'Intérêt anéantit donc les perfections morales de Dieu. Mais dès que l'on suppose une différence naturelle entre l'Ordre & le Desordre, le Vice & la Vertu, l'on conçoit & l'on entend ce que c'est en Dieu que Sainteté, Bonté, Justice, Fidélité, &c.

Le second inconvénient de ce Système, c'est d'ouvrir la porte au crime & à l'injustice, qui change alors de nom, & devient sagesse & vertu. Qu'est-ce en effet, que la perfection de l'Homme, après qu'on en a écarté l'idée primitive de *Vertu*? Faites abstraction de toute différence naturelle du Juste & de l'Injuste, le terme de perfection, appliqué à l'Homme, ne peut désigner que des qualités indifférentes en elles-mêmes, & fort indépendantes de ce qu'on appelle Vertu. La science, la justesse, la pénétration & l'étendue d'esprit; la fermeté, le courage dans les dangers, l'habileté politique, sont dans ce Système des perfections. Mais combien de Savans, combien de gens des plus parfaits en matière de connois-

noiſſances, de gens dévoués à l'étude, combien de Génies, de Politiques, de Héros, de Têtes fortes, qui n'ont été que de francs ſcélérats ?

Voici un cas qui rend la choſe ſenſible. Il y a une ſorte de Juſtice, qui conſiſte à laiſſer à chacun ce qui lui appartient, à ne point dérober le bien d'autrui. Il eſt clair que le ſoin de notre perfection, de notre meilleur état, nous défend de bleſſer cette Vertu d'une manière ouverte, d'une façon qui pourroit nuire à notre repos, à notre réputation, à notre intérêt. Mais s'il ſe préſente un moyen de le faire ſecrettement & d'une maniére ſure, ce même ſoin non ſeulement me permettra, mais m'ordonnera de le faire ſans balancer, comme lorſqu'il s'agit de ſe tirer de l'indigence par une heureuſe friponnerie.

Il réſulte delà que ceux qui donnent l'*Intérêt* de chaque Individu pour fondement des Devoirs de l'Homme, propoſent pour établir les Loix de la Morale & ſes maximes, le principe même que ces Loix doivent reprimer. Le grand objet des Loix a toujours été de reſſerrer l'amour-propre des particuliers, & de reprimer l'eſprit d'Intérêt, qui tend à tout renverſer.

Un autre inconvénient du Syſtême de l'Intérêt, c'eſt d'enlever l'un des plus puiſſans freins du crime, en anéantiſſant les *remords*, les *ſcrupules*, les *reproches de la Conſcience*. Il n'y a plus de remords, dès que l'on réduit tout à l'Intérêt. Le repentir, occaſionné par le ſeul Intérêt, n'eſt qu'une foibleſſe dans un homme ſage, une véritable folie, qui ajoûte mal à mal, qu'il ſe gardera bien de nourrir dans ſon cœur, qu'il étouf-

fera

fera au-contraire incontinent, ſachant bien que le vrai parti du Sage, quand il a fait quelque perte, c'eſt de tâcher de la réparer par la recherche de quelque bien ou de quelque plaiſir nouveau.

Si le Syſtême de l'*Intérêt particulier*, quel qu'il ſoit, eſt inſuffiſant pour établir les Devoirs de l'homme, celui qui eſt fondé ſur l'*Intérêt de la Société* l'eſt encore beaucoup plus. C'eſt ce que l'Auteur prétend prouver, en faiſant voir que la conduite particulière d'un Individu ne peut point influer ſur l'état général de la Société. „ Que je me permette, dit-il, de violer les Loix „ de la Société, de manquer à la Juſtice, à la „ Probité, tout cela ne renverſera point la So„ ciété, n'empêchera point qu'elle ne ſubſiſte, „ & ne roule, comme à l'ordinaire. L'état de „ la Société une fois formé, & tel que nous le „ voyons, eſt très-indépendant de la conduite, „ bonne ou mauvaiſe, d'un, ou même de plu„ ſieurs Particuliers. L'expérience nous montre „ que toute cette multitude de crimes, d'injuſ„ tices, de fraudes, d'actions contraires aux „ Loix, ou à leur eſprit, qui ſe commettent „ actuellement dans la Société, n'empêchent „ point que la Société, priſe en gros, ne ſubſiſte, ne fleuriſſe même, ne conſerve tous ſes „ avantages, biens, commodités, agrémens, „ plaiſirs, &c. Il faut ajoûter que la Société „ une fois formée, établie, comme on la voit, „ il eſt fort indifférent pour elle, pour ſa ſubſi„ ſtance & ſon maintien, que les biens & les di„ vers avantages ſoient entre les mains de tel „ Individu, ou de tel autre, poſſédés par celui„ ci ou par celui-là.

On

On a voulu remédier à tous ces inconvéniens du *Système de l'Intérêt*, soit *public*, soit *particulier*, par l'idée d'un Intérêt plus raffiné ; *Intérêt du cœur, de Sentimens agréables, de Plaisir supérieur*, qui accompagne la Vertu. Dans ce nouveau Système de l'Intérêt la Vertu consiste, pour le fonds, en sentimens du cœur, dans *l'Amour de Dieu & l'Amour de l'Homme*. Voilà le côté le plus spécieux du Système de l'Intérêt. Mais cette opinion est aussi sujette à de grandes difficultés ; & l'une des raisons qui portent notre Philosophe à la rejetter, c'est qu'elle laisse subsister dans toute son étendue l'inconvénient qui consiste à anéantir les perfections morales de Dieu.

Un inconvénient qui est commun à toutes les Hypothèses qui sont comprises dans le Système de l'Intérêt, c'est qu'elles sont toutes très-mal assorties avec l'idée d'une Economie avenir, telle que la Révélation la propose, & que l'Eglise l'a toujours reçue. L'Auteur prétend que les Dogmes d'un *Jugement*, d'un *Paradis*, d'un *Enfer*, supposent la distinction réelle du Vice & de la Vertu ; qu'ils supposent que la Vertu a *en soi* quelque chose d'estimable, & le Vice quelque chose d'odieux, qui fait que Dieu y attache le sort éternel des Hommes. N'admettez-vous pas cette supposition, il faut que vous reconnoissiez qu'un état de bonheur ou de misère, extrême & éternelle, est proposé aux hommes, suivant qu'ils auront bien ou mal *consulté leurs intérêts* ici-bas ; que des peines inexprimables & sans fin sont réservées à ceux qui n'auront pas assez bien calculé, en fait d'intérêt & de

de plaiſir, qui n'auront pas ſu vivre aſſez agréablement, qui n'auront pas aſſez bien entendu l'art de goûter du plaiſir dans cette courte vie; que Dieu met ainſi en œuvre la terrible machine des objets de l'Eternité, pour produire un auſſi petit effet, que celui de rendre les hommes un peu plus aviſés ſur leurs intérêts, ſur leurs plaiſirs, &c. *Il ſeroit difficile d'imaginer rien de plus froid & de plus abſurde que cela.* C'eſt la réflexion que fait l'Auteur, & il ne la feroit pas s'il n'étoit très-perſuadé de la vérité de ce qu'il avance.

Mais ſi le Syſtême de l'Intérêt eſt inſoutenable, quel eſt donc le vrai Syſtême des principes de la Morale? Notre Philoſophe n'en connoît point de meilleur, que celui qui ſuppoſe une *différence naturelle & primitive entre le Juſte & l'Injuſte, l'Ordre & le Deſordre*; différence qui eſt la ſource & le fondement de tous nos devoirs. Reſte maintenant à ſavoir en quoi conſiſte cette différence, & à faire voir ce que c'eſt que l'*Ordre*, la *Convenance*, la *Juſtice*. Une choſe qui peut donner ici quelque ouverture, c'eſt qu'il eſt inconteſtable que *les ſentimens du cœur*, & *leur proportion avec les objets*, ſont ce que la Morale a de plus capital & de plus eſſentiel. D'où il ſuit, que la queſtion ſe réduit principalement à marquer nettement ce que c'eſt que cette *Proportion* ou *Convenance morale* des ſentimens avec les objets, quelle en eſt la nature, & ce qui en fait l'importance & la néceſſité.

Tout bien conſidéré, il ſemble que la nature de cette *Convenance* ou *Proportion* ſe réduit à ceci. Un *Sentiment convenable*, *aſſorti à ſon objet*,

tel, c'eſt celui qui eſt tel, que l'objet eſt naturellement propre à le produire, quand l'eſprit le connoît, le voit, & l'enviſage diſtinctement, & que ſon impreſſion n'eſt d'ailleurs traverſée ou ſupprimée par aucun obſtacle ſuffiſant. Au contraire, un *Sentiment déréglé, déplacé, non convenable, c'eſt celui qui s'éloigne de l'impreſſion naturelle, qui n'y répond pas, parce que quelque raiſon ou obſtacle ſuffiſant s'y oppoſe, & diminue cette impreſſion, la prévient, ou l'empêche* abſolument; ſoit que cet obſtacle ſe trouve dans le cœur ou dans l'eſprit, que ce ſoit aveuglement, foibleſſe, travers, ou paſſion oppoſée. Sur cela il reſte à ſavoir, pourquoi il eſt néceſſaire que nos ſentimens répondent ainſi à l'impreſſion naïve de l'objet connu, & non pas à cette impreſſion modifiée, ou ſupprimée par quelque cauſe d'ailleurs ſuffiſante. Celui qui pourroit expliquer nettement l'importance & la néceſſité de cette *Harmonie*, ou eſpèce particulière de *Symétrie*, entre les ſentimens de nos cœurs, & les objets tels qu'ils ſont, auroit trouvé le point que l'on cherche. C'eſt la grande queſtion que l'Auteur oſe propoſer aux Amateurs de la Vérité, aux vrais Philoſophes, comme une des plus belles & des plus utiles qu'il ſoit poſſible de traiter.

Voici ſur cela une conjecture qu'il a cru devoir hazarder. La Morale prend ſa ſource dans la nature même de Dieu. Dieu s'aime lui-même néceſſairement & infiniment. Cet amour que Dieu a pour lui-même, s'étend naturellement à ſes Créatures, & ſur-tout à celles qui ſont intelligentes. De cet amour de Dieu pour ſes créatures découlent néceſſairement tous les Devoirs

de

de la Morale; car ſi Dieu les aime, il s'enſuit qu'il veut qu'elles s'aiment toutes les unes les autres, parce que c'eſt une des diſpoſitions les plus propres à les rendre heureuſes. Dieu aimant ſes Créatures, veut auſſi en être aimé, parce qu'il eſt de l'eſſence de l'amour de vouloir ce retour de la part de l'Intelligence qu'on aime. L'amour de Dieu pour l'Homme devient donc la ſource de tous les autres amours, le fondement ſolide & ſuffiſant de tous les Devoirs de la Morale.

Ceux qui ſuivent ainſi le ſentiment pour guide, ſont les Moraliſtes exacts & rigides, qui vont de conſéquence en conſéquence juſqu'à ces maximes préciſes & ſévères, qui préſentent la Morale Chrétienne dans ſa pureté. Les autres ne ſuivant ni ce guide, ni aucun autre équivalent, ne produiſent auſſi qu'une Morale vague, incertaine, & des maximes qui ſe réduiſent à ce que la Vertu a de plus groſſier & de plus commun. On voit cependant que ces Moraliſtes commodes s'attribuent ſans façon & le bon-ſens & la ſolidité ; les premiers ne ſont, à ce qu'ils prétendent, que des eſprits outrés, chimériques, dont la Morale eſt guindée, monacale, viſant au fanatiſme, & au myſticiſme, bonne pour l'Ecole & pour les Livres, mais qui ne peut être d'aucun uſage dans la vie. Pour bien juger de ce différend, il n'y a qu'à faire attention à ce grand principe, *que le Sentiment fait le fonds de la Morale*, ou qu'au-moins il en fait une partie capitale & eſſentielle. L'Auteur fait voir que ſon Syſtême s'accorde très-bien avec l'Amour-propre bien entendu, puiſqu'il n'y a

rien de plus juste, rien de plus convenable, sinon que l'Individu s'aime soi-même, qu'il ait soin de soi & de son bonheur (*a*).

J'aurois souhaité que notre Philosophe eût expliqué ce que c'est que cet Amour que Dieu a pour lui-même, & qu'il eût prouvé que Dieu aime réellement ses Créatures, particulièrement l'Homme, & toutes celles qui ont de l'intelligence. Quand on dit l'*Amour de Dieu pour lui-même*, l'*Amour de Dieu pour ses Créatures*, on doit entendre deux choses bien différentes entre elles, quoiqu'exprimées l'une & l'autre par le terme d'*Amour*. D'ailleurs qu'est-ce que cet Amour de Dieu pour lui-même? En avons-nous la moindre idée? Pouvons-nous exprimer les attributs de Dieu par des termes humains? Il y a sur cela dans *Cicéron* un trait qui mérite d'être raporté (*b*).

Mais voici une autre difficulté. S'il est vrai que Dieu aime ses Créatures, ou bien, en d'autres

(*a*) *Ramsay*, *Hutcheson*, & l'Auteur du *Journal Britannique*, sont à peu près dans les mêmes idées; ces Messieurs parlent le même langage. Voyez le *Journal Britannique* de l'année 1752, Mois de Février, depuis la *page* 171 jusqu'à la *page* 176.

(*b*) Prudentiam Deo tribuemus, quæ constat ex scientiâ rerum bonarum & malarum? Cui mali nihil est, nec esse potest, quid hic opus est delectu bonorum & malorum? Quid autem ratione? Quid intelligentiâ? quibus utimur ad eam rem, ut apertis obscura assequamur. At obscurum Deo nihil potest esse. Nam Justitia, quâ suum cuique distribuit, quid pertinet ad Deos? Hominum societas & communitas Justitiam procreavit. Temperantia autem constat ex prætermittendis voluptatibus corporis: cui si locus in eo est, est etiam in voluptatibus Nam fortis Deus intelligi qui potest? in dolore, an in labore, an in periculo? quorum Deum nihil attingit. *de Naturâ Deor.* L. III. C. 15.

tres termes équivalens, s'il eſt vrai que Dieu veut que ſes Créatures ſoient heureuſes, pourquoi y a-t-il dans le Monde tant de malheureux? On n'a point encore ſatisfait comme il faut à cette queſtion. L'Auteur en convient lui-même; & pourquoi donc pretend-il que tous nos Devoirs découlent de cet Amour de Dieu pour ſes Créatures? Voilà un Philoſophe qui ſe croit fort heureux, quoiqu'il ait peut-être ou la goutte ou la pierre. Il eſt bien difficile d'accorder le bonheur de l'Homme avec les maux qu'il ſouffre (*a*).

(*a*) Les autres ſujets que notre Auteur examine encore dans ſon Ouvrage, roulent ſur *l'Amour du Plaiſir*, ſur *l'Amitié*, *l'Utilité de la Métaphyſique*, *la Tolérance*, & ſur *la conſidération dûe aux Gens de Lettres*. On trouve à la fin un éloge de Sa Majeſté Pruſſienne.

ARTICLE III.

P. Burmanni Junioris, Oratio Funebris *in obitum Viri Celeberrimi* Jacobi Philippi d'Orville, J. U. D. & *in illuſtri Amſtelædamenſium Athenæo Hiſtoriarum, Eloquentiæ, & Linguarum Profeſſoris ordinarii, defuncti inter d.* 13 & 14 *Septembris Anno* CIↃ IↃ CC LI. Dicta publicè in majore Templi novi acroaterio d. 22. Octobris Anno CIↃ IↃ CCLI. *Amſtelædami* 1751.

C'eſt-à-dire,

Oraison Funebre de Mr. Pierre Burmann *le jeune* ſur la mort de Mr. Jaques Philippe d'Orville, Docteur en Droit & Profeſ-

seur en Histoire, Eloquence, & Langues dans l'Ecole illustre d'*Amsterdam*, décédé le 13 de Septembre 1751. *Prononcée dans l'Eglise Neuve le* 22 *d'Octobre* 1751. *à Amsterdam* 1751. 4o. pp. 61. sans les Elégies, qui sont de 12 pages.

IL est rare de voir dans les Journaux des extraits d'Oraisons : aussi n'est-ce pas seulement pour donner un extrait de celle que nous annonçons : nous sommes en même tems bien aise de faire l'éloge du Savant, dont elle déplore la mort prématurée. Mr. *d'Orville* étoit François d'origine. Son Grand-père *Jean d'Orville* étoit né à *Aix* en *Provence* l'an 1588, d'où il fut s'établir à *Hambourg*, & épousa à *Altena* en 1618 *Barbara Hertsbeek*, qui l'an 1660 après le décès de son mari, se retira à *Amsterdam*, où elle mourut l'an 1679. De ce mariage nâquirent dix enfans, parmi lesquels fut *Jean d'Orville*, Père de celui dont nous faisons l'éloge, qui nâquit à *Hambourg* en 1659, & mourut l'année passée à *Amsterdam*, où il faisoit commerce. Il épousa *Catherine Neys*, de laquelle il eut aussi dix enfans, entre lesquels se sont distingués *Pierre d'Orville*, né en 1697 & mort en 1739, qui avoit joint au Commerce l'étude du Droit, & *Jaques Philippe d'Orville*, le même dont nous rapportons ici la vie & les voyages littéraires.

Ce dernier nâquit à *Amsterdam* le 28 Juillet 1696. Dans son bas-âge on le destina au Commerce, ainsi que son frère, mais on lui donna cependant des Maîtres, qui lui enseignèrent les premiers rudimens des Langues *Latine* & *Grecque* :

jour : ensuite il eut pour Précepteur le célèbre *David Hoogstraten*, fort propre à former le goût des jeunes-gens & à diriger leurs études. Aussi Mr. *d'Orville* pleura-t-il sa mort par une Elégie, reconnoissant qu'il lui devoit le goût qu'il avoit pour la Poësie & pour les Belles-Lettres. Il eut encore le bonheur de profiter des leçons pour la Langue *Grecque* du célèbre Mr. *Hemsterhuis*, Professeur alors en Philosophie à *Amsterdam*. En 1713 Mr. *d'Orville* ayant converti dans un autre genre de poësie quelques Odes d'*Horace*, feu Mr. *Pierre Burmann*, qui vit ce coup d'essai, en fut non seulement charmé, mais jugea qu'il falloit destiner entièrement Mr. *d'Orville* aux Belles-Lettres. On eut de la peine à y faire consentir Mr. son Père, mais des amis, & entr'autres Mr. *Tajo Hayo van den Honert* le gagnèrent enfin, & il permit que son fils fût à l'Académie de *Leide*. Arrivé à *Leide* l'an 1715, il fréquenta pour le *Grec* les leçons de *Jaques Gronovius*, de l'amitié duquel il s'est toujours loué : il prit pour l'Histoire, les Antiquités & l'Eloquence, les collèges de Mr. *Pierre Burmann*, qui dès lors prévit que Mr. *d'Orville* tiendroit un jour la première place parmi les Savans de *Hollande*. Il voulut aussi cultiver les Langues Orientales, & fréquenta pour cet effet les colléges de Mrs. *Heymann* & *Schaaf*. Après s'être bien exercé dans les Belles-Lettres, il s'attacha à l'étude du Droit *Romain* sous Mrs. *Schulting* & *Noodt*. Parmi ceux qu'il voyoit le plus à *Leide*, étoient Mrs. *Graafland*, présentement Bourguemaître à *Amsterdam*; *Jean van den Honert* & *François van Oudendorp*, à-pré-

sent Professeurs à *Leide*; *Gerard Kronenberg*, Savant amateur d'Antiquités; & *Daniel Siberſma*, bon Littérateur & Pasteur de *Middelbourg*.

Ici Mr. *Burmann* commence à parler des voyages littéraires de Mr. d'*Orville*, qui peuvent servir de modèle à ceux qui dans leurs voyages souhaitent d'apprendre à connoître plus que les principales auberges de chaque Ville où ils passent. Mr. *d'Orville* étudiant encore à *Leide*, résolut de passer les vacances de 1718 en *Angleterre*, tant pour y voir son frère *Jean Léonard d'Orville* établi à *Londres*, que pour visiter les grandes Bibliothèques, & lier connoissance avec les Savans de ce Pays-là. Il vit donc la belle Bibliothèque de *Cotton*, qui ne consiste presque qu'en Mſſ. & la Bibliothèque Royale, dans laquelle il examina le fameux Manuscrit *Alexandrin* du *Vieux* & du *Nouveau Testament*, que le grand *Bentley* s'étoit proposé de faire imprimer, en conservant les caractères avec lesquels il est écrit. De *Londres* il passa à *Oxford*, où il visita la Bibliothèque *Bodléienne*; celle du Comte de *Sunderland*; le Cabinet *Asmolien*, & celui du fameux *Jean Sloane*. Delà il fut à *Cambridge*; il y vit le *Collège de la Trinité* & sa Bibliothèque; celle qu'on nomme la Bibliothèque publique, augmentée par la libéralité du Roi de trente-deux mille volumes: le Palais du Comte *Hallifax*, sa Bibliothèque & son Cabinet de Curiosités.

Vers le commencement de l'Automne Mr. *d'Orville* revint à *Leide* pour y finir ses études. En 1721 il fut reçu Docteur en Droit, après avoir

avoir défendu une Thèse *ad leg. 65. D. de acquir. rer. domin.* Delà il fut à *la Haye* pour suivre le Barreau, mais son inclination ne l'y portoit nullement; au contraire l'empressement d'apprendre & l'envie de se faire une belle Bibliothèque, & l'exemple de tant de Savans qui avoient retiré de leurs voyages tant de fruit, déterminèrent Mr. *d'Orville* à voyager. Il partit en 1723 pour la *France*: il visita en passant par *Anvers*, *Bruxelles* & *Louvain*, les Bibliothèques. Arrivé à *Paris* il y fit bientôt connoissance avec D. *Montfaucon*, Mrs. *Salier*, *Fraguier*, *Sevin*, *Chamillart*, *Bouquet* & *Boivin*: ce dernier le mena la première fois à la Bibliothèque du Roi: il fit aussi connoissance avec le P. *Tournemine*, qui non seulement lui fit voir la Bibliothèque de Mr. *Huët*, Evêque d'*Avranches*, mais l'introduisit aussi dans la société des Savans qui s'assembloient chez le Cardinal de *Rohan*; il y fut reçu avec distinction, & y assista ensuite souvent. Mr. *Hopp*, alors Ambassadeur de L. H. P. à la Cour de *France*, le mena à la *Sorbonne*, & lui en fit voir la Bibliothèque & l'Eglise. Vers l'Automne Mr. *d'Orville* eut une grosse maladie, qui sembloit traverser ses desseins; il en revint cependant, & son Ami Mr. *Ondendorp* le félicita sur son heureux rétablissement par une longue Elégie. Dès qu'il eut recouvré la santé, il fut voir quelques Villes de *France*, savoir la *Rochelle*, *Nantes*, *Saumur*, *Orléans*, *Bourdeaux*, d'où il revint à *Paris*. L'année suivante il assista souvent avec D. *Montfaucon* aux assemblées des *Académies des Inscriptions & Belles-*

Lettres, & à celles *des Sciences*. La politeſſe du même Père lui procura auſſi l'entrée libre des principales Bibliothèques de *Paris*, ſavoir la Bibliothèque de *Colbert*, qui avant que d'être jointe à celle du Roi, étoit la mieux fournie en Manuſcrits: celle de St. *Victor*, de *Ste. Geneviève*, des P. P. *Jacobins*; des P. P. de l'*Oratoire*; des *Auguſtins*; des *Céleſtins*; celle des *petits Pères Auguſtins*, qui avoit pour Bibliothécaire le P. *Euſtache*, homme ſavant, poli, & connoiſſeur de bons Livres: la fameuſe Bibliothèque de *St. Germain des Prez*, à laquelle on avoit joint la Bibliothèque de *Coiſlin* à *Verſailles*. De *Paris* Mr. *d'Orville* partit pour *Rheims*, muni de lettres de recommandation de D. *Montfaucon* pour les Savans de cette Ville, afin qu'il lui fût permis d'examiner les Manuſcrits de l'Abbaye de *Rheims*, parmi leſquels étoit le fameux & unique Manuſcrit de *Phèdre* & l'Ampoule ſacrée. Après avoir auſſi vu les Manuſcrits de la Bibliothèque de *St. Nicaiſe* & de l'Egliſe de la *Ste. Vierge*, il paſſa par *Liſle*, *Sedan*, *Namur* & *Spa* pour *Liège*, où il viſita la Bibliothèque du Chapitre de *St. Jaques*, où l'on trouve plus de quatre-cens Manuſcrits. De-là il retourna par *Aix-la-Chapelle*, *Maſtricht*, *Roeremonde*, *Venlo* & *Nimègue* à *Amſterdam*.

Vers la fin de cette même année il entreprit ſon ſecond voyage en *Angleterre* en compagnie de ſon frère *Pierre*, pour voir leur autre frère, qui étoit dangereuſement malade à *Londres*. Il retourna à la Bibliothèque *Royale* & à celle de *Cot-*

ton,

ton, & visita aussi celle du Duc de *Pembroke* & son riche Cabinet de Médailles. Il fut aussi voir celle du Comte d'*Oxford*, qui contenoit plus de huit mille Manuscrits. Dans ce dernier voyage il lia amitié avec les plus grands-hommes de l'Angleterre, *Bentley*, *Davisius*, *Chishul*, *Sherard*, *Cuningham*, *Mead*, *Potter*, *Hudchinson*, *Markland*, *Reinold*, *Wasse*, *Morland*, & autres, qu'il cultiva beaucoup jusqu'à ce qu'il retourna en *Hollande* vers la fin de l'an 1725.

Mr. *d'Orville* ne se fixa nulle part dans sa Patrie, tantôt il étoit à *Amsterdam*, tantôt à *Utrecht*, tantôt à *Leide* ou à *la Haye*, & l'envie de voyager faisoit seul ses délices. Il résolut donc de se satisfaire & de voir l'*Italie*, pour y considérer les beaux restes de l'Antiquité, & connoître les Savans de ce Pays-là, & sur-tout la *Sicile*, où il savoit qu'il y avoit encore des monumens qui étoient restés inconnus. Au commencement de l'Eté de l'an 1726. il partit par le *Brabant*, & retourna en *France*. Il passa cinq semaines à *Paris*, tant pour y voir encore les Bibliothèques, que pour renouveller les connoissances qu'il y avoit faites avec différens Savans, & pour leur demander des lettres de recommandation. De *Paris* il arriva par *Fontainebleau* &c. à *Dijon*, où il lia une liaison étroite avec les savans Jésuites *François Oudin* & *Henin*, & avec le Sénateur *Bazin*, mais sur-tout avec l'illustre Président *Jean Bouhier*, dans la belle Bibliothèque duquel il trouva beaucoup de Manuscrits, dont il conféra plusieurs : il y copia les notes de *Saumaise* sur l'*Anthologie Grecque*, & un Traité de *Rhemnius Palæmon*, qu'il inséra ensuite dans les *Ob-*

ferentiones Miſcellaneæ : il y vit auſſi ce curieux Manuſcrit des anciennes Epigrammes *Latines*, dont *Saumaiſe*, *Gudius*, & autres ont tant parlé ; qu'il fit après copier pour l'uſage de Mr. *Burmann*, qui médite de nous donner une belle édition de l'*Anthologie Latine*, comme le prouve l'Eſſai qu'il en a donné il y a quelques années.

Il vit encore à *Dijon* les Bibliothèques des *Chartreux*, des *Carmes* & des *Bénédictins* : il en partit comblé de politeſſes de Mr. *Boubier*, par *Lyon*, *Vienne*, *Orange* & *Avignon* pour *Nîmes*, & chemin faiſant il viſita les Bibliothèques & autres choſes remarquables qu'il avoit rencontrées ſur ſa route. Près de *Nîmes* il examina avec attention le magnifique Pont ſur le *Gard*, que *Th. de Bèze*, *Kinſchot*, *Pontanus* & *Pierre Lotichius* ont tant vanté. Il examina auſſi les beaux monumens d'Antiquité de *Montpellier*, de *Narbonne* & d'*Arles*, qui ne cèdent en rien à celles de *Nîmes*. Il vit auſſi *Aix*, *Marſaille*, &c. & paſſant le *Var* il ſe rendit par *Nice*, *Monaco* & *Lugano* à *Gènes*. Dans cette Ville il viſita les Bibliothèques des *Jéſuites*, des *Auguſtins*, & des *Frères Minimes*, les Palais, le Sénat, les Egliſes, & les Carrières les plus renommées : il ſe rendit enſuite par *Novi*, *Aleſſandria*, *Aſti* à *Turin*, où il reſta près de deux mois, pour mettre à profit la belle Bibliothèque de cette Ville, très-riche en Livres imprimés & manuſcrits. Mr. *d'Orville* ſans les bons offices d'un Révérend Père de *Rome*, n'auroit point eu l'accès libre à cette Bibliothèque ; car le Bibliothécaire d'alors nommé *Piconi*, homme ignorant & peu civil, s'oppoſoit à ſes deſirs. Mr. *d'Orville*

ville de retour dans sa Patrie se vengea du Bibliothécaire dans un Poëme Satyrique qu'il publia parmi les Poësies de son frère. Il composa pour son utilité un catalogue & des extraits des Manuscrits les plus rares & les meilleurs de cette Bibliothèque: on n'avoit point encore le beau catalogue que Mrs. *Passini*, *Rivautella* & *Berta* ont publié depuis. Il y copia des Scholies non imprimées sur l'*Anthologie Grecque*, & conféra *Théocrite*, *Héliodore*, *Horace*, *Stace*, & d'autres Auteurs anciens. Il trouva aussi dans les Archives du Roi les volumes d'Antiquité écrits de la main de *Ligorius*: il eut encore la satisfaction de voir la table de *Bembe*, nommée ordinairement *Tabula Isiaca*, que *Pignorius* & après lui le P. *Kircher* ont publiée: il la trouva d'un cinquième plus grande que D. *Montfaucon* ne l'a représentée. Il fit aussi connoissance avec les Professeurs *Lama*, *Consani*, & autres.

De *Turin* Mr. *d'Orville* partit pour *Milan*, où il passa plusieurs jours dans la Bibliothèque *Ambrosienne*. Mr. *Saxe*, à qui la garde en étoit confiée, lui donna un appartement à part, afin qu'il pût copier, conférer & extraire à sa commodité ce qui lui plairoit. Il resta aussi près d'un mois entier à *Ticinum*, où il consulta la Bibliothèque, & s'insinua dans l'amitié du savant Professeur des Pandectes *Parodi*, de *Beretta*, du Comte *Paleari* & d'*Olivazzi*, dont il visita les Bibliothèques & les Cabinets de Médailles & d'Antiquités. Au commencement de l'année suivante il fut à *Plaisance* & delà à *Parme*, où il passa cinq jours entiers à contempler les Peintures anciennes, les

Mé-

Médailles, Inscriptions & Livres manuscrits du Duc de *Parme*. Delà il fut par *Reggi* à *Modena*, uniquement pour y saluer le célèbre *Muratori*, Garde de la Bibliothèque du Duc de *Modena*: il en fut reçu & traité plus poliment encore qu'il ne l'avoit été dans aucun autre endroit. Il vint ensuite par *Mirandole* &c. à *Vérone*, où il fut reçu d'une manière très-obligeante par l'illustre Marquis *Scipio Maffei*, qui lui fit voir sa Bibliothèque, ses Médailles & autres Antiquités, & le conduisit aux autres Bibliothèques tant publiques que particulières: au Tombeau des *Scaligers*, & à l'Amphithéatre de *Vérone*, dont ce Marquis a donné une ample description en *Italien*. Mr. *d'Orville* préféroit cependant à cet Amphithéatre celui de *Nimes*, parce qu'il donne mieux à connoître que celui de *Vérone* tout ce qui appartenoit à la pompe d'un Amphithéatre. Il y vit aussi le nouveau Théatre de *Vérone* bâti dans le même endroit, où le Marquis *Maffei* a placé dans un bel ordre quantité de Pierres antiques & d'Inscriptions ramassées de toute part, & qu'à la grande satisfaction des Amateurs de l'Antiquité il a publiées dans son Livre intitulé *Musæum Veronense*.

De *Vérone* Mr. *d'Orville* fut à *Padoue*, où il vit l'Eglise de *St. Antoine*, & les Bibliothèques de *Ste. Justine* & du Seminaire: il y fut saluer les célèbres Professeurs en Médecine *Ponsetella* & *Morgagni*, & fit connoissance avec Mrs. *Facciolati*, *Sandi*, *Vulpius*, & l'Abbé *Dominique Lazarini*. Il y vit aussi ce qu'on appelle le Sépulcre d'*Antenor* & la Maison de *Tite Live*, que lui, comme bien d'autres, regardoit comme

des

des fables ridicules. Il partit de *Padoue* pour aller à *Veniſe*, où il paſſa plus d'un mois à conſulter les Bibliothèques de *St. Marc*, de *St. Jean* & de *St. Paul:* il y fit connoiſſance avec Mrs. *Recanati*, *Tempoli*, *Zénon*, *Mazzoni*, *Conti*, *Origoni* & *Smit*, riche poſſeſſeur d'Antiquités. De *Veniſe* il repaſſa par *Padoue* pour aller par *Ferrare* à *Bologne*: il viſita la Bibliothèque de cette belle Ville, & fut reçu fort gracieuſement par l'Abbé *Bianconi*: il y ſalua auſſi le Comte *Marſili*, & le célèbre Profeſſeur en Botanique *Joſeph Monti*. Delà Mr. *d'Orville* traverſant pluſieurs Villes d'*Italie* arriva enfin à *Rome*, où accompagné de Mrs. *Fontanini* & *Bianchini* il admira toutes les belles choſes dont cette Reine du Monde abonde. Il ne voulut cependant pas s'y arrêter pour cette fois, méditant ſon voyage de *Sicile:* il quitta donc *Rome* pour quelque tems afin de ſe rendre à *Naples*, où il fut voir tout ce qui reſte d'Antiquités, tant dans la Ville qu'aux environs.

Au commencement du mois de Mai il prit la route de la *Sicile:* en faiſant le tour de l'Ile il vit les fameuſes *Scylle* & *Charybde*, & examina avec ſoin tous les reſtes des Villes anciennes, juſqu'à ce qu'il vint à *Monte Régale*, où il fit connoiſſance avec le célèbre *Mongitori*, ſi connu par ſa *Bibliotheca Sicula:* il continua enſuite à parcourir les autres Villes, & les ruines de celles qui ne ſubſiſtent plus, & il vit le Sépulcre qu'on pretend être celui de *Phalaris* Tyran de *Sicile*. Delà il paſſa à *Alicata* & à la Montagne d'*Ecnomos*, à l'endroit où étoit la Ville de *Gela*: le docte Carme *Philibert Pizolanti* lui fit

pré-

préſent de pluſieurs Médailles & d'autres Antiquités *Siciliennes*. Après avoir parcouru pluſieurs autres Villes il arriva enfin à *Catane*, par-tout il avoit eu ſoin de faire copier les Inſcriptions anciennes & les Pyramides *Egyptiennes*, & autres Monumens de l'Antiquité ; il fut auſſi pour voir, mais non ſans peine, le Mont *Etna*, d'où, après avoir tout remarqué, il paſſa à *Tauromenium*, & ayant encore viſité les Villes qui lui reſtoient à voir, il revint vers l'Automne à *Naples*. Feu Mr. *d'Orville* avoit décrit lui-même ſon voyage de *Sicile*, les planches en étoient prêtes depuis longtems ; & quoiqu'il n'ait pas encore paru, on peut cependant aſſurer qu'une grande partie en eſt déjà imprimée. De retour à *Naples*, il eut la curioſité de voir le Mont *Véſuve*, qui par une nouvelle ouverture jettoit alors du feu : delà il fut voir l'ancienne *Capoue*, il s'y plût à examiner les ruines du vaſte Amphithéatre conſtruit de marbre & de briques, dont le ſavant Chanoine de la Métropole *Alexius Symmachus Mazochi* a donné un ample deſcription. Dans ce même tems il fut voir par eau le charmant endroit nommé *Pauſilypus*, que *Flaminius* & *N. Heinſius* ont chanté dans leurs Poëmes : il fit deſſiner ſur les lieux le ſépulcre de *Virgile* & celui de *Sannazarius* qui lui eſt voiſin ſur le Mont *Mergilline*, où *Actius* avoit eu autrefois une belle campagne. Dans la Ville de *Naples* il fit deſſiner la Chapelle que *Jean Jovien Pontanus* avoit fait bâtir en l'honneur de la *Ste. Vierge* & de *St. Jean* l'Evangéliſte, mais qui, choſe étonnante, étoit alors habitée par un Tailleur, ce qui fit faire

M

Mr. *d'Orville* ſes vers que *Vlamingius* ſon grand Ami publia dans la Vie de *Sanazaire*, qu'il donna en *Hollandois*. Pendant qu'il ſéjournoit à *Naples* il ne manqua pas tous les jours de fréquenter les Bibliothèques, & de converſer ſouvent avec Mrs. *Caluppi* & *Valetta*: il vit chez ce dernier les reſtes de cette célèbre Bibliothèque, que ſon Grand-père avoit ramaſſée, & qui depuis eſt paſſée aux Pères de *St. Philippe de Néri*.

Au mois de Novembre Mr. *d'Orville* retourna à *Rome*, où il paſſa l'Hiver, afin de profiter de la Bibliothèque du *Vatican*, & d'y copier ſur toute choſe l'*Anthologie Grecque* non imprimée, & pour y conférer l'Imprimé avec cet ancien Manuſcrit qui avoit été autrefois dans la Bibliothèque de *Heidelberg*, & n'avoit pas été interpolé. Il retrouva à *Rome* ſes anciens Amis *Fontanini* & *Bianchini*; il y en acquit de nouveaux, entre leſquels on peut nommer les Cardinaux *Ottoboni*, *Polignac* & *Alexandre Albani*. Cette fois il examina à loiſir les Antiquités, Palais, Jardins, & autres beautés de *Rome*. De *Rome* Mr. *d'Orville* ſe rendit par *Oſtia*, *Viterbe*, *Livorne*, *Piſe* & *Lucques* à *Florence*, dans la vue de tirer de la Bibliothèque *Laurentienne* ou *Médicée*, de celle des *Bénédictins* & des *Dominicains* de *St. Marc*, de quoi enrichir ſes tréſors littéraires: il y fit connoiſſance avec trois Savans, qui ſe ſont beaucoup diſtingués dans la République des Lettres, ſavoir Mrs. *Salvini*, *Cocchi* & *Gori*: ce dernier ſur-tout témoigna l'eſtime qu'il avoit pour Mr. *d'Orville*, en lui dédiant le troiſième volume des *Inſcriptions Florentines*. Il s'attira auſſi l'amitié du Sénateur

Buo-

Buonarota, du Duc *Salviati*, du Baron de *la Baſtie*, du Marquis *Richard* & autres, & du docte Moine *Politus*, celui qui a traduit en *Latin* les Commentaires d'*Euſtache* ſur *Homère*, accompagnés de ſes notes & de celles de *Salvini*. Après avoir viſité les plus fameuſes Bibliothèques de *Florence*, ſans oublier celle du célèbre *Magliabecchi*, Mr. *d'Orville* retourna par *Bologne* & *Padoue* à *Veniſe*, pour profiter encore de la Bibliothèque de *St. Marc*. *Marc Antoine Madéro*, *Grec* de nation mais né en *France*, qui l'avoit ſous ſa garde, lui rendit en cela tous les ſervices poſſibles.

De *Veniſe* Mr. *d'Orville* partit par mer pour *Trieſte*, delà par la *Carniole* & la *Styrie* il ſe rendit à *Vienne* pour y voir la belle Bibliothèque *Impériale*, dont le ſavant *Pierre Lambecius* a fait connoître le tréſor qu'elle renferme en Manuſcrits *Grecs*, & Mr. *Gentillotti* celui des Manuſcrits *Latins*, quoique ce qu'il a écrit là-deſſus ne ſoit pas encore rendu public. Mr. *d'Orville* eut beaucoup de peine à avoir accès à cette Bibliothèque, ſouvent il paſſoit des jours entiers ſans pouvoir y réuſſir: on peut voir par un trait que rapporte Mr. *Burmann*, combien on en agiſſoit peu gracieuſement avec lui. Un jour qu'il avoit copié une Epitre de *Maxime Planudes*, un des Gardes ne voulut jamais permettre qu'il emportât ſa copie. Mr. *d'Orville*, indigné de cette impoliteſſe, déchira le cahier; mais ayant gardé les morceaux, il les ajuſta ſi bien enſemble, qu'il en fit une nouvelle copie. Mr. *Burmann* a raiſon de dire qu'aujourdhui les choſes ſont bien changées par rapport à cette Bibliothe-

que

ayant depuis que l'illustre *van Swieten* en avoit été nommé le Bibliothécaire : Mr. *Burmann*, ainsi que bien d'autres, ont déjà profité de sa courtoisie. Mr. *d'Orville* fit aussi connoissance à *Vienne* avec *Apostolus Zénon*, possesseur d'un beau Cabinet de Médailles : cet Amateur, ainsi que Mrs. *Ramagia* & *Bertole*, l'accompagnèrent souvent pour voir le beau Cabinet de l'Empereur.

De *Vienne* Mr. *d'Orville* partit par *Prague* & *Dresde* pour *Leipzig*, où il fut reçu avec beaucoup de politesse par Mrs. *Menken* & *Cortius* : il fut voir à la Bibliothèque *Pauline* les Manuscrits, & sur-tout le Scholiaste d'*Homère*, qui mériteroit bien que quelque Savant voulût se donner la peine de le publier. Delà il fut à *Halle* & *Wolffenbuttel*, où il trouva la Bibliothèque bien pourvue en Manuscrits, parmi lesquels sont ceux de *Gudius*. Il se rendit ensuite à *Hanovre*, & delà à *Hambourg*, où il prit beaucoup de plaisir dans les conversations du célèbre *Jean Albert Fabricius* & du savant *Jean Christophle Wolff*. Delà par *Brême*, *Lingen*, & *Deventer* il revint à *Amsterdam* en bonne santé.

Mr. *d'Orville* de retour dans sa Patrie résolut de passer son tems à l'étude sans accepter aucun emploi ; & *Utrecht* étoit le lieu qu'il avoit choisi pour y faire son séjour : mais Mrs. les Bourguemaîtres d'*Amsterdam*, voulant rendre à leur Ecole illustre son ancien éclat, lui offrirent une Chaire de Professeur. Il accepta, & commença son Professorat le 22 Mai 1730, en prononçant un Discours, dans lequel il fit voir que le Négoce & les Etudes pouvoient très-bien s'allier ensemble. Deux ans après, le 8 de Janvier, il cé-

lébra pas un autre Discours le Siècle ou les cent ans que l'Ecole illustre avoit été instituée.

Ainsi fixé à *Amsterdam*, Mr. *d'Orville* songea à se marier, & épousa au mois de Février de la même année *Elizabeth Marie van Ryn*, qui mourut cinq ans après en 1737. Il pleura la mort de son Epouse & celle de son Beau-père par une Elégie, que Mr. *Burmann* nous dit égaler celles de *Properce*. Il eut de sa femme deux fils, dont l'aîné Mr. *Jean d'Orville*, né le 7 Septembre 1734, vit encore: l'autre suivit de près sa Mère. Cinq ans après tous ces desastres arrivés dans sa famille, Mr. *d'Orville* résolut de quitter sa Chaire pour vivre paisiblement dans l'étude, il la résigna en s'en réservant les titres & les honneurs, & il désigna Mr. *Pierre Burmann* pour lui succéder. L'unique occupation de Mr. *d'Orville* dans sa retraite fut l'étude, & il fit part de ses trésors littéraires à tous ceux qui avoient envie de donner de bonnes éditions d'Auteurs. Il fournit aux Savans des notes & des collations de Manuscrits sur *Josèphe*, *Lucien*, *Libanius*, *Diodore de Sicile*, *Aristophane*, les Fragmens de *Sappho*, *Musæus*, *Coluthus* & les Glosses de Chimie; sur *Tite-Live*, *Jules-César*, *Virgile*, *Lucain*, *Suétone*, *Phèdre*, *Frontin*, les Poëtes mineurs, les Epitres de *Pline*, & presque sur tous les Auteurs qui ont été réimprimés dans ce Siècle-ci.

Mr. *d'Orville* possédoit une belle Bibliothèque composée de grands Ouvrages & de rares éditions, & d'un si grand nombre de Manuscrits, que nous ne croyons pas qu'il y ait aujourd'hui aucun particulier qui en possède autant. Il y joignoit

gnoit un beau Cabinet de Médailles, qu'il augmentoit tous les jours; encore peu de semaines avant sa mort il l'avoit enrichi d'anciennes Pierres gravées, & d'autres monumens de l'Antiquité. Tout cela étoit au service de tous ceux qui en avoient besoin. Mr. *d'Orville* égaloit à cet égard les *Pinelli* & les *Peirèsc*. Il étoit poli, & aimoit à obliger ses Amis en toutes occasions: il entretenoit un commerce de lettre avec presque tous les Savans de l'*Europe*. Les *Observationes Miscellaneæ* prouvent assez combien Mr. *d'Orville* étoit versé dans la Critique & dans la lecture des anciens Auteurs *Grecs* & *Latins*. De savans *Anglois* avoient commencé à publier ces Observations, & Mrs. *Pierre Burmann* & *d'Orville* continuèrent à en publier ensemble dix volumes: ils y joignoient des notes de leur façon. Après la mort de Mr. *Burmann* de *Leide*, Mr. *d'Orville* se chargea seul de la publication, & leur donna alors le titre d'*Observationes Miscellaneæ Novæ*, dont il publia quatre volumes: le dernier fut achevé peu de jours avant sa mort. Parmi les Pièces de sa composition dans ces Observations, la Dissertation sur les Antiquités de l'Isle de *Délos* est de main de Maître. Il publia un Livre sans y mettre son nom, il l'intitula *Kannus Critica*. Mr. *d'Orville* ne pouvant souffrir la manière hautaine dont Mr. *de Pauw* traitoit les Littérateurs les plus distingués, composa ce Livre, dans lequel il releva les grossièretés de son adversaire, & lui fit voir les fautes qu'il avoit lui-même commises. Quoique ce Livre de Mr. *d'Orville* ne soit point exemt de quelques expressions dures & desobligeantes, cependant

il montre que ſon Auteur étoit habile & judicieux Critique, & un Savant a dit que ce Livre ſeul ſuffiſoit pour ranger Mr. *d'Orville* parmi les plus ſavans Littérateurs de notre Siècle. Il publia auſſi les Poëmes de Mr. ſon Frère *Pierre d'Orville*: ces Poëmes, au jugement de Mr. *Burmann*, ſont d'une grande pureté & d'une beauté ſurprenante: il y joignit quelques Poëmes de ſa façon. Mais il montra ſur-tout la ſupériorité de ſa critique dans ſes remarques ſur un Ouvrage non encore publié, ſavoir le *Roman Grec* de *Chariton*, tiré d'un Manuſcrit de la Bibliothèque *Laurentienne* de *Florence*: non ſeulement il y corrige *Chariton*, mais il paſſe encore en revue un bon nombre d'autres Auteurs, dont il corrige des paſſages corrompus, & en défend d'autres, que les Savans ont injuſtement ſoupçonné d'être fautifs.

La République des Lettres pouvoit avec raiſon ſe promettre de plus grandes choſes encore de la capacité de Mr. *d'Orville*, ſi Dieu lui avoit laiſſé la vie. Depuis longtems on attendoit de lui ſon *Iter Siculum*, où il auroit expliqué les Antiquités, les Inſcriptions, entre leſquelles il y en a quelques-unes écrites en Dialecte *Dorique*; les Médailles de cette Ile, qui n'avoient pas encore été rendues publiques, ou qui n'avoient pas été bien expliquées par d'autres: les planches, au nombre de vingt, ſont déjà gravées. Les Palais & autres Edifices ne ſont pas non plus oubliés: Mr. *d'Orville* avoit eu avec lui un Architecte, & un Peintre qui lui deſſinoit tout. On auroit auſſi ſouhaité qu'il eût donné une nouvelle édition de l'*Anthologie Grec-*

Grecque: il poſſédoit tout ce que *Grotius* avoit fait là-deſſus, & il l'avoit augmenté conſidérablement par tout ce qu'il avoit recueilli lui-même dans les plus célèbres Bibliothèques de l'*Europe*. Il avoit acheté les remarques & les cahiers de *Grotius* ſur cette *Anthologie* à la vente de Mr. *le Clerc*, à qui le célèbre Imprimeur *Blaauw* les avoit remis: celui-ci les tenoit de *Grotius*, qui les lui avoit fait tenir de *Paris* par *Iſaac Voſſius*. Mr. *le Clerc* avoit déjà commencé à traduire quelques Epigrammes des plus gaillardes: ces traductions ſont pareillement entre les papiers de Mr. *d'Orville*.

Les Savans deſiroient auſſi ardemment de voir imprimé le *Théocrite* avec ſes augmentations & ſes remarques: *Scaliger*, *Caſaubon*, & *Heinſius* avoient déjà tâché de rendre cet excellent Poëte de *Sicile* plus parfait, mais les Manuſcrits leur avoient manqué; *Iſaac Voſſius* & *Langerman* avoient bien eu deſſein de le collationner dans leurs voyages avec les Manuſcrits, & de le donner au Public, mais on ignore ce que leurs papiers ſont devenus. Mr. *d'Orville* ſe ſeroit admirablement bien acquité de cette tâche, puiſqu'il avoit conféré plus de trente Manuſcrits ſur cet Auteur: il nous a fait voir des lacunes conſidérables, qu'il pouvoit parfaitement bien remplir à l'aide des Manuſcrits. Il a auſſi travaillé ſur *Catulle*, *Tibulle* & *Properce*; & il avoit copié de ſa propre main trois gros volumes d'Inſcriptions, beaucoup plus exactes & amples que celles que *Muratori* a publiées.

Ce ſont-là les projets que méditoit Mr. *d'Orville*, & à l'exécution deſquels il travailloit à ſa

Campagne, ſituée proche de la Ville de *Harlem*; mais une mort inopinée les a malheureuſement traverſés. Sa ſanté étoit chancellante depuis quelque tems, mais au mois de Septembre 1751 il retomba malade, & en peu de jours ſa maladie augmenta ſi fort, qu'elle le coucha dans le tombeau la nuit du 13 au 14 de Septembre à l'âge de 55 ans. Les Ecrits qu'il a laiſſés, le feront vivre chez la Poſtérité la plus reculée. Nous nous flatons que les autres Ouvrages, dont il comptoit d'enrichir le Monde ſavant, ſeront un jour rendus publics, puiſque tous ces tréſors littéraires doivent, à ce qu'on dit, avec le tems paſſer dans la fameuſe Bibliothèque de *Leide*. Mr. *Burmann* finit ſon Oraiſon funébre par une belle Elégie, où il chante avec feu & en véritable Ami les louanges du défunt.

ARTICLE IV.

LETTRE *à* l'Editeur, *dans laquelle on réfute les ſentimens de Mr.* KLEIN, *au ſujet de la faculté de l'Ouïe & des Sons dans les Poiſſons.*

MONSIEUR,

DAns la *Bibliothèque Raiſonnée Tom. XLIV. pour les mois d'Avril, Mai & Juin* 1750, *II. Partie p.* 386, il y a un Mémoire du célèbre Mr. *Klein*, dans lequel il prend connoiſſance de la Lettre d'un Anonyme inſérée dans la *II. Partie du XXXVII. Tome* de la *Bibliothèque Françoiſe.*

Je ſuis fort aiſe de lui avoir donné lieu d'exercer

cer ſon habileté & ſa ſagacité : mais, à juger de ſes réponſes par le court Extrait que nous en donne la *Bibliothèque Raiſonnée*, elles ne me paroiſſent pas ſatisfaiſantes.

En vertu d'une inſpection générale, j'ai cru avec quelques Naturaliſtes que les Poiſſons n'ont point d'organes pour le ſens de l'Ouïe. Peut-être eſt-ce une erreur de fait. Je ne nie pas l'exiſtence de certaines parties de la tête du Poiſſon, que Mr. *Klein* croit être analogues aux organes de l'Ouïe dans les Quadrupèdes ; & je n'oſerois m'inſcrire en faux contre la deſtination qu'il aſſigne à ces parties. Je dirai ſeulement que quelquefois les meilleurs Philoſophes, de-même que les autres Hommes, voyent les objets au travers d'une imagination frappée.

N'eſt-il pas bien certain qu'en général les Poiſſons ont la tête faite de façon que l'on ne ſait guère où y placer une cavité propre à la faculté *Auditive* ? Et chercheroit-on cette faculté ailleurs que dans la tête ?

Après cela il n'y a point d'orifice pour introduire les impreſſions de l'air. Cette cavité ſuppoſée eſt couverte d'une peau qui, loin de paroître avoir la moindre aptitude à tranſmettre dans le cerveau les vibrations de l'air, ſemble au contraire ne pouvoir que s'y oppoſer.

Mr. *Klein* aſſure que les Poiſſons *Cétacées* ont de la voix, & qu'ils ont auſſi les organes de l'Ouïe.

Quant aux organes de l'Ouïe, encore une fois eſt-il bien ſûr que ces organes qu'il a vus, & qu'il croit n'être-là que pour procurer au Poiſſon la ſenſation de l'Ouïe, n'ont pas quelque

autre uſage? S'ils peuvent avoir un autre uſage, leur exiſtence ne prouve rien ſur le point en queſtion.

Quant à la voix, ſi c'eſt un fait avéré, je ſuis tout porté à accorder la conſéquence qu'il en tire, qui eſt *que comme ils peuvent vociférer, ils doivent auſſi entendre.* Mais le fait eſt-il conſtaté? Le bruit qu'ils font, eſt-il une *vocifération*? Eſt-ce un bruit que l'Automate veuille faire? Ne ſeroit-ce point un bruit *accidentel*? je veux dire un de ces bruits qui n'arrivent que par l'acceſſion d'une cauſe étrangère.

Quand un de ces grands Poiſſons, qu'on appelle *Souffleurs*, élancent dans l'air de gros jets d'eau, ils font du bruit. Mais ce n'eſt pas un bruit, qui (s'il m'eſt permis de m'exprimer ainſi) appartienne à l'animal, de-même que l'abboyement appartient à un Chien. Eſt-il évident que le bruit que faiſoit ce *Narwhal* échoué, fût un vrai mugiſſement? Eſt-il impoſſible qu'en ſe débattant, en faiſant jaillir l'eau qui étoit autour de lui, il fît un bruit qui mêlé avec celui du vent & de la mer, & entendu peut-être d'un peu loin par les gens du village, reſſemblât aux cris, ou aux gémiſſemens de l'Equipage d'un Vaiſſeau prêt à périr? Je ne nie rien. Je ne fais que queſtionner.

Après cela, ſuppoſé que les Poiſſons *Cétacées* vocifèrent, & entendent, cela ne feroit qu'une *exception*. Il ſe peut que le Créateur ait jugé à propos d'accorder cet avantage à cette ſorte de Poiſſons, dont la conſtitution requiert qu'ils ſoient ſouvent à la ſurface de l'eau, & particulièrement aux *Vivipares*.

„ Eſt-

„ Eſt-il probable, dit Mr. *Klein*, qu'une „ ſeule Claſſe de Poiſſons ait reçu le don d'en„ tendre, & de proférer des ſons, & que les au„ tres Animaux, leurs compatriotes, en ſoient „ privés? „

Je viens d'obvier à cette objection: mais j'ajoûte que Dieu, toujours également ſage dans la diſpenſation de ſes dons, règle cette diſpenſation ſur la nature & les beſoins de ſes Créatures. Il eſt des Amphibies qui entendent. Il en eſt qui, ſi je ne me trompe fort, n'entendent nullement. Les Homars, les Cancres, les Huitres, les Pétoncles, entendent-ils?

Venons à l'Expérience. Mr. *Klein* penſe que c'eſt ſon fort, & il me ſemble que c'eſt le mien. Il dit que *les Carpes occupées à l'ouvrage de la génération, font un bruit* &c. Que *le Coq de mer imite le chant* &c. Que *les Anguilles ſiflent comme* &c. Que *les Schmerlings ſe plaignent* &c. Je le prie de bien examiner ſi ce ne ſont pas-là des bruits *accidentels*.

A l'égard de la ſeconde erreur de fait dont il m'accuſe, je ſerai beaucoup plus docile que touchant la première.

Dans la Lettre qui fait le ſujet de ſa Critique, je dis que la *tête ſous l'eau on n'entend pas*.

Je me ſouviens que quelquefois en me baignant j'en ai fait l'expérience, & que je n'avois d'autre ſenſation que celle d'une eſpèce de *bourdonnement* continuel, aſſez ſemblable au mugiſſement ordinaire & uniforme de la Mer, ou au bruit d'une Forêt agitée par le vent. Mais j'ai lu dans la *Philoſophie Expérimentale* de l'ingénieux & ſavant Abbé *Nollet*, que *la tête ſous l'eau il*

entend fort bien. Et persuadé qu'il a fait l'expérience en Philosophe, au-lieu que je ne l'ai faite que négligemment ; concevant d'ailleurs que peut-être l'eau produit sur moi des effets différens de ceux qu'elle produit sur la plupart des autres hommes, je me rends de bonne grace, confesse mon erreur, & remercie ceux qui ont bien voulu m'en tirer.

Mais de ce que nous entendons sous l'eau un bruit qui se fait dans l'air, pourra-t-on inférer que nous entendrions aussi un bruit qui se feroit dans l'eau pendant que notre tête y seroit plongée ? Une Grenade, un Petard, qui crève sous l'eau, rend un bruit sourd ; & je croirois que ce bruit n'est que pour ceux qui ont la tête au-dessus de l'eau : je croirois qu'il procède presque tout du choc que reçoit l'air qui reposoit sur la surface de l'eau, & que s'il se communique à un homme qui a la tête sous l'eau, ce ne sauroit être que très-foiblement ; en effet l'éclat ayant été d'abord extrêmement *assourdi* par la mollesse, ou le manque d'élasticité de l'eau, & étant ensuite assourdi de-nouveau en y rentrant pour parvenir aux oreilles de l'homme immergé, ne sera plus qu'un bruit languissant, & à peine *audible*.

Dira-t-on que ce bruit formé sous l'eau se répand aussi par les vibrations de l'air qui est renfermé dans les interstices de l'eau ? A la bonne heure : mais j'ose avancer que s'il y a entre l'Homme & le Petard une distance un peu considérable, & une grande masse d'eau, le bruit qui se glissera par les interstices de cette masse d'eau, ne méritera pas d'être mis en ligne de compte.

Or en général, & pour l'ordinaire, les Poissons

ſons ſe trouvent les uns par rapport aux autres dans la ſituation de mon Homme & de mon Petard: & le bruit qui ſe fait dans l'air primitivement, ou qui ne procède pas de quelque cauſe miſe en action dans leur Elément, ne peut guère les intéreſſer, je veux dire leur être de quelque uſage.

„ Les Poiſſons ſentent bien, dit Mr *Klein*: „ ils accourent à la proye guidés par l'Odo„ rat".

Je doute du fait. Ils ont la vue admirable, & ordinairement cela leur ſuffit pour découvrir la proye. Mais, quoique je ne devine pas quel organe ils peuvent avoir pour *flairer*, je veux bien leur en ſuppoſer la faculté, & je penſe que Mr. *Klein* n'en ſera pas plus avancé.

Le raiſonnement qu'il fonde ſur l'odorat des Poiſſons, c'eſt que, comme l'eau charrie les particules du corps odoriférant qui frappent les nerfs *olfactoires*, il ſe peut auſſi qu'elle ait quelque autre propriété inconnue qui ſerve au ſens de l'Ouïe. Mais n'eſt-ce pas-là deviner contre l'Expérience? L'Expérience ne démontre-t-elle pas que l'eau, bien loin de favoriſer la transmigration du ſon au-dedans d'elle, y met au-contraire beaucoup d'obſtacle?

Mr. l'Abbé *Nollet* reconnoît que les Poiſſons n'ont point d'organes pour la ſenſation de l'Ouïe, ni par conſéquent la ſenſation même: mais par conjecture il leur attribue une grande ſenſibilité, qui répandue dans tout leur corps ſupplée à ce défaut, une ſorte d'attouchement très-fin, qui leur fait ſentir les moindres vibrations de l'air.

Voilà

Voilà une conjecture à vérifier, & de laquelle je crois que Mr. *Klein* ne s'accommodera pas. J'avoue qu'elle n'eſt pas de mon goût non plus ; & cela principalement parce qu'elle ſuppoſe comme un fait avéré, que des mêmes vibrations de l'air, qui chez nous excitent la ſenſation du ſon, les Poiſſons reçoivent une impreſſion qui leur tient lieu de l'Ouïe. Ce fait eſt équivalent à celui dont je refuſe de convenir avec Mr. *Klein*, & je le conteſte également. Non, il ne me paroît point conſtaté que l'agitation de l'air, conſidérée ſimplement comme produiſant ce que nous appellons du *bruit*, affecte les Poiſſons en aucune manière.

De ce que Mr. *Arderon* dit que *lorſqu'il grattoit avec l'ongle la jatte où étoient ſes Poiſſons, ils s'en appercevoient*, le Journaliſte conclud que *chez eux l'Attouchement remplace l'Ouïe.*

Je ne ſaurois admettre cette conſéquence, parce que la jatte étant de verre, les Poiſſons pouvoient voir la *main*, ou la *clé* &c V. *Bibl. Raiſ. Tom. XLVI. Part. II. p.* 353.

Je ne ſuis pas content de la réponſe de Mr. *Klein* à l'argument que me fournit la tranquillité dans laquelle mes Poiſſons perſiſtèrent, malgré les coups de fuſil que mon Ami tira fort près d'eux. Dire, *C'eſt que ce bruit ne les regardoit pas*, c'eſt, ce me ſemble, accorder à la gent imbécile des Poiſſons une eſpèce de diſcernement que les plus ruſés des Animaux, & que les Hommes mêmes, n'ont point.

Mais, quoi qu'il en ſoit, ſi le bruit que l'on fait en l'air, & qu'ils jugent ne les point intéreſſer, ne les effarouche pas, nous en conclurons

(&

(& voilà un usage à tirer de cette spéculation, qui en elle-même seroit peu importante) nous en conclurons, dis-je, que pour pêcher avec succès il n'est pas nécessaire de se gêner par rapport au bruit. A cette occasion je ne puis m'empêcher de remarquer, que cette espèce de discernement, dont Mr. *Klein* veut bien faire honneur aux Poissons, est dans le fond un faux discernement, qui peut quelquefois tourner à leur ruine. Tous les autres Animaux sont épouvantés d'un bruit soudain & éclattant. A quel propos le Créateur auroit-il accordé aux Poissons une prérogative, qui à-la-vérité leur donne entre les Brutes une certaine éminence, mais une éminence dont ils ne se soucient pas, que même ils ne connoissent point, & qui peut contribuer à leur destruction?

Mr. *Klein* nous parle de leur diligence à accourir au son d'une cloche. Mais dans la Lettre qu'il attaque, je prens connoissance de cette cloche; Ainsi je n'en parlerai pas ici.

Je finis cette dispute en le mettant aux prises avec Mr. *Arderon*, qui après maintes expériences continue à refuser l'Ouïe aux Poissons. V. *Bibl. Rais. Tom. XLVI. pour les mois d'Avril, Mai, & Juin* 1751. *p.* 358. Je suis &c.

ARTICLE V.

LE SIECLE *de* LOUIS XIV. *publié par Mr.* DE FRANCHEVILLE, *Conseiller Aulique de Sa Majesté, & Membre de l'Académie Royale des Sciences & Belles-Lettres de Prusse.* Deux Volu-

Volumes *in*-12. *A Berlin*, chez C. T. *Hainsius* 1751.

POur se former une juste idée de cet Ouvrage, il faut être sans préjugé de Nation & de Parti, n'avoir en vue que le bonheur du Genre-humain, aimer les Sciences, les Beaux Arts, & sur-tout la Vérité. Avec de pareilles dispositions on sera charmé de sa lecture, & l'on se fera un plaisir & un devoir de donner à l'Auteur les justes éloges qu'il mérite. C'est un Sanctuaire, dont il faut bannir les Superstitieux, les Intolérans, tous ceux qui par de vaines disputes ne cherchent qu'à troubler le repos de la Société. Le but de l'Auteur, lorsqu'il parle de leurs querelles, n'est pas de favoriser leur faux zèle, mais de reprimer leur audace & de les desarmer.

Il ne faut pas s'attendre que cette production soit absolument sans défauts; il s'en trouve dans tout ce qui sort de la main des hommes. Un Historien peut se tromper sur des faits, lors même qu'il suit les meilleurs guides. Il y a peu de sources où le vrai ne soit mêlé avec le faux; &, quelque sagacité que l'on ait, il est presque impossible d'éviter l'erreur, sur-tout si le Mensonge est revêtu de la livrée de la Vérité.

L'amour de la Vérité, l'impartialité la plus parfaite, & qui s'étend absolument à tout, voilà ce qui fait le caractère distinctif de notre illustre Historien; & cet Historien, c'est Mr. *de Voltaire*, dont la plupart des Ouvrages sont autant de Chefs-d'œuvres.

Le plan de cet Ouvrage, la manière dont il est exécuté, fait une partie de son mérite. L'Auteur

teur ne s'y attache qu'à ce qui mérite l'attention de tous les tems, à ce qui peut peindre le génie & les mœurs des Hommes, à ce qui peut servir d'instruction, & conseiller l'amour de la Vertu, des Arts & de la Patrie. Il laisse aux Annalistes le soin de ramasser une infinité de petits faits, qui ne servent qu'à charger inutilement la mémoire, & à détourner la vue de l'objet principal. Mille circonstances ou inutiles, ou qui n'intéressent que les Contemporains, se perdent aux yeux de la Postérité, & disparoissent entièrement, pour ne laisser voir que les grands évènemens qui ont fixé la destinée des Empires. Tout ce qui s'est fait ne mérite pas d'être écrit.

Pour bien juger du Siècle de *Louis* XIV, il faut savoir ce qu'étoit la *France* & les autres Etats de l'*Europe* avant la naissance de ce Monarque. C'est ce que l'Auteur nous apprend dans cette belle *Introduction*, où il passe en revue l'Empire d'*Allemagne*, l'*Espagne*, le *Portugal*, la *Hollande*, l'*Angleterre*, la Cour de *Rome*, le reste de l'*Italie*, les Etats du *Nord*, l'Empire *Turc*, la *France*, & qu'il termine par une description des Mœurs du tems. Cette *Introduction* est suivie de l'histoire des grands évènemens politiques & militaires du règne de *Louis* XIV; mais le Gouvernement intérieur du Royaume, le Commerce, la Police, les Loix, la Discipline, la Marine militaire, objets extrêmement importans pour les Peuples, sont traités séparément. La vie privée de ce Prince, les particularités de la Cour & de son règne, tiennent une grande place. D'autres articles sont pour les Arts, pour les Sciences, pour les Finances, pour les progrès de l'Esprit hu-

humain dans ce Siècle. Dans les derniers Chapitres, l'Auteur traite d'une manière très-propre à intéreſſer le Lecteur, des Affaires Eccléſiaſtiques, du *Calviniſme*, du *Janſéniſme*, du *Quiétiſme*, & des diſputes ſur les Cérémonies *Chinoiſes*. C'eſt-là qu'il fait voir que l'Egliſe, qui depuis ſi longtems eſt liée au Gouvernement, qui tantôt l'inquiéte, tantôt la fortifie, & qui inſtituée pour enſeigner la Morale, ſe livre ſouvent à la Politique & aux paſſions humaines.

On trouve ſur la fin de l'Ouvrage diverſes liſtes, qui contiennent, 1. les Enfans de *Louis XIV*; 2. les Souverains contemporains de ce Prince; 3. les Maréchaux de *France*; 4. les Grands Amiraux; 5. les Généraux des Galères; 6. les Chanceliers; 7. les Miniſtres; 8. les Surintendans des Finances; 9 les Sécretaires d'Etat. Ces liſtes ſont ſuivies d'un petit Dictionaire hiſtorique des Ecrivains, dont pluſieurs ont illuſtré le ſiècle de *Louis XIV*; & l'Ouvrage eſt enfin terminé par les Artiſtes célèbres, les Muſiciens, les Peintres, les Sculpteurs, les Architectes, les Graveurs, &c.

Mon deſſein n'eſt pas de faire connoître ici ni toutes les beautés, ni tout ce qu'il y a de remarquable dans l'Hiſtoire de Mr. *de Voltaire*. Cette entrepriſe me conduiroit trop loin; c'eſt un Ouvrage dont il n'y a rien à retrancher, & qui mérite d'être lu d'un bout à l'autre avec attention. Tout Ouvrage fort de choſes, toutes inſtructives, toutes intéreſſantes, toutes dignes d'être retenues, ne doit pas être abrégé, il ne ſauroit même l'être. Je regarde d'ailleurs un Extrait de quelque production que ce ſoit de cet illuſtre

illustre Auteur, comme un travail assez inutile. Ses Ouvrages sont à peine sortis de dessous la presse, qu'ils se trouvent entre les mains de tout le monde. Sa grande réputation, répandue dans toute l'*Europe*, les fait bientôt demander de toutes parts. Je me contenterai donc de parcourir cette Histoire, dans la seule vue d'en donner une légère idée à ceux qui bornent leur curiosité à la lecture des Journaux.

État de l'Allemagne avant le Siècle de Louis XIV.

Avant le règne de *Louis* XIV. la Dignité Impériale étoit devenue si puissante entre les mains des *Autrichiens*, qu'on a craint souvent qu'ils ne convertissent en Monarchie absolue cette République de Princes dont l'Empereur est le Chef. Deux Partis divisoient alors, & partagent encore aujourd'hui l'*Europe Chrétienne*, & sur-tout l'*Allemagne*. Le premier est celui des *Catholiques* plus ou moins soumis au Pape; le second est celui des ennemis de la domination spirituelle & temporelle du Pape & des Prélats *Catholiques*. On appelle ceux de ce Parti du nom général de *Protestans*, quoiqu'ils soient divisés en *Luthériens*, *Calvinistes* & autres, qui se haïssent entre eux presque autant qu'ils haïssent *Rome*. En *Allemagne* les *Catholiques* sont les plus puissans, parce qu'ils ont à leur tête la Maison d'*Autriche*.

Non seulement l'*Allemagne*, mais tous les Etats *Chrétiens*, saignoient encore des plaies qu'ils avoient reçues de tant de guerres de Religion; fureur particulière aux *Chrétiens*, ignorée des

Idolâtres, & suite malheureuse de l'esprit dogmatique introduit depuis si longtems dans toutes les conditions. En 1619 l'Empereur *Mathias* étant mort sans enfans, le Parti *Protestant* se remua pour ôter l'Empire à la Maison d'*Autriche*, & à la Communion *Romaine*; mais *Ferdinand*, Archiduc de *Grats*, n'en fut pas moins élu Empereur. Ce *Ferdinand* II. continua d'abattre le Parti *Protestant*: il se vit quelque tems le plus puissant & le plus heureux Monarque de la *Chrétienté*, moins par lui-même, que par le succès de ses deux grands Généraux *Walstein* & *Tilly*, à l'exemple de beaucoup de Princes de la Maison d'*Autriche*, conquérans sans être guerriers, & heureux par le mérite de ceux qu'ils savoient choisir.

Cette Puissance menaçoit déjà du joug & les *Protestans* & les *Catholiques*, lorsque l'argent des *François*, les intrigues de *Rome* & les cris de tous les *Protestans*, appellèrent du fond de la *Suède Gustave-Adolphe*, dont l'arrivée en *Allemagne* changea la face de l'*Europe*. Ce Prince gagna en 1631 contre le Général *Tilly* la bataille de *Leypzig*; & *Ferdinand* étoit prêt à perdre la *Bohême*, la *Hongrie* & l'*Empire*, lorsque *Gustave* fut tué à la bataille de *Lutzen*, au milieu de sa victoire. La mort de ce Héros sauva la Maison d'*Autriche*. *Ferdinand III.* hérita de la politique de son père, & fit comme lui la guerre de son cabinet: il régna pendant la minorité de *Louis* XIV.

Le luxe étoit alors inconnu à l'*Allemagne*, & les commodités de la vie étoient encore très-rares chez les plus grands Seigneurs: elles n'y

ont

ont été portées que vers l'an 1686, par les Refugiés *François*, qui allèrent y établir leurs Manufactures. Les *Allemands* étoient privés de ces plaisirs & de ces Arts agréables, que la sagacité *Italienne* cultivoit depuis tant d'années, & que l'industrie *Françoise* commençoit dès-lors à perfectionner.

Etat de l'Espagne.

Le projet de la Monarchie universelle de notre Continent *Chrétien*, commencé par *Charlequint*, fut d'abord soutenu par *Philippe* II. qui voulut du fond de l'Escurial asservir la *Chrétienté* par les négociations & par la guerre. Il envahit le *Portugal*, désola la *France*, & menaça l'*Angleterre*; mais il n'ajoûta aucune conquête à la facile invasion du *Portugal*. Il sacrifia de son aveu quinze cens millions, qui font aujourd'hui plus de trois mille millions de notre monnoie, pour asservir la *France* & regagner la *Hollande*. *Philippe* III. eut peu de vertus de Roi. La Superstition, ce vice des Ames foibles, ternit son règne & affoiblit la Monarchie *Espagnole*. Son Royaume commençoit à s'épuiser d'habitans, par les nombreuses Colonies que l'avarice transplantoit dans le Nouveau Monde, lorsqu'il chassa de ses Etats près de huit cens mille *Maures*. L'*Espagne* fut presque déserte depuis ce tems-là. La fierté oisive des habitans laissa passer en d'autres mains les richesses du Nouveau Monde; l'Or du *Pérou* devint le partage de tous les Marchands d'*Europe*. *Philippe* IV. héritier de la foiblesse de son père, perdit le *Portugal* par sa négligence, le *Roussillon* par la foiblesse de ses armes, & la *Catalogne* par

l'abus du deſpotiſme. Nulle induſtrie ne ſecondoit les préſens de la Nature. Ni les ſoies de la *Valence*, ni les belles laines de l'*Andalouſie* & de la *Caſtille*, n'étoient préparées par les mains des *Eſpagnols*. Les étoffes d'or & d'argent étoient défendues dans cette Monarchie, comme elles le ſeroient dans une République indigente qui craindroit de s'apauvrir.

Etat du Portugal.

Le *Portugal* ſecouant le joug de l'*Eſpagne*, étendant ſon commerce & augmentant ſa puiſſance, jouiſſoit des mêmes avantages que la *Hollande*, mais d'une manière bien différente.

Etat de la Hollande.

La *Hollande*, païs ſtérile, mal-ſain, & preſque ſubmergé par la mer, étoit depuis environ un demi-ſiècle un exemple preſque unique ſur la Terre de ce que peuvent l'amour de la liberté & le travail infatigable. Ces Peuples pauvres, peu nombreux, peu aguerris, réſiſtèrent à toutes les forces de leur Tyran *Philippe* II. A peine vainqueurs de leurs maîtres, ils établirent un Gouvernement, dont la douceur peupla la *Hollande* d'une foule d'étrangers, & ſur-tout de *Wallons*, que l'Inquiſition perſécutoit dans leur patrie, & qui d'Eſclaves devinrent Citoyens. Ce Gouvernement fut ſoutenu par le Négoce. Les *Hollandois* allèrent attaquer leurs maîtres au fond de l'*Aſie*, & leur enlevèrent les Iles où croiſſent ces Epiceries précieuſes, tréſors auſſi réels que ceux du *Pérou*. Bientôt cette Société de Marchands bâtit dans l'Ile de *Java* la ville de *Batavia*, la plus belle de l'*Aſie* & le centre du Commerce. *Anvers*, qui avoit englouti le commer-

merce de *Veniſe*, ne fut plus qu'un déſert. *Amſterdam*, malgré les incommodités de ſon port, devint le magaſin du Monde. Toute la *Hollande* s'enrichit & s'embellit par des travaux immenſes.

Etat de l'Angleterre.

Après la mort de *Charles* I. qui finit ſes jours ſur un échafaut, l'*Angleterre*, qui affectoit la ſouveraineté des Mers, perdit ſa conſidération avec ſon bonheur. On la crut enſévelie ſous ſes ruines, juſqu'au tems où elle devint plus formidable que jamais ſous la domination de *Cromwel*, qui l'aſſujettit en portant l'Evangile dans une main, l'épée dans l'autre, le maſque de la Religion ſur le viſage, & qui dans ſon gouvernement couvrit des qualités d'un grand Roi tous les crimes d'un Uſurpateur.

Etat de la Cour de Rome.

Quelques droits, beaucoup de prétentions, de la politique, de la patience; voilà ce qui reſte aujourd'hui à *Rome* de cette ancienne puiſſance, qui ſix ſiècles auparavant avoit voulu ſoumettre l'*Empire* & l'*Europe* à la tiare. Cependant jamais Cour ne ſut mieux ſe conduire, ſelon les hommes & ſelon les tems. Je ne ſai, dit Mr. *de Voltaire*, ſi une autre Nation eût pu conſerver ſi longtems dans l'*Europe* tant de prérogatives toujours combattues. Le Conſeil des Papes, compoſé de Cardinaux, envoie des ordres juſqu'à la *Chine* & à l'*Amérique*; il embraſſe en ce ſens l'Univers; & on peut dire ce que diſoit autrefois un étranger du Sénat de *Rome J'ai vu un Conſiſtoire de Rois.*

Etat du reſte de l'Italie.

L'Etat du Pape étoit dans une paix heureuſe. Les autres Provinces d'*Italie* écoutoient des intérêts divers. *Veniſe* craignoit les Turcs & l'Empereur; elle défendoit à peine ſes Etats de terre ferme, des prétentions de l'*Allemagne* & de l'invaſion du Grand-Seigneur. La ſageſſe de ſon Gouvernement ſubſiſtoit, mais ſon grand commerce anéanti lui ôtoit preſque toute ſa force. L'Etat de *Florence* jouiſſoit de la tranquilité & de l'abondance. Les Lettres, les Arts, & la Politeſſe, que les *Médicis* avoient fait naître, floriſſoient encore. La *Toſcane* alors étoit en *Italie* ce qu'*Athènes* avoit été en *Grèce*. La *Savoie*, après s'être réunie en faveur de la *France*, contribuoit en *Italie* à l'affoibliſſement de la Puiſſance *Autrichienne*. Les *Suiſſes* ignoroient les Sciences & tous les Arts que le luxe a fait naître, mais ils étoient ſages & heureux.

Etat des Peuples du Nord.

La *Pologne*, la *Suède*, le *Danemarc*, la *Moſcovie*, étoient comme les autres Puiſſances, toujours en défiance ou en guerre entre elles. On voyoit, comme aujourd'hui, dans la *Pologne*, les mœurs & le gouvernement des *Goths* & des *Francs*, un Roi électif, des Nobles partageans ſa puiſſance, un Peuple eſclave, une foible Infanterie, une Cavalerie compoſée de Nobles, point de Villes fortifiées, preſque point de Commerce. Les *Suédois* dans leurs guerres furent victorieux preſque par-tout. Le *Danemarc* n'étoit plus formidable à perſonne. La *Moſcovie* n'étoit encore que barbare.

Etat

Etat de l'Empire Ottoman.

Les *Turcs* n'étoient pas ce qu'ils avoient été sous les *Sélims*, les *Mahomets*, & les *Soliméns*; la molesse corrompoit le Sérail, sans en bannir la cruauté. Les Sultans étoient en même tems & les plus despotiques & les moins assurés de leur trône & de leur vie. *Osman* & *Ibrahim* venoient d'être étranglés. *Mustapha* avoit été deux fois déposé. L'Empire *Turc*, ébranlé par ces secousses, étoit encore attaqué par les *Persans*; mais quand les *Persans* le laissoient respirer, & que les révolutions du Sérail étoient finies, cet Empire redevenoit formidable à la *Chrétienté*.

Etat de la France.

La *France* alliée à la *Suède*, à la *Hollande*, à la *Savoie*, au *Portugal*, & ayant pour elle les vœux des autres Peuples demeurés dans l'inaction, soutenoit contre l'*Empire* & l'*Espagne* une guerre ruineuse aux deux Partis, & funeste à la Maison d'*Autriche*.

Mœurs du tems.

Les guerres avoient produit des Généraux illustres & de grands Ministres d'Etat. Les Armées n'étoient pas si nombreuses qu'aujourd'hui. L'art des Fortifications étoit encore dans son enfance; les piques & les arquebuses étoient en usage; on se servoit beaucoup de l'épée, devenue inutile aujourd'hui. Rien n'étoit plus commun alors que de voir des Prêtres commander des Armées. Le *Cardinal Infant*, le *Cardinal de Savoie*, *Richelieu*, *La Valette*, *Sourdis*, Archevêque de *Bordeaux*, avoient endossé la

cuiraſſe, & fait la guerre eux-mêmes.

La *France* n'avoit en tout qu'environ quatre-vingt mille hommes effectifs ſur pied. La Marine anéantie depuis des ſiècles, rétablie un peu par le Cardinal de *Richelieu*, fut ruinée ſous *Mazarin*. Le Commerce étoit en très peu de mains. La Police du Royaume étoit entièrement négligée. Les grands-chemins n'étoient ni réparés, ni gardés; les brigands les infeſtoient. Depuis la mort de *François* II. la *France* avoit été toujours ou déchirée par des guerres civiles, ou troublée par des factions. L'eſprit de diſcorde & de faction avoit paſſé de la Cour juſqu'aux moindres Villes, & poſſédoit toutes les Communautés du Royaume. Les Proceſſions ſe battoient les unes contre les autres pour l'honneur de leurs bannières. On avoit vu ſouvent les Chanoines de *Notre-Dame* aux priſes avec ceux de la *Ste. Chapelle*. Preſque toutes les Communautés du Royaume étoient armées; preſque tous les particuliers reſpiroient la fureur du Duël.

La Nation *Françoiſe* étoit plongée dans l'ignorance, ſans excepter ceux qui croient n'être point peuple. On conſultoit les Aſtrologues, & on y croyoit. La même foibleſſe, qui mettoit en vogue cette chimère abſurde de l'Aſtrologie judiciaire, faiſoit croire aux poſſeſſions & aux ſortilèges: on en faiſoit un point de Religion; on ne voyoit que des Prêtres qui conjuroient des Démons. *Urbain Grandier*, Curé de *Loudun*, fut condamné au feu comme Magicien par une Commiſſion du Conſeil. La Maréchale d'*Ancre* fut brulée en place de grève com-

comme Sorcière. Mille pratiques ſuperſtitieuſes deshonoroient la Religion. Les *Calviniſtes* oppoſoient aux ſuperſtitions populaires des *Catholiques*, ſouvent remplies de débauches, une dureté farouche & des mœurs féroces; caractère de preſque tous les Réformateurs. Ainſi l'eſprit de Parti déchiroit & aviliſſoit la *France*; & l'eſprit de Societé, qui rend aujourd'hui cette Nation ſi célèbre & ſi aimable, étoit abſolument inconnu. Point de maiſons où les gens de mérite s'aſſemblaſſent pour ſe communiquer leurs lumières; point d'Académies, point de Théâtres.

Minorité de Louis XIV.

On voit ſous cette époque l'Etat déchiré au dedans, attaqué & affoibli au dehors. Rien de plus propre à donner de l'horreur pour les guerres civiles, que ce que dit l'Auteur de celle qui agita la *France* pendant la Minorité de *Louis XIV*. Il en attribue la première origine à quelques impôts aſſez modérés, qu'on fut obligé d'établir pour ſoutenir la guerre contre l'*Eſpagne* & l'*Empire*. Le Parlement en poſſeſſion de vérifier les Edits de ces taxes, s'oppoſa vivement à l'Edit du tarif; il aquit la confiance des Peuples, par les contradictions dont il fatigua le Miniſtère. Enfin, douze Charges de Maîtres des Requêtes nouvellement créées, & environ quatre-vingt mille écus de gages des Compagnies ſupérieures, retenus, ſoulevèrent toute la Robe, & avec la Robe tout *Paris*. Ce qui feroit à peine aujourd'hui dans le Royaume la matière d'une nouvelle, excita alors une guerre civile.

Malgré les tumultes d'une guerre civile, &

le poids d'une guerre étrangère, le Cardinal *Mazarin* fut assez heureux pour conclure cette célèbre Paix de *Westphalie*, par laquelle l'Empereur & l'Empire vendirent au Roi & à la Couronne de *France* la Souveraineté de l'*Alsace*, pour trois milions de livres payables à l'Archiduc, c'est-à-dire, pour six millions d'aujourd'hui. Par ce Traité, un nouvel Electorat fut créé pour la Maison de *Bavière*; les droits de tous les Princes & des Villes Impériales, les privilèges des moindres Gentilshommes *Allemands* furent confirmés; le pouvoir de l'Empereur fut restraint dans des bornes étroites, & les *François* joints aux *Suédois* devinrent Législateurs.

La *Suède* obtint par ce Traité de très-grands avantages. Elle eut la *Poméranie*, beaucoup de Places, & de l'argent. Elle força l'Empereur de faire passer entre les mains des *Luthériens*, des Bénéfices qui appartenoient aux *Catholiques-Romains*. *Rome* cria à l'impiété, & dit que la cause de Dieu étoit trahie. Les *Protestans* se vantèrent qu'ils avoient sanctifié l'ouvrage de la Paix, en dépouillant des *Papistes*. L'*Espagne* n'entra point dans cette Paix, parce qu'elle espéroit profiter des troubles de la *France*; mais elle fit une Paix particulière avec les *Hollandois*, en reconnoissant pour Souverains, ceux qu'elle avoit traités si longtems de rebelles & indignes de pardon.

En 1653 *Louis* XIV. se vit maître absolu d'un Royaume ébranlé, rempli de desordres en tout genre d'administration, mais plein de ressources, n'ayant plus d'ennemis étrangers que l'*Espagne*, qui étoit alors en plus mauvais état que la

la *France*. Tous les *François*, qui avoient fait la guerre civile étoient soumis, hors le Prince de *Condé*, & quelques-uns de ses partisans. *Condé*, devenu Général des Armées *Espagnoles*, ne put relever un parti qu'il avoit affoibli lui-même par la destruction de leur Infanterie aux journées de *Rocroi* & de *Lens*. Ce Prince & l'Archiduc ayant assiégé *Arras*, *Turenne* les assiégea dans leur camp, & força leurs lignes. *Arras* sauvé, les lignes forcées, & l'Archiduc mis en fuite, comblérent *Turenne* de gloire.

La Ligue faite avec *Cromwel* donna à la *France* une grande supériorité. Vingt Vaisseaux *Anglois* vinrent bloquer le Port de *Dunkerque*, & six mille vieux soldats, qui avoient fait la révolution d'*Angleterre*, renforcérent l'Armée *Françoise* commandée par *Turenne*. Alors *Dunkerque*, la plus importante place de la *Flandre*, fut assiégée par mer & par terre. L'Armée *Françoise* attaqua celle d'*Espagne* près des dunes, & remporta la plus belle victoire dont on eût entendu parler depuis la journée de *Rocroi*. L'Armée *Espagnole* fut détruite, & *Dunkerque* se rendit bientôt après. Cette Place fut livrée aux *Anglois*.

Le mariage de *Louis* XIV. avec *Marie Thérèse*, Infante d'*Espagne*, n'apporta à la *France* d'autre avantage présent & réel, que celui de la paix. Le Prince de *Condé* rentra alors en grace, mais il perdit sa charge de Grand-Maître de la Maison du Roi, & ne revint presque qu'avec sa gloire. Le Cardinal *Mazarin* mourut quelque tems après. Ce Ministre ne fit du bien qu'à lui, & à sa Famille par raport à lui. Il étoit riche

che d'environ deux cens millions, à compter comme on fait aujourd'hui. Le Roi demanda quelquefois de l'argent à *Fouquet*, qui lui répondoit: *Sire, il n'y a rien dans les cofres de votre Majeſté; mais Mr. le Cardinal vous en prêtera.* Il n'y eut que le Roi qui ſemblât le regretter.

Louis XIV gouverne par lui-même.

Après la mort de *Mazarin*, chaque Miniſtre eſpéra la première place. Aucun d'eux ne penſoit qu'un Roi élevé dans l'éloignement des affaires, ôſât prendre ſur lui le fardeau du Gouvernement. Quand ceux qui avoient travaillé juſqu'alors avec le Premier Miniſtre, vinrent demander à ce Prince, *à qui nous adreſſerons-nous?* il leur répondit, *à Moi.* Il y avoit quelque tems qu'il eſſayoit en ſecret ſon génie pour régner: ſa réſolution priſe une fois, il la maintint juſqu'au dernier moment de ſa vie. La diſcipline fut rétablie dans ſes Troupes, comme l'ordre dans les Finances. La magnificence & la décence embellirent ſa Cour. Les plaiſirs mêmes eurent de l'éclat & de la grandeur. Tous les Arts furent encouragés, & tous employés à la gloire du Roi & de la *France*.

Louis XIV. montra d'abord qu'il ambitionnoit toute ſorte de gloire, & qu'il vouloit être auſſi conſidéré au dehors qu'abſolu au dedans. Le Baron *de Watteville*, Ambaſſadeur d'*Eſpagne* à *Londres*, ayant inſulté le Comte *d'Eſtrade* Ambaſſadeur de *France* à la même Cour, *Louis* fit dire au Roi *Philippe* IV. ſon Beau-père, que s'il ne reconnoiſſoit la ſupériorité de la Couronne de *France*, & ne réparoit cet affront par une ſatisfaction

faction ſolemnelle, la guerre alloit recommencer. *Philippe* fut obligé d'envoyer le Comte *de Fuentes* déclarer au Roi à *Fontainebleau*, en préſence de tous les Miniſtres étrangers qui étoient en *France*, *que les Miniſtres Espagnols ne concourroient plus dorénavant avec ceux de France.*

Louis marqua encore plus de grandeur dans une occaſion où ſa gloire ſembloit moins intéreſſée. Quelques Laquais du Duc *de Créqui*, Ambaſſadeur de *France* auprès du Pape, s'étant aviſés de charger l'épée à la main une Escouade de *Corſes*, qui ſont les Archers de *Rome*, & ayant mis en fuite ces miſérables, tout le Corps des *Corſes* offenſé & ſecrettement animé par *Dom Mario Chigi*, frère du Pape *Alexandre* VII. vint en armes aſſiéger la maiſon de l'Ambaſſadeur: ils tirèrent ſur le caroſſe de l'Ambaſſadrice qui rentroit alors dans ſon palais, lui tuèrent un Page, & bleſſèrent pluſieurs Domeſtiques.

Le Duc *de Créqui* ſortit de *Rome*, accuſant les parens du Pape & le Pape lui-même, d'avoir favoriſé cet aſſaſſinat. Le Pape fit pendre un *Corſe* & un *Sbire*, & fit ſortir de *Rome* le Gouverneur, ſoupçonné d'avoir autoriſé l'attentat: mais il fut conſterné d'apprendre que le Roi menaçoit d'aſſiéger *Rome*, s'il n'obtenoit une ſatisfaction éclatante. Le Parlement de *Provence* cita le Pape, & fit ſaiſir le Comtat d'*Avignon*. Il fallut que le Pape pliât; les excommunications, qui dans d'autres tems auroient ſuivi ces outrages, étoient des armes uſées, & devenues ridicules. Le Saint Père fut forcé d'exiler de *Rome* ſon propre frère, d'envoyer ſon neveu le Cardinal *Chigi*, en qualité de Légat *à latere*, faire ſatisfaction

faction au Roi, de caſſer la Garde *Corſe*, & d'élever dans *Rome* une Piramide, avec une inſcription qui contenoit l'injure & la réparation. Le Cardinal *Chigi* fut le premier Légat de la Cour *Romaine*, qui fut jamais envoyé pour demander pardon.

Louis XIV. en ſoutenant ainſi ſa dignité, n'oublioit pas d'augmenter ſon pouvoir. Ses Finances bien adminiſtrées par *Colbert*, le mirent en état d'acheter *Dunkerque* & *Mardik* du Roi *d'Angleterre* pour cinq millions de livres, à vingt-ſix livres dix ſous le marc. Quelque tems après il força le Duc de *Lorraine* à lui donner la forte Ville de *Marſal*.

Conquête de la Flandre.

L'occaſion de ſe ſignaler & d'être conquérant ſe préſenta bientôt à un Roi qui la cherchoit. *Philippe* IV. Roi d'*Eſpagne*, étant mort, *Louis* XIV. prétendit que la *Flandre* & la *Franche-Comté* devoient revenir à ſa femme malgré ſa renonciation, & il marcha d'abord en *Flandre*, comme à une conquête aſſurée. Les Places étoient ſans fortifications & ſans garniſons. *Louis* n'eut qu'à ſe préſenter devant elles pour s'en rendre maître. Il entra dans *Charleroi* comme dans *Paris*; *Ath*, *Tournai*, furent priſes en deux jours; *Furnes*, *Armentière*, *Courtrai*, ne tinrent pas davantage. Il deſcendit dans la tranchée devant *Douai*, & elle ſe rendit le lendemain. *Lille*, la ſeule ville bien fortifiée, capitula après neuf jours de ſiége. Cette campagne, faite au milieu de la plus grande abondance, parmi des ſuccès ſi faciles, parut le voyage d'une Cour.

Cour. La bonne chère, le luxe & les plaisirs s'introduisirent alors dans les Armées *Françoises*, dans le tems même que la discipline s'affermissoit.

Conquête de la Franche-Comté. Paix d'Aix-la-Chapelle.

Cette conquête fut encore plus facile que celle de la *Flandre*. *Besançon* est d'abord investie par le Prince de *Condé*: *Luxembourg* court à *Salins*: le lendemain *Besançon* & *Salins* se rendirent. *Besançon* ne demanda pour capitulation, que la conservation d'un *St. Suaire*, fort révéré dans cette ville. Le Roi arrivoit à *Dijon*. *Louvois*, qui avoit volé sur la frontière pour diriger toutes les marches, vient lui apprendre que ces deux villes sont assiégées & prises. Le Roi courut aussitôt se montrer à la fortune, qui faisoit tout pour lui. Il alla assiéger *Dole* en personne, il y entra au bout de quatre jours de siège, douze jours après son départ de *St. Germain*; & enfin en moins de trois semaines, toute la *Franche-Comté* lui fut soumise. Le Conseil d'*Espagne*, étonné & indigné du peu de résistance, écrivit au Gouverneur: *que le Roi de* France *auroit dû envoyer ses laquais prendre possession de ce païs, au-lieu d'y aller en personne.*

Tant de fortune & d'ambition réveillèrent l'*Europe* assoupie; l'*Empire* commença à se remuer, & l'Empereur à lever des Troupes. *Jean de Wit*, Grand-Pensionnaire de *Hollande*, & le Chevalier *Temple* Ambassadeur d'*Angleterre* à *la Haye*, s'unirent avec le Comte de *Dhona*, Ambassadeur de *Suède*, pour arrêter les progrès du

Roi

Roi de *France*. Le Traité entre la *Hollande*, l'*Angleterre* & la *Suède*, pour tenir la balance de l'*Europe* & reprimer l'ambition de *Louis* XIV. fut proposé & conclu en cinq jours. Cette entreprise des *Provinces-Unies* fut à ce Prince un outrage sensible, qu'il fallut dévorer, & dont il médita dès lors la vengeance. Par la Paix qui fut conclue à *Aix-la-Chapelle*, le Roi fut obligé de rendre la *Franche-Comté*.

Conquête & évacuation de la Hollande. *Seconde conquête de la* Franche-Comté.

Tous les Princes qui eurent part à cette guerre, & leurs Ministres, firent de grandes fautes. L'*Angleterre* agit contre les principes de la raison d'Etat, en s'unissant avec la *France*, pour élever une Puissance que son intérêt étoit d'affoiblir. L'Empereur, l'*Empire*, le Conseil *Espagnol*, firent encore plus mal, de ne pas s'opposer d'abord à ce torrent. Enfin *Louis* lui-même commit une aussi grande faute qu'eux tous, en ne poursuivant pas avec assez de rapidité des conquêtes si faciles. *Condé* & *Turenne* vouloient qu'on démolît la plupart des Places *Hollandoises*. *Louvois*, au contraire, vouloit que tout fût Place & Garnison : c'étoit-là son génie, & c'étoit aussi le goût du Roi. *Louis* le crut, & se trompa, comme il l'avoua depuis.

Le fruit de cette entreprise fut d'avoir une guerre sanglante à soutenir contre l'*Espagne*, l'*Empire* & la *Hollande* réunis, d'être abandonné de l'*Angleterre*, de *Munster*, de *Cologne*, & de laisser dans les païs qu'il avoit envahis & quittés, plus de haine que d'admiration, pour

pour lui. Il tint néanmoins seul contre tous les ennemis qu'il s'étoit faits : il se défendit & attaqua par-tout en même tems. Lui-même marcha pour se rendre maître une seconde fois de la *Franche-Comté*, qui fut soumise au bout de six semaines. Cette Province est restée à la *France*, & semble y être pour jamais annexée.

Les matières que je viens d'indiquer ne font qu'une partie de ce qui est contenu dans le premier Tome de l'Ouvrage de Mr. *de Voltaire*, le reste de ce Tome est destiné à raporter l'histoire des autres évènemens les plus remarquables du règne de *Louis* XIV. jusqu'à la mort de ce Prince. Tout ce qui a raport à un même sujet, est traité séparément dans autant de Chapitres particuliers. Ce partage soulage la mémoire, met de l'ordre dans les idées, & présente sous un même point de vue une infinité d'objets intéressans, qui dans les Histoires ordinaires sont comme absorbés dans des détails immenses de petits faits, qui ne font que détourner l'attention de ce qu'il y a de plus essentiel. Le dernier Chapitre de ce premier Tome contient un Tableau de l'*Europe*, depuis la Paix d'*Utrecht* jusqu'en 1750.

Les Anecdotes, le Gouvernement intérieur, les Arts, les Sciences, les Affaires Ecclésiastiques, &c. font la matière du Tome second. Ces sujets, de-même que l'Histoire qui les précède, & dont on les a habilement détachés, sont tous traités avec goût : on y trouve de l'ordre, beaucoup de clarté, de netteté & de précision. L'utile & l'agréable sont par-tout réunis avec art. Cet Ouvrage de Mr. *de Voltaire* est

tout-à-fait digne du siècle éclairé où nous vivons. Le plaisir que j'ai eu en le lisant, l'impression qu'a fait sur moi le grand nombre de bonnes choses qu'il contient, m'a presque entièrement oublier quelques petits défauts que je crois y avoir remarqués. Je prévois cependant que cette production va devenir un objet de critique. La jalousie, la malignité, le faux zèle vont s'armer contre l'Auteur; mais son Ouvrage a trop de vrai mérite pour pouvoir être jamais anéanti.

ARTICLE VI.

DISSERTATION CRITIQUE *sur la* Chronologie d'USSERIUS, *tirée du* Texte Hébreu *des* Juifs modernes, *où l'on démontre qu'elle est fausse, nouvelle, contraire au* Texte Sacré, *& sappe par les fondemens la Religion des* Chrétiens *& celle des* Juifs. Par Mr. l'*Abbé* RICHER DU BOUCHET.

RIen n'est plus étonnant, que de voir parmi les *Chrétiens* de nos jours, l'erreur & le mensonge des *Juifs* triompher de la vérité que l'Eglise nous présente dans le Texte Sacré & dans la Tradition, par le témoignage unanime des Conciles & des Saints Pères *Grecs* & *Latins*. C'est cependant ce que nous voyons avec douleur dans la Chronologie d'*Usserius*, qui est reçue avec applaudissement de tous les Théologiens, soit *Catholiques*, soit *Protestans*, qui, quoique divisés par différentes opinions, se trouvent d'accord en cela seul; l'erreur ayant ici plus de

de pouvoir que la vérité, qui ne peut les accorder en tout autre point.

Cette Chronologie inconnue à toute l'Antiquité, étoit demeurée cachée & ensévelie dans l'obscurité parmi les *Juifs* modernes, qui l'avoient fabriquée dans l'Ecole de *Tibériade*, depuis la ruine de *Jérusalem* par les *Romains*, tant pour se laver de l'horrible Déicide dont ils étoient convaincus, que pour éluder toute la force des argumens tirés des Prophètes dont les *Chrétiens* les accabloient. Ces Hommes inspirés de Dieu avoient prédit, dans l'ordre & la suite de tous les siècles, le tems & les circonstances de la venue du *Messie*, que les *Juifs* attendoient, & qu'ils ont mis à mort lorsqu'il est venu, loin de le reconnoître, en comparant les prophéties qui l'annonçoient avec la suite des évènemens qui en marquoient l'accomplissement trop clairement, par la ruine du Temple, de la Ville de *Jérusalem*, & la destruction totale de la Nation des *Juifs* par les *Romains*, qui furent la punition de leur endurcissement & de leur ingratitude, prédite aussi par les mêmes Prophètes.

Les *Juifs*, après avoir mis à mort le Fils de Dieu, ne firent plus difficulté de porter leurs mains sacrilèges sur sa divine Parole, qu'ils avoient respectée jusqu'alors; ils avoient de puissans motifs pour les porter à cet excès, ils jugèrent qu'il n'y avoit pas de meilleur moyen pour effacer les traces de leur crime, que d'altérer dans tous les Prophètes les endroits qui avoient rapport au *Messie*, principalement ceux qui déterminoient le tems de sa venue, qu'ils ont corrompus; ils ont même retranché le Livre de

Daniel tout entier, le trouvant trop clair & trop précis ſur le tems du *Meſſie*, & ſur les grandes révolutions de divers Etats, dont l'ordre & la ſuite devoit préparer de loin les hommes à ſa venue; ce qui mettoit ce Prophète à couvert de leur corruption. Ils n'ont pas trouvé la même difficulté dans les Chapitres V. & XI. de la *Genèſe*, qui contiennent les années des Patriarches depuis *Adam* juſqu'au *Déluge*, & delà juſqu'à la naiſſance d'*Abraham*; ils en ont retranché plus de 1500 ans, c'eſt-à-dire 100 ans à la plupart, afin de racourcir par ce moyen le tems où JESUS-CHRIST eſt venu, qu'ils ont par-là réduit à 4000 ans, tandis qu'il a paru dans le ſixième millénaire auquel il étoit attendu.

Or cette Chronologie qui ne compte que 4000 ans depuis *Adam* juſqu'à JESUS-CHRIST, ſur le Texte *Hébreu* corrompu par les *Juifs*, eſt fauſſe, contraire au Texte *Hébreu* des anciens *Juifs*, cité par JESUS-CHRIST & par ſes Apôtres, connu de *Joſèphe*, des deux *Philons*, & de *Juſte de Tibériade*, les plus ſavans d'entre les *Juifs* du tems de leur ruine par les *Romains*. Elle eſt contraire à la Verſion *Grecque* des *Septante*: Verſion autentique, approuvée par le Souverain-Pontife & toute la Synagogue de *Jéruſalem*, & par tous les *Juifs* d'*Alexandrie* & les Savans de l'*Egypte*, qui devint dès lors commune & familiére parmi les *Juifs* même de la *Judée* & de *Jéruſalem*: ils avoient pour elle une grande vénération, la regardoient comme une Verſion exacte, ſincère & conforme au Texte *Hébreu* Original, & la liſoient dans leurs Synagogues: l'Egliſe l'a reçue des Apôtres, comme l'unique

que & fidèle Dépôt de la Parole de Dieu. Cette Chronologie eſt également contraire à l'ancienne *Vulgate Latine* dite l'*Italique*, qui fut faite à *Rome* ſur le *Grec* par les diſciples des Apôtres, & à la Tradition conſtante de l'Egliſe, qui a toujours ſuivi & qui ſuit encore aujourd'hui la Chronologie de la Verſion *Grecque* des *Septante*, comme *St. Auguſtin* l'enſeigne en mille endroits dans ſa *Cité de Dieu* & dans ſes *Queſtions ſur l'Ancien Teſtament*, avec tous les Saints Pères *Grecs* & *Latins*: on en trouve la preuve dans les Actes du ſecond Concile de *Conſtantinople*, & dans le ſecond Concile de *Nicée* Acte VI. dans tous les Monumens de l'Egliſe d'*Orient* & d'*Occident*, ſelon le témoignage du Cardinal *Baronius*, témoin public & fidèle de la Tradition de l'Egliſe de *Rome*, qui eſt la règle de toutes les Egliſes d'*Occident*.

Malgré tant d'autorités, la Chronologie du Texte *Hébreu* moderne & corrompu a prévalu contre la vérité de l'ancien Texte *Hébreu* ſincère & original. Les *Proteſtans* commencèrent à l'introduire du tems de *Luther*, ils s'attachèrent au Texte *Hébreu* récent & à ſa Chronologie par oppoſition à l'Egliſe de *Rome*; *Uſſerius* publia ſes *Annales*, dont la forme abrégée & l'ordre méthodique avec lequel il rapporte la ſuite des évènemens depuis *Adam* jusqu'à la mort de JESUS-CHRIST, parut commode, & facile pour s'inſtruire de cette Chronologie, qui devint à la mode; tous les Théologiens, ſoit *Catholiques*, ſoit *Proteſtans*, l'embraſſèrent alors avec tant d'avidité, qu'elle devint l'opinion commune, deſorte qu'on la trouve par-tout dans les Livres

de Piété, comme dans les Livres d'Hiſtoire, à la fin de la Bible, ſoit *Latine*, ſoit *Françoiſe*; on l'a miſe à la tête de *Joſéphe* même, qui la contredit directement dans tout le cours de ſes Livres des *Antiquités Judaïques*; elle domine juſques dans le *Dictionnaire de Moreri*, dans lequel on a retranché les véritables dates tirées des anciens Auteurs, pour y ſubſtituer l'erreur des *Juifs* modernes, ſous le ſpécieux prétexte d'obſerver l'uniformité du calcul.

Cette Chronologie auroit ſans doute fait moins de progrès, ſi on avoit examiné de près ſa nature, la ſource d'où elle part, le canal qui nous l'a communiquée, & les conſéquences affreuſes qui en réſultent, & qui ſont trop importantes pour être négligées.

1. Pour ſa nature, j'ai fait voir plus haut qu'elle eſt fauſſe, contraire à l'*Hébreu* même connu de *Joſéphe* & des *Philons*, à la Verſion des *Septante*, à la *Vulgate*, au Texte Sacré, à la Tradition de l'Egliſe, à la Doctrine de deux Conciles généraux & des Saints Pères, je peux ajoûter, & à tous les Monumens ſacrés & profanes; & d'ailleurs elle eſt nouvelle, & inconnue parmi les *Chrétiens* avant *Luther*.

2. Pour la ſource d'où elle part, ce ſont les *Juifs*, qui en haine de JESUS-CHRIST & des *Chrétiens* ont altéré le Texte *Hébreu*, pour racourcir de 1500 ans le tems de la venuë de JESUS-CHRIST, afin de pouvoir dire qu'il a prévenu le tems marqué pour la venue du *Meſſie*; ils ont corrompu tous les endroits des Prophétes qui la regardoient, & qui ont eu leur accompliſſement en la perſonne de JESUS-CHRIST.

3 Pour

3. Pour le canal qui nous la communique, il doit être fort ſuſpect ; c'eſt un Evêque entêté de l'*Hébreu*, par oppoſition à l'Egliſe de *Rome*, qui ſuit la Chronologie des *Septante* ſelon le témoignage du Cardinal *Baronius*, qui ne doit point être ſuſpect. On ſait à quel excès les *Proteſtans* portent leur oppoſition ; elle s'étend juſqu'au Calendrier, pour n'avoir rien de commun avec *Rome*, de telle ſorte qu'étant forcés de le ſuivre malgré eux dans l'uſage, ils emploient toujours deux dates, l'une qu'ils nomment de *l'ancien Stile*, & l'autre du *nouveau Stile*.

4. Enfin, on n'a point examiné les funeſtes conſéquences qui ſuivent néceſſairement de la Chronologie du Texte *Hébreu* corrompu par les *Juifs* modernes : on ne peut ſans frémir d'horreur, conſidérer les ſuites affreuſes qui en réſultent ; & je ſuis perſuadé qu'il n'y a pas un *Chrétien*, ni un *Juif* même, qui ne doive ſentir la même impreſſion, puiſque cette Chronologie frappe d'un même coup la Religion des *Chrétiens* & celle des *Juifs*, comme je vais le prouver par un raiſonnement court & ſimple, mais qui porte ſa démonſtration, à laquelle il n'y a pas de replique.

Avant que d'entrer dans ma démonſtration, il faut remarquer deux vérités ſur leſquelles je l'appuye.

Première vérité. Il eſt conſtant qu'on ne trouve plus dans le Texte *Hébreu* des *Juifs* modernes, ni le Livre du Prophète *Daniel*, qui prédit avec tant de préciſion le tems de la venue du *Meſſie*, & les révolutions ſucceſſives des divers états qui doivent la précéder, pour préparer les hom-

hommes à ſa venue. Ce Prophète étoit dans le Canon des *Juifs* du tems de *Joſéphe*, comme il l'eſt encore dans les *Septante* & dans la *Vulgate*. Pareillement on ne trouve plus dans *l'Hébreu* les endroits des Prophètes qui ont rapport au *Meſſie*, ils ont tous diſparu; on n'y trouve pas même la prophétie de *Jacob*, les *Juifs* l'ont tellement altérée qu'elle ne regarde plus le *Meſſie*. Mais toutes ces prophéties ſe trouvent dans la Verſion des *Septante* & dans la *Vulgate*, d'où les *Chrétiens* les tirent pour démontrer le tems du *Meſſie*. Pour *Daniel*, les *Juifs* ſont partagés, les uns le reçoivent, mais l'entendent tout autrement que les *Chrétiens*, d'autres le rejettent entièrement du nombre des Prophètes.

Seconde Vérité. Selon la Tradition de tous les *Juifs* anciens & modernes qui leur eſt commune avec les *Chrétiens*, il eſt évident que le *Meſſie* devoit paroître dans le ſixième millenaire, conſidéré comme le ſixième âge ou le ſixième jour du Monde, en comparant la durée de l'ouvrage de la Redemption avec les ſix jours de la Création, en prenant avec le Prophète mille ans pour un jour, & le *Meſſie* pour le nouvel *Adam*, comparé avec le premier *Adam*, qui parut dans le ſixième jour de la Création. Tous les Saints Pères nous apprennent cette vérité, il ſuffit de l'appuyer de l'autorité de *St. Auguſtin*, qui le dit en termes formels dans ſa *Cité de Dieu*. L. XX. c. 7. in SEXTO *annorum* MILLIARIO *tanquam in* SEXTO DIE. Toute la différence qui ſe trouve entre la tradition des *Juifs* & celle des *Chrétiens*, c'eſt que les *Juifs* veulent que ce ſixième jour ſoit fini, que les 6000 ans

ans ſoient accomplis entièrement à la venue du *Meſſie*, qu'ils attendent; mais les *Chrétiens* ſe contentent du milieu du jour ou du ſixième millénaire; ils reconnoiſſent un *Meſſie* qui eſt venu dans le ſixième millénaire fort avancé, & dont le milieu étoit expiré.

Cette tradition des *Juifs* n'étoit point renfermée dans la *Judée* ni dans l'*Egypte*, où il y avoit grand nombre de *Juifs*. Comme ils s'étoient répandus dans la *Grèce* & ailleurs, ils avoient communiqué cette opinion aux *Gentils*, elle avoit pénétré même juſqu'à *Rome*, Ville capitale de l'Empire du Monde, d'où elle s'étoit répandue parmi toutes les Nations, ſoit par la renommée ou le bruit public, ſoit par la Verſion *Grecque* des Livres Saints, ſoit par les Vers de la *Sibille Erythrée*, Ouvrage d'un Poëte *Grec* ou *Juif* d'*Alexandrie*, qui en avoit puiſé le fond dans les Prophètes, pour les déguiſer ſous le nom imaginaire d'une *Sibille*: ces ſortes de vers ſe multiplièrent beaucoup entre les mains de ſemblables Poëtes, qui augmentèrent auſſi le nombre des *Sibilles*.

C'eſt ſur le fondement de cette tradition répandue par le bruit public, & ſur le calcul des années, qui alors étoit le même dans le Texte *Hébreu* & dans la Verſion des *Septante*, que les *Juifs* & les *Gentils* du tems d'*Hérode* & d'*Auguſte* attendoient le *Meſſie*, qui devoit régner ſur toute la Terre dans la paix & dans l'abondance, en rendant les hommes heureux. Les Prophètes & les Hiſtoriens, les Poëtes même, comme *Virgile* dans ſa IV. Eclogue, nous montrent que les *Juifs* & les *Gentils* étoient perſuadés

que le tems du *Messie* étoit accompli.

Les *Mages* viennent de l'*Orient* pour l'adorer. Les *Juifs* ne les rebutent point, & ne leur disent point, nous ne l'attendons que dans 2000 ans ; mais ils les envoyent à *Bethléhem*, persuadés qu'il y est comme il a été prédit. Les *Juifs* n'ont jamais dit à JESUS-CHRIST que le tems de la venue du *Messie* n'étoit pas encore arrivé, qu'il restoit encore 2000 ans à expirer. Ils ne l'ont jamais objecté à plusieurs imposteurs, qui vers ces tems-là ont voulu séduire le peuple, & se faire reconnoître pour le *Messie*. Preuve évidente que les *Juifs* étoient convaincus que le tems marqué par les Prophètes pour la venue du *Messie*, étoit accompli.

Cela étant supposé, & que je démontre plus au long dans ma Chronologie, je dis 1, que la Chronologie d'*Usserius*, tirée du Texte *Hébreu* corrompu par les *Juifs* modernes, sappe par les fondemens la *Religion Chrétienne*.

Démonstration.

La Chronologie du Texte *Hébreu* corrompu par les *Juifs*, ne compte que 4000 ans depuis *Adam* jusqu'à JESUS-CHRIST.

Or la tradition des *Juifs* & des *Chrétiens* porte que le *Messie* ne paroîtra que dans le sixième millénaire : voilà le tems de sa venue.

Donc JESUS-CHRIST a prévenu le tems fixé pour la venue du *Messie*, de plusieurs siècles.

Donc JESUS-CHRIST n'est point le *Messie*.

Or JESUS-CHRIST est le *Messie* reconnu des *Chrétiens*, c'est le fondement de la *Religion Chrétienne*.

Donc la Chronologie du Texte *Hébreu* sappe

pe par les fondemens la Religion des *Chrétiens*?

Les *Juifs* ajoûtent à cela, qu'en vain les *Chrétiens* prétendent prouver par les Prophètes, & par les évènemens qui démontrent la vérité des prophéties qui concernent le *Messie*; puisqu'ils ne peuvent montrer aujourd'hui dans le Texte *Hébreu* aucune prophétie qui regarde le *Messie*, ni le tems, ni les circonstances de sa vie: donc tous les passages cités par les *Chrétiens* sont faux & supposés. D'ailleurs les évènemens n'ont d'autre liaison avec le *Messie*, que celle que les *Chrétiens* veulent bien leur prêter sans fondement.

Pour le Livre que les *Chrétiens* attribuent au Prophète *Daniel*, à qui les *Juifs* ne donnent pas même le nom de *Prophète*, il n'est point & n'a jamais été dans le Canon des Livres Saints, mais il a été rejetté comme un Livre apocryphe, qui n'est de nulle autorité.

C'est ainsi que les *Juifs* modernes par leur Texte *Hébreu* corrompu, & par la Chronologie fausse & absurde qu'ils en tirent, sappent par les fondemens la *Religion Chrétienne*.

St. Jérôme, dans sa Préface sur *Daniel*, dit que les Eglises d'*Orient*, pour confondre les *Juifs* (qui avoient corrompu la Version des *Septante* dans le Livre de *Daniel* dont on se servoit contre eux) suivent la Version de *Théodotion* sur ce Prophète, faite vers la fin du II. Siècle sur l'*Hébreu* d'alors, parce qu'elle ne s'éloignoit pas beaucoup de la sincérité de la Version des *Septante*; & prit aussi de *Théodotion* l'Histoire de *Susanne* qui se trouve dans la *Vulgate*, que les *Juifs* avoient retranchée depuis de l'*Hébreu*. Jesus-Christ, *Matth. XXIV.* 15. assure que

Da-

Daniel a été Prophète. *Cum videritis abominationem desolationis, quæ dicta est à* Daniele Propheta, *stantem in loco sancto; qui legit, intelligat.* Les *Juifs* refusent à *Daniel* le titre de *Prophète*, & altèrent les termes de sa prophétie, *Daniel XXIX.* 24-27. *& erit in templo abominatio desolationis*, comme JESUS-CHRIST le lisoit, l'évènement l'a justifié. Au-contraire les *Juifs* ont mis dans les LXX. *& super alam abominationum stupefaciens*, mots qui ne présentent aucun sens.

Je dis 2. que la Chronologie tirée du Texte *Hébreu*, sappe encore par les fondemens la Religion des *Juifs* modernes. Je suis fort surpris même, que les *Juifs* ayent osé employer contre les *Chrétiens* un tel argument: sans-doute ils n'ont point fait attention qu'il retombe contr'eux, pour les accabler, & détruire leur Religion avec plus de facilité, de force & de succès.

Démonstration.

Les *Juifs* modernes attendent le *Messie* à la fin de 6000 ans après la création d'*Adam*.

Or ces 6000 ans étoient près de leur fin du tems de *St. Augustin*. Selon la tradition de l'Eglise, ce Docteur, qui est un témoin non suspect de la tradition, nous dit dans sa *Cité de Dieu*, que le *Messie* est venu dans le sixième millénaire, considéré comme le sixième jour du Monde, dont les dernières années s'écoulent présentement. L. XX. c. 7. *In* sexto *annorum milliario, tanquam in* sexto *die, cujus* nunc *spatia posteriora volvuntur*. Ms. d'*Alexandrie* selon *St. Augustin* $\frac{1963}{6000}$. Il importe peu de savoir

dans

dans quelle année il écrivoit cela, il suffit de remarquer qu'il est mort l'an 430 de l'Ere *Chrétienne*, qui est l'an du Monde selon les *Septante* 5957, Edit. du *Vatican* & *Joséphe* L. 1. Par conséquent il ne restoit plus que 43 ans pour arriver à la fin des 6000 ans, dont le terme est postérieur à sa mort, & se trouve expiré depuis près de treize siècles, dès l'an 473 de JESUS-CHRIST. Mais comme le *Messie* qu'attendent les *Juifs* n'a point paru alors, & que d'ailleurs leur calcul s'éloigne de plus de 1500 ans de celui de l'Eglise des *Chrétiens*, desorte qu'ils n'attendent le *Messie* suivant leur Texte *Hébreu* que 2000 ans après l'Incarnation, qui sera l'an 1995 de l'Ere *Chrétienne*, & non pas l'an 2000, parce que l'Incarnation a précédé de 5 ans l'Ere *Chrétienne*, il doit paroître par conséquent dans 243 ans, à compter depuis l'année courante 1752 de JESUS-CHRIST. Or il est aussi facile de les confondre, & de détruire leur vaine espérance aujourd'hui comme alors, par le même argument qu'ils employent contre les *Chrétiens*.

Présentement, je dis aux *Juifs*, la vérité & la divinité du *Messie* que vous attendez, doit être démontrée par la suite des révolutions de diverses Monarchies, & par un grand nombre d'évènemens frappans, mais prédite longtems avant leur exécution, pour manifester sa puissance durant une longue suite de siècles, & préparer de loin les hommes à sa venue.

Il faut donc que les *Juifs* cherchent des prophéties qui regardent leur *Messie*: mais où en trouver? Ils les ont retranchées dans leur Texte

He-

Hébreu, il n'y a plus que celle de *Jacob*, qu'ils n'ont épargnée que faute d'en connoître l'importance, comme nous le verrons plus bas.

D'ailleurs il eſt trop tard, les ſiècles ſont trop avancés, le terme eſt trop proche, il n'eſt éloigné que de 243 ans, & les prophéties du *Meſſie* doivent remonter juſqu'au péché d'*Adam*, dont il eſt le remède.

Que feront les *Juifs* pour ſe tirer d'embarras? S'ils produiſent de nouvelles prophéties, ou d'anciennes miſes en réſerve, elles ſe détruiront par leur fauſſeté & par leur nouveauté, puiſque toutes les prophéties ſont dans la Verſion *Grecque* des *Septante* & dans la *Vulgate Latine*, comme elles étoient dans le Texte *Hébreu* connu des anciens *Juifs*, avant la ruine de *Jéruſalem* par les *Romains*, qu'ils ont altéré & corrompu.

Mais ſi d'un autre côté ils veulent de véritables prophéties, il faut qu'ils les empruntent de la Verſion des *Septante*, où elles ſe ſont conſervées, pour corriger leur Texte *Hébreu*, & le rétablir dans ſa première pureté par ce ſecours, qui le rendra entièrement conforme au Texte *Grec* des *Septante* & de la *Vulgate*, tant dans le Texte que dans la Chronologie; & cette parfaite conformité diſſipera leur erreur, & détruira leur vaine eſpérance.

C'eſt ainſi que la Chronologie du Texte *Hébreu* ſappe par les fondemens la Religion des *Juifs*, par le même argument qu'ils employent pour détruire le *Meſſie* & la Religion des *Chrétiens*.

Mais au-contraire, par un retour que les *Juifs* n'ont

n'ont point prévu, le même argument sert à confirmer la vérité des prophéties qui établissent solidement la venue de JESUS-CHRIST, le vrai Messie, & qui est le fondement de la Religion des *Chrétiens*, que les *Juifs* ont prétendu détruire.

Les *Juifs* en seront encore plus parfaitement convaincus, lorsqu'ils raprocheront la prophétie de *Jacob*, *Genèse* XLIX. 10. avec le règne d'*Hérode*. Ce Prince étoit *Idumèen*, né à *Ascalon* (j'ai démontré dans mon Ouvrage, que *Séir* ou *Osiris* qui est *Esaie*, avoit chassé les habitans de l'*Idumée*, qu'une partie passa dans le *Péloponnèse*, & qu'une partie resta dans la *Phénicie*, où ils sont connus sous le nom de *Philistins*, c'est-à-dire dispersés, chassés de leur Patrie.) *Hérode* n'étoit d'aucune tribu des descendans de *Jacob*, bien loin d'être de celle de *Juda*, mais fils d'un *Juif* prosélyte: il règnoit à *Jérusalem* par la libéralité du Sénat & du Peuple de *Rome*, qui dominoient dans la *Judée* & dans tout l'Univers; c'étoit un Roi vassal & tributaire, dépendant d'un Gouverneur *Romain*, qui commandoit dans *Jérusalem* & reserroit fort son autorité.

Or *Jacob* avoit prédit que le Sceptre ne seroit point ôté de *Juda*, ni le Prince de sa postérité, jusqu'à ce que le *Messie* soit venu, qui sera l'attente de toutes les Nations. *Non auferetur sceptrum de Judâ, & dux de femore ejus. Genes.* XLIX. 10.

Cette prophétie se trouve accomplie dans tous les points sous le règne d'*Hérode*. 1. Voilà le sceptre entre les mains d'un étranger, il n'y a

plus

plus ni Roi ni Prince de la Race de *Juda*. 2. Le *Messie* enfin est alors attendu de toutes les Nations; l'Evangile, les Historiens & les Poëtes nous en fournissent mille preuves; les Vers de la *Sibille*, & la quatrième Eclogue de *Virgile* nous montrent la disposition où étoient les *Gentils* comme les *Juifs*. Tout l'Univers attendoit la naissance d'un Roi qui viendroit du Ciel sur la Terre, pour y règner dans la paix, & procurer le bonheur des hommes.

Ultima cumæi venit jam carminis ætas:
Magnus ab integro, sæclorum nascitur ordo;
Jam redit & virgo, redeunt saturnia regna,
Jam nova progenies cœlo demittitur alto.
Tu modo nascenti puero, quo ferrea primum
Desinet, ac toto surget gens aurea mundo.
Casta fave Lucina, tuus jam regnat Apollo.
. . . .
Te duce si qua manent sceleris vestigia nostri
Irrita perpetua solvent formidine terras.
Ille deûm vitam accipiet . . . .
. . . .
Pacatumque reget patriis virtutibus orbem.

Les *Juifs* pour éluder la force de cette prophétie, l'ont encore altérée jusques dans le *Grec*, comme il suit. *οὐκ ἐκλείψει ἄρχων ἐξ Ἰούδα, καὶ ἡγούμενος ἐκ τοῦ μηροῦ αὐτοῦ, ἕως οὗ ἔλθῃ τὰ ἀποκείμενα αὐτῷ.* i. e. *non deficiet princeps ex Judâ, & dux ex femore ejus, donec veniant, quæ reposita sunt ei.* C'est ainsi qu'on se trouve dans toutes les Editions, même dans le Manuscrit d'*Alexandrie*, qui est le plus ancien de tous les Mss. de la Version *Grecque* des *Septante*, & dans plusieurs Pères *Grecs*.

On

On voit bien que ces dernières paroles obſcurciſſent le ſens de la prophétie ; les *Septante* avoient mis ἕως οὗ ἔλθῃ ᾧ ἀπόκειται, *donec veniat cui repoſitum eſt* (*regnum*), comme l'aſſure *St. Juſtin* Martyr, dans ſon Dialogue avec *Tryphon* Juif, où il accuſe les *Juifs* d'avoir fait cette altération. Les Interprètes parloient clairement, ᾧ ἀποκεῖται, *cui reponitur*, *vel ad quem pertinet regnum*, *ſcilicet quod ex ſuperioribus intelligitur* : c'eſt ainſi que l'interprète *Origène* L. 1. des paſſages choiſis, comme la verſion le veut.

Ezéchiel XXI. 27. contient un paſſage ſemblable qui regarde JESUS-CHRIST. ἕως οὗ ἔλθῃ, ᾧ καθήκει, καὶ δώσομεν αὐτῷ, *donec veniat cui convenit* (ὄνομα.) *& tradam ei*, où ce paſſage a été altéré par les *Juifs*, dans les Exemplaires *Grecs* & dans tous les Exemplaires *Hébreux*, mais non dans le *Samaritain*.

Or le *Grec* & l'*Hébreu* préſentent les mêmes mots, *donec veniat cui convenit*, ils ſousentendent *ſceptrum* ou *regnum*.

Dans *Iſaie* LIII. 8. *propter ſcelus populi percuſſi eum*, l'*Hébreu* a mis *eos*, ce qui ne convient plus au *Meſſie* comme Redempteur & Sauveur des hommes.

{ 2262 ans d'*Adam* au Déluge *Genèſe* V. Mſſ. d'*Alexandrie*, *Hébreu* ancien, Verſion des *Septante*, exemplaires rares & plus exacts, où *Mathuſalé* eſt mort 6 ans avant le Déluge.

ou { 2256 ans ſelon les LXX. Mſſ. du *Vatican*. *Joſèphe Antiq. L. XV.* le plus rare des exemplaires. Mſſ.

antentique du 2 Temple, où *Methuſalé* meurt l'année même du Déluge.

1232 du Déluge à *Abraham*, *Genes. XI.* Mſſ. d'*Alexand.* du *Vatican*, les LXX. l'ancien *Hébreu.*

2034 { d'*Abraham* à l'Incarnation { 1715 d'*Abraham* à la mort d'*Alexandre*: *Joſephe l.* 1. *Vulgate* antique. *Manethon. Béroſe*
319 delà à l'Incarnation. *Hiſt. Rom.* Olympiades. *Daniel. Hiſt. des Ptolémées*, des *Séleucides.*

en tout 5522 ou 5528 ans d'*Adam* à l'Incarnation.

Tel eſt le précis de la Chronologie de la Verſion des *Septante*, appuyée de l'autorité de l'Egliſe univerſelle, des anciens *Juifs* & de l'ancienne Synagogue, qui l'a toujours lue publiquement depuis le tems de *Ptolémée Philadelphe* Roi d'*Egypte*, environ 300 ans avant l'Incarnation juſqu'au ſeptième ſiécle, ou à l'Empire des *Sarazins*, ſous lequel fut fait le *Talmud*; ſuivie par tous les *Chrétiens* & les ſaints *Péres*, ſoit dans le *Grec* qu'ils avoient reçu des Apôtres, ſoit dans la *Vulgate Latine* faite à *Rome* par les premiers *Chrétiens* leurs diſciples; revue par *Lucien* Martyr, & publiée par ordre de *Sixte V.* On en trouvera tout le détail & les démonſtrations dans ma Chronologie, dont je mets ici un abrégé très-court pour en faciliter l'impreſſion.

AR-

ARTICLE VII.

NOVUS THESAURUS *Juris Civilis & Canonici* &c.

C'eſt-à-dire,

NOUVEAU TRE'SOR *de* Droit Civil & *de* Droit Canon &c. *Tom.* III. p. 716. *ſans la Préface, & le premier Article du Volume qui* en a 44. (*a*)

CE Volume contient XIV. Traités, dont quelques-uns ſont excellens, d'autres ſont du moins utiles, tous ſont dignes de la curioſité d'un certain ordre de Lecteurs, tous méritoient par conſéquent la place qu'on leur donne dans ce Recueil. Je vai les indiquer l'un après l'autre.

I. THALELÆI, THEODORI, STEPHANI, CYRILLI, *aliorumque Juriſconſultorum Græcorum Commentarii in Tit. D. & Cod. de Poſtulando ſive de Advocatis. Ex Codice MS Bibliothecæ Lugduno-Batavæ, nunc primùm edidit, Latinè vertit & caſtigavit* DAVID RUHNKENIUS. Le Savant à qui Mr. *Meerman* & le Public ſont redevables de la publication de cet Ouvrage, s'occupoit à conférer la *Synopſe des Baſiliques* avec un Manuscrit qui s'en trouve dans la Bibliothèque de *Leide*, lorsqu'il découvrit à la fin de ce Manuscrit un Traité ſur les Titres du *Digeſte* & du *Code*, *de Poſtulando ſive de Advocatis & de Procuratoribus & Defenſoribus*. Il remarqua bientôt que c'eſt le texte même des *Baſiliques*, *Tit. I. & II. du Livr. VIII.* mais accompagné d'un

(*a*) Voyez Tom. XLVII. Part. I. p. 134. & Tom. XLVIII. Part. I. p. 127. de cette *Bibliothèque*.

d'un long Commentaire, qui n'avoit jamais été imprimé, & dont il n'y a tout au plus que quelques remarques détachées dans les *Basiliques*. Il forma un dessein auquel Mr. *Meerman* l'encouragea; c'est de publier ce Commentaire avec une traduction. Il l'exécute aujourd'hui pour le I. Titre. L'autre Titre trouvera sa place dans un des Volumes suivans de ce Recueil. Les trois premiers Jurisconsultes nommés à la tête de l'Ouvrage ont, comme le remarque Mr. *Ruhnken*, vécu du tems de *Justinien*, le quatrième est postérieur à ce tems-là. Entre leurs notes il s'en trouve d'un Auteur désigné par le nom d'*Enantiophanes* & d'*Enantius*, sans-doute parce qu'il s'étoit attaché à rassembler & à concilier les Loix qui sembloient se contredire les unes les autres. Il y en a aussi plusieurs attribuées à un autre Anonyme, que Mr. *Ruhnken* conjecture être *Thalélée* lui-même, ou quelqu'un des Jurisconsultes du même tems. Ce *Thalélée* lui paroît l'emporter de beaucoup sur tous les autres, sur-tout en ce qu'il ne s'est pas borné aux compilations de *Justinien*, mais qu'il a aussi consulté les sources mêmes où *Justinien* avoit puisé; sources qui se sont perdues depuis. Mr. *Ruhnken* ne s'est pas borné à la simple fonction de Traducteur, il a corrigé plusieurs endroits de l'Ouvrage qu'il publie, & en a éclairci d'autres par des notes aussi savantes que judicieuses. Pour donner une idée de son travail à cet égard, je vai transcrire au bas de la page une de ses notes. (*a*).

Au-

(*a*) L'Auteur *Grec* après avoir remarqué que les Aveugles ne peuvent à cause de cette infirmité postuler en Justice, ajoûte : Ἐπειδὴ μὴ ἐνδέχεται τὸν τυφλὸν ἴσως τὰ δί-

δε-

Au-reſte Mr. *Ruhnken*, qui s'eſt déjà fait connoître fort avantageuſement par d'autres productions de ſa plume, reconnoît avoir profité dans celle-ci des lumières d'un excellent Jurisconſulte, Mr. *Gerlac Scheltinga*, Profeſſeur de *Leide*.

II. *De Exilio ſive de Exilii poenâ antiquâ & novâ exulumque conditione & juribus*, *Libri tres*, *Auctore D.* NICOLAO ANTONIO *Hiſpalenſi Juriſconſulto & Ordinis S. Jacobi Equite*. Cet Ouvrage imprimé pour la première fois en 1659. reparoît ici avec des additions conſidérables, que l'Auteur avoit écrites dans un exemplaire de ſon Livre qui ſe trouve dans la Bibliothèque de l'*Eſcurial*. Mr. *Mayanſius* a copié ces additions, & les a communiquées à Mr. *Meerman*. *Nicolas Antonio* mourut en 1684 à l'âge de 67 ans, après avoir

τὰς καὶ τὰ ἐπίσημα τῆς ἀρχῆς διὰ τὸ σεβᾶς ἐᾶν, ἀναιδῶς πρὸ τὴν εὐημερίαν ὑρίσκοντας, καὶ τὸ προσῆκον σέβας τῇ τῆς ἀρχῆς φυλάττουσι καθοσιώσει. Sur quoi voici la note de Mr. *Ruhnken*. „ Locus mendoſus & parum expeditus. Primùm emenda τὰς προτομὰς. Sic antiquis Scriptoribus dicuntur *imagines* cum *hominum* tum *ceterorum animalium*. Vid. Jul. Pollux I. 189. II. 47. Ammonius voc. Εἰκών. ibique Valckenar, & inprimis Weſſelingius ὁ πάνυ ad *Diodor. Sicul. Tom. I. p.* 21 & 108. Apud recentiores προτομὴ frequentiſſime occurrit pro *Imperatoris effigie thorace tenus expreſſa*; ſicut etiam *h. l.* capi debet. Heſychius: προτομὴ εἰκὼν βασιλικὴ ἕως τῶν ὀμφαλῶν τοῦ σώματος εἰδώλου. V. Du Cange *Gloſſar. Graec. in v.* Deinde per τὰς εἰκόνας intelligendæ ſunt *edicule* in quibus imagines reponebantur; aut ſi id minus placeat, legendum τὰς στήλας. Nam *ſtatuæ* & *imagines* paſſim junguntur, uti in leg. 28. §. 7. D. *de poen.* ubi Baſilici: ὁ βασιλικὰς εἰκόνας ἢ στήλας προσιών. Notum verò eſt Principum imagines ſtatuasque illis etiam in locis ubi jus dicebatur collocari ſolitas: quo reſpexit Apulej *Apolog.* II. p. 210. *ut pro tribunali* —— *ante has Imperatoris pii ſtatuas filius matris ſuæ pudenda exprobret ſupra.* Quæ denique *h. l.* ſint *inſignia Magiſtratus* vel τὰ ἐπίσημα τῆς ἀρχῆς *præter alios docet magnus Cujacius Obſerv. Lib.* XXVI. C. 38." Z 3

Quelquefois on étoit seulement banni de certains lieux, d'autrefois on l'étoit de par-tout, excepté un seul endroit, enfin d'autrefois on étoit renfermé dans une Ile. L'Auteur traite au long de ces différentes espèces de banniſſement. Le dernier étoit le plus fâcheux. Ceux qui y étoient condamnés, étoient d'ordinaire traités fort mal. Il y a pluſieurs Iles fameuſes chez les Anciens pour avoir ſervi de lieu d'exil aux coupables. On en fait ici l'énumération. Ceux qui étoient tranſportés dans une Ile, ne ſubiſſoient pas tous le même ſort. Le Droit *Romain* diſtingue à cet égard entre *Relegation* & *Déportation*. Tout le ſecond Livre de l'Ouvrage dont nous parlons, qui ſeul eſt plus long que les deux autres, eſt employé à diſcuter les différences de ces deux ſortes de banniſſement, & les droits par rapport aux Mariages, aux Teſtamens, aux Donations, aux Fideicomis &c. dont l'une & l'autre de ces peines privoient, ou laiſſoient jouir ceux qui y étoient condamnés. Il s'agit dans le troiſième Livre du rappel ou rétabliſſement des Bannis. On recherche qui pouvoit accorder cette grace, & juſqu'où elle s'étendoit. Dans un ſujet pareil à celui-ci l'occaſion de faire des digreſſions ſavantes a dû ſouvent ſe préſenter. L'Auteur ne l'a guères laiſſé échapper. Par exemple, il diſſerte ſur *le Conſeil des Amphictyons*, ſur *l'Immunité des Lieux Sacrés*.

III. GULIELMI RANCHINI *in Monſpelienſi Scholâ Anteceſſoris Tractatus de Succeſſionibus ab inteſtato, in quo Jus Gallicum cum Romano edocetur.* Ce Livre fut imprimé à *Lyon* en 1594. Peu d'années après, ſavoir en 1603, il fut réim-

primé à *Francfort* par les soins de *J. Wingent*. Et ce qu'il y a de singulier, *Wingent* osa se donner pour l'Auteur de cet Ouvrage, & y mit son nom. Ce Traité a toujours été très-estimé. C'est une comparaison perpétuelle & aprofondie des dispositions du Droit *Romain* & de celles du Droit *François* par rapport aux Successions ab intestat. L'Auteur examine en passant diverses questions sur la succession aux Royaumes, quoiqu'elles ne soient pas du ressort du Droit Civil. Il parle du Droit d'Aubaine, c'est à-dire, de celui que le Fisc s'attribue en *France* de succéder aux Etrangers qui y meurent, au préjudice même de leurs enfans. Ce Droit, qui assurément n'en est pas un, est mitigé par diverses modifications & exceptions. 1. Il ne s'étend qu'aux biens acquis dans le Royaume. 2. Il n'empêche pas l'Etranger de disposer entre vifs. 3. Il n'exclut pas les enfans d'une Mère *Françoise* nés & élevés en *France*. 4. Il ne regarde point les Etrangers qui séjournent en *France* sans s'y domicilier. 5. Il est aisé de s'en mettre à couvert par la naturalisation. 6. Plusieurs Peuples alliés de la *France* en sont exemts. 7. Les Négotians ont aussi à cet égard divers privilèges. 8. Ce prétendu Droit n'a pas lieu dans la Province de *Languedoc*.

IV. *Edictum perpetuum à* SALVO JULIANO *compositum, à* GULIELMO RANCHINO *restitutum*. Les Compilations de *Justinien* ont fait perdre presque tous les Ecrits de Jurisprudence qui avoient été le plus en vogue jusqu'à lui; & peut-être ne dédommagent-elles pas entièrement de cette perte. Du-moins les Jurisconsultes mo-

modernes ont fait de grands efforts pour en retirer quelques-uns. On en a vu un exemple dans le Tome second de ce Recueil. En voici un autre. Il s'agit de l'*Edit perpétuel de Julien*, qui avoit été composé par l'ordre de l'Empereur *Adrien* sur plusieurs autres Edits. Il renfermoit un Corps complet de Droit; & à en juger par les éloges que ceux qui l'ont eu en main en ont fait, on peut croire que c'étoit un Système très-bien dressé. Plusieurs Auteurs ont tâché d'en recueillir les débris, mais aucun n'y a travaillé avec plus de succès que le nôtre. Dans l'assemblage des lambeaux qu'il en a ramassés, il n'a suivi d'autre ordre que celui des Livres des *Pandectes* d'où il les a pris. Et il doit en effet être bien difficile de deviner celui même de *Julien*. Le célèbre *Godefroi* l'a pourtant entrepris. Voyez ses *Opera minora* pag. 241.

V. JOANNIS MATTHÆI MAGNI *Carnuti J. C. Rationum & Differentiarum Juris Civilis Libri duo. Prior de Actionibus Arbitrariis, alter de eo quod interest.* Cet Auteur s'appelle *Le Grand* en *François*. Il se dit de *Chartres*, parce qu'il étoit né dans le Diocèse de cette Ville. Il fut disciple du grand *Cujas*, & professa le Droit à *Angers* & à *Orléans*. L'Ouvrage qu'on redonne ici en contient proprement deux, dont le premier fut imprimé seul à *Angers* en 1602, & avec le second en 1605. Ils étoient l'un & l'autre très-dignes de reparoître au jour.

VI. *Tractatus de Formulis quibusdam copulatis & disjunctis, Auctore* GULIELMO DYEMENO. L'Auteur naquit à *Rotterdam* en 1508. Il étudia à *Louvain*, exerça la profession d'A-

vocat à *Malines*, & fut fait Conſeiller de la Cour d'*Utrecht* par *Charles V.* Cet Ouvrage, imprimé à *Louvain* en 1606 pluſieurs années après la mort de l'Auteur, étoit devenu d'une extrême rareté. Il roule ſur une Loi des *Pandectes* que l'Auteur explique, & dont il recherche la vraye leçon. Il s'y agit de déterminer le ſens de certaines expreſſions équivoques qui ſe rencontroient dans les Contrats & les Teſtamens. Comme ce Traité eſt fort court, & que la matière n'y eſt pas épuiſée, Mr. *Meerman*, perſuadé qu'il importeroit qu'elle fût mieux approfondie, a engagé Mr. *Philippart*, Profeſſeur de Rhétorique & de Dialectique à *Louvain*, à travailler ſur ce ſujet. Au-reſte Mr. *Meerman* auroit pu donner un autre Ecrit de *Dyemenus*, ſavoir des notes ſur le titre *de Regulis Juris*. Il n'a pas voulu en charger ſon Recueil, par la raiſon que depuis *Dyemenus* il a paru d'autres commentaires ſur ce Titre meilleurs que le ſien. Un Editeur dont l'utilité du Public règle ainſi le choix, mérite à un double titre la reconnoiſſance de ſes Lecteurs. On doit lui ſavoir gré, & de ce qu'il donne, & de ce qu'il ne donne pas.

VII. *Epiſcopale Judicium adverſus calumnias* Jacobi Gothofredi *acerrimè defenſum operâ & ſtudio* JOANNIS LE GENDRE. *Jaques Godefroi* dans ſa belle Edition du *Code Theodoſien* a rejetté à la fin de tout l'Ouvrage trois Loix que le Père *Sirmond* avoit tirées de deux Manuſcrits conſervés l'un dans l'Egliſe de *Lyon*, l'autre dans celle du *Puy*, & dont la première & la ſeconde ſont auſſi rapportées par *Baronius*. *Godefroi* ſoutient que ces Loix ſont ſuppoſées,

&

& il le prouve d'une manière très-solide, non sans indiquer les raisons qui au premier coup d'oeil auroient pu les faire passer pour véritables. C'est à faire valoir ces dernières raisons, & à réhabiliter l'autenticité de ces Loix, que l'Ouvrage de *Le Gendre* est destiné. Il faut avouer que cet Auteur ne manque pas d'érudition, & qu'il tourne ses preuves d'une manière assez spécieuse pour persuader ceux qui ont quelque intérêt à l'être, & qui contens d'être instruits par lui ne se donnent pas la peine d'examiner dans leur source les raisons de l'Auteur qu'il combat. Mais il se deshonore sans servir sa cause, par l'emportement qui règne dans son Ecrit. Quelle indécence d'accabler d'injures un grand-homme pour un point de Critique! C'est pourtant-là le stile de *Le Gendre*, dont il paroît s'aplaudir, & qu'il annonce dans le titre. En voici un échantillon: *Maneat igitur ipse* (Gothofredus) *potius impostor, falsarius, & perpetuus calumniator, qui præ fatas constitutiones nullo legitimo fundamento falsas esse dicere non erubuit.* Ces Constitutions regardent le Clergé, & la première qui porte le nom de *Constantin*, accorde aux Evêques des privilèges exorbitans. Elle veut que les sentences rendues par les Evêques, soient exécutées par les Magistrats Civils sans pouvoir être réformées. Elle ordonne que si dans un procès, soit au commencement, soit à la fin, une des Parties aime mieux être jugée par l'Evêque, l'autre Partie soit contrainte d'aller plaider à ce tribunal, & que les Juges ayent à y renvoyer la cause. Elle enjoint aux Juges Civils de prononcer sur le témoignage d'un seul Evêque, & leur défend d'en-

ten-

tendre d'autres témoins dans une cauſe dans laquelle un tel ſaint homme aura donné ſa dépoſition. Je tranſcris au bas de la page quelque choſe de l'original de ces étranges diſpoſitions (a). *Conſtantin* ſe montra infiniment favorable aux Evêques; ſoit attachement vrai ou feint pour eux le porta à leur accorder de grandes prérogatives. Il leur permit même de faire la fonction de Juge dans les Affaires Civiles, lorſque les deux Parties y conſentiroient. Ce qui n'étoit propre qu'à diſtraire les Evêques de leurs véritables fonctions, & à jetter dans l'adminiſtration de la Juſtice beaucoup de confuſion & de déſordre. Mais c'eût été rendre le pouvoir des Juges entièrement inutile, & tout bouleverſer dans les Tribunaux, que de donner à une partie le droit de traduire l'autre devant l'Evêque, & de ſe ſouſtraire à la juriſdiction ordinaire dès qu'elle le voudroit. Une pareille Loi n'a jamais pu avoir lieu. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que cette Conſtitution qu'on attribue à *Conſtantin*, & d'autres qui ſont véri-

ta-

(a) *Quicunque litem habens ſive poſſeſſor ſive petitor erit inter initia litis, vel decurſis temporum curriculis, ſive cum negotium peroratur, ſive cum jam cœperit promi ſententia, judicium eligit ſacroſanctæ legis Antiſtitis; illicò ſine aliquâ dubitatione, etiamſi alia pars refragetur, ad Epiſcopum cum ſermone litigantium dirigatur; multa enim quæ in judicio captioſæ præſcriptionis vincula promi non patiuntur, inveſtigat & promit ſacroſanctæ Religionis autoritas. Omnes itaque cauſæ quæ vel prætorio jure vel civili tractantur, Epiſcoporum ſententiis terminatæ, perpetuo ſtabilitatis jure firmentur, nec liceat ulterius tractare negotium quod Epiſcoporum ſententia decideriit. Teſtimonium etiam ab uno licet Epiſcopo perhibitum, omnes judices indubitanter accipiant, nec alius audiatur, cum teſtimonium Epiſcopi à quâlibet parte fuerit repromiſſum; illud eſt enim veritatis autoritate firmatum, illud incorruptum quod à ſacroſancto homine, conſcientiæ mentis illibata protulerit.*

rablement de lui en faveur du Clergé, seroient un bien mauvais modèle pour les Princes. *Le Gendre* dédie son Ouvrage aux Prélats de l'Eglise *Gallicane*. L'Epitre qu'il leur adresse est remarquable, par l'excès auquel l'adulation y est portée. En voici le début. „ Très-illustres Prélats, „ *Constantin*, le plus grand des Empereurs, fut „ le premier qui délivra la Religion *Orthodoxe* „ de la tyrannie des *Payens*; il donna la paix „ aux *Chrétiens*; il bâtit & dota des Eglises, & „ permit d'en bâtir & d'en doter. Il eut en grand „ honneur les très-révérends Evêques, sur-tout „ parce que, comme il le dit, ils ne peuvent „ penser & juger que conformément à ce qu'ils „ ont apris de JESUS-CHRIST leur Maître. C'est „ pourquoi il les appelloit des Dieux établis par „ le vrai Dieu; & suivant le rapport d'*Eusèbe*, „ il les traitoit, & de parole, & d'effet, avec bonté, comme étant Ministres de Dieu, consacrés au Dieu qu'il adoroit, & comme s'il eût vu Dieu lui-même. Il en menoit avec lui „ dans tous ses voyages, & il avoit pour eux „ toute sorte de respect & de complaisance, „ bien assuré qu'à cause de cela Dieu qu'ils „ servoient lui seroit propice. " Cet Ouvrage, quoique peu solide, ne laisse pas d'être curieux, ne fût-ce que par les écarts de son Auteur. Il n'y aura, je crois, aucun des lecteurs du *Thesaurus* qui ne soit bien aise de l'y trouver. Au-reste *Le Gendre* étoit Professeur en Droit dans l'Université de *Paris*. Son Livre fut imprimé dans cette Ville en 1690.

VIII. POLYCARPI SENGEBERI *Disceptatio de mutuo adversus* Claudii Salmasii *novum Dogma*.

ma. Le célèbre *Saumaise* avoit sur le Prêt à consomption une idée dont il est fort naturel qu'il se fût entêté, parce qu'elle étoit de lui. Il soutenoit que les choses que l'on prête de cette manière ne sont point aliénées. Il fut vivement attaqué par plusieurs Savans. La Dissertation dont on vient de lire le titre, est la meilleure qu'on ait faite là-dessus. Elle est écrite avec beaucoup de solidité & d'élégance, & parsemée de traits de plaisanterie d'autant plus piquans pour *Saumaise*, qu'ils sont plus éloignés du ton de grossièreté & d'invective, si commun dans les Ouvrages critiques des Savans de ce tems-là. *Saumaise*, au lieu de raison, n'opposa à *Sengebère* que des injures, qui lui furent rendues avec usure par un Jurisconsulte *Hollandois*, dont on trouve un long passage dans la Préface de Mr. *Meermann*. La question est au fond très-peu importante, & bien examinée elle se réduit à un pur mesentendu. Au-reste *Sengebère* fait le sujet d'un article entier dans le Dictionnaire de *Bayle*: honneur dont il n'y a pas apparence qu'il soit redevable, ni à la honte d'avoir manqué un Professorat à *Rogers*, ni à sa Dissertation contre *Saumaise*, qu'il paroît que *Bayle* n'avoit pas vue. Mais *Sengebère* avoit mis sa femme en justice pour ses galanteries, il avoit substitué une maîtresse à cette épouse infidèle; quelqu'un avoit là-dessus dit un bon-mot rapporté dans le *Menagiana*. Mr. *Bayle* n'avoit garde de laisser perdre des traits aussi précieux, & aussi conformes, sinon à son goût, du-moins à celui qu'il supposoit dans le gros de ses Lecteurs.

IX. *Recitatio solemnis ad Legem unicam Codi-*

dicis de Palatiis & Domibus Dominicis Lib. XX. Auctore JOSEPHO AB EXEA ET DESCASTIN *Jurisconsulto.* Cette Dissertation fut imprimée en 1655 à *Saragosse*, où l'Auteur étoit Professeur & Chanoine. C'est une explication en 19 pages *in-folio* d'une Loi des Empereurs *Théodose* & *Valentinien*, qui n'a que deux lignes. La voici: *Consecratas nobis ædes, id est, inclyta palatia ab omni privatorum usu & communi habitatione excipimus.* Quoique l'érudition que l'Auteur entasse avec profusion ne serve pas de beaucoup à faire entendre cette Loi trop claire pour avoir besoin d'un Commentaire aussi long, on ne laisse pas de trouver dans cet Ouvrage divers traits curieux. Par exemple, l'Auteur rapporte qu'autrefois les Rois d'*Arragon* n'avoient pas le pouvoir de se choisir leurs Confesseurs. C'étoit la Cour générale du Royaume (*Curia generalis Aragoniæ*) qui faisoit ce choix, afin que le Confesseur étant plus indépendant du Roi, il lui donnât ses conseils avec plus de liberté. On l'appelloit le *Père de la Conscience*. Cette sorte d'assujettissement dans un Roi, n'étonne point de la part d'un Peuple accoutumé à faire dire en son nom à ses Rois dans la Cérémonie de leur Inauguration. *Nous qui valons autant que toi te faisons notre Roi & Seigneur, à condition que tu garderas nos privileges & franchises, & non autrement.* L'Auteur allègue une Ordonnance du Roi *Sanche Ramir*, qui veut que si un Meurtrier ou un autre Malfaiteur rencontre en fuyant un Moine du Couvent de *St. Jean de Penna*, & touche seulement le bord de son habit, il ne puisse point être arrêté. *Mando & constituo in toto regno meo,*

meo, quod si aliquis ex Monachis præfati Coenobii perrexerit in itinere, & aliquis malefactor, etiamsi homicida fuerit, fugiens ante faciem inimicorum tetigerit vel tantum fimbriam scapuli ipsius, nullo modo audeant eum tangere. Quod si fecerint, pendent Regi mille solidos.

X. & XI. EDUARDI HENRYSONIS *J. C. Commentatio in Tit. X. Libri II. Institutionum de Testamentis ordinandis. Ejusdem pro Eg. Barone adversus* A. GOVEANUM *de Jurisdictione Libri II. Henryson* étoit *Ecossois.* Il enseigna le Droit à *Bourges.* Le premier de ses Ouvrages qu'on donne ici, parut à *Paris* en 1556, & le second en 1555. Celui-ci contient des tas d'injures, au milieu desquelles se trouvent, comme autant de perles dans un fumier, des observations utiles & judicieuses, en assez grand nombre pour engager Mr. *Meerman* à lui donner place dans son Recueil.

XII. GUILLELMI PROUSTEAU *Recitationes ad Legem* 23. *Contractus Dig. de Reg. Jur.* Cet Ouvrage est fort estimé. Il fut imprimé en 1684. L'Auteur, Professeur à *Orléans* dès 1668, n'est mort qu'en 1715, presque nonagénaire. Il avoit acquis la Bibliothèque d'*Adrien de Valois*, qu'il augmenta de beaucoup. En mourant il la consacra à l'usage du Public, & en confia le soin & la garde aux *Bénédictins* d'*Orléans.*

XIII. *De Erroribus Pragmaticorum Libri IV. Totidem variarum Quæstionum, Auctore* EDUARDO CALDERA. Cet Auteur étoit *Portugais.* Des deux Traités de lui qu'on donne ici, le dernier fut imprimé à *Madrit* en 1595, l'autre ne parut qu'en 1610 après la mort de l'Auteur.

teur. *Caldéra* s'étoit fort apliqué à l'étude des Juriſconſultes *Grecs*. Ses Ecrits en font foi, ainſi que des lumières très-étendues qu'il avoit acquiſes dans le Droit *Canon* & dans les Loix d'*Eſpagne*. Ce que j'en vai raporter eſt trop ſingulier pour l'omettre; mais on ne doit abſolument point juger de cet Auteur par ce ſeul trait, qui eſt peut-être le plus foible qu'il y ait dans ſes Ouvrages. *Caldéra* ſoutient que tout *Chrétien* peut ſtipuler pour *St. Pierre* & pour l'Egliſe *Romaine*, lorſque ce qu'il ſtipule eſt conforme à la dignité & à l'intérêt de cette Egliſe. Il le prouve, parce que ſelon le Droit *Romain* un Eſclave peut ſtipuler pour ſon Maître: or nous ſommes les ſerviteurs de JESUS-CHRIST: nous pouvons donc ſtipuler pour lui & pour ſes Vicaires.

XIV. *De Juſtinianæi ſeculi moribus nonnullis Libri duo* PAGANINI GAUDENTII, *Theologi & Juriſconſulti. Accedit de Lege quæ feminas à ſucceſſione repellit, Exercitatio.* Cet Auteur étoit du Pays des *Griſons*, où il exerça le Miniſtère dans l'Egliſe *Réformée*. Il ſe fit *Catholique*, obtint une penſion du Pape, & fut enſuite Profeſſeur en Droit à *Piſe*. Il mourut en 1649. La connoiſſance des mœurs & des uſages du Siècle de *Juſtinien* eſt une ſource de lumières pour l'intelligence du Droit *Romain*, compilé & réformé par cet Empereur. C'eſt donc un ſujet bien intéreſſant que celui que *Gaudentius* traite dans cet Ouvrage. Mais il faut avouer qu'il ne donne pas tout-à-fait ce qu'on avoit droit d'attendre d'un Savant tel que lui, également verſé dans le Droit & dans les Antiquités Eccléſiaſtiques. Il ramaſſe bien des choſes triviales. Il eſt

presque toujours superficiel ; il ne puise guère que dans le Corps de Droit ; rarement pousse-t-il ses recherches jusqu'aux Auteurs de ces tems-là. Malgré ces défauts, son Ouvrage ne laisse pas d'être utile, & l'on ne le lira pas sans plaisir ni sans fruit. Indiquons ici quelques-unes de ses remarques, pour mettre le Lecteur en état d'en juger. Dans le Code les Empereurs *Chrétiens* s'attribuent ce que les Empereurs *Payens*, à l'exception de *Domitien*, n'avoient osé s'attribuer, la divinité, l'éternité : *perennitas nostra*, disent-ils, *divinitas nostra*. L'Auteur en rejette la faute sur ceux qui dressoient les Constitutions des Empereurs. Du tems de *Justinien* on juroit par le génie de l'Empereur, quoique les premiers *Chrétiens* s'en fussent fait un si grand scrupule. On se prosternoit devant l'Empereur, on rendoit le même honneur à l'Impératrice. Les Evêques n'avoient point encore de Juridiction proprement dite, comme ils en eurent dans la suite. On n'observoit plus dans les mariages les cérémonies qui s'étoient pratiquées dans le tems de la République. Le divorce fait du consentement mutuel des deux parties, permis même par des Empereurs *Chrétiens*, cessa de l'être. Le concubinage étoit une conjonction licite. Chacun enterroit dans un champ particulier, & le lieu devenoit religieux. On n'enterroit point dans les Eglises, ni même dans les Villes, comme cela se fit bientôt après. On ne payoit rien aux Prêtres pour la sépulture. Le prêt à intérêt n'étoit défendu qu'au Clergé. On tranchoit la tête aux *Manichéens* ; les autres Hérétiques n'étoient pas punis de mort. On anathématisoit après sa mort

un

un homme qui pendant sa vie n'avoit pas été orthodoxe. Le Sénat de *Constantinople* avoit plus de pouvoir que celui de *Rome*. Il ne se faisoit plus de Sénatusconsultes qui eussent force de Loi. Il y avoit deux Consuls, l'un à *Rome*, l'autre à *Constantinople*. Leur pouvoir étoit réduit à peu de chose. Un Proconsul en avoit plus qu'un Consul. Avant *Constantin* il n'y avoit d'ordinaire qu'un Préfet du Prétoire. Cet Empereur en établit quatre. Dans le Code de *Justinien* il n'est plus parlé que de deux, les départemens des deux autres ayant été en plus grande partie démembrés de l'Empire *Romain*. La voye des Honneurs & des Charges étoit ouverte aux Eunuques. Le Droit & d'autres Sciences s'enseignoient dans des Ecoles publiques par des Professeurs stipendiés. On cessa de punir de mort les adultères, du-moins les femmes. Les Jeux du Cirque avoient encore lieu, mais purgés d'idolâtrie. La soye qu'on achetoit à grand prix des *Persans*, devint d'un usage plus commun, deux Moines ayant apporté des *Indes* l'art d'élever les vers qui la donnent. Pour la plupart de ces remarques l'Auteur a besoin d'un principe, qu'il pose dès l'entrée de son Ouvrage: c'est que l'on ne recueillit dans les Pandectes & dans le Code aucune Loi qui ne fût actuellement en vigueur dans ce tems-là.

ARTICLE VIII.

Suite *de l'*HISTOIRE *des* PAPES *de Mr.* BOWER. *Septième Extrait.*

LIBERIUS *continué.*

LA chute de *Liberius*, qui étoit à la tête du Parti *Orthodoxe*, fit eſpérer à l'Empereur qu'il réuſſiroit à abolir entièrement l'*Orthodoxie*. Il s'apperçut qu'il y avoit peu d'Evêques dont la vertu fût à l'épreuve des menaces & du reſſentiment de la Cour. Ceux du Concile d'*Arles* avoient mieux aimé ſouſcrire à l'*Arianiſme*, que de quitter leurs Evêchés; & dans le Concile de *Milan*, tenu peu de tems auparavant, il ne s'en étoit trouvé que trois, *Denis*, *Lucifer*, & *Euſèbe*, qui, ayant réſiſté aux promeſſes & aux menaces, avoient ſoutenu la vérité aux dépens de leurs Evêchés. Preſque tous les Evêques d'*Italie* avoient ſuivi l'exemple de celui de *Rome*. Mais rien n'encourageoit tant l'Empereur à ſuivre ſon projet, que la défection du célèbre *Oſius*, dans ſa centième année, & la ſoixante-deuxième de ſon Epiſcopat. Comme le nom d'*Oſius* eſt des plus fameux dans l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de ces tems-là, & que ſa chute eſt ſouvent alléguée comme une marque de la foibleſſe humaine au milieu des plus éminentes vertus, on ſera bien aiſe de voir ici une courte digreſſion ſur ce grand perſonnage

Oſius nâquit en *Eſpagne* (a) vers l'an 256 à *Cordoue*, dont il fut fait Evêque, à cauſe de ſon

(a) Athan. ad Solit. p. 838.

ſon mérite extraordinaire, en 295 (*a*). *Sozomène* dit que, dès lors même, il ſe faiſoit remarquer par la fermeté de ſa foi, & la pureté de ſes mœurs (*b*). *Athanaſe* le qualifie d'homme vraiment ſaint, dont la vie irreprehenſible & la réputation ſans tache n'offroient rien que de louable, & qui ne fût au-deſſus des atteintes de ſes ennemis (*c*). *Théodoret* (*d*) & *Euſèbe* vantent ſa prudence, ſa ſageſſe, & ſon ſavoir extraordinaires (*e*), ce qui donnoit beaucoup de poids à ſon opinion dans les Conciles, où il aſſiſta & préſida ſouvent. Il aſſiſta dans l'an 300 au Concile d'*Elibère* en *Eſpagne*, fameux par la ſévérité de ſes Canons, & il y tint un des premiers rangs (*f*). Trois ans après éclata la perſécution de *Maximien Hercule*, dans laquelle *Oſius* ſe diſtingua par ſon zèle, ſa conſtance, & ſes ſouffrances; car ayant hardiment confeſſé la foi devant les Magiſtrats *Payens*, ils lui firent ſubir une rude priſon pendant deux ans, c'eſt-à-dire depuis 303 juſqu'en 305, qu'il fut élargi par *Conſtance Chlore*, Père de *Conſtantin le Grand* (*g*). *Athanaſe* (*h*), le Concile de *Sardique*, & la plupart des Anciens lui donnent le titre de *Confeſſeur*, dont on n'honoroit que ceux qui avoient été tourmentés pour la foi. *Conſtantin* en faiſoit grand cas, non ſeulement en qualité de Confeſſeur, mais encore à cauſe de ſon mérite

(*a*) Sozom. l. 1. c. 16. (*b*) Id. ibid. (*c*) Athan. ad Sol. p. 841.
(*d*) Theod. l. 1. c. 6. (*e*) Euſeb. vit. Conſt. l. 2. c. 63.
(*f*) Concil. tom. 1. p. 969.
(*g*) Athan. ad Sol. p. 838. Euſeb. vit. Conſt. l. 2. c. 63.
(*h*) Athan. ibid. Apol. 2. p. 760. & alibi.

rite perſonnel (*a*); ce qui fait croire qu'il fut du nombre des Prélats que ce Prince conſulta en 311 (*b*), & qu'il retint auprès de ſa perſonne pour l'inſtruire des myſtères de la Religion *Chrétienne*. Quelques-uns croyent qu'*Oſius* eſt le Prêtre *Egyptien* venu d'*Eſpagne*, à qui *Zoſime* attribue la converſion de *Conſtantin*, (*c*) qui en ſa conſidération combla de préſens l'Egliſe de *Cordoue*; ce qui a fait dire qu'*Oſius* étoit fort riche (*d*). Mais il fit un excellent uſage de ſes richeſſes, puiſqu'il ne refuſoit jamais aux indigens les ſecours qu'ils lui demandoient (*e*) Il prit avec beaucoup de zèle le parti de *Cécilien* contre les *Donatiſtes* d'*Afrique*, & il engagea *Conſtantin* à épouſer la même cauſe (*f*), & à perſécuter cruellement les *Donatiſtes*. Dès que ce Prince ſe vit Maître de l'*Orient* en 323, ſon premier ſoin fut de terminer les diviſions qui y régnoient entre les Egliſes au ſujet de la célébration de la Pâque, & de quelques autres articles. Pour cet effet il y envoya *Oſius*, qui convoqua un Concile à *Alexandrie*, lequel ſous ſa direction condamna l'héréſie de *Sabellius*, arrêta le ſchiſme de *Collutus*, & réunit à peu près les ſentimens touchant la célébration de la Pâque (*g*). De retour à la Cour, il y parla des *Ariens*, dont il avoit envain tâché de ſupprimer l'héréſie, d'une manière qui fit tant d'impreſſion ſur l'eſprit de l'Empereur, qu'il fut pendant très-longtems extrêmement pré-

(*a*) Euſeb. ibid. Socr. l. 1. c. 7.
(*b*) Euſeb. ibid. l. 1. c. 7. (*c*) Zozom. l. 2. p. 435.
(*d*) Marc. & Fauſt. p. 34. (*e*) Athan. de fugâ. p. 704.
(*f*) Aug. in Parm. l. 1. c. 8.
(*g*) Euſeb. vit. Conſt. l. 2. c. 73.

prévenu contre eux (a). Ce fut à son instigation que *Constantin* assembla le Concile de *Nicée* en 325, où il assista, & se distingua par-dessus tout le reste (b) ; car il étoit le Chef & le Conducteur de tous les Conciles (c). Il dicta & rédigea le fameux Symbole de *Nicée* (d). Il présida au Concile de *Sardique*, que *Constans* assembla, à sa requisition, en 347 (e). Delà il se retira chez lui, & continua tranquillement ses fonctions Episcopales jusqu'à l'an 355, lorsque *Constance*, se voyant Maître de l'*Occident* aussi-bien que de l'*Orient*, résolut d'obliger tous les Evêques à condamner *Athanase*, dont on croyoit la cause inséparable de la Foi *Orthodoxe*. *Osius* avoit toujours pris vivement le parti de cet Evêque : l'exemple d'un homme aussi vénérable étoit d'un grand poids, & avoit beaucoup d'ascendant sur les esprits. *Constance* résolut d'ôter aux *Orthodoxes* un support si puissant. Pour cet effet il le manda à *Milan*, où la Cour étoit alors. *Osius* s'y rendit en diligence, malgré son grand âge ; & l'Empereur le reçut avec tout le respect dû au *Père des Evêques*, comme on l'appelloit. *Constance* le traita, durant quelques jours, fort civilement, croyant le gagner à force de caresses ; mais il n'eut pas plutôt prononcé le nom d'*Athanase*, qu'il l'interrompit pour lui déclarer qu'il étoit prêt de mourir pour une si juste cause ; il poussa même le zèle jusqu'à censurer fortement l'Em-

(a) Socr. l. 1. c. 8.
(b) Sulp. l. 2. c. 55. Theod. l. 2. c. 12.
(c) Athan. de fug. p. 703. (d) Athan. ad Sol. p. 837.
(e) Hil. frag. 2. p. 16.

l'Empereur, qui, par égard pour ſa vieilleſſe & ſon grand crédit, l'écouta avec patience, & le laiſſa retourner tranquillement à ſon Evêché (*a*).

Un traitement ſi doux allarma le Parti *Arien*, ſur-tout *Urſacius* & *Valens*, qui ne ceſſèrent déſormais de ſolliciter l'Empereur à ſévir contre le ſeul homme qui lui fît obſtacle. Ils étoient ſecondés puiſſamment par les Eunuques; & l'Empereur ſe laiſſa enfin perſuader d'éprouver encore la fermeté de ce célèbre Champion. Il lui écrivit donc pluſieurs lettres, les unes remplies de marques d'eſtime & de reſpect, les autres pleines de menaces, accompagnées des noms des Evêques qu'il avoit exilés pour avoir refuſé de ſouscrire à la condamnation d'*Athanaſe*, déjà prononcée, diſoit-il, par la plupart des Evêques & par pluſieurs Conciles (*b*). *Oſius* inébranlable fit à ces lettres une réponſe digne de lui & de ſa grande réputation. C'eſt *Athanaſe* lui-même qui nous l'a transmiſe: il ne ſe peut rien dire de plus fort pour ſa défenſe, & l'on y voit clairement, que tout ſon crime étoit d'être attaché à la foi de *Nicée* (*c*). Mais l'Empereur, ſans écouter ſes raiſons, lui ordonna de quitter ſon Evêché, & de ſe retirer à *Sirmium*, où on le tint un an dans une ſorte d'exil. Mais *Oſius*, ſans être ébranlé par les maux qu'on lui faiſoit ſouffrir, ni par la perte de ſa dignité, ni par la perſécution qu'on exerçoit contre ſes proches, dont on confiſquoit les biens pour le punir dans leurs perſonnes, rejetta avec indignation toutes les propoſitions des ennemis d'*A-*

(*a*) Athan. ad Sol. p. 837-841. (*b*) Id. ibid. p. 838.
(*c*) Athan. ad Sol. p. 838-840.

d'*Athanase*, & ne voulut pas même communiquer avec eux (*a*). Ils résolurent donc d'en agir à force ouverte, ou pour l'attirer à leur parti, ou pour ôter aux *Orthodoxes* leur principal appui (*b*). Ils le firent pour cet effet enfermer étroitement, du consentement de l'Empereur, & ensuite ils ordonnèrent qu'on le battît cruellement, & enfin qu'on le mît à la torture, comme le plus infame des criminels (*c*). La force de son esprit tint encore quelque tems contre un traitement si barbare, mais la foiblesse de son corps l'obligea enfin à se rendre, en communiquant avec *Ursacius* & *Valens* (*d*). On ne sait pas s'il signa la condamnation d'*Athanase*; quelques passages de ce Père semblent l'insinuer (*e*), mais en d'autres il dit le contraire (*f*). *Sulpice Sévère* croit qu'il ne fit que communiquer avec les *Ariens* (*g*). Mais il ne s'en tint pas-là, puisque selon des Auteurs contemporains, & dignes de foi, il signa la Confession de *Sirmium*. *Phebadius*, Evêque d'*Agen*, écrivant dans ce tems-là aux *Ariens*, qui se vantoient qu'*Osius* avoit approuvé & embrassé leur doctrine, avoue le fait; mais il ajoûte que c'étoit par force, & non par conviction. (*h*) *Marcellin* & *Faustin*, qui ont écrit dans le même tems, disent qu'il souscrivit de la main & non du cœur à l'impiété *Arienne* (*i*). *Hilaire* de *Poitiers* va plus loin; car

(*a*) Id. ib. p. 241. Sulp. l. 2. p. 162. Socr. l. 2. c. 31.
(*b*) Athan. de fug. p. 704. Apol. 2. p. 807.
(*c*) Id. ib. Socr. p. 127. (*d*) Athan. ad Sol. p. 841.
(*e*) Athan. de fug. p. 704. & Apol. 2. p. 807.
(*f*) Id. ad Sol. p. 841. (*g*) Sulp. l. 2. p. 161. 2.
(*h*) Phœbad contr. Arian. p. 180.
(*i*) Marc. & Faust. p. 34.

car il ſuppoſe qu'*Oſius* & *Potamus* avoient dreſſé le Symbole de *Sirmium*, puiſqu'il l'appelle ſouvent, l'*héréſie*, *les blaſphêmes*, & *les extravagantes imaginations* d'*Oſius* & *de Potamus* (*a*). *Vigile* de *Tapſe* met *Oſius* au rang d'*Urſacius & des autres impies*, *qui avoient compoſé la ſacrilège Confeſſion de Sirmium* (*b*). *Socrate* rapporte qu'il ſigna le Symbole de *Sirmium* (*c*); *Sozomène*, qu'il conſentit à la ſupreſſion de mots *omoouſion* & *omoiouſion* (*d*); & *Euſèbe* de *Vercelli* comble d'éloges *Gregoire*, Evêque d'*Elvire*, pour s'être oppoſé au *tranſgreſſeur Oſius* (*e*). *Potamus*, dont on vient de parler, étoit zèlé partiſan de l'*Orthodoxie*; mais pour la conceſſion de quelques terres qu'il obtint de l'Empereur, il fit paſſer ſon zèle du côté de l'*Arianiſme*, dont il fut appellé l'*Apôtre* (*f*).

La chute d'*Oſius* fit l'étonnement de tout le monde (*g*). Les Evêques d'*Orient* regardèrent cette conquête comme le ſignal de leur victoire ſur l'*Orthodoxie*, & ils en firent de grandes rejouiſſances (*h*). Cette converſion, dit *Phebadius*, étoit le principal argument des *Ariens*, en faveur de leur doctrine, contre les Evêques de *Gaule* (*i*). *Davidius* ſe moque avec raiſon de ces converſions forcées, dont les *Ariens* faiſoient parade; ſans s'appercevoir que celles dont l'Egliſe *Romaine* fait trophée, ſont du même genre, extorquées par la perſécution & les ſupli-

(*a*) Hil. de Syn. p. 124. 125. 133.
(*b*) Vigil. in Eutichian. l. 5. n 3. (*c*) Socr. l. 2. c. 31.
(*d*) Soz. l. 4. c. 12. (*e*) Hil. frag. 2. p. 4.
(*f*) Marc. & Fauſt. p. 34. Phœbad. p. 169.
(*g*) Id. p. 180. Sóz. l. 4. c. 12.
(*h*) Sulp. l. 2. p. 161-2. Soz. ib. (*i*) Phœbad. p. 180.

plices. *Hilaire* de *Poitiers* étoit alors en exil en *Phrygie* parmi les *Ariens*; ils lui cachèrent ſans-doute les circonſtances de la défection d'*Oſius*, vu qu'il le traite avec la dernière ſévérité, ſans conſidérer ſon grand âge, & les cruautés qu'on avoit exercées contre lui (*a*).

Dès qu'*Oſius* eut ſatisfait l'Empereur en communiquant avec les *Ariens*, & en ſignant le Formulaire de *Sirmium*, on lui permit de retourner à ſon Evêché, où l'on croit qu'il fit de la peine aux *Orthodoxes*; puiſque *Gregoire* d'*Elvire* eſt loué pour lui avoir tenu tête, comme on l'a déjà remarqué. Ce Prélat infortuné ne ſurvécut pas longtems à ſa chute; il mourut à la fin de la même année 357, ſelon l'opinion la plus probable. On rapporte qu'il ſe plaignit amèrement, à l'article de la mort, des violences qu'on avoit exercées contre lui; qu'il anathématiſa l'héréſie d'*Arius*, & qu'il conjura tout le monde de la rejetter (*b*). C'eſt ſans-doute à cette repentance qu'*Athanaſe* fait alluſion, quand il dit qu'*Oſius* ne céda que pour un tems (*c*), ce qu'il ne dit d'aucun autre, pas même de *Liberius*. Quelques Auteurs ſuppoſent ſans fondement, qu'il a fait une fin tragique (*d*). L'Egliſe *Grecque* l'honore en qualité de Saint, & célèbre ſa fête le 27 Août; mais elle tient qu'il mourut en exil, en quoi elle ſe trompe certainement (*e*). *Oſius* ſeroit plus à plaindre dans les mauvais traitemens qu'il eſſuya, s'il n'eût pas eu lui-même l'eſprit perſécuteur; il fut l'auteur & le

(*a*) Hil. Syn. c. 133. & 137.
(*b*) Athan. ad Sol. p. 141. & 842.
(*c*) Id. de frag. p. 704. & apol. 2. p. 807.
(*d*) Iſidor. de vir. ill. in Oſio. c. 1. (*e*) Mena p. 293.

le promoteur de la première Persécution *Chrétienne*; car ce fut à son instigation que *Constantin* persécuta les *Donatistes*, exila les uns, & condamna les autres à la mort.

Constance ayant fait entrer dans son parti le célèbre Evêque de *Cordoue*, & banni ceux qui pouvoient traverser ses desseins, résolut de faire approuver l'*Arianisme*, par un Concile qu'il convoqua à *Nicomédie* (*a*). Mais comme les Evêques étoient en chemin pour s'y rendre, ils apprirent la triste nouvelle de la subversion de cette Ville, par un affreux tremblement de terre, arrivé le 24 Août 358 (*b*). Les *Ariens* en envoyèrent à l'Empereur une rélation, dans laquelle ils assuroient que plusieurs Evêques, qui tenoient pour la *consubstantialité*, avoient été ensévelis sous les ruines de la grande Eglise (*c*). *Philostorge* en fixe le nombre à quinze, avec *Cécrops*, Evêque de la Ville (*d*); mais il s'en est problablement laissé imposer par ce récit fabuleux: car *Sozomène* assure qu'il n'y avoit personne dans l'Eglise quand elle tomba, & qu'il n'y eut que deux Evêques qui périrent dans cette calamité, savoir *Cécrops*, & un Evêque de *Bosphore* (*e*). L'Empereur, obligé par cette catastrophe à changer le rendez-vous du Concile, indiqua *Nicée*; lieu qui lui fut artificieusement suggéré par *Basile* Evêque d'*Ancyre*, afin, dit *Théodoret*, d'éclipser la gloire & l'autorité du premier Concile, par un second (*f*). Quoi qu'il en soit, tous les ordres étoient donnés; les Evêques, qui ne pourroient pas

(*a*) Soz. l. 4. c. 16. & l. 8. c. 19. Athan. de Syn. p. 871.
(*b*) Greg. Nyss. de facto, p. 75 (*c*) Soz. ib.
(*d*) Philost. l. 4. c. 20. (*e*) Soz. ib.
(*f*) Theod. l. 1. c. 22.

pas s'y rendre à cauſe de leur grand âge, ou de leurs infirmités, devoient y envoyer des Prêtres, ou des Diacres, avec pouvoir de voter en leur nom & d'agir en leur place ; les Decrets ne pourroient paſſer en loi, qu'après avoit été envoyés à l'Empereur, afin qu'il jugeât s'ils ſeroient conformes à l'*Ecriture* ; & l'on en devoit charger vingt Députés, ſavoir dix Evêques d'*Orient* & dix d'*Occident* (*a*). En un mot on étoit dans l'attente d'un nouveau Concile général, lorſque tout à coup l'Empereur changea de ſentiment, & au-lieu d'un Concile il réſolut d'en aſſembler deux, l'un en *Orient* & l'autre en *Occident* (*b*). Les *Anoméens*, ou *purs Ariens*, lui ſuggérèrent ce changement. Voyant que la plupart des Evêques étoient, ou pour la foi de *Nicée*, ou pour celle d'*Antioche*, c'eſt-à-dire *Orthodoxes* ou *Semi-Ariens*, ils comprirent qu'ils ne pourroient jamais les empêcher de condamner leur Doctrine ; au-lieu qu'étant diviſés, ils ſe flatoient de gouverner les deux aſſemblées, ou du-moins une des deux (*c*). Ils communiquèrent ce projet à l'Eunuque *Euſèbe*, qui en fut charmé, & qui ſe chargea de le faire approuver par *Conſtance*. Il y réuſſit, en lui repréſentant qu'un Concile général jetteroit les Evêques dans de grands embarras, & couteroit des ſommes immenſes à l'Etat ; car dans ces occaſions les Evêques étoient défrayés aux dépens du Tréſor public (*d*). Ces raiſons étoient plauſibles, *Conſtance* les goûta, vu qu'en effet deux

(*a*) Soz. l. 4. c. 16. Athan. de Syn. p. 869.
(*b*) Id. ib. p. 970.
(*c*) Athan. de Syn. p. 873. 874. Soz. l. 4. c. 16.
(*d*) Id. ib. &c. c. 17.

deux Conciles, chacun dans le centre des deux Empires, obligeroient les Evêques à des voyages moins longs & moins couteux. Mais comme l'Empereur étoit *Semi-Arien*, *Eusèbe* lui cachoit les vrais motifs de ce changement.

Ce point étant déterminé selon les vues des *Anoméens*, le Concile d'*Occident* fut fixé à *Rimini* sur la Mer *Adriatique*, & celui d'*Orient* à *Sélencie* en *Isaure*; parce que *Nicée*, où le Concile général devoit s'assembler, avoit beaucoup souffert par le dernier tremblement de terre (*a*); ce que *Théodoret* attribue à une Providence particulière, qui ne voulut pas permettre que le grand Concile de *Nicée* fût jamais confondu avec un Conventicule d'*Hérétiques* (*b*). Les lieux étant marqués, tous les Evêques de chaque Province, sans en excepter aucun, eurent ordre de se rendre à l'un ou à l'autre endroit (*c*); & on envoya même des Commissaires dans les Provinces, pour veiller à l'exacte observation de cet ordre (*d*). Les Evêques partirent donc en même tems; de toutes parts on ne voyoit autre chose dans les voitures publiques, sur les grands-chemins, & dans les auberges; c'étoit tout à la fois un scandale pour les *Catécumènes*, & une comédie pour les *Payens*, que des gens élevés au *Christianisme* dès l'enfance, & qui faisoient profession de l'enseigner aux autres, fussent continuellement à courir de place en place, sur leurs vieux jours, pour savoir ce qu'ils devoient croire (*e*). *Ammian Marcellin* dit que les

(*a*) Soz. l. 4 c. 24. (*b*) Theod. l. 2. c. 21.
(*c*) Socr. l. 2. c. 39. Soz. l. 4. c. 16.
(*d*) Hil. de Synod. 27.
(*e*) Sulp. l. 2. p. 164.

les fonds destinés à l'entretien des voitures publiques étoient épuisés par les marches perpétuelles des Evêques (*a*). Cependant les Evêques de *Gaule* & de la *Grande-Bretagne* voulurent en cette occasion voyager à leurs propres dépens, excepté trois, que leurs circonstances étroites obligèrent de voyager aux frais de l'Empereur, pour ne pas être à charge à leurs Collègues (*b*).

Les Evêques d'*Occident*, c'est-à-dire d'*Illyrique*, d'*Italie*, d'*Afrique*, d'*Espagne*, de *Gaule*, & de *Bretagne*, étant assemblés à *Rimini*, au nombre de plus de 400 (*c*), l'Empereur donna ordre à *Taurus* Préfet d'*Italie*, d'assister à tous leurs débats, & de ne pas soufrir qu'ils se séparassent avant que d'être tous d'accord sur les articles de Foi (*d*). Il écrivit en même tems aux Evêques, de ne traiter que de ce qui regardoit l'unité & la foi de l'Eglise, & de ne se point mêler des Evêques d'*Orient*, sous quelque prétexte que ce pût être, vu qu'ils étoient assemblés pour règler leurs propres affaires (*e*): c'étoit pour empêcher les premiers de mettre sur le tapis la cause d'*Athanase*, qu'il savoit qu'ils avoient fort envie d'absoudre. La lettre de l'Empereur est du 27 Mai 359 (*f*). On suppose que *Restitutus*, Evêque de *Carthage*, présida à ce Concile, parce qu'il étoit le plus remarquable de l'Assemblée par son savoir & par sa piété. A l'ouverture du Concile, *Ursacius* & *Valens* présentèrent une nouvelle Confession de Foi, qui

(*a*) Amm. l. 21. p. 203. (*b*) Sulp. l. 4. c. 17.
(*c*) Athan. de Syn. p. 874. Sulp. l. 2. p. 162. Soz. p. 563.
(*d*) Hier. p. 143. Sulp. p. 162.
(*e*) Hil. frag. 2. p. 43. 44. (*f*) Id. ib. p. 46.

qui avoit été dreſſée, depuis peu de tems à *Sirmium*, par quelques Evêques *Ariens* & *Semi-Ariens*, & pluſieurs Prêtres & Diacres, qui, après avoir diſputé tout un jour, s'accordèrent enfin à ſupprimer le mot *conſubſtantiel*, & à y ſubſtituer celui de *ſemblable*; deſorte qu'on ne devoit plus dire, que le Fils étoit *conſubſtantiel*, mais qu'il étoit *ſemblable au Père en toutes choſes*. *Conſtance* ajoûta les trois derniers mots; & en obligeant ceux qui étoient préſens à y ſouſcrire, il renverſa, diſent les *Semi-Ariens*, les deſſeins des *Hérétiques*, c'eſt-à-dire, des *purs Ariens* (*a*). Cependant, à la réſerve de ces trois mots, toute la Confeſſion parut favoriſer leur Doctrine (*b*); mais l'Empereur les obligea à la ſigner la veille de Pentecôte, le 23 Mai 359 (*c*), Pâques étant cette année-là le 4 Avril (*d*) *. Les deux Evêques lurent cette Confeſſion au

(*a*) Athan. de Syn. p. 876. Hil. frag. 1. p. 44. Epiph. hæres. 73. c. 22. (*b*) Hil. & Epiph. ibid.

(*c*) Athan. de Syn. p. 875. (*d*) Buch. cycl.

*. Les Evêques qui ſignèrent, furent *Marc* d'*Aréthuſe*; *George*, qui avoit été mis à *Alexandrie*; *Baſile* d'*Ancyre*, *Germinius* de *Sirmium*, *Hypatianus* d'*Héraclée*, *Vulens*, *Urſacius*, & *Pancrace* de *Péluſe* (1); *Valens*, en ſignant, ajoûta à ſon nom, *je crois le Fils ſemblable au Père*, ne voulant pas dire, *en toutes choſes*; mais l'Empereur l'y obligea. *Baſile* déclara qu'il entendoit par ces paroles, une reſſemblance de *ſubſtance*, d'*exiſtence* & d'*eſſence*; & que c'étoit dans ce ſens-là qu'il ſignoit le Symbole. Outre cela il dreſſa une Confeſſion de ſa foi &, des autres Evêques *Semi-Ariens*, qu'*Epiphane* place en forme de lettre après la lettre circulaire du Concile d'*Ancyre*. Cette Confeſſion de *Sirmium* s'appelle la troiſième, mais c'eſt la quatrième, trois ayant été dreſſées auparavant; ſavoir, une *Orthodoxe* en 351, une *Arienne* en 357, une *Semi-Arienne* en 358, & celle-ci en 359. *Liberius* ſigna la ſeconde & la troiſième.

(1) Athan. de Syn. p. 878. Epi. 73. c. 22. Socr. l. 2. c. 29.

au Concile, & dirent qu'elle avoit été approuvée par l'Empereur, & qu'ainſi ils devoient en être contens, ſans avoir recours à d'autres Conciles ou Formulaires, ni ſans exiger d'autre confeſſion des *Hérétiques*, ou s'enquérir trop ſcrupuleuſement de leur croyance, ce qui ne ſervoit qu'à éterniſer les diſputes & les diviſions dans l'Egliſe; que les Vérités *Catholiques*, que chacun étoit obligé de croire, ne devoient point être embrouillées par des expreſſions métaphyſiques, mais qu'elles devoient être conçues en termes clairs, entendus de tout le monde; & enfin, qu'il étoit ridicule de faire tant de bruit pour un mot, dont les Auteurs Sacrés ne s'étoient point ſervis pour exprimer les vérités de la Religion (*a*). On ne ſait point ce que le Concile repliqua. Mais lorſqu'on parla, peu de tems après, de condamner l'héréſie d'*Arius* & toutes les autres, *Urſacius* & ſon parti s'y oppoſèrent; d'où les *Orthodoxes* conclurent que leurs ſentimens n'étoient pas conformes à la ſaine Doctrine. Sans donc vouloir les entendre davantage, ni faire la moindre attention à leurs remontrances, ils condamnèrent d'une voix toutes les héréſies en général, & celle d'*Arius* en particulier; déclarèrent hérétique la *Confeſſion* offerte par *Urſacius & Valens*; confirmèrent *celle de Nicée*, & ordonnèrent qu'on retînt le mot *conſubſtantiel*, puiſqu'on en pouvoit déduire la ſignification de pluſieurs paſſages de l'*Ecriture* (*b*). Ils ne s'en tinrent pas-là; tranſpor-

(*a*) Athan. & Soz. ibid. Théod. l. 1. c. 15.
(*b*) Athan. ib. p. 876. Soz. ib. Hil. frag. 2. p. 47, 48.

portés de zèle contre les *Ariens*, qui vouloient leur en imposer par un autre Formulaire, ils les déclarèrent tous, & leurs Chefs, nommément *Urſacius*, *Valens*, *Germinius*, & *Cains*, ignorans & trompeurs, impoſteurs, hérétiques, les dépoſèrent dans le Concile, & ſignèrent cette Déclaration le 21 Juillet 359 (*a*).

Ils terminèrent leurs ſeſſions par cet Acte, & ils firent à l'Empereur, ſelon ſes ordres, une députation de dix d'entr'eux, pour l'informer de ce qui s'étoit paſſé. Les *Ariens* en firent de même; & leurs dix Députés, voyageant en diligence, arrivèrent à *Conſtantinople* avant les autres; & étant introduits d'abord auprès de l'Empereur, ils le prévinrent ſi bien contre les Députés *Orthodoxes*, qu'il ne voulut pas ſeulement les voir. Ils furent donc obligés de remettre à un de ſes Miniſtres la lettre que le Concile lui écrivoit (*b*). Ils ſe flatoient de jour en jour d'avoir audience, ou du-moins de recevoir une réponſe & de s'en retourner; mais après avoir été quelque tems dans cette attente, l'Empereur partit ſubitement pour aller ſe mettre à la tête de l'armée contre les Barbares, qui avoient fait une irruption dans l'Empire. Après ſon départ ils eurent ordre d'aller attendre ſon retour à *Andrinople* (*c*). Cependant, avant que de partir, il écrivit en peu de mots au Concile, pour s'excuſer de ce qu'il n'avoit pas reçu les Députés, les circonſtances préſentes ne lui permettant pas de penſer aux affaires ſpirituelles, qui demandoient un eſprit

(*a*) Athan ib. Socr. l. 2. c. 37. Hil. frag. 2. p. 46.
(*b*) Sulp. l. 2. c. 163. Ath. ad Afr. p. 934. Hil. frag. 2. p. 36. (*c*) Socr. ib. Ath. de Syn. p. 930.

prit dégagé de soins mondains: il finissoit en priant les Evêques de ne se pas séparer qu'il n'eût auparavant règlé, de concert avec eux, des affaires si importantes au Monde *Chrétien* (*a*). Son but, dit *Athanase* (*b*), étoit de fatiguer les Evêques par ces délais, persuadé qu'ils se résoudroient enfin à signer la Confession de *Sirmium*, plutôt que d'être retenus si longtems éloignés de chez eux dans une espèce d'exil (*c*). Car il n'y avoit pas d'apparence de les y obliger pour lors, vu la fermeté qu'ils avoient fait paroître dans leur réponse à la lettre, à maintenir ce qu'ils avoient si unanimement decreté (*d*). *Socrate* rapporte que les Evêques, après avoir vainement attendu la réponse de l'Empereur, quittèrent *Rimini*, & se retirèrent à leurs Evêchés (*e*); & il finit par-là l'histoire de ce Concile. Mais plusieurs Historiens contemporains dignes de foi, & *Hilaire* entr'autres (*f*), affirment que *Constance changea enfin en impiété la foi des Evêques d'Occident*. Voici comme ils racontent la chose.

Les *Ariens* prenant occasion de la lettre que les Evêques assemblés à *Rimini* avoient écrite à l'Empereur (*g*), l'engagèrent à envoyer leurs Députés dans une Ville de *Thrace*, connue alors sous le nom de *Nicée*, quelques lieues à l'orient d'*Andrinople*, pour que le Peuple ignorant pût confondre la Foi qu'on devoit leur y proposer, avec celle du fameux Concile de *Nicée* en *Bithy-*

(*a*) Athan. de Syn. p. 929, 930. (*b*) Id. ibid.
(*c*) Theod. l. 2. c. 15, 16. (*d*) Id. Ibid.
(*e*) Socr. l. 2. c. 37. (*f*) Hil. in Conf. l. I. p. 113.
(*g*) Theod. l. 2. c. 16.

thynie (*a*). En effet ils n'y furent pas plutôt arrivés, qu'on leur proposa un nouveau Formulaire pareil à celui de *Sirmium*, excepté que dans celui-ci le Fils étoit déclaré *semblable au Père*, sans l'addition des mots *en toutes choses*. Ils le rejettèrent d'abord avec fermeté; mais les *Ariens* étoient également obstinés; ils ne négligèrent rien pour avoir le dessus. Et voyant l'espérance & la crainte, les menaces & les promesses sans effet, ils eurent recours à la violence (*b*). L'Auteur ne dit point de quelle sorte de violence on se servit, mais *Marcellin* & *Faustin* attribuent leur défection à l'attachement qu'ils avoient pour leurs Evêchés, & à la crainte d'en être chassés (*c*). Quoi qu'il en soit, ils se rendirent enfin, & signèrent sans aucune limitation ou restriction le Symbole qu'on leur avoit proposé d'abord; ils consentirent à la suppression du mot *consubstantiel*, déclarèrent nuls tous les Actes du Concile de *Rimini*, anathématisèrent, comme *Hérétiques*, toutes les opinions contraires à cette Confession de Foi; & enfin ils admirent à leur communion *Ursacius*, *Valens*, *Germinius*, & *Caius*, qu'ils venoient de condamner comme hérétiques (*d*) *Restitutus* Evêque de *Carthage*, l'un des plus illustres Prélats de l'Eglise, signa le premier, & les autres Députés après lui, chacun selon la dignité de son Siège. L'Empereur, transporté de joye à la nouvelle de cette victoire signalée, les laissa retourner à *Rimini*. Il écrivit en même tems à *Taurus*, de ne pas per-

(*a*) Hil. in ann. p. 122. (*b*) id. ibid. Hil. fr. 2. p. 23.
(*c*) Marc. & Faust. p. 25.
(*d*) Hil. frag. 2. p. 35, 37. Theod. ibid. Sulp. l. 2. p. 165.

permettre aux Evêques de se séparer, qu'ils n'eussent suivi l'exemple de leurs Députés ; l'autorisant à exiler les refractaires, s'il ne s'en trouvoit pas plus de quinze (*a*). Il enjoignit aussi aux Evêques de supprimer pour jamais les mots *substance* & *consubstantiel*, leur fit de sévères reprimandes d'avoir osé déposer *Ursacius* & ses Collègues, & les assura qu'ils n'auroient point la liberté de s'en retourner avant que de s'être soumis sans réserve à sa volonté (*b*). Les *Ariens* qui avoient assisté au Concile, au nombre de quatre-vingt, firent à l'Empereur une réponse pleine de soumission, où ils le remercioient des peines qu'il se donnoit pour établir la saine Doctrine (*c*). Cependant *Taurus* leur déclara qu'il ne les laisseroit point aller, qu'ils ne fussent d'accord avec le reste, & que toute l'assemblée ne fût unanime. Les *Orthodoxes* montrèrent d'abord de la fermeté, & refusèrent même de communiquer avec leurs propres Députés. Mais cette résolution s'évanouit bientôt ; ils étoient impatiens de retourner à leurs Evêchés ; l'Empereur étoit inflexible ; & *Taurus* faisoit en sorte de leur rendre le lieu incommode & desagréable. Quelques-uns cédèrent, d'autres suivirent leur exemple, & le reste chancelant ne tarda pas à se soumettre, desorte qu'il n'en restoit plus que vingt qui tinssent bon (*d*). *Phebadius*, qui en étoit le Chef, paroissoit invincible aux menaces de l'Empereur, mais il se laissa surprendre à la ruse d'*Ursacius* & *Valens*. Voyant qu'il étoit impossible dé-

(*a*) Athan. ad Afr. p. 941. Sulp. p. 165. Marc. & Fauſt. p. 26. Hil. frag. p. 37. (*b*) Ath. ibid. p. 934.
(*c*) Hil. frag. a. p. 37, 38. (*d*) Sulp. p. 166.

de lui faire signer le Symbole de *Sirmium*, il déclarèrent, que pour mettre fin aux divisions qui déchiroient l'Eglise, ils consentoient qu'on y fît les changemens, que lui & ses Collègues trouveroient nécessaires. L'Evêque d'*Agen* se croyoit victorieux; on ajoûta au Symbole plusieurs anathêmes contre la doctrine d'*Arius*, & un article, où il étoit dit que *le Fils étoit égal au Père, sans commencement, & avant le tems. Valens* souhaita que pour ne point laisser lieu à la chicane, on ajoûtât que *le Fils n'étoit pas une créature semblable aux autres créatures* (*a*). Cela supposoit évidemment le Fils créature; desorte qu'en admettant cet article, ils condamnoient ce qu'ils avoient envie d'établir, & établissoient ce qu'ils croyoient condamner. Et ce qu'il y a de surprenant & d'incroyable, c'est que ni *Phebadius*, ni aucun de son parti, ne s'en apperçut, comme ils le déclarèrent ensuite solennellement (*b*). Cependant *Théodoret*, *Ambroise*, *Sulpice Sévère*, & *Fulgence* les en ont cru sur leur parole (*c*). Par-là, quoique l'*Arianisme* fût condamné, les mots de *substance* & *consubstantiel* étoient supprimés & le Fils déclaré créature, ce qui étoit tout ce que les *Ariens* vouloient. On fit à l'Empereur une nouvelle députation, à la tête de laquelle étoient *Ursacius* & *Valens*, pour l'informer de ce qui s'étoit passé; il en fut extrêmement satisfait, & il permit aux Evêques de se retirer chacun chez soi, après avoir séjourné à *Rimini* environ quatre mois.

Dès

(*a*) Sulp. ibid. (*b*) Theod. l. 1. c. 17.
(*c*) Theod. ibid. Ambr. de fide, l. 3. c. 7. Sulp. l. 2. p. 166. Fulg. in Fint. c. 3. p. 536.

Dès que le Concile se fut séparé, les *Ariens* victorieux publièrent, qu'on n'y avoit pas décreté que le Fils n'étoit pas *créature*, mais seulement qu'il étoit différent des autres créatures, & que ç'avoit toujours été leur sentiment; qu'il n'y avoit pas plus de ressemblance entre le Fils & le Père, qu'entre un simple morceau de verre & une émeraude (*a*). Sur quoi *Phebadius*, & ceux de son parti, s'appercevant qu'ils avoient été trompés, se retractèrent publiquement, & protestèrent contre tout ce qu'ils pouvoient avoir dit ou signé de contraire aux vérités de la Foi *Catholique* (*b*). Cependant *Gregoire* d'*Elvire* refusa de communiquer avec aucun des Evêques de *Rimini*, & en fut loué par *Eusèbe* de *Vercelli* (*c*). Les Evêques exilés, & ceux qui se tenoient cachés, convinrent entr'eux, par lettres, de les déclarer incapables de toute fonction Episcopale & Sacerdotale, & de ne les recevoir à la communion de l'Eglise qu'en qualité de Laïques (*d*). Quand la paix fut rendue à l'Eglise par la mort de *Constance*, en 361, la plupart des Evêques *Orthodoxes* étoient d'avis de déposer tous ceux du Concile de *Rimini*, & d'en mettre d'autres en leur place; mais les Peuples s'y opposèrent, & se soulevèrent par-tout contre ceux qui venoient pour déposer leurs Pasteurs (*e*).

Pour ce qui est du Concile de *Séleucie*, il s'assembla le 27 Septembre 359; il ne s'y trouva que 160 Evêques, tous *Ariens* ou *Semi-Ariens*, ex-

(*a*) Hil. fr. 1. p. 53, 54. (*b*) Hier. in Lucif. c. 7.
(*c*) Hil. fr. 2. p. 4. 5. (*d*) Marc. & Fauſt. p. 47.
(*e*) Hier. ibid.

excepté douze ou treize *Orthodoxes*, qui étoient d'*Egypte* (*a*). *Gregoire* de *Nazianze* appelle cette Assemblée *Tour de Babel*, *Concile de Caïphe* (*b*). En effet, tout y étoit en confusion. Les *Anoméens* & les *Semi-Ariens* paroissoient si animés les uns contre les autres, & disputoient avec tant d'aigreur & de fiel, que *Léonas*, qui assistoit au Concile pour l'Empereur, ne croyant pas qu'ils pussent jamais s'accorder sur aucun point, se leva brusquement à la quatrième séance, & termina ainsi le Concile, puisqu'il refusa d'y retourner le lendemain, qui étoit le premier Octobre (*c*). *Sozomène* dit qu'il en agit ainsi pour favoriser les *Anoméens*, que les *Semi-Ariens*, qui faisoient le plus grand nombre, paroissoient vouloir condamner (*d*). En effet ceux-ci ne laissèrent pas de s'assembler; & quoiqu'ils ne pussent pas engager les *Anoméens* à se joindre à eux, il résolurent de condamner leur doctrine comme hérétique & blasphématoire, excommunièrent & déposèrent les Chefs du parti, & en mirent d'autres en leur place, ce dont ils avertirent les diverses Eglises (*e*). Avant que de se séparer, ils envoyèrent dix Députés à l'Empereur, pour l'informer des résolutions du Concile. Mais les Evêques déposés arrivèrent les premiers à la Cour; & étant introduits d'abord, par leurs amis, auprès de l'Empereur, ils le prévinrent tellement contre le Concile de *Séleucie*, qu'il se passa du tems avant qu'il voulût

(*a*) Ath. de Syn. p. 861. Hil. in conf. l. 1. p. 114.
(*b*) Greg. Naz. c. 1. 21. p. 386. (*c*) Socr. l. 2. c. 40.
(*d*) Soz l. 4 c. 22.
(*e*) Id. ibid. Socr. l. 1. c. 40. Ath. de Syn. p. 881. Basil. in Eunom. l. 1. p. 697. Sulp. l. 1. p. 165.

lût écouter les Députés. Et s'il les admit enfin à l'audience, ce ne fut que pour les menacer de l'exil s'ils ne se soumettoient pas, & pour les obliger par ce moyen à signer la dernière Confession de *Sirmium*, qu'ils avoient, en Concile, rejettée comme *Arienne* (*a*). Il employa à cette affaire la veille du 1 Janvier, où il devoit se préparer à entrer, ce jour-là, dans son dixième Consulat, avec les cérémonies ordinaires (*b*).

Au commencement de 360 les *Anoméens* s'assemblèrent à *Constantinople*, comme les *Semi-Ariens* avoient fait à *Séleucie*, & pour faire leur cour à l'Empereur, non seulement ils reçurent la dernière Confession de *Sirmium*, mais même ils condamnèrent tous les autres Symboles faits ou à faire. Ils déclarèrent vains & abusifs tous les Actes du Concile de *Séleucie*; & pour rendre la pareille aux *Semi-Ariens*, ils déposèrent ceux du parti qui avoient le plus contribué à les déposer eux-mêmes, & ils engagèrent l'Empereur à les exiler (*c*).

Ils obtinrent encore de *Constance* un ordre qui fut publié par tout l'Empire, enjoignant à tous les Evêques de signer la Confession de *Sirmium*, sous peine de perdre leurs dignités & de banniſſement (*d*) *. Cet ordre fut exécuté à la ri-

(*a*) Hil. in conf. l. 1. p. 115. Soz. l. 4. c. 23. Baſ. ep. 74. (*b*) Soz. l. 4. c. 24.

(*c*) Socr. l. 2. c. 12. Soz. l. 4. c. 24. Philoſt. l. 5. c. 1.

(*d*) Soz. l. 4. c. 26.

* On appelle quelquefois cette Confession du nom de *Nicée* en *Thrace*, & quelquefois de *Rimini*, mais elle différe de l'une & de l'autre. Dans la première le Fils étoit reconnu *semblable* au Père ſans ces mots, en *toutes choſes*,

rigueur dans toutes les Provinces de l'Empire, & il s'en trouva très-peu qui ne ſignaſſent de la main ce qu'ils condamnoient du cœur (*a*). Ceux qu'on croyoit les plus fermes cédèrent au tems; & ſi quelques-uns tinrent bon, ils furent chaſſés de leurs Evêchés, qu'on remplit par d'autres, la ſignature de cette Confeſſion étant abſolument requiſe, pour obtenir, ou pour conſerver la Dignité Epiſcopale (*b*). Ainſi il n'y eut plus dans tout l'Empire que des Evêques *Ariens*, ſi l'on en excepte un ſeul, ſavoir *Gregoire* Evêque d'*Elvire* dans l'*Andalouſie*; mais il étoit ſans-doute obligé de ſe cacher, comme l'étoient probablement le Pape *Liberius* & *Vincent* de *Capoue*, s'il en faut croire *Théodoret*, qui dit qu'ils ne conſentirent point aux Decrets de *Rimini* (*c*), & que par-là il regagnèrent la réputation qu'ils avoient perdue, le premier en ſignant la Confeſſion de *Sirmium* en 357, & l'autre en communiquant avec les *Ariens* en 355. Mais il n'eſt point du tout probable que *Conſtan-*

qui étoient dans le Cônfeſſion de *Sirmium*. Dans celle de *Rimini*, il étoit dit que *le Fils n'étoit pas une créature ſemblable aux autres créatures*, mots qui n'étoient point dans la Confeſſion de *Sirmium*. Mais de toutes trois étoit exclus le mot *conſubſtantiel*, ſeul capable de ſatisfaire les *Orthodoxes*. Les *Ariens* & *Semi-Ariens* reconnoiſſoient le Fils *ſemblable* au Père, mais ils n'avoient pas les mêmes idées de cette *reſſemblance*. Les *Ariens* diſoient que c'étoit par *grace* plutôt que par *nature*, quoiqu'il approchât du Créateur, autant qu'une créature le pouvoit (1). Les *Semi-Ariens* là reconnoiſſoient en *exiſtence*, *eſſence*, *ſubſtance* &c. mais les *Orthodoxes* le ſoutenoient de la même ſubſtance que le Pére; par conſéquent la même exiſtence &c. ce qu'ils exprimoient par le mot *conſubſtantiel*.

(1) Ruf. l. 1. c. 25.

(*a*) Greg. Naz. orat. 21. p. 387.

(*b*) Id. ibid. (*c*) Theod. l. 2. c. 17. Bar. ad ann. 359. n. 48.

France & le parti *Arien*, si acharnés à établir cette Confession par tout l'Empire, eussent souffert que l'Evêque de la Ville capitale l'eût rejettée, sans le traiter comme les autres; & que s'il se fût caché pour éviter l'exil on n'eût pas rempli sa place (*a*). Ajoûtez que son Antagoniste *Felix*, qui n'avoit rien fait pour desobliger l'Empereur, eût été-là tout prêt pour occuper le siége seul, & recouvrer son ancienne dignité. D'ailleurs *Gregoire de Nazianze* seroit fort à blâmer d'avoir dit que les Evêques, ou signèrent ou furent exilés, excepté quelques-uns, qui ne méritoient pas l'attention du Prince, si *Liberius* ne signa point (*b*). Quoi qu'il en soit, il est certain qu'alors l'*Arianisme* étoit universellement reçu; que la face de l'Eglise étoit difforme & hideuse (*c*); que le Monde entier se vit, avec surprise, devenu tout d'un coup *Arien* (*d*); que, selon l'expression de *St. Jérôme*, la barque de *St. Pierre*, agitée par des vents furieux & de violentes tempêtes, étoit sur le point de périr, sans espérance d'en réchapper (*e*).

Les *Anoméens*, n'étant pas encore contens de la Confession de Foi que *Constance* avoit pris tant de peine à établir par tout l'Empire, s'assemblèrent l'année suivante, 361, avec sa permission à *Antioche*, où ils dressèrent un nouveau Symbole, qui portoit expressément, que *le Fils étoit dissemblable au Père en toute chose*, & *qu'il avoit été fait de rien*: doctrine pour laquelle *Constance* avoit auparavant témoigné de l'horreur, ayant

(*a*) Greg. Naz. orat. 1. p. 387. (*b*) Id. ib.
(*c*) Ruff. l. 1. c. 21. (*d*) Hier. in Lucif. p. 143. Chron. (*e*) Ibid.

ayant banni ceux qui ſoutenoient, ou même qui refuſoient d'anathématiſer *de tels blaſphèmes* (*a*). Mais changeant tout à coup de ſentiment, à l'inſtigation de l'Eunuque *Euſèbe*, il ne devint pas moins zélé pour la *diſparité*, qu'il l'avoit été pour la *parité* (*b*). Afin donc d'abolir l'ancien Symbole & d'établir celui-ci, il convoqua un nouveau Concile à *Nicée* en *Bithynie* (*c*), qu'il auroit ſans-doute traité comme il avoit fait celui de *Rimini*. Mais comme les Evêques étoient ſur leur départ, ils furent arrêtés par la nouvelle imprévue de ſa mort, qui mit fin à tous ces Conciles, & fit également plaiſir aux *Semi-Ariens* & aux *Orthodoxes*. Il eut pour Succeſſeur *Julien* l'*Apoſtat*, qui rappela auſſitôt ceux que *Conſtance* avoit exilés pour la Religion (*d*). Quels que fuſſent ſes motifs, l'Egliſe reçut de grands avantages du retour de tant de Prélats diſtingués, qui avoient pris ſa défenſe avec une conſtance *invincible*; entr'autres le fameux *Meletius* Evêque d'*Antioche*, *Euſèbe* de *Vercelli*, *Lucifer* de *Cagliari*, qui avoient été relegués aux extrémités de la *Thébaide*, *Cyrille* de *Jéruſalem*, *Pélage* de *Laodicée* en *Phénicie*, & le grand Champion du Parti *Orthodoxe*, *Athanaſe* d'*Alexandrie* (*e*), qui rentra paiſiblement dans ſon Evêché, l'uſurpateur *George* ayant été aſſaſſiné par les *Payens* à cauſe de ſon avarice & de ſa cruauté (*f*). Mais les autres, dont les Sièges étoient occu-

(*a*) Theodor. l. 2. c. 23.
(*b*) Socr. l. 2. c. 45. Athan. de Syn. p. 916.
(*c*) Philoſt. l. 6. c. 5. (*d*) Socr. l. 3. c. 1.
(*e*) Theod. l. 3. c. 2. Hier. in Lucif. c. 7
(*f*) Ammian. l. 22. p. 223. Soz. l. 4. c. 30. Philoſt. l. 7. c. 2. Epiph. p. 912.

cupés, se contentèrent de se faire reconnoître par ceux de leur Communion, sans entreprendre de chasser leurs antagonistes, ce qui auroit causé de grands troubles dans l'Eglise. *Julien* refusa de prendre aucun parti, disant que n'étant pas bien au fait de leurs disputes, comme un Juge impartial auroit dû y être, il craignoit de commettre quelqu'injustice, & qu'il espéroit que les Evêques régleroient les choses entr'eux.

Athanase étant rentré dans *Alexandrie* comme en triomphe (*a*), & en pleine liberté d'exercer son zèle pour la bonne Cause, son premier soin fut de regagner ses Frères tombés, & de les réunir à l'Eglise. Pour cet effet il assembla à *Alexandrie*, en 362, un Concile composé uniquement d'Evêques *Confesseurs*, c'est-à-dire, qui avoient mieux aimé souffrir l'exil, que de souscrire le Symbole *Arien* de *Rimini*, ou de *Sirmium*. Le principal sujet des recherches de ce Concile, le plus respectable qu'ait jamais eu l'Eglise, non à l'égard du nombre, car on ne nomme pas plus de 20 Evêques, mais à cause de la vertu & de la sainteté des membres, fut de trouver le moyen de rendre la paix à l'Eglise. Quelques-uns, entr'autres *Herennius* & *Agapetus*, Diacres députés de *Lucifer*, étoient d'avis qu'on déposât tous ceux qui avoient signé la Confession de *Rimini*, & qu'on les excommuniât. Mais la plupart comdamnèrent une sévérité si hors de saison, parce qu'elle auroit excité de nouveaux troubles, dont *Julien* n'auroit pas manqué de profiter à la ruine entière de l'Eglise. *Athanase* proposa donc de n'user de sévé-

(*a*) Greg. Naz. 21.

ſévérité que contre les principaux auteurs de la défection, & ſon avis prévalut; car on fit un Decret portant, que les promoteurs &c. ne ſeroient reçus à la Communion de l'Egliſe, même en ſuppoſant leur repentance, qu'en qualité de Laïques; mais que les autres ſeroient maintenus, ou rétablis dans leurs Evêchés, en abjurant publiquement l'*Arianiſme*, & en embraſſant la Foi de *Nicée* (*a*). Ce Decret fut reçu par-tout avec une joye extrême: l'Evêque de *Cagliari* fut le ſeul, tant en *Orient* qu'en *Occident*, qui s'y oppoſât; mais avec tant d'obſtination, que plutôt que de s'y ſoumettre, il aima mieux faire un nouveau ſchiſme, qui porta ſon nom, & qui fit de grands progrès en peu de tems, ſurtout en *Occident*, où pluſieurs perſonnes remarquables pour leur ſavoir & leur piété, entr'autres le fameux *Gregoire* d'*Elvire*, adoptèrent ſes ſentimens. Comme *Lucifer* eſt au nombre des Saints de l'Egliſe *Romaine*, (*b*) *Baronius* ſuppoſe qu'il quitta ſon ſchiſme, & rentra dans la communion de l'Egliſe, avant de mourir (*c*). Mais ſon contemporain *Ruffin* aſſure qu'il mourut dans le ſchiſme qu'il avoit formé (*d*). *Jérôme* parle ſouvent de ce ſchiſme, mais il ne dit nulle part que *Lucifer* l'ait quitté, pas même en écrivant contre les *Luciférien*s; & il le traite avec beaucoup de retenue dans le Livre même qu'il a compoſé contre ſes erreurs. Il dit que ſes intentions étoient droites, qu'il n'y avoit dans ſa conduite ni orgueil ni vaine gloire,

(*a*) Ruf. l. 1. c. 28. Athan. ad Ruf. t. 2. p. 41. Amb. de Salv. p. 316. Aug Ep. 50. Hier. in Lucif. c. 7.
(*b*) Bolland. Maii 20. p. 207.
(*c*) Bar. ad ann. 371. n. 132. (*d*) Ruf. l. 1. c. 30.

re, mais un zèle erroné, qui lui a fait rejetter ce que les autres approuvoient ; il va juſqu'à l'appeller le *Bienheureux Lucifer* (*a*), épithète ſur laquelle *Baronius* fonde la ſainteté de cet Evêque, & ſon retour à la Communion de l'Egliſe, ſans quoi il ne croit pas que cet Ecrivain l'eût honoré de ce beau titre (*b*). Mais le vrai eſt que *Jérôme* étoit dans des principes bien différens de ceux de l'Egliſe *Romaine*, qui damne ſans exception tous ceux qui meurent hors de ſa Communion, quelqu'intention qu'ils ayent. Il faut remarquer que les *Luciférіens* excluoient de leur Communion, non ſeulement ceux qui avoient reçu le Symbole *Arien*, mais encore ceux qui communiquoient avec eux, même après qu'ils avoient anathématiſé cette Confeſſion, & embraſſé publiquement celle de *Nicée*.

On dit que la réſolution du Concile d'*Alexandrie* ſauva l'Egliſe. Au-lieu que ſi le ſentiment de *Lucifer* eût prévalu, les Evêques, qui avoient ſigné l'*Arianiſme* pour conſerver leurs places, les auroient gardées en dépit d'un Decret fait par un petit nombre de leurs Collègues, & ils les auroient probablement excommuniés & dépoſés à leur tour, ce qui auroit fait triompher le Parti *Arien*, qui comprenoit preſque tous les Evêques de l'Egliſe. Mais la méthode qu'on ſuivit eut tant de ſuccès, qu'*Athanaſe* écrivant à l'Empereur *Jovien* en 363, l'aſſure que la Foi de *Nicée* avoit été reçue dans toutes les Provinces de l'Empire, excepté la *Thrace*, la *Bithynie*, & l'*Helleſpont*, où les Evêques perſévéroient opiniâtrement dans la doc-

(*a*) Hier. in Lucif. p. 144. (*b*) Bar. ib.

doctrine d'*Arius* (*a*). A *Constantinople* même les *Orthodoxes* n'avoient qu'une petite Chapelle, parce que les *Ariens* étoient en poſſeſſion de toutes les Egliſes (*b*) ſous *Eudoxius* Chef de parti parmi les *Ariens*, qui s'étoit emparé de cet Evêché (*c*). Pour mieux établir l'*Orthodoxie* après de ſi violentes ſecouſſes, on tint des Conciles dans les diverſes Provinces de l'Empire *, qui condamnèrent la Confeſſion de *Rimini*,

(*a*) Ath. ad Jov. l. 1. p. 246.
(*b*) Soz. l. 6. c. 10. Socr. l. 4. c. 1. Baſ. ep. 75.
(*c*) Soz. ibid.

(*) *St Hilaire*, Evêque de *Poitiers*, aſſembla les Evêques de *Gaule* en Concile à *Paris*, en 362. Ils y abjurèrent la Confeſſion de *Rimini*, reconnurent les trois perſonnes de la Trinité, de la même nature & ſubſtance, & condamnèrent *Urſacius*, *Valens*, & *Auxence*, Evêque *Arien* de Milan. On trouve une lettre de ce Concile parmi les fragmens d'*Hilaire*. On dit qu'il aſſembla d'autres Conciles en *Gaule*; mais c'eſt tout ce qu'on en ſait. Les Evêques d'*Italie* aſſemblés la même année, on ne ſait pas où, reçurent auſſi la Foi de *Nicée*, & condamnèrent *Urſacius* & *Valens* comme Chefs du Parti *Arien*. On trouve, dans les fragmens d'*Hilaire*, une lettre, ſur ce ſujet, des Evêques *Illyriens* à ceux d'*Illyrie*. En 363, *Jovien* voulant ſe faire inſtruire dans la Foi par *Athanaſe* & les Evêques d'*Egypte*, ils s'aſſemblèrent en Concile, & réſolurent de ne lui point propoſer d'autre Symbole que celui de *Nicée*; & ils condamnèrent tout de ſuite *Macedonius*, qui nioit la divinité du St. ESPRIT. On croit que ce Concile fut tenu à *Alexandrie*, mais il eſt plus probable que ce fut à *Antioche* (1), car l'Empereur y étoit alors; & *Athanaſe* lui parla. On tint la même année un Concile à *Antioche*, ſous *Melecius*, qui en étoit Evêque. Là *Acacius* Evêque de *Céſarée* en *Paleſtine*, & Chef du Parti *Arien*, vers la fin du Règne de *Conſtance*, embraſſa avec ſes Sectateurs la Foi de *Nicée*, & admit le mot *conſubſtantiel*. Cet Evêque ſuivoit d'ordinaire le parti dominant. Il avoit été *Orthodoxe* ſous *Jovien*, qui favoriſoit ce parti; & deux ans après il ſe fit *Arien*, parce que *Valens*

(1) Theod. l. 4. c. 3.

favo-

mini, reçurent celle de *Nicée*, & rétablirent les mots *ſubſtance* & *conſubſtantiel*; ce qui fit bien voir que les progrès de l'*Arianiſme* n'étoient dus qu'à la violence ou à l'intérêt (*a*).

Comme *Julien* laiſſoit à chacun la liberté de croire & de profeſſer ouvertement ce qu'il vouloit, les *Semi-Ariens* s'aſſemblèrent en Concile après la mort de *Conſtance*, qui avoit commencé à les perſécuter autant qu'il les avoit favoriſés auparavant. Il étoit compoſé principalement de ceux qui avoient aſſiſté à celui de *Séleucie*. Ils condamnèrent unanimement le *pur Arianiſme* avec la Confeſſion de *Rimini*, & ſignèrent de nouveau celle d'*Antioche*, qui établiſſoit une parité de ſubſtance entre le Père & le Fils. Ils prétendoient par-là garder un juſte milieu entre les deux extrêmes, c'eſt-à-dire la *conſubſtantialité* des Evêques d'*Occident*, qui ne laiſſoit aucun lieu à la diſtinction des Perſonnes, & le *pur Arianiſme*, qui n'admettoit aucune *parité* (*b*). Après ce Concile les *Semi-Ariens* ſe ſéparèrent des *purs Ariens*, firent ſecte à part, & prirent le nom de *Macédoniens*, à cauſe de *Macedonius* Evêque de *Conſtantinople*, que les *Ariens* avoient

(*a*) Athan. ad Afr. p. 391 & ad Epict. p. 581.

(*b*) Soz. l. 5. c. 14.

favoriſoit l'*Arianiſme*. Il ſe tint bien d'autres Conciles juſqu'en 368, dont on ne ſait que les noms; c'eſt *Athanaſe* qui nous les a tranſmis (1), & qui dit qu'ils s'aſſemblèrent pour maintenir la Foi de *Nicée*. Il faut lire ſa lettre à l'Empereur *Valens*, où il lui fait le détail de toutes les Provinces où cette Foi avoit été reçue (2). Il n'y avoit que la *Thrace*, la *Bythinie* & l'*Helleſpont*, où les *Semi-Ariens* l'emportaſſent; mais ils furent obligés de céder aux *Ariens* ſoutenus par *Valens*, grand Protecteur de l'*Arianiſme*.

(1) Athan. ad Afr. & ad Epict. (2) Id. ad Jovian.

voient déposé, pour mettre en sa place *Eudoxius*, qui avoit été transféré de *Germanicie* à *Antioche*. Ils furent aussi appellés *Marathoniens* de *Marathonius* Evêque de *Nicomédie*, qui étoit avec *Macedonius* à la tête du parti; & *Pneumatomiques*, parce qu'ils nioient la Divinité du St. Esprit; ce qui étoit leur principale, pour ne pas dire leur seule erreur, puisque sans admettre le mot *consubstantiel*, ils ne laissoient pas, à ce qu'on croit, d'en admettre le sens. Ils menoient une vie austère & fort édifiante, sur quoi *Gregoire* de *Nazianze* leur donne de grands éloges (*a*): aussi se répandirent-ils bientôt dans tout l'*Orient*, en s'attirant par-tout des Sectateurs. Ils étoient suivis à *Constantinople*, aussi-bien que dans les Villes & Provinces voisines, non seulement par la plus grande partie du peuple, mais encore par des gens de distinction, par des personnes d'une grande piété, & par des Monastères entiers d'hommes & de femmes (*b*). Les habitans de *Cyzique*, dans la *Propontide*, étoient presque tous de cette secte; & l'on raconte qu'un d'eux faisoit des miracles (*c*), que *Baronius* nie, quoiqu'aussi-bien attestés que ceux qu'il raconte.

Valens, qui régnoit dans l'*Orient*, que son Frère *Valentinien* lui avoit cédé en l'associant à l'Empire, se donna bien des peines pour réunir cette Secte avec l'*Arianisme*. Mais ne pouvant en venir à bout, il eut recours à la voye de la persécution en 366. Là-dessus les *Macé-*

(*a*) Greg. Naz. orat. 44.
(*b*) Ruf. l. 1. c. 25.
(*c*) Socr. l. 2. c. 43. l. 4. c. 2. l. 5. c. 8.

doniens cruellement persécutés résolurent d'implorer la protection de *Valentinien*, en se rangeant à la foi qu'il professoit avec les Evêques d'*Occident* (*a*). Pour cet effet ils lui députèrent *Eustathius* Evêque de *Sébaste*, *Sylvain* de *Tarse*, & *Théophile* de *Castabale*. Mais comme ils apprirent, en arrivant en *Italie*, que l'Empereur étoit sur les frontières de *Gaule*, à faire la guerre aux Barbares, ils allèrent droit à *Rome*, & rendirent à *Liberius*, & aux autres Evêques, les lettres dont ils étoient chargés pour eux; les suppliant d'intercéder en leur faveur auprès de l'Empereur, protestant qu'ils renonçoient aux erreurs qu'ils avoient professées jusqu'alors, & qu'ils embrassoient la Foi de *Nicée* (*b*). *Liberius* soupçonna d'abord leur sincérité, & ne vouloit point les entendre qu'ils ne lui eussent remis une *Confession de foi* en bonne forme, par laquelle, en leur propre nom, & au nom de tout le Parti, ils anathématisoient celle de *Rimini* & de *Nicée* en *Bythinie*; condamnoient toute hérésie, en particulier l'*Arianisme*, & recevoient les définitions du Concile de *Nicée*, nommément celles qui étoient relatives à la *consubstantialité*. Ils s'obligèrent, outre cela, par serment à se soumettre à la sentence du Pape, s'il leur arrivoit jamais de s'écarter des sentimens qu'ils venoient d'embrasser (*c*). En vertu de cette Confession, dont on mit l'original dans les Archives, *Liberius* reçut les Députés à sa communion. Et à leur départ, il écri-

(*a*) Id. l. 4. c. 12. Soz. l. 6. c. 10. (*b*) Soz. & Socr. ibid.
(*c*) Socr. ibid.

crivit, au nom de tous les Evêques d'*Italie* & d'*Occident*, aux Evêques *Macédoniens*, dont il en nomme 59, pour leur témoigner la joye que leurs lettres & leur Confeſſion de foi avoient cauſée à *Rome*, & dans toutes les Egliſes d'*Occident*, puiſque par-là ils ſe trouvoient tous unis dans la même foi. Il les aſſure que tous les Evêques du Concile de *Rimini* s'étoient retractés, & qu'ils étoient plus que jamais animés contre les *Ariens*, qui avoient été les promoteurs de la perſécution qu'on leur avoit faite (*a*). Les *Macédoniens* admettoient la Divinité du Fils, mais ils nioient celle du St. ESPRIT; c'étoit leur doctrine favorite. Mais *Liberius* & les autres Evêques les admirent, ſans les ſoupçonner de cette erreur, ſur laquelle ils ne s'étoient peut-être pas encore publiquement déclarés.

Liberius mourut bientôt après, c'eſt-à-dire le 23 ou 24 Septembre 366, ſelon *Marcellin* & *Fauſtin*, qui vivoient alors à *Rome* (*b*). Il vécut dans les tems les plus triſtes qu'ait jamais vu l'Egliſe. Elle avoit deux puiſſans ennemis en tête: le Prince règnant, & un Parti ruſé & trompeur: l'un accabloit par ſa puiſſance, ceux que l'autre ne pouvoit gagner par fineſſe. D'un autre côté les Prélats, ceux même qu'on regardoit comme les piliers de l'Egliſe, ſembloient avoir perdu ce zèle & cette fermeté qu'ils avoient fait paroître ſi glorieuſement ſous les Empereurs *Payens*; & il ne s'en trouvoit presque point dont la vertu fût à l'épreuve de l'exil ou de la perte de leurs dignités; deſorte que c'en étoit fait de l'*Orthodoxie*, ſi *Conſtance* eût vécu encore quelques

(*a*) Socr. l. 4. c. 12. Baſ. Ep. 82. (*b*) Marc. & Fauſt. p. 4, 5.

ques années. Mais *Julien* montrant une égale aversion pour tous les *Chrétiens*, de quelque secte qu'ils fussent, ils déposèrent leurs animosités, & se réunirent pour se défendre de concert contre cet ennemi commun. *Jovien*, qui le remplaça, ne fut pas moins l'ami des *Orthodoxes*, que *Constance* l'avoit été des *Ariens*. Il ne règna que sept mois & vingt jours. *Valentinien* lui succéda, & continua à soutenir les *Orthodoxes*, sans pourtant persécuter les *Ariens*, comme quelques furieux l'auroient voulu. La Foi *Orthodoxe* ne laissa pas de prévaloir, si bien qu'en très-peu de tems il ne restoit plus de traces de l'*Arianisme* en *Occident*, excepté à *Milan*, dont *Auxence* étoit Evêque, & dans quelques Villes d'*Illyrique*, où il étoit soutenu par *Ursacius*, *Valens*, *Germinius*, & leurs disciples, jusqu'au siècle suivant, où il fut rétabli par-tout par les *Goths*.

Baronius donne à *Liberius* la gloire d'avoir banni l'*Arianisme* d'*Occident*, & d'y avoir établi la Foi de *Nicée*; mais, selon *Rufin*, cette gloire est dûe à *Hilaire* de *Poitiers* & à *Eusèbe* de *Vercelli*, *qui*, *comme les deux grands luminaires de l'Univers*, *éclairèrent de leurs rayons l'Illyrique*, *la Gaule* & *l'Italie*, *dissipant partout les ténèbres de l'Hérésie* (*a*). Il entre dans un détail fort circonstancié des obstacles qu'ils rencontrèrent, & des succès qu'ils eurent dans cette louable entreprise (*b*): mais il ne nomme pas seulement *Liberius*. En effet depuis sa chute, en 357 jusqu'en 366 qu'il admit les *Macédoniens* à

(*a*) Ruf. l. 1. c. 30, 31. (*b*) Id. ib.

à ſa communion, les Anciens ne diſent rien de lui, ſinon qu'il écrivit aux Evêques d'*Italie* pour les exhorter à renoncer à l'*Arianisme*, & à recevoir de nouveau le Symbole de *Nicée*; & il leur conſeille de faire éclater, par voye d'expiation, leur zèle contre les auteurs de la faute qu'ils avoient commiſe (*a*). *Baronius* dit que *Vincent* de *Capoue* aſſiſta au Concile de *Rimini* en qualité de Légat du Pape (*b*); c'eſt ce dont on ne trouve pas la moindre trace dans les anciens Auteurs qui ont écrit l'Hiſtoire de ce Concile. Il y en a un, à la vérité, qui rapporte que *Vincent* ne reçut point la Confeſſion de *Rimini*; mais il en dit autant de *Liberius* (*c*), qui n'y aſſiſta pas, ſelon *Baronius*.

Les Egliſes *Grecques* & *Latines* n'ont pas laiſſé de faire un Saint de *Liberius*, malgré ſa chute. La première en célèbre la fête le 27 Août, & l'autre le 23 Septembre (*d*). Il bâtit ſur *le Mont Eſquilin* à *Rome* une Egliſe qui a porté ſon nom juſqu'à *Sixte* III. qui la dédia à la Vierge ſous le nom de *Ste. Marie majeure*. La conſtruction de ce ſuperbe Edifice eſt dûe à un miracle rapporté gravement dans le *Bréviaire Romain*, Livre qui ſelon cette Egliſe vient à la ſuite de l'*Ecriture Sainte*, & qui a l'approbation du Concile de *Trente*, & de trois Papes, *Pie* V. *Clément* VIII. & *Urbain* VIII. celui-ci déclarant expreſſément qu'il ne contient rien que de vrai (*e*). Un *Romain* nommé *Jean*, de famille Patricienne, fort riche & n'ayant point d'enfans, réſolut, de concert avec ſa femme, de donner ſon bien à la Vier-

(*a*) Hil. frag. 1. p. 37, 38. (*b*) Bar. ad ann. 359. n. 3.
(*c*) Theophil. l. 2. c. 19. (*d*) Menæa. p. 293.
(*e*) Vide Bullam Urb. VIII. Breviar. Præf.

Vierge. La donation étant faite, ils la supliérent de leur notifier la manière dont elle souhaitoit qu'on en disposât. Leurs vœux furent exaucés; & la nuit du 5 Août, une neige miraculeuse tomba du Ciel, & couvrit une partie du Mont *Esquilin*. La même nuit les Donateurs furent avertis, en songe, de bâtir une Eglise dans un endroit qu'ils trouveroient couvert de neige. Ils furent dès le matin communiquer ce prodige au Pape, qui avoit eu le même songe. La révélation n'étant pas douteuse, il se transporta lui-même sur le lieu, suivi d'une foule de peuple; & ayant fait ôter la neige, qui n'étoit pas encore fondue, il posa dans l'endroit qui en avoit été couvert, les fondemens d'une magnifique Basilique, qui fut élevée aux frais du Patricien (*a*). On célèbre la mémoire de cette fable le 5 d'Août, en grande pompe: le Pape officie lui-même; le Doyen de l'Eglise lit cette histoire; & pour qu'il ne manque rien à la farce, on met des enfans dans les galeries, qui jettent continuellement des fleurs de jasmin sur l'assemblée, pour imiter la neige.

Nous avons plusieurs Pièces, dont les unes sont attribuées avec raison, & les autres faussement à *Liberius*. Les premières sont: Sa Réponse aux Evêques *Macédoniens*, sa Lettre aux Evêques *Catholiques* d'*Italie*, & un Discours qu'il prononça lorsque *Marcelline*, sœur de *St. Ambroise*, prit le voile sacré. Mais St. *Ambroise* a refondu ce Discours dans son stile, fort différent de celui de *Liberius*, qui n'avoit pas le don de l'éloquence (*b*). Parmi les autres, on compte, en

(*a*) Breviar. Rom. 5 Aug.
(*b*) Ambr. de Virg. l. 3. c. 437.

en général, une Confeſſion de foi écrite en *Grec*, qu'on ſuppoſe qu'il envoya à *Athanaſe*. *Baronius* ſoutient l'autenticité de cette Pièce, & en fait un uſage aſſez extraordinaire. On a vu que dans l'Hiſtoire du fameux Concile d'*Alexandrie*, où l'on paſſa contre les *Ariens* & leurs adhérens un Decret qui ſauva l'Egliſe, il n'eſt point fait mention de *Liberius*. L'Annaliſte ne pouvant pas comprendre qu'*Athanaſe* & le petit nombre de Confeſſeurs qui le joignirent, euſſent oſé paſſer un tel Decret ſans la participation & l'approbation du Pape, & ne pouvant cependant y faire intervenir ſa Souveraineté Pontificale, puiſqu'aucun des anciens Auteurs exiſtant ne fait mention de lui, il ſuppoſe que la fin manque à cette Confeſſion, & que, dans ce qui manque, le Pape autoriſoit *Athanaſe* & ſes collègues à paſſer ce Decret, qui concernoit l'Egliſe univerſelle (*a*), & qu'il avoit nommé pour ſes Légats à ce Concile *Euſèbe* de *Vercelli* & *Lucifer* de *Cagliari*. Il y a une autre lettre à *Athanaſe*, & une à tous les Evêques *Catholiques*, datées de Conſuls qui n'exiſtèrent jamais, & par conſéquent fauſſes.

(*a*) Bar. ad ann. 362. n. 206.

ARTICLE IX.

METALLURGIE, *ou l'Art de tirer & de purifier les* METAUX, *traduite de l'Eſpagnol d'*ALPHONSE BARBA, *avec les Diſſertations les plus rares ſur les Mines & les Opérations métalliques. Dédié à Mr.* GRASSIN, *Directeur-Général des Monnoyes de France.* Deux Vo-

Volumes. *in* 12. *Haye* (*a*) chez *P. de Hond* 1752.

L'Art de fouiller les Mines & de purifier les Métaux eſt preſque auſſi ancien que le Monde. Les premiers hommes s'y ſont appliqués avec tant de ſuccès, que ce qui nous en reſte de l'Antiquité, eſt pouſſé pour la pureté & la fineſſe au-delà de ce que nous en travaillons aujourd'hui. Les *Grecs* & les *Romains* ne s'y ſont pas moins adonnés que les *Phéniciens*, les *Egyptiens*, & les *Juifs*. Les ſiècles poſtérieurs n'ont pas dégénéré à cet égard. Mais par une fatalité & une négligence dont il eſt difficile de deviner la raiſon, nous n'avons des anciens Auteurs aucun Ouvrage ſur cet Art, dont cependant la connoiſſance eſt ſi utile au Genre-humain. Peut-être ont-ils cru qu'il ſuffiſoit d'en inſtruire verbalement & par la pratique les Artiſtes qui travailloient ſous leurs ordres, ſans prendre la peine d'en rien écrire. Il y a eu des tems qu'on ne jettoit point les yeux ſur l'avenir; on ne travailloit point pour la Poſtérité.

Ce n'eſt guère que dans le treizième ſiècle que l'on commence à trouver quelques traces de ces ſortes de purifications. Les Rois de *France* n'ont pas eu moins d'attention pour cet important objet, que les Souverains des autres Nations. Sous *Charles VI.* dont le règne commence en 1380, on trouve des Ordonnances ſur le fait des Mines. Celle de ce Prince, rapportée dans les Lettres Patentes de *François I.* eſt de l'an 1413. El-

(*a*) On plutôt *Paris*.

Elle fut confirmée par celle de *Charles VII.* du premier Juillet 1437. *Louis* XI. qui vint ensuite, ne se contenta point de confirmer les Lettres Patentes de son Père & de son Ayeul, il créa même en 1471 un Gouverneur & Surintendant Général des Mines. *Charles VIII.* Fils & Successeur de *Louis XI.* autorisa l'an 1484 celles de ses prédécesseurs. *Louis XII.* ne fut pas moins attentif à cette partie du Gouvernement, comme il paroît par ses Lettres Patentes du mois de Juin 1498; ce que *François I.* renouvella par les Lettres de l'an 1515. Toutes ces Concessions furent dûement enregistrées dans toutes les Cours.

Toutes ces graces accordées par les Rois de *France* à leurs Sujets, ne produisirent pas grand effet. La fouille des Mines de ce Royaume n'en fut pas moins négligée, & l'on resta dans l'inaction jusqu'à la fin de l'an 1548, que *Henri II.* donna de nouvelles Lettres Patentes, qui furent confirmées par quatre autres Concessions des années 1552, 1553, & 1557. Dans ces Lettres le même Prince accorda aux Entrepreneurs des Mines beaucoup de privilèges & de graces particulières, qu'ils n'avoient pas eues auparavant.

Quoique *François II.* ait régné très-peu, il ne laissa pas de porter ses vues vers le même objet, comme on le voit par ses Lettres du 29 Juillet 1560, & confirma tout ce qui avoit été ordonné sur les Mines par les Rois ses prédécesseurs. *Charles IX.* suivit les mêmes traces: c'est ce qu'on remarque par six Lettres Patentes des années 1561, 1562, 1563, & 1568. Tout occupé que fut *Henri III.* d'affaires civiles, il

ne

ne laissa pas au commencement de son règne, c'est-à-dire, en 1574, de suivre & d'approcher ce qu'on avoit fait avant lui.

Henri IV. est celui des Rois de *France* qui eut le plus à cœur cet objet si important, comme on le voit par son Edit de l'an 1601, publié seulement en 1603. L'exemple des *Espagnols*, qu'il cherchoit à surpasser, ne manqua pas de l'encourager. Il fit faire des recherches dans les *Pyrenées* par le Sieur *de Malus*, Directeur de la Monnoie de *Bourdeaux*. Mais ces préliminaires, quoique favorables & avantageux, restèrent sans aucun effet. Il établit cependant des règlemens utiles pour ces recherches, accorda beaucoup de privilèges aux Ouvriers des Mines, & ne laissa pas de créer un Grand-Maître & Surintendant des Mines & Minières de *France*; Charge dont fut revêtu Mr. *de Ruzé-Beaulieu*, Secretaire d'Etat & l'un des Ministres de ce Prince. Ainsi cette Charge devint honorable, parce qu'elle étoit possédée par un homme qui occupoit un poste supérieur. Après la mort de Mr. *de Ruzé*, cette Charge vint à Mr. *Deffiat*, qui fut depuis Surintendant des Finances, & ensuite Maréchal de *France*.

Sous le règne de *Louis* XIII. Mr. *Jean du Chatelet*, Baron de *Beausoleil* & d'*Auffenbach*, & rejetton de la plus illustre Maison de *Lorraine*, réveilla la recherche des Mines. Il se présenta à Mr. *Deffiat*, non à la vérité par lui-même, mais par la Baronne de *Beausoleil* son épouse, qui entendoit le travail des Mines, & peut-être mieux que son mari. Cette Dame obtint en 1626 de Mr. *Deffiat* des Lettres Patentes pour l'ou-

l'ouverture des Mines. Elle parcourut pendant six ans toutes les Provinces de *France*, pour s'assurer des endroits où elle trouveroit à en ouvrir & à travailler. Enfin en 1632 elle présenta son Mémoire tant au Conseil qu'à Mr. *Deffiat*, nouvellement Maréchal de *France*, & promit de faire l'ouverture des Mines à ses propres fraix. Le Baron de *Beausoleil* étoit cependant attaché à l'Empereur *Ferdinand* II. qui l'avoit établi Commissaire-Général des Mines de *Hongrie*. Cet emploi honorable ne l'empêcha point de quitter le service de ce Prince, & après avoir parcouru une partie de l'*Allemagne* & des *Pays-bas*, il se rendit à *Paris*, muni des Certificats qui témoignoient le contentement de l'Empereur. Mais il fut arrêté, parce qu'on étoit alors contre la Maison d'*Autriche* dans le fort de la guerre de trente années, qui ne finit qu'en 1648, par le Traité de *Westphalie*.

Cette disgrace ne découragea pas son épouse. Elle présenta son Mémoire pour faire valoir les Lettres Patentes qui lui avoient été accordées en 1626. Elle fit même connoître les travaux qu'elle avoit faits pour la découverte des Mines, aussi-bien que les difficultés qu'elle avoit essuyées de la part de quelques Officiers subalternes, qui dans les Provinces vouloient commander avec plus d'empire & beaucoup moins de justice & de prudence, que le Roi ne fait dans son Royaume. La démarche de la Baronne de *Beausoleil* réveilla le Sr. *de Malus*, fils de celui qui avoit été employé par *Henri IV.* & il présenta la même année 1632 au Maréchal *Deffiat* un Mémoire sur les Mines des *Pyrenées* qui avoient été

416 découvertes par ſon père. Mais les travaux furent ſuſpendus, & la Baronne de *Beauſoleil* continua ſes recherches & ſes voyages. Elle fit imprimer en 1640. ſa *Reſtitution de Pluton*, qu'elle dédia au Cardinal *de Richelieu*.

Tout reſta dans l'inaction, tant ſous les dernières années du règne de *Louis XIII.* que ſous les premières de *Louis* XIV. juſqu'au Miniſtère de de Mr. *Colbert*, dont les ſoins & l'attention pour le bien de l'Etat ont ſervi de guide & de flambeau pour ſes ſucceſſeurs. Ses deſſeins furent ſuivis juſqu'à un certain point; mais on les négligea après la mort de cet habile Miniſtre, en 1683. On ſe livra cependant à ces travaux, quoique foiblement, & même par le moyen des *Allemands*, gens laborieux & durs à la fatigue; mais, au moindre mouvement de guerre, ces Ouvriers étrangers déſertoient, ſoit par amour pour la patrie, ſoit par mécontentement, & enfin ils repaſſoient le *Rhin*.

On commit alors une faute, & il eſt aſſez ſurprenant qu'on la fit. Il falloit, en faiſant venir de loin ces Artiſtes, choiſir en même tems quelques jeunes-gens laborieux, & les envoyer, ſous la conduite d'un Chef intelligent, aux Mines de *Saxe*, de *Brunswic*, & même de *Suède*. Après s'être formés ſous les plus habiles Maîtres, ils auroient pu à leur retour faire des Elèves, qui auroient pu diſpenſer les *François* de recourir perpétuellement à l'Etranger, dont on ne tire pas même les meilleurs Ouvriers, qui reſtent dans leur païs, où ils jouiſſent avec leurs familles d'un établiſſement ſolide & d'une ſubſiſtance aſſurée.

Les

Les guerres continuelles dont le regne de *Louis XIV.* fut agité, empêchèrent les Ministres de tourner leurs vues vers cette partie, qui demande une attention particulière, qui ne soit point détournée par d'autres objets plus pressans. On ne laissa pas néanmoins de faire quelques Concessions. Mais le renouvellement d'attention étoit dû au génie du Duc d'*Orléans*, Régent de *France*. Ce Prince aimoit les Sciences, il avoit un goût décidé pour les Arts, & cherchoit les moyens de procurer l'avantage des sujets du Roi.

Mr. *Pelletier Desforts*, qui devint Contrôleur-Général quelques années après la mort du Duc Régent, porta *Louis XV.* à rendre en 1723 une Ordonnance sur le fait des Mines. Toutes celles des Rois de *France* ont été recueillies & imprimées en un volume l'an 1730; & l'on peut dire que *Louis XV.* a plus accordé de Concessions que n'avoient fait tous ses prédécesseurs. Mais ces travaux qui se font en des Provinces éloignées de la Capitale, ne sont pas aussi sensibles ni aussi brillans que de moindres objets qui s'exploiteroient sous nos yeux.

Mr. *Orry*, qui fut appellé au Ministère des Finances en 1730, reçut avec plaisir les Mémoires qui lui furent donnés sur l'ouverture des Mines du Royaume. Il goûta le plan de ce nouveau fond, qui, sans rien demander au Peuple, alloit ressusciter dans la Nation des richesses négligées depuis tant de siècles. Il donna même ses ordres pour faire traduire en *François* ce que les Etrangers avoient écrit d'utile & de curieux sur l'Art de fouiller les Mines. Mr. *Machaut*, qui

qui a succédé à Mr. *Orry* dans le Ministère, continue à suivre les mêmes vues. C'est sous ses auspices que Mr. *Hellot*, de l'Académie Royale des Sciences, vient de faire paroître en *François* l'excellent Ouvrage de *Schlatter* sur l'*Art de fondre les Métaux*.

Après ce détail historique, il est tems de marquer ce que Mr. *Gosfort* a fait pour rendre utile à la *France* la Métallurgie d'*Alvare Alonze Barba*, dont il est le Traducteur (*a*).

Barba, Curé de *Potosi*, avoit été devancé dans ce genre de travail par *Bernard Pérez de Vargas*, dont l'Ouvrage n'a pas été jugé digne d'une seconde Edition; ce qui l'a rendu très-cher & très rare (*b*). Mr. *Gosford* a tiré de *Vargas* quelques opérations, qu'il a regardées comme utiles. Nous en avons à la vérité une mauvaise Traduction *Françoise*, qui cependant ne fait aucun tort à la rareté de l'Original. Mais le Traité de l'*Art des Métaux* de *Barba* a été réimprimé *in* 4 en 1729, parce que l'Edition de 1640 étoit devenue fort rare & fort chère, même en *Espagne*. On a joint à la seconde Edition le Traité d'*Alonzo Carillo* sur les Mines d'*Espagne*. Ce sont ces deux Ouvrages qui, joints à quelques additions, forment

(*a*) L'Ouvrage original de *Barba* a pour titre: *Arte de los metales, en que se enseña el verdadero beneficio de los de oro y plata. Por Alvaro Alonso Barba*, in 4, en *Madrid* 1640. — Idem in 4, en *Madrid* 1729. On trouve dans cette seconde Edition ce Livret: *Tratado de las antiguas Minas de Espana de Alonso Carillo Lasso*.

(*b*) Cet Ouvrage de *Vargas* est intitulé: *De Re Metallica, en el qual se tratan diversos secretos del conocimiento de toda Suerte de Minerales. Por Bernardo Pérez de Vargas*, in 8, en *Madrid* 1569.

ment le premier Volume de l'Edition *Françoiſe* que l'on publie aujourd'hui.

Pour être utile à la *France* Mr. *Gosford* a cru devoir ajoûter un ſecond Volume, qui ne doit pas être moins agréable que le premier, & qui répand un nouveau jour ſur la manière dont il s'agit. Il eſt compoſé de Diſſertations & de Rélations curieuſes, qui étoient devenues extrêmement rares, ou qui n'avoient pas encore paru en *François*.

Le premier de ces Mémoires eſt celui du Sr. *de Malus* ſur les Mines des *Pyrenées* (*a*). Comme il n'en avoit été imprimé qu'environ cinquante Exemplaires, il étoit devenu très-rare. Il eſt cependant aſſez curieux, & d'autant plus certain qu'il eſt travaillé ſur les indications qu'avoit laiſſées le Sr. *de Malus* père de l'Auteur.

A la ſuite de ce Mémoire viennent deux Traités de la Baronne *de Beauſoleil*. Le premier eſt le Mémoire qu'elle préſenta en 1632. Cette petite Pièce avoit eu le ſort de ces ſortes de Feuilles ou de Livtets, qui ſe diſperſent & ſe perdent avec le tems; & par-là il étoit devenu très-rare (*b*). Le ſecond Traité étoit moins rare, mais on ne ſauroit dire qu'il fût commun (*c*).

Il

(*a*) En voici le titre: *Avis des riches Mines d'Or & d'Argent, & de toutes eſpèces de Métaux & Minéraux des Monts Pyrenées*. Par le Sr. *de* MALUS. 4. 1632.

(*b*) Il eſt intitulé: *Véritable Déclaration faite au Roi & à nos Seigneurs de ſon Conſeil des riches & ineſtimables tréſors nouvellement découverts dans le Royaume de France, préſentée à* Sa Majeſté par *Martine de Bertereau, Dame & Baronne de* BEAUSOLEIL. *Paris* 1632.

(*c*) *La Reſtitution de Pluton à Monſeigneur l'Eminentiſſime Cardinal Duc de Richelieu*, par *Martine de Bertereau, Dame & Baronne de* BEAUSOLEIL. *Paris* 1640.

Il eſt curieux par les notices qu'il donne de différentes Mines. Mr. *Hellot*, qui ne le croit pas tout-à-fait exact, ne laiſſe pas de s'en ſervir. La Baronne dit être deſcendue elle-même dans les Mines de *Hongrie*, „ qui ont quatre & cinq „ cents toiſes de profondeur; & au-dedans, c'eſt-„ à-dire, dans le fonds, & ſous la terre deux „ & trois lieues de canaux, routes ou chemins, „ avec mille ou douze cents carrières, cham-„ bres, ou cavernes, où les Ouvriers travail-„ lent depuis un ſiècle d'années, *où bien ſou-„ vent ſe rencontrent de petits Nains, de la „ hauteur de trois ou quatre paulmes, vieux, „ & veſtus comme ceux qui travaillent aux „ Mines, aſſavoir d'un viel robon, & d'un ta-„ blier de cuir qui leur pend au fort du corps, „ d'un habit blanc avec un capuchon, une lam-„ pe, & un buſton à la main*: ſpectres eſpou-„ vantables à ceux que l'expérience dans la „ deſcente des Mines n'a pas encore aſſurez.

Le quatrième Traité, c'eſt celui du Sr. *Granger* (a), où il prouve que les Métaux végétent, & ſont vivans à leur manière. Ce Traité, qui n'étoit pas commun, eſt ici donné comme un *Paradoxe*, ainſi que l'a qualifié l'Auteur, „ J'ai bien voulu, dit-il, Ami Lecteur, „ te préſenter ce Paradoxe ſur la vie des Mé-„ taux, perſonne, au-moins que je ſache, ne „ l'ayant encore touché, ſi ce n'eſt en paſſant". Il y a cependant des raiſons qui feroient croire que

(a) *Paradoxe, que les Métaux ont vie, compoſé par* GUILLAUME GRANGER, *Dijonnois, Médecin du Roi & de Monſieur*. Paris 1640.

que cette opinion n'eſt pas ſans fondement. Depuis combien de ſiècles ne tire-t-on pas de l'or du Païs de *Sofala*, ſur la Côte orientale d'*Afrique*, ſans néanmoins que les Mines en ſoient épuiſées? Quelle prodigieuſe quantité d'or & d'argent n'a-t-on pas enlevée du *Péron*? Cependant les ſources de ces métaux ne ſont pas taries, & l'on manque plutôt d'Ouvriers que de métail. Il ſemble donc qu'ils ſe reproduiſent de leurs cendres, ou de leurs propres germes.

Pluſieurs faits autoriſent la végétation des Métaux; en voici quelques-uns qui méritent d'être raportés. Le premier eſt tiré des Obſervations du Sr. *Chambon*, Premier Médecin du Roi de *Pologne Jean Sobieski*. „ Dans une Mine d'or „ & d'argent où je fus, dit-il, par curioſité, on „ me fit le récit d'une choſe que les Ouvriers „ ſavent par tradition, & dont ils ne doutent „ point. On me dit que, dans cette même Mi„ ne, on avoit trouvé trois figures humaines „ de la même nature que les filons de la Mi„ ne; &, quoique ces figures euſſent été en „ partie briſées par les marteaux & par les coins, „ l'aſſemblage qui ſe fit de ce qui avoit été en„ levé, fut ſi bien rapporté, qu'on ne douta „ point que ce n'euſſent été des hommes. Je leur „ demandai pourquoi on n'avoit pas conſervé „ des choſes ſi rares; on me répondit que ces „ figures avoient leurs filons particuliers, que „ la tête intérieure & tous les oſſemens étoient „ de pur or, & que c'étoit ce qui avoit fait détruire ces figures.

„ Un ſecond fait eſt ce qui eſt rapporté par *Chriſtophe Merret* dans les *Tranſactions Philo-*

sophiques de l'année 1678. „ On fait, dit cet „ Auteur, des monceaux avec la terre qu'on „ a séparée des Minérais, & dans six ou sept „ ans on en tire encore du métail, & les Mi„ neurs y font beaucoup de profit. On a remar„ qué qu'il faut ce terme d'années, avant qu'on „ puisse travailler cette terre avec avantage.

Un troisième fait, c'est ce qu'a vu Mr. *Gosford* lui-même à *Vienne* en *Autriche* l'an 1722. C'étoit un bloc de Marbre blanc, trouvé près de *Carlsbad* en *Bohême*. Il avoit de longueur un peu plus d'un pied & demi sur un pied de largeur, dans les fentes duquel végétoit un arbre d'argent très-pur à plusieurs branches, du poids d'environ trois à quatre marcs. Cet arbre s'élevoit de près de deux pieds, dont le tronc avoit d'épaisseur environ quatre lignes sur un pouce & demi de large. Il s'étoit canelé par la force avec laquelle il avoit poussé ses rameaux au travers du Marbre. Ce phénomène, qui fut montré à Mr. *Gosford* par Mr. le Chevalier *Garelli*, Premier Médecin de Sa Majesté Impériale *Charles* VI. lui fit croire alors que les Métaux ont un germe ou une semence, qui les fait croître & végéter, au moyen du levain qui leur est propre, par le secours de la chaleur intérieure, qui du centre de la terre pousse jusqu'à la circonférence, & donne un être particulier aux diverses substances qu'elle rencontre.

Enfin un quatrième fait a été rapporté à Mr. *Gosford* par un célèbre *Espagnol*, le vertueux mais infortuné Mr. *Maccanas*. Il lui dit que les Commissaires des Mines, passant au *Peron* près des décombres d'une Mine d'or fouil-

lée & travaillée, il y avoit environ vingt ans, l'un d'eux, à l'inſpection de la terre, jugea qu'elle contenoit de l'or. Mais l'autre, qui avoit dans ſon régiſtre l'état des Mines dont on avoit tiré le métail, marqua le tems où on l'avoit travaillée. On ne laiſſa pas d'en faire l'eſſai, & l'on en retira autant d'or que l'on avoit fait auparavant.

Ceux qui ſont pour la végétation des Métaux, feront ſur ces faits les réflexions qu'ils jugeront convenables. Continuons à marquer la ſuite des pièces contenues dans l'Ouvrage qui fait l'objet de notre Extrait.

Après deux fragmens qui regardent la *France*, notre Traducteur donne cinq Rélations, traduites des *Tranſactions Philoſophiques* d'*Angleterre*. L'une parle d'un Minéral aurifique du *Pérou*, & les autres des Mines de *Hongrie*, de celles du *Frioul* d'où l'on tire le Mercure; une autre traite des Mines de Diamans; & enfin la cinquième roule ſur les Mines d'Etain d'*Angleterre*. Ces cinq Rélations n'avoient jamais paru en *François*.

Les Mines de Mercure du *Frioul* coutoient autrefois à l'Empereur ſoixante & dix ou quatre vingt mille florins par an: à préſent elles ne coutent à ce Prince que vingt-huit mille florins, & fourniſſent beaucoup plus de Mercure. On peut voir le profit qu'on en tire par le calcul ſuivant.

L'An 1661.

Mercure ordinaire	198481 L.
Mercure vierge —	6194.
Total —	204675.

L'An

L'An 1662.
Mercure ordinaire 225066 L.
Mercure vierge — 9612.

Total 234678.

L'An 1663.
Mercure ordinaire 244119 L.
Mercure vierge — 11862.

Total 255981.

Il y a toujours deux cens quatre-vingt perſonnes employées dans ces Mines. Les Ouvriers y travaillent pour un *Jule* par jour, qui vaut douze ou treize ſous de *France*: ils ne reſtent ſous terre que ſix heures par jour, cependant ils deviennent tous paralitiques & meurent hétiques. Un homme qui n'y avoit travaillé que pendant l'eſpace de ſix mois, devint ſi paralitique, qu'il ne pouvoit porter à ſa bouche, avec ſes deux mains, un verre de vin ſans le répandre: les pièces de cuivre qu'il mettoit dans la bouche, ou qu'il frottoit avec ſes doigts, devenoient blanches comme de l'argent. Ceux qui travaillent à *Veniſe* à mettre le teint des Miroirs, ſont également ſujets à devenir paralitiques.

A la ſuite des cinq Rélations que je viens d'indiquer, Mr. *Gosford* en met deux autres très-curieuſes & très-inſtructives, l'une de Mr. *Bernard de Juſſieu* ſur la Mine de Mercure qui ſe travaille près d'*Almaden* en *Eſpagne*; la ſeconde eſt de Mr. *de Réaumur*: c'eſt une hiſtoire des Rivières qui roulent des paillettes d'or dans

leur ſable. Ces deux morceaux, qui viennent de deux excellens hommes dans la Phyſique & l'Hiſtoire Naturelle, ne peuvent manquer d'être goûtés du Public. L'Ouvrage finit par un certain nombre d'opérations particulières, que le Traducteur a raſſemblées, & qui traitent de la fonte du Minérai, de la purification & de la perfection des Métaux. Il a cru qu'il ne devoit pas omettre ce qui regarde la trempe du Fer ou de l'Acier: on ſait de quelle importance eſt ce Métail, quoique commun, pour travailler avantageuſement les Métaux les plus précieux. Tel le eſt la ſubſtance d'un Ouvrage, qui ne peut manquer d'être d'une grande utilité, ſoit pour des Artiſtes appliqués, ſoit pour ceux qui s'adonnent à l'Hiſtoire Naturelle.

ARTICLE X.

EXPLICATION *de ce que St.* PAUL *dit du V. Commandement*, EPHES. VI. 1.

MONSIEUR,

VOus avez ſouhaité que je vous rendiſſe raiſon du changement que vous avez remarqué depuis quelque tems, dans la maniére d'expliquer la Promeſſe faite au V. Commandement du Décalogue. Je vous ai dit ſur cette nouvelle EXPLICATION, tout ce que j'en ſavois (*a*). Je vous ai marqué de quelle date elle étoit, & qui ſont ceux qui nous ont donné les premiers cette

(*a*) *Voyez la Partie précédente pag.* 29.

cette ouverture. Il s'agit, pour achever cette matiére, d'aplanir un paſſage qui vous fait encore quelque peine.

St. Paul, exhortant les Enfans à s'acquiter de leurs devoirs envers leurs Parens, rappelle le Précepte du Décalogue, *Honore ton père & ta mère*, & il ajoûte que c'eſt *le premier Commandement qui ait une promeſſe.* Voilà ce que l'on a de la peine à entendre. Comment cet Apôtre peut-il dire que le V. Commandement eſt le premier qui ſoit acompagné d'une promeſſe? A-t-il oublié celle que renferme le II. Précepte de la Loi? Peut-on voir une promeſſe plus poſitive, & même plus magnifique, que celle de faire miſéricorde, ou d'étendre ſes graces *juſqu'à la millième génération*?

Je ſai bien que l'on répond à cela, que la promeſſe du II. Commandement eſt générale, & que celle-ci eſt particulière. Cependant, *Monſieur*, ſi vous l'examinez bien, vous trouverez qu'elle regarde particulièrement ceux qui s'éloignent de l'Idolâtrie. Quand Dieu dit qu'il *punit l'iniquité des Pères ſur les Enfans*, il entend par ce péché là le Culte idolâtre. *Ceux qui le haiſſent*, ſont ceux qui abandonnent l'Eternel, pour ſervir d'autres Dieux. *Ceux qui l'aiment & qui gardent ſes Commandemens*, ſont ceux qui s'attachent à lui, & qui cherchent à lui plaire. Dans ce Commandement tout eſt rélatif au péché de l'Idolâtrie. Autrement, pourquoi placer dans cet endroit ces promeſſes & ces menaces? Elles devroient ſe trouver à la tête ou à la fin du Décalogue. Ce Dieu qui eſt repréſenté comme *jaloux*, punit ceux qui ſervent d'autres

Dieu. *Ceux qui gardent ſes Commandemens*, ſont donc clairement dans ce Précepte, ceux qui ſervent le vrai Dieu, par oppoſition à ceux qui ſervent de fauſſes Divinités. L'obéiſſance dans cet endroit déſigne le Culte. La promeſſe du II. Commandement doit donc être regardée comme particulière, auſſi-bien que celle du V.

Comment donc expliquer ce que dit *St. Paul*, que c'eſt le *premier Commandement avec une promeſſe*? On dit ordinairement là-deſſus, que la penſée de l'Apôtre revient à ceci, que c'eſt le premier Commandement de la II. Table qui ſoit accompagné d'une promeſſe. Mais quand on accorderoit aux Interprètes qu'on peut ſousentendre les deux ou trois mots qu'ils veulent ſupléer ici, ils ne ſeroient pas fort avancés. C'eſt quelque choſe d'aſſez froid, de faire dire à *St. Paul*, que de tous les Devoirs qui regardent le Prochain, celui d'honorer nos parens eſt le premier auquel le Légiſlateur ait promis quelque choſe, puiſqu'il n'y en a point d'autre qui ait des promeſſes. Mr. *Le Clerc* a ſenti cet inconvénient, & il a eſſayé d'y rémédier par une Remarque critique. Il obſerve dans une de ſes Notes ſur *Hammond*, que le mot Hébreu *Achad*, ſignifie également *premier* & *ſeul*. Il voudroit donc que l'on traduiſît que le V. Commandement *eſt le ſeul qui ait une promeſſe*; & il entend comme les autres, qu'il eſt le ſeul de la II. Table qui ait cet avantage. Mais, *Monſieur*, vous trouverez dans *Grotius* une Remarque qui nuit beaucoup à cette explication; c'eſt que tous les autres Préceptes de cette II. Table, ſont d'une nature à ne pouvoir pas avoir une promeſſe.

Ce

Ce ſont proprement des Défenſes de commettre quelque crime. Or les Docteurs *Juifs* ont remarqué judicieuſement, que les Légiſlateurs n'ont pas accoutumé de faire eſpérer quelque récompenſe à ceux qui s'abſtiendront de quelque grand péché, comme le Meurtre & l'Adultère. Si l'on joignoit quelque choſe à de ſemblables Loix pour les rendre reſpectables, ce ſeroit plutôt des menaces que des promeſſes. Le V. Commandement étant poſitif, & le ſeul de la II. Table qui recommande un Devoir, tous les autres étant des Défenſes, il étoit inutile de faire remarquer qu'il avoit une promeſſe préférablement aux autres, puiſque de leur nature ils n'en comportent pas.

Que voudra donc dire *St. Paul* dans ce Paſſage? Je reconnois, *Monſieur*, qu'ici, comme dans bien d'autres occaſions, il eſt plus aiſé de réfuter les autres que de dire quelque choſe de ſatisfaiſant. Cependant ce n'eſt pas tout-à-fait perdre ſon tems, que de prouver que quelque endroit de l'*Ecriture Sainte* eſt manqué, parce que par-là on excite les bons Critiques à travailler à nouveaux frais, & à revenir à quelque tentative pour découvrir la penſée de l'Apôtre.

Afin qu'on ne me reproche pas d'être du nombre de ceux qui impoſent des fardeaux aux autres, ſans vouloir prendre pour eux-mêmes la moindre partie de la charge, je vai faire de mon côté quelque effort pour éclaircir ce Paſſage. Si je n'y réuſſis pas, je pourrai peut-être réveiller par-là quelque autre plus habile que moi, & qui donnera au but.

Il faut commencer par préſenter les paroles

de *St. Paul* dans leur entier. *Honorez votre père & votre mère*, dit-il, *qui eſt le premier des Commandemens qui ait une promeſſe. Afin que vous ſoyez heureux, & que vous viviez longtems ſur la Terre.* Il paroît qu'on s'eſt trompé doublement ſur ces paroles. Quand *St. Paul* dit que ce Commandement eſt accompagné d'une promeſſe, je ne crois pas qu'il ait voulu dire ſimplement, que Dieu y avoit attaché en général quelque récompenſe; mais qu'il a voulu déſigner par-là la promeſſe particulière qui eſt exprimée dans la ſuite, je veux dire la promeſſe d'être heureux, & de vivre longtems dans le Païs de *Canaan*. Il faut donc lier ce troiſième verſet avec le ſecond de cette manière, *Honorez votre père & vôtre mère, c'eſt le premier Commandement qui ait cette promeſſe-ci, afin que vous ſoyez heureux, & que vous viviez longtems ſur la Terre.*

On a remarqué bien des fois que la diviſion de l'*Ecriture Sainte* par Chapitres & par verſets, nuit beaucoup à ceux qui en cherchent le ſens, par-là on a détaché des choſes qui devoient être néceſſairement liées. Et comme ſi la diviſion des verſets n'eût pas encore été un aſſez grand obſtacle à ceux qui cherchent le ſens complet d'une propoſition, les anciennes Verſions avoient encore trouvé à propos de mettre en parenthèſe ces paroles, *qui eſt le premier Commandement avec promeſſe*; nouvelle manière de détacher encore davantage ce qui ne l'étoit déjà que trop. Mr. *Le Clerc* lui-même a renfermé ces paroles entre deux crochets. Je parle de ſa Verſion *Françoiſe* du N. T. C'eſt-là couper

ce

ce qu'il faloit lier. Notre dernière Version de *Genève* a fort ſagement rétabli cette liaiſon.

Une ſeconde erreur qui juſqu'ici a fait manquer le ſens de ces paroles, c'eſt que l'on y a trop limité la ſignification du mot de *premier*. Les uns l'ont reſtreint à la II. Table de la Loi. C'eſt-là le premier Commandement, diſent-ils, de cette partie de la Loi qui regarde le Prochain. Belle ſubtilité! D'autres l'entendent, comme ſi c'étoit le *premier* de tout le Décalogue qui ait une promeſſe. Ce ſens ſeroit beaucoup plus raiſonnable que l'autre; mais, comme nous l'avons vu, il ne lui manque que d'être vrai.

Je crois donc que quand *St. Paul* a dit que le V. Commandement eſt le premier qui ait une promeſſe, il ne renfermoit pas les Commandemens de Dieu dans le Décalogue ſeul, mais qu'il avoit en vue toutes les Loix que Dieu avoit données à ſon ancien Peuple. Ceux qui ont lu avec quelque attention les Livres de *Moiſe*, ont pu remarquer que la Promeſſe du Païs de *Canaan* eſt répétée dans divers endroits. Quelquefois elle eſt faite d'une manière générale, mais elle eſt auſſi quelquefois attachée à de certaines conditions. Souvent le Légiſlateur la fait dépendre de l'obſervation générale de la Loi (*a*). Il la fait auſſi dépendre de l'obſervation de certains devoirs particuliers. *Moiſe* dit, par exemple, aux *Iſraélites*, *Vous aurez des* pierres *à peſer juſtes & exactes*; vous ne vous ſervirez pas de faux poids & de fauſſes meſures; & voi-

ci

(*a*) *Voyez* Deut. IV. 40. V. 33 VI. 1. 2. XXXII. 46, 47.

ci le motif pour les y porter, *Afin que vos jours soient prolongés dans le Païs que l'Eternel votre Dieu vous donne* (a). La même promesse est attachée à quelques autres Devoirs particuliers.

Il me semble donc que voici ce que *St. Paul* veut dire, & qui s'adresse particulièrement aux *Juifs* convertis au *Christianisme*, qui se trouvoient dans l'Eglise d'*Ephèse*. „ Parcourez tous „ les différens Commandemens que Dieu don„ na autrefois à vos ancêtres par *Moïse*, vous „ trouverez la promesse du Païs de *Canaan* an„ nexée à l'observation de quelques-unes de „ ces Loix. Mais remarquez bien que la pre„ mière fois que cette promesse a été attachée „ à quelque Commandement particulier, ç'a „ été à celui d'honorer son père & sa mère. „ Cette promesse d'une longue prospérité dans „ ce Païs fertile & abondant, étoit tout ce qui „ pouvoit flater & intéresser le plus vos ancê„ tres. Vous devez donc juger de l'importan„ ce du Devoir, par la grandeur des biens qui „ leur étoient promis, s'ils l'observoient".

Je viens de proposer cette explication à un de mes Amis, pour savoir ce qu'il en pensoit, & il m'a fait une difficulté que je ne vous dissimulerai point. *Il est bon*, m'a-t-il dit, *de se tourner de tous les côtés pour donner un sens raisonnable à ce Passage. Votre explication est littérale, elle ne fait aucune violence aux termes, & elle ne demande pas qu'on y suplée rien. On peut cependant y trouver un petit inconvénient: c'est*

(a) Deut. XXV. 15.

c'eſt que vous faites faire à St. Paul *ſur le V. Commandement, une Remarque qui eſt plutôt du génie des Rabins que de celui d'un Apôtre. On ſait que les Docteurs Juifs ſe plaiſoient à compter ſcrupuleuſement combien de fois une de leurs Loix ſe trouvoit dans les Livres de* Moïſe, *& dans quel endroit elle étoit rapportée pour la première fois, &c. La Remarque que vous prêtez à* St. Paul, *eſt aſſez dans le goût de celles des* Maſſorètes. *Ils s'occupoient de la Critique du Texte Hébreu, mais d'une manière à donner ſouvent dans la minucie.*

Voici, *Monſieur*, la réponſe que j'ai faite; vous verrez ſi elle eſt ſatisfaiſante. Quand mon explication auroit le défaut d'aprocher un peu des ſubtilités Rabiniques, je n'aurois qu'à dire là-deſſus que *St. Paul*, qui avoit été à l'Ecole de *Gamaliel*, pouvoit avoir encore retenu quelques leçons de ce genre, & rien n'empêche qu'il n'en ait fait uſage avec les *Juifs*. L'Epitre aux *Hébreux* eſt remplie de raiſonnemens accommodés à leur manière de penſer. La Remarque dont il s'agit ici, eſt beaucoup moins ſubtile, que pluſieurs autres qui ſe trouvent dans cette Epitre. J'ai dit que *St. Paul*, dans cet endroit de l'Epitre aux *Ephéſiens*, a obſervé que cette Promeſſe de poſſéder la Terre de *Canaan*, qui ſe trouve répétée aſſez fréquemment dans le Corps des Loix de *Moïſe*, ſe voit jointe pour la première fois à un Précepte particulier dans le V. Commandement. Mais je n'ai pas prétendu que ce ſoit ſimplement par cette priorité de date, que l'Apôtre veut rendre ce Devoir recommandable. Il a ſur-tout intention de faire ſentir

tir que cette promeſſe eſt-là dans ſa véritable place. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à rappeller l'alluſion à l'irrévérence de *Cam* envers ſon père. C'eſt ce qui a été développé précédemment.

Il y avoit beaucoup de *Juifs* dans l'Egliſe d'*Epheſe*. C'eſt proprement à eux que *St. Paul* rappelle cette promeſſe faite anciennement à l'obſervation exacte de ce V. Commandement; non pour leur faire eſpérer rien de ſemblable ſous l'Evangile, mais pour leur faire ſentir l'importance de ce Précepte. Cet Apôtre en a uſé de la même manière à l'égard de quelques autres Devoirs. *N'oubliez pas l'hoſpitalité*, dit-il aux *Hébreux*, *car c'eſt en l'exerçant que quelques-uns ont reçu chez eux des Anges ſans le ſavoir* (a). On voit bien que cela fait alluſion à *Abraham* & à *Loth*, qui reçurent autrefois des Envoyés de Dieu ſans les connoître (b). *St. Paul* rappelle cet endroit de l'Hiſtoire Sainte, non pour faire eſpérer encore quelque choſe de ſemblable, mais ſimplement pour faire ſentir l'importance de ce Devoir. Il fait auſſi la même choſe à l'égard de la récompenſe promiſe dans le Decalogue, au reſpect pour les parens.

Cela nous conduit naturellement à la dernière queſtion que vous me faites ſur cette matière. Cette promeſſe étant expliquée ainſi par les Régles de la Critique, & adaptée aux circonſtances particulières où ſe trouvoient les *Iſraélites*, on demande quel uſage il en faut faire aujourd'hui,

(a) Hebr. XIII. 2.
(b) Geneſ. XVIII. & XIX.

d'hui, & comment les Prédicateurs & les Catéchistes, qui expliquent le Décalogue, doivent appliquer cette promesse aux *Chrétiens*?

Pour répondre à votre question, je crois qu'on doit commencer par expliquer ce Commandement par rapport aux *Juifs*, & relativement aux circonstances où ils se trouvoient quand Dieu leur donna sa Loi. Venant ensuite à en faire l'application aux *Chrétiens*, il sera bon de remarquer en général, que sous cette Oeconomie Dieu nous fait peu de promesses temporelles. En particulier il faut désabuser ceux qui s'imaginent encore que Dieu ait promis de faire parvenir à un âge fort avancé, ceux qui auront observé ce V. Commandement. Un Prédicateur qui explique le Décalogue, doit s'attacher à guérir le Peuple de ce préjugé, que le Législateur ait promis une longue vie aux enfans à proportion de leur soumission à leurs parens.

Il me semble même que ce ne seroit pas un hors-d'oeuvre, ni une digression inutile, de faire sentir qu'une longue vie n'est pas un avantage aussi réel qu'on le croit ordinairement. Pour se désabuser là-dessus, on n'a qu'à faire attention aux infirmités ordinaires de la vieillesse. Dans cet âge, qui est la décadence de la vie, nos sens s'émoussent, & ne font plus leurs fonctions que fort imparfaitement. Nous ne marchons que pesamment & en tremblant. La surdité ne manque guère d'accompagner la vieillesse, & cette incommodité suffit pour nous priver presque entièrement du commerce des autres hommes. Alors, pour n'être pas à charge à nos Amis, nous

nous ſommes réduits à nous concentrer en nous-mêmes, & à nous entretenir avec les morts par la lecture: trop heureux encore ſi la vue affoiblie ordinairement par l'âge, nous laiſſe cette reſſource. Si les yeux nous manquent, on conçoit aiſément que ce n'eſt pas un état à envier, que celui d'un Vieillard livré à ſes ſeules réflexions. Elles ſont pour l'ordinaire fort triſtes, & ſe reſſentent de l'humeur chagrine qui domine la vieilleſſe. L'eſprit qui n'eſt que trop dépendant du corps, baiſſe auſſi fort ſouvent à cet âge. Outre la mémoire qui ne nous ſert plus, l'ame n'eſt pas en état de bien s'acquiter de ſes fonctions. L'affoibliſſement de cette noble faculté ne peut que faire beaucoup de peine.

Mais ſuppoſons que nous puiſſions encore jouir d'une parfaite ſanté dans la vieilleſſe, que le corps & l'eſprit ſe trouvent encore bien diſpoſés, nous ne ſaurions au-moins nous flater d'être à couvert de divers accidens extérieurs, que l'on peut regarder comme l'appanage d'une longue vie. *Juvenal* nous en a fait une peinture bien vive.

„ Quand on conſerveroit la vigueur des ſens, „ & la force de l'eſprit, dit-il, il vous faudra „ être témoin de la mort de vos enfans, de „ celle d'une femme que vous aimez, de cel„ le de vos frères & de vos ſœurs, quelle dou„ leur! Le ſuplice naturel de ceux qui vivent „ longtems, eſt de voir renouveller continuel„ lement le deuil. Ainſi toute leur vie ſe paſſe „ dans la triſteſſe & dans les pleurs (*a*).

Le

(*a*) Ut vigeant ſenſus animi, ducenda tamen ſunt Funera gnatorum &c. *Juven. Sat. X. v.* 240.

Le même Poëte ajoûte qu'une longue vie nous expose à bien d'autres maux ; mauvaises affaires, procès, perte de biens qui nous incommode fort. On ne voit que trop de Vieillards, dit-il, abandonnés à leur misérable sort, & qui reconnoissent eux-mêmes qu'ils ont trop vécu.

Si l'on vouloit tourner la chose d'un côté plus moral, & qui conviendroit encore mieux à la Chaire, on pourroit faire voir aux *Chrétiens* qu'une longue vie est ordinairement une longue suite de péchés ; & que ceux dont Dieu prolonge les jours, auront un plus grand compte à rendre que les autres.

Un Moraliste qui traiteroit cette matière *ex professo*, pourroit ensuite aprendre aux Hommes le secret pour vivre longtems, sans sentir les inconvéniens & les infirmités de la vieillesse ; c'est de faire un bon usage de la vie. C'est ce que le *Spectateur Anglois* a établi d'une manière bien judicieuse. *Le tems de la vie*, dit-il, *ne doit pas se compter par le nombre des années, mais par l'usage que nous en avons fait ; de-même que l'étendue du Terroir, n'est pas ce qui donne la valeur à un Bienfond, mais plutôt son revenu annuel* (*a*).

Cette ingénieuse pensée n'est rien moins que nouvelle. Elle se trouve déjà dans le *Livre de la Sapience*. „ Ce qui rend la vieillesse véné-„ rable, dit cet Auteur, ce n'est pas la lon-„ gueur de la vie, ni le nombre des années, „ mais la prudence de l'homme lui tient lieu de „ cheveux blancs, & la vie sans tache est une „ heu-

(*a*) Le Spectateur *Tom. III. Disc. LXIII.*

„ heureuſe vieilleſſe. Arrivé en peu de tems à „ la perfection, il a rempli la courſe d'une lon„ gue vie" (*a*). *Clément Alexandrin* a fait uſage de cette penſée. *Ce n'eſt pas*, dit-il, *de celui qui a vécu pluſieurs années, que l'on peut dire qu'il a eu une heureuſe vieilleſſe, mais de celui qui ayant bien employé le tems qu'il a vécu, ſeroit digne de vivre toujours.*

Après qu'un Prédicateur qui explique le V. Commandement, aura deſabuſé les *Chrétiens* ſur cette prétendue promeſſe d'une longue vie faite aux enfans ſoumis à leurs parens, il me ſemble qu'il devroit aller plus loin. Il faudroit encore faire ſentir que ce Précepte eſt d'une nature à ne devoir pas s'attendre à en être récompenſé, au-moins dans cette vie. La raiſon en eſt ſenſible. C'eſt que ce que nous faiſons pour nos parens, eſt proprement un acte de reconnoiſſance, c'eſt un retour des ſoins qu'ils ont pris de notre éducation. Nous ne faiſons donc que payer une dette, en leur rendant une partie de ce qu'ils ont fait pour nous dans notre enfance. *St. Paul*, dans l'endroit où il rapelle ce V. Commandement, commence par établir la juſtice de ce Devoir. *Enfans*, dit-il, *obéiſſez à vos pères & à vos mères, parce que cela eſt juſte* (*b*).

Qu'y a-t-il de plus naturel, de plus juſte, que d'être ſoumis à ſes parens, que d'aimer, que d'honorer ceux à qui après Dieu nous devons la vie? Qu'y a-t-il de plus raiſonnable que d'aſſiſter de nos biens dans le beſoin, ceux qui nous les ont donnés, ou qui au-moins nous ont mis en

(*a*) Sapience IV. 10. (*b*) Epheſ. VI. 1.

en état de les acquérir? Quels ſoins ne prennent pas les parens pour nourrir & élever leurs enfans, dans un âge incapable de ſe paſſer du ſecours d'autrui? Que de ſollicitudes, que de peines pour les entretenir, pour fournir à tous leurs beſoins, & pour leur donner une éducation propre à les rendre heureux? Que ne doit-on pas à un père qui uſe ſa ſanté, qui abrège même ſes jours, pour établir avantageuſement des enfans qui doivent lui ſurvivre? D'un autre côté, que ne doit-on pas à la tendreſſe d'une mère, qui ne ſoupire que pour le bonheur de ſes enfans? Que de frayeurs, que de larmes, à la ſeule apparence d'une légère maladie!

Il faudroit donc être dénaturé pour manquer à ce que l'on doit à ſes parens; tout le monde en convient. Mais je vai plus loin, & je ne crains pas d'être contredit, ſi j'avance que c'eſt la marque d'un mauvais cœur, que de prétendre exiger quelque récompenſe pour s'être acquité d'un devoir auſſi juſte. Si Dieu en promit une autrefois aux *Juifs* pour avoir rempli une obligation ſi naturelle & ſi indiſpenſable, nous devons dire qu'il en uſa ainſi à cauſe de leur groſſièreté, ou, comme parle l'Ecriture, *à cauſe de la dureté de leur cœur*. Mais il ſeroit indigne d'un *Chrétien* de rendre à ſes parens un honneur & des ſervices ſi intéreſſés.

Quoique dans cette occaſion nous ne devions point agir par un motif d'intérêt, il y a cependant encore aujourd'hui ſous l'*Evangile* une récompenſe attachée à l'obéiſſance & à la ſoumiſſion des enfans. Ceux qui honorent leurs pères & leurs mères, ſont ordinairement plus

heureux ſur la Terre, que ceux qui manquent de reſpect pour eux. Les inſtructions, les avis que les parens donnent à leurs enfans, leur ſont très-ſalutaires. Profitant de leurs leçons & de leurs conſeils, leur vie en eſt plus tranquile & plus heureuſe. Ceux au-contraire qui n'ont pas pour leurs parens la déférence qui leur eſt due, s'abandonnent par cela même à divers vices qui troublent leur repos, & qui leur cauſent bien des amertumes. Ils vivent, par exemple, dans l'oiſiveté, dans la débauche; ils font mille actions étourdies, non ſeulement contraires au repos de leur vie, mais qui vont même aſſez ſouvent juſqu'à en abréger le cours.

On peut donc dire qu'il y a une récompenſe dans cette vie même, attachée à la *pratique* de ce Devoir. Mais il ne faut pas douter que dans la Vie à venir il n'y en ait une tout autrement intéreſſante. Dieu eſt aſſez libéral pour récompenſer magnifiquement des vertus, auxquelles la Nature ſeule nous oblige d'une manière indiſpenſable. Ici je ſouscris volontiers aux ſens myſtiques que les Prédicateurs donnent à la *Terre de Canaan* promiſe aux enfans obéiſſans. Quand ils diſent aux *Chrétiens* que la Terre promiſe à leur égard, c'eſt la Félicité du Ciel, ils ne diſent rien que de vrai & de juſte. Je ſuis, &c.

A R.

ARTICLE XI.

IN OBITUM *Sereniſſimi Arauſionenſium Principis* WILHELMI CAROLI HENRICI FRISONIS, *totius fœderatæ Belgicæ Præfecti, terraque & mari Imperatoris*, ORATIO habita illuſtrium & præpotentium Populi Trajectini Ordinum juſſu à PETRO WESSELINGIO in Baſilicâ majore. D. XI. Febr. 1752.

C'eſt-à-dire,

ORAISON FUNEBRE ſur la mort de Son Alteſſe Séréniſſime GUILLAUME CHARLES HENRI FRISON Prince d'*Orange*, Stathouder, Capitaine-Général & Amiral de la République des Provinces-Unies, *prononcée par ordre des Etats de la Province d'Utrecht par* Mr. PIERRE WESSELING, *dans la grande Egliſe d'Utrecht le* 11. *Févr.* 1752. A Utrecht *chez* Broedelet in *fol. pag.* 59. *outre* 16. *pages qui contiennent trois Poëmes ſur le même ſujet.*

LA mort prématurée de GUILLAUME IV. Prince d'*Orange*, a été pour les *Provinces-Unies* un deuil univerſel. A l'exception du grand GUILLAUME I. jamais Stathouder en mourant ne cauſa tant de regrets, & ne jetta ſes concitoyens de tout ordre & de tout âge dans une auſſi profonde affliction. Cette douleur générale n'a point été muëtte. Tous les Corps de Magiſtrature, toutes les Egliſes, toutes les Univerſités & les Ecoles ſe ſont à l'envi empreſſés à rendre à l'illuſtre Défunt les derniers devoirs.

De-là une foule d'Oraiſons funèbres, de Panégyriques, de Sermons & de Poëmes en toute Langue, dont ce triſte événement a été le ſujet. Il faut avouer que la plupart de ces Pièces méritoient peu de voir le jour, & que leurs Auteurs auroient mieux fait d'imiter la ſage retenue d'*Horace*.

Pudor
Imbelliſque lyræ muſa potens vetat
Laudes egregii Cæſaris & tuas
Culpa deterere ingenii.

Mais il faut dire auſſi qu'il y en a quelques-unes qui ſont des modèles en leur genre. On peut ſans-contredit mettre dans ce nombre celle que nous avons en main. C'eſt un chef-d'œuvre de vraie éloquence. La latinité en eſt d'une élégance & d'une pureté qui feroit prendre cette Pièce pour un Ouvrage du ſiècle d'*Auguſte*. Et, ce qui en fait le principal mérite, le *ſentiment* y domine. C'eſt un cœur touché & attendri qui y parle d'un bout à l'autre, & qui porte la même impreſſion dans ceux qui la liſent. Pour tout dire en un mot, cette Harangue eſt digne & de l'Homme célèbre qui en eſt l'Auteur, & du grand Prince qui en fait le ſujet. Afin de mettre nos Lecteurs en état d'en juger, je vais en indiquer en peu de mots le contenu, & en tranſcrire au bas des pages quelques morceaux.

L'Orateur débute par s'affliger (*a*) de ce qu'il faut

(*a*) Mene me in ea ſervatum tempora quibus lugubri hoc officio defungerer! Mene illi nunc parentare cui juveni felicem ſtudiorum ingreſſum, marito ſociatas cum regia Principe nuptias, patri natum ex voto filium publice & ſumma jucunditate gratulatus ſui! quo Principe diſ-

faut que ce soit lui qui rende à l'illustre Mort un si triste devoir ; lui qui fut chargé de haranguer ce Prince dans les occasions les plus heureuses, à son entrée dans les Etudes Académiques, lors de son mariage, & à la naissance de son Fils ; lui qui avoit eu l'illustre Défunt d'abord pour Disciple, & ensuite pour Protecteur, pour Ami déclaré. Quel affligeant emploi de devoir annoncer sa mort ! L'Orateur attribue le funeste événement dont il doit parler, aux péchés de la Nation, qui ont engagé la Providence à lui enlever sitôt l'appui qu'elle lui avoit accordé. Privée de son Chef la République auroit tout à craindre sans le zèle des Souverains & la sagesse de la Princesse-Gouvernante. L'Orateur espère tout de leurs soins réunis. Il apostrophe le jeune Prince (*a*), & fait pour lui des vœux que l'on voit bien qui

discipulorum, amico, patrono & presente fautore gloriati poteram ! Quarum ego rerum etsi proprios habeo persentioque dolores, non possum tamen non vehementius commoveri & calamitate percelli, qua vosmet omnes in acerbo luctu jacentes & pœne demersos animadverto. Quis enim nisi a silice natus, & in quo nec hominis quidquam est præter speciem & figuram, manante latius ægritudine atque omnes communiter corripiente, ut hoc atrocissimo in casu & justo reipublicæ funere sensum mœroris poneret atque a lacrymis temperaret ? Spectaculum tanti squaloris, hæc ædes, suggestus, subsellia, atrata omnia planctum incendunt & magis adaugent. Me verò miserum, cujus ex ore vox hæc plena doloris excidere debet, occidisse Principem sine exemplo optimum, Belgarum delicias, nostri atque extimi orbis miraculum. *Pag* 3, 4.

(*a*) Tu verò cresce, parve Puer, Belgicæ corculum, & pacifici Patris quem viventem reddere nunquam poteris, vivam nobis & expressam in tua sermonis ubi per ætatem licuerit affabilitate, clementia, pietate, artium & genuinæ libertatis studio imaginem expinge. Sic eum

qui partent du cœur. Ce ne ſont encore-là que les préliminaires du Diſcours. L'Orateur entre en matière. Il parle d'abord de la naiſſance illuſtre du Prince, & fait mention de pluſieurs Grands-hommes que la Maiſon de *Naſſau* a produits; entre leſquels il n'oublie, ni *Othon*, qui devint Comte de *Gueldre* & de *Zutphen*; ni *Adolphe*, qui porta la Couronne Impériale; ni *Guillaume* I. qui fonda cette République, & dont trois Frères ſe ſacrifièrent pour la même cauſe; ni *Guillaume III.* qui monta ſur le trône d'*Angleterre*; ni *Erneſt-Caſimir*, en qui commença la branche de *Naſſau-Dietz*, & qui a été ſuccédé dans le Stathouderat de *Friſe* & de *Groningue* par ſes Deſcendans juſqu'à-préſent; ni *Jean-Guillaume Friſon*, Arrière-Petit-fils d'*Erneſt-Caſimir*, & Père de *Guillaume IV.* qu'une mort prématurée enleva en 1711. L'Orateur paſſe enſuite en revue les grandes qualités de ſon Héros, & les principaux traits de ſa vie. Dès la plus tendre enfance ce Prince manifeſta les plus heureuſes diſpoſitions de l'eſprit & du cœur. Il fit ſes études avec beaucoup d'aplication & de ſuccès, d'abord à *Franeker*, où Mr. *Weſſeling*, qui y étoit alors Profeſſeur, eut la gloire de le compter entre ſes Diſciples (*a*), & de le voir aſſiſter régulièrement à ſes Leçons, &

certe quem juſto plangore & lamentis cum maxime proſequimur, in te nobis divinitus reſtitutum putabimus, teque non minus admirabimur & amabimus, paternis virtutibus, lenitati, amplitudini & æquitati vicarium. *Pag.* 19.

(*a*) Libens certe in memoriam ejus temporis locique redire ſoleo quo tali diguitate & origine juvenem toties in ſubſelliis auſcultantem vidi, & ad quæſita dextrè reſpon-

& même y prendre place entre les Répondans, & enſuite à *Utrecht*, où il fut reçu Membre de l'Egliſe *Réformée*. Dans l'une & l'autre de ces Univerſités il fit de très-grands progrès dans le Droit Civil & Naturel, dans les Mathématiques, & ſur-tout dans l'Hiſtoire de ſa Patrie, qu'il poſſédoit à fond. Il étoit plein d'une ſolide piété; ferme dans ſes principes ſur la Religion, mais très-tolérant pour ceux qui penſoient autrement que lui. Il poſſédoit dans le plus haut degré ce qui plus que toute autre choſe captive les cœurs; la bonté, la bienfaiſance (*a*). Jamais perſonne ne s'eſt retiré mécontent d'auprès de lui. Ayant été expoſé à des injuſtices de la part de ſes Concitoyens par la mauvaiſe volonté de quelques Particuliers, il ne chercha jamais à s'en venger ſur perſonne. Il fut toujours eſtimé & reſpecté de ceux même qui s'oppoſoient à ſon élevation. Il trouva en Madame la Princeſſe Royale ANNE de la *Grande-Bretagne* une Epouſe digne de lui. Cet illuſtre Couple a été un modèle de l'union qui doit régner entre des Epoux (*b*). *Guillaume IV.* peu après ſon mariage, fit une campagne ſous le Prince *Eugène*, qui

pondentem audivi: quam in rem adderem complura, niſi formidine quadam præpedirer.

(*a*) Benignitatem ſanè & bonitatem ſui indigentibus eam perpetuo exhibuit, ut triſtem a conſpectu & fine ſpe dimittere vix quemquam poſſet; ipſi etiam qui utilia minus & minus juſta flagitantes repulſam tulerant, ab ea celebranda non temperarent. Tanta erat commendatio oris & ſermonis ſuavitas etiam cum Princeps benevolentiſſimus negaret. *Pag.* 29, 30.

(*b*) Hanc (Annam) perpetuo fœdere junctam ex Britannia domum duxit & inpenſè dilexit, minimè illis qui hac in re jura ſibi nata negant par & ſimilis. Nulla hic

qui fut charmé de retrouver en lui toutes les qualités qu'il avoit eſtimées & chéries *dans le* Père de ce Prince. Celui-ci ne ceſſa dans la ſuite de chercher les occaſions de ſe perfectionner dans le Métier de la guerre au ſervice de ſa Patrie; mais ſes offres réitérées ne furent point acceptées. On ne ſentit qu'à l'extrémité le beſoin que l'Etat avoit de ſon ſecours. Alors enfin une heureuſe révolution le mit à la tête du Gouvernement. Il ſe vit Stathouder de toutes les Provinces, ce qui n'étoit arrivé à aucun de ſes Prédéceſſeurs. Depuis ce tems-là il s'apliqua tout entier à rétablir les affaires de la République. On ſait tout ce qu'il a fait dans ce deſſein, & ce qu'il ſe propoſoit de faire. Un travail continuel ne put qu'affoiblir ſa ſanté. On lui conſeilla l'uſage des Bains d'*Aix-la-Chapelle*. Et à ſon retour de cette ville on crut s'appercevoir des bons effets de ce remède. Mais bientôt après il tomba malade, & termina ſa carrière le 22. du *mois* d'Octobre dernier. L'Orateur s'adreſſe (*a*) enſuite à la Princeſſe-Gouvernante, à ſes Auguſ-

jurgia, nullæ contentiones niſi mutuum in amorem, idem nolle, velle idem, lex unica. Qua ſingulari concordia & animorum conglutinatione id aſſecuti ambo ſunt, ut caſti amoris exemplum proderentur. *Pag.* 34.

(*a*) Luctuoſam regiam Principem quæ nec opinans a junctiſſimo marito in perpetuum avulſa doloris acerbitatem & curarum molem ſola ſuſtines! Magno tu quidem animo ejulatum & queſtum comprimis, teque, quod haud mediocriter nos reficit, multa conſolatione lenis & ad rerum actum alacriter excitas, nec triſtitiæ tamen adfectum quotics oculos in ſuaviſſimos liberos ſed patre miſerabiliter orbos deflectis, exhaurire potes. Aerumnoſi Liberi, quibus non ſatis explorato per puerilem ætatem atrociore caſu in hoc infantiæ lubrico patre carendum eſt indulgentiſſimo & prudentiſſimo! *Pag.* 52.

guſtes Enfans, à la Princeſſe Douairière Mère du feu Prince, & à la Patrie. Il repréſente le Prince recommandant du ſéjour de la Félicité ſon Fils à ſes Concitoyens, & il finit par des vœux pour toute la Maiſon d'*Orange* & pour l'Etat.

On a imprimé à la ſuite de la Harangue trois Pièces de vers ſur le même ſujet, adreſſées à Mr. *Weſſeling*. Elles ſont de Mrs. *François Burman*, *Corneille-Valere Vonck*, & *A. Perrenot*, connus tous trois depuis longtems par leurs talens pour la Poëſie. Je rapporterai le début de la ſeconde, parce qu'elle confirme une choſe que j'ai dite dès l'entrée.

Quum tot ad auriacos mittantur carmina manes,
Nullaque lux aliquo non ſit diſtincta poëta,
Quùm Bavii paſſim, volucrique & barbara Mopſi
Verba ſonent: quanquam nec ab illa claſſe remotus
Quod taceam, ô noſtræ quondam dux fide juventæ,
Mirantur multi, miraris forſitan ipſe.

ARTICLE XII.

LETTRE *de Mr.* l'Evêque d'AGEN *à Mr. le* Controlleur-Général *contre la Tolérance des Huguenots en France, avec une Réfutation de cette Lettre.* A la Haye chez Aillaud. 8°. *de* 56 *pp. ſans l'Avertiſſement de* l'Editeur.

LA Brochure que nous annonçons, contient deux Lettres; l'une de Mr. l'Evêque

que d'*Agen* à Mr. le Controlleur-Général; *l'autre* du Curé de L. au Prélat. Dans celle-ci on voit un ſimple Curé oſer réfuter pied à pied Mr. l'Evêque, ſans lui faire grace ſur rien. L'Ouvrage à-la-vérité n'eſt pas difficile en lui-même; mais qu'un *Catholique-Romain*, qu'un Eccléſiaſtique l'entreprenne, c'eſt ſans-doute quelque choſe d'étonnant. Le Prélat gémit ſur la liberté qu'il craint qu'on n'accorde aux *Huguenots*; il prêche hautement contre eux l'intolérance, la perſécution: plein de l'eſprit de *St. Dominique* il voudroit armer le Bras Séculier contre les Réformés de *France*, ſoulèver toutes les Puiſſances contre eux; & s'il ne va pas tout-à-fait, comme l'Evêque de *Veſprin*, juſqu'à condamner les Hérétiques au feu, c'eſt peut-être pour ménager la foibleſſe du St. Père, qui loin d'imiter la noble fermeté de tant de ſes prédéceſſeurs, n'a point craint de ſe deshonorer, en faiſant connoître qu'il trouvoit trop de rigueur dans le ſentiment de l'Evêque *Hongrois*. Pour Mr. d'*Agen*, il peint les *Huguenots* de ſi noires couleurs, il prend tant de ſoin de les repréſenter, & comme de très-dangereux Citoyens, & comme les plus déteſtables des Hérétiques, qu'on n'eſt point ſurpris de lui entendre dire, qu'il s'étoit flatté qu'à la Paix le Roi *prendroit les meſures les plus efficaces pour tâcher de* DERACINER *leur ſecte du* Royaume. Le Curé de L. prend la liberté de repréſenter à Sa Grandeur, que ce ſtile envenimé n'eſt point du tout dans l'eſprit du *Chriſtianiſme*; il entreprend même l'apologie des *Réformés*, il parle le langage de la douceur, de la charité, quel contraſte! Auſſi, il faut l'avouer,

le

le prétendu Curé ſoutient mal ſon perſonnage, le *Proteſtant* perce par-tout à travers la ſoutane dont il ſe couvre. L'Evêque raiſonne beaucoup plus conſéquemment à ſon caractère & aux principes de ſon Egliſe; c'eſt un avantage qu'on ne ſauroit lui diſputer ſans injuſtice, d'autant plus que c'eſt le ſeul qu'il ait ſur le Curé. Mettons le Lecteur en état d'en juger, en lui préſentant quelques-uns des raiſonnemens du Prélat, & les cenſures qu'en fait ſon Adverſaire.

Mr. d'*Agen* commence par décrire très-vivement les maux que les *Réformés* ont, ſelon lui, cauſés à la *France*, depuis le règne de *Henri II.* juſqu'à celui de *Henri IV.* & enſuite ſous *Louis XIII. Peut-on ignorer*, dit-il, *que pendant 70 ans ils ont rempli le Royaume de factions, de guerres, d'incendies? qu'ils l'ont mis pluſieurs fois à deux doigts de ſa perte? Quand il n'y auroit contre leur ſecte d'autre grief, que d'avoir ſéduit les plus grands Princes du Royaume, & que d'avoir été à la veille de nous priver d'un des plus grands Rois qui ait occupé le Trône, c'en ſeroit aſſez pour lui en fermer l'entrée, de peur d'être expoſés à de pareils riſques* (*a*). Malgré ſes droits à la Couronne, malgré ſes grandes & héroïques qualités, malgré ſes victoires, s'il n'eût abandonné l'héréſie, jamais il ne fût monté ſur le Trône: *Tant l'amour de la Religion imprimé dans le plus profond des cœurs François, eſt capable de les remuer, & de les mener par-tout pour ſa conſervation & ſa gloire!* Mr. d'*Agen* n'auroit pas mal fait de nous dire quel-

(*a*) On voit, ſans que nous le diſions, qu'il s'agit ici de *Henri* IV.

quelle eſt cette Religion qui autoriſe des *Sujets* à éloigner du Trône leur Prince légitime, dès qu'il ne la profeſſe pas. Bien des gens oſeront ſoutenir que c'eſt la *Chrétienne*. Mais qu'on liſe l'Evangile, on n'y verra rien de pareil à ce que l'Evêque attribue ici à la Religion dont il parle, rien même qui n'y ſoit très-oppoſé.

Sur ce premier article le Curé de L. ne prend point le ton d'un Cenſeur, il n'a que des éloges à donner au Prélat. *Vous faites un tableau de main de Maître*, lui dit-il, *des horreurs qu'enfantèrent les Guerres Civiles, dont la Religion fut la cauſe ou le prétexte.* Il paroît charmé de voir avec quelle légèreté la plume de l'Evêque paſſe ſur les fureurs de la Ligue; avec quelle adreſſe elle ſait éviter juſqu'au nom des perſonnes & des choſes qui dans ce tems-là armèrent les *Huguenots* & les pouſſèrent à bout. *Un Ecrivain vulgaire*, ajoûte-t-il, *auroit tout gâté par des panégyriques indiſcrets des* Guiſes, *ou en joignant ſon aprobation aux éloges dont un grand Pape honora les ſanglans triomphes de la* Saint-Barthélémi. *Vous coulez ſur tout cela avec une grace infinie.*

Paſſons au ſecond argument de Mr. d'*Agen* contre les *Réformés*. *On regarde*, dit-il, *comme un des plus grands traits de la politique & du génie puiſſant du Cardinal* de Richelieu, *d'avoir abbatu ces Hérétiques, toujours factieux à la Cour, toujours ſéditieux dans les Provinces, toujours liés avec les ennemis de l'Etat. L'époque de leur deſtruction eſt celle de la grandeur de la Monarchie.* La révocation de *l'Edit de Nantes* fait une gloire infinie à *Louis XIV*; c'eſt

c'eſt un chef-d'œuvre de la politique la plus ſage & la plus religieuſe. Auſſi ce grand Roi ne voulut jamais y apporter le moindre adouciſſement. Jamais il ne voulut s'en départir en rien. Quelques inſtances qui lui ayent été faites, dans quelque danger qu'il ſe ſoit trouvé, il cédoit des Villes, des Provinces, des Royaumes, mais jamais on ne put rien obtenir de lui en faveur des *Réformés*. La reconnoiſſance même ne put rien ſur ſon cœur magnanime. La Reine *Anne* tira *Louis* de la ſituation la plus critique où il ſe fût jamais trouvé; elle arrêta les progrès des armes triomphantes des Alliés, elle fit faire la Paix d'*Utrecht*. Quelles obligations le Roi ne lui avoit-il pas! Que ne devoit-elle pas attendre de lui! Ce fut en vain cependant qu'elle fit en faveur des *Réformés, des demandes vives, des ſollicitations ardentes; telle fut la religieuſe magnanimité du Roi, qu'il ſe montra inébranlable ſur cette matière.* Cette fermeté étoit fondée ſur une très-bonne raiſon. *Louis XIV.* connoiſſoit tout le venin de cette héréſie, la plus dangereuſe, la plus pernicieuſe qui fut jamais. En effet ſes principes ſont oppoſés à toutes les Religions, quelles qu'elles ſoient; ils rendent les *Calviniſtes* ennemis des Rois, oppoſés à la Monarchie, factieux, libertins; ils ouvrent la porte à tous les vices ſans exception. Croiroit-on qu'on prétend appuyer ce qu'on dit ici des *Calviniſtes*, ſur les Monumens hiſtoriques du XVI. ou du XVII. Siècle? On ne parle point à-la-vérité des troubles de la *France*, mais en revenche on met ſur le compte du *Calviniſme* tout ce qui s'eſt paſſé dans les *Païs-Bas*, & dans la *Grande-Bretagne*. La faction des *Gueux*, la fon-

fondation de la République de *Hollande*, le ſupplice de *Marie* Reine d'*Ecoſſe*, le martyre de *Charles* I. la révolution de 1688, ce ſont-là autant d'effets du *Calviniſme*, autant de traits qui prouvent que ſon eſprit eſt un eſprit de révolte & de rebellion. Quels ne ſont point d'ailleurs les principes des *Huguenots* ſur l'autorité des Rois ? Selon eux, *le Roi eſt l'homme du Peuple, il n'eſt que le dépoſitaire de l'autorité dont la ſubſtance réſide dans le Peuple : c'eſt le Peuple qui fait les Rois, tout ce qu'ils ont de pouvoir eſt émané de lui, c'eſt un dépôt qu'il a mis entre les mains du Prince ; dépôt qu'il peut reprendre lorſqu'il croit voir que le Roi ne remplit pas les conditions & la fin pour laquelle il a été mis en place.* Ils vont même juſqu'à enſeigner que *le ſimple dégoût qu'a le Peuple pour la perſonne du Roi, l'autoriſe ſuffiſamment à lui enlever ce dépôt, qui eſt ſon bien.* Des gens qui enſeignent une telle doctrine, doivent-ils être ſoufferts en *France* ? Oſe-t-on penſer à les rappeller ? La Reine *Anne* a montré au Roi la conduite qu'il doit tenir envers les *Réformés* qui ſont dans ces principes, par celle qu'elle tint envers les *Whigs* dans l'affaire de *Sacheverel*. Ce fut de leur bouche qu'elle entendit ces horreurs, elle frémit du danger qu'elle avoit couru en donnant juſqu'alors ſa confiance à des gens ſi dangereux ; elle ne tarda pas à la leur ôter, elle ſe jetta entra les bras des *Torys*, qui là-deſſus penſent comme l'Egliſe *Romaine* ; & voilà ce qui produiſit la Paix d'*Utrecht*. L'Evêque d'*Agen*, comme l'on voit, n'eſt pas ſeulement Controverſiſte, il donne auſſi dans la Politique, il nous communique

ique de rares & curieuſes anecdotes, mais par malheur auſſi peu ſures que ſes raiſonnemens ſont peu ſolides. Le Curé de L. ne lui paſſe ni les uns ni les autres. Commençant d'abord par ce que le Prélat dit du caractère des *Calviniſtes*, il oſe improuver ſans détour les expreſſions dont Sa Grandeur ſe ſert. Il prétend que le portrait odieux qu'on en fait, eſt démenti par mille déclarations des Rois de *France*, pleines des témoignages les plus avantageux à la vertu des *Huguenots*, & à leur fidélité. Il n'eſt pas plus content de ce que le Prélat dit ſur la Révocation de *l'Edit de Nantes*; il me paroît en effet que Mr. d'*Agen* n'aura pas ici les ſuffrages des Politiques & des gens ſenſés. L'Auteur des *Lettres Perſanes*, l'Auteur du *Siècle de Louis XIV.* ſont bien éloignés de faire enviſager cette Révocation comme un acte de ſageſſe & de piété; auſſi ne ſont-ils pas Eccléſiaſtiques. Le Curé de L. ne ſauroit comprendre que *les principes des* Calviniſtes *ſoient oppoſés à toutes les Religions, quelles qu'elles ſoient.* Qu'un *Bolzec*, qu'un *Florimond de Rémond*, qu'un *Garraſſe*, avancent de telles propoſitions, cela eſt digne d'eux; mais qu'aujourd'hui on répéte ces calomnies, qu'un Evêque veuille bien en les répétant s'abaiſſer juſqu'à devenir l'écho de ces furieux, c'eſt en-vérité ce que l'on a de la peine à concevoir. On ne diſcute pas profondément la queſtion, ſi les *Calviniſtes* ſont ennemis des Rois par principe. On ſe contente d'inſinuer que cette accuſation pourroit donner lieu à une retorſion fâcheuſe, réveiller les anciennes plaintes contre la doctrine de certains Caſuiſtes. *Votre Grandeur m'entend*, dit

le Curé, *je tremble que les assassins de nos Rois ne soient ramenés sur la scène. On vous demandera si les* Clémens, *les* Chatels, *les* Ravaillacs *étoient* Huguenots? *On vous sommera de dire si* Mariana & *ses pareils étoient Calvinistes.* On soutient, & sans-doute avec raison, que la crainte de l'Inquisition, la multiplication des Evêchés, & la pesanteur des Impôts, soulevèrent les *Gueux* avant que les nouveautés du *Calvinisme* les eussent infectés. Cet exemple ne fait donc rien en faveur de l'Evêque. Le Curé convient qu'on est assez dans l'idée parmi les *Huguenots*, *que le Roi est l'Homme du Peuple*; mais il ignoroit qu'ils eussent *poussé les choses jusqu'à enseigner que le simple dégoût pour la personne du Prince autorise suffisamment le Peuple à lui enlever le dépôt de l'Autorité. Je crains*, dit-il, *qu'ils ne se plaignent qu'on leur prête un sentiment qu'ils n'ont pas.* Sans entrer dans l'épineuse question du pouvoir des Souverains, *il* se contente de renvoyer le Prélat au *Télémaque*, & aux *Directions pour la Conscience d'un Roi de* l'Archevêque *de Cambray*: je le renverrois volontiers aussi à l'*Encyclopédie*, au mot *Autorité*; mais les Auteurs de ce grand Ouvrage raisonnent, ils se piquent de philosophie, & paroissent peu disposés à soumettre, sur certaines matières, leur raison à l'autorité; il seroit peut-être ridicule de les alléguer à Mr. d'*Agen*. Quoi qu'il en soit, j'avoue que plusieurs de nos Auteurs soutiennent *que le Roi est l'Homme du Peuple.* Tel paroît être aussi le sentiment de l'illustre Auteur de *l'Esprit des Loix*. Je ne sais même ce que les plus zèlés Partisans du

Des-

Deſpotiſme pourroient leur oppoſer de ſolide. Vaudroit-il mieux que le Roi fût l'Homme du Pape? Qu'il ne pût règner qu'autant que ſoumis humblement au Souverain Pontife, il n'auroit point à redouter les foudres du *Vatican*? Que l'on compare les principes les plus relâchés des *Réformés* ſur l'autorité des Rois avec ceux de l'Egliſe *Romaine*, & qu'on prononce de bonne foi ſur la queſtion. Il n'y aura que des Moines *Ultramontains* qui puiſſent décider contre les *Réformés*. Soutient-on parmi eux qu'on ne doit pas ſe ſoumettre à un Prince d'une Religion différente, quelques droits qu'il ait d'ailleurs au Trône & par ſa naiſſance & par les Loix? Mr. d'*Agen* paroît approuver la conduite des *Catholiques* envers *Henri* IV. Que n'auroit-il point dit ſi les *Anglois* euſſent agi de-même avec *Jaques* II? Il étoit d'une Religion très-différente, très-ennemie de la leur qu'il avoit abandonnée. On n'en reſpecta pas moins ſes droits, il n'en ſuccéda pas moins à *Charles II.* Si dans la ſuite il fut détrôné, c'eſt qu'il vouloit renverſer la Conſtitution fondamentale du Royaume, & y ſubſtituer le Deſpotiſme. Oſe-t-on dire que cette Révolution, ſi heureuſe pour les *Anglois*, ſoit l'effet & la ſuite d'un Eſprit de révolte propre & particulier aux *Réformés*? Quoi! avant le XVI. Siècle on n'a point vu de Factions ni de Guerres Civiles en *Angleterre*? Ne connoît-on donc point *les Révolutions d'Angleterre* du Père d'*Orléans*? Les *François* eux-mêmes, ſi ſoumis, ſi fidèles à leurs Rois, n'ont-ils point connu les troubles avant le règne de *Henri II.*? N'y avoit-il point eu parmi eux de Guerres Civiles? A-t-on donc

perdu jusqu'au souvenir du nom des *Armagnacs*, & de *la Guerre du Bien public*? Que Mr. d'*Agen* me le pardonne, je suis forcé de le dire, je trouve dans cet article de sa Lettre plus qu'un défaut de mémoire & de prudence.

Les autres griefs de Mr. d'*Agen* contre les *Réformés*, ne sont pas mieux fondés, que ceux que nous venons d'exposer. Il dit, par exemple, que le mépris de l'autorité des Rois qu'il leur reproche, naît du mépris qu'ils font de l'autorité de l'Eglise; il ne sauroit passer aux *Nouveaux Réformés* d'avoir eu la témérité d'établir chaque particulier juge de sa propre foi. Il paroît s'imaginer que par-là on prétend faire de tous les membres de l'Eglise autant de Théologiens subtils, capables de discuter les principes profonds de la Doctrine Céleste, sur quoi il s'écrie, *Quoi donc! cette extravagance a pu être proposée*? Il est plus commode sans-doute de croire sur la foi de son Curé. Mais comment faisoit-on avant qu'on eût inventé cette méthode? Pourquoi les Apôtres eurent-ils la foiblesse de souffrir que les Fidèles de *Bérée* consultassent *tous les jours l'Ecriture pour voir si ce qu'on leur prêchoit y étoit conforme* (*a*)? Et comment *St. Luc*, au-lieu de censurer vivement une si grande témérité, a-t-il pu donner des éloges aux dispositions dans lesquelles les Apôtres trouvèrent les *Juifs* établis dans cette ville? Que faisoient-ils cependant ces *Juifs*, que ce que l'Evêque condamne si sévèrement dans les *Réformés*? Mais on ne savoit peut-être pas alors, comme on le sait aujourd'hui, que cette li-

(*a*) Act. XVIII. 11.

licence ouvre la porte à toutes les Sectes, à toutes les Erreurs, à toutes les Hérésies imaginables. Mr. d'*Agen* en fait une longue liste, qui selon lui ne doivent leur naissance qu'à cet affreux Principe des *Réformés*, que l'*Ecriture* est seule la règle de notre foi & de nos mœurs, & que chaque particulier peut & doit l'étudier autant qu'il en est capable. Il va plus loin encore, & soutient que cette multiplicité de Sectes mène droit à l'Irreligion. *Les Pais où le* Calvinisme *est établi, sont*, dit-il, *remplis de Déistes, d'Athées & de Non-croyans.* Enfin, pour ne rien négliger de tout ce qui peut rendre les *Calvinistes* odieux, on s'étend avec affectation sur les assemblées nombreuses qu'ils ont faites en *France* pendant la dernière guerre; on leur prête les motifs les plus envenimés & les plus noirs, sans quoi le moyen de faire passer pour rebelles, des gens qui sans armes dans leurs assemblées se contentent d'y servir Dieu selon les lumières de leur conscience, & ne cessent de le prier pour la prospérité du Roi, à qui ils sont prêts à tout sacrifier hors cette même conscience? Mais ce qui choque le plus le Prélat, c'est qu'on paroisse penser à favoriser les *Huguenots*, dans un tems où l'on maltraite si fort le Clergé *Catholique*, toujours attaché, toujours fidèle, toujours prêt à subvenir aux besoins de l'Etat, à s'épuiser pour le soutenir: *hinc illæ lachrimæ, hinc prima mali salus.* Voilà ce qui a mis la plume à la main de Mr. d'*Agen*, voilà ce qui a animé son zèle, & qui a produit l'éloquente Lettre dont on vient de lire un fidèle extrait. Je ne crois pas devoir m'arrêter à examiner le raisonnement de l'Auteur contre

le rappel des *Réformés* : s'ils sont en petit nombre, dit-il, on ne gagnera rien ou presque rien à les rappeller : s'ils sont en grand nombre, ils sont trop dangereux ; car leurs principes les rendent factieux, brouillons, libertins ; ils séduiront les bons *Catholiques*, comme ils faisoient précédemment, non pas par l'éloquence & par la force des raisons ou de la vérité, mais par l'appât de la licence & du libertinage ; car enfin c'est toujours à quoi il en faut revenir ; la Religion des *Calvinistes* consacre tous les vices, détruit toute vertu. Je n'aurois pas cru qu'on pût trouver dans tout le Royaume un *Capucin*, qui n'eût craint de se prostituer en se permettant une telle déclamation ; & voici un Evêque qui daigne y consacrer toute la vigueur de son stile, toute la force de son esprit. Notre Siècle fertile en nouveautés, verra-t-il celle-ci sans étonnement ?

Le Curé de L. examine ces divers chefs d'accusation, il en fait assez bien voir le faux, employant tantôt l'ironie, tantôt le raisonnement & les preuves de fait ; mais il n'observe pas assez les convenances. Un Curé, par exemple, doit-il faire l'apologie des *Huguenots* sur la liberté d'examen, & tels autres dogmes ? *Conservez à chacun son propre caractère*, dit *Boileau*. A-t-on suivi cette règle en mettant dans la bouche du Curé de L. l'ironie suivante ? *Vraiment, c'est bien à la femme d'examiner ce qu'elle croit, & de juger si ce qu'on lui propose est conforme à la Parole de Dieu, & au Sens-commun. Il sèroit beau voir l'Artisan, le Laboureur se mêler de raisonner sur la Religion ; à la fin ces gens-là entreprendroient d'examiner les Li-*

vres

rez Saints, de contilier leurs textes, comme si les Commentaires & les Traités de nos Théologiens étoient faits pour être lus & entendus par le Peuple; comme si lorsqu'un Evêque dit blanc, & un autre Evêque noir, il ne fallait pas croire blanc & noir tout ensemble. Oh! pour cela, Monseigneur, *je serois ferme, & jamais je ne me relâcherois sur cet article.* Voilà bien parler le langage de *Charenton* & de *Genève*, & même celui de la Raison & de la saine Logique. Mais cela convient-il à un Curé? Le nôtre oublie moins son personnage, en justifiant les *Réformés* de l'accusation de libertinage & d'irreligion. Il rappelle au Prélat ce que disoit le Père *Mersenne*, que de son tems *Paris* renfermoit plus de soixante mille Athées dans ses murs. *Aujourd'hui*, demande-t-il, *y en trouveroit-on moins? d'où sortent les Livres les plus impies, & les plus infames? Est-ce qu'en ce genre notre* France *& l'*Italie *le cèdent à la* Hollande *& à la* Grande-Bretagne? *Est-ce* Genève *qui a enfanté ce déluge des profanes Ecrits, dont l'illustre Archevêque de* Paris *a si amèrement déploré la multiplication criminelle dans son Mandement sur le Jubilé? Sont-ce des mains* Huguenottes *qui ont produit* les *Princesses Malabares, l'Histoire naturelle de l'Ame, la Volupté, l'Homme machine, la Vie heureuse, Thérèse Philosophe, & d'autres pareilles horreurs?* Jusques-là tout est bien, mais notre Curé retombe d'abord dans son *Protestantisme*, en insinuant très-adroitement à-la-verité, mais très-clairement, que certains principes de l'Eglise *Romaine*, joints aux profondeurs effrayantes de

quelques-uns de ſes myſtères, que le labyrinthe de la Tradition, les diſputes interminables ſur l'Infaillibilité, que tout cela conduit au Scepticiſme, à l'Incrédulité, au Déiſme, bien plus aiſément que ne peuvent le faire les dogmes des *Calviniſtes* contre leſquels le Prélat ſe recrie le plus. Le Curé finit en retorquant contre l'Evêque l'argument que nous avons rapporté contre le rappel des *Huguenots*. Peut-être eût-il mieux valu parler de l'état des *Réformés* qui ſont encore dans le Royaume. Ceux qui en ſont dehors, au-moins la plupart, ſeroient peu tentés d'y retourner. Mais ceux qui y ſont, que dire de leur état? On ne veut ni leur permettre de ſervir Dieu ſelon les lumières de leur conſcience, ni les laiſſer aller chercher ailleurs une ſi juſte liberté! Que doivent-ils faire? Quel nom Mr. d'*Agen* ne donneroit-il point à une telle conduite, ſi des *Proteſtans* la tenoient envers des *Catholiques*?

ARTICLE XIII.

CONSIDERATIONS *ſur la Cauſe phyſique des* TREMBLEMENS *de* TERRE, *lues à la Société Royale de Londres par Mr.* HALES, DD. *& Membre de cette Société.* Avec *la* LETTRE PASTORALE *de Mr. l'Evêque de Londres, ſur la Cauſe morale du même phénomène.* 8. de 56. pag. *Paris* chez *de Bure* l'aîné 1751.

LEs Tremblemens de terre qui ſe ſont fait ſentir à *Londres* & en d'autres endroits de la *Grande-Bretagne*, ont attiré l'attention des Peu-

Peuples, soit pour en considérer les causes morales, soit pour en rechercher la liaison avec les autres phénomènes de l'Univers. C'est cette attention qui a fait naître les deux Pièces que nous annonçons. La première n'est que pour ces Philosophes qui aiment à sonder la Nature, & à connoître les causes des phénomènes qu'elle produit. La seconde a été faite en faveur de ceux qui semblent faire peu de cas des plus terribles effets de la Nature, parce qu'on peut en assigner les causes. Mr. l'Evêque de *Londres* est très-persuadé que les Tremblemens de terre, la foudre & les carreaux, prouvent l'existence d'un Dieu, sa providence, & qu'il s'en sert pour épouvanter les Pécheurs, les rappeller à lui, & détourner de dessus leurs têtes criminelles les malheurs qui les menacent.

Cœlo tonantem credidimus Jovem
Regnare (*a*).

Le Tremblement de terre qui a le plus excité la curiosité de Mr. *Hales*, est celui qui se fit sentir à *Londres* le 8 de Mars 1749-50, & qui commença vers les 5 heur. 40. min. du matin. Il étoit alors au lit dans une chambre attenant à la cour du Duc près l'Eglise St. *Martin*, & il y avoit quelque tems qu'il étoit éveillé, lorsque tout à coup il sentit son lit s'élever. L'élevation étoit trop sensible pour ne la pas remarquer, la terre par conséquent devoit s'être élevée d'autant; un bruit sourd se répandit dans la maison, & s'alla perdre dans l'air avec une explosion semblable à celle d'un petit canon. La durée de ce Tremblement de terre, depuis le com-

(*a*) Horace.

commencement juſqu'à la fin, fut de 3 à 4'. Les Soldats qui montoient la garde au Parc *St. James*, virent une nuée noirâtre avec un éclair conſidérable immédiatement avant le Tremblement: le tems étoit alors très-calme.

Un phénomène qu'on remarque aſſez communément, c'eſt qu'avant les Tremblemens de terre le tems eſt ordinairement calme, on apperçoit des nuées obſcures, & l'on voit ſouvent dans l'air, lorſqu'il eſt ſerein, des ſignes d'une abondance de matières ſulphureuſes & inflammables, tels que des Feux folets, & les Météores qu'on appelle *Etoiles tombantes*.

Mr. *Hales* avoit déjà fait voir, il y a quelques années (*a*), l'effet que produit le mêlange d'un air pur, & d'un air imprégné de vapeurs. Entre autres expériences qu'il fit à ce ſujet, en voici une qu'il rapporte, & que nous devons auſſi rapporter pour faire comprendre l'idée qu'il ſe forme de la cauſe du phénomène dont il eſt ici queſtion.

Prenez un vaiſſeau de verre qui contienne environ deux quartes, & qui ſoit fait en forme de bouteille: ſon goulot doit avoir environ 20 pouces de long ſur 2 pouces de large. Renverſez l'orifice de ce vaiſſeau dans une cuvette pleine d'eau, faiſant entrer dans ſon goulot le long cou d'un matras, qui contienne un mêlange d'eau forte & de pyrites pulvériſées. En ſuivant cette pratique, vous vous appercevrez bientôt d'une violente fermentation, qui remplira le goulot du matras de vapeurs ſulphureuſes & rou-

(*a*) Dans l'Appendice qu'il a joint à la *Statique des Végétaux*.

rougeâtres, & qui engendrant plus d'air qu'elles n'en abſorbent, feront baiſſer conſidérablement l'eau contenue dans le goulot du verre renverſé. Lorſque l'air rougeâtre & ſulphureux ſe ſera éclairci dans la partie ſupérieure du verre, ce qui ne manquera pas d'arriver, en laiſſant repoſer pendant deux ou trois heures la maſſe qui fermente, vous éleverez au-deſſus de la ſurface de l'eau l'orifice du verre renverſé qui remplit ſon goulot: l'air pur prendra alors ſur le champ la place abandonnée par l'eau; &, en ſuppoſant qu'il en ſorte une pinte, il entrera une égale quantité d'air frais dans le goulot, que vous replongerez auſſitôt dans l'eau. L'air pur ne ſe ſera pas plutôt mêlé avec l'air ſulphureux qui s'étoit éclairci, que ce mêlange produira une agitation violente. Ces deux airs, de clairs & transparens qu'ils étoient, ne formeront plus qu'une fumée trouble & rougeâtre, ſemblable aux vapeurs que l'on vit s'élever tous les ſoirs avant les derniers Tremblemens de terre arrivés en *Angleterre*.

Pendant que l'agitation dure, il s'abſorbe autant d'air qu'il en eſt entré; ce qui paroît évidemment par l'élevation de l'eau, qui parvient à la même hauteur où elle ſe trouvoit avant qu'on fît entrer de nouvel air. Si après que tout eſt devenu calme, & que le mêlange s'eſt éclairci, on introduit encore de l'air pur, la même agitation arrivera de-nouveau, & ce nouvel air ſe trouvera encore abſorbé: cela arrive pluſieurs fois de ſuite; mais après chaque introduction, on remarquera que la quantité abſorbée diminuera de plus en plus, deſorte qu'après

près un certain nombre d'opérations, il ne s'en abſorbera plus du tout. Le même phénomène ſe fait appercevoir au bout de pluſieurs ſemaines d'intervalle, pourvu qu'on ne laiſſe point entrer trop d'air pur à la fois. Mr. *Hales* dit avoir trouvé que la ſomme totale de l'air pur ainſi abſorbé étoit égale, à peu de choſe près, à la première quantité d'air ſulphureux contenu dans le matras renverſé.

C'eſt ſur cette expérience qu'eſt fondée la conjecture de l'Auteur ſur la cauſe des Tremblemens de terre. Si elle ne tient pas lieu de preuve démonſtrative, elle rend du-moins l'hypothèſe vraiſemblable. Si je ne trouve pas ici raſſemblés tous les phénomènes que produit la Nature dans les Tremblemens de terre, j'y en trouve du-moins quelques-uns, & même quelques uns des principaux. Lorſqu'on imite la Nature, on ne l'imite jamais parfaitement; il reſte toujours quelque choſe à deſirer.

Ce qui réſulte clairement du procédé dont je viens de donner le détail, c'eſt l'agitation & l'effervescence qui naiſſent du mêlange de l'air pur & de l'air impregné de vapeurs ſulphureuſes qui s'élèvent des ſubſtances minérales, & particulièrement des pyrites renfermées en abondance dans le ſein de la Terre. Ce même procédé nous fournit encore une explication aſſez naturelle de cette chaleur accablante qu'on ſouffre quelquefois dans un tems couvert & étouffé. Le mouvement inteſtin de l'air pur, mêlé avec des vapeurs ſulphureuſes qui s'élèvent de la terre, peut la produire; il en eſt même la cauſe, ſi l'on en croit Mr. *Hales*. Ce mouvement de fer-

ermentation ceſſe, dès que les vapeurs ſont également mêlées avec l'air, comme il arrive dans les effervescences & les fermentations des autres liqueurs. L'obſervation commune que l'éclair rafraîchit l'air, a donc quelque fondement, puiſque l'éclair eſt le plus violent, mais en même tems le dernier effort de la fermentation.

Une autre concluſion que tire encore delà Mr. *Hales*, c'eſt que l'inflammation de l'éclair ſe fait par le mêlange ſubit de l'air pur & ſerein qui eſt au-deſſus du nuage, avec les vapeurs ſulphureuſes qui s'élèvent de la terre en abondance, & qui parviennent juſqu'au nuage. Les Tonnerres les plus violens arrivent ordinairement lorſque l'air eſt trouble & couvert de nuages noirâtres; il tonne rarement lorſque l'air eſt ſerein. Les nuages ſervent de ſéparation entre l'air pur & l'air ſulphureux: celui-ci venant à paſſer par les interſtices du nuage, ſe mêle avec l'autre; & fait le même effet que les deux airs connus ſous le verre renverſé.

L'Auteur prétend qu'on s'eſt convaincu par pluſieurs obſervations, que c'eſt en détruiſant l'élaſticité de l'air dans les poumons des Animaux, que l'éclair les tue; que c'eſt auſſi en détruiſant cette élaſticité dans l'air contigu aux parois des vitres, que l'air les briſe, & les fait éclater en dehors; & de ces deux obſervations il tire cette conſéquence, que c'eſt en abſorbant l'élaſticité d'une grande quantité d'air que les vapeurs ſulphureuſes produiſent dans l'atmoſphère ces bruits & ces agitations violentes qui nous effraient.

Mais faut-il attribuer la mort des Animaux

que

que l'éclair tue à la deſtruction de l'élaſticité de l'air dans leurs poumons? La cauſe prochaine de cette mort reſte juſqu'à-préſent incertaine. Vous ne trouvez ſur ce phénomène que de ſimples conjectures. La conſéquence de l'Auteur pouroit donc bien être fauſſe.

La preuve qu'il donne de *la cauſe immédiate du tremblement & de l'agitation des terres*, ne me paroît pas établie ſur un fondement plus ſolide. „ Nous ſavons, dit-il, tant par les derniers „ Tremblemens de terre qui ſe ſont fait ſentir „ à *Londres*, que par les obſervations qu'on a „ faites en différens tems ſur de ſemblables phé„ nomènes, que l'air eſt ordinairement calme, „ couvert de nuages noirâtres & ſulphureux, „ avant que le Tremblement arrive; ces nuages „ ſeroient probablement diſperſés comme autant „ d'exhalaiſons, ſi le vent ſouffloit avec aſſez „ de force; ce qui préviendroit le *Tremble*„ ment de terre, qui n'eſt cauſé, ſuivant tou„ tes les apparences, que par la forte exploſion „ du nuage lorſqu'il vient à s'enflammer. Cet„ te raiſon paroît d'autant plus plauſible, que les „ nuages alors plus peſans, ſont auſſi plus près „ de la ſurface de la Terre, qu'ils ne le ſont „ dans les orages ordinaires, & que les vapeurs „ ſulphureuſes peuvent alors s'élever de la Ter„ re en plus grande quantité qu'à l'ordinaire, „ ce qui arrive ſouvent après les grandes cha„ leurs & les longues ſéchereſſes. Dans des cir„ conſtances ainſi réunies, il peut arriver que „ les vapeurs qui s'élèvent de la Terre, viennent „ tout-à-coup à s'enflammer, & à produire un „ éclair qui commence à la ſurface de la Terre,

„ &

» & non à de grandes profondeurs, comme on
» l'a cru : c'eſt à l'exploſion ſubite de ces vapeurs
» allumées qu'on doit attribuer la cauſe immé-
» diate du tremblement & de l'agitation des ter-
» res.

Je demande ſi cette conſéquence eſt bien juſte ? Si les Tremblemens de terre ſont produits par l'exploſion ſubite du nuage qui s'enflamme, pourquoi arrivent-ils ſi rarement lorſqu'il y a les plus fortes, les plus ſubites exploſions de ces matières enflammées ; & pourquoi ces Tremblemens ſe font-ils ſentir ſi ſouvent, ſans qu'il paroiſſe de nuages noirâtres dans l'air, ſans qu'il y ait par conſéquent la moindre exploſion de vapeurs allumées ? Si cette exploſion eſt *la cauſe immédiate du Tremblement*, elle ne l'eſt du-moins pas toujours, elle ne l'eſt que très-rarement. Au-lieu de placer la cauſe des Tremblemens de terre au-deſſus de la Terre, n'eſt-il pas plus naturel de la placer dans ſes viſcères même à une certaine profondeur de ſa ſurface ? Les plus fortes ſecouſſes de matières enflammées placées au-deſſus de cette ſurface, ne paroiſſent guère propres à ébranler la Terre & à la faire trémouſſer au point de renverſer les Edifices les plus ſolides. Placez-vous ces matières dans le ſein de la Terre, je conçois d'abord comment elles en ſoulèvent la croute, comment elles la ſecouent à coups redoublés, & comment elles jettent au loin les maſſes énormes dont elle eſt chargée.

Dans la *Lettre Paſtorale* de Mr. l'Evêque de *Londres* vous voyez un digne Miniſtre de l'Evangile, qui, avec un zèle mêlé de charité, met tout

tout en œuvre pour ramener au bercail les pauvres Brebis égarées confiées à ses soins. Il prie, il exhorte, il effraie, il menace. Le Tremblement de terre s'étoit fait sentir avec beaucoup de violence à *Londres*, à *Westminster*, & dans les Contrées voisines; il prend de là occasion de s'adresser sur-tout aux habitans de ces deux grandes Villes, que ce terrible ébranlement semble regarder plus particulièrement. Il leur inspire une espéce de mépris pour ces Philosophes téméraires, qui n'ayant qu'une connoissance médiocre des causes naturelles, croyent cependant qu'ils en voyent assez pour rendre raison de tous les phénomènes que la Nature offre à nos yeux, sans avoir recours à la Providence qui les dirige. „ Laissons-les, dit-il, se livrer à leurs idées, „ abandonnons à leurs Auteurs des Systêmes „ aussi frivoles que l'imagination qui les produit.

Il leur rappelle le sort funeste des habitans de *Sodome* & de *Gomorrhe*, qui furent les malheureuses victimes de la colère du Seigneur, qui fit pleuvoir sur eux le feu & le soufre. „ Sixes, „ Peuples, dit-il, que la Terre a englouti dans „ ses abîmes, étoient pécheurs, & que nous „ puissions nous flatter d'être justes, bannissons „ toute crainte, mes chers Frères; la Terre „ ébranlée jusques dans ses fondemens, la Nature entière conjurée contre nous n'a rien qui „ doive nous faire trembler. Mais si le sentiment intérieur de nos consciences nous accuse des mêmes crimes, pouvons-nous nous „ flatter d'un meilleur sort, & de n'être pas un „ jour ensévelis comme eux dans les desastres „ que nous avons mérités?

Si l'on en croit notre Evêque, les *Anglois* ne ſont guère moins coupables que ceux de *Sodome* & de *Gomorrhe*. C'eſt du milieu d'eux que ſont ſortis quantité de Livres infames, dont le nom ſeul fait horreur, & qu'on n'a point rougi d'offrir à un ſiècle auſſi éclairé que le nôtre. „ Que de pièges tendus à l'innocence! que de „ blaſphêmes vomis contre la Divinité! que „ de diſputes ſur les vérités les plus certaines „ de la Religion! quel ridicule même n'a-t-on „ pas voulu jetter ſur la Révélation? N'entrons „ dans aucun détail, & jettons un voile „ ſur toutes ces abominations qui ne vous ſont „ que trop connues. Plût à Dieu que le mal „ n'eût rejailli que ſur ceux qui en ſont les auteurs! Mais l'empreſſement avec lequel on a „ recherché ces Livres, le plaiſir avec lequel „ on les a reçus, l'approbation qu'on leur a „ donnée, ſont des indices trop ſenſibles du „ goût général pour pouvoir le diſſimuler; l'induſtrie qu'on a miſe en uſage pour répandre „ ces Livres dans l'intérieur du Royaume & „ chez nos Voiſins, pour en infecter même nos „ Colonies, où l'on en a tranſporté un grand „ nombre, ſont des preuves d'une haine ſi décidée contre l'Evangile & ſon Saint Auteur, „ qu'on la ſouffriroit à peine dans les Nations „ les plus ennemies du Nom *Chrétien*. Il ſemble que cette grande Ville l'emporte ſur toutes les autres dans cette branche de commerce, & qu'elle eſt devenue comme la place „ publique de l'irreligion, où l'on achette à prix „ d'argent l'art exécrable de corrompre les „ mœurs.

Le mal eſt d'autant plus grand, qu'il ſe répand dans tous les ordres & toutes les conditions. Il a paſſé des Philoſophes aux Gens de Cour, & fait déjà des progrès parmi le Peuple. D'un autre côté les Eccléſiaſtiques ſont diviſés entr'eux, ils ſe traitent réciproquement d'Hérétiques, on ne ſait plus où eſt la vraie Religion *Chrétienne*, tant elle eſt défigurée dans la Doctrine & dans les Mœurs; il faudroit un Miracle, & un Miracle bien grand pour réunir toutes les différentes Sectes.

En *Angleterre* le crime eſt parvenu à ſon comble. Les rues ne retentiſſent que de blaſphêmes & d'imprécations. Les pauvres & les malheureux ne reçoivent de leurs frères que des malédictions. Le libertinage & la débauche règnent parmi le plus bas peuple. Vous trouvez par-tout des Lieux infâmes, où l'on fait un trafic du crime, où l'on achète bien cher le funeſte *plaiſir* de ſe dépouiller de la Vertu.

Dans cette Ile infortunée on attaque Dieu même, on défie ſon pouvoir & ſa juſtice. „ J'en „ appelle, dit l'Evêque, à votre témoignage. „ A-t-on rougi d'expoſer aux yeux du Peuple „ les abominations des bains publics par les peintures les plus laſcives & les plus lubriques? „ Na-t-on pas publié les hiſtoires des plus viles „ Proſtituées, & les ſcènes les plus exécrables „ de débauche? N'a-t-on pas repréſenté les paſſions les plus honteuſes ſans voile, & ſans „ rien omettre de ce qui pouvoit irriter & enflammer le cœur de la Jeuneſſe? Franchir les „ bornes de la Pudeur, inſulter à la Raiſon, braver les Loix & les Conſtitutions d'un Etat:

„ grand

„ grand Dieu! sont-ce-là les préceptes qui doi-
„ vent former des citoyens? Quel débit n'ont
„ point eu ces Livres & ces Peintures parmi
„ des hommes qu'on honore du nom de *Chré-*
„ *tiens*!

Il n'y a point de Ville où il paroisse autant de Feuilles volantes qu'à *Londres*. Que contiennent ces feuilles? Notre Evêque nous l'apprend; car apparemment il les lit lui même. „ Pendant, dit-il, que j'étois occupé à écrire
„ cette Lettre, j'ai jetté les yeux sur les Nou-
„ velles du jour, & je n'ai pas compté moins
„ de *cinquante Avertissemens* pour des Comé-
„ dies, des Opéras, des Concerts & des Bals,
„ pour des Assemblées de jeu, des Combats de
„ coqs, & mille autres puérilités aussi indignes
„ d'un Chrétien que d'un bon Citoyen."

Voilà le fruit d'une trop grande liberté, des richesses, & de l'abondance. L'Evêque par sa *Lettre Pastorale* ne remédiera à aucun de ces desordres. Les meilleurs Sermons ne convertissent presque plus personne. Est-ce parce qu'on est plus savant, plus éclairé qu'autrefois? Dans ce cas la Science seroit donc nuisible; & *Rousseau*, qui le prétend, auroit grande cause. Mais tournez la médaille. Si vous faites revivre les siècles d'ignorance, la superstition, le zèle aveugle & furieux, le brigandage, mille desordres affreux qu'on ne connoît pas aujourd'hui, vont remonter sur le trône. On peut bannir le Crime, sans bannir la Science. Et comment? *Il y a*, dit un Homme illustre (*a*), *des moyens pour empê-*

(*a*) L'Auteur de *l'Esprit des Loix*.

pêcher les crimes; ce sont les Peines: il y en a pour faire changer les manières; ce sont les Exemples. Pasteurs, prêchez donc d'exemple.

ARTICLE XIV.

REFLEXIONS *sur les* SONGES.

LA matière des Songes est une de celles qui a le plus exercé la curiosité des hommes. Il n'est personne qui ne soit exposé à en avoir; ainsi tous se mêlent d'en parler, & d'en chercher l'explication bonne ou mauvaise. Mais y peut-on trouver quelque réalité? c'est la question. L'Ecriture Sainte nous rapporte quelques songes. Celui de *Pharaon* Roi d'*Egypte*, fut conduit par la Providence, pour placer dans le Ministère le Patriarche *Joseph*. Celui de *Daniel* montre que la Divinité se communique quelquefois par des songes. Celui de *St. Joseph*, époux de la S. Vierge, ne doit pas être confondu avec les autres; il n'avoit besoin ni d'explication, ni d'aucune interprétation recherchée. C'étoit un ordre de la Divinité, il falloit seulement y obéir; c'est ce que fit le saint homme. Les trois Mages avoient déjà déféré à un pareil ordre, qui leur fut donné en songe. C'est même ce qui sert à expliquer les paroles d'un des amis de *Job*, chap. 33. Que Dieu nous parle & nous fait connoître sa volonté par les songes. Mais alors il ne faut d'autre interprète que Dieu même; les hommes ne doivent pas s'en mêler. Les Actes des Apôtres nous rapportent que *St. Paul* étant en *Asie*, il eut un songe dans le-

lequel un *Macédonien*, qui lui étoit inconnu, s'apparoît à lui, & le prie de le venir secourir, lorsqu'il ira en *Macédoine* : ce que le saint Apôtre regarda comme un ordre de Dieu même, qu'il exécuta. Ainsi tous les songes ne sauroient être rejettés.

Les songes arrivés aux anciens Patriarches n'ont pas empêché que le Saint Esprit n'ait défendu de recourir aux Interprètes des Songes, pour avoir l'explication de ceux que l'on pourroit faire. Et la cause est égale dans la Loi nouvelle. Ainsi point de Devins, point d'Interprètes des Songes. C'est une superstition défendue aux *Chrétiens*, même par les Loix Civiles.

Cependant que de faits ne trouve-t-on point, je ne dis pas dans l'Histoire Profane, mais même dans les Ecrivains Ecclésiastiques, & nous-mêmes en éprouvons tous les jours? Ceux qui ont rapport au cours de nos occupations ordinaires, & qui ne font que nous représenter ce que nous avons fait, ceux-là n'ont rien de bien merveilleux. Qu'une fille ou une femme songent qu'elles vont se marier; c'est le desir qu'elles en ont qui agite leur imagination, même pendant le sommeil. On voit en d'autres songes un mélange confus de diverses fantaisies, qui nous rappellent nos travaux. Enfin il y en a quelques-uns qui sont énigmatiques, ou ce sont des emblêmes, qui nous représentent des choses qui souvent n'ont aucune suite. Voilà ceux dont les Esprits foibles cherchent des explications.

Il y a longtems que les Anciens ont voulu donner des règles pour les bien expliquer. *Hippocrate* & *Aristote* s'y sont exercés, mais avec très-

très-peu de fondement. *Artémidore*, *Synesius*, *Apomasar* & *Cardan* ont donné dans ces chimères, & ont débité leurs imaginations. Et ce sont ces songes énigmatiques, dont il est défendu de chercher l'explication. *Synesius* & *Artémidore* ont beau citer leur propre expérience, cette expérience ne donne pas plus de certitude; plus on y compte, plus on se trompe. Et pour quatre ou cinq songes dont l'explication se trouve véritable, il s'en trouvera mille où elle sera fausse; d'autant plus que les règles & les interprétations données par *Artémidore*, se trouvent contraires à celles qui sont établies par *Apomazar*.

Qui ne riroit quand il lit, que songer d'*Aigles*, c'est succès dans les entreprises; rêver d'*Amandes*, c'est trouble & déplaisir; voir des *Araignées*, c'est corps mort, argent, & surprise dans les affaires. L'*Aspic* signifie argent & femme riche; *Barbe longue & épaisse* marque l'éloquence, & les succès dans les actions publiques. Il en est ainsi des autres interprétations, qui ne sont fondées, ni sur la raison, ni sur l'expérience, ni sur l'analogie des Signes représentés. Ce sont-là les songes remplis de vanité, dont les explications sont encore plus vaines que les songes mêmes. Les songes d'Automne sont-ils plus certains que ceux du Printems? ceux du matin valent-ils mieux que ceux de la nuit? *Horace* paroissoit ajoûter foi à ces derniers.

Post mediam noctem visus cum somnia vera.

C'est aussi ce que marquent les Interprètes de Songes, au rang desquels on peut mettre *Théocrite*, qui prétend que vers l'aube du jour on

sent

ſent approcher la bande des ſonges véridiques.

C'eſt encore-là une des ſuperſtitions dont on a rempli cette matière.

Cependant il y a des ſonges, dont l'effet ne ſauroit être révoqué en doute. Celui de *St. Ambroiſe*, qui lui fit découvrir les corps des Martyrs *St. Gervais* & *St. Protbais*, eut ſon effet. *Alexandre* voit en ſonge le Grand-Prêtre; il arrive à *Jéruſalem*, & le reconnoît tel qu'il l'avoit vu. *Sainte Monique* eſt avertie en ſonge par un Jeune-homme, que ſon fils renonceroit aux erreurs des *Manichéens*. *S. Jérôme* ſe ſent fuſtigé en ſonge par un Ange, pour avoir trop aimé les Lettres prophanes, & à ſon réveil il trouve les marques des coups qu'il a reçus. *St. Auguſtin* rapporte une hiſtoire qu'il avoit appriſe à *Milan*. Un homme hérite de ſon Père, on vient lui demander le payement d'une dette conſidérable, & on lui repréſente le billet de ſon Père même: dette à laquelle il ne s'attendoit pas, & dont le défunt ne lui avoit jamais parlé, pas même dans ſon Teſtament. Agité de ces inquiétudes ſon Père lui apparoît en ſonge, & lui marque l'endroit où étoit la preuve que cette ſomme étoit acquitée. L'héritier l'y cherche, & trouve effectivement que ſon Père avoit ſatisfait à cette dette, quoiqu'il n'eût pas retiré ſon billet; & le Créancier fut obligé de le rendre.

Mais cette faveur eſt-elle réſervée pour le vrai *Fidèle*? Le *Payen* ne peut-il pas en être favoriſé par la Divinité? Outre l'exemple de *Nabuchodonoſor*, dont le ſonge fut expliqué par *Daniel*, & celui d'*Alexandre*, deſquels nous venons de parler, on connoît par l'Ecriture Sain-

te (*Gen. XX.*) celui du Roi *Abimélec*, qui avoit enlevé *Sara* femme d'*Abraham*. Il fut agité par des ſonges ſi inquiétans, qu'il ſentit bien que la main de Dieu s'appeſantiſſoit ſur lui pour l'action injuſte qu'il venoit de faire. Il rendit donc *Sara* à ſon époux. *Laban*, auſſi infidèle qu'*Abimélec*, pourſuivoit le Patriarche *Jacob*, qui s'étoit fui avec ſes femmes & ſes enfans. Mais Dieu, qui étoit protecteur du ſaint Patriarche, paroît lui-même à *Laban*, & lui défend de faire aucun tort à *Jacob*, ni par voye ni par reproches. Et *Laban* intimidé par ce ſonge, fit avec *Jacob* une alliance perpétuelle, tant avec lui qu'avec ſa poſtérité.

Mais quoique les véritables ſonges ne ſoient pas fréquens parmi les *Chrétiens*, on pourroit cependant établir pour règle générale, de ne les pas admettre indifféremment, & de ne les pas auſſi entièrement rejetter; mais d'examiner s'ils ſont clairs & précis ſans rien d'équivoque & d'énigmatique, & s'ils tournent à l'honneur de Dieu, & au bien ſpirituel de celui qui les reçoit; avec ces conditions l'homme prudent peut en attendre tranquillement le ſuccès. Il y a long-tems que l'Auteur du *Roman de la Roſe* a dit:

Maintes gens dient que en ſonges
N'a ſi non fables & menſonges,
Mais on peult tels ſonges ſongier
Qui ne ſont mie menſongier:
Ains ſont après bien apparent.

A R-

ARTICLE XV.

NOUVELLES LITTERAIRES

de la Grande-Bretagne *&* d'Iflande.

LE Recueil des Oeuvres du fameux Poëte *Anglois* a enfin paru, à la ſatisfaction des Amateurs de la bonne Poëſie & de la belle Littérature: *The Works of* ALEXANDER POPE *Eſqr. in nine Volumes compleat. With his corrections, additions, and improvements; as they were delivered to the Editor a little before his death. Together with the Commentaries and notes of Mr.* WARBURTON. C'eſt-à-dire: *Les Oeuvres de Mr.* A. POPE, *en neuf volumes* in Octavo, *avec les dernières corrections & additions de l'Auteur, telles qu'il les remit lui-même, peu de tems avant ſa mort, entre les mains de l'Editeur; avec un commentaire & des notes de Mr.* WARBURTON. A *Londres* chez J. & P. *Knapton*, H. *Linſot* &c. Ce n'eſt proprement qu'une nouvelle Edition, mais elle a pluſieurs avantages ſur les précédentes. Outre que les Pièces ont été retouchées & perfectionnées par Mr. *Pope* lui-même, il s'y en trouve pluſieurs qui n'avoient point encore paru, & le tout eſt enrichi des remarques du ſavant Mr. *Warburton*. Enfin les Libraires ont orné cette Edition d'un grand nombre de figures en tailles-douces, & n'ont rien épargné pour la donner ſur de beau papier, & en beaux caractères. On y remarque pourtant des défauts; il y en a deux, entr'autres, aſſez conſidérables, & qui paroiſſent venir de la profeſſion & des circonſtances de l'Editeur. La plupart des Théologiens, qui ont donné des Commentaires ſur la BIBLE, ſe ſont fort étendu ſur les paſſages clairs que tout le monde entend, & n'ont rien dit ſur les endroits obſcurs &

difficiles; ils ont auſſi fourré dans leurs notes, ou la controverſe, ou leurs diſputes particulières. *Mr. Warburton* a tout de-même fait des commentaires prolixes ſur des endroits fort clairs, que tout le monde entend, & a négligé de répandre du jour ſur d'autres qu'on n'entend point, faute de ſavoir les choſes à quoi ils font alluſion: mais ce qu'il y a de plus étonnant, c'eſt que tout rempli des procès que lui ont fait Mrs. *Edwards*, *Upton* & *Hume*, il les a fait entrer dans ſes remarques. Si je n'étois pas retenu par le reſpect que mérite un homme d'une auſſi grande réputation, je m'écrierois, *quel manque de jugement!*

Les Ouvrages du Docteur *Swift*, répandus dans toute l'*Europe* & traduits en diverſes Langues, ſont auſſi connus que l'Auteur l'étoit peu; le Public trouve à cet égard une ample ſatisfaction dans le Livre ſuivant: *Remarks on the Life and Writings of Dr.* JONATHAN SWIFT, *Dean of S. Patrick's Dublin, in a Series of letters from* JOHN EARL *of* ORRERY, *to his ſon the honorable* HAMILTON BOYLE. C'eſt-à-dire: *Remarques ſur la Vie & les Ecrits du Dr.* SWIFT, *Doyen de* St. Patrick à Dublin, *dans une ſuite de lettres de Milord Comte d'* ORRERY *à ſon Fils* HAMILTON BOYLE. *in* 8. A *Londres*, chez A. *Millar*. Le beau génie, le goût, la netteté, la pureté, & l'élégance du ſtile, caractériſent cet Ouvrage, & le font lire avec un extrême plaiſir.

On a fait revivre *The Faerie Queene by* EDMUND SPENCER C'eſt-à-dire: *La Reine des Fées, par* EDMOND SPENCER, *avec les Collations des deux Editions originales de* 1590 *&* 1596. *une nouvelle Vie de l'Auteur, un Gloſſaire, &* 32 *Planches en tailles-douces. En trois Volumes in* 4. A *Londres* chez *J. Brindley*. *E. Spencer* florit ſous la Reine *Elizabeth*, étant né à *Londres* vers l'an 1553. Il avoit

de

de grands talens pour la Poëfie, un génie ſublime & une imagination féconde : l'un & l'autre éclatent de toutes parts dans *la Reine des Fées*. C'eſt un Poëme imparfait, puisque de douze Livres en quoi il devoit conſiſter, on n'en a que ſix. L'Auteur s'y propoſoit de conduire un Homme de condition aux vertus & à la gloire ; & la pièce devoit finir par le mariage de la grandeur d'ame avec la gloire ; la première déſignée par un perſonnage nommé *Arthur*, & l'autre par la Reine des Feés qui ſignifioit *Elizabeth*.

Mr. *Charles Johnſon*, du Collège de la Trinité à *Dublin*, a publié une Paraphraſe du *Cantique de Salomon* en vers liriques, *The Song of Salomon paraphraſed in lyrik verſes*, chez *Johnſton*. Mais voici un nouvel Auteur qui prétend exclure ce Livre du Canon des *Ecritures*. Après avoir examiné les raiſons qu'on allègue pour & contre l'inſpiration divine de ce Cantique, & donné la préférence aux dernières, il conclut que c'étoit une Paſtorale compoſée par ce Prince dans ſes heures de loiſir ſur ſon nouveau mariage avec la fille du Roi d'*Egypte*, & que dans ce ſens c'eſt une excellente Pièce ; il ajoûte que *Théocrite* en a copié pluſieurs endroits. Après ces remarques ſuit le Texte *Hébreu* diviſé ſelon la meſure des vers, & une Verſion en Vers *Anglois*, qui paroît fort élégante. Cet Ouvrage eſt intitulé ; *A Diſſertation on the Song of* SALOMON, *with the original Texte divided according to the metre, and a poetical verſion.* C'eſt-à-dire : *Diſſertation ſur le Cantique de* SALOMON &c. *in* 8. *A Londres*, chez *A. Millar*, dans *le Strand*.

Comme l'Impie plongé dans le vice tâche de ſe perſuader qu'il n'y a point de Dieu, pour calmer les remords de ſa conſcience, il dit auſſi, par le même principe, que l'ame périt avec le corps, & que c'eſt

c'eſt par conſéquent une erreur de craindre des peines, ou d'eſpérer des plaiſirs, dans une Vie à venir. Je ne ſaurois ſuppoſer d'autres motifs à l'Auteur de la Brochure ſuivante: *The grand Queſtion debated*: or *an Eſſay to prove that the ſoul of Man is not, neither can it be immortal* &c. C'eſt-à-dire: *La grande Queſtion agitée*, ou *Eſſai où l'on tâche de prouver que l'ame n'eſt, ni ne ſauroit être immortelle; le tout fondé ſur les argumens de* Locke, Newton, Pope, Burnet, Watts &c. 8. *A Londres* chez *Stampe*. On ne peut attaquer plus ouvertement les fondemens de la Société; ce principe fécond des conſolations les plus douces & les plus efficaces dans les traverſes de la vie, ce précieux dédommagement dont l'eſpérance ſoutient l'ame la plus foible durant le cours d'une vie malheureuſe & pénible. L'Auteur d'un pareil attentat mérite l'exécration publique. Mais après tout ſon Eſſai ne peut paroître redoutable qu'à ceux qui ſe contentent du titre d'un Livre. Dès qu'on lit celui-ci on y voit un novice, un pitoyable raiſonneur, qui parle de choſes qu'il n'entend point, qui fait parade d'Auteurs qu'il n'a jamais lus, & qui fait honte aux Maîtres qui l'ont inſtruit. Il n'y a qu'un article dans lequel je lui donnerois volontiers gain de cauſe, mais uniquement par rapport à lui; c'eſt lorſqu'il veut prouver qu'il n'y a point de différence entre ſon ame & celle d'une Bête.

Mais qui le croiroit? Voici la réfutation de cette Brochure, dans une autre du même Auteur: *A Reply to the grand Queſtion debated; fully proving that the ſoul of man is and muſt be immortal: who're in the folly of infidelity of Deism are expoſed, and the belief of the Chriſtian ſyſtem proved rationally neceſſary*. C'eſt-à-dire: *Réponſe à la grande Queſtion agitée, où l'on prouve pleinement, que l'ame de l'homme*

me eſt & doit être immortelle; où l'on fait voir la folie du Déisme, & où l'on démontre que la croyance de la Religion Chrétienne eſt raiſonnable & néceſſaire. Cette ſeconde Brochure vient de *Dublin*, auſſi-bien que la première, & ſe vend chez le même Libraire. L'Auteur s'adreſſe dans une préface à l'Archevêque de *Cantorbery*, pour lui dire que le but de ſon premier Eſſai étoit de faire voir la foibleſſe & la crédulité des Déiſtes, qui ſe contentent des plus foibles argumens en faveur de leur ſyſtème, & que le but de celui-ci eſt de munir le commun du Genre-humain de preuves évidentes contre ce Syſtème. Mais comme cette replique eſt auſſi mal conçue que l'attaque, la plus grande grace qu'on puiſſe lui faire, c'eſt de mettre ſes deux Ecrits au néant, & de laiſſer au Public le ſoin de décider ſi ſon procédé eſt l'effet d'une malice noire, ou ſimplement de l'imprudence.

Puiſque nous avons annoncé tout ce qui a paru pour & contre la *Recherche libre* du Dr. *Midleton*, nous ne devons pas oublier l'Ouvrage ſuivant: *A full and final Reply to Mr.* Toll's *defenſe* of *Dr.* Midleton's *free inquiry* &c. C'eſt-à-dire: *Ample & finale Replique à la défenſe* de Mr. Toll &c. *avec un ſupplément, où l'on répond à tout ce qui a été allégué pour la défenſe du Dr.* Midleton; *& une Préface où l'on traite de la crédibilité des Miracles* &c. *Par* Guil. Dodwell, *Docteur en Théologie, Curé de Shottesbrook, Berks, & Prebandaire de Sarum*, in 8. *A Londres*, chez *Birk*. L'Auteur profitant des reproches que ſe ſont juſtement attirés ceux qui l'ont précédé dans la même lice, & qui ont aſſaiſonné leurs raiſonnemens de groſſiéretés & d'invectives, il traite ſon Adverſaire avec toute ſorte d'égards, & ménage la diſpute avec candeur & bonne-foi. Au reſte on verra paroître dans peu les Oeuvres poſthumes du fameux Dr. *Midleton*. Voi-

Voici un Sermon de Mr. *Tell*, que je n'annonce, que parce qu'il a rapport à cette controverse. L'Auteur dit, & rien ne me paroît plus raisonnable, que le premier caractère d'un Miracle, c'est d'être attesté par des témoins oculaires dignes de foi, qui n'ayent point été la dupe de leurs sens; que si un Auteur de réputation disoit dans ses Ecrits: J'ai vu de mes propres yeux *Ignace*, *Polycarpe*, *Justin Martyr* ou *Irenée* ressusciter un mort, rendre la vue à un aveugle &c. non seulement je croirois ces Miracles, mais même je serois porté à croire ceux qu'il attribueroit à ces personnages sur la foi d'autrui; mais on défie les Adversaires de l'hypothèse de Mr. *Midleton*, de trouver un seul passage de cette sorte dans aucun Ecrivain respectable. Il s'agit-là d'un fait, que tous les syllogismes qu'ils entassent, ne sauroient rendre évident. *A Sermon preached at the visitation, at Basingstoke* &c. C'est-à-dire: *Sermon prêché à la visitation, à Basingstoke, le 14 Mai 1751. avec un supplément occasionné en partie par* l'Appel *du Dr. Church* &c. par F. *Tell*, Maître-ès-Arts, Curé de *Dogmersfield*. A *Londres*, chez *Shuckburgh*.

Free and impartial Considerations upon the free and candid Disquisitions relating to the Church of England. Addressed to the Authors of the Disquisitions. C'est-à-dire: *Remarques libres & impartiales sur les Disquisitions libres & sincères rélatives à l'Eglise Anglicane. Adressées aux Auteurs des Disquisitions, par un Particulier, in* 8. A *Londres* chez *Baldwin*. L'Auteur, bien loin de blâmer le projet de ces Théologiens, l'approuve beaucoup; il croit même qu'un trop long délai à faire des corrections, dont on a démontré la nécessité, pourroit nuire à la Religion dans l'esprit du peuple, comme s'il étoit indifférent d'y laisser, ou d'en retrancher les erreurs &

les

les défauts. Mais il voudroit qu'on s'y prît avec prudence & retenue, & que ſous prétexte de Réforme, on ne change pas le Service, au point de le rendre méconnoiſſable, ce qui pourroit avoir de dangereuſes conſéquences à l'égard de ceux qui y ſont accoutumés depuis l'enfance.

Voici un Auteur qui ſoutient, au contraire, qu'on doit bien ſe garder de faire aucune reforme dans le Service; il dit que ce ſeroit éteindre le peu de dévotion qui reſte, renverſer l'Etat Eccléſiaſtique & le Gouvernement Civil. L'Auteur eſt plein d'aigreur & de fiel; il paroît par ſes pitoyables raiſonnemens, & les injures groſſières dont ils ſont parſemés, que ſa bile étoit furieuſement échauffée quand il a écrit, & qu'elle ne lui laiſſoit pas le libre uſage de ſa raiſon. Il ne faut donc pas qu'on s'en laiſſe impoſer par le titre de ſon Livre: *Remarks upon a Treatiſe intituled, Free and Candid Diſquiſitions* &c. C'eſt-à-dire: *Remarques ſur un Traité intitulé, Diſquiſitions libres & ſincères relatives à l'Egliſe Anglicane* &c. *en des lettres écrites à un Eccléſiaſtique de l'Egliſe de* Wells. *Où l'on tâche de découvrir le vrai but des Diſquiſitions*, &c Par un Prêtre de *l'Egliſe Anglicane. in* 8. chez *Innys*.

Le Commerce de l'*Eſpagne* & celui de la *Grande-Bretagne* ſont étroitement liés, & ne doivent point être ſéparés, ſi les deux Peuples conſultent leurs véritables intérêts; mais cette liaiſon même fait qu'une connoiſſance réciproque de leurs affaires ne peut que leur être très-néceſſaire. C'eſt en vue de procurer à ſa Nation, celle du commerce & des forces de la Monarchie *Eſpagnole*, que Mr. *Kippax* a entrepris, ſous les auſpices du feu Prince de *Galles*, à qui il l'avoit dédiée d'abord, la traduction du Livre ſuivant: *The Theory and Practice of commerce and Maritim affairs of the Spaniſh Monarchy* &c. C'eſt-à-

à-dire: *Théorie & Pratique du Commerce & des Affaires d'Espagne. Ecrit originairement en* Espagnol, *par Don* Jérôme Uſtariz, *Chevalier de l'Ordre de* St. Jaques, *Membre du Conſeil privé de Sa Majeſté, de celui du Commerce & de la Monnoye, & Sécretaire du Roi dans le Conſeil & la Chambre des* Indes, *& traduit par* J. Kippax. 2 *vol. in* 8. A *Londres* chez les Frères *Rivington* dans le Cimetière de *St. Paul.* 1751. Ce Livre eſt ſans-contredit un des plus excellens que nous ayons en ce genre. Ce n'eſt pas moins un Traité de Politique que de Commerce. Le but principal de l'illuſtre Auteur, eſt de réméder à la décadence de ſa Patrie. Il découvre les ſources du dépeuplement des Provinces, du découragement des Sujets, de l'anéantiſſement de l'induſtrie & de la vigueur parmi le Peuple; par conſéquent de la diminution des Revenus, & de l'affoibliſſement de toute la Machine. Il propoſe enſuite des moyens pour rétablir la Monarchie dans ſon ancienne ſplendeur. L'Ouvrage eſt précédé de l'approbation d'un Jéſuite, Procureur-Général de la Province de *Chily*. C'eſt un perpétuel éloge. En voici un trait, par lequel je conclurai cette annonce. „ Pluſieurs autres Ouvrages ſur le même ſujet avoient déjà paru, ſans qu'on y fît attention; ils avoient ſans„ doute de grands défauts. Car qui croira que les „ Miniſtres éclairés, zélés pour le Bien-public, tels „ que cette Monarchie en a eu conſtamment, euſſent pu la voir prête à être engloutie dans une mer „ de calamités, ſans lui tendre la main pour la conduire au port? J'examinai donc ce Livre dans un „ eſprit de découragement. Mais la beauté, la douceur & la nobleſſe du ſtile me charmèrent; l'é„ loquence mâle & perſuaſive qui y règne, ranima „ mon courage; la vaſte & profonde érudition dont „ il eſt enrichi, me conduiſit à des connoiſſances uti-

„ utiles. Mais les vives couleurs dont l'Auteur a
„ dépeint les misères où la Nation gémit, le bon-
„ heur dont jouissent ses Voisins, les mesures que
„ leur industrie, leur activité & leur vigilance leur
„ ont fourni pour s'élever au plus haut faîte de
„ grandeur, m'inspira tant de confiance, que je me
„ flatai de voir les travaux de l'Auteur récompen-
„ sés, & la Monarchie ressusciter. Et puisque ce
„ Traité pose les fondemens de notre guérison, en
„ traçant les surs moyens de l'obtenir, il est d'un
„ mérite si supérieur, qu'il est digne d'être gravé
„ en lettres d'or, & consacré à la gloire immortel-
„ le, dans le Temple de la Renommée".

Philosophical Transactions. C'est-à-dire: *Transactions Philosophiques*, No. 493.

Ce Cahier contient dix-huit articles. Le premier roule sur un Arc-en-ciel, où l'on pouvoit distinguer les arcs secondaires, dont les couleurs éclatoient avec une grande vivacité.

Les restes d'un ancien Camp des *Romains* découverts à *Castor* dans *Norfolk*, font le sujet du second. C'est un quarré long d'environ 1300 pieds sur 480 de largeur intérieure. Et comme il s'en faut de dix degrés qu'il ne soit Nord & Sud, l'Auteur en conclut (supposé que les autres Camps des *Romains* de ces tems-là ayent la même déclinaison) que la Méridienne a varié d'autant. Le même Mémoire contient la description de deux anciennes Tours bâties aussi par les *Romains*, dont les briques sont longues d'un pied & demi sur un de largeur. On a joint une planche à ce Mémoire.

Le troisième, qui est rélatif au seizième du Cahier suivant, nous menace de l'incendie du Globe que nous habitons. Mr. *Euler*, Professeur en Mathématiques à *Berlin*, croit avoir découvert, par la confrontation des anciennes observations avec les nou-

velles, que la Terre roule plus près du Soleil & plus rapidement qu'autrefois; parce qu'au-lieu de décrire un cercle elliptique, elle décrit une ſpirale, par où elle s'approche continuellement du Soleil, prendra inſenſiblement la place de Vénus, puis de Mercure, & ſera enfin abſorbée par le Soleil même.

Il s'agit, dans le quatrième, des effets que produit ſur les Fleurs & les Fruits le mêlange de la farine prolifique: & on y parle, à cette occaſion, d'un Enfant né avec la jauniſſe, qu'il tenoit de ſon Père, ſans que la Mère l'eût gagnée; ce qui lui étant arrivé par la ſuite, elle mit au monde un autre Enfant qui en étoit exempt. Des obſervations peu importantes ſur le Baromètre & le Thermomètre entre *Londres* & un Village à 5 lieues de diſtance, occupent le cinquième.

Le ſixième donne l'explication & la figure d'un Bas-relief trouvé à *York*. On y voit *Mithras*, revêtu de la Tunique *Perſienne*, & de la Tiare de *Phrygie*, ſacrifiant un Taureau. Des deux Figures qui l'accompagnent d'ordinaire, chacune un flambeau à la main, l'un levé, l'autre baiſſé, on ne voit ici que la dernière. Au-deſſus eſt un Cheval, derrière lequel ſe tient une Femme entourée d'un Serpent. *Mithras* eſt le Soleil, le Taureau l'Equinoxe du Printems, les deux Figures l'emblême du Jour & de la Nuit, le Cheval celui de la courſe du Soleil, & la Femme entourée d'un Serpent eſt un Génie qui marque que c'eſt le Soleil qui anime & vivifie toute la Nature.

Le ſeptième contient des obſervations ſur le Caſtor de *Ruſſie*, les Bains de *Carlsbad* en *Bohème*, les Mines de *Cracovie* en *Pologne*, & celles de *Schlachlenwald*, à trois lieues de *Carlsbad*.

On voit, dans le huit & neuvième, divers cas d'Enfans nés avec la petite-verole, ſans que la Mère en fût attaquée; & d'autres exempts de cette maladie en naiſſant, quoique leurs Mères en fuſſent attaquées.

Il

Il s'agit dans le dixième, d'un Homme qui, étant né avec les pieds tournés en dedans, se les étoit rectifiés, à force de s'asseoir les jambes croisées.

L'onzième donne la figure & la description d'un Téleſcope équatorial. Le douzième & seizième contiennent des obſervations ſur l'Eclipſe de Lune du 12. Décembre 1749. les premières faites à *Londres*, & les autres à *Erith* dans *Huntingdonſhire*. Le treizième eſt la rélation d'un Météore extraordinaire, vu dans la Province de *Rutland*, qui, après avoir pompé l'eau d'une Rivière, en fit une trombe, qui renverſa pluſieurs arbres, &c.

Le quatorzième traite de l'origine & des propriétés des différens Criſtaux, tels qu'ils ſe trouvent dans les Mines. On décrit, dans le quinzième, une grande Guêpe noire apportée de *Penſilvanie*. Le dix-ſeptième eſt un Catalogue des immerſions & des émerſions des Satellites de Jupiter pour l'année 1751, calculées au méridien de *Londres*, ſelon les Tables de *Flamſteed*. Le dernier eſt une Lettre de la Veuve *Senex* à Mr. *Folkes* de la Société Royale, touchant les Globes qu'elle vend, pour engager ces Meſſieurs à les recommander au Public.

A Cordial for low Spirits. C'eſt-à-dire, *Cordial pour les eſprits défaillans*. Recueil de Traités rares & ingénieux, compoſés par Mr. *Gordon* & autres Auteurs, en 3. Vol. *in*-12. A *Londres*, chez *Griffiths*. Ces Pièces ſont: *Dédicace* à un Grand touchant les Dédicaces. *Diſſertation* ſur les vieilles Femmes mâles & femelles. *Apologie* du Cardinal *Albéroni*. *Apologie* du danger de l'Egliſe. *Lettre* du Cardinal *Albéroni* à un Evêque. *Caractère* d'un *Whig* indépendant. *Conſidérations* ſur la dernière Paix, & l'importance de *Gibraltar*. Le *Credo* d'un *Whig* indépendant. *Lettre* à l'Auteur du *Whig* &c. *Apologie* de la fourberie des Prêtres. La *Prêtriſe*, ou la différence entre le Cler-

gé d'aujourd'hui, & les Apôtres. *Apologie* des *Quacres*. *Portrait* d'un *Tori* moderne. *Nouveau Catéchisme*, avec les 39. art. du Dr. *Hick*. *Requête* aux Ariens. *Prière*. *Procès* de Mr. *Whiſton*. La *Fourberie* du Papiſme. *Prétentions* du Clergé, déraiſonnables & antichrétiennes. *Examen* des pouvoirs de la Hiérarchie. *Coup d'œil* ſur la Juriſdiction Eccléſiaſtique. *Examen libre* des prétentions exceſſives des Prêtres & des Evêques. *Pour diſſuader* d'entrer dans les Ordres.

Mr. *Baron*, Auteur de ce *Recueil*, vient d'en publier un ſecond dans le même goût, intitulé: *The Pillars of Prieſteraft and Orthodoxy ſhaken*. C'eſt-à-dire: *les Piliers de la fourberie du Clergé, & de l'Orthodoxie, ébranlés*. En 2. Vol. *in*-12. à *Londres*, chez *Griffiths*. Les Pièces contenues dans ces deux volumes, ſont: *Coup d'œil* ſur la conduite du Clergé, rélativement aux affaires politiques. *Réponſe* au plaidoyer du Curé de Village contre l'arrêt des dixmes des Quacres. *Sermon* de Mr. *Stephens* devant la Chambre des Communes *le* 30. Janvier 1699. *Le Myſtère* du Martyre de *Charles I.* dévoilé. *Manière* de conſacrer les Evêques à Dublin. *Diſcours* ſur Eſaye LXVI. 7, 8. *Dialogue* ſur les Evêques. *Requête* à l'Univerſité d'Oxford. *La Nature & l'étendue* des droits du Souverain Magiſtrat. *Examen* de la ſuppoſition que le Baptême procure la félicité éternelle aux Enfans, ou s'il leur eſt de quelqu'utilité pour la Vie à venir. *Lettre* de conſolation & d'avis aux bons *Anglois* touchant les Tremblemens de terre. *Apologie* du Père *François*, &c. Mr. *Baron* a mis une Préface à la tête de chaque volume, où il ſe déclare violent ennemi du Clergé, &c.

On vient de délivrer aux Souſcripteurs la ſeconde partie de l'Ouvrage de Mr. *Foſter*, laquelle contient la Morale, terminée par des Prières & des Méditations.

TA-

TABLE DES ARTICLES.

I. Essai *sur* l'Esprit. pag. 243
II. Reflexions critiques *sur* divers Sujets. 266
III. Oraison Funebre *sur la* mort *de* Mr. J. P. d'Orville. 291
IV. Lettre *sur la faculté de* l'Ouïe *dans les* Poissons. 310.
V. Le Siecle *de* Louis XIV. 317
VI. Dissertation critique *sur la* Chronologie d'Usserius. 338
VII. Nouveau Tresor *de* Droit &c. *le Tome* III. 355
VIII. Histoire *des* Papes, *la Suite.* 372
IX. Metallurgie, & Dissertations *sur les* Mines. 408
X. Explication *de ce que dit* S. Paul *du* V. Commandement. 422
XI. Oraison Funebre *sur la* mort *de* S. A. le Prince d'Orange. 437
XII. Lettre *de Mr.* l'Evêque d'Agen. 443
XIII. Considerations *sur la* cause *des* Tremblemens de terre. 456
XIV. Reflexions *sur les* Songes. 468
XV. Nouvelles Litteraires. 473

TABLE
DES
MATIERES.

A.

Afrique. L'intérieur de ce païs n'eſt pas encore bien connu, 37
Agen (Mr. l'Evêque d'). Extrait de ſa Lettre contre la Tolérance des Huguenots en France, 443
Allemagne. Tems auquel les commodités de la vie y ont été portées par les Réfugiés François, 322, 323
Ame des Bêtes (*Hiſtoire critique de l'*) par Mr. Guer, 208, *& ſuiv.*
Amin, Calife, deshonore le Trône par ſa vie molle, ſa fainéantiſe & ſa lâcheté, 121. Traits qui font juger de ſa grande indolence, *ibid*, *& ſuiv.*
Arabes. Extrait de la ſuite de l'Hiſtoire des Arabes ſous le Gouvernement des Califes, 114

B

Barba (*Alphonſe*). Ouvrage de cet Auteur, 408
Batavia. Cette Ville regardée comme la plus belle de l'Aſie & le centre du Commerce, 314
Beauſoleil (la Baronne de) obtient en 1626 des Lettres patentes pour l'ouverture des Mines en France, 411, 412. Elle parcourt pendant ſix ans toutes les Provinces de France pour s'aſſurer des endroits où elle trouveroit à ouvrir des Mines, *ibid.* Mémoire qu'elle préſente à ce ſujet, *ibid.* Ouvrage qu'elle a fait imprimer ſur les Mines, 412
Boerhave (*Herman*). Recueil de Lettres avec les Réponſes de ce Médecin, 182
Bouchet (Mr. l'Abbé *Richer*). Extrait d'un de ſes Ouvrages, 338
Boullier (Mr.) Critique du Syſtême de ce Miniſtre ſur l'Ame des Bêtes, 222, *& ſuiv.*
Burman (Mr. P.) *le Jeune*. Extrait de ſon Oraiſon funèbre ſur la mort de Mr. *Jaques d'Orville*, 291. Voyez *Orville* (*d'*).

C.

Caſtro (*Nicolas Fernandez de*). Ouvrages de cet Auteur. 193

Chais (Mr.). Note de ce Miniſtre ſur le V. Commandement du Décalogue, 65. Son Ouvrage ſur les Jubilés, 190

Chambon (le Sr.) Premier Médecin du Roi de Pologne *Jean Sobieski*. Fait qu'il raporte ſur la végétation des Métaux, 418

Chatelet (Mr. *Jean du*), Baron de Beauſoleil & d'Auffenbach, réveille la recherche des Mines en France, 411. Sa diſgrace, 412

Chriſtine, Reine de Suède. Médailles frappées ſous ſon règne ou par ſon ordre, 97. Jugement ſur les maximes & ſentences de cette Princeſſe, 101, & *ſuiv.* Ses réflexions ſur la vie & ſur les actions du Grand Alexandre, 106. La *Paſtorale d'Endymion* a été compoſée par *Alexandre Guidi* ſur les idées de cette Princeſſe, 109

Clergé. Le gros du Clergé, qui eſt toujours le moins éclairé, eſt auſſi le plus entêté des vieilles opinions, 251

Couſtarde. Ce que c'eſt que ce fruit, 153

Cramer (Mr.), Profeſſeur de Philoſophie dans l'Académie de Genève. Son Eloge hiſtorique, 225, & *ſuiv.*

Création. Définition de la Création du Monde, 87

Créqui (le Duc de), Ambaſſadeur de France auprès du Pape, ſort de Rome pour un affront qu'il y avoit reçu, 333. Satisfaction que le Pape Alexandre VII. eſt obligé de faire à *Louis* XIV, 334

Creſſe (*Gerard*). Circonſtances de la vie de cet Auteur, 180

Cromwel. Comment cet Uſurpateur aſſujettit l'Angleterre, 325

D.

Décoré (Mr.). Extrait de ſes *Elémens des Sciences principales*, 68

Dieu. Si l'argument allégué par St. *Paul* pour prouver l'exiſtence de Dieu, eſt une preuve bien fondée, 266. & *ſuiv.* Belle preuve de ſon exiſtence, 269. Si l'on peut parvenir à ſa connoiſſance ſans le ſecours de la Métaphyſique, 276. Ignorance où nous ſommes à l'égard des qualités qu'on attribue communément à la Divinité, 290.

Droit. Extrait d'un *Tréſor de Droit Civil & de Droit Canon*, 127

Duël. L'uſage barbare du Duël apporté en Europe, à ce qu'on croit, par les Nations du Nord, 130. Pourquoi il faut en excepter l'Eſpagne, où cette brutale coutume eſt ſi ancienne, qu'il eſt impoſſible d'en indiquer l'origi-

tigine, ibid. Son uſage reprimé par l'Excommunication, ibid.

E.

Eclair. Si c'eſt en détruiſant l'air dans les poumons qu'il tue les Animaux, 461.
Elisée. Remarques ſur l'action de ce Prophète, qui maudit les Enfans de Béthel pour l'avoir appellé *Tête chauve*, 157, & ſuiv.
Entendement. Ce que c'eſt que cette faculté de l'Ame, 32. Quel eſt l'objet total de l'Entendement, 84.
Eſpace A quoi on doit attribuer les ſentimens différens qu'on s'eſt formés de l'eſpace, 76. Diverſes remarques ſur l'eſpace, ibid, & ſuiv.
Eſprits. S'il y a de la différence entre les Eſprits de la même eſpéce, 254 Auteur qui prétend que tout l'eſpace eſt plein d'Eſprits, 255. Sentiment de Platon, des Juifs, &c. qui croyoient que Dieu a établi des Eſprits ou des Anges pour gouverner le Monde. 296
Eſſence. Double eſſence de chaque choſe, *Idéale*, & *extraidéale*, 73. Les eſſences des choſes ne doivent pas être confondues avec leur exiſtence, 85. Comment on conçoit que les eſſences des choſes ſont éternelles, invariables & increées, 87.
Etre. Diviſion de l'Etre en général, 84, 85.

F.

Femmes. Avantage que les Femmes de Guinée ont ſur celles d'Europe, 42.
Fraguier. (Mr. l'Abbé). Cas qu'il faiſoit des Ouvrages de Mr. le Clerc, 63.

G.

Granger (Guillaume). Ouvrage où il prouve que les Métaux végétent, 417.
Guerre. Pourquoi les hommes ne ſauroient guère vivre ſans guerre, 50.
Guidi (Alexandre). Idée générale de la vie & des Ecrits de cet Auteur, 109, & ſuiv.
Guinée. Extrait d'un nouveau Voyage de Guinée, 35. Inconſtance des habitans des côtes de Guinée, & révolutions qui y arrivent, 36 Nations qui y trafiquent, ibid. Pourquoi il n'y a rien de ſtable pour le commerce ſur ces côtes, 37. Raiſon qui les porte à enterrer leurs morts à quatre ou cinq milles de leurs Villes; 49. Pourquoi ils regardent comme leur plus grand malheur d'avoir été viſités par les Chrétiens, ibid.

Guindens. (les). Raiſons qui ſemblent juſtifier leur polygamie, 45. & *ſuiv.* Voyez *Guinée.*

H.

Hadi, Régnent avec laquelle ce Calife traita une ſecte de Fanatiques, 118

Haroun. Goût de ce Calife pour les Sciences, & protection qu'il accordoit aux Savans, 119. Auteurs Grecs & Latins traduits en Arabe par ſes ordres, *ibid.* Quel étoit ſon but en inſpirant à ſes Peuples l'amour des Lettres, 120. Grandes liaiſons qu'il eut avec Charlemagne, & préſens qu'il lui envoya, *ibid. & ſuiv.*

Herculanum. Suite de la deſcription des découvertes de cette ancienne Ville, 3. Comment elle a été ruinée, 4. Premiere preuve démonſtrative qu'on a eue que la Ville découverte étoit *Herculanum*, & non pas *Pompeia*, 6. Choſes remarquables qu'on y a trouvées, *ibid. & ſuiv.* Quelles étoient les maiſons de cette Ville, 20, 21

Héréſie. Ce que c'eſt, 248. La Religion Chrétienne a porté le nom d'Héréſie juſqu'à Conſtantin, *ibid.* L'Héréſie eſt moins une erreur du jugement que de la volonté, *ibid.* En quoi elle conſiſte, 250

Hérétique. Ce n'eſt point une fauſſe doctrine qui caractériſe un Héretique, 248

Hilaire (St.), Evêque de Poitiers, aſſemble les Evêques de Gaule en Concile à Paris, 400. Abjuration qu'y firent ces Evêques de la Confeſſion de Rimini, *ibid.*

Hirondelles. Où elles ſe retirent en hiver, 43. On en trouve ſur mer à 20 lieues de terre, 44

Hollande (la) eſt un exemple preſque unique ſur la Terre de ce que peuvent l'amour de la liberté & le travail infatigable, 324. Comment elle a été peuplée, *ibid.* Son Gouvernement ſoutenu par le Négoce, *ibid.*

I

Jamaïque. Extrait d'une Hiſtoire de cette Ile, 141. & *ſuiv.* Sa deſcription, 142, 143, 144. Ses Villes. 146, 147. Boiſſons les plus communes, *ibid.* Sorte de Pain qui s'y mange, 148. Nourriture des Nègres, *ibid.* Habillement des habitans, 149. Mauvaiſe éducation qu'on donne aux enfans, *ibid.* Barbarie avec laquelle on punit les Eſclaves, 150, 151. Ouragans & Tremblemens de terre auxquels l'Ile eſt ſujette, *ibid.* Maladies qui y régnent 152. Productions du païs, *ibid.* Importance du Commerce de cette Colonie, 154, 155

Idées. Auteur qui prétend que toutes nos idées, même les

plus obſtinées, ont leur *prototype* dans la Nature, & que ces *prototypes* ſont très-réels, 70. S'il y a des idées innées. 81. Nos idées ne ſont point diſtinguées de l'Entendement comme une cauſe l'eſt de ſon effet, 91

Idées univerſelles. Ce qu'on doit entendre par-là, 90, 92.

Jovien (l'Empereur), regardé comme l'ami des Orthodoxes, 405

Jubilés. Second Extrait des *Lettres hiſtoriques & dogmatiques ſur les Jubilés & les Indulgences* par Mr. *Chais*, 190 & ſuiv.

Jugement. Ce que c'eſt que le Jugement, 94. Règle de nos jugemens.

Julien (l'Empereur), ſurnommé l'Apoſtat, laiſſe aux Chrétiens la liberté de croire & de profeſſer ouvertement ce qu'ils vouloient, 408

K

Klein (Mr.) Lettre où l'on réfute ſes ſentimens au ſujet de la faculté de l'Ouïe & des Sons dans les Poiſſons, 310, & ſuiv.

L

Lettre Paſtorale de Mr. l'Evêque de Londres ſur la cauſe morale des Tremblemens de terre, 456, 463, & ſuiv.

Liberius (le Pape) fait eſpérer à l'Empereur qu'il réuſſira à abolir entièrement l'Orthodoxie, 372. Sa mort, 404. S'il faut lui attribuer la gloire d'avoir banni *l'Arianiſme* d'Occident, 405. Sa chute n'a pas empêché qu'on n'en ait fait un Saint, 406. Egliſe qu'il a bâtie ſur le Mont Eſquilin à Rome, *ibid.* Ouvrages qu'on lui attribue, 407

Liberté de l'Homme (la): en quoi elle conſiſte, 294

Locke. Idée qu'on donne de ſon *Eſſai ſur l'Entendement humain*, 90

Logique. Principe ſimple & naturel qui fait le fondement de la Logique, 89. Definition de la Logique, 93

Louis XIV. Le *Siècle* de ce Prince, 317. Etat de l'Allemagne avant ſon règne, 321. De l'Eſpagne, 323. Du Portugal, 324. De la Hollande, *ibid.* De l'Angleterre, 325. De la Cour de Rome, *ibid.* Du reſte de l'Italie, 326. Des Peuples du Nord, *ibid.* De l'Empire Ottoman, 327. De la France, *ibid.* Quelles étoient les mœurs de ce tems-là, *ibid.* Minorité de *Louis* XIV, 329. Son mariage avec *Marie Thérèſe*, Infante d'Eſpagne, 331. Il gouverne par lui-même, 332. Il encourage les Arts & les emploie à ſa gloire & à celle de la France, *ibid.* Il humilie l'Eſpagne & la Cour de Rome, *ibid.* & *ſuiv.* Il augmente ſon pouvoir & fait bien adminiſtrer les Finances du Royaume, 334

IV. Il fait la conquête de la Flandre, *ibid.* Et de la Franche-Comté, 335. Il se rend maître de la Hollande, s'il est ensuite obligé d'évacuer, 336. Seconde conquête qu'il fait de la Franche-Comté, laquelle reste annexée à la France, 337

M

Mahadi, Calife. Traits curieux qui font honneur à la mémoire de ce Prince, 115, *& suiv.*

Mal. D'où le Mal tire son origine, 253

Malus (le Sr. de). Son Ouvrage sur les Mines des Pyrenées, 416

Mamon. Progrès que firent les Sciences sous le règne de ce Prince Arabe, 122. Dépenses prodigieuses qu'il fit pour attirer dans ses Etats les Savans étrangers qui avoient le plus de réputation, *ibid.* Ecoles publiques qu'il fit construire, & où l'on pratiqua des logemens commodes pour les Gens de Lettres qu'il destinoit à donner des leçons sur les Sciences de toute espèce, *ibid.* Académie qu'il établit, *ibid.* Distinctions qu'il accordoit aux Savans, 123. Sciences qui devinrent l'objet de ses occupations, *ibid.* Récompenses qu'il assigna à ceux qui se distinguoient, *ibid.* Auteurs illustres qui répandirent au loin la gloire de ce Monarque, 124. Exemple qui prouve sa douceur & sa modération, 125, 126

Mandril. Description de cet Animal singulier qu'on trouve en Guinée, 39

Marbre blanc, trouvé près de Carlsbad en Bohême, dans les fentes duquel végétoit un arbre d'argent très-pur à plusieurs branches, 419

Mazarin (le Cardinal). Richesses immenses qu'il possédoit, 332

Meerman (Mr. *Gerard*). Ouvrage de cet Auteur, 127

Mendoza (*Johannes Suarez de*). Précis de sa vie avec une idée de ses Ouvrages, 128

Mercure. Combien les Mines de Mercure du Frioul coutoient autrefois à l'Empereur, & combien elles lui coutent à présent, 420. Profit qu'on en retire, *ibid. & suiv.* Maladies que contractent les Ouvriers qui y travaillent, *ibid.*

Merret (*Christophe*). Fait tiré de cet Auteur sur la végétation des Métaux, 419

Métallurgie, ou l'Art de tirer & de purifier les Métaux. Extrait d'un Ouvrage sur cette matière, 408

Métaphysique (la) a été mal définie par les Anciens & par les Modernes, 70. Sur quoi elle roule, *ibid.* Elle influe sur toutes les Sciences, & intervient dans tous nos raisonne-

nomeux, 81. Définition qu'on en donne,
Métaux. L'art de les purifier eſt preſque auſſi ancien
le *Monde*, 409. Succès avec lequel les premiers hom
mes s'y ſont appliqués, *ibid.* Pourquoi nous n'avons
anciens Auteurs aucun Ouvrage ſur cette matière,
Tems auquel on commence à trouver quelques
de ces ſortes de purifications, *ibid.* Ordonnances
ſieurs Rois de France ſur le fait des Mines, *ibid.* &
Mines de Hongrie, 417. Si les Métaux végètent, *ibid.*
Modes. Auteur qui prétend démontrer que les mode
choſes ſont les choſes mêmes, conſidérées d'une
nière incomplette,
Monde. Comment on entreprend de faire voir que le
de étoit quelque choſe avant qu'il exiſtât,
Morale. Quel eſt le vrai principe de la Morale, 279
gligence avec laquelle on a traité cette importante
tion, 280. Deux Syſtêmes généraux auxquels on
réduire toutes les méthodes différentes qu'on a emplo
pour établir les vrais Principes de la Morale. 281
convénient du Syſtême de ceux qui prétendent
les devoirs de l'Homme ſur le ſeul intérêt, 282.
Le Syſtême qui ſuppoſe une différence naturelle &
tive entre le Juſte & l'Injuſte, l'Ordre & le Déſordre,
être regarde comme le vrai Syſtême des principes de la
rale, 287,
Morgan (*Henri*). Circonſtances de la vie de ce Sçavant
rite,

N.

Naiſſances. S'il naît plus de Garçons que de Filles,
Nature. Conjeſture ſur les forces & les reſſources de la
ture,

O.

Orange (*Guillaume-Charles-Henri-Friſon* Prince d'
trait de ſon Oraiſon funèbre par Mr. *Weſſeling*,
Combien ce Prince a été regretté, *ibid.* Grands-hom
mes dont il tire ſon origine, 440. Ses études, & progrè
qu'il y avoit faits, *ibid.* & *ſuiv.* Ses belles qualités,
Orville (Mr. *Jaques d'*), Docteur en Droit, & Profeſſ
en Hiſtoire, &c. dans l'Ecole Illuſtre d'Amſterdam.
origine & ſa naiſſance, 292 Ses premières études, 29
Ses voyages, 294. Il fréquente le Barreau à la Hay
ſans y avoir d'inclination, 295. Savans qu'il voit à Pari
ibid. Groſſe maladie dont il eſt attaqué, *ibid.* Secon
voyage qu'il fait en Angleterre, où il lie amitié avec
plus Grands-hommes de cette Ile, 296. Son retour
Hol

Hollande, 297. Il retourne en France, *ibid.* Il ſe rend en Italie, 298. D'où il paſſe à Vienne, 304. Son retour dans ſa Patrie, 305. Il accepte une chaire de Profeſſeur à Amſterdam, *ibid.* Diſcours qu'il prononça à cette occaſion, où il fit voir que le Négoce & les Etudes peuvent très-bien s'allier enſemble, *ibid.* Son mariage, 306. Il quitte la chaire de Profeſſeur pour s'appliquer dans ſa retraite à l'étude, *ibid.* Ses Ouvrages, *ibid.* Belle Bibliothèque qu'il poſſédoit, *ibid.* Autres productions de ce Savant, 307. Projets qu'il méditoit, 309. Sa mort, 310.

Oſius, Evêque de Cordoue. Sa chute regardée comme une marque de la foibleſſe humaine au milieu des plus éminentes vertus, 372. Tems & lieu de ſa naiſſance, *ibid.* Ses belles qualités, 373. Il convoque un Concile à Alexandrie, lequel ſous ſa direction condamna l'héréſie de Sabellius, 374. Regardé comme le Chef & le Conducteur de tous les Conciles, 375. Il dicte & rédige le fameux Concile de Nicée, *ibid.* Il eſt envoyé en exil, 376. Il eſt enfermé étroitement, & mis enſuite à la torture, comme le plus infame des criminels, 377. Il ſuccombe, & communique avec les Ariens, *ibid.* Etonnement que cauſe ſa chute, 378. Sa mort, 379

P.

Papa, fruit de la Jamaïque, 153.
Pere. Suite de leur Hiſtoire par Mr. Bower, 372.
Pillon (*Thomas*). Avocat au Parlement de Paris. Ouvrages de cet Auteur, 136.
Pyrite, à laquelle ſont ſujets ceux qui travaillent dans les Mines de Mercure & ceux qui mettent à Veniſe le teint des Miroirs, 421.
Philippe II. Roi d'Eſpagne. Combien il ſacrifia de millions pour aſſervir la France & la Hollande. 323.
Poiſſons. Si les Poiſſons ont des organes pour le ſens de l'Ouïe, 311. Et ſi le bruit que font quelques-uns eſt une véritable vocifération, 312. S'ils ont de l'odorat, 315. Leur grande ſenſibilité, répandue dans tout leur corps ſupplée à leur défaut d'organe pour l'Ouïe. *ibid.*
Portici. Antiquités qu'on y a trouvées en fouillant la terre, 4, 5.
Poſſibilité. Ce que c'eſt qu'un Corps poſſible, 92.
Potres qui commandoient autrefois les Armées, 327.

R.

Raiſonnement. En quoi conſiſte tout l'artifice du Raiſonnement, 90.

Réformés. Si les Réformés doivent être tolérés en Fran 443, *& suiv.* Accusations portées contre eux par Pi que d'Agen,
Rimini. Concile qui y fut assemblé, & ce qui s'y pa 383, &
Rome. Cérémonies par lesquelles on célébroit la fon tion,
Rome (la Cour de). Ce qui lui reste aujourd'hui de l ancienne puissance, 325. Eloge de la conduite qu tient,

S.

Sciences. Ce que nous appellons *Sciences* dépend inti ment des expressions de nos premières idées,
Séleucie. Concile qui s'y assembla l'an 359, & comb il s'y trouva d'Evêques,
Sermon sur divers sujets,
Songes. Réflexions sur les Songes, 468. Quels sont ceux l'Ecriture raporte, *ibid.* Règles que les Anciens ont v lu donner pour bien expliquer les Songes, 469. Son dont l'effet ne sauroit être révoqué en doute, 471. R générale qu'on peut établir à cet égard,
Syllogismes. Une seule règle suffit pour tous les Syllo mes,

T.

Tableaux qu'on a tirés de dessous les ruines d'Hercu neum,
Tetzel fut employé pour recueillir les deniers qui pro noient des Indulgences, 201. Trait de son impiété,
Théatres. Les Anciens avoient des Temples auprès Théatres, particulièrement de Bacchus & d'Hercule,
Tibulle regardé comme un Poëte galant & libertin,
Toll (Mr). Maître-ès-Arts. Ouvrage de cet Auteur,
Tremblemens de terre. Considérations sur leur cause physiq 456. Description de celui qui s'est fait sentir à Lisbo 457. Expérience faite pour en découvrir la cause, 45 *& suiv.* Exposition de cette cause, & jugement qu'on porte, 462, *& su*
Trente (le Concile de). Prélude de cette Assemblée,
Trinité. Extrait d'un Ouvrage où l'on examine la doctri de ce mystère, 243, *& suiv.* Schismes causés à ce sujet 244. Les Payens croyoient une Trinité,
Trombes de Mer. Danger que courent les Vaisseaux quan elles viennent à tomber dessus, 40. Comment elles formeut, *ibid.* Moyen de les dissiper,

V

Valentinien (l'Empereur) soutient les Orthodoxes, sans pourtant persécuter les Ariens, comme quelques furieux l'auroient voulu, 405
Vanderan (*Pierre*). Professeur en Droit à Louvain, & successivement Conseiller du Conseil de Brabant, & Président de celui de Luxembourg. Ouvrage de cet Auteur, 139, 140
Vargas (*Bernard Pérez de*). Ouvrage de cet Auteur sur la Métallurgie, 415
Vent de Mer. Avantages d'un Vent de Mer qui s'élève vers les neuf heures du matin à la Jamaïque, 144. Effet qu'il produit sur les eaux de la Mer. *ibid.* Pourquoi le Peuple lui donne le nom de Médecin, 145.
Vernon (l'Amiral) se rend maître de Porto-Bello, 154
Vie. Comment on doit entendre la promesse que Dieu a faite d'une longue vie aux enfans qui s'aquittent exactement de ce qu'ils doivent à ceux qui leur ont donné le jour, 50, *& suiv.*
Virgile daigne à peine effleurer en passant le Système de l'Ame universelle, ou de l'Ame du Monde, 220.
Voltaire (Mr. de), Auteur de l'Ouvrage intitulé, *le Siècle de Louis* XIV, 318. Voyez *Louis* XIV.
Usserius. Dissertation critique sur sa Chronologie, 338

W

Warburton (Mr.). Notes de cet Auteur sur les Oeuvres de Mr. Pope, 473.
Vatteville, Ambassadeur d'Espagne à Londres, insulte le Comte d'Estrade Ambassadeur de France à la même Cour, 332. Vengeance que tire Louis XIV. de cette insulte, 333
Vesseling (Mr. *Pierre*). Eloge de son Oraison funèbre sur la mort du Prince d'Orange, 437
Vestein (Mr. *de*). Ouvrage magnifique qu'il dédie à Sa Majesté Impériale l'Empereur regnant, 237.
Wheler (*Charles*). Ce qu'il nous apprend des mœurs & des coutumes des Guinéens, 45.

Z

Zendiens. Quelle étoit la doctrine de ces Sectaires, 118. Traités avec rigueur par le Calife *Hadi*, *ibid.* Connus en France, à ce qu'on prétend, sous le nom d'Albigeois, *ibid.*
Zwingle n'a fait que suivre d'autres Serviteurs de Dieu qui l'avoient précédé dans la prédication de l'Evangile, 202.

CATALOGUE
DE LIVRES NOUVEAUX,

Latins & François; qui ſe trouvent chez *J. de Wetſtein*,

LATINS.

Acta Societatis Regiæ Scientiarum Upſalienſis ab Anno 1741 ad 1750, cum fig, 4.

Cartheuſer (Jo. Fr.) Fundamenta Materiæ Medicæ tam generalis quam ſpecialis, 12. Pariſiis 11 Tom.

Celſii Hiſtoria Bibliothecæ Regiæ Stokholmienſis, 8.

Halleri Iconum Anatomicarum Corporis Humani Faſciculus V. fol. fig.

Linnæi (Caroli) Amœnitates Academicæ, Volumen Secundum, cum Figuris, 8.

Morelli (Andreæ) Theſaurus Numiſmatum Imperatorum Romanorum cum commentariis Schlegelii, Haverkampi, & Gorii. Accedunt Columna Trajana, & alia pretioſiſſima Antiquitatis Monumenta, fol. III. Tom.

Wallerii Syſtema Metaphyſicum omnis Cognitionis Humanæ Fundamenta continens, 8. II Tom.

FRANCOIS.

S

Chronologie, ou Nouveau Syſtême de l'Univers par M. Gautier, 12. II tom. Paris fig.

Dictionnaire Univerſel d'Agriculture & de Jardinage &c. 4, II. Tom. avec fig.

Hiſtoire des Empereurs Romains depuis Auguſte juſqu'à Conſtantin par Mr. Crevier, le Tome cinquième, 12.

——— *de la Juriſprudence Romaine par M. Terraſſon, fol. Paris.*

——— *du Siècle de Louis XIV, 8. 11. Tom.*

——— *Univerſelle traduite de l'Anglois, le Tome treizième 4.*

Obſervations Hiſtoriques & Critiques ſur le Mahométiſme, 8.

Oeuvres de Scarron, Edition toute nouvelle, & d'une impreſſion fort nette & fort correcte en VII Tomes, 12.

Théologie de l'Ecriture Sainte ou la Science du Salut, 8, II. Tom.

Vie & Avantures du petit Pompée, 12. II. Tom.
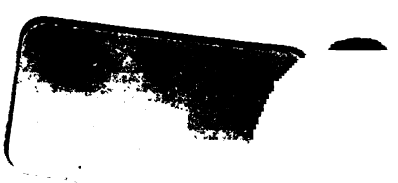
Voyage Hiſtorique de l'Amérique Méridionale par Don Antoine de Ulloa, 4. II. Tom. avec figures.